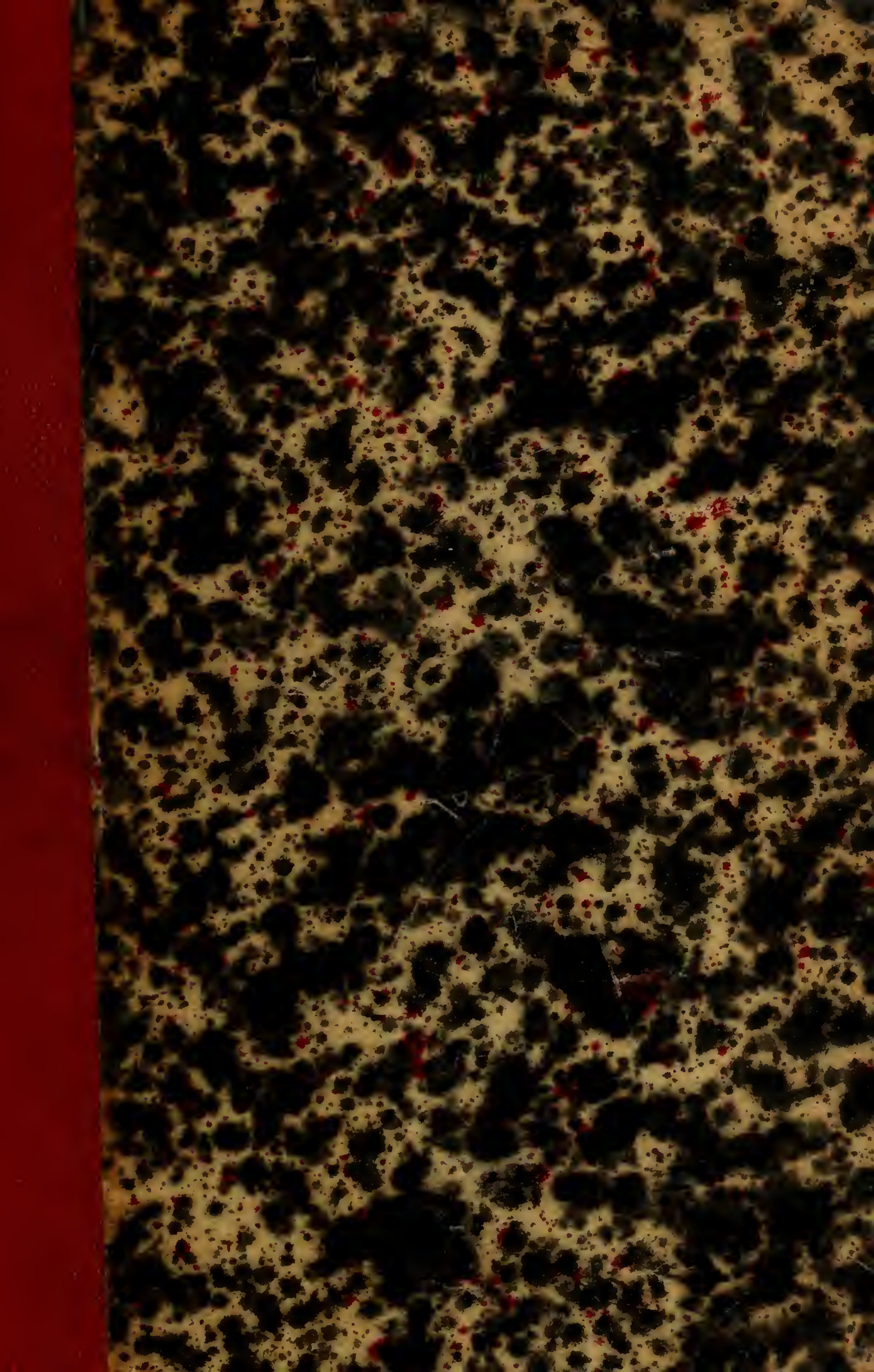
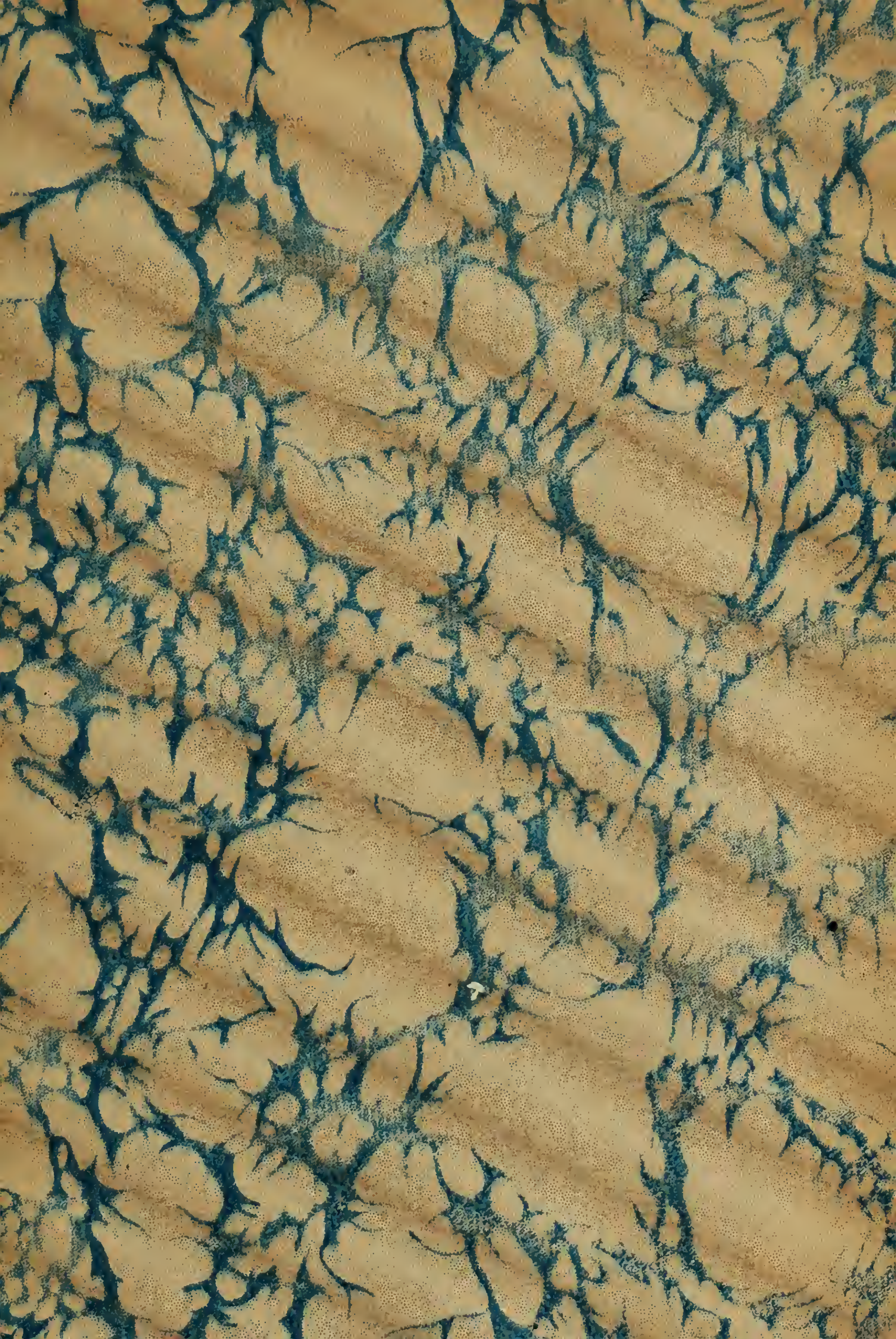






Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Deuxième Année. — Tome II

(TOME IV DE LA COLLECTION)

ONT PARU DANS CE VOLUME DES ARTICLES DE :

E. Anseele, René Arot, Ed. Bernstein, Ch. Booth
Marie Bonnevial, J. Boucher, Adolphe Braun, E. Buré
Ch. Cornelissen, Coupat, Victor Dalle, Léon Deshairs
Paul Dramas, W. Ellenbogen, Fr. Engels, Paul Fauconnet, Dr G. Fauquet
Anatole France, A. Graziadei, H. Hanriot, Jean Jaurès
Karl Kautsky, P.-G. La Chesnais, Hubert Lagardelle
Jean Longuet, Mary-A. Macpherson, Maurice Magre
Marcel Mauss, Karl Meyer, A. de Monzie
A. Octors, E. Petit,
Fernand Pelloutier, G Pinardi
Henri Ponard, Otto Pohl, H. Quelch, Dr K. R.
Louis Révelin, A. Schiavi, A. M. Simons, G. Sorel, Spire
Gabriel Sombart, G. Vandermeeren, E. Vandervelde
A. Verhaeghe, W.-H. Vliegen, Jean Vignaud
von Vollmar, Georges Weill

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS
1900

POUR L'UNITÉ SOCIALISTE

Les divisions qui ont disloqué le Groupe socialiste de la Chambre, à propos des événements de Chalon, comportent une double leçon : la nécessité de hâter l'unité socialiste, et l'impossibilité de la réaliser tant que la présence de Millerand au ministère surexcitera les conflits entre socialistes.

Le simple rappel des faits prouve à quel point est urgente l'unification des forces de notre parti.

Le premier incident, c'est le vote contradictoire des députés socialistes sur l'ordre du jour déposé par le socialiste Zévaès et le radical Berthelot, réclamant une enquête parlementaire sur les meurtres de Chalon. Le désordre est tel dans le Groupe socialiste de la Chambre — image trop fidèle de notre parti — que ni le vote des uns ni le vote des autres n'échappe à la critique. Il ne s'agit pas ici bien entendu de vider quant au *fond* un problème difficile de tactique, mais simplement d'apprécier la *forme* de ces actions divergentes.

C'est à tort ou à raison que les députés socialistes qui ont repoussé l'ordre du jour Zévaès-Berthelot y ont vu une manœuvre dirigée contre le ministère, et ont cru utile de la déjouer, dans l'intérêt républicain et dans l'intérêt socialiste. Leur thèse est dangereuse, mais elle est

discutable. Est-ce que, pour ne rappeler qu'un exemple, Jules Guesde en personne et les amis de Jules Guesde ne s'opposèrent pas, au cours de la précédente législature, à l'abrogation des lois scélérates, et cela pour sauver un ministère Bourgeois? Non, ce qui est contestable, c'est la façon même dont ces députés ont soutenu le gouvernement. Par indécision, peut-être aussi par complaisance extrême pour le ministère, aucun d'eux n'est venu, avec une vigueur suffisante, à la tribune, préciser le sens et limiter la portée de leur vote, dégageant ainsi nettement leur attitude devant la Chambre, le gouvernement, l'opinion socialiste. Nul ne niera la gravité de la faute.

C'est également à tort ou à raison que les députés socialistes qui ont voté l'ordre du jour Zévaès-Berthelot se sont désintéressés de l'existence du ministère, et ont fait abstraction du concours inattendu que leur ont prêté les pires réactionnaires devenus subitement les vengeurs de la classe ouvrière. Il est possible qu'ils aient été dans la vérité. Mais là où ils ont failli, c'est dans la non-communication au Groupe parlementaire, réuni la veille du débat en séance officielle, de cet ordre du jour élaboré dans la coulisse, porté sous le manteau, et jeté par surprise en pleine lutte. Ils ont préféré ne pas discuter avec leurs camarades, ne pas élaborer en commun un plan de combat, — heureux, dirait-on, de les pousser à accumuler les imprudences, pour les exploiter ensuite contre eux, en les grossissant. Faiblesse d'un côté, déloyauté de l'autre.

Et si nous prenons le second incident, c'est la même répétition. En face de l'ordre du jour Massabuau, demandant à la Chambre la répudiation des doctrines collectivistes, dans le seul but de mettre le ministère en minorité en le privant de ses voix d'extrême-gauche, les votes se sont divisés. Il y a des députés socialistes qui ont vu

là une comédie indigne et se sont laissé aller à voter pour le gouvernement. Il y en a d'autres qui n'ont considéré que l'affirmation nécessaire de nos idées, et qui n'ont pas été autrement choqués de la façon impudente dont les députés de la réaction ont joué avec nos doctrines. Mais les uns et les autres n'ont rien fait pour indiquer clairement la signification de leur vote : les premiers ont manqué de vigueur et les seconds de netteté. La mollesse des uns n'excuse pas le silence des autres.

C'est donc à ces misérables intrigues qu'est suspendue la vie de notre parti. Il faut vraiment que le mouvement socialiste ait en lui-même une force incompressible de propagation pour résister à de pareilles atteintes. D'une part, les uns trop faibles, sans point d'appui, désorientés à la moindre tourmente, flottant à tous les courants, emportés par tous les remous ; d'autre part, les autres, forts de leur « ancienneté », habiles à profiter du désarroi, à l'affût des fautes commises, semant la route de pièges, pêcheurs en eau trouble, naufrageurs du parti. Non, tant que le prolétariat ne se sera pas ressaisi, dans la maîtrise de ses destinées, tant qu'il n'aura pas dit : « Moi ! Et Moi seul ! », tant qu'il n'aura pas brisé les résistances de ceux-là qui entendent rester les premiers dans leur village plutôt que de devenir les seconds dans Rome agrandie, notre mouvement, sans unité organique, ira par bonds et par saccades, risquant de se trouver à certaines heures au-dessous de sa mission historique. La démocratie socialiste d'Allemagne, qui fêtait hier le vingt-cinquième anniversaire de son unité, ne serait pas aujourd'hui le plus puissant parti de l'Empire, si elle n'avait noyé à temps, dans ses profondeurs, les jalousies personnelles et les rivalités apostoliques. Et pourtant, les divergences théoriques qui, à l'intérieur du parti allemand, séparent ses

principaux représentants, sont autrement graves que les nuances qui divisent les socialistes de France. Il y a des abîmes entre Vollmar et Bebel : il y a à peine un fossé entre Guesde et Jaurès.

L'unité socialiste pourra donc mettre quelque clarté dans ce chaos. Mais il faut avouer qu'elle a trouvé jusqu'ici dans la participation de Millerand au pouvoir un insurmontable obstacle. Nous ne portons pas en ce moment un jugement : nous constatons simplement un effet. Il est certain que la présence de Millerand au ministère, quelle qu'en ait été la nécessité et quelle qu'en soit la légitimation, a été un ferment de division, et qu'elle a servi de prétexte à des dissentiments qui n'auraient pas pu sans cela se produire. Elle a permis aux vieilles organisations anti-unitaires de redorer leur révolutionnarisme déteint, et de trouver là une raison d'être pour leur existence compromise. Si bien que, divisant arbitrairement notre mouvement en deux, dans leurs polémiques, ils ont catalogué les socialistes en « révolutionnaires » et en « ministériels », ceux-ci servant de repoussoir à ceux-là. Comme si, entre les conceptions opportunistes de Millerand et les affirmations intransigeantes de Vaillant ou de Guesde, il n'y avait pas un troisième courant, entraînant la grande majorité des Indépendants, et également éloigné des compromissions inutiles des uns et des exagérations verbales des autres !

Ce danger, que le ministère Millerand a constitué jusqu'à présent pour l'unité socialiste, tend désormais à s'aggraver, à mesure que la durée du pouvoir fait surgir les complications politiques, crée des embarras parlementaires nouveaux, et pose à notre parti des problèmes de tactique imprévus, que son inorganisation et son

immaturité ne lui permettent pas de résoudre. Aussi est-il permis d'espérer que le jour où Millerand quittera le pouvoir, une immense difficulté s'évanouira et le terrain sera déblayé pour l'unité socialiste.

Et en quoi cela pourrait-il nuire, par ailleurs, au socialisme ? Millerand n'avait accepté le pouvoir que pour un temps limité et une œuvre déterminée. Il semble bien qu'il ait épuisé sa tâche. Il a donné au prolétariat de merveilleux instruments de lutte économique, il a réveillé de sa torpeur le mouvement ouvrier et lui a imprimé une impulsion qui n'est pas prêt de s'éteindre. Dans le bilan de son œuvre, ces bénéfices énormes pouvaient compenser les pertes éprouvées au dedans du parti. Mais aujourd'hui que l'essentiel est fait, en raison même de sa prodigieuse activité, il risque d'y avoir inégalité trop grande entre les gains probables et les dommages certains. Le parti socialiste s'énerve à discuter autour des actes du ministre du commerce ; les oppositions de personnes sont favorisées et provoquées par d'apparentes oppositions de tactique ; de lourds ressentiments se déchaînent tous les jours, qui ne disparaîtront pas de sitôt, et le trouble s'accroît si bien qu'il est difficile de rien comprendre dans le socialisme français.

Pour l'unité socialiste, nous souhaitons la fin du ministère Millerand.

HUBERT LAGARDELLE

ENQUÊTE

SUR L'ORGANISATION INTÉRIEURE

DES PARTIS SOCIALISTES UNIFIÉS D'EUROPE (1)

(Suite)

TROISIÈME PARTIE

II

LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE AUTRICHIENNE

(Suite et fin)

II. — L'ORGANISATION DU PARTI AUTRICHIEN

Un parti sans organisation n'est pas un parti. Le principe étant admis d'après lequel les grands résultats politiques doivent être obtenus par une action de masse, provoquée par un grand parti, — il devient nécessaire de se soumettre à toutes les conséquences même fâcheuses qu'entraîne la subordination de l'individu à l'action de l'ensemble. On est obligé de sacrifier beaucoup de sa personnalité, on est forcé de tenir compte d'un tas de formalités et de bagatelles, mais un parti étant une armée en lutte, il ne saurait exister sans organisation et sans discipline. Et, en fin de compte, l'expérience prouve que le sacrifice que l'individu fait de ses opinions, n'est pas trop grand, et quiconque sait se vouer corps et âme à une grande cause

---

(1) Voir les nos 22, 25, 28 et 30 du *Mouvement Socialiste*.

trouvera sans trop de difficulté, dans les victoires du parti, une compensation complète et un contentement intérieur pour le sacrifice de ses vœux personnels, même lorsque ceux-ci ne sont pas que des simples vanités.

Il va de soi qu'il ne faut jamais perdre de vue que l'organisation ne doit être que la forme et non l'objet principal des tendances d'un parti : c'est ainsi que l'on peut éviter le trop grand épanouissement de la bureaucratie et du formalisme. Quant à la forme — et c'est là le principe fondamental de l'organisation du parti — elle doit être aussi simple et aussi naturelle que possible.

L'organisation de la démocratie socialiste autrichienne paraît au premier abord extrêmement compliquée. Si malgré cela, elle arrive à accomplir sa tâche d'une façon exemplaire, cela s'explique par le fait qu'elle est un tout organique, historiquement devenu, issu des conditions naturelles politiques et sociales du prolétariat autrichien.

Au début du mouvement ouvrier actuel, vers la fin de la sixième décade (1850-60), nous trouvons les socialistes se rencontrant d'une façon tout à fait désordonnée dans des réunions, des cercles d'études, des associations syndicales. Des scissions fréquentes prouvaient que l'on manquait d'une base solide dont naturellement la théorie scientifique fait aussi partie. Vint ensuite le chambardement de la période anarchiste, les conspirations, l'état de siège, la destruction de toute action de parti. Vers la moitié de la huitième décade (1870-80), le parti commença à se reconstituer. La loi autrichienne en matière de réunions, et plus encore la façon dont elle fut interprétée par la police et les tribunaux, empêchaient toute organisation. Ainsi, des gens étaient tirés de leur lit, pendant la nuit, traînés, menottes aux mains, par les rues, et condamnés à des mois de prison pour « participation à une société secrète », uniquement parce que l'on avait trouvé

chez eux un numéro d'un journal socialiste. Malgré cela on réussit, après des luttes continuelles et épuisantes contre la manie de la persécution, à jeter les bases d'une organisation de parti. Le fameux § 2 de la loi sur les réunions, qui ne prévoit l'obligation de la déclaration préalable que pour les réunions dont l'assistance n'est pas limitée *aux personnes qui ont l'invitation de s'y rendre*, devint, grâce à cette disposition négative, la base historiquement importante de l'organisation du parti. Quelques hommes dignes de confiance furent convoqués par des cartes d'invitation personnelle à une consultation « sur des questions professionnelles » (le mot figure aujourd'hui encore sur les bulletins dits « de § 2 »). La police essaya au commencement d'empêcher aussi ces conférences. Une décision du Tribunal suprême posa des limites à son ardeur. Cela mit fin à l'ère des procès pour associations secrètes.

Toutefois, il était toujours dangereux de proclamer publiquement l'existence d'un parti démocrate-socialiste organisé, ainsi que sa qualité d'adhérent à ce dernier. C'est ainsi que, lorsque le premier congrès après la conciliation dut être convoqué en 1899, cette convocation fut faite non par des personnes, mais par les rédactions des journaux du parti. On trouva une petite localité perdue de la Basse-Autriche, *Hainfeld*, et des délégués, venus de tous les points de l'empire, s'y réunirent en vertu du § 2. Le Congrès se tint sans obstacle aucun ; le chef de district (sous-préfet) de l'endroit était, par hasard, un homme personnellement convenable. Mais encore trois ans après — en 1892 — le gouverneur général de la Haute-Autriche alla jusqu'à interdire, comme dangereux pour la sécurité de l'État le congrès qui devait se tenir à Linz, décision qui, du reste, fut immédiatement annulée par le ministère. Depuis, les socialistes peuvent tenir leur

congrès sans être inquiétés. Ce n'est que pour la forme que le commissaire de police s'y présente pour viser les cartes.

Aussi, en 1892, la décision du ministère permettant de conclure à l'existence d'une conception plus raisonnable dans les sphères dirigeantes de l'État, le congrès qui eut lieu à Vienne osa-t-il aborder ouvertement un projet d'organisation, après qu'une nouvelle querelle dans le parti en eut démontré la nécessité. Deux personnages très ambitieux et peu recommandables au point de vue moral, exploitèrent d'une façon préjudiciable à ce jeune parti qui n'était qu'au début de son développement, le manque de toute disposition précise relative au droit d'adhésion, de convocation de congrès, d'exclusion de membres. Jusqu'ici l'organisation était secrètement fondée sur les délégués des syndicats. Une entrée en relations directes de ceux-ci avec les groupes politiques et en vue d'un but politique a été interdite par la loi. En vertu d'une convention entre les camarades de tout l'empire, le soin d'élire le comité directeur avait été transmis aux camarades de Vienne. Mais son existence n'était connue que de ceux qui avaient été mis dans le secret et probablement aussi par la police, laquelle d'ailleurs s'en tenait là et n'intervenait point.

Le nouveau mode d'organisation mettait à la base du parti l'*organisation* par district, c'est-à-dire que les camarades habitant les diverses localités d'un district nommaient des délégués (*vertrauensmaenner* = hommes de confiance) qui, ensemble, formaient l'organisation de ce district. Sous l'expression « camarades organisés par localités » *(lokal-organisirte genossen)* on comprenait principalement les membres des syndicats. On se servait de cette expression à cause de la loi sur les réunions. Les organisations de district, de leur côté, nommaient les

représentants pour l'organisation provinciale, c'est-à-dire le comité qui réunissait l'ensemble des districts d'un pays de la couronne et dont le rôle consistait à diriger l'agitation dans ce pays et de convoquer de temps en temps des conférences provinciales.

Le Congrès du parti devait se réunir tous les deux ans; avaient le droit d'y être représentés par un nombre indéterminé de délégués les adhérents de chaque localité. Un *Comité directeur* de neuf membres et une *Commission de contrôle* de cinq membres devaient y être élus par tous ceux qui avaient le droit de siéger et de voter au Congrès.

De nouveaux journaux ne pouvaient être fondés qu'avec l'assentiment du Congrès général ou d'une conférence provinciale. Le changement de ces statuts était aussi exclusivement de la compétence d'un Congrès.

Ces dispositions subirent par la suite (Vienne 1894) des changements de détail, dont les plus importants sont : l'obligation imposée aux organisations provinciales de faire parvenir au Comité directeur des rapports trimestriels, et celle qui fut imposée au Comité directeur, à savoir de convoquer, toutes les fois qu'une question importante intéressant tout l'empire surgirait, les délégués permanents nommés à cet effet par les conférences provinciales.

Sur ces entrefaites, le mouvement syndical prit, grâce surtout à l'agitation du premier Mai, un essor formidable. Son activité était devenue tellement multiple, qu'elle ne pouvait plus tenir dans le cadre du parti politique et qu'un organisme spécial s'imposait. Cela fut fait par la création d'une « Commission des syndicats », nommée par les représentants des organisations dites libres, — nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut entendre par là. La Commission en question convoqua pour l'année 1893, à Vienne, un Congrès des syndicats, qui assit sur des bases solides

cette organisation centralisée. On y régla avant tout la question des contributions à la caisse de la Commission des syndicats; en outre, les associations syndicales y furent divisées en dix groupes industriels, dont chacun avait droit de posséder un délégué à la Commission.

Les organisations libres s'étaient constituées sous la forme de Comités de délégués à côté des syndicats reconnus par la loi, parce que les autorités avaient à mainte reprise saisi le fonds de grèves et que les ouvriers organisés ne désiraient nullement mettre leur fonds de grèves sous le contrôle public. Ils étaient si jaloux à ce point de vue que, même aujourd'hui encore, ni le Comité directeur, ni la Commission des syndicats ne savent rien au sujet de l'importance des sommes recueillies. Ce sont également ces organisations « libres » qui servent de lien entre le parti politique et le mouvement syndical, sans que les autorités puissent, en quoi que ce soit, s'en prendre à ces associations. Les mêmes personnes qui représentent l'organisation politique siègent aussi dans les Comités de délégués syndicaux, avec cette seule différence qu'ils sont « membres » dans ceux-ci et « compagnons » dans ceux-là!

Ce qui vient d'être dit se rapporte uniquement à l'organisation du parti allemand, qui est le plus ancien en Autriche. Mais, depuis 1890, le mouvement socialiste se développe aussi chez les autres nations. Au début, tant qu'ils étaient encore faibles, ces différents mouvements se fondaient complètement dans le mouvement allemand. L'internationalisme était alors un fait, beau, mais vide de tout contenu, car le parti n'avait pas encore à se ressentir du danger du nationalisme. Mais l'agitation devenait de plus en plus difficile, surtout parmi les ouvriers tchèques; le nombre de ces camarades, si pleins de tempérament, augmentait de plus en plus; ils demandaient des gens

parlant leur langue et des journaux écrits dans leur langue. De cette façon se formèrent spontanément des Comités d'agitation et de rédaction nationaux, et ce mouvement séparatiste gagna aussi le mouvement corporatif. L'harmonie menaçait d'être troublée (1).

Alors, le Congrès de Prague de 1896 chercha à remédier à cet état de choses. Certaines organisations provinciales qui étaient trop grandes (la Bohême) furent divisées, d'autres furent réunies (la Moravie et la Silésie); ces subdivisions remplacèrent la division par districts; les représentants des groupes industriels et de la Commission des syndicats obtinrent le droit de siéger au Congrès du parti et les dispositions de statuts relatives au Congrès furent précisées. Mais l'innovation la plus importante fut la création d'un *Comité général* de la démocratie-socialiste autrichienne, composé des Comités exécutifs de l'organisation allemande, tchèque et polonaise, et dans lequel les camarades italiens et slovènes sont de même équitablement représentés.

Par cette mesure fut sanctionnée la division du parti en groupements nationaux autonomes, organisés sensiblement à l'instar de l'organe exécutif allemand, et dont chacun fait de l'agitation dans les limites de son cadre particulier et avec ses propres moyens, mais qui tous sont, de leur côté, de nouveau réunis en un organe central.

Mais les dispositions mentionnées plus haut n'étaient pourtant pas encore assez explicites pour paraître satisfaisantes et elles furent en conséquence rédigées et pré-

---

(1) D'autant plus que, grâce au caractère si bigarré de l'Autriche au point de vue des nationalités, ces différences de langue existaient non seulement dans les organisations provinciales et dans les districts, mais même dans les groupements « locaux » qui se constituèrent ultérieurement.

cisées soigneusement au Congrès suivant (Vienne 1897) et à celui de l'année dernière tenu à Brünn. D'après cette rédaction nouvelle, le Congrès de l'*ensemble* du parti autrichien se tient tous les deux ans. Les groupes nationaux y sont représentés de telle façon que chaque circonscription (1) a droit à deux délégués. Les groupes industriels organisés de chaque nationalité ont droit à un délégué par groupe.

Les membres du Comité général et les députés socialistes ont de par leurs fonctions le droit de siéger et de voter.

Le Comité général est composé des délégués des groupes nationaux spécialement élus à cet effet dans les congrès nationaux dont les réunions alternent tous les deux ans avec le congrès de l'ensemble du parti. Les membres de toute représentation nationale ont le droit de participer aux séances de toute autre représentation nationale et le congrès général a exprimé le vœu que cela se fît le plus souvent possible.

L'organisation en vue des élections doit être faite en commun d'une façon uniforme et non séparément par chaque nationalité.

Comme depuis, aux groupements nationaux existant précédemment, se sont joints les Ruthènes, le Comité général de la démocratie socialiste autrichienne se compose actuellement de six nationalités fraternellement unies. Cette forme d'organisation accorde la plus grande liberté au développement de chaque nation sans, d'autre part, nuire en quoi que ce soit à l'efficacité de l'action de l'ensemble du parti. Nous en avons eu une preuve éclatante l'année dernière. Une feuille volante dirigée contre le viol de la constitution et rédigée en six langues fut

---

(1) Depuis la création de la cinquième curie.

dans l'espace d'une demi-heure distribuée à deux millions d'exemplaires dans *toute l'Autriche*, même dans les coins les plus perdus et les plus éloignés.

Les femmes socialistes ont une organisation qui est distincte en ce sens, que le parti allemand ainsi que le parti tchèque possèdent chacun un comité d'agitation spécial, soumis au contrôle du comité exécutif et s'occupant de la propagande parmi les femmes.

A part cela, les femmes font partie des syndicats et des cercles d'études communs dans lesquels elles forment tout au plus des sections (1). Ces deux partis possèdent également chacun leur « Journal pour les ouvrières ».

Une question très difficile à résoudre fut celle des contributions, car, comme nous l'avons déjà mentionné, la police saisissait auparavant le produit provenant des contributions syndicales ainsi que les contributions pour les groupes politiques et en outre ce genre de collectes servait de base à des accusations pour formation de sociétés secrètes. On était donc pendant des années forcé de se contenter de dons volontaires des membres du parti, recueillis le plus souvent dans des chapeaux à l'entrée de réunions politiques avec les plus grandes précautions et partagés ensuite d'après une convention déterminée entre les groupements de district, ceux de provinces et la représentation centrale pour tout l'empire.

Toutefois la commission des syndicats introduisit déjà, il y a trois ans, une contribution déterminée qu'elle percevait par tête et par membre.

En 1898, le parti allemand aussi osa faire ce pas en avant et depuis lors quiconque adhère au parti est obligé de payer un kreutzer par mois directement au comité

---

(1) D'après la loi autrichienne en matière de réunions, il est interdit aux femmes d'être membres d'associations politiques.

exécutif (1). Cette contribution est actuellement si bien organisée, qu'il existe dans le secrétariat du parti allemand un véritable état des cotisations à percevoir tenu par un employé et à l'aide duquel rentrent chaque semaine environ 130 florins (2). Dans des circonstances extraordinaires, en cas de violentes persécutions politiques, de proclamation de l'état de siège, etc., on organise des collectes spéciales, de même que la commission des syndicats entreprend des collectes spéciales en cas de grève.

Un camarade organisé a donc à payer : 1) sa cotisation de syndiqué ; 2) une contribution pour le fonds de résistance ; 3) ses cotisations de membre d'un groupe politique ; 4) la contribution imposée par le parti ; 5) le prix d'abonnement d'un journal, etc.

Chez les typographes, le total des cotisations hebdomadaires s'élève à 2 florins. Dans cette somme sont aussi compris, il est vrai, les contributions aux assurances contre la maladie, contre les accidents, l'invalidité, la vieillesse et le chômage, les secours de voyage.

L'assurance contre la maladie et les accidents est réglée par des lois et en majeure partie est administrée par les ouvriers ou tout au moins se trouve sous leur influence prépondérante. La description de son organisation demanderait un article spécial.

Les syndicats s'occupent des secours contre le chômage, des secours de voyage ainsi que des questions d'éducation, les organisations libres de la question des grèves. Certains syndicats exceptionnels possèdent aussi un système d'assurance contre la maladie et l'invalidité. Dans

(1) Ce qui est d'autant plus méritoire que le colportage est complètement interdit en Autriche. La police n'a pas arrêté vingt camarades lors de cette distribution.

(2) 13,000 kreutzers = 52,000 kreutzers par mois.

de petites localités de province où le nombre des ouvriers occupés dans chaque branche est insignifiant, le syndicat corporatif proprement dit, est remplacé par le « syndicat mixte » ou le cercle d'étude ouvrier comprenant tous les camarades de la localité, ou simplement par l'organisation politique libre (1).

La longueur excessive de notre étude nous oblige d'omettre certains points intéressants.

Qu'il nous soit pourtant permis de mentionner que ces temps derniers des tentatives furent faites afin de faire aussi des *coopératives de consommation* une des formes de l'organisation du parti. Mais cela n'a pas réussi jusqu'ici dans la plupart des cas ; la loi autrichienne y met aussi fréquemment des entraves.

Pour en finir, encore quelques chiffres.

Le Parti allemand est composé de 175 groupes politiques, 346 syndicats, 204 cercles d'études, 8 groupes de femmes et 594 autres groupements, avec, au total, 114,056 adhérents hommes et 4,807 adhérents femmes. Il publie 34 journaux politiques et 28 journaux corporatifs. Il a organisé, jusqu'ici, d'après les chiffres connus, 13,027 réunions publiques.

Le Parti tchèque comprend 87 groupes politiques, 328 syndicats, 356 cercles d'études et 105 autres groupements, en tout 846 groupes avec 48,683 adhérents ; il dispose de 69 organes politiques, corporatifs et autres dont le tirage total s'élève à 161,000 numéros.

---

(1) L'organisation relative aux grèves est disposée de telle façon, que tout conflit, si ceux qui participent à la grève veulent bénéficier des secours des ouvriers des autres branches d'industrie, doit être porté à la connaissance de la Commission des syndicats, laquelle décide en dernier lieu si la grève doit être déclarée ou non. Jusqu'ici elle ne s'est vue forcée qu'une seule fois d'interdire directement une grève.

Ce parti a, dans l'espace de six mois, organisé 240 meetings, 3,325 réunions publiques et 5,439 réunions privées ainsi que 2,843 conférences.

Le Parti polonais possède 6 journaux, dont un journal pour les paysans; le Parti italien compte 33 groupes et possède 2 journaux; le Parti slovène 6 groupes et 2 journaux; le Parti ruthène vient de commencer la publication du premier journal socialiste en langue ruthène; ce journal est plus particulièrement destiné aux paysans.

En tout, la démocratie socialiste autrichienne publie 109 journaux, et son organisation se compose de 2,200 groupes : si l'on tient compte de l'état de civilisation de l'Autriche, cela témoigne d'une activité intellectuelle considérable.

La meilleure illustration de la solidarité qui règne entre ces camarades est le fait que les sommes recueillies lors de la dernière grève des ouvriers textiles, s'élevaient à 90,000 couronnes (environ 95,000 francs), et lors de la dernière grève des mineurs à 325,000 couronnes (environ 350,000 francs); l'étranger n'y a participé que pour un cinquième. Ces données démontrent que le Parti autrichien est une force considérable, que nul adversaire ne saurait désormais négliger.

Dr W. Ellenbogen

(Traduit par J. Rivière)

A propos de « l'Unité du Parti Ouvrier anglais »[1]

Un malentendu assez grave semble s'être élevé, dans un certain nombre de milieux, sur l'objet réel, l'importance et la signification du *Labour Representation Committee* (Comité de représentation ouvrière), tout récemment créé en Angleterre. Dans le *Mouvement Socialiste* du 15 mai, Mme Lalla Kufferath va jusqu'à dire : « Enfin, il y a, en Angleterre, un parti ouvrier désireux de marcher d'une manière indépendante à la conquête de ses droits. » C'est une exagération. Il y a un proverbe anglais qui dit : « Ce sont les spectateurs qui voient le mieux la pièce. » Mais ce n'est pas toujours vrai, et cela ne l'est certainement pas dans le cas présent.

Il n'y a pas eu de « parti ouvrier », en Angleterre, pendant ces vingt dernières années, et il n'y en a pas davantage aujourd'hui. Il y a la *Social Democratic Federation*, parti ouvrier de classe, socialiste et politique ; il y a l'*Independant labour Party*, également parti ouvrier de classe, socialiste et politique ; mais, en dehors de ces deux organisations, il n'y a pas de mouvement politique ouvrier de classe défini. Si puissantes, si bien organisées, si riches que soient nos trade-unions, ce ne sont pas des organisations politiques. Elles ne constituent pas un mouvement politique de classe et, en tant que trade-unions, elles ne prennent aucune part active à la politique. Il est vrai qu'à leurs congrès elles adoptent des résolutions en faveur de l'action politique et même en faveur du socialisme,

(1) Notre collaborateur H. Quelch nous a fait parvenir la réponse ci-dessus à l'article de notre collaboratrice Mme Lalla Kufferath, sur « l'Unité du Parti Ouvrier Anglais », paru dans notre dernier numéro. *(N. D. L. R.)*

mais ces résolutions ne sont tout au plus que l'expression des opinions des membres les plus avancés et les plus instruits des trade-unions, et elles sont très rarement suivies d'effet dans les organisations elles-mêmes. Dans les cas où les trade-unions mettent en avant un candidat au Parlement et assurent son élection, le candidat élu n'agit pas en tant que représentant de la classe ouvrière, mais dans l'intérêt exclusif de la trade-union qui l'a fait nommer,et, en dehors de ces considérations, il peut appartenir à l'un quelconque des partis bourgeois, et il est généralement choisi avant l'élection comme candidat de l'un de ces partis. Dans bien des cas, ces « membres ouvriers », au moment des élections, ont mis leur parole et leur influence au service des candidats du parti libéral ou du parti tory, contre un candidat présenté par la S. D. F. ou l'I. L. P. Et rarement cette attitude leur a valu un blâme des unions qu'ils représentaient, car les revendications de leur union étant mises à part, il est admis qu'ils peuvent être libéraux, tories, ou tout autre chose ; et, dans les questions de politique générale, l'union ne réclame aucune espèce de contrôle sur leurs votes.

Le nouveau *Comité de représentation ouvrière* a été créé pour essayer de modifier cet état de choses. Et si c'était la première tentative dans ce sens, nous serions autorisés à espérer de meilleurs résultats que ceux que nous en obtiendrons probablement. Mais il y a eu déjà un très grand nombre de tentatives faites pour former, en Angleterre, un *parti ouvrier de classe indépendant*. En 1892, M. Henry Broadhurst, actuellement membre libéral du Parlement pour Leicester, était secrétaire d'une *Labour Representation League* (ligue pour la représentation des ouvriers), dont l'objet était d'assurer l'élection, à la Chambre des Communes, des chefs de la classe ouvrière. L'effort de la ligue fut suivi de quelque succès, mais ses membres furent, à la fin, complètement absorbés par le parti libéral. Depuis, presque chaque année, le Congrès des trade-unions a voté une résolution en faveur de la représentation indépendante des travailleurs, et, même, dans quelques circonstances, il a été entendu qu'une représentation de ce

genre devrait avoir pour principe la lutte de classe et pour objectif la socialisation des moyens de production. Mais on n'a rien fait pratiquement pour faire aboutir ces résolutions et elles sont restées lettre morte.

Le Comité actuel a été élu dans un Congrès réuni au mois de février dernier à la suite d'une décision du Congrès des Trade-Unions tenu à Plymouth en septembre 1899. La décision était ainsi conçue : « Que le Congrès conformément à ses décisions antérieures, et en vue d'assurer une meilleure représentation des travailleurs à la Chambre des Communes, charge par la présente décision le Comité Parlementaire d'inviter toutes les organisations de la classe ouvrière, coopératives, groupes socialistes, Trade-Unions à agir de concert d'après un plan déterminé en commun, et à réunir un congrès spécial des délégués de toutes les organisations susnommées, qui voudront chercher ensemble les moyens les plus propres à assurer l'élection d'un nombre plus considérable de membres ouvriers au prochain Parlement. » Il faut noter que le Congrès reconnut comme siens par cette résolution les membres qu'on désigne sous le nom de « membres ouvriers », quoiqu'ils soient, comme je l'ai fait remarquer plus haut, en réalité membres du parti libéral, qui est le parti de la classe moyenne. On peut se rendre compte alors, jusqu'à quel point on a le droit de dire raisonnablement d'un comité créé à la suite et sur les bases d'une telle résolution « qu'il y a enfin un parti ouvrier anglais ».

L'objet du Congrès, on le verra par la résolution qui fut prise, était de préparer l'élection de représentants ouvriers à la Chambre des Communes, non de former un parti ; et si impatient qu'on pût être de former un parti ouvrier de classe défini, on ne pouvait le faire avec les éléments si hétérogènes réunis au Congrès. Tout ce que le comité pouvait faire, c'était de créer une sorte d'entente entre les groupes socialistes d'une part, qui forment réellement en Angleterre le seul parti ouvrier de classe conscient, et les Trade-Unionistes d'autre part, de façon à s'entendre sur le choix des candidats. C'est quelque chose de très différent de former un parti : pour

former un parti, il est nécessaire qu'il y ait identité de principes et d'aspirations. Or, à ce Congrès, il n'y avait pas d'entente sur les principes fondamentaux, et la proposition de faire de la reconnaissance la lutte de classe la base de l'organisation du parti, et de la socialisation des moyens de production son objet, fut repoussée de propos délibéré de peur que les Trade-Unionistes ne s'en offensent et ne se retirent du congrès. Un des représentants des Trade-Unions à la conférence alla jusqu'à dire que les socialistes ressemblent aux enfants qui demandent en criant qu'on leur donne la lune !

Et cependant le Congrès des Trade-Unions à plusieurs reprises a voté des résolutions en faveur de la socialisation des moyens de production, et il n'y avait pas moins de 550,000 trade-unionistes représentés à ce congrès, — bien qu'il y eût au moins deux fois ce nombre représenté au Congrès des Trade-Unions qui vota la résolution de réunir le Congrès. Sur les soixante-six Unions représentées au Congrès, dix-sept seulement ont donné leur adhésion au comité. Les plus importantes, les plus puissantes, les mieux organisées des Trade-Unions se sont presque entièrement abstenues, et quelques unes sont en réalité plutôt hostiles. Les mineurs qui comptent déjà une demi-douzaine de membres dans les rangs du parti libéral, et les ouvriers textiles qui ont plus d'une fois jugé opportun de suivre l'exemple des mineurs, ne montrent pas le désir de s'affilier au comité. Et ces deux industries sont considérées comme l'épine dorsale du Trade-Unionisme anglais. D'un autre côté, la puissante union des ouvriers du gaz, qui compte plus de 48,000 membres et celle des employés de chemin de fer qui en compte plus de 54,000 ont donné leur adhésion; la Société mixte de mécaniciens, avec ses 70,000 membres, voit assez favorablement, dit-on, le projet d'adhésion au comité. Tout en tenant compte de ces adhésions, on peut dire que le comité, étant donné le nombre considérable de Trade-Unions qui se sont abstenues, a rempli la première partie de son programme d'entente entre les Trade-Unionistes et les groupes socialistes. Les membres des sociétés coopératives au Congrès tenu la semaine dernière à

Bristol ont refusé avec une majorité écrasante, d'avoir aucun rapport avec le Comité et de s'occuper en quoi que ce soit de la question de la représentation des ouvriers sous une forme ou sous une autre.

Ainsi on peut voir que le Comité tout en n'étant qu'un Comité d'entente, et en ne cherchant pas à constituer un parti au sens strict du mot, aura bien à faire avant d'avoir accompli le simple programme qu'il s'est imposé. La vérité, c'est que les trade-unions, malgré leurs résolutions, ne sont pas encore favorables à la formation d'un parti ouvrier de classe bien défini. Il y en a beaucoup, parmi leurs membres, qui sont socialistes, et le nombre de ces éléments énergiques favorables à l'Idée va en augmentant sans cesse; mais ils sont encore en minorité, et tout en étant assez actifs et assez influents pour enlever les votes d'un congrès, ils ne peuvent pas compter sur les membres de leurs unions pour faire exécuter ses résolutions. C'est-à-dire que les trade-unions ne sont pas des corps politiques, à moins qu'elles ne soient imprégnées de socialisme.Leurs membres adhèrent aux unions parce que ce sont des sociétés amicales qui leur permettent de s'assurer contre le chômage, les accidents, la maladie et la mort. Ils s'opposent à l'introduction de la politique dans leurs réunions et ils veulent que chaque membre soit libre de choisir ses opinions politiques aussi bien que ses opinions religieuses. La politique est pour eux matière à opinion ou à spéculation et n'a aucune espèce d'influence pratique sur les questions dont les trade-unions ont à s'occuper. Il peut y avoir un intérêt à tenter et à réaliser une entente entre les groupes socialistes et les trade-unions, s'il s'agit seulement de prévenir des froissements inutiles dans les périodes électorales et si ce « Comité de représentation ouvrière » accomplit simplement, ce que nous lui serons reconnaissants qu'il fasse, sans vouloir former « enfin en Angleterre un *parti ouvrier* ».

Pour la formation de ce parti ouvrier, il faut absolument une entente sur les principes généraux. Et les trade-unionistes ne sont pas d'accord avec nous sur les principes généraux. Nous autres, membres de la S. D. F., nous avons bien voulu

donner notre adhésion à ce Comité, parce que nous ne voulons à aucun prix laisser subsister d'hostilité inutile, et que nous voulons absolument collaborer avec les trade-unions ou avec n'importe quel autre groupement qui voudra se joindre à nous, exactement comme nous nous sommes joints à des libéraux et à des membres d'autres partis, pour protester contre la guerre actuelle dans l'Afrique du Sud. Mais nous n'allons pas nous bercer de cette illusion décevante, qu'une coopération de cette nature puisse former la base d'un parti et qu'il soit possible de constituer un parti ouvrier de classe, bien défini au point de vue politique, avec des éléments hétérogènes ou antagonistes. Il n'y a pas de place pour un parti ouvrier de classe qui ne serait pas un parti démocrate socialiste, et quand les travailleurs organisés sont favorables aux principes démocrates socialistes, ils adhèrent à un parti démocrate socialiste. Nos idées, d'ailleurs, font de grands progrès parmi eux, mais jusqu'à ce qu'ils soient gagnés à nos principes, nous pouvons conclure avec eux des alliances temporaires ; mais un parti organisé autre que celui que nous formons nous-mêmes est impossible. Et parler d'un tel parti comme venant d'être « enfin formé en Angleterre », c'est pour le moins prématuré, et c'est prendre un désir pour une réalité.

H. Quelch

(Traduit par Camille Polack)

Le Parti Socialiste et la Lutte contre l'Alcool[1]

(Fin)

Tout autre est le résultat si l'on dirige son action sur les causes premières de l'alcoolisation.

Nous l'avons vu, deux causes fondamentales sont à écarter: 1° *la prédisposition alcoolique,* d'origine économique; 2° *la production toujours plus considérable d'un alcool toujours meilleur marché,* également d'origine économique.

Contre la première, la seule action possible est l'amélioration de la situation intellectuelle et matérielle des travailleurs. Et ici, nous nous retrouvons pleinement d'accord avec le citoyen Augagneur, quand il réclame l'éducation intellectuelle intégrale pour tous, et la réduction de la journée de travail à une durée maxima de huit heures.

Et que l'on n'objecte pas, comme le faisait le baron de Rothschild : « A quoi bon? Savez-vous ce que fera la majorité des ouvriers si on leur accorde une journée plus courte et un salaire plus considérable, eh bien! ils iront boire, ils iront davantage au cabaret ! Voilà tout! » (2)

Un grand nombre de faits semblent en effet confirmer cette opinion. Mais elle n'est exacte qu'en apparence. De pareils faits prouvent simplement l'intensité de ce besoin d'alcool que

---

(1) Voir notre dernier numéro.

(2) J. Huret : *Enquête sur la question sociale.*

les mauvaises conditions économiques ont développé chez l'individu, besoin qui reste à l'état latent, inassouvi, quand la misère met à son libre développement son frein brutal et matériel, mais qui prend son essor dès que la situation de cet individu s'améliore.

Pour que ce relèvement matériel de la situation du travailleur agisse, il doit atteindre un certain degré, être, non brusque et passager, mais continu et progressif. Lorsque l'amélioration obtenue est suffisante, l'on constate une diminution notable dans la consommation de l'alcool. Ce fait a été nettement établi par Vandervelde au Congrès de Paris en 1899 (1). Selon le Dr Scheven, de Dresde, la même démonstration pourrait être faite pour l'Allemagne, où l'on constate actuellement un arrêt dans l'accroissement de l'alcoolisation. A ce propos, nous pouvons noter la déclaration suivante du député socialiste allemand, Wurm, au Reichstag :

« Il y a trente et quarante ans, le nombre des distilleries d'alcool à Berlin était beaucoup plus grand qu'aujourd'hui par rapport à la population. Leur diminution est seulement à expliquer par ce fait que la situation sociale des travailleurs, grâce à leur lutte pour de meilleures conditions de vie, s'est améliorée » (2).

D'ailleurs, les patrons eux-mêmes commencent à reconnaître cette influence.

Voici ce que disait M. Blocher, directeur d'une filature, des effets de la loi limitant à onze heures la durée du travail en Suisse :

« On avait craint chez nous de voir les ouvriers user des loisirs que leur assure la limitation de la journée de travail pour fréquenter plus souvent les cabarets et se livrer davantage à la débauche. Je n'ai rien remarqué de semblable... La mise en pratique d'une journée de travail plus courte a eu

(1) Vandervelde : *L'alcoolisme et les conditions de travail en Belgique. Loc. cit.*
(2) *Vorwaerts*, 15 novembre 1899.

pour conséquence l'introduction d'une discipline plus forte, et depuis, l'ivrognerie a été ramenée au minimum » (1).

D'une enquête faite en 1886 et 1887 par le Dr Boehmert auprès des directeurs de cent vingt fabriques d'Allemagne employant 34,987 ouvriers, sur les moyens susceptibles de combattre l'alcoolisation des travailleurs, il ressort que « l'amélioration des conditions du travail est recommandée de divers côtés comme la meilleure arme contre l'alcool ». Avant tout, « un salaire suffisant », demandent des fabricants de Berlin, Barmen et autres lieux ; « courte journée de travail », ajoute un fabricant de Chemnitz, dont les ouvriers jouissent de la journée de dix heures et d'une pause de une heure et demie à midi (2).

La lutte journalière que poursuit le Parti socialiste pour la réalisation de son programme politique et économique reste en ce sens la lutte la plus active que l'on puisse imaginer contre l'alcoolisation.

Contre la seconde cause : l'augmentation de plus en plus considérable de la production de l'alcool, nous réclamons le *monopole complet de fabrication et de vente,* à condition, évidemment, que ce monopole soit dépourvu de tout caractère budgétaire, et appliqué loyalement à la restriction de la consommation.

Et ce monopole, les socialistes l'ont, croyons-nous, toujours défendu — au moins pour des raisons de principe, sinon pour des considérations purement hygiéniques. Ainsi, dans la dernière législature, la proposition de Jaurès concernant le monopole complet de production, de rectification et de vente de l'alcool était appuyée par tout le groupe socialiste de la Chambre.

Le Congrès corporatif de Rennes (octobre 1898) votait la résolution suivante, caractéristique :

« Le Congrès délibère que l'alcoolisme, mal social, dispa-

---

(1) Cité par Bosquet : « La réduction de la journée de travail ». — *Mouvement socialiste,* n° 9, 1899.

(2) Dr V. Boehmert : *Der Branntwein in Fabriken,* 1889, page 38.

raîtra avec la transformation en société égalitaire de la société capitaliste;

« Considérant qu'en attendant la constitution d'une société égalitaire, il y a lieu de poursuivre, dans le sein même de la société bourgeoise, les améliorations propres à assurer au prolétariat, non seulement de meilleures conditions matérielles, mais encore une plus grande autonomie morale, une plus grande puissance intellectuelle, propres encore à assurer le développement du sens de l'organisation et à lui en faciliter l'application;

« Considérant que l'alcoolisme est le plus sûr agent de la bourgeoisie capitaliste, en ce qu'il atrophie la conscience et réduit la force de résistance du prolétariat;

« Délibère que la production, la rectification et la vente de l'alcool seront monopolisées par l'État, *à charge par lui de donner pour objectif à son monopole la raréfaction de la consommation des boissons alcooliques* » (1).

L'efficacité d'une limitation sévère de la production en vue d'une restriction de la consommation est prouvée par l'exemple de certains pays.

En 1848, la Norvège décrète le rachat par l'État de tous les alambics en activité, et règlemente la fabrication.

« Toute personne possédant soit le droit de bourgeoisie dans une ville, soit une propriété foncière dans une commune rurale, a le droit de distiller et de fabriquer de l'eau-de-vie.....

« Toutefois, il est interdit de se servir d'alambics d'une capacité inférieure à 96 litres, et chaque distillerie est imposable pour une période d'activité de quinze jours au moins, et une production de 1,450 litres par jour au moins, que l'exploitation ait lieu avec ou sans interruption.....

« Toute distillerie qui n'est pas en activité doit être fermée ou scellée par l'autorité.....

---

(1) Compte-rendu analytique du Congrès de Rennes. *Petite République*, 5 octobre 1898.

« Le taux de l'impôt est fixé à 67,4 ores (97,7 centimes) par litre d'alcool à 50° » (1).

En 1855, la Suède prend des dispositions analogues.

Résultats : — En 1850, la Suède possédait environ 43,946 appareils à distiller produisant entre 1 et 1 1/2 million d'hectolitres d'alcool. En 1861, après l'application complète de la loi, on ne compte plus que 590 distilleries produisant 364,184 hectolitres. La consommation par tête qui était de 22 litres en 1850 tombe bientôt à 10 lit. 60 et va s'abaisser progressivement jusqu'à 7 litres en 1887 (2).

En Norvège, le nombre des distilleries, qui, avant 1840, était de plus de 10,000, tombe, de 1840 à 1850, de 1,387 à 40. En 1881, on n'en compte plus que 25. En même temps, la consommation décroît de 16 litres environ par tête en 1833 à 6 lit. 3, en 1851 et à 3 litres en 1881 (3).

Il en est de même dans certains États d'Amérique qui n'ont pas reculé devant la prohibition complète de la production et du commerce des boissons alcooliques.

Voici ce que disait en 1882, au sujet des résultats de la prohibition dans le Maine, le gouverneur Dingley :

« La vente des boissons est pour ainsi dire absolument circonscrite à cinq ou six villes de l'État, de sorte que les buveurs invétérés doivent s'y rendre pour satisfaire leur penchant. C'est la raison pour laquelle la majorité des cas d'ivresse se concentre sur ces villes, où la police arrête tous les individus ivres, et cette circonstance fait paraître considérable le nombre des cas d'ivresse en comparaison des localités d'autres États où l'ivrognerie est répandue par tout le territoire.

« En 1855, il y avait 10,000 personnes qui s'enivraient à l'ha-

---

(1) Question de l'alcoolisme. Exposé comparatif des lois et des expériences de quelques États étrangers. Par le Bureau fédéral de statistique. Berne 1884, p. 76.

(2) S. Wieselger. *La lutte contre l'alcoolisme en Suède.* Stockholm, 1898.

(3) *Question de l'alcoolisme.* Berne, 1884. *Loc. cit.*

bitude comme des brutes; il y avait chaque année 200 cas de décès par suite du *delirium tremens;* 1,500 pauvres devaient leur misère à la boisson; 300 condamnés remplissaient les prisons; la débauche répandait dans tout l'État ses funestes effets sur un grand nombre de familles.

« De nos jours, il n'y a pas même un ivrogne sur 300 habitants; les cas de décès à la suite du *delirium tremens* sont descendus à 50, et le nombre des criminels et des pauvres a diminué considérablement, malgré la grande influence des émigrants étrangers et du vagabondage » (1).

Mais une loi, si parfaite soit-elle, est condamnée à l'impuissance si elle n'a pas pour base l'opinion publique. La législation ne nie pas les mœurs d'un peuple, elle les reflète. Si dans les divers pays que nous venons de citer, de semblables résultats ont pu être obtenus contre l'alcoolisation, c'est que les mesures prises n'étaient que l'expression de la volonté populaire.

Les États d'Amérique où la prohibition fleurit (Dakota, Nebraska, Kansas, Maine, Vermont) sont avant tout des pays agricoles, d'où les grandes cités sont pour ainsi dire absentes et dont la population, peu dense, est en majorité formée par l'élément yankee, en général hostile aux boissons fortes (2). L'abstinence était dans les mœurs bien avant l'abstinence obligatoire.

De même, en Suède et en Norvège, c'est à un mouvement puissant de l'opinion publique qu'a succédé la promulgation et l'exécution de la législation réformatrice.

Et ce même mouvement d'opinion contre l'alcool se manifeste aujourd'hui encore, par exemple au Canada où, le 29 septembre 1898, la population votait à une majorité de 15 à 20,000 voix le principe de la prohibition absolue de la fabrication, de

---

(1) *Question de l'alcoolisme*, p. 630.

(2) Nous pouvons citer comme caractérisant cette hostilité le fait qu'en 1884 les abstinents présentaient un candidat à la présidence de la République des États-Unis lequel obtenait 151,809 suffrages.

l'importation et du commerce des boissons alcooliques, — ou en Finlande, dont le peuple n'est pas satisfait de sa législation déjà pourtant bien restrictive de la consommation de l'alcool.

« Au printemps de 1898, raconte M. Matti Helinius, d'Helsingfors, ce pays a été le théâtre d'une grève d'un caractère unique. 70,000 hommes et femmes de toutes les parties du pays ont décidé, pour un an, de faire grève contre l'usage des boissons alcooliques. Nous ne comptons pas dans ce chiffre les 12,000 membres des diverses sociétés de tempérance. Ces 70,000 hommes et femmes ont déclaré, dans une assemblée générale de leurs délégués, que le but de la grève était l'interdiction radicale de la fabrication, de l'importation et de la vente de toute espèce de boissons enivrantes.

« Si cette loi ne passe pas à la prochaine session du *Landtag*, ils demandent que tout au moins la loi établisse partout l'option locale et donne à tous les adultes, femmes aussi bien qu'hommes, le droit de voter sur cette question de la prohibition sur tout le territoire de la commune » (1).

Rien d'étonnant si, dans de telles régions, des mesures législatives contre l'alcoolisation aboutissent à des résultats sérieux.

Mais il n'en est plus de même là ou l'opinion publique est, soit indifférente, soit même opposée à de pareilles réformes.

C'est ainsi que certains États d'Amérique, après avoir adopté la loi de prohibition et l'avoir appliquée pendant quelques années, ont dû l'abandonner. Et ces États sont ceux où l'immigration est considérable, l'industrialisme très développé ; car ceux dont la population est en grande partie ouvrière et d'origine étrangère se laisse peu ébranler par la propagande anti-alcoolique à caractère religieux des sectes protestantes américaines. Dans ces États, la loi restait lettre morte, quand elle n'avait pas des conséquences plus déplorables encore que celles résultant de la liberté du commerce de l'alcool.

---

(1) Rapport au VII[e] Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques. Paris, 1899.

L'expérience du Massachusetts est saisissante à cet égard.

Le *Tenth annual Report of the Bureau of statistics of Labor* du Massachusetts (1879), comparant au point de vue de l'intempérance l'année 1874, la dernière année pendant laquelle la vente de l'alcool était prohibée dans l'État et l'année 1877, pendant laquelle la vente en était autorisée, donne les renseignements suivants :

	Sous l'empire de la loi prohibitionniste (1874)	Sous l'empire de la loi autorisant les débits de boisson en nombre limité moyennant patente (1877)
	—	—
Arrestations pour ivrognerie . .	28.044	20.657
Condamnations pour ivrognerie.	23.981	17.862
Nombre de débits clandestins. .	5.609	»
Nombre des débits autorisés . .	»	5.273
Condamnations pour vente illégale, à la suite de plaintes . .	3.644	1.693

Le même phénomène semble devoir se produire actuellement en Norvège — où l'industrialisation progresse chaque jour, et dont la population subit de moins en moins l'influence des sociétés religieuses d'abstinence — et cela, malgré une législation qui appuie fortement le mouvement anti-alcoolique.

De 1881 à 1885, le nombre des débits d'eau-de-vie fut réduit pour les villes de 1,143 à 198, et pour les campagnes à 25. La consommation de l'alcool paraît toutefois présenter une tendance à remonter, ou, tout au moins, reste stationnaire : 3 francs par habitant en 1881, 3 fr. 50 en 1895.

En 1899, dans la seule ville de Christiania, par deux gardes de police seulement, 13,425 hommes et femmes furent arrêtés pour ivrognerie. Or, à Copenhague, par exemple, ville de population double, dont les habitants ne sont certes pas renommés pour leur tempérance, et ne sont pas soumis à une législation anti-alcoolique aussi draconienne que celle de la

Norvège, durant toute l'année 1898, et pour l'ensemble de la police, il y eut seulement 6,284 arrestations pour ivresse (1).

En résumé, une législation règlementant la production et le commerce de l'alcool — dont la meilleure est, à notre avis, le monopole complet — est d'une utilité incontestable dans la lutte contre le second facteur fondamental de l'alcoolisation. Mais cette législation ne peut avoir d'efficacité que si l'opinion publique lui est favorable, et en comprend toute la nécessité et toute l'urgence.

Or, ce n'est pas seulement en instruisant le peuple des dangers de l'alcoolisation, des ravages qu'elle cause dans l'organisme humain, de la dégénérescence qui en résulte pour la race, que l'on arrivera à ce résultat. Cette instruction antialcoolique, donnée dès l'enfance, et que d'aucuns regardent comme le meilleur remède contre l'alcoolisation est nécessaire en ce sens qu'elle détruit bien des préjugés répandus encore dans les masses. Mais, que de gens connaissent les effets funestes de l'alcool et ne s'en alcoolisent pas moins ! L'alcoolisation n'est-elle pas aussi développée dans les professions dites libérales, intellectuelles que chez nos ouvriers manuels ?

« Ceux qui boivent savent souvent combien leur penchant est pervers et dangereux. Ils boivent parce que l'entraînement, la passion de boire est plus forte que tout raisonnement » (2).

Lors de la discussion de la loi de 1873 répressive de l'ivrognerie, un de ses adversaires s'écriait : « Je connais les ivrognes. J'en ai traité plus d'un. Maintes et maintes fois, je leur ai dit : Prenez garde ! Vous allez voir progressivement votre santé s'altérer et votre intelligence s'abrutir ; vous marchez tout droit à la mort ! Ils n'ont pas été arrêtés par les prédictions sinistres que je leur faisais » (3).

---

(1) Cité par la *Leipziger Volkszeitung*, 17 janvier 1900.
(2) De Jonghe. Discussion de la loi contre l'alcoolisme aux États généraux de Hollande, 4 décembre 1877.
(3) Cité par M. Vanlaer. *L'alcoolisme et ses remèdes*, 1897, p. 97.

L'homme boit et continuera à boire, même conscient du danger qu'il court, même éclairé sur les prétendues propriétés bienfaisantes de l'alcool, parce que l'alcool est créateur d'oubli et d'illusions, parce que l'alcool lui procure des jouissances que la vie réelle le plus souvent lui refuse.

« A mesure que sa raison s'envole et que sa tête se perd, l'alcoolique, en s'abrutissant, sort de lui-même, et quelque grossier que soit son rêve, il rêve ! » (1)

Ce qu'il faut, c'est exiger de lui le *sacrifice volontaire* de cet alcool que tant de mauvaises conditions de vie ont presque transformé en un objet de nécessité. Et ce sacrifice, ni des démonstrations scientifiques, ni des dissertations sur le péril alcoolique ne suffiront à le lui faire consentir. Seule, la science serait, elle aussi, impuissante. C'est aux aspirations idéales, dont tout homme est animé et avide, qu'il faut faire appel.

Or, quels sont, dans nos populations, les hommes ou les partis capables de susciter chez le peuple un idéal susceptible d'une semblable action ?

Les partis religieux ? — C'est au nom de l'idéal religieux que, dans les milieux protestants où il persiste encore (Etats-Unis, Angleterre, Scandinavie), la lutte contre l'alcool fut et est conduite. « Avec l'aide de Dieu contre l'alcool ! » Telle est la devise. Et c'est à cet idéal religieux que nous devons les résultats relevés plus haut. Mais, chez nous, la foi est morte, le peuple ne croit plus. « Le vide s'est fait dans l'âme des générations contemporaines qui passent une nuit blanche sous le souffle du scepticisme glacial » (Ferri). Et ce sont justement nos contrées de l'Ouest, dont la population est encore le plus attachée aux croyances catholiques, qui sont le plus ravagées par le fléau de l'alcoolisme !

Les anti-alcooliques bourgeois ? — Mais ils n'ont avec eux que la science sèche, les froids raisonnements. Ils disent au peuple de ne pas boire, ils lui montrent les conséquences

---

(1) Vicomte d'Avenel. Le mécanisme de la vie moderne. *Revue des Deux Mondes*, 1898.

néfastes de l'alcoolisation.... et ils continuent, par son exploitation sans frein, à le pousser vers l'alcool ! « Ils cherchent à persuader à ceux qu'ils assassinent qu'ils se suicident ! » (1)

Reste le parti socialiste. — Et seul il peut agir, parce que seul, s'il montre le danger de l'alcool, il indique aussi et il veut véritablement le remède : la transformation de la société capitaliste en société collectiviste par la révolution, et, en attendant, le relèvement de la situation matérielle et morale du peuple par des réformes palliatives ; parce que seul, il offre au peuple l'idéal dont il est assoiffé, vers lequel il aspire, l'idéal révolutionnaire de la conquête d'une humanité de bien-être, de justice et de moralité. Et, pour la réalisation de cet idéal, il a le droit et le pouvoir de demander au peuple des sacrifices et de lui crier : « *Au nom de l'Humanité future, tu ne boiras pas !* »

Déjà, bon nombre de socialistes ont compris ce droit, ont eu conscience de ce pouvoir, et, dans l'intérêt même de leur Parti et de la révolution prochaine, ils en ont usé.

Au 14e Congrès du *Parti Ouvrier Belge* (Verviers, août 1898), la 2e section votait la résolution suivante :

« La section estime que les pouvoirs publics doivent favoriser de toute façon la culture artistique de l'ouvrier, que le Parti Ouvrier doit créer partout des sections d'art, et *faire chaque année une agitation contre l'alcoolisme. Elle émet le vœu qu'il soit défendu de vendre de l'alcool dans les locaux socialistes.* »

Et bientôt, était fondée la *Ligue nationale socialiste anti-alcoolique* dont les statuts paraissaient dans le *Peuple* de Bruxelles du 25 novembre 1898.

Le *Parti Socialiste Hollandais*, à son Congrès de Leewarden (avril 1899) mettait à l'ordre du jour de son programme municipal cette motion : « *Lutte des autorités communales contre l'alcoolisme.* »

---

(1) *Le Socialiste. Loc. cit.*

Si le Congrès de la *Socialdémocratie allemande* (Hanovre, octobre 1899) a écarté strictement les propositions de lutte contre l'alcoolisme, il n'en est pas moins vrai, — et c'est un adversaire qui le constate — que « le courant dirigé contre l'alcoolisme à l'intérieur du Parti socialdémocratique est devenu remarquablement plus fort qu'auparavant » (1).

Enfin, au Congrès général des *Organisations Socialistes françaises* (Paris, décembre 1899), la motion suivante, présentée par les citoyens Gérault-Richard, Bagnol, Fournière, etc., était saluée par les applaudissements des délégués :

« Le Congrès, considérant que l'alcoolisme est un des plus puissants facteurs de l'asservissement moral et économique du prolétariat, émet le vœu que les militants socialistes le combattent de toutes leurs forces, en attendant qu'un prochain Congrès prenne contre ce fléau des dispositions d'ensemble. »

Et une proposition du citoyen Léon Génin demandant « que le Congrès décide que la campagne contre l'alcoolisme fasse partie intégrante de la propagande socialiste » était renvoyée à la commission pour y être étudiée.

La question de la lutte contre l'alcool nous semble donc devoir être posée bientôt devant le Parti Socialiste français. Aux camarades, convaincus de la nécessité et de la possibilité de cette lutte, de la faire aboutir à une solution décisive.

Lille, mai 1900.

Dr DÉSIRÉ VERHAEGHE

---

(1) *Leipziger Volkszeitung*, 26 octobre 1899. *Loc. cit.*

REMARQUES ARITHMÉTIQUES

SUR LES ÉLECTIONS BELGES

Un véritable système de représentation proportionnelle conduirait aux opérations suivantes : faire la somme des votants ; diviser ce nombre par le nombre des représentants à élire ; le quotient obtenu indiquerait le nombre de votes donnant droit à un élu. Il suffirait ensuite de diviser par le quotient trouvé le nombre de votes obtenus par chaque parti, pour savoir combien chaque parti devrait avoir de représentants.

Ce système ne souffrirait aucune objection, et la Chambre élue serait ainsi l'image exacte du corps électoral, si les divisions successives, et surtout les dernières, se faisaient exactement. Dans ce cas idéal, la méthode de calcul adoptée en Belgique aboutit, par des calculs un peu plus longs, exactement au même résultat.

Mais il est clair que ce cas ne se produira jamais. Les dernières divisions ne se feront pas exactement : il y aura des restes ; en sorte que, sur huit représentants à élire, par exemple, la méthode précédente en attribuerait six ou sept aux différents partis, et il resterait un ou deux sièges qui devraient être répartis par fractions.

Pour résoudre cette difficulté, le seul système raisonnable consiste évidemment à attribuer les derniers sièges aux partis qui, dans la dernière division, auraient obtenu les restes les plus forts, avec, peut-être, cette restriction que ces restes devraient dépasser la moitié du premier quotient (nombre de votes donnant droit à un élu).

Pour donner un exemple, je prends, d'après l'*Indépendance Belge*, les nombres globaux des dernières élections belges :

Cléricaux	993.005
Socialistes (1)	470.675
Radicaux	33.840
Libéraux.	464.987
Démocrates chrétiens (2)	47.413
Indépendants	10.446
Divers (3)	20.971
Total.	2.041.336

Il y a 152 représentants à élire. En divisant 2,041,336 par 152, on obtient le quotient 13,429. Chaque parti a donc droit, d'abord, à autant de sièges qu'il a de fois 13,429 votes, ce qui donne :

Cléricaux	73
Socialistes.	35
Radicaux	2
Libéraux	34
Démocrates chrétiens.	3
Total.	147

Il reste donc cinq sièges à pourvoir. En les attribuant aux plus forts restes, on obtient : un clérical, un indépendant, un libéral, un démocrate chrétien et un radical.

Voyons maintenant comment le système belge répartit les sièges entre les différents restes. Si l'on appliquait le système belge, d'abord, aux nombres globaux, le calcul montrerait que, après les 147 sièges pourvus comme ci-dessus, il y aurait encore : trois cléricaux, un libéral et un socialiste. On voit donc que les gros nombres sont les plus favorisés. Les cléri-

(1) Y compris les votes obtenus par la liste radicale-socialiste de Gand.

(2) Y compris les votes obtenus par la liste des démocrates chrétiens et commerçants de Gand.

(3) Somme des votes obtenus par diverses listes ne dépassant pas 3,176.

caux auraient deux sièges de plus qu'ils ne doivent, les socialistes un de plus, et cela au détriment des indépendants, démocrates-chrétiens et radicaux.

On dira sans doute que la différence n'est pas grande. Mais que l'on songe que cette différence se produit à cause des restes. Elle peut se produire dans chaque circonscription, et la somme de ces différences devient en effet très importante, comme on peut le voir dans le tableau suivant, où j'ai résumé les résultats suivants :

	Nombres globaux		Totaux des calculs par circonscription	
	R.P. vraie	R.P. belge	R.P. vraie	R.P. belge
	—	—	—	—
Cléricaux.	74	76	76	85
Socialistes	35	36	33	33
Radicaux.	3	2	3	2
Libéraux.	35	35	36	31
Démocrates chrétiens .	4	3	3	1
Indépendants.	1	»	1	»

On voit que les cléricaux ont neuf sièges de plus qu'ils ne devraient avoir. Les socialistes ne gagnent ni ne perdent au système belge. Cela tient à ce que, dans certaines circonscriptions, ils ont la majorité absolue sur les autres partis, d'où il résulte, — c'est le cas à Liège, — qu'ils gagnent plus de sièges qu'ils n'en devraient avoir, et cela compense le résultat d'autres élections. Mais les libéraux, qui ont au total à peu près autant de votes que les socialistes, n'ont nulle part de grandes majorités ; aussi est-ce sur eux, en même temps que sur les petites listes des démocrates chrétiens, que les cléricaux, en vertu de cet absurde système, ont indûment gagné des voix.

L'absurdité du système peut encore être mise en évidence par les nombres suivants : il y a un représentant clérical par 11,681 votes cléricaux, un représentant socialiste par 14,262 votes socialistes, et un représentant libéral par 14,992 votes libéraux. Mais on pourrait dire que l'anomalie de ces derniers

nombres provient de l'inégalité des circonscriptions, — que cette inégalité soit absolue, ou due au système plural, dont je ne m'occupe pas ici.

En résumé, les exemples dont j'ai donné les résultats, aussi bien que l'étude arithmétique théorique du système belge, conduisent aux conclusions suivantes :

Les nombres de sièges attribués à chaque parti ne sont jamais inférieurs à ceux que donnerait la R. P. vraie, si l'on ne tenait pas compte des restes.

Les sièges dus aux restes sont attribués de la façon la plus injuste, au profit des plus grands nombres, surtout lorsque, dans une circonscription, un parti atteint, ou presque, la majorité absolue des votes. Dans ce cas, les petits nombres sont écrasés.

L'erreur, dans chaque circonscription, est d'autant plus grande, qu'il y a plus de listes.

L'erreur, pour l'ensemble des circonscriptions, est d'autant plus grande qu'elles sont plus nombreuses.

Je ne fais pas ici une analyse complète du système belge. Le principe du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, est excellent. L'interdiction de panacher les listes est excellente. Je n'ai voulu traiter qu'une simple question d'arithmétique, la méthode de calcul. Encore une remarque à ce sujet.

J'ai dit que le système d'attribution des sièges aux plus grands restes, devrait peut-être souffrir cette restriction, qu'un reste, pour donner droit à un siège, soit supérieur à la moitié du quotient du nombre total des votes par le nombre des sièges à pourvoir.

Cette restriction peut amener ce résultat, qu'un siège soit perdu par la circonscription. En fait, par exemple, cette restriction aurait fait perdre (3me colonne du tableau ci-dessus) cinq sièges, savoir : un aux démocrates chrétiens, trois aux cléricaux, un aux socialistes.

Mais, si l'on admettait cette restriction, ce serait renoncer à ce principe, que l'on détermine avant tout le nombre de sièges représentant chaque circonscription, et ce serait évidemment très fâcheux, si les nombres de sièges attribués aux circons-

criptions étaient exactement proportionnels aux inscrits, ou, mieux, aux votants. On sait qu'il n'en est rien.

Si, alors, on renonce à déterminer d'avance le nombre de sièges auquel a droit chaque circonscription, voici le système qui donnerait les résultats les plus exacts. Il faudrait additionner le nombre total des votants dans tout le pays, et diviser ce nombre par le nombre total des représentants à élire. Le quotient donnerait le nombre de votes donnant droit à un élu. Ce nombre déterminerait ainsi le nombre des élus dans chaque circonscription, où l'on continuerait le calcul selon la méthode indiquée.

En appliquant ce système, on a trouvé que le quotient indiqué a été, aux dernières élections belges, 13.429. Hasselt, avec ses 27,769 votes votes, n'aurait donc droit qu'à deux élus au lieu de trois, tandis que Soignies, avec ses 55,061 votes, aurait droit à cinq élus au lieu de trois.

Il n'y aurait aucune difficulté pour la préparation des listes, car on saurait très bien d'avance, dans chaque circonscription, à une unité près, à combien d'élus on aurait droit. Le seul inconvénient serait un léger retard dans la proclamation des résultats définitifs, puisqu'il faudrait concentrer tous les résultats, pour avoir le quotient précédent.

P. G. LA CHESNAIS

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Parti Ouvrier Français et Comité Général. — Il n'est personne pour mieux violer les « principes » que celui qui les a constamment à la bouche.

Il avait été entendu pendant l'affaire Dreyfus que les appréciations des socialistes des autres nations en faveur de l'action du parti socialiste n'avaient aucune valeur ; seules, les affirmations de Liebknecht trouvaient grâce devant le P. O. F. et les journaux antisémites. Aujourd'hui Millerand a fait changer tout ça et on lui reproche amèrement que sa présence au ministère gêne l'opposition de Bebel et de ses amis du Reichstag allemand. Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'on profite pour lui adresser ce reproche, de ce que les partisans du projet d'augmentation de la flotte allemande opposent à Bebel la signature de Millerand comme membre du gouvernement au bas du projet d'augmentation de la flotte française. Et l'on clame dans le *Socialiste* (17 juin), que l'on y est « antiministériel pour rester fidèle à la tactique *universelle* du prolétariat organisé et à la lutte de classes ». Le moment est vraiment bien mal choisi. Ce n'est pas seulement en Italie, où la *Critica Sociale* (16 juin) constate que, dans la situation internationale actuelle, on ne peut s'opposer à l'augmentation de la flotte qui n'est, d'ailleurs, évidemment pas destinée contre les ouvriers et que l'on ne peut que veiller à ce que les

fonds votés ne soient pas gaspillés. C'est surtout en France, au sein même du Parti Ouvrier Français, que l'on trouve l'approbation du vote de pareils projets. On lit, en effet, dans une brochure où se trouve édité le manifeste du Conseil national du P. O. F. sur *Patriotisme et Internationalisme* (juillet 1893); les lignes suivantes : « Nous voulons — et nous ne pouvons pas ne pas vouloir — une France grande et forte, capable de défendre sa république contre les monarchies coalisées et capable de protéger son prochain 89 ouvrier contre une coalition, au moins éventuelle, de l'Europe capitaliste. » Et dans les articles du *Socialiste,* Lafargue invitait les élus de la Chambre à ne rien refuser pour la dépense de cette France « grande et forte ».

Mais à ce moment, Lafargue, trop près encore de ses railleries contre Malon, qui cherchait les précurseurs du socialisme dans le monde ancien, n'avait pas découvert que « Socrate et Platon, ces profonds politiciens, s'occupaient avant tout de perfectionner l'art de gouverner les hommes au plus grand profit de l'ordre bourgeois alors naissant », et que « ces vertueux justiciards et véritards avaient, pour soulager les militaires de tout travail sexuel, préconisé la pédérastie qui fleurit dans l'armée permanente actuelle, réalisation de l'idéal communiste de Platon » dans sa *République,* où celui-ci montre ces militaires asservis au pouvoir civil qui les prive de tous droits et de tous biens. (*Socialiste,* 17 juin). On voit que Lafargue écrit pour des « moutons rouges » et leurs « bergers » qui ne demandent qu'un manifeste pour être dès lors convaincus que le péril militaire n'existe pas et que le pouvoir civil est toujours responsable des coups de fusil tirés sur les grévistes.

Avec cette « science socialiste », on est mûr pour appeler la loi Millerand-Colliard « loi de recul et antisocialiste », ce qui n'empêche pas la section roubaisienne du P. O. F. (qui parle ainsi), de se plaindre de ce que la loi « ne sera appliquée que si les patrons le veulent ». L'inspecteur divisionnaire de Roubaix a, en effet, permis à un patron teinturier de faire travailler les mineurs de 18 ans pendant 12 heures par jour *pendant un*

mois. L'étonnement et l'indignation auraient été épargnés à cette section du P. O. F., si les érudits de cette fraction socialiste avaient fait savoir que dans cette loi comme dans toute loi sur le travail ouvrier, il y a des règlements d'administration publique qui désignent les industries où il peut être *temporairement* dérogé par l'inspecteur divisionnaire du travail en ce qui concerne la durée du travail. Au lieu de s'adresser au Comité Général du Parti socialiste, la section roubaisienne du P. O. F. aurait pu s'adresser au syndicat intéressé et celui-ci, qui doit connaître certain décret de Millerand, aurait certainement saisi de ce cas l'inspecteur du travail qui aurait renseigné les camarades à qui on a oublié de faire connaître les lois qui les intéressent. C'est là une habitude qui, il faut l'avouer, n'existe pas encore de faire ces correspondances si simples, si fructueuses mais si peu bruyantes.

Du bruit, le C. G. en a fait encore au sujet du vote des députés socialistes contre l'enquête parlementaire sur les crimes militaires de Chalon et en faveur de l'ordre du jour qui comprenait une motion flétrissant les doctrines socialistes. Ceux qui ont saisi le C. G. d'un vote de blâme contre ces députés et qui ont déclaré en appeler au Congrès général prochain sont ceux du P. S. R. et du P. O. F., où l'on professe un certain mépris pour la capacité parlementaire ; l'on ne s'attendait donc pas à les voir réclamer, d'accord avec les antisémites et les mélinistes, tous gens également sincères, l'extension des droits du Parlement. Cela pouvait encore plus étonner, lorsque l'on songe que le soin de juger le fait de savoir si les gendarmes qui avaient tiré sur les grévistes étaient en état de légitime défense était ainsi confié aux amis de M. Méline à qui nous devons précisément le développement de la réaction militaire et cléricale. La Chambre a, d'ailleurs, fait ses preuves juridiques quand elle a voulu se donner le luxe d'instruire et de condamner Dreyfus.

C'est dans cette même séance que les mélinistes firent présenter par M. Massabuau une motion flétrissant la doctrine collectiviste. Il y a quelques années, les députés socialistes, ceux du P. O. F. y compris, avaient voté pour le ministère

Bourgeois qui venait, dans sa déclaration, de flétrir le collectivisme. Le ministère Bourgeois laissant la propagande socialiste libre, Vaillant déclarait avec raison qu'il n'y avait pas à se préoccuper des excommunications parlementaires. Aujourd'hui, M. Waldeck-Rousseau répond par l'abstention à la nouvelle motion de flétrissure. C'était, en effet, vraiment par le dédain que l'on pouvait le mieux répondre à un pareil ordre du jour. Celui-ci, dans l'esprit de son auteur, n'avait qu'une efficacité : celle d'amener quelques socialistes à voter contre l'ensemble de l'ordre du jour qui, en vertu de la procédure parlementaire, comprenait la motion de flétrissure. Et le C. G. a admis que l'on soit prisonnier des formules qui servent les manœuvres réactionnaires! Cela s'appelle respecter les principes, ceux, il est vrai, de la politique d'opposition intransigeante, que l'on aurait bien voulu voir pratiquer, cependant, il y a deux ans, au temps où il y avait danger pour nos libertés les plus essentielles. Pendant que l'on cause si bien au C. G. et que l'on y veille au « droit à la Révolution », les syndicats demandent et obtiennent toujours quelque nouveau « plat de lentilles ». C'est ainsi que M. Waldeck-Rousseau a déclaré au banquet des mécaniciens et chauffeurs qu'ils avaient causé gagnée sur un certain nombre de points de la circulaire Baudin dont ils demandaient la revision. Ces points touchent à la question des vingt-quatre heures de repos décadaire qui ne pourront être confondues avec les heures de réserve et qui seraient susceptibles d'être augmentées lorsque les roulements seront changés.

D'autre part, le même ministre de l'intérieur a reçu les ouvriers des associations ouvrières à qui il avait exclusivement confié les travaux de la salle des fêtes de son ministère. Il a indiqué par là l'importance que le gouvernement actuel assigne aux formations économiques de la classe ouvrière.

Enfin, dans la mesure de son pouvoir, le gouvernement à clôturé l'enquête de la Martinique : il a gracié les condamnés pour faits de grève et il a frappé de mise en retrait d'emploi le lieutenant Kahn qui avait fait tirer sur les ouvriers noirs.

Les mélinistes reprochèrent au ministère de ne pas avoir livré le lieutenant Kahn au conseil de guerre comme ils lui reprochent de ne pas leur avoir livré l'enquête de Chalon. C'est de la même politique. La *Patrie* compte sur certains socialistes pour aider à cette œuvre. C'est possible.

PAUL DRAMAS

II — FAITS ÉCONOMIQUES

Le Conseil supérieur du travail. — Le *Conseil supérieur du travail*, réorganisé par le Décret du 1er septembre 1899, comprend 66 membres : 22 membres patrons, 22 membres ouvriers et 22 autres membres dont 3 sénateurs élus par le Sénat (1), 5 députés élus par la Chambre des Députés (2), 4 membres choisis par le Ministre du Commerce parmi les personnes compétentes (3), et 10 membres de droit désignés par leurs fonctions (4).

Les 22 délégués élus par les patrons se répartissent en deux séries : 1° 15 patrons élus par les membres des chambres de commerce et ceux des chambres consultatives des arts et manufactures ; 2° 7 conseillers prud'hommes patrons. Les 22 délégués élus par les ouvriers se répartissent de même en deux séries : 1° 15 délégués élus par les syndicats ouvriers ; 2° 7 conseillers prud'hommes ouvriers.

L'élection des 7 conseillers prud'hommes patrons et des

---

(1) Le Sénat a élu MM. Fougeirol, Lourties et P. Strauss.

(2) La Chambre a élu MM. Maruéjouls, L. Ricard, Mesureur, Dubief et Ch. Ferry.

(3) Millerand a désigné la citoyenne Bonneviale, Jaurès et MM. V. Legrand, président du tribunal de commerce de Paris et Raoul Jay, professeur de législation industrielle à la Faculté de droit de Paris.

(4) 6 hauts fonctionnaires dont 3 dépendent du ministère du commerce ; le président de la Chambre de commerce de Paris et le président du Conseil municipal ; le trésorier de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production et le vice-président de la Commission consultative de la Bourse du travail de Paris.

7 conseillers prud'hommes ouvriers s'opère dans les conditions suivantes :

Les tribunaux de prud'hommes de France sont divisés en trois catégories comprenant : la 1re, les conseils de prud'hommes siégeant à Paris ; la 2e, ceux siégeant dans les villes d'au moins 40,000 habitants, et la 3e, ceux des autres villes. Un tirage au sort désigne 2 tribunaux de la première catégorie, 3 de la deuxième catégorie et 2 de la troisième catégorie. Dans chacun de ces tribunaux les prud'hommes patrons nomment un représentant. Sept autres tribunaux désignés dans les mêmes conditions procèdent à l'élection des prud'hommes ouvriers. Les représentants des conseils de prud'hommes peuvent être choisis par eux dans l'un quelconque des conseils de prud'hommes de la même catégorie.

Pour procéder à l'élection de leurs quinze représentants, les syndicats ouvriers et d'employés sont répartis dans les quinze groupes industriels et commerciaux suivants : 1° Mines, carrières et salines ; 2° Industries de l'alimentation ; 3° Industries chimiques, allumettes et tabacs, céramiques et verreries, fabrication du papier ; 4° Cuirs et peaux ; 5° Industries textiles, similaires et succédanées (région du Nord et de l'Est) ; 6° Industries textiles, similaires et succédanées (régions de l'Ouest et du Midi) ; 7° Travail des étoffes, vêtements et toilette ; 8° Industries du bois et bâtiment (bois) ; 9° *a)* Métallurgie et grande construction mécanique ; *b)* chauffeurs, conducteurs, mécaniciens ; 10° Travail des métaux communs et bâtiment (métaux) ; 11° Bâtiment ; 12° Transport par voies ferrées ; 13° Transport par terre et par eau, manutention, garçons de magasin ; 14° Industries relatives aux lettres, sciences et arts (industrie du livre, instruments de précision, bijouterie, orfèvrerie, ingénieurs, artistes, etc.) ; 15° Commerce et administration. Nul ne peut représenter un autre groupe professionnel que celui auquel il appartient.

Les membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures sont de même répartis en quinze groupes professionnels similaires qui élisent chacun un représentant. Chaque membre de la chambre de

commerce ou de la chambre consultative est individuellement et directement électeur pour le représentant de son groupe. Pour les délégués ouvriers, au contraire, les ouvriers syndiqués n'ont pas directement le droit de suffrage, mais ce droit appartient au syndicat dont ils font partie. A cet effet, chaque syndicat dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres, à raison de une voix, par vingt-cinq membres ou fraction de vingt-cinq membres. Le mode d'établissement des listes électorales permet aux syndicats ouvriers de vérifier par un contrôle mutuel, l'exactitude du nombre des membres déclarés. La durée du mandat des délégués patrons et ouvriers est de trois ans.

Le Conseil supérieur du travail se réunit chaque année, le premier lundi de juin. La session dure quinze jours. L'ordre du jour est arrêté par le Ministre du Commerce. Le Ministre peut en outre convoquer le Conseil en service extraordinaire à toute époque de l'année.

Le Conseil choisit dans son sein une Commission permanente composée de sept patrons, sept ouvriers, un sénateur, un député, tous élus par le Conseil et cinq membres de droit désignés par le décret.

La Commission permanente ouvre des enquêtes à la demande du Ministre, sur les conditions du travail, la condition des travailleurs, les rapports entre patrons et ouvriers. Elle prend connaissance des documents et des statistiques qui doivent servir de base à ses travaux, demande des compléments d'enquête dans la limite des crédits disponibles, provoque les témoignages écrits ou oraux des personnes compétentes et fait ressortir, dans un rapport d'ensemble, les faits qu'elle a observés, les abus qu'elle a constatés, les réformes que l'enquête indique comme efficaces. Elle peut aussi, à la demande du Ministre, déposer entre ses mains un rapport sur les causes et les circonstances d'une grève ou d'une coalition patronale.

Les délégués ouvriers ont droit aux allocations suivantes : 1° Ceux qui habitent le département de la Seine à une indemnité de 10 francs pour chaque journée où ils assistent aux séances du Conseil ; 2° Ceux qui résident hors le département

de la Seine à une indemnité de 12 francs par jour pendant la durée des sessions du Conseil, plus une indemnité de déplacement s'élevant à 15 centimes par kilomètre de la distance par voie ferrée entre Paris et la gare la plus voisine de leur résidence. Quelle que soit leur résidence, les délégués ouvriers membres de la Commission permanente ont droit à des jetons de présence de 5 francs pour chacune des séances de la Commission.

La première session du nouveau Conseil supérieur du travail s'est ouverte le 5 juin dernier. L'ordre du jour était ainsi fixé :

Election des deux vice-présidents du Conseil supérieur du travail;

Discussion des résultats de l'enquête relative à la saisie-arrêt des salaires ;

Discussion des résultats de l'enquête sur les modifications proposées à la législation des Conseils des prud'hommes;

Election des membres de la Commission permanente du Conseil supérieur du travail;

Programme des enquêtes à confier à la Commission permanente du Conseil supérieur.

Après le discours du Ministre, le Conseil supérieur du travail a procédé à l'élection de deux vice-présidents. Les candidats étaient le citoyen Keufer, de la Fédération du livre, MM. Strauss, Lourties, sénateurs; Aynard, Maruéjouls, députés. Au premier tour, le citoyen Keufer a été élu par 42 voix sur 60 votants. Au troisième tour, M. Aynard a été élu second vice-président par 31 voix contre 29 à M. Strauss.

La plus grande partie de la session a été consacrée à l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes. Il en sera parlé dans un prochain numéro du *Mouvement Socialiste*.

G. Fauquet

BELGIQUE

Congrès des Métallurgistes. — La fédération nationale des Métallurgistes, la plus forte et la mieux organisée de tout le

pays, a tenu ses assises à la Maison du Peuple de Bruxelles, les 3 et 4 juin. — 34 groupes sont représentés par 70 délégués. — Du rapport sur la propagande syndicale, ressort que le nombre de membres s'accroît sans cesse. Anvers avait, l'année dernière, 110 affiliés; il en a, actuellement, 1,320.

Toute la journée du dimanche est consacrée à la propagande syndicale. Les groupes font leurs rapports sur ce qui a été fait, sur ce qui doit être fait. — Ce qui est, surtout, préconisé, c'est le syndicat à base de mutualité. — Pendant le deuxième jour, la discussion quant au rallumage des fours de laminoirs aboutit à l'ordre du jour suivant : « Les délégués des laminoirs du pays émettent le vœu de voir tous les délégués décrire et expliquer, dans leurs groupes, les misérables conditions du travail des puddleurs et des chauffeurs, et de voir les compagnons du conseil exécutif publier des articles dans les journaux, principalement dans le journal *le Métallurgiste,* afin d'inspirer une légitime crainte au patronat et de faire renaître l'espoir chez les ouvriers d'usine. » — Le journal corporatif est tiré, d'après le rapport du secrétaire permanent, à 5,000 exemplaires, et le compte financier clôturé par un boni. — La question de savoir si l'on portera la cotisation de 20 à 25 centimes par mois pour la caisse de résistance est ensuite mise en discussion. Cette proposition est rejetée par 34 votes affirmatifs contre 2 et 36 abstentions. — Il y avait encore, à l'ordre du jour, une proposition de ne plus indemniser les ouvriers en grève qu'à partir du deuxième jour de chômage. Cette proposition est adoptée. — Quant au déplacement des affiliés, dans le but de chercher de l'ouvrage dans la capitale, le secrétaire permanent propose qu'ils ne reçoivent d'indemnité que s'ils ont leur carte d'identité, indiquant la date du départ, l'indemnité reçue à chaque lieu de passage, avec la date de passage. — De plus, avant de quitter leur localité, les affiliés devront se renseigner sur les localités où la demande de bras dépasse l'offre. C'est ce qui est adopté. — L'assemblée s'occupe encore du travail dans les arsenaux de l'État, de l'affiliation internationale et de différentes questions d'ordre intérieur.

Congrès des ouvriers de la pierre. — Ce Congrès, tenu aussi les 3 et 4 juin, a montré l'organisation croissante de cette catégorie de travailleurs.

Différents votes sont émis :

a) Caisse de résistance maintenue provisoirement.
b) Suppression du travail aux pièces.
c) Rétablissement de la criée des pierres.
d) Journée de travail de dix heures.
e) Minimum de salaire.
f) Tarif uniforme.
g) Abonnement au journal corporatif *Le Carrier.*

Gaston Vandermeeren

ALLEMAGNE

La Leix Heinze. — L'intérêt principal de la vie publique en Allemagne s'est concentré durant ces derniers temps sur la loi *Heinze*, ce produit singulier de l'art moderne de légiférer, qui prétendait réglementer en même temps que les conditions des prostituées et des souteneurs, celles des arts plastiques et du théâtre.

Si déjà pas mal des dispositions relatives au premier but de la loi ont provoqué des protestations dans notre milieu, les dispositions tendant à une réglementation des arts plastiques et de l'art dramatique dans un esprit clérical y étaient pour la démocratie socialiste, de celles que l'on ne discute même pas. Une lutte d'une acuité inconnue jusqu'ici en Allemagne, s'est engagée au Parlement et au dehors contre ces dispositions, et c'est la démocratie socialiste qui l'a dirigée et qui a été le vainqueur.

Jusqu'à ces temps derniers encore, les partis bourgeois se servaient, dans leur agitation contre le socialisme, de l'accusation que la démocratie socialiste était l'adversaire de la culture intellectuelle, qu'elle détruisait l'idéal ; aujourd'hui, ce reproche qui fut, bien que profondément ridicule, répété des années durant, est écarté à tout jamais.

Dans cette lutte, où étaient engagés les plus hauts intérêts de la vie intellectuelle, c'est la démocratie socialiste qui a conduit tous ceux qui ont intérêt au développement de l'art et de la science. Les partis libéraux, les poètes et les écrivains les plus remarquables, les artistes et les acteurs les plus célèbres ont marché à la suite du parti démocrate socialiste pour repousser l'attaque innommable des obscurantistes catholiques et protestants. N'était la démocratie socialiste, les désirs des ennemis de la culture et de l'art n'auraient rencontré que de faibles protestations et, sur ces faibles protestations, on serait passé à l'ordre du jour; jamais on n'aurait eu le courage d'user, dans l'intérêt de la culture intellectuelle, des armes énergiques que prit délibérément la démocratie socialiste et dont elle s'est servie jusqu'au bout brillamment. Ce fut la démocratie socialiste qui ne recula pas devant un moyen comme l'obstruction au Parlement, qui, en s'appuyant sur le fait que les adversaires de cette loi représentaient la majorité du peuple allemand, bien qu'ils fussent la minorité au Parlement, rendit les débats du *Reichstag* impossibles jusqu'à ce que ce projet de malheur fût retiré. Le parti le plus fort au Reichstag allemand, le parti du centre catholique fut forcé de déposer les armes, devant l'attitude énergique de la démocratie socialiste, de renoncer selon toute probabilité pour toujours à ses plans défendus pourtant avec un zèle inlassable. Ce succès de notre part est aussi réjouissant qu'important pour la position qu'occupe la démocratie socialiste. A la réunion que les adversaires de la loi Heinze organisèrent pour célébrer leur victoire, l'orateur démocrate socialiste qui parla à côté des chefs des autres adversaires de la loi, à côté des plus grandes sommités de la littérature allemande, fut accueilli par des applaudissements qui ne finissaient pas, bien que le public qui assistait à cette réunion fût surtout composé des adversaires de la démocratie socialiste. Ainsi le succès moral de notre parti est encore plus grand que ce succès déjà si extraordinaire. On a pu, en cette occurrence, voir encore une fois que la démocratie socialiste n'est pas seulement un parti qui représente les intérêts économiques du prolétariat, mais qu'elle a mis

aussi sous sa protection tout ce qui représente l'idéal dans les classes bourgeoises, et qu'elle marche en tête, dans la lutte pour les idéaux suprêmes de l'humanité.

Le 25e anniversaire de l'Unité Socialiste. — Bientôt après l'avortement de la loi Heinze, les socialistes allemands célébrèrent un jubilé, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de l'unité du parti.

Les journaux socialistes, dans les articles écrits pour la circonstance; les orateurs, dans les fêtes organisées à la même occasion, jetaient, avec un sentiment de fierté justifiée, un regard rétrospectif sur l'histoire de notre parti, sur les immenses progrès qu'il a accomplis malgré les persécutions pendant les vingt-cinq dernières années.

Il est resté, pendant tout ce temps, fidèle à lui-même, au point de vue de ses tendances et du but qu'il poursuivait; il est devenu le parti le plus fort de l'empire, il jouit de l'estime de ses adversaires; en un mot, il a « fait de l'histoire ». Mais, quel que soit le sentiment de fierté que nous donne la fidélité des masses à l'égard de notre parti, quelque conformes qu'aient été au but poursuivi les procédés dont nous nous servons, nous ne voulons pas seulement dire par cela que la démocratie socialiste, fidèle aux mots de quelques formules, pense aujourd'hui de la même façon qu'il y a vingt-cinq ans. Les conditions du milieu, en changeant continuellement, mettent aussi ce parti politique toujours en face de nouveaux problèmes, le forcent à trouver de nouvelles lignes directrices pour la tactique. Cela devient manifeste, actuellement, dans la question de savoir si les syndicats doivent être des organisations à étiquettes socialistes, ou s'ils doivent ouvrir leurs portes à tout le monde. La discussion sur la forme de l'organisation syndicale est aussi vieille que l'existence du mouvement syndical en Allemagne. Déjà, à son début, il était divisé entre trois tendances; à côté des syndicats libéraux de Hirsch-Dunker, il y avait des lassalliens et des internationalistes. Longue fut la lutte et la rivalité entre ces organisations dont les fractions socialistes ont conclu la paix au

congrès de Gotha. Mais cette paix n'eut pas pour conséquence de renforcer le mouvement syndical, car elle eut lieu à une époque où sévissait une crise économique des plus graves et parce que, quelque temps après le congrès de l'unité, la loi contre les socialistes détruisit toutes les organisations de la partie consciente du prolétariat allemand.

Sous le régime de la loi contre les socialistes, le mouvement socialiste commença à se former de nouveau. Des tentatives variées furent faites pour passer à travers les filets de cette loi, ce qui fit surgir diverses formes d'organisation. Il en résulta qu'il y eut, en effet, un mouvement syndical après l'abolition de la loi contre les socialistes, mais toute unité d'organisation lui faisait défaut. Des organisations locales et centrales, politiques et non politiques, luttaient les unes contre les autres. La victoire fut remportée par les grandes unions centrales sur les organisations locales. Mais, quelques années plus tard, lorsqu'il devint clair que le prolétariat conscient avait reconnu le principe de la centralisation comme le plus juste, les politiciens sociaux catholiques et protestants commencèrent à fonder des organisations corporatives confessionnelles. Dans certaines professions, avant tout chez les mineurs et chez les ouvriers de l'industrie textile, se formèrent, à côté de nos organisations, des syndicats catholiques imposants et, pour ce qui est des autres professions, on créa partout des ébauches d'organisations, de sorte que l'unité, d'ailleurs pas tout à fait complète, du mouvement syndical fut de nouveau remise en question sous l'influence de l'idée de la neutralisation des syndicats, préconisée en Suisse par Hermann Greulich; on commença par insister avec plus d'énergie sur cette opinion que les syndicats doivent être libres de toute attache extérieure avec un parti politique, qu'ils doivent garder une attitude neutre à l'égard des opinions politiques ou confessionnelles de leurs membres, qu'ils ne doivent demander à leurs adhérents qu'une chose, c'est de défendre énergiquement les intérêts corporatifs des ouvriers. La discussion sur ces questions n'est pas encore terminée, mais il est remarquable qu'un représentant aussi autorisé du mouve-

ment ouvrier allemand qu'Auguste Bebel, qui, auparavant, avait combattu énergiquement le caractère non politique du mouvement syndical, ait plaidé avec autant d'énergie, à une réunion des lithographes qui a eu lieu fin mai à la Maison des syndicats de Berlin, la neutralisation des syndicats. L'intervention de Bebel profitera beaucoup à cette idée, ce qui, d'après nous, n'aura que des conséquences utiles au mouvement syndical allemand. On commet certainement une erreur lorsque l'on recommande les mêmes moyens pour la lutte politique et pour la lutte syndicale de la classe ouvrière.

La lutte politique de la classe ouvrière doit par sa nature même s'opposer d'une façon irréconciliable à l'ordre social actuel, elle ne peut prendre fin avant que l'ordre présent ne soit remplacé par l'ordre socialiste. A cause de cela le mouvement socialiste doit d'après nous, sauf des cas exceptionnels, être intransigeant, hostile à tout compromis et ne s'appuyer que sur lui-même.

Tout à fait différent est le rôle du mouvement économique. Les organisations qui le composent luttent pour des buts qui en eux-mêmes sont très importants il est vrai, mais qui n'ont qu'une importance secondaire comparés au but poursuivi par le parti socialiste, et qui diffèrent entre eux selon la profession, la localité et le temps. Tandis que, dans telle profession, la réduction de la durée de travail à dix heures est considérée comme un grand progrès, dans telle autre les ouvriers demanderont au même moment et dans la même localité, avec plus de chance de succès et en tout cas avec autant de raison, la réduction de la journée de travail à huit heures et demie. Il en est de même avec les salaires et avec les autres questions ayant trait aux conditions du travail. Il ne s'agit pas, dans ces luttes, d'un but éloigné, mais au contraire des revendications que l'on espère réaliser dans un temps très rapproché, dans quelques jours ou quelques semaines, il s'agit en outre des revendications qui n'ont rien de commun avec les conceptions politiques et religieuses des ouvriers qui sont mêlés à cette lutte, il s'agit aussi des luttes qui sont imposées par le patronat à l'ensemble de la classe

ouvrière, qu'elle soit organisée ou non et quelle que soit son hétérogénéité au point de vue confessionnel. Dès lors il est impossible d'admettre que dans cette lutte les ouvriers socialistes doivent marcher séparément des ouvriers catholiques, protestants et libéraux. Il s'agit ici de réunir tous les ouvriers intéressés pour la représentation de leurs intérêts, vis-à-vis du patronat aussi bien dans la défensive que dans l'offensive. Et cela peut se faire sans qu'il soit nécessaire de sacrifier quoi que ce soit de ses idées politiques ou religieuses. Mais cela ne peut se faire avec succès que lorsque toute la classe ouvrière se tient ensemble, lorsqu'elle est dirigée d'une façon uniforme, lorsqu'elle ne donne pas aux patrons l'avantage de son fractionnement. Une réaction de cette marche en commun dans les luttes économiques d'éléments divergents au point de vue politique, sur les opinions politiques de la classe ouvrière n'est pas à craindre selon nous. La puissance de l'idée de la lutte de classe, la conviction socialiste, quoique souvent sous une forme instinctive, est trop forte dans les masses ouvrières, la supériorité intellectuelle de la fraction socialiste de la classe ouvrière sur celle non socialiste est tellement hors de doute, que nous n'avons rien à craindre pour les opinions politiques de nos ouvriers de cette action commune des diverses couches ouvrières dans la lutte économique. Les ouvriers socialistes ne s'incorporeront pas pour cela aux troupeaux menés par les curés, il est plutôt possible que la neutralité des syndicats, que la direction commune des grèves rapprochent les ouvriers catholiques des ouvriers socialistes. Mais ce qui est certain, c'est que le fractionnement de la lutte syndicale sera plus agréable aux patrons que la neutralisation des syndicats.

Deux lois sociales. — Après en avoir fini avec la loi Heinze, le *Reichstag* vota encore avant de se séparer pour les vacances de Pentecôte, deux lois sociales, notamment un amendement à la législation relative aux conditions du travail dans l'industrie et le commerce (*Gewerbeordnung*) et un projet complémentaire à la loi sur l'assurance contre les acci-

dents. L'amendement ayant trait aux conditions de travail, introduit quelques petites améliorations relatives à la réduction de la durée du travail des employés de commerce et la situation du personnel de l'industrie à domicile. Le projet complémentaire à la loi sur l'assurance contre les accidents introduit un grand nombre d'améliorations assez notables dans cette loi, la plus importante des lois allemandes sur l'assurance ouvrière. Mais comme c'est un autre collaborateur qui doit traiter dans cette revue du contenu de cette loi, nous nous bornerons simplement à ces quelques indications.

Le mouvement corporatif. — Le mouvement corporatif a été très vif dans ces derniers temps. De nombreuses grèves ont eu lieu, dont la plus importante était celle des services des tramways berlinois. Les conducteurs, les cochers et les mécaniciens des tramways électriques et des tramways à traction animale réussirent à obtenir, grâce à une direction habile et soutenus par les sympathies de la population, des avantages extrêmement grands, après une grève de trois jours. La durée du travail a été réduite, des jours de repos assurés, les salaires augmentés, et les pensions de retraites réglées d'une façon relativement très favorable. Les Compagnies berlinoises qui se font concurrence, craignant une extension du mouvement, firent à leurs employés des concessions importantes. Le mouvement de Berlin a eu une répercussion dans d'autres villes dans un sens favorable aux ouvriers. De nombreuses grèves éclateront probablement aussi cet été dans l'industrie allemande.

Au Reichstag. — La vie politique après la Pentecôte a été exclusivement dominée par les luttes qui se sont déroulées au *Reichstag* à l'occasion du projet relatif à l'augmentation de la flotte et avant tout du projet sur les nouveaux impôts. Nous y reviendrons longuement. La question des impôts est résolue pour la démocratie socialiste par le seul fait qu'en sa qualité de parti antimilitariste elle est opposée à toute augmentation de la flotte, car en refusant les vaisseaux, elle ne

peut sous aucun prétexte accorder les moyens pour leur construction. Elle doit voter donc à cause de cela contre les nouveaux impôts sur les articles de luxe et contre l'augmentation de l'impôt sur les affaires de bourse, ce qui naturellement lui vaut maintenant déjà toutes les calomnies possibles. Mais un parti qui a déjà tant supporté en matière de dénigrement comme le parti démocrate socialiste ne se laisse pas détourner du chemin qu'il a jugé bon de prendre par des insinuations malveillantes au sujet des méthodes dont il se sert et qu'il conforme au but qu'il poursuit.

Elections. — Nous avons eu fin mai une élection complémentaire à Nuremberg qui était intéressante en ce sens que tous les partis de la circonscription avaient fait alliance pour combattre la démocratie socialiste. Cette nouvelle tentative d'arrêter le développement de la démocratie socialiste a également échoué grâce à la solidarité des ouvriers socialistes, de sorte que le candidat de notre parti, le docteur Südekum, qui est d'ailleurs déjà connu des lecteurs de cette revue pour y avoir collaboré, a été élu déjà au premier tour de scrutin comme député au Reichstag à une très forte majorité.

KARL MEYER

ITALIE

Les élections italiennes. — Les résultats du deuxième tour de scrutin ont été on ne peut plus favorables à l'extrême gauche. Socialistes, républicains et radicaux se sont emparés de plusieurs nouveaux sièges. Les premiers en gagnent quatre, deux les républicains et trois les radicaux. En face de ce succès, nous socialistes, n'avons à enregistrer qu'un seul échec, celui de Bissolati, battu à Pescarolo par 11 voix. Notre groupe se compose aujourd'hui de 32 membres, exactement le double des députés socialistes qui siégeaient dans l'ancienne chambre. Les républicains sont 29 et les radicaux 33. Dans son ensemble l'extrême gauche compte 94 députés tout en laissant de côté l'élection de Gane-et-Carrare où a triomphé

le forçat Jusani, un condamné politique dont l'innocence ne fait pas doute pour ses concitoyens.

. On voit par ces chiffres que les partis les plus favorisés dans la dernière bataille électorale ont été ceux qu'en Italie la presse monarchiste désigne couramment sous le nom de « partis subversifs ». Ainsi les socialistes qui en 1897 n'avaient recueilli que 134,502 voix en obtiennent aujourd'hui 215,841 dont 47,361 dans la Lombardie, 47,029 dans le Piémont, 10,258 dans la Ligurie, 12,845 dans la Vénétie, 27,068 dans les Romagnes, 18,785 dans la Toscane, 2,500 dans l'Ombrie et les autres dans les différentes provinces du midi depuis Rome et Naples jusqu'à la Sicile. Leurs forces se sont triplées depuis 1895 n'ayant eu pendant les élections de cette année que 76,359 voix. Tous ensemble, les socialistes, les républicains et les radicaux ne disposent que de 345,594 voix, avec une avance de plus de quarante mille voix sur l'opposition constitutionnelle. Celle-ci n'a obtenu en effet que 303,891 voix. Enfin les ministériels, c'est-à-dire les candidats qui, pendant les élections, se sont déclarés partisans du cabinet Pelloux ont réuni 611,425 voix.

Ce chiffre est inférieur à celui des voix groupées par toutes les oppositions qui se tiennent à 649,485. On s'est demandé, par conséquent, surtout à l'étranger, comment le cabinet Pelloux a-t-il pu retrouver en partie la vieille majorité le lendemain du scrutin. La réponse est aisée. La majorité ministérielle se recrutant de préférence dans les circonscriptions agricoles et du midi, l'affluence aux urnes est toujours moindre que dans les villes et dans les provinces du nord et du centre. Ainsi, tandis que notre ami Turati était élu à Milan par plus de cinq mille voix, un obscur député de la majorité triomphait ailleurs par quelques centaines de voix à peine. Nous pouvons répéter la même chose pour plusieurs des nouveaux élus, soit républicains, soit radicaux qui ont triomphé eux aussi dans les grandes villes.

On s'est posé ensuite, au sujet de plusieurs succès inattendus des socialistes, deux autres questions. On s'est demandé, d'abord, si les 225,841 voix que les socialistes ont obtenues

n'étaient pas grossies par un appoint relativement considérable des radicaux et des républicains. Nous avons déjà répondu, en partie, à cette question dans notre article d'il y a quinze jours (1). Il est certain que quelques candidats socialistes n'auraient pas triomphé sans l'aide des deux partis alliés. Mais il est aussi indéniable que les candidats républicains et radicaux ont profité de nos voix, qui doivent entrer en ligne de compte dans les 129,753 voix réunies par les deux partis dans l'ensemble du pays. Il y aurait donc compensation, et une large compensation, car nous demeurons toujours d'avis que les socialistes ont donné plus qu'ils n'ont reçu.

La deuxième question concerne le degré plus ou moins élevé de la conscience socialiste. On se demande, en d'autres termes, si, derrière chaque voix socialiste, il se trouve aussi une conscience nettement socialiste. Cette question n'est pas sans importance, comme prétendent certains optimistes du parti. Elle n'est pas non plus telle qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper outre mesure, comme paraissent le faire les pessimistes. Qu'elle ne soit pas dépourvue d'importance nous est prouvé par le fait qu'elle se pose tour à tour dans chaque pays le lendemain des élections, lorsque le parti socialiste se trouve avoir réalisé des progrès considérables. Mais, en même temps, nous avons aussi une preuve que son importance n'est pas excessive dans le fait que pas un pays ne l'a résolue définitivement et que tous les partis socialistes du monde entier continuent à compter, parmi les voix dont ils bénéficient, un nombre plus ou moins grand de voix inconscientes sans se porter plus mal pour cela.

Il est impossible et presque enfantin de prétendre, surtout dans les pays latins, que le nombre des adeptes d'un parti, s'accroisse d'une manière toujours uniforme et régulière par la seule force de la propagande. Parfois un acte d'injustice manifeste, une grande escroquerie comme le Panama français ou le *Panamino* italien ou bien plus une crise économique

(1) Voir notre dernier numéro.

quelconque pousse dans les rangs des partis les plus avancés un grand nombre d'éléments flottants, que ni la parole du propagandiste, ni le journal, ni le livre n'avaient pu atteindre. C'est le cas de l'Italie où le gouvernement de M. Pelloux a porté par sa violence une aide considérable aux *partis populaires*. Les 49 siècles, 92 ans, 2 mois et 2 jours de prison dont les conseils de guerre ont gratifié pendant l'année 1898 les hommes les plus en vue et les plus estimés du parti socialiste et du parti républicain ont révolté bien des consciences. Or, faudra-t-il les repousser ces consciences en révolte, parce qu'elles ne sont pas encore suffisamment éclairées? Au lieu de nous perdre en discussions inutiles, hâtons-nous plutôt d'ouvrir dans les cerveaux la large brèche par laquelle passera toute la lumière. Transformons-les de recrues impulsives, en bons soldats de la grande armée prolétarienne. Au surplus, il faut remarquer que l'augmentation du nombre des voix socialistes qui a eu lieu en Italie de 1897 à 1900 n'est pas du tout disproportionnée par rapport à l'augmentation qui eut lieu de 1895 à 1897. Alors nous étions passés de 76,359 voix à 134,000 ce qui fait presque le double. Aujourd'hui, au contraire, nous avons doublé le nombre des députés, mais non les voix, puisqu'elles sont seulement 215,841. Il n'y a donc pas de raisons pour que la proportion des voix inconscientes soit augmentée de beaucoup en 1900 par rapport à celle de 1897.

G. Pinardi

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro nos chroniques d'Autriche et des Pays-Bas.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Guerre Economique, par Paul Louis (vol. de 347 pages, in-18, Paris, éditions de la *Revue Blanche*, 1900).

Paul Louis a réuni en un intéressant volume ses articles de la *Revue Socialiste* et de la *Revue Blanche*. Peut-être aussi, le lien qui relie entre elles ses études diverses n'est-il pas assez fort et le livre présente-t-il un peu trop l'aspect d'une réunion d'articles, assez divers, plutôt que celui d'une œuvre homogène. En tout cas, la *Guerre Economique* est un excellent ouvrage de vulgarisation, et nous ne saurions trop en recommander l'achat aux militants socialistes. Une masse considérable de faits économiques y sont groupés, beaucoup de chiffres s'y trouvent réunis, qui donneront au lecteur les notions nécessaires sur l'évolution économique du globe. L'auteur est un socialiste, et il a mis en pleine lumière les bases économiques des grands conflits politiques internationaux. Il a su s'élever avec beaucoup de force contre le protectionnisme auquel les élus socialistes en France ont trop souvent sacrifié, montrant après Kautsky, son caractère réactionnaire et ses funestes conséquences au point de vue socialiste. Il lui attribue justement une large part dans l'effrayante décadence économique de la France dont il étudie longuement les phases dans le premier chapitre de son livre.

Paul Louis n'a pas de peine à montrer que notre politique coloniale est surtout l'assouvissement continu de la fureur militariste du pays, et ne bénéficie au point de vue commercial qu'aux Anglais et aux Allemands.

De 1889 à 1898, le commerce de la France est tombé de 8,020 millions à 7,879 millions. Depuis deux ans, alors qu'une période de prospérité inouïe s'ouvre pour l'industrie, dans le monde entier, les échanges de la France n'ont remonté que très faiblement.

Un autre phénomène intéressant et dont Paul Louis a peut-être exagéré un peu le développement, c'est la décadence économique de l'Angleterre chez laquelle il signale la diminution constante des exportations. Mais il semble que la courbe descendante suivie par le commerce britannique ne se maintient pas et que depuis deux ans le phénomène contraire soit à constater.

Il était non moins intéressant de faire ressortir et Paul Louis n'y a pas manqué, l'essor économique prodigieux de l'Allemagne et des États-Unis. Tous ceux d'entre nos lecteurs qui ont visité à l'Exposition Universelle les sections allemandes et américaines, notamment dans la métallurgie et la navigation ont pu constater les merveilles qui ont été accomplies dans ces pays.

La *Guerre Economique* nous montre la décadence des échanges, l'impuissance générale de l'industrie en même temps que les tendances rétrogrades, dans toute l'Europe méridionale.

D'autre part, un développement industriel d'une intensité presque aussi puissante que celui des États-Unis et l'Allemagne se manifeste dans la petite Belgique « bloc de fer et de houille », et dans l'immense Russie, bientôt couvertes de hauts-fourneaux et de tissages.

Il signale les puissants intérêts économiques qui sont en jeu dans l'Extrême-Orient et spécialement en Chine, et dont la connaissance explique pleinement les conflits actuels entre puissances européennes et l' « Empire du Milieu ».

Sous le titre « l'Evolution économique du globe », Paul Louis en terminant s'est efforcé de mettre en lumière les conclusions socialistes à tirer des phénomènes observés dans le monde entier.

Jean Longuet

Les Idées Égalitaires, étude sociologique par C. Bouglé (Alcan, Paris, 1899, 249 pages). — Le but que s'est proposé M. Bouglé est précis : étant donnée l'existence des *idées égalitaires*, quelle en est l'explication sociologique ? C'est-à-dire quelles sont parmi les conditions de leur succès, « celles qui se trouvent dans le champ des formes sociales ? » L'auteur écarte donc méthodiquement les problèmes moraux et les problèmes techniques de l'égalitarisme, pour n'en retenir que les problèmes purement scientifiques. — Et d'abord, qu'entend-il par idées égalitaires ? Les idées égalitaires — qui sont des idées *pratiques*, puisque « déclarer les hommes égaux, c'est édicter une façon de les traiter » (page 21) — ont comme contenu essentiel l'affirmation de la valeur propre de l'*individu* et de la valeur propre de l'*humanité*. — Ces idées égalitaires, on est loin de les rencontrer dans toutes les sociétés. Elles semblent bien n'être apparues jamais que dans le monde occidental, et dans ce monde elles ne s'y sont affirmées que deux fois : une première fois, dans l'empire romain ; une seconde fois, dans nos sociétés contemporaines. — Mais pourquoi sont-elles apparues dans le monde occidental et pas ailleurs ? Tout le problème est là. Deux explications peuvent être offertes : l'explication *anthropologique* (Le Bon, Lapouge, Ammon, etc...) donnant à certaines races — les brachycéphales — des tendances égalitaires; et l'explication *idéologique*, invoquant la force des idées inventées par les hommes de génie. — M. Bouglé montre que ces

explications ne peuvent résoudre le problème. Il n y a, selon lui, qu'une explication possible : *l'explication sociologique*. — Historiquement, plusieurs facteurs ont été nécessaires à l'éclosion et au développement des idées égalitaires : 1° le nombre, la densité et la mobilité des groupes sociaux (Ch. I. — Quantité des Unités Sociales); 2° la coexistence de la plus large homogénéité avec la plus profonde hétérogénéité dans ces mêmes groupes (Ch. II. — Qualité des Unités Sociales); 3° leur plus grande complication et leur plus parfaite unification (Ch. III. — Complication des Sociétés. Ch. IV. — Unification des Sociétés).

L'idée développée par M. Bouglé est ingénieuse. Son livre est une adroite construction intellectuelle, mais il a trop l'air de n'être que cela : les faits n'y abondent guère, la documentation y est rare. Il suscite en outre d'autres problèmes que l'auteur laisse de côté. Il est entendu que l'égalitarisme est un produit de l'évolution même des formes sociales. Encore reste-t-il à dire comment ces formes évoluent. *S. P.*

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (juin). — La conférence que Vandervelde fit, il y a quelque temps, aux anciens élèves de l'Institut agricole de Gembloux, sur le *Socialisme et la transformation capitaliste de l'agriculture*, et que le Parti Ouvrier Belge publia récemment en brochure de propagande, est reproduite par la *Revue Socialiste*. Nous aurons à revenir sur cette remarquable étude, d'un haut intérêt scientifique et socialiste.

Rouanet recherche les causes des succès nationalistes aux *élections de Paris* et insiste sur les fautes commises par les socialistes. Nous analyserons son article dans notre prochain numéro.

Cahiers de la Quinzaine (Dixième cahier). — Sous ce titre : «Les Petits Teigneux», Péguy publie les opinions de Lafargue et de Guesde sur les Universités populaires; celles de Lafargue ayant été exprimées dans le *Socialiste* et celles de Guesde recueillies — exactement ou inexactement — par un rédacteur du *Temps*. — Ce dixième cahier donne le compte rendu *in extenso* et *d'après la sténographie*, de la conférence que fit Vandervelde, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, le 6 mars dernier : «Socialisme et Collectivisme». Tous ceux de nos camarades qui entendirent l'exposé de Vandervelde le retrouveront et le liront avec profit. Citons-en la vibrante leçon de la fin : «...Quand je dis que nous devons bâtir des églises, je sous-entends que nous ne devons pas construire des chapelles. *(Vifs applaudissements.)* Quand je dis que le socialisme doit être une religion, je veux dire en même temps qu'il ne doit pas dégénérer en sectes rivales, d'autant plus acharnées à se combattre que leur idéal se ressemble plus. *(Applaudissements*

et vives marques d'approbation.) Et je voudrais vous dire, au nom du Parti Ouvrier Belge, combien nous avons été heureux de voir, au dernier congrès socialiste, triompher cette idée que le socialisme, en France, doit être, avant tout, la Fédération des départements, l'organisation harmonieuse des délégués de tous les pays de France, conservant leur autonomie régionale... J'ose donc espérer... que l'on ne m'en voudra pas d'avoir dit, en toute sincérité, et avec la conviction de remplir un devoir, que le sentiment de tous les prolétaires belges, c'est que l'unité socialiste doit prévaloir dans tous les pays, afin que l'unité internationale soit la résultante de toutes les unités nationales. » *(Applaudissements.)* *A. B.*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Patriotisme et internationalisme (*Revue des Revues*, 15 juin 1900). — M. Paul Mieille veut démontrer dans cet article que l'internationalisme est « la forme la plus noble et l'incarnation la plus française du patriotisme ». Pour lui, en effet, l'internationalisation de l'Europe est en train de se faire et il s'agit de savoir si cette internationalisation se fera par nous ou contre nous. « Elle se fera par nous, répond-il, et à notre profit, si notre patriotisme est assez éclairé pour comprendre que notre pays, par sa situation géographique, par son climat, par sa langue et sa littérature, par le caractère et les mœurs sociales de ses habitants et enfin par toutes ses traditions, est tout désigné pour mener à bien cette grande œuvre de civilisation et d'union. »

La Débâcle du marxisme (*Humanité nouvelle*, juin 1900). — Domela Nieuwenhuis s'est institué l'historiographe quelque peu partial de la social-démocratie. Il s'efforce de prouver que le parti socialiste allemand tend de plus en plus à devenir un parti de « réforme bourgeoise ». D'après lui, dans les derniers Congrès, « Vollmar a chaque fois triomphé et avec lui l'opportunisme ». Au sujet des griefs formulés par Bernstein contre la théorie de Marx, Domela n'apporte rien de nouveau. Il se contente de revendiquer pour l'anarchiste Tcherkesoff l'honneur d'avoir — avant Bernstein — contredit les doctrines marxistes. Il part en guerre contre la « conquête des pouvoirs publics » et s'en prend pour terminer à l'entité *Etat* qui ne lui inspire aucune confiance. En somme, l'article ne justifie en rien son titre tapageur.

Emile Buré

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2810. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, admr), 9, rue du Pont.

Les Employés et le Socialisme (1)

Citoyennes et citoyens,

Je vous remercie de votre sympathie et je suis un peu confus des éloges que m'adressaient tout à l'heure notre président Chauvière, et Martinet, secrétaire de la chambre syndicale des employés.

C'est non seulement un devoir pour nous de répondre à l'appel de ceux qui s'organisent et qui luttent ; c'est plus encore, une joie. Et ce nous est particulièrement une joie très vive de constater que les employés de magasin, qui, si longtemps, étaient restés à l'écart du grand mouvement d'organisation des ouvriers de l'industrie, comprennent aujourd'hui que pour eux comme pour les prolétaires de l'usine l'isolement c'est la faiblesse, c'est le servage, et qu'ils doivent s'unir pour opposer à la force arbitraire du capital la force irrésistible de la solidarité, constante et persévérante.

Donc nous constatons avec une satisfaction profonde que les employés de magasin sortent enfin de cette longue période d'indifférence et d'inertie pendant laquelle isolés, affaiblis par cet isolement même, ils ne pouvaient soutenir efficacement leurs intérêts. Et je me félicite que, dans cette salle, se trouvent rapprochées aujourd'hui, à côté des employés, des personnes qui n'appartiennent pas aux grands magasins, qui sont une partie du public, car les employés ont besoin pour triompher dans leur juste cause, non seulement de leur force propre, mais de la sympathie de l'opinion, plus éclairée et mieux informée.

(1) Conférence faite au Trocadéro le dimanche 1er juillet 1900.

Tandis que les ouvriers des usines sont presque uniquement en rapport avec les patrons, avec les capitalistes, les employés de magasin, eux, sont en rapport d'un côté avec le patronat et de l'autre avec le public. Ils sont par conséquent plus intéressés encore que les ouvriers à soumettre les conditions de leur existence et leurs revendications au jugement de l'opinion publique. Les employés ont pour eux la vérité et la justice : c'est le débat public que nous sollicitons. *(Applaudissements.)*

Et d'abord, citoyennes et citoyens, il est évident qu'il faut que les employés des grands magasins soient persuadés de la justice de leur cause pour affronter depuis des mois les périls que plusieurs d'entre eux ont courageusement subis. Ah ! il est plus difficile de conduire à la lutte les employés de magasin que les ouvriers de l'industrie. Les ouvriers de l'industrie sont habitués au combat par une longue tradition : il y a longtemps qu'ils sont groupés, il y a longtemps qu'ils ont commencé à s'organiser et, malgré les coupes sombres pratiquées trop souvent par le capital parmi les ouvriers qui défendent leurs camarades, il y a là une résistance ancienne qui donne peu à peu confiance et courage à tous.

Au contraire, chez les employés de magasin, le mouvement est nouveau, il est récent, et les premiers qui ont eu le courage, derrière les rayons, derrière les comptoirs, de penser enfin qu'une vie plus libre et plus humaine devait leur être réservée, les premiers qui ont pensé qu'il fallait en finir avec cette vie machinale de labeur accablant, démesuré, continu, qui ne laisse pas une minute à l'homme pour respirer, pour penser, pour jouir de la beauté de la vie, les premiers qui, ayant pensé cela, ont voulu organiser leurs camarades, risquaient beaucoup, et je les félicite en votre nom pour l'acte de courage qu'ils ont accompli... *(Applaudissements.)*

Qu'ils me permettent de le leur dire : qu'ils ne se découragent point, qu'ils ne se rebutent point. Ce n'est pas en un jour, ce n'est même pas en quelques semaines ou en quelques mois qu'ils arracheront tous leurs camarades aux vieilles habitudes

d'isolement et d'égoïsme ; il ne suffit pas, pour soulever les hommes, du vif élan d'une heure, de l'émotion rapide d'une journée ; il faut le patient effort qui use peu à peu les égoïsmes comme l'eau use le rocher ; il faut la persévérance, il faut la confiance robuste, prolongée, renouvelée tous les matins par l'appel que l'homme adresse aux énergies intérieures de sa conscience. Et c'est parce que les employés ne se découragent point, parce que l'initiative première qu'ils ont montrée n'est pas rebutée par les obstacles qu'ils rencontrent, que je les salue.

Martinet parlait tout à l'heure des calomnies qui assaillent les militants, mais qu'est-ce donc que les calomnies, sinon le certificat des services rendus à une cause, par les ennemis de cette cause ! *(Vifs applaudissements et réclamations.)* ...Martinet parlait des malentendus qui existent ou qui ont existé et qui se prolongent peut-être entre nous et plusieurs des employés, nourris d'abominables légendes contre nous. Mais qu'importe? C'est une joie de plus pour nous, au contraire, de penser que nous luttons pour des hommes qui ont méconnu la grandeur de notre idéal, car nous les délivrerons deux fois : de la tyrannie d'abord, du mensonge ensuite ! *(Applaudissements prolongés.)*

Donc, que ceux des militants qui s'exposent, en organisant leurs camarades dans leurs magasins, non seulement à l'hostilité des grands patrons mais parfois même aux critiques sournoises de quelques-uns de leurs compagnons de misère et de servitude, que ceux là ne se rebutent point. Ils savent bien que c'est une œuvre d'affranchissement qu'ils ont à accomplir et que ce n'est pas en une heure qu'on affranchit l'humanité de ses préjugés, de ses égoïsmes et de ses misères d'esprit. Mais il nous suffit de savoir que l'humanité marche, lentement, péniblement, en trébuchant, en rebroussant parfois ; mais il nous suffit de savoir que le soleil qui se couche la trouve plus loin, sur le chemin, que le soleil qui se lève, et que le soleil de demain la verra plus loin encore sur la route de la justice, à travers toutes les embûches des nuits intercalées !... *(Longs applaudissements.)*

Quelles sont à l'heure actuelle les revendications immédiates des employés de magasin ? Elles sont telles que si le pays, si la France pensait, si la faculté de penser de la race française n'était pas quelquefois comme suspendue, comme arrêtée par des vociférations imbéciles... *(Longs mouvements d'approbation ; vives acclamations.)*...

Elles sont telles, ces revendications, que si la conscience de notre pays avait toute sa lucidité et la pleine possession de soi, les réformes réclamées par les employés seraient imposées au patronat par un mouvement presque unanime et irrésistible de l'opinion.

Que demandent-ils ? D'abord une journée de repos assurée par semaine. Citoyennes et citoyens, j'aurais presque honte de démontrer la légitimité, la nécessité d'une pareille réforme, et il faut vraiment que nous nous soyons habitués à donner à trop bon compte le nom de civilisation à notre état social, pour appeler encore civilisée une société dans laquelle des centaines de mille de travailleurs ne sont pas assurés d'avoir un jour de repos par semaine, un jour de liberté, un jour où ils cessent d'être l'homme d'un autre homme, d'être les instruments d'un travail forcé, où ils se ressaisissent, où ils puissent s'appartenir, appartenir à leur famille, à la vie humaine, à la lumière, vivre de la vie de l'esprit ! Oui, vraiment, c'est un paradoxe que nous soyons encore réduits à demander une chose pareille, et qu'elle ne soit pas imposée au patronat par un formidable mouvement d'opinion. *(Applaudissements.)*

Et voyez quelle contradiction étrange ! Il s'est mêlé au dernier mouvement parisien, — vous savez ce que je veux dire, — toute une organisation, tout un fonctionnement du vieux pouvoir religieux, du vieux pouvoir d'église, et le premier soin des élus de cette organisation cléricale a été, en abrogeant sans compensation, sans équivalent, le règlement des étalages, de ramener à la brutalité de la tâche continue les employés qui commencent à s'affranchir un peu. Et c'est au nom du christianisme qu'on supprime cette journée de repos. *(Vifs applaudissements, cris prolongés de : A bas la calotte.)*... Je ne connais pas de plus flagrant exemple de la

parodie des mots et de l'hypocrisie des partis. Voilà une église qui depuis dix-huit siècles a prétendu qu'elle était l'amie du peuple, l'amie des foules, parce qu'elle leur ménageait dans le calendrier le retour obligé d'une journée de repos par semaine ; et, lorsque l'heure est venue où elle ne dispose plus à son gré de ce jour de repos, où elle ne peut plus le saturer à son gré de son dogme, de sa domination, où ce jour de repos devient pour les hommes un jour de liberté, la même église s'associe à la tyrannie du patronat pour supprimer aux classes ouvrières et aux employés cette journée unique de paix par semaine ! Oui, c'est une grande parodie, mais c'est aussi une grande hypocrisie qui laisse heureusement tomber son masque ! *(Vifs applaudissements.)*

Eh bien, malgré toutes ses ruses, malgré toutes ses manœuvres, il faudra bien que le patronat et, à son défaut, la loi, assure aux employés de magasin la garantie que leur travail ne dépassera pas chaque jour une certaine limite, et qu'ils auront au moins un jour de repos par semaine. Les employés des grands magasins, pour continuer cette campagne et la mener à bien, ont un grand devoir à remplir : ils sont responsables non seulement d'eux-mêmes, mais des employés des petits magasins, parce qu'il est plus difficile aux employés des petits magasins de se grouper, de s'organiser qu'aux employés des grands magasins. Il faut donc que les employés des grands magasins constituent les cadres de résistance, les cadres de combat, les cadres syndicaux dans lesquels, peu à peu, entraînés par l'exemple et rassurés par ce mouvement même, les employés des petits magasins voudront prendre place à leur tour.

Déjà des résultats partiels ont été obtenus ; j'ai reçu d'intéressantes communications de la région du midi, de la région du sud-ouest, et j'ai vu que dans plusieurs villes du sud-ouest, à Nérac, à Montauban, à Marmande, à Cahors, les employés de magasin, suivant l'exemple qui leur a été donné de Paris par les employés du Louvre, du Bon-Marché, de la Belle-Jardinière et autres, avaient commencé à se syndiquer. Et ils ont obtenu un commencement de satisfaction : à Cahors, l'après-

midi du dimanche ; à Montauban, la clôture des magasins le dimanche, mais seulement pour les magasins de gros, les débitants de détail ayant refusé de s'associer au mouvement et disant qu'ils attendent pour cela une loi générale qui, en obligeant tous les petits patrons à fermer à la fois, protégera la bonne foi des uns contre l'égoïsme des autres.

Et c'est là, citoyennes et citoyens, la justification de notre appel à la loi. Si on ne fait pas appel à la loi pour déterminer la durée de la journée de travail, pour assurer un jour de repos par semaine à tous les employés de magasin, les chefs, les patrons les plus bienveillants, les plus humains, les plus généreux consentiront peut-être à fermer ; mais d'autres, plus âpres, plus étroitement ou plus aveuglément égoïstes, n'y consentiront pas, et ainsi leurs concurrents seront favorisés par leur égoïsme même ; en sorte que ce n'est pas seulement dans l'intérêt des employés, c'est aussi dans l'intérêt de ceux des chefs de maison qui auraient l'intelligence assez large et le cœur assez généreux pour accepter la réforme, c'est dans leur intérêt que nous demandons une loi égale pour tous et qui ne fasse pas payer aux bons la faiblesse ou l'égoïsme des mauvais.

Mais, citoyennes et citoyens, cette loi, cette intervention du pouvoir législatif, vous ne l'obtiendrez qu'en vous organisant, en vous groupant dans les syndicats! On parle de l'égoïsme des dirigeants, de l'indifférence et de l'impuissance des assemblées ; mais, citoyennes et citoyens, il faut bien se rendre compte que les assemblées parlementaires sont tiraillées par toutes sortes de forces ennemies et d'intérêts contradictoires. Au moment où une velléité généreuse s'éveille en elles et où elles veulent intervenir au profit des ouvriers écrasés, des employés accablés, voici que le grand patronat agit par tous les moyens dont il dispose, par sa presse, par ses influences multiples, par les calomnies qu'il répand, et les assemblées même les meilleures ou celles qui seraient favorablement disposées pour vous, fléchissent, se laissent entraîner, si elles ne sentent pas votre force à vous toujours organisée, toujours présente, qui leur rappelle qu'il y a d'autres forces que la

force patronale et que leur intérêt même est de marcher avec vous. *(Vifs applaudissements.)*

Il y a donc, dans l'impuissance, ou dans le mauvais vouloir des assemblées, beaucoup de l'égoïsme des classes dirigeantes, mais aussi beaucoup de l'indifférence, de la torpeur et de l'inertie des travailleurs accablés. Remuez-vous! Organisez-vous, levez-vous! Dressez-vous à l'horizon, si haut que les plus aveugles ne puissent pas ne pas vous apercevoir, et vous verrez bientôt les majorités s'incliner devant vous et vous apporter les lois nécessaires! *(Longs applaudissements et acclamations prolongées.)*

Mais, citoyennes et citoyens, ce n'est pas seulement pour obtenir la limitation légale de la journée de travail ou l'assurance d'un jour de repos par semaine, que les employés de magasin doivent se syndiquer et s'unir à tous les syndicats des ouvriers de l'industrie; il y a d'autres questions à régler, il y a d'autres garanties à conquérir.

Vous savez, par exemple, que la juridiction des prud'hommes ne s'étend pas, ne s'applique pas, à l'heure actuelle, aux employés de magasin. Pour les conflits qui surgissent à l'occasion du contrat de louage d'ouvrage entre les patrons industriels et les ouvriers industriels, il y a un tribunal de prud'hommes, dans lequel les patrons sont représentés par moitié, mais aussi les ouvriers par moitié; et, devant ce tribunal de prud'hommes, les ouvriers sont assurés que leurs justes réclamations sont écoutées, qu'elles sont comprises; aussi la classe ouvrière a-t-elle, dans l'institution prud'hommale, une très grande et très juste confiance. Pourquoi la même juridiction prud'hommale ne serait-elle pas saisie des conflits individuels, des difficultés individuelles qui s'élèvent entre les grands commerçants, les patrons des grands magasins, et leurs employés? Les employés sont des salariés comme les ouvriers de l'industrie ; le litige porte sur le contrat de louage d'ouvrage comme pour les ouvriers industriels. Aussi, en votre nom, au Conseil supérieur du Travail, dans sa session récente, votre ami et délégué Victor Dalle a demandé très fermement et a fait voter, par la presque unanimité du Conseil supérieur du

Travail, l'extension de la prud'homie aux employés de commerce. C'est là, pour vous, une garantie nécessaire et vous devez insister pour l'obtenir du Gouvernement et du Parlement. *(Vive approbation.)*

Il y a une autre question : c'est celle de la caisse des retraites, de l'organisation générale des retraites. C'est à vous d'intervenir pour que, au moins, les plus modestes des employés soient appelés à bénéficier des dispositions que les projets de loi déposés instituent pour assurer une retraite aux salariés. Il y a, en Allemagne, depuis 1889, et avec des dispositions nouvelles plus larges depuis 1899, une loi qui assure une pension de retraite, modeste, c'est vrai, mais suffisante à préserver tout au moins de la faim et de l'extrémité de la misère, tous les salariés de l'Allemagne : ouvriers, journaliers, paysans, employés de magasin jusqu'au chiffre de 3,750 francs par an; et vous voyez qu'au-dessous de ce chiffre, se trouve une proportion considérable des employés de commerce. Des projets plus ou moins analogues ont été déposés en France. C'est à vous, employés de magasin, d'intervenir, de faire parvenir aux pouvoirs publics vos délibérations, afin que vous ne soyez pas oubliés dans cette œuvre nécessaire de prévoyance sociale, où il est étrange que la bourgeoisie républicaine de France se soit laissée devancer par la bureaucratie de l'empire allemand. *(Applaudissements.)*

Voilà donc un ensemble de réformes prochaines, palpables, pratiques ; voilà un ensemble de revendications immédiates que les employés groupés et organisés doivent porter devant les pouvoirs publics et devant l'opinion publique, et je pose à tous ceux et à toutes celles qui me font l'honneur de m'écouter cette question bien simple : Y a-t-il une seule objection de principe, y a-t-il une seule objection de justice à opposer à ces revendications élémentaires des employés des grands magasins ? Se trouvera-t-il dans cette salle, je dis plus, se trouvera-t-il dans la capitale, se trouvera-t-il dans le pays tout entier, un être humain pour contester à d'autres êtres humains le droit de ne pas excéder tous les jours les limites de leurs forces par un travail arbitrairement prolongé, le droit de se

ressaisir soi-même une fois par semaine ?... Non, non, il n'y a pas un seul être humain, un seul être pensant qui puisse contester la justice, le droit souverain de ces revendications modestes ; il n'y a pas un homme réfléchi et informé qui puisse répondre que ces réformes sont impossibles, alors que de plus compliquées sont déjà réalisées ailleurs !

Elles peuvent l'être, si vous le voulez, aujourd'hui ou demain, et c'est précisément parce qu'on sait bien, citoyennes et citoyens, que peu à peu la classe ouvrière s'organise ; c'est parce qu'on sait bien que peu à peu tout le prolétariat, — le prolétariat en redingote des magasins, comme le prolétariat en bourgeron des ateliers et des chantiers, — c'est parce qu'on sait que peu à peu tout le prolétariat s'éveille à la conscience de son droit et de sa force qu'on essaie de détourner les travailleurs de leur chemin par les plus misérables équivoques et les plus coupables divisions... *(Vif mouvement d'attention dans l'auditoire.)*... Ah ! Il était en marche vers la liberté, il était en marche vers la justice, il préparait une organisation du travail dans laquelle le travail aurait sa part de droits dès maintenant assurée en attendant la réalisation entière de son droit souverain, il s'approche du but, il était en route... Comment lui échapper ? Le heurter de front ? Non, c'était impossible, c'était dangereux, on aurait été brisé, emporté par le mouvement ; on s'est dit alors : « Cherchons donc une diversion savante, et persuadons à ces hommes en marche vers l'égalité et vers la justice que, pendant qu'ils travaillent à leur émancipation, des traîtres, des vendus, à côté d'eux, essaient de trahir la patrie... Ils se détourneront, pour aller au secours de la patrie que nous prétendons menacée et livrée, et pendant qu'ils suivront ainsi de fausses pistes, ceux qui les égarent et le Capital seront sauvés. » *(Explosion d'applaudissements et acclamations.)*

Voilà pourquoi, sans vaines violences, j'appelle sur cette question décisive l'attention clairvoyante de ceux des employés que la manœuvre nationaliste est parvenue à égarer. Qu'ils se rassurent, nous n'accepterons pas les mêmes procédés de discussion de nos adversaires, et nous n'essaierons pas de

couvrir de boue ceux qui se sont fait les initiateurs de ce mouvement. C'est notre raison seule qui s'adresse, citoyennes et camarades, à votre raison, à votre réflexion, à votre conscience.

Nationalisme?... Quel est ce sophisme montrueux?... *(Mouvements divers dans l'auditoire.)*... Et de quel droit essaie-t-on de vous persuader que nous sommes les ennemis de la nationalité française? De quel droit ose-t-on appeler des ennemis de la France ceux qui la veulent plus grande et tous les jours par la pensée et la justice, ceux qui se rappellent qu'il y a plus d'un siècle, elle rayonna sur le monde en proclamant les Droits de l'Homme, et qui ne veulent pas qu'elle rentre dans la nuit, et y ramène avec elle les peuples, en éteignant la lumière des Droits de l'Homme qu'elle avait allumée sur l'univers? *(Vifs applaudissements.)*

Quel est ce sophisme monstrueux par lequel on décrète d'anti-patriotisme les hommes qui aiment, de leur patrie, tout ce qui en a fait l'éclat, tout ce qui en a fait la grandeur?... Mais nous savons bien, — si nos adversaires voulaient discuter avec nous les conditions historiques de l'existence humaine, au moment où je vous parle, — nous savons bien que l'existence de nations autonomes, indépendantes, est à l'heure actuelle une condition essentielle du développement humain.

Le moyen-âge ne connaissait pas les nations distinctes; le moyen-âge ne connaissait qu'une vaste étendue de monde féodal, infiniment morcelé en suzerainetés multiples mais où ne se dégageait aucune nationalité distincte, et ce sont les temps modernes, depuis le seizième siècle jusqu'au dix-neuvième siècle, qui, peu à peu, ont fait surgir et ont débrouillé de ce chaos féodal les nations distinctes qui s'appellent la France, l'Allemagné, l'Italie, la Belgique. Non, non, nous ne voulons pas rayer cette œuvre des siècles, et nous savons très bien qu'aujourd'hui ce n'est pas au profit de l'humanité qu'on supprimerait l'indépendance des nations; elles ont encore trop d'intérêts divers, elles sont encore séparées les unes des autres par trop de préjugés, trop d'ignorance, trop de haines aveugles, pour qu'on puisse les

rapprocher et les fondre dès maintenant en un seul organisme. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, c'est seulement la force brutale d'un conquérant ou d'un despote à la mode asiatique qui pourrait fondre dans un seul creuset les diverses nations de l'Europe, nous savons cela et nous ne voulons pas abolir violemment ou trahir sournoisement les nationalités autonomes, mais nous voulons préparer, par l'entente des travailleurs de tous les pays, par la diffusion de la paix, par le désarmement des ignorances et des haines, un idéal d'humanité si noble que les nations elles-mêmes demanderont librement à y participer. *(Vifs applaudissements.)*

Voilà notre idéal, voilà notre pensée et si la grandeur de cet idéal, si la hauteur de cette pensée ne parviennent pas peu à peu à grouper tous les hommes et tous les peuples, la nécessité même, et le poids, tous les jours plus accablant, de ce qu'on appelle la paix armée obligera bien enfin les peuples et les gouvernements à ouvrir les yeux.

Voyez ce qui s'est produit partout dans le monde jusqu'ici. Depuis trente ans, tous les peuples étaient puissamment armés, chacun à sa manière; il y avait des peuples, comme l'Angleterre, qui avaient simplement armé leur puissance navale; il y en avait d'autres, comme l'Allemagne, qui avaient simplement développé leur puissance militaire continentale; d'autres, comme la France, avaient donné le plus grand effort d'hommes et d'argent à l'armée continentale chargée de protéger les nouvelles frontières douloureusement rapprochées de Paris. La France n'avait fait que maintenir modestement un chiffre peu élevé de forces navales; et déjà, quoique chacun des peuples de l'Europe se bornât à une forme de la dépense militaire, soit la dépense de l'armée continentale, soit la dépense de l'armée navale, bien qu'aucun peuple ne cumulât jusqu'ici des charges énormes pour l'armée de terre, et des charges énormes pour l'armée de mer, les peuples commençaient à plier sous le fardeau. Eh bien, il a paru aux nations, aux gouvernements, aux rois, aux hommes de combat, de délire et de proie, il leur a paru que ces dépenses ne suffisaient point; et voilà maintenant que chaque peuple se met à

cumuler toutes les formes, toutes les variétés de dépenses militaires. C'est l'Angleterre, à laquelle sa flotte ne suffit plus et qui pour aller conquérir les républiques de l'Amérique du Sud, s'aperçoit qu'il lui faudra bientôt une armée permanente, une milice organisée comme le sont les armées de France et d'Allemagne ; et c'est l'Allemagne, à laquelle sa puissante armée victorieuse de 1871, tout accablée des lauriers de Guillaume et de Molke, ne suffit plus, et voilà Guillaume II qui veut et qui obtient de son parlement et de son pays des dépenses navales qui lui permettent de rivaliser un jour avec l'Angleterre ! Et nous, qui avons déjà sept cents millions par année de dépenses pour entretenir notre armée continentale, hier notre Parlement a voté un programme nouveau de huit cents millions de dépenses navales ! Chaque peuple veut avoir une armée aussi puissante que la plus puissante des autres armées, et une flotte aussi puissante que la plus puissante des autres flottes. Nous portons maintenant, tous les peuples portent deux budgets de guerre : nous jetons notre or sur la terre, et nous le jetons sur la mer, pendant que le travail languit, que les peuples souffrent et que les haines s'enveniment. *(Vifs applaudissements.)*

Il faudra bien déposer enfin cette double cuirasse pour respirer. Et voyez : malgré la conjuration des esprits mauvais, malgré le déchaînement de la sottise et de la folie nationalistes dans le monde, des idées plus rassurantes commencent à se produire. La Conférence pour la Paix de la Haye, si inefficace qu'elle ait été, démontre que même les souverains absolus sentent que ce régime de paix armée a quelque chose de précaire, et, de plus en plus, toutes les fois qu'une difficulté grave se produit pour l'Europe, elle est obligée de renoncer au système d'isolement et d'antagonisme des peuples. Voyez en Chine, en ce moment : il a suffi que la vie de quelques-uns des ambassadeurs fût menacée pour que toutes les troupes et toutes les escadres de l'Europe manœuvrent à la fois pour conjurer le même péril, et l'on voit sous le même commandement, — cela doit faire frémir nos nationalistes du boulevard... *(Rires et huées)*... on voit sous le même commandement des

Allemands, des Italiens, des Russes, des Français, des Anglais marchant ensemble à la défense d'intérêts communs.

Ah, je sais bien que tout cela est provisoire; je sais bien que sous cette action commune, momentanée, se cachent des arrière-pensées sournoises d'où sortira peut-être la guerre entre ceux qui marchent aujourd'hui sous le même commandement et pour le même objet. Je sais bien que l'état du monde aujourd'hui est tellement saturé d'antagonismes, de rivalités, de sottise et de haine, que même les manifestations pacifiques doivent être redoutées comme un piège subtil où se cachent des périls de guerre imminente; je sais bien cela, mais je sais aussi que ce sont les premiers symptômes d'une civilisation européenne, d'une entente européenne, d'un accord européen, où les armées cesseront de défendre les frontières des nations actuelles qui ne seront plus menacées, et où il ne restera plus qu'une petite armée internationale pour défendre les intérêts communs de la civilisation humaine contre les agressions possibles de la barbarie. *(Vifs applaudissements.)*

Et quoi qu'on fasse, les événements auxquels nous assistons sont des signes incomplets, obscurs, incertains, de l'état de choses vers lequel nous marchons, et que nos fils salueront avec une joie profonde. Car quel est l'homme qui peut rêver comme avenir de l'humanité la lutte perpétuelle des peuples les uns contre les autres, des hommes les uns contre les autres ? Quoi ! ce ne sont donc pas partout, malgré des différences de couleur, des différences superficielles de conformation, ce ne sont pas partout les mêmes figures humaines, ce ne sont pas partout les mêmes regards humains, tantôt éclatants de joie, tantôt voilés de deuil, ce ne sont pas partout les mêmes cœurs d'hommes qui palpitent des mêmes souffrances et des mêmes espérances ; ce ne sont donc pas partout les mêmes travailleurs opprimés et écrasés ?... Frères, reconnaissez-vous et tendez-vous la main !... *(Applaudissements enthousiastes, cris unanimes et prolongés de : Vive Jaurès.)*

Jean Jaurès

L'ANTISÉMITISME

ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A VIENNE

Il n'est pas trop tard pour dégager, à l'intention des lecteurs de cette Revue, le sens des récentes élections municipales de Vienne, qui ont donné aux antisémites une majorité de 131 membres sur 158.

D'un mot, on peut dire qu'elles sont le résultat prévu et voulu du nouveau système électoral. Ce système électoral est un exemple caractéristique de ce dont est capable l'esprit de parti : il est l'œuvre d'un parti, le parti antisémite ou des chrétiens sociaux, qui n'a ni principes sociaux ni principes politiques, et qui vit seulement de misérables combinaisons de tactique. Les chrétiens sociaux n'avaient eu d'autre dessein en l'élaborant que de remplir le corps électoral d'électeurs dévoués à leurs idées : ils y ont parfaitement réussi.

Des trois anciens collèges électoraux, le premier, celui des plus imposés, dans les circonscriptions du centre de la ville, où la bourgeoisie juive dominait, était tout à fait acquis au parti libéral; le troisième était la propriété incontestée des chrétiens sociaux, mais les tendances du second paraissaient flottantes. Au scrutin de ballottage, les partis progressistes avaient déjà réussi, en s'unissant, à faire triompher leur candidat, un national-allemand, sur celui de Lueger ; et ce n'est pas sans inquiétude que les chrétiens sociaux avaient vu le revirement qui s'était produit dans le corps enseignant qui leur avait été si dévoué autrefois.

Les effets de la nouvelle réforme fiscale se firent sentir à leur tour. L'ancien système électoral municipal accordait le droit de vote à tous ceux qui payaient au moins cinq florins

de contribution directe, impôt foncier, patente ou impôt sur le revenu. Mais la nouvelle loi sur l'impôt sur le revenu personnel atteignait des milliers d'ouvriers, qui obtenaient ainsi le droit de vote. Lors des élections pour les commissions de répartition des contributions, les socialistes avaient fait passer, en effet, un bon nombre de leurs candidats. Les chrétiens sociaux durent donc, pour conserver le troisième corps électoral, en exclure les ouvriers devenus électeurs.

Les chrétiens sociaux, après un mûr examen de la situation, arrivèrent à un véritable chef-d'œuvre de stratégie législative. Ceux qui payaient moins de 20 couronnes d'impôt sur le revenu perdaient leur droit de vote et ceux qui le conservaient étaient déplacés d'un corps dans l'autre, selon les besoins du parti, Jusqu'alors il avait suffi, pour faire partie du premier corps électoral, de payer au moins 200 florins d'impôt foncier, 500 florins d'impôt foncier et d'impôt sur la propriété bâtie et une patente de 200 florins ; maintenant il suffit de payer 200 couronnes d'impôt foncier, 400 d'impôt foncier et d'impôt sur la propriété bâtie, 100 de patente et 200 d'impôt sur le revenu personnel. Les électeurs de la deuxième catégorie devaient payer autrefois au moins 200 florins d'impôt foncier et d'impôt sur la propriété bâtie, 100 florins de patente et 30 florins d'impôt sur le revenu ; ces impositions minima sont réduites aujourd'hui à 40 couronnes d'impôt foncier, d'impôt sur la propriété bâtie, de patente et d'impôt sur le revenu personnel.

Toutes ces modifications eurent pour effet d'exclure du troisième corps électoral les ouvriers qui ne payaient pas le cens exigé, de faire passer du troisième corps dans le deuxième bon nombre d'industriels et de petits commerçants chrétiens sociaux et du deuxième dans le premier la moyenne bourgeoisie où les éléments juifs dominent, et surtout les représentants des professions libérales qui ne comptent qu'un petit nombre de socialistes-chrétiens. A cela s'ajoutèrent trois autres dispositions, n'ayant d'autre objet que celui d'assurer le succès des socialistes chrétiens dans le second corps électoral; ceux qui étaient investis du droit de bourgeoisie deve-

naient du même coup électeurs, et l'on conférait ce droit *ad libitum* afin de drainer dans certains collèges où le succès était incertain autant d'électeurs dévoués qu'il était nécessaire ; on exclut du deuxième corps électoral les maîtres-adjoints et on y rangea tous les ecclésiastiques, à l'exception des hauts dignitaires de l'Église qui faisaient partie du premier corps électoral.

Grâce à cette opération de haute stratégie, les chrétiens sociaux ont battu dans les trois corps électoraux les progressistes alliés aux nationaux allemands. L'opposition bourgeoise n'a plus que la moitié des quarante sièges qu'elle avait en 1896. Sur les quarante-six conseillers qu'élisait le deuxième corps électoral, les libéraux n'ont conservé que les quatre représentants de Léopoldstadt ; le centre de la ville, cette vieille circonscription libérale, a élu dans le second collège électoral, un camérier du pape. Les libéraux ont subi des pertes sensibles, même dans le premier corps électoral ; la riche bourgeoisie des circonscriptions suburbaines, composée surtout de propriétaires et de patrons, d'un certain nombre de négociants et de grands industriels, a voté pour les antisémites.

Dans ces trois corps électoraux, les libéraux ont, dans bien des circonscriptions, renoncé à la lutte, mais on s'est disputé avec la plus grande ardeur les mandats du quatrième corps électoral. La création de ce corps électoral, le prétendu corps électoral des ouvriers, était ce que Lueger avait promis à ceux qui n'avaient aucun droit dans la commune de Vienne. En réalité, ce n'était qu'une caricature de la fameuse « cinquième curie » de Badeni. Les électeurs privilégiés votent une seconde fois en même temps que les ouvriers. On crée ainsi un suffrage universel en apparence, égal pour tous, mais qui, en fait, assure la suprématie à la bourgeoisie. Les législateurs chrétiens sociaux ont encore senti le besoin de montrer d'une façon toute particulière leur manière de comprendre l'égalité des droits des citoyens. Les trois premiers corps électoraux disposent chacun de quarante-six mandats ; le quatrième ne dispose que de vingt mandats, un par circonscription; il y a eu là

un nouvel avantage stratégique pour les chrétiens sociaux. Les ouvriers n'ont pas l'influence due à leur nombre. La circonscription ouvrière de Ottakring avec ses 20,000 électeurs, a un seul représentant, tout comme Dobling qu'habitent 5,000 électeurs. Tandis que dans les trois premiers corps électoraux, la répartition des mandats se fait d'après le nombre des électeurs de chaque circonscription. Ce n'est pas tout. La plupart des ouvriers ne sont pas électeurs, parce qu'il faut, pour obtenir le droit de voter, un séjour non interrompu de trois années à Vienne. Il y a une différence de plus de cinquante mille électeurs entre la cinquième curie appelée à voter pour le Reichsrath, et le quatrième corps électoral des élections municipales, qui ne comprend guère que 18 p. 100 des électeurs pour le Reichsrath : ceux qui sont lésés ainsi dans leurs droits sont pour la plupart des ouvriers qui n'ont pas les trois années de séjour exigées, ou qui ne peuvent pas facilement arriver à les avoir à cause des fréquents changements d'atelier et par suite de logement.

Ce « vol du droit électoral », comme l'ouvrier viennois a bien baptisé l'œuvre malsaine de Lueger, a été couronné par la supercherie électorale du même Lueger. Toutes les fantaisies des « élections galiciennes », toutes les ruses grossières des provinces semi-asiatiques ont été mises en jeu par les chrétiens sociaux aux élections du quatrième corps électoral. La rapidité avec laquelle elles se firent, devait cacher les fraudes commises par la municipalité, en accordant les droits de vote. Il est impossible de dire comment on confectionne les listes électorales. Ceux qui n'avaient pas le droit de faire partie des trois corps électoraux bourgeois n'étaient, en général, pas inscrits du tout, et durent réclamer leur inscription ; en revanche, la municipalité fit figurer de sa propre initiative, au nombre de ceux qui réclamaient, treize mille électeurs, dont les droits ne pouvaient être contrôlés. On suscitait les plus grandes difficultés aux ouvriers qui réclamaient. On exigeait, par exemple, que des vieillards, à la tête blanche, prouvassent qu'ils avaient l'âge légal de vingt-quatre ans. Si les ouvriers avaient tant de peine à exercer leur droit de vote,

rien en revanche n'était plus facile à ceux qui étaient notoirement chrétiens sociaux, à ceux qui, par profession, devaient partager leurs idées. Un grand nombre d'employés municipaux, de domestiques, de sergents de ville, etc., étaient portés deux fois sur la liste, avec une légère modification dans l'orthographe de leurs noms. La constatation de cette fraude était surtout difficile quand l'électeur était inscrit dans la circonscription où il avait son domicile, et dans un autre où il avait ses occupations. Il a aussi été établi qu'on a légalisé les signatures de personnes non existantes ou décédées. On a voté en se servant de ces noms, et des membres socialistes du bureau de vote ont pu faire arrêter quelques-uns de ces fraudeurs.

Les élections du quatrième corps électoral eurent lieu le 31 mai ; il y eut 135,834 votants ; les socialistes obtinrent 56,036 voix, et les chrétiens sociaux 77,608. Les nationaux allemands, seuls parmi les autres partis, avaient eu des candidats et deux circonscriptions, ils ne réunirent que quelques douzaines de voix, mais deux socialistes, Neumann et Schuhmeier, furent élus, et 18 chrétiens sociaux. Dans cinq circonscriptions, les chrétiens sociaux ne l'emportèrent que de quelques centaines de voix qu'on peut mettre sur le compte des fraudes commises. Si les élections avaient été loyales, il y aurait eu sept démocrates-socialistes et treize chrétiens sociaux élus.

Ce résultat même ne serait pas très merveilleux à première vue. Mais si l'on considère la composition de la population viennoise, on verra bien vite que le parti socialiste ne pouvait pas espérer davantage. Vienne est surtout une ville de petite industrie ; elle contient ensuite un grand nombre d'individus occupés dans les entreprises municipales, qui ne peuvent pas voter librement. Les sapeurs-pompiers, par exemple, furent menés au scrutin militairement, et tous les sergents de ville votèrent pour les chrétiens sociaux. Il faut considérer enfin, que presque toute la haute bourgeoisie catholique, à l'exception de celle du centre de la ville, vote pour les antisémites, depuis qu'elle a compris que les antisémites ne veulent pas faire de politique anticapitaliste.

Les élections, en tous cas, ont prouvé une chose : c'est qu'à Vienne même, « le luegérisme » a des bornes : sa vaine démagogie reste sans effet sur les sentiments socialistes des ouvriers. Contentons-nous pour le moment de ce résultat, dans notre lutte contre un parti qui a toujours été victorieux, et ne cherchons pas à nous leurrer nous-mêmes par des calculs optimistes dont les résultats ne correspondraient qu'à nos désirs et non à la réalité. Il serait d'ailleurs puéril d'espérer qu'on puisse en finir aussi vite avec ce parti qui flatte l'esprit populaire jusque dans ses faiblesses, qui excelle dans la pratique de l'agitation, qui dispose de toute la machinerie officielle, et ne recule devant aucune illégalité.

Bien que les socialistes se soient tirés honorablement de la lutte électorale, il n'est pas permis de parler d'un recul des chrétiens sociaux. Les élections n'ont montré qu'une chose : l'insuffisance du système électoral actuel et ce qu'il a de mauvais. Le quatrième corps électoral, tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne condamne pas seulement les ouvriers à une complète impuissance dans la commune, mais il fausse aussi la discussion politique. Il n'offre pas plus de terrain pour la lutte des classes que la cinquième curie dans les élections législatives, mais il élève une odieuse démagogie qui n'a le caractère d'aucune classe. La bourgeoisie réactionnaire a exclu de la lutte pour les cent trente-huit mandats des privilégiés, tous les éléments qui lui paraissaient dangereux, mais elle dispute même aux ouvriers le corps électoral du prolétariat. Ce droit électoral a créé le type du « candidat servile », de l'humble « ouvrier chrétien » que les bourgeois choisissent pour leur « représentant ». Et comme il fait voter le propriétaire de la maison pour le concierge, il force le fabricant juif à voter pour l'ouvrier. Au jour des élections du quatrième corps il n'y a plus que des « témoignages d'amitié pour l'ouvrier ». L'agrarien, le baron du charbon, le directeur de banque, l'avocat, tous élisent « leur » « ouvrier ».

Il se pourrait donc qu'à la suite de ces élections se produisit une discussion de fond sur la réforme de la loi électorale. La presse du parti a déjà effleuré la question de savoir s'il ne

vaudrait pas mieux avoir la vraie représentation des intérêts que la représentation faussée par la démagogie. Les chrétiens sociaux de Vienne comptent parmi leurs partisans les représentants de toutes les classes de la société depuis le gentilhomme féodal et le gros bourgeois enrichi jusqu'aux domestiques : mais tout leur programme se résume dans la haine séculaire du juif encore attisée par le cléricalisme.

Il n'y a pourtant pas de doute : les différences sociales finiront aussi par s'accuser en Autriche, et ces messieurs de Vienne ne réaliseront pas le prodige de rendre à la fois heureux le propriétaire et le locataire, le producteur et le consommateur. Toutefois les mots à effet joueront assez longtemps encore un rôle dans ce pays bouleversé par des crises si violentes et entravé dans son développement économique. Si bien qu'on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux que les ouvriers aient assez longtemps encore une représentation de classe, proportionnelle à leur force, plutôt que de conserver cette image trompeuse de la lutte de classe qui paralyse toutes les forces et vicie tous les actes.

Otto Pohl

(Traduit par Camille Polack)

Le Congrès International des Mineurs

Le onzième Congrès International des Mineurs s'est tenu à Paris, dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes, du lundi 25 au vendredi 29 juin.

On a pris pour base de vote, dans les Congrès des Mineurs, le chiffre total des mineurs de chacun des pays représentés. Dans les premiers congrès, on avait voulu établir la représentation d'après le nombre des seuls ouvriers syndiqués. Les Anglais donnaient le chiffre exact de leurs mineurs organisés, soit environ 450,000 sur 690,000. En revanche, les Français, les Belges et les Allemands apportaient des chiffres qui représentaient le chiffre total des ouvriers mineurs, syndiqués ou non; ils avaient ainsi une supériorité injustifiée sur les Anglais. On s'est décidé à adopter, depuis, le système qui donne, à chaque nationalité, une représentation proportionnelle au nombre total des ouvriers mineurs du pays.

La France possède, depuis 1883, une Fédération Nationale des ouvriers mineurs qui, depuis 1891, a tenu régulièrement ses congrès : en 1891, à Commentry; en 1892, à la Ricamarie; en 1894, à Graissessac; en 1895, à Lens; en 1896, à Decazeville; en 1897, à Carmaux; en 1898, à Saint-Étienne; en 1899, à Denain, et tout le congrès, cette année, aura lieu à Montceau-les-Mines.

La Fédération des Mineurs de France a accentué très fortement ses tendances socialistes dans son congrès de Denain, l'année dernière, où la propriété collective des moyens de production fut acclamée (1).

(1) Voir le compte rendu officiel du *Congrès National des Mineurs de France*, de Denain, rédigé par Maurice Monnier, secrétaire du Congrès. Lagrange, Lille, 1900.

Elle comprend, à l'heure actuelle, les fédérations régionales :

1° Du Nord et du Pas-de-Calais;

2° De la Loire (comprenant les syndicats de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire et de la Haute-Loire);

3° Du Centre (comprenant l'Allier, le Puy-de-Dôme, l'Ain et l'Isère) ;

4° Du Sud (comprenant le Gard, l'Aveyron, l'Hérault, le Tarn, les Bouches-du-Rhône).

Le Pas-de-Calais, à lui seul, représente plus de la moitié du chiffre total des syndiqués fédérés.

La délégation anglaise comprenait 50 délégués représentant 630,000 mineurs. Les 70,000 mineurs du Northumberland n'étaient pas représentés, pour la première fois ; la Belgique était représentée par 8 délégués, au nom de 132,000 mineurs ; l'Allemagne par 2 délégués, représentant 200,000 mineurs.

Épuisés par les sacrifices qu'avait nécessités leur récente grève générale, les Autrichiens avaient demandé aux Allemands de les représenter, mais le règlement de la Fédération Internationale des Mineurs interdisait ce genre de mandat, tout délégué d'un syndicat ou d'une fédération devant être ouvrier mineur, travaillant dans la mine qu'ils représentent, ou fonctionnaire appointé par le syndicat dont il reçoit le mandat.

Un seul grand pays houiller, les États-Unis, est resté, jusqu'ici, à l'écart des congrès internationaux des mineurs : sa production représente, cependant, 175 millions de tonnes, c'est-à-dire presque autant que celle du pays où elle est la plus considérable, l'Angleterre (190 millions).

Nous ne reviendrons pas sur le détail des séances du congrès, que l'on a pu lire dans la presse quotidienne, mais nous examinerons les huit questions à l'ordre du jour : la journée de huit heures, le minimum de salaire, la responsabilité des patrons en matière d'accident, les caisses de retraites, les propositions concernant la réglementation de la production, la nationalisation des mines; la création de prud'hommes ouvriers, l'examen et le contrôle du salaire.

1° *La journée de huit heures.* — La discussion de cette importante question n'a pas soulevé de grandes discussions, cette année, les opposants à la fixation d'un maximum *légal* de la journée de travail, les mineurs du Northumberland, étant absents du congrès. Le citoyen Cotte, délégué des mineurs de la Loire a donné d'intéressants arguments de fait en faveur de la journée de huit heures, montrant que des réductions de la durée du travail, obtenues à Saint-Étienne, étaient résultés des progrès incontestables dans l'outillage et dans la production. La proposition en faveur de la journée de huit heures a été adoptée à l'unanimité.

2° *Le minimum de salaire.* — Le meilleur discours prononcé sur ce sujet a été celui du citoyen Snœllie, délégué anglais et militant socialiste de l'*Independant Labor Party.* Il a montré les difficultés très grandes que présente l'établissement d'un minimum de salaire par la loi, dans beaucoup de cas, et s'est efforcé de prouver que le remède aux maux des ouvriers du sous-sol était dans la nationalisation des mines. Le citoyen Beymann, délégué allemand, a apporté au congrès des statistiques tout à fait intéressantes sur les salaires des mineurs allemands, et le citoyen Maroille, député de Mons, délégué belge, s'est déclaré partisan de la fixation d'un minimum de salaire pour empêcher la concurrence que les ouvriers se font entre eux.

Ce qui est résulté surtout des discours des délégués des diverses nationalités, c'est la différence énorme qui existe entre les salaires des mineurs anglais atteignant dix et douze francs par jour en moyenne, alors que ceux des mineurs français sont à peine de cinq francs et ceux des mineurs belges de quatre francs.

3° *La responsabilité des patrons en matière d'accident.* — Un des orateurs les plus intéressants du Congrès, a été le citoyen Beugrot, trésorier du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Avec beaucoup de pittoresque, il a fait la critique de la législation actuelle sur les accidents dans les mines. La jurisprudence du tribunal de Béthune est tout particuliè-

rement bizarre : à un mécanicien privé de son bras droit elle accorde une rente annuelle et viagère de 300 francs. Un mineur du fond qui a perdu dans le même puits la main gauche obtient une rente de 500 francs, enfin un troisième obtient une rente de 670 francs pour la perte d'un œil.

Le chiffre des accidents dans les mines est énorme et le délégué écossais Weir estime qu'un millier d'accidents mortels se produisent chaque année dans les mines de la Grande-Bretagne.

Le citoyen Cavrot, député de Bruxelles, déclare qu'aucune législation sur les accidents n'existant en Belgique, les travailleurs y sont encore sous le régime du code civil pur et simple. Le citoyen Hué, délégué allemand, estime que la loi allemande serait encore la meilleure en matière d'accident.

Le citoyen Pickard, le secrétaire général de la Fédération des mineurs anglais, nous a déclaré que selon lui la loi espagnole votée en février dernier et dont notre camarade, P. Dinero a parlé dans le *Mouvement Socialiste* du 15 avril, était infiniment supérieure.

4° *Les Caisses de retraite*. — Le seul débat un peu âpre du Congrès a été soulevé par cette question. La proposition du « Comité d'affaires » de la Fédération Internationale des Mineurs fixait à soixante ans l'âge des retraites pour les ouvriers mineurs. Les signataires francais et belges et surtout le citoyen Basly protestèrent très violemment contre ce texte de la proposition soumise au Congrès et qui portait leurs signatures, comme membres du Comité d'affaires. Ils déclarèrent que leur bonne foi avait été surprise. Les citoyens Evrard, secrétaire du Syndicat du Pas-de-Calais; Callewaert, député de Charleroi, protestèrent également contre la proposition ainsi formulée : bien avant soixante ans les mineurs sont épuisés de travail. Le citoyen Pickard répondit avec beaucoup d'aigreur et à un certain moment le traducteur Smith refusa de traduire les paroles qu'il venait de prononcer. Enfin l'on tomba d'accord pour fixer à cinquante-cinq ans l'âge de la retraite.

C'est d'ailleurs là un vote international de pur principe, la

loi française fixant déjà à cinquante-cinq ans l'âge des retraites.

5° *Réglementation de la production.* — Cette proposition absurde et dont nous devons l'initiative persévérante à M. Lœwy est encore revenue cette année devant le Congrès. Nous ne comprenons pas comment il se fait que nos camarades belges ne sentent pas tout ce qu'une telle proposition a de contraire à l'organisation de classe du prolétariat. Ainsi que les citoyens Sachse et Mœller l'avaient fait ressortir au Congrès international des mineurs de Londres en 1897, l'application de ce système aurait pour résultat d'opposer les uns aux autres d'un côté les ouvriers mineurs et de l'autre le reste du prolétariat. Le Congrès s'est borné à voter la formation d'un comité chargé d'examiner la question.

6° *La nationalisation des mines.* — Sur cette question, l'unanimité s'est encore trouvée réalisée par l'absence de MM. Joung, Wilson, Fenwick et des autres représentants du Northumberland.

Le citoyen Bergmann, délégué allemand, a fait justement ressortir les dangers que présenterait la nationalisation sous un régime « bureaucratique et policier » comme celui de l'Allemagne.

Le principe de la nationalisation a été votée à l'unanimité.

7° *Les prud'hommes mineurs.* — L'initiative de cette proposition tendant à étendre la prud'homie aux ouvriers mineurs, revient à la France.

Le citoyen Cordier a fait ressortir très fortement les inconvénients que présentaient les juridictions actuelles qui sont celles des tribunaux civils. Leur partialité à l'égard des compagnies est scandaleuse.

L'Allemagne, déclare le citoyen Hué, possède des tribunaux d'arbitrage composés comme les conseils de prud'hommes français, tous les mineurs âgés de vingt-cinq ans, sans distinction de nationalité, sont électeurs et éligibles.

Des conseils de prud'hommes analogues existent en Belgique,

mais ils sont présidés par les juges de paix très hostiles aux ouvriers.

Finalement, le Congrès a adopté la proposition française.

8° *Examen et contrôle du salaire.* — Cette question était peut-être la plus intéressante qu'il y eut à l'ordre du jour, elle n'est malheureusement venue devant le Congrès que vendredi matin à la dernière séance. La proposition belge était surtout remarquable : elle demandait qu'un examen par pays du taux des salaires des mineurs de toutes catégories, tant de la surface que du fond, ait lieu de façon à savoir s'ils ont suivi la progression du prix des charbons et des bénéfices des charbonnages et aussi s'il y avait lieu, pour les mineurs de chaque pays, de réclamer une augmentation en rapport avec ces prix et ces bénéfices. Elle demandait aussi qu'un examen fût fait du règlement des mines, des mesures relatives à la descente, à la remonte, à l'exploitation, aérage, grisou, à l'emploi de la poudre. Elle voulait enfin que le Congrès procédât à un examen approfondi en chaque pays de la législation en faveur des mineurs : heures de travail, accidents, inspection des mines, pensions de vieillards, maladies et blessures, retenue de salaire, mesures d'hygiène. La chose était impossible et la discussion de ces questions a été renvoyée au Congrès qui se tiendra l'année prochaine à Londres.

Les Congrès internationaux des mineurs accusent certainement un des efforts les plus remarquables dans le sens de l'organisation internationale du prolétariat.

Peut-être y aurait-il lieu, cependant, de souhaiter qu'ils eussent moins de questions inscrites à leur ordre du jour, qu'ils pussent ainsi les traiter plus à fond, et aussi qu'ils n'eussent lieu que tous les deux ou trois ans. Les ressources des syndicats belges, français, autrichiens et allemands ne leur permettent pas en effet d'affronter aussi facilement des dépenses qui sont légères aux puissantes trades-unions anglaises.

JEAN LONGUET

LES DOCKERS BELGES

Le jugement de classe frappant le secrétaire général et huit autres organisateurs des dockers anversois, à des peines variant de trois mois à un an de prison, sous prétexte d'atteinte à la liberté du travail; la grève sanglante aux bassins de la ville de Gand, pendant laquelle un compagnon, père de sept enfants, a été tué, six, grièvement blessés et plusieurs emprisonnés, nous offrent l'occasion, non seulement de décrire le pénible labeur auquel sont condamnés des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, mais aussi la méthode employée pour les organiser.

La grève de Gand a eu pour cause moins une augmentation de salaire, que l'obligation pour les patrons de n'employer que des syndiqués parce que les non-syndiqués venaient travailler à un taux de salaire inférieur à celui fixé par l'association.

Un patron, M. Visser, avait juré de détruire l'organisation socialiste; à cet effet il fonda de ses propres deniers, un groupement de dockers libéraux. Quelques malheureux seulement se laissèrent enroler.

Aujourd'hui M. Visser a dû quitter Gand et ce sont les dockers socialistes qui entreprennent directement les travaux. Ils comptent pouvoir d'ici peu supprimer tous les intermédiaires.

Le sang ouvrier versé est la semence qui fait lever des centaines de révoltés contre l'ordre bourgeois.

Puisse-t-elle faire qu'elle crée une entente mondiale entre les travailleurs de tous les ports.

L'organisation des dockers belges. — Les dockers sont les ouvriers employés au chargement des navires et bateaux, à la mise sur quai ou en magasin des marchandises pour le compte des sociétés anonymes « Les Nations » ou pour celui d'entrepreneurs particuliers : les patrons arrimeurs (en anglais, *stevedores*).

Les dockers sont des *unskilled* (ouvriers non qualifiés), à qui les employeurs demandent, pour tout savoir professionnel, la force brutale capable de manier caisses, ballots, sacs.

Les seuls *skilled* sont les ouvriers arrimeurs chargés de placer la cargaison dans les navires ou de la décharger.

Tous sont généralement de solides gars, doux comme des moutons, quand ils n'ont pas ingurgité trop d'alcool, faciles à diriger dès qu'ils savent où on les mène, décidés jusqu'à la mort à faire triompher une idée juste, attachés de corps et d'âme à ceux qui défendent leur cause, solidaires, surtout lorsqu'il s'agit de gens de leur profession.

Quant à les organiser, il faut d'abord que nombre d'entre eux forment un noyau important pour que la masse vienne; encore faut-il que l'organisation embryonnaire ait obtenu certains avantages sur le marché du travail, fussent-ils bruyants plutôt que sérieux.

Ce noyau comprend les hommes qui se soucient d'eux-mêmes et des autres, évidemment autant par égoïsme que par solidarité, parce qu'il faut le concours de tous pour atteindre des résultats appréciables. Il est incontestablement le centre attractif vers lequel afflue la masse, attirée ou par l'appât des intérêts en perspective ou par l'obligation, car aux « obligés » peu importent les salaires rémunérateurs, les conditions de travail raisonnables, pourvu qu'ils aient quelques sous à dépenser au cabaret. Ils n'ont pas la dignité d'eux-mêmes.

L'organisation belge. — C'est ainsi qu'a procédé la Commission syndicale du Parti ouvrier belge. Elle s'est mise en relations avec des hommes connus d'Anvers, de Bruxelles et de Gand, en leur demandant de rechercher les hommes de métier les plus intelligents et les plus actifs, capables d'agglomérer les ouvriers des docks.

Depuis longtemps déjà, existait à Gand, un syndicat de dockers affilié au parti; malheureusement, il ne comprenait que 200 membres sur 1,000 travaillant aux bassins; de là son impuissance.

Bruxelles comptait une association de 30 débardeurs sur 300 travaillant au bassin de l'entrepôt.

Seulement Anvers, la grande métropole, qui compte 25,000 dockers, habitant la ville et la banlieue, n'avait pas fourni un seul soldat permanent à l'armée ouvrière organisée! Et, ce qu'il y avait de plus grave, la contagion de l'apathie avait atteint les travailleurs des autres métiers. Les métallurgistes, si nombreux, les menuisiers, les abatteurs, les maçons, les marins, les chaudronniers et les peintres de navires, les ouvriers en toile cirée, tous vivaient ensemble à l'atelier, à l'usine, au chantier sans se connaître, et s'en retournaient chez eux, le soir, indifférents à leurs intérêts communs.

Aussi, Anvers, sans organisation professionnelle, était quantité négligeable dans le grand mouvement d'émancipation du peuple belge.

Cette situation devenait intolérable, il fallait la faire cesser.

Premières tentatives. — Le 8 août 1898, Oscar Paquay, député de Soignies, qui avait vécu plus de dix ans en Angleterre, fit part à la Commission syndicale d'une lettre de Tom Mann, le fameux organisateur des dockers de Londres. Il reprochait aux ouvriers de nos ports de ne pas avoir envoyé des délégués au congrès des ouvriers du transport tenu à Londres en juin de la même année. Comment l'eussent-ils fait ?

Cette correspondance fut comme un jet de lumière, l'inspiration qui devait assurer le succès de l'entreprise.

Se mettre en relation avec le Comité central de *l'International Dock and river workers Union* (Union internationale des travailleurs des docks), à Londres et convoquer une conférence internationale à Lessines furent l'affaire de quelques jours.

Le 11 septembre, la conférence eut lieu au domicile d'Oscar Paquay (aujourd'hui décédé), qui présidait.

Londres y avait envoyé Fenton Macpherson et Thorogood, délégués du comité central.

Bruxelles : Vanhaverbeek, secrétaire du syndicat des débardeurs ; Octors, secrétaire de la Commission syndicale, et Spiridio, délégué du Conseil général, traducteur.

Gand : Temmerman, secrétaire du syndicat, et Millio.

Anvers : P. Fabri, ouvrier docker; de Lannoye et de Laruelle, propagandistes.

Il serait évidemment oiseux de donner ici tous les détails de cette réunion fraternelle et enthousiaste ; contentons-nous de dire :

Que les frais de déplacement furent couverts par un subside de £ 1,10 (37 fr. 50) du comité international.

Que des rapports furent lus par chacun des délégués donnant la situation exacte des ouvriers du port de leur localité respective, exposant leurs griefs et proposant un plan de propagande et de guerre.

La Conférence commença par déclarer que les dockers ayant besoin de l'aide des autres travailleurs, ne devaient pas rester en dehors du mouvement général ; il fut donc décidé que la Fédération nationale des dockers s'affilierait au Parti ouvrier dont elle déclarait accepter le programme dans son intégralité.

Ensuite, elle arrêta le programme des revendications immédiates :

1° Réglementation du travail de jour et de nuit ;

2° Double salaire pour le travail de dimanche et de nuit ;

3° Lutte contre l'alcoolisme ;

4° Loi défendant aux patrons d'embaucher et de payer au cabaret ;

5° La reconnaissance du syndicat par les patrons ;

6° Loi sur les accidents du travail sauvegardant les intérêts des dockers.

Ce programme se justifie amplement :

Anvers, le grand centre belge d'importation, d'exportation et de transit, possède près des docks, une place spéciale où se tiennent dès le grand matin, les ouvriers désireux d'être embauchés. Cette place porte le nom caractéristique de *Luienhoek* (coin des paresseux), donné par les bourgeois, alors qu'il s'agit le plus souvent de gens qui ne demandent qu'à travailler. Ce sont les plus malheureux, ceux dont un chômage prolongé a vidé les poches.

Les autres, ayant quelque argent, « suivent les patrons », ou plutôt les intermédiaires des patrons arrimeurs, c'est-à-dire les *foremen* (chefs d'équipe) dont nombre tiennent un cabaret aux quais.

Dès l'ouverture, les dockers se précipitent au buffet, boivent pinte sur pinte, sous l'œil attentif du *foreman* qui annote les plus rudes buveurs. Ceux-là seront embauchés les premiers qui ont le plus dépensé en bière et tabac ; ceux-là recevront « le jeton de cuivre », ce bon de travail dont une partie de la valeur danse déjà dans le tiroir et dont une autre partie aura la même destination, lorsque le travail sera payé, car, en ce moment, ils doivent boire, boire encore afin d'être embauchés le lendemain !

C'est l'alcoolisme obligatoire exploité par les *foremen.*

Comment veut-on qu'un grand nombre de nos frères de travail ne soient pas alcoolisés ? Et n'était-il pas urgent d'entamer la lutte contre un si terrible fléau ?

D'autre part, les embaucheurs assurent leurs ouvriers contre les accidents, si nombreux au port. A cet effet, ils leur retiennent deux centimes par franc de salaire ! Or, les ouvriers irréguliers travaillent tantôt ici, tantôt là, changeant presque chaque jour de patron, et les deux centimes par franc n'en restent pas moins acquis aux assureurs et les malheureux sont frustrés, sans aide, sans recours.

N'y avait-il rien à faire sur ce terrain ?

Quand un patron arrimeur ou un foreman doit décharger un navire, les hommes engagés sont envoyés au magasin du matériel, sans nulle rétribution supplémentaire, dès cinq heures en été, à cinq heures et demie en hiver, alors que la journée doit s'ouvrir officiellement à sept heures et à sept heures et demie !

La non-réglementation du travail permet aux patrons d'employer leurs ouvriers parfois durant trente-six heures consécutivement, sans majoration du salaire pour le travail de nuit, travail coupé par les rasades de genièvre à payer le soir même !

Des enfants et des femmes, également embauchés au cabaret, sont employés à la couture des sacs et ballots, à la salaison des peaux, au triage des cafés, blottis sous des hangars ouverts à tous les vents, pour un salaire de quatre-vingts centimes, un franc et un franc cinquante par jour !

C'était donc la réglementation du travail qu'il fallait obtenir avant toute autre réforme.

Premiers résultats. — Quels étaient les hommes qui allaient entreprendre ce travail gigantesque, que d'autres avaient dû abandonner quelques années auparavant ?

A Gand, deux hommes : Temmerman, docker, et Millio, journaliste. A Anvers, quatre : Fabri et Remeysen, dockers ; Delannoye et de Laruelle, employés de commerce; hommes reconnus par tous comme socialistes convaincus, courageux, persévérants et pratiques.

La première lettre anversoise, datée du 8 octobre 1898, adressée à la Commission syndicale, indiquait qu'à la suite de quatre meetings, 12 membres seulement étaient inscrits !

Malgré ce maigre résultat, des réunions furent tenues partout, dans les quartiers habités par les dockers, et le rapporteur, au premier Congrès trimestriel, fut assez heureux de communiquer que, déjà, 13 sections étaient constituées avec 800 membres !

Un noyau de propagandistes, choisis parmi ces 800 soldats, vint donc renforcer le comité organisateur.

Cortèges, manifestations, distributions de circulaires et de journaux, meetings et conférences, se multiplièrent dans Anvers et sa banlieue.

Résultats : Le Congrès de janvier 1900 nous apprit que 32 sections comprenant 13,000 hommes formaient, dorénavant, avec Gand et Bruxelles, la section belge de l'*International Dock and River Workers Union !*

Durant ce mouvement intense, nos adversaires ne restèrent pas inactifs. Libéraux, catholiques et indépendants essayèrent de jeter la division dans nos rangs par de fallacieuses promesses. Seulement, nos hommes tinrent bon et les trois adversaires réunis n'atteignent pas encore la cheville du géant, le célèbre *kruiskensbond,* ainsi nommé par l'insigne que portent les dockers en forme de croix.

Résultats matériels. — Le syndicat des dockers gantois (900 sur 1,000) a obtenu, de diverses firmes, la suppression des intermédiaires, pour traiter directement avec elles. Béné-

fices par bateau pour les dockers : 250 à 280 fr., soit 7 à 8 fr. de plus par homme!

La section anversoise a obtenu :

Double salaire pour le travail de nuit et du dimanche.

Augmentation de salaire pour le travail durant la journée.

La reconnaissance du syndicat par les patrons.

La réglementation du travail, quant aux heures d'ouverture, de repos et de fermeture.

Résultats moraux. — Les secrétaires anversois estiment à 10 p. 100 le nombre de dockers syndiqués qui ont abandonné l'usage de l'alcool; il en est plusieurs qui sont complètement abstinents depuis l'existence du syndicat, surtout à la suite d'une constante propagande dans toutes les sections.

En prêchant d'exemple, les dockers convertis à l'anti-alcoolisme exercent une très grande influence sur leurs confrères moins sobres; ils saisissent toutes les occasions pour leur faire remarquer les tristes conséquences de l'intempérance.

Les femmes des convertis, comme bien on pense, sont enchantées; aussi, s'attachent-elles de plus en plus au Parti ouvrier, à qui elles doivent cet heureux changement.

Est-ce à dire que les vaillants arriveront jamais à moraliser la grande masse? Cette profession si rude, si brutale, empêchera peut-être la réalisation d'une telle espérance.

La valeur des hommes. — Le dévouement est loin de suffire; il faut encore une connaissance parfaite des choses et un tact très grand.

Les organisateurs des syndicats sont un peu comme des généraux qui, avant de lancer leurs troupes sur l'ennemi, connaissent exactement sa position et savent profiter de tous les avantages qu'offre la campagne et de toutes les fautes commises par les adversaires.

A Gand, tandis que les secrétaires, hommes de métier, se tiennent au courant du départ et de l'arrivée des bateaux, se mettent en relations avec les courtiers, afin de leur faire adopter le tarif du syndicat et empêcher les non-syndiqués d'être employés; le journaliste, membre du même comité, suit le mouvement, et tient à jour la liste des griefs qu'il expose

dans le journal du parti *Vooruit!* (En Avant!) et dans l'organe syndical : *le Dokwerker* (le Travailleur des Docks).

Combien les patrons craignent les divulgations!

A Anvers, le syndicat a nommé deux secrétaires permanents, qui ont pour fonctions de recevoir (au local socialiste, siège du secrétariat), les courtiers et arrimeurs désireux de régler le travail de commun accord; de se rendre auprès des patrons pour le même objet; de relever les faits à exposer dans l'organe du parti ouvrier local, *le Werker* (le Travailleur); de contrôler les recettes et les dépenses des sections; et, enfin, de déterminer s'il y a lieu d'entamer tel ou tel mouvement.

C'est ainsi qu'en été, leur activité est la plus grande; tandis qu'en hiver, les ouvriers agricoles et les chômeurs des autres professions : maçons, plafonneurs et jusqu'à des diamantaires, venant faire la concurrence aux docks ordinaires, le Syndicat a moins de prise pour faire appliquer le tarif.

Ajoutons qu'un des secrétaires connaît quatre langues, ce qui lui permet de converser avec tous les capitaines de navire.

Influence sur les patrons. — Le tact de ces hommes fait que les patrons éprouvent pour eux un très grand respect, peut-être mêlé de crainte.

Du reste, les devoirs imposés par les statuts aux syndiqués sont pour beaucoup dans ce respect patronal.

Les statuts disent : « Les dockers sont obligés de se conduire convenablement au travail dès que les conditions en ont été arrêtées de commun accord; ces conditions relatives à la rémunération et à la réglementation de travail doivent être faites par écrit.

« Ils doivent suivre scrupuleusement les clauses du contrat, à moins que les patrons y apportent des modifications.

« Les dockers sont tenus de ne pas fréquenter les cabarets durant le travail et de ne pas dépasser le temps consacré au repos.

« Autant que possible, le Syndicat déléguera un inspecteur pour veiller à l'observance commune du contrat. Le docker

au travail devra exhiber son carnet syndical à chaque réquisition de l'inspecteur.

« En cas de conflit, les ouvriers doivent se rendre tout de suite au secrétariat permanent pour y exposer les faits.

« Les membres qui auront commis un acte malhonnête seront punis par le Syndicat. »

Ces clauses, adoptées dans les assemblées générales, et appliquées scrupuleusement, font que les pauvres travailleurs du port ont acquis la conscience de la valeur de leur travail et de leur dignité d'hommes.

Nombre d'eux ne sont plus les esclaves soumis, peureux et plats devant les arrimeurs. Ils usent simplement et dignement de leurs droits conférés par la force syndicale et ils n'en abusent pas.

Des exemples comiques, d'autres touchants, viennent corroborer nos dires :

En juillet 1899, la section anversoise entama pratiquement une campagne en faveur de la majoration des salaires pour le travail de jour, et du double salaire pour le travail de nuit et du dimanche.

Nous étions en période d'été ; les navires se pressaient dans le port. Le moment était donc propice. Des grèves partielles éclatèrent de ci de là, tout de suite terminées à l'avantage des salariés. Dans l'une d'elles, les arrimeurs, comme les autres, avaient cédé ; seulement les ouvriers exigèrent le contrat par écrit ; les patrons s'y soumirent et voilà le contrat rédigé, mais au crayon seulement. Les grévistes en firent la remarque en riant et prièrent les employeurs de le transcrire à l'encre, — ce que ceux-ci firent de très méchante humeur.

Un autre patron, espérant triompher du mouvement, avait réuni une équipe d'ouvriers dans une petite ville de notre pauvre Flandre. Les syndiqués laissèrent débarquer les sarrazins. Seulement, des ouvriers d'autres catégories ayant pris fait et cause pour les premiers, les grévistes intervinrent et eurent raison. Généreux, ils obtinrent des patrons les frais de voyage et une indemnité de salaire de huit jours pour les supplanteurs.

Les conditions nouvelles. — Pour cette campagne, le travail de nuit et du dimanche est payé comme suit :

En hiver, de cinq heures du soir à cinq heures du matin, avec deux heures de repos payé, à raison de 1 fr. à 1 fr. 20 à l'heure, soit un salaire de 12 fr. à 12 fr. 40 par nuit. Anciennement, le salaire était de 6 fr. à 7 fr. 20.

In hoc signo vinces. — Les petites causes produisent souvent de grands effets. Nous en voulons pour preuve la forme de l'insigne des dockers.

Les promoteurs anglais étaient loin de croire qu'elle aurait un tel prestige.

Tandis que les dockers indépendants (?) ont adopté le bouton rond, ressemblant très bien à celui des policiers anversois, la section belge a adopté la décoration internationale : la croix de Malte.

Les Anversois, très frondeurs, eurent bien vite fait de baptiser les deux catégories : *Les policiers,* dénomination naturellement offensante, et le *Syndicat de la Croix.*

L'interprétation suivante s'est répétée avec succès dans les centaines de meetings : « La croix que vous portez signifie les souffrances et les avanies que vous avez endurées jusqu'à ce jour, parce que vous n'étiez pas unis ; à l'abri du drapeau rouge, elle sera le signe de rédemption du prolétariat ! »

Le symbolisme que dégage cet insigne a jeté la défection dans les rangs des adversaires : des centaines sont venus clouer leur « bouton de policier » sur le plancher des locaux ; après quoi, ils arboraient l'insigne socialiste !

Influence sur les autres corps de métier. — Lorsque, disions-nous au début, la catégorie la plus nombreuse des travailleurs d'une même localité est syndiquée, la campagne pour organiser les autres ouvriers doit triompher.

La meilleure preuve, c'est que depuis l'organisation des dockers anversois, les métallurgistes, sortis triomphants du lock-out, ont aujourd'hui un syndicat fort de 2,100 hommes ; avant il en comptait 150 ! Les ouvriers en toile cirée, les chaudronniers et les peintres de navires, les fonceurs, les abatteurs de bétail, les maçons, les peintres en bâtiment, les marins,

les charpentiers de navires, d'autres encore, qui avaient brisé leur syndicat ou qui n'avaient jamais voulu s'organiser, sont aujourd'hui en train de se syndiquer sérieusement, à l'exemple des dockers si longtemps subjugués, aujourd'hui assez forts pour imposer leur volonté, et bientôt assez puissants pour ne plus vouloir traiter avec les intermédiaires.

Solidarité nationale et internationale. — Le contact, le coude à coude a fait naître une grande solidarité chez les dockers.

C'est ainsi que les puissantes sections ont voté ensemble 7,000 francs pour les métallurgistès, victimes du lock-out ; une seule section a donné 1600 francs, sur les 1800 qu'elle possédait en caisse !

Ils aident les autres comme ils ont été aidés, au début de leur organisation, par les grandes coopératives socialistes du pays : *Werker, Vooruit, et la Maison du Peuple de Bruxelles.*

Et entre eux, lorsqu'un des leurs est renvoyé injustement, ils restent à quai en entourant l'inspecteur du syndicat ; ils ne remontent à bord qu'après avoir obtenu la réintégration de leur collègue.

Lorsqu'un « rat », c'est-à-dire un non-syndiqué, est à bord, les dockers se réunissent et attendent les bras croisés. Le capitaine de navire ou le foreman a bien vite fait de découvrir le rongeur de salaire, puisqu'il est isolé, et il est renvoyé à l'instant : alors les hommes reprennent le travail.

Seulement, comme nous sommes gratifiés d'une loi punissant les prétendues atteintes à la liberté du travail, le renvoyé s'en va ordinairement à la recherche d'un agent de police. Si celui-ci s'informe pourquoi il y a eu renvoi, les syndiqués répondent simplement : Nous ne l'empêchons pas de travailler, mais nous ne voulons pas être occupés avec lui.

Le boycotté souvent ne tarde pas à se syndiquer. Pourquoi ne l'a-t-il pas compris plus tôt et pourquoi faudrait-il le laisser profiter des avantages sans qu'il s'impose des devoirs ?

Ils ne sont pas moins solidaires internationalement. Le 3 mars dernier, Fabri reçut un télégramme d'Amsterdam lui annonçant que le navire *Fréda* venait de partir pour Anvers, parce que les dockers et les patrons étaient en lutte sur une

question de salaire. Le 4, la *Fréda* entra au port et y resta jusqu'au 13 ; pas un homme n'avait voulu monter à bord pour le déchargement, malgré que le capitaine eût offert des salaires très élevés. « Payez-les à nos amis d'Amsterdam », fut la réponse, et le navire tout chargé dut retourner.

N'oublions pas qu'en mars, le chômage est très grand à Anvers.

Voilà le résultat à atteindre dans tous les ports, et dès qu'il y a conflit entre compagnies ou arrimeurs et ouvriers, les navires sont envoyés en déchargement dans un port voisin, si les dockers ne veulent pas se soumettre aux conditions imposées. Eh bien, il y a des milliers de dockers à Londres, à Cardiff, à Liverpool, à Hambourg, à Rotterdam, en France, en Espagne, en Suède et en Norvège.

Jusqu'à présent, les Norvégiens (10,000) et les Anversois (13,000) sont seuls bien organisés.

Or, un Congrès international pour dockers et marins se tiendra à Paris, en septembre prochain. Il importe que toutes les nations qui ont des ports, y envoient des hommes de bonne volonté, décidés à organiser les ouvriers du transport et à établir cette entente internationale qui seule peut assurer la suprématie du travail sur le capital.

Il est à souhaiter que dès aujourd'hui, tous les organisateurs prendront à cœur d'aller prêcher l'union entre tous les travailleurs du port, entre tous les travailleurs de la mer, et atteignent le résultat de faire envoyer à Paris, des délégués avec mandat de fonder définitivement l'*Internationale des dockers et marins*.

Le dernier Congrès national des dockers belges a chargé le comité anversois de se mettre en relations avec les organisateurs similaires du monde et avec les propagandistes en vue du Congrès international de Paris.

Nous exprimons le vœu de voir les propositions bien accueillies, car organiser les travailleurs du transport, c'est contribuer à donner au parti ouvrier un des facteurs principaux de l'organisation sociale : *la circulation des richesses*.

A. Octors

LE MINEUR

A mon ami René Fauchois.

Je peine tout le jour au fond des galeries ;
les gaz mystérieux font bourdonner mes tempes ;
à chaque coup de pic part un peu de ma vie
et l'esprit du charbon brille au feu de ma lampe.

Nous descendons avant que l'aurore ne monte ;
les lueurs du salpêtre en nos yeux reflétées
sont les seules lueurs de la mine profonde
et lorsque nous sortons le soleil s'est couché...

Si le vent du grisou glace mes os de peur
ou si le flot montant d'une mer souterraine
sur des plages d'argile au loin déferle et meurt,
qu'importe ! travailleur, il faut creuser la terre !

Sais-tu que les humains ont besoin de charbon
pour prolonger, là bas, le souffle des chaudières,
pour que les câbles crient et que les volants tournent,
que les moteurs d'acier vivent dans la lumière,

que les chemins de fer s'élancent, transportant
la force dans les vins, la pensée dans les livres,
pour que les laboureurs viennent s'asseoir gaîment
autour du feu qui fait rêver et qui fait vivre,

et que les hauts fourneaux, le soir, jettent au ciel
du fond rouge de leurs entrailles enflammées
cette mystérieuse et terrible fumée
comme un grand témoin noir du travail éternel...

Je saigne pour cela dans ce séjour des ombres;
chaque lampe est un œil, chaque bruit une voix,
des fantômes marchent au fond des couloirs sombres
on dirait que des torturés crient sur des croix,

c'est du sang qui jaillit du cœur des pierres tristes,
c'est un damné qui râle en la rumeur du fer,
et des faces de morts grimacent dans le schiste
et la mine ressemble aux pays de l'enfer...

Du soleil! ma poitrine a besoin de lumière,
mes yeux noircis voudraient mirer le beau ciel clair
je voudrais respirer les parfums de la terre
et m'endormir bercé par des chants d'arbres verts.

Là haut, sur des sentiers, cheminent des amants,
les faulx brillent auprès des granges étoilées
et les anges du blé flottent le long des champs
et des vieillards sourient dans d'heureuses vallées.

Là haut, c'est un moulin avec des espaliers;
il ouvrait dans le vent ses ailes éployées;
ma mère m'y berça dans un berceau d'osier,
elle avait des yeux bleus et des boucles dorées...

C'est le son merveilleux des cloches du dimanche,
les histoires contées sur le seuil des maisons,
les vêpres où penchait le vent des coiffes blanches
et le soleil de Dieu brillant sur les moissons;

c'est le rêve inconnu qui passe aux yeux des femmes,
la fontaine qui dort sous les chênes anciens,
les carreaux où, le soir, luit une douce flamme,
le pont pensif comme quelqu'un qui se souvient,

le clocher bienveillant comme un parent vieilli
qu'on trouve et qui sourit après un long voyage;
le bouquet d'un enfant, le salut d'un ami
et la chanson perdue d'un chanteur de passage...

— Hélas! lorsque je sors, triste et noir, du puits sombre,
je ne peux plus savoir comme le monde est beau;
devant les cieux profonds, je reste comme un homme
enterré tout vivant, qui sort de son tombeau.

Mon dos est si courbé, mes traits sont si hagards,
que j'ai l'air de pleurer d'avoir quitté les morts;
la nuit me fait horreur et je vais au hasard
ainsi qu'un criminel que hantent des remords.

Mais une voix me dit : « Je te consolerai !
je t'ouvre les palais de mon royaume rouge!
ce vin te versera des sommeils étoilés;
des rêves d'eau-de-vie flamboient dans l'air des bouges;

le gaz tremblant sur les alcools luit comme une aube;
ô vaincu, c'est ici qu'on dort et qu'on oublie;
l'absinthe a dénoué pour toi sa verte robe,
elle te tend ses yeux de rêve et de folie... »

— Je bois, car j'ai besoin d'échapper aux ténèbres
et que l'alcool porte un rayon dans sa liqueur;
des anges aux yeux fous planent sur mes ivresses...
sur leurs ailes de sang ils emportent mon cœur...

Ivresse! tu m'as pris ma jeunesse et ma force,
l'espoir de mes vingt ans et même ma bonté,
cette seule vertu qui me laissait encore
même au fond de la mine avec orgueil marcher.

Du soleil! pour savoir, comme tous les humains,
le charme d'une fleur au bord d'un grand champ calme,
d'un astre qui sourit au-dessus du chemin,
le parfum d'une robe et l'amour d'une femme;

du soleil! pour savoir la puissante harmonie
qui meut en même temps les cœurs et les ruisseaux,
peuple d'arbres, de blés, la campagne infinie,
fait tourner les moulins et trembler les berceaux,

qui bâtit le village à côté de la mine,
qui fait sonner l'église et fumer la maison,
gémir les travailleurs dans la voix des machines
et rire le printemps avec les bois profonds!...

Maurice Magre

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Les manifestes de la fraction parlementaire du Parti Socialiste. — Le comité général avait fait fi des conditions dans lesquelles avaient manœuvré les deux fractions des députés socialistes au sujet de la demande d'enquête Berthelot-Zévaès sur les crimes de Chalon-sur-Saône et du vote de l'ordre du jour de confiance pour le gouvernement qui comprenait la motion Massabuau. La majorité du groupe socialiste a compris qu'il était de son devoir de les faire connaître au parti socialiste par le manifeste suivant :

Au Parti Socialiste

Le Comité général accuse un certain nombre d'élus socialistes « d'avoir sacrifié à des préoccupations politiques les principes supérieurs du socialisme ».

Nous repoussons avec énergie cette imputation, et bien que résolus d'en appeler au prochain Congrès, nous estimons ne point devoir attendre jusque-là pour soumettre nos actes au jugement de l'opinion socialiste.

Voici les faits :

Tous les membres du groupe parlementaire ont voté l'ordre du jour Renou-Pastre qui demandait « la punition des *meurtriers* » de Chalon-sur-Saône. Nous tenons à vous rappeler que les citoyens Renou et Pastre avaient été délégués à Chalon par le Comité général, pour faire une enquête sur le massacre. Le chiffre de voix obtenu par cet ordre du jour prouve clairement que *seuls* des *socialistes* et des *démocrates sincères* pouvaient le voter. Il n'a en effet obtenu que quatre-vingt-quatorze voix.

Seize membres du groupe parlementaire ont voté contre l'ordre du jour Zévaès, qui demandait l'enquête pour « faire la lumière complète sur la *catastrophe* de Chalon-sur-Saône. » Cet ordre du

jour, le groupe parlementaire n'en a connu l'existence que le jour de la séance, en pleine bataille. Il s'était pourtant réuni la veille, mais le citoyen Zévaès avait préféré le communiquer à M. Berthelot, transfuge du groupe socialiste et allié politique de MM. Ribot, Méline et de Mun contre le cabinet.

L'intervention de M. Berthelot à la tribune a donné à cet ordre du jour une signification telle que le centre, la droite et les césariens l'ont voté en masse.

Les seize membres qui ont repoussé l'ordre du jour Zévaès n'ont pas entendu approuver le Gouvernement, *puisqu'ils ont voté l'ordre du jour Renou-Pastre.* Ils ont refusé de se prêter à une manœuvre parlementaire inqualifiable qui avait pour unique objet le triomphe des adversaires du régime républicain, car on ne fera jamais croire à personne que la réaction avait à cœur de faire la lumière sur le crime de Chalon.

Et quand nous voyons l'auteur de cette manœuvre associer son vote à celui de ses collègues du Comité général et désapprouver ceux qu'il a attirés dans le piège tendu par la réaction, nous ne pouvons qu'en appeler à la conscience, à la droiture de tous les socialistes.

Les dix-neuf membres qui ont voté l'ordre du jour Simyan, adultéré par l'addition du droitier Massabuau, ont-ils sacrifié les principes socialistes, et n'est-il resté dans le groupe parlementaire que dix-sept membres fidèles à ces principes ?

Qui ne voit que des affirmations aussi imprudentes ne sont pas moins dangereuses pour le progrès de la propagande socialiste, qu'injurieuses pour la majorité des élus socialistes ?

Pourquoi, au lieu d'exposer les faits, tous les faits, et de s'en fier à l'intelligence et à la maturité politique du parti, le Comité Général tente-t-il de faire croire que dix-neuf d'entre nous auraient répudié le collectivisme, tandis que les grands patrons du centre et les cléricaux de la droite se refusaient à cette répudiation !

Que ressort-il de tout cela ?

Que les partis de réaction incapables de mener loyalement le combat pour leurs idées ou leurs intérêts, emploient des armes de ruse et de mensonge, tendent des pièges, faussent la signification des mots et le sens des formules. C'est la preuve de leur irrémédiable décadence intellectuelle et morale. Hommes du passé, ils pratiquent la politique du passé.

Mais que des socialistes s'associent à cette politique par animosité contre ceux de leurs camarades qui, à tort ou à raison, ne sont pas d'accord avec eux sur la tactique du Parti socialiste, voilà ce que le Comité Général doit blâmer avec la dernière énergie s'il a vraiment le souci de la moralité et de la dignité politiques de notre parti et de ses représentants au Parlement.

Oui, nous eussions compris un blâme général, atteignant à la

fois ceux qui sont tombés dans la chausse-trappe réactionnaire et ceux qui les y ont attirés ; nous aurions admis qu'on exigeât des uns l'infaillibilité, du moment qu'on exigeait des autres la droiture. Le Comité Général a préféré choisir.

Quelle que soit notre tristesse de voir méconnus tant d'efforts et de bonnes volontés, nous continuerons à chercher loyalement notre devoir dans les obscurités d'un combat pénible et dans un Parlement empoisonné de mensonge.

La lumière des principes socialistes proclamés par le Congrès général nous guidera et la force qu'ils contiennent nous guidera jusqu'au bout.

Vive la République sociale !

Vive le Parti socialiste !

Antide Boyer, Cadenat, Calvinhac, Carnaud, Colliard, Gras, Chassaing, Devèze, Ferrero, Ferroul, Fournière, Jourde, Krauss, Labussière, Narbonne, Palix, Pastre, Poulain, Rouanet, Pierre Vaux, Viviani.

La même majorité du groupe socialiste a pensé aussi nécessaire de ramener à sa juste valeur l'importance des décisions du Comité Général.

Voici cette motion votée par 21 voix contre 16 et 2 abstentions sur la proposition d'Antide Boyer :

Considérant les difficultés qui se sont produites au Congrès général de 1899, soit pour les délégations, soit pour la vérification des pouvoirs, soit pour le vote par délégués ou par mandats;

Considérant la nécessité de constituer le Parti socialiste sur des bases sérieuses et selon l'opinion exacte de tous ses adhérents également et proportionnellement représentés ;

Considérant d'autre part que le Congrès du Parti doit s'occuper des doctrines plutôt que de la tactique des élus, et qu'en tous cas, avant tout républicains et hommes de liberté, les socialistes ne sauraient, sans manquer à leurs principes, constituer un pouvoir dictatorial ayant la prétention de se substituer au suffrage universel :

Le groupe des députés socialistes émet les deux vœux ci-après :

I

Sur la représentation au Congrès :

1° Doivent être rigoureusement exclus tous groupes n'ayant pas un an d'existence et composé de moins de vingt-cinq membres ;

2° Chaque groupe doit fournir un état nominatif scrupuleuse-

ment exact de ses membres, lesquels ne doivent figurer que dans une seule liste, de manière à ne pas être représentés deux ou plusieurs fois, même par des groupements collectifs ;

3° Le mandat sera constitué à raison d'une voix par 50 ou fraction de 50 adhérents ;

4° Les votes obtenus — tous par appel nominal — ne seront acquis qu'après contrôle ultérieur prouvant que les conditions ci-dessus ont été respectées.

II

Sur la constitution du Comité Général :

1° Le Comité général aura pour mandat de s'occuper d'administration, de propagande et d'entente, mais non de censurer les élus qui ne dépendent que du suffrage universel ;

2° La représentation au Comité Général aura lieu proportionnellement aux opinions émises par les délégués sans que les organisations puissent fausser la volonté de ses adhérents ;

3° Les membres du Comité Général ne pourront se livrer, fût-ce individuellement, à des attaques contre un socialiste adhérent sans se trouver immédiatement déchus de leur titre de membre du Parti socialiste.

En demandant la révision des conditions d'admission des groupes au prochain Congrès qui doit nommer le nouveau Comité Général la majorité des députés socialistes indiquait, en effet, avec netteté que les groupes représentés au dernier Congrès étaient trop souvent fictifs et que la représentation des partis au Comité Général n'est pas non plus l'expression des opinions émises au Congrès par leurs délégués eux-mêmes. On ne peut pas dire plus clairement que les organisations violentent la masse du parti socialiste. C'est poser ainsi la question entre les premières et le second, mais n'est-ce pas aussi en demander la solution précisément à ces organisations ou plutôt à leurs conseils nationaux qui, comme celui du Parti Ouvrier Français délègue au Comité Général, en remplacement de ses délégués, de véritables commis à qui l'on met dans la main le vote décidé par le conseil de la fraction. Rien ne donne plus une fidèle image de la façon dont certaines organisations comprennent le Comité Général, d'où ne peuvent ainsi sortir que des pensées fragmentaires, des décisions élaborées hors de son sein, hors des discussions de l'ensemble de ses délégués.

Les résolutions votées par la majorité des groupes socialistes ont trait aussi à la capacité des élus du Comité Général et à celle des élus du suffrage universel, les uns craignant la démagogie des autres. A ce point de vue, il nous semble que tous les deux ont raison ; le particularisme des organisations politiques qui dominent au Comité Général, ne vaut d'ailleurs pas celui des comités électoraux; les premières passent par dessus les syndicats, les coopératives, les différentes formations ouvrières où le prolétariat prend conscience de lui-même et du milieu économique, ce qui lui permet de diriger avec bon sens son action politique et c'est pour aboutir aux comités électoraux qui finissent souvent par se détacher des organisations parce que celles-ci ne peuvent donner aucune solution aux questions pratiques que soulève aussi l'action législative.

Il serait temps, en somme, d'en venir à la culture intensive et que les fédérations autonomes ayant la responsabilité de leur action politique et économique fouillent un terrain qui leur est connu, coordonnent l'action des différents organes et de leurs élus en vue de l'unité.

L'élection de Belley et la division socialiste. — Un exemple frappant de ce que produit l'action contraire vient de nous être révélé par l'action législative de Belley. Il s'agissait de l'élection complémentaire, les élections générales dernières ayant donné 1,983 voix au candidat socialiste de cette circonscription. Le Comité fédéral de la Fédération de l'Ain décida cette fois à l'unanimité que le manque de temps et de ressources obligeait la fédération à ne pas entamer la campagne électorale. Il y avait là une superbe occasion pour le rédacteur en chef du *Peuple* de Lyon, M. Delmorès, de jeter la division dans le sein de la Fédération, de ses groupes et de ses syndicats. En dehors donc de la Fédération, contre ses groupes, M. Delmorès et ses amis vinrent de Lyon lancer une candidature ouvrière. Et qui M. Delmorès prit-il pour appui ? La Fédération des syndicats de Lyon et du Sud-Est ! C'est à une besogne de politique et de division que cette fédération de syndicats s'est attelée, entraînée par M. Delmorès. Et le résultat électoral ne s'est pas fait attendre : le candidat socialiste

n'a obtenu que 758 voix. Mais on avait jeté des semences de discorde dans la fédération de l'Ain ; c'est tout ce que l'on attendait des divisionnistes de Lyon. Le Comité Général, tout au moins la majorité doit maintenant regretter de n'avoir pas compris l'importance de l' « appel à l'honneur » lancé par les Fédérations de l'Ain et du Jura ni les objurgations du camarade Lavaud, délégué de la Fédération de Saône-et-Loire. L'article de Ponard dans l'*Éclaireur de l'Ain*, du 1er juillet, serait à cet effet tout entier à citer. Il rappelle qu'à leur demande : « Le Parti socialiste peut-il utiliser pour la vulgarisation de ses doctrines, même la prose des coquins ? » on a surtout répondu que les Fédérations qui dénonçaient M. Delmorès étaient ministérielles. Et c'est aussi un appel à l'honneur que lance Ponard quand il dit au sujet de Millerand : « Nous constatons aujourd'hui que son passage au ministère n'aura pas été inutile pour le prolétariat, dont l'organisation s'est accentuée d'une façon tangible depuis un an.» Mais que Zévaès que j'entendais il y a deux ans, à Bellegarde, faire une distinction entre la grande propriété capitaliste et la petite propriété industrielle, commerçante et agricole pour la socialisation ; qui, dans le département de l'Isère, a fait de la propagande socialiste, radicale, souvent simplement opportuniste, selon les milieux, pour décrocher un mandat, vienne aujourd'hui se poser en irréductible révolutionnaire, cela nous désoriente tout à fait.

Ce sont tous là des faits douloureux à rappeler, mais il est nécessaire de le faire pour la compréhension de la marche du parti socialiste. L'unité d'ailleurs, ne peut se produire, si l'on ne veut pas voir les entraves et les embûches. Ce sont des vices *internes* qui affligent le Parti socialiste et l'empêchent de réaliser l'unité.

Les votes à la Chambre.— A côté des votes unanimes pour les motions Dubief-Sembat, puis Gouzy, acceptées par le gouvernement, que tous les députés ont aussi approuvé dans son œuvre d'épuration militaire comme dans son désir de maintenir une discipline égale pour les officiers comme pour les soldats, nous avons un vote où les socialistes se sont divisés.

Onze députés ont, en effet, voté pour le projet de loi modifié par le Sénat relatif aux troupes coloniales, un s'est abstenu et vingt-cinq ont voté contre. Nous ne pouvons ici dans des notes aussi courtes, justifier la minorité qui, selon nous, a pensé qu'une politique coloniale est compatible avec les intérêts du prolétariat. Mais ce qui nous semble moins compatible, c'est l'apologie du coup d'État de fructidor qu'a faite Paul Brousse dans la *Petite République ;* il s'agit évidemment d'un coup d'État d'une armée composée de républicains, mais, n'est-ce pas poser le principe comme acceptable et ne voit-on pas la justification que les césariens peuvent tirer de leurs coups d'État militaires ?

Paul Dramas

P. S. — Un de nos lecteurs de Grenoble s'est ému de ce que j'ai affirmé (numéro du 15 juin), que dans la liste de « concentration » municipale élue à Grenoble, contre celle du Parti ouvrier français, il y a « quelques socialistes indépendants ». Je l'ai tout simplement dit d'après le *Droit du Peuple* lui-même, organe du P. O. F. de l'Isère ; c'est, en effet, ainsi que cet organe avant et après les élections, les a qualifiés et parmi eux, le citoyen Saussier, qui fut délégué de Grenoble au Congrès national du P. O. F. à Lille.

Mais notre camarade aurait pu voir que si je parlais de la situation de Grenoble, c'était au point de vue des délibérations du C. G. Je constatais que deux demandes d'arbitrage, venant de deux fédérations différentes, n'avaient pas été également suivies de réponse. Et cependant la situation annoncée par les camarades de l'Ain et du Jura était autrement grave, puisqu'elle intéressait et l'honneur et l'intérêt du Parti. M. Delmorès n'a-t-il pas déjà, comme on le voit à l'élection de Belley, entraîné la fédération lyonnaise des syndicats hors de son orbite pour la réduire au rôle d'agent de division des socialistes de l'Ain ! P. D.

II — FAITS ÉCONOMIQUES

Le recensement des industries et professions. — D'après le recensement professionnel de 1896 dont les premiers résultats généraux viennent d'être publiés par le *Bulletin de l'office du travail* (juin 1900), le chiffre total de la population active s'élève à environ 18,467,000, soit 40 p. 100 de la population totale.

La population active se répartit de la façon suivante, en cinq grandes divisions professionnelles :

	p. 100
Pêche, agriculture, forêts	46,3
Industrie	34,5
Commerce, spectacles, banque	8,7
Professions libérales et services publics	5,3
Soins personnels et service domestique	5,3
	100

Parmi les industries proprement dites, le groupe le plus considérable est celui du travail des étoffes et du vêtement qui comprend 7 p. 100 de la population active totale, le cinquième de la population industrielle proprement dite.

Le personnel des industries exercées par l'État ou les communes forme 0,3 p. 100 de la population active, et 0,86 p. 100 du personnel de l'ensemble des industries. Les services publics forment 3,5 p. 100 de la population active.

La méthode appliquée pour la première fois lors du recensement de 1896 est caractérisée par les particularités suivantes :

1° *Bulletin individuel* pour chaque habitant portant, si l'individu exerce une profession, le nom et l'adresse de l'*établissement* où il exerce sa profession.

2° *Groupement des bulletins* relevant du même *établissement*, en vue d'obtenir une connaissance précise de l'industrie ou des branches d'industries exercées dans l'établissement, ainsi que les diverses professions individuelles qui concourent au but commun.

3° Dépouillement central des bulletins individuels recueillis dans toute la France.

4° Enfin, tout ouvrier ou employé sans emploi devait indiquer depuis combien de temps il était sans travail et la cause de son chômage (maladie, invalidité, morte saison régulière, autre manque accidentel d'ouvrage).

La méthode employée permettait donc de répartir la population active de chaque profession en quatre grandes catégories d'après la situation sociale des recensés.

1. et 2. — Personnel des établissements :

1° Chefs d'établissements (patron, directeurs, gérants), 2° Employés et ouvriers des établissements.

3. — Employés et ouvriers sans emploi.

4. — Travailleurs disséminés (petits patrons travaillant seuls, ouvriers à façon ou sans place fixe et unique).

Pour l'ensemble de la population active, le classement des recensés d'après leur situation sociale a donné les résultats suivants :

		Sexe masculin	Sexes réunis
Personnel des établissements	Chefs	2.650.750	4.281.598
	Ouvriers et employés .	6.301.948	9.306.355
Employés et ouvriers sans emploi . . .		189.777	266.875
Travailleurs disséminés.		2.773.280	4.271.008
Personnes de situation inconnue		145.366	297.943
Totaux.		12.061.121	18.433.779
Personnes de sexe inconnu.			23.559
Population active totale.			18.467.338

Le tableau suivant donne les mêmes renseignements pour les deux grandes divisions professionnelles : 1° Industrie, 2° Pêche, forêts, agriculture, qui comprennent à elles seules plus de 80 p. 100 de la population active.

		Industrie — 4.303.990 hommes 2.068.784 femmes	Pêche, forêts agriculture — 5.741.101 hommes 2.759.829 femmes
Etablissements	Chefs	714.613	3.086.189
	Empl. et ouv. .	3.788.475	3.283.604
Employés et ouvr. sans emploi.		170.601	38.561
Travailleurs disséminés		1.559.765	2.046.003
Personnes de situation inconnue		139.320	46.573
Totaux		6.372.774	8.500.930

On a formé au total 2,983,014 établissements comprenant plus d'une personne (1). Leur répartition, d'après le nombre des employés ou ouvriers, résulte du tableau suivant :

Établissements	Ensemble des Établissements	Industrie privée	Pêche Forêts Agriculture
—	—	—	—
De 0 employé ouvrier	593.226	38.679	481.581
De 1 à 4 employés ouvriers	2.108.321	502.920	1.367.336
5 à 10 —	179.788	51.407	107.098
10 à 50 —	47.965	29.638	10.049
50 à 100 —	4.693	3.944	213
100 à 500 —	3.446	3.187	33
500 à 1000 —	305	280	»
1000 à 5000 —	154	132	»
De plus de 5000 —	13	11	»
De nombre inconnu	45.103	10.626	15.410
	2.983.014	630.814	1.981.720

D'après les définitions adoptées pour le classement des résultats du recensement de 1896, un chef d'établissement n'est pas nécessairement un *salariant* (patron, directeur ou gérant). En effet, parmi les établissements, 593,226 n'occupent aucun employé ou ouvrier. Ce sont des établissements dans lesquels soit deux associés, soit le mari et la femme travaillent sans aide. Pour obtenir le nombre des *salariants,* on doit donc retrancher du nombre des chefs d'établissement au moins le double du nombre des établissements de 0 employé ou ouvrier. Nous obtenons ainsi le chiffre de 3,095,000 salariants (patrons, directeurs ou gérants), soit 16,7 p. 100 de la population active.

En procédant aux mêmes calculs pour les deux grandes

---

(1) On n'a pas formé d'établissements pour les entreprises de chemins de fer, ni pour les services généraux de l'Etat et des communes.

divisions professionnelles que nous avons déjà considérées à part, nous pouvons établir le tableau suivant :

	Ensemble de la population active — (p. 100)	Industrie — (p. 100)	Pêche Forêts Agriculture — (p. 100)
Salariants (patrons, directeurs ou gérants)	16,7	10	25
Salariés (employés et ouvriers des établissements)	50,4	59,1	38,6
Chômeurs	1,5	2,7	0,4
Employés ou ouvriers sans place fixe et unique. — Petits patrons travaillant sans salariés	23,2	24,5	24,1
Petits patrons associés (deux associés, ou le mari et la femme)	6,4	1,2	11,3
Personnes de situation inconnue	1,8	2,5	0,6
	100	100	100

Le *patronat* proprement dit, celui qui emploie des salariés, ne forme donc que le sixième de la population active (le dixième dans l'industrie, le quart dans l'agriculture). Mais ces proportions ne peuvent donner une idée exacte de l'importance relative de la *classe capitaliste* considérée dans son ensemble, et il est facile d'en saisir la raison.

Les renseignements statistiques du recensement professionnel ne nous ont permis d'envisager que la population *active*, c'est-à-dire la partie de la population où le prolétariat est le plus fortement représenté.

D'une façon générale, en effet, dans la classe ouvrière, tous les membres de la famille, hommes, femmes et enfants de plus de 11 ou 13 ans, font partie de la population active. Il n'en est pas de même dans la bourgeoisie. D'après le recensement de 1891, tandis que les personnes de 0 à 20 ans ne formaient que 2,2 p. 100 des patrons, la proportion s'élevait à 20 p. 100 pour les employés et à 23,8 p. 100 pour les ouvriers. La proportion des femmes dans l'agriculture et l'industrie

était de 19,7 et 20,4 p. 100 pour les patrons, de 39 et 22 p. 100 pour les employés, et de 38,5 et 35,5 p. 100 pour les ouvriers. La population active ne comprend guère que la portion masculine et adulte de la classe bourgeoise. Il est même dans la bourgeoisie un grand nombre de familles qui en totalité appartiennent à la population inactive. C'est ainsi que les personnes vivant exclusivement de leurs revenus, qui ne sont pas comptées en 1896 dans la population active, étaient en 1891 au nombre de 2,170,000. En ajoutant à ce dernier chiffre les fonctionnaires de l'État et des chemins de fer, et les personnes exerçant une profession libérale, qui ont en général une situation sociale qui les rattache à la classe capitaliste, il serait facile d'arriver à un total qui atteindrait et même dépasserait le nombre des patrons employant des salariés.

G. FAUQUET

ANGLETERRE

Le trade-unionisme pendant l'année 1898-1899. — La statistique annuelle du Département du travail du Board of Trade, montre que si le nombre des trade-unions est descendu de 1,307 à 1,267, la diminution s'explique par la fusion de trade-unions entre elles, car le nombre des membres s'est élevé de 1,611,600 à 1,644,591.

Les dix unions principales ont en mains des fonds plus considérables qu'auparavant, et qui se montent en tout à 2 millions 694,799 liv. st. Il y a donc eu pendant l'année une augmentation de 400,000 liv. st., les fonds par membre ont donc aussi augmenté.

Un grand nombre d'unions ont commencé à remplir également le rôle de sociétés de secours mutuels, en assurant à leurs membres des secours pour la vieillesse.

Les chiffres relatifs aux luttes des trade (grèves, lockouts, etc.) ; montrent une tendance à diminuer. En 1899, il y en a eu 721, contre 864 en 1897, et tandis qu'en 1898, 15 millions 289,478 jours ont été ainsi perdus, il n'y a eu en 1899 qu'une perte de 2,396,388 jours. C'est le chiffre le plus beau qui ait été jamais enregistré.

31 p. 1000 de ces conflits ont abouti à la victoire des ouvriers, 32 p. 1000 ont été tranchés en faveur des patrons; 31 p. 1000 se sont terminés par des transactions.

Projet de loi concernant les Borough Councils de Londres. (Rejet de l'incapacité des femmes.) — Le 23 mai, M. Lough a proposé en seconde lecture à la Chambre des Communes ce projet de loi qui ne comportait qu'une clause dont l'objet était de modifier une disposition de l'acte du gouvernement de Londres de l'année précédente qui déclarait les femmes inéligibles aux fonctions de conseiller ou d'alderman. L'attitude de la Chambre à se sujet a été très flottante. La question avait été soulevée pour la première fois, le 27 avril de l'année précédente, au sujet du projet de loi sur le gouvernement local ; un amendement déclarant les femmes inéligibles avait été repoussé à une majorité de 23 voix. La Chambre déclara alors la femme inéligible aux fonctions de maire et d'alderman. Le gouvernement vint au secours de la Chambre et la question fut ajournée jusqu'au moment où la Chambre aurait pris définitivement parti à ce sujet. La question revint le 6 juin 1899, date à laquelle une majorité de trente-six membres décida que les femmes seraient éligibles à ces deux fonctions. Le même mois, la disposition fut rayée du projet de loi à la Chambre des Lords et le projet fut renvoyé à la Chambre des Communes en des termes qui déclaraient les femmes inéligibles. Après un long débat sur la motion de M. Lough, le projet fut adopté en seconde lecture par 248 voix contre 129 et le rapport de la Commission fut fixé au 14 juin. Comme les femmes siègent aux *vestries* (conseils de paroisse) de Londres et y font de la très bonne besogne, comme il est admis universellement que les services des femmes sont extrêmement précieux dans les questions d'administration locale, il ne semble pas y avoir de raison logique pour qu'elles ne siègent pas dans les nouveaux *Borough Councils* (conseils de bourgs) qui doivent remplacer les conseils de paroisse.

Railway Women's Guilds. (Société des femmes employées de chemins de fer.) — Il vient de se former dans ces cinq der-

nières années une organisation fort intéressante en rapports avec l'Association mixte des employés de chemins de fer (Amalgamated Society of Railway Servants A. S. R. S). Ce sont des sociétés de femmes et de filles d'employés de chemins de fer. La première a été fondée à Accrington dans le nord de l'Angleterre en 1895 et depuis il ne s'est pas créé moins de trente-sept sociétés similaires dans les différentes régions d'Angleterre. L'objet de ces sociétés est de créer des relations sociales entre les femmes et les filles (de plus de seize ans) des employés de chemins de fer d'un district donné ; de donner les secours qui peuvent être nécessaires aux sociétaires, de coopérer avec les organisations affiliées à la Société mère, en vue d'alimenter la Caisse des orphelins ou pour toute œuvre similaire, présentant quelque utilité.

Les sociétés se révèlent comme de petits centres d'activité, et elles ont été d'un puissant secours pour l'A. S. R. S., en augmentant le nombre de ses membres et en subventionnant ses caisses de secours mutuels et ses caisses de bienfaisance. Les membres de ces sociétés ont des réunions régulières, et paient une cotisation très minime qui varie entre dix et quarante centimes par mois. Elles organisent des ventes, des séances de couture, des concerts, des bals, des goûters, des dîners, dont les bénéfices sont consacrés à des œuvres d'assistance mutuelle, et permettent d'aider l'A. S. R. S. dans les différentes phases de son œuvre.

On a fait cette année un pas vers la centralisation et l'organisation ultérieure de ces sociétés locales qui pendant si longtemps n'ont pas été reconnues officiellement et n'ont eu aucune existence régulière dans la société.

L'organe de l'A. S. R. S., la *Railway Review* (Revue des chemins de fer) a pendant un certain temps consacré une ou deux colonnes à l'œuvre de ces Sociétés et par l'intermédiaire de la partie du journal réservée aux femmes un Congrès fut préparé. Il eut lieu à Crewe, le 24 mai ; trente-six délégués représentant vingt et une sociétés, et une centaine d'étrangers y prirent part.

Deux résolutions importantes furent votées à ce Congrès :

1° Le premier congrès des Sociétés des femmes d'employés de chemins de fer se prononce énergiquement en faveur de la création d'une caisse de veuves, mais estime que le Congrès annuel de la Société mixte d'employés de chemins de fer devrait s'en charger et la faire rentrer dans les statuts, que cette caisse devrait être fondue avec la caisse des orphelins de la Société ; il invite en conséquence les sections de la Société à dresser un projet qui devra être soumis au congrès annuel suivant.

2° Le Congrès engage vivement toutes les Sociétés à faire tous leurs efforts en vue d'affermir leur situation, et à avoir pour objectif l'unification de toutes les Société en une puissante organisation dont les statuts seront fixés et mis à l'ordre du jour du prochain Congrès.

On décida en outre d'envoyer une délégation de trois membres, nommés par le Congrès au prochain Congrès général de l'A. S. R. S. pour présenter devant la Société mère diverses questions importantes concernant ces Sociétés en se plaçant au point de vue féministe. Il faut espérer qu'il y aura sous peu une Société de femmes pour chaque groupe important de l'A. S. R. S. et que ces Sociétés formeront un puissant organisme centralisé, affilié à la Société à laquelle elles ont chacune individuellement rendu de si précieux services dans les centres où elles existent déjà.

Mary A. Macpherson, B. A.

(Traduit par Camille Polack)

PAYS-BAS

Contre la législation ouvrière. — Lorsque le gouvernement actuel prit le pouvoir, on l'accueillit de tous côtés avec une certaine méfiance. C'est, comme on sait, un ministère de concentration libérale, concentration qui se produisit entre le premier tour et les ballottages des élections de 1897, en face du « danger clérical et protectionniste ». Cette concentration réussit alors, et des quarante-quatre circonscriptions où des

cléricaux et des anticléricaux se trouvaient en face, quarante-une furent conquises par les anticléricaux.

Dans cette concentration, se trouvent mêlés des doctrinaires et des progressistes, des libéraux conservateurs et des libéraux démocrates, des ouvriers radicaux et des aristocrates chrétiens-historiques. Il n'était pas étonnant qu'un ministère, émanant d'une telle majorité, fût reçu avec une certaine méfiance par les démocrates. Mais le ministère fit des déclarations rassurantes et se nomma lui-même : « le ministère de la justice sociale ». Il devait faire des vrais miracles, notamment sur le terrain de la législation ouvrière ! Or, il y a déjà trois ans de cela, et, excepté l'abolition du remplacement militaire, aucune réforme de quelque importance n'a été faite. Pourtant, en décembre dernier, le ministère réussit à faire voter la première réforme de quelque valeur : « l'assurance contre les accidents professionnels ». Bien que les conservateurs de tout genre aient crié très fort, les conservateurs libéraux firent bonne mine à mauvais jeu et acceptèrent la loi, qui fut votée par soixante-dix-neuf voix contre quatorze. Les patrons, qui avaient inutilement adressé des centaines de pétitions contre la loi à la seconde Chambre, s'adressèrent alors à la première chambre (le Sénat).

Cette Chambre, élue par les conseillers provinciaux, pris parmi les plus gros contribuables, et qui est le refuge de l'aristocratie et de la finance, de l'industrie et de la propriété foncière, a rejeté le projet de loi par vingt-neuf voix contre vingt. Le pays a été stupéfait de cet événement. Depuis des dizaines d'années, la première Chambre n'avait pas rejeté un projet voté par la seconde Chambre : c'était une roue du char de l'État, avec laquelle on était habitué de ne plus compter, et voilà qu'elle écrase le premier projet de réforme qu'elle peut atteindre !

Pour les ouvriers de toutes nuances qui avaient, avec un ensemble presque inconnu jusqu'ici dans notre pays, où on aime tant à se quereller, manifesté pour la loi, ce vote a été une déception grande, mais instructive ; elle pourrait bien contribuer à ouvrir les yeux de ceux qui comptaient encore

sur le bon vouloir de nos libéraux et sur la générosité de notre bourgeoisie. La déception est d'autant plus grande que le projet de loi n'était vraiment pas trop mal conçu. Les dispositions principales en sont les suivantes :

Les ouvriers exerçant une des professions à spécifier sont assurés contre les dommages pécuniaires, occasionnés par les accidents qui leur surviennent dans l'exécution de leur métier.

Les métiers assujettis à l'obligation sont ceux dans l'exercice desquels il est fait usage de quelque machine motrice; ceux où l'on emploie la vapeur et des gaz soumis à des tensions à fixer ultérieurement par un règlement; où l'on emploie, prépare, transporte ou conserve des substances ou mélanges explosifs ou susceptibles de s'enflammer facilement, substances qui seront dénommées plus tard par décret. Puis, les métiers de bateliers et de pêcheurs en eau douce et intérieure : les métiers de construction, et une cinquantaine d'autres entreprises, énumérées dans la loi, qui ont rapport à des professions où l'on est plus ou moins exposé à quelque danger.

Les métiers d'agriculteur, d'éleveur, d'horticulteur, de sylviculteur, et les métiers touchant à la navigation en mer, comme celui de pêcheur en mer, ne sont pas soumis à l'assurance. (Un amendement des socialistes dans la seconde Chambre proposant de les y assujettir, a été repoussé à une seule voix de majorité, après que le gouvernement eut promis de faire sans tarder une loi spéciale pour eux.)

L'assurance se fera par une *Banque nationale* spéciale, établie à Ansterdam. Les bureaux de poste sont également des bureaux de la Banque nationale d'assurance. La direction de la dite Banque nationale se compose de trois membres et sera contrôlée par un conseil supérieur d'administration.

La Banque nationale alloue à l'assuré, à qui il est arrivé quelque accident dans l'exercice de sa profession, une indemnité pour soins médicaux et chirurgicaux et, au cas où il ne pourra reprendre son travail le troisième jour qui suit l'accident, 70 p. 100 de son salaire pendant une durée maxima de vingt-un jours ; à partir de la date de l'accident, l'assuré demeure-t-il totalement ou partiellement incapable de travailler, il reçoit, en cas d'incapacité absolue, une rente égale à 70 p. 100 de son salaire ; en cas d'incapacité partielle, il lui est servi une rente proportionelle à son incapacité. L'assuré meurt-il des suites de l'accident, la Banque nationale d'assurances paie à ses plus proches survivants, pour frais funéraires, une somme égale à trente journées de travail du défunt. De plus, à sa femme jusqu'à ce que celle-ci meure ou se remarie, une rente équivalant à 30 p. 100 du salaire du décédé.

En cas de décès d'une femme, soutien de famille, pareille somme

est allouée au conjoint survivant. Pour chaque enfant légitime ou légitimé, jusqu'à l'âge de quinze ans révolus, 20 p. 100 du salaire. Pareille indemnité est allouée aux petits enfants, si le décédé était leur soutien. Aux parents, grands-parents et beaux-parents, si le décédé était leur soutien, un maximum de 80 p. 100 du salaire. Toutes les indemnités réunies ne peuvent cependant pas monter ensemble à plus de 60 p. 100 du salaire du défunt.

Si la veuve se remarie, elle reçoit, comme prix de rachat de sa pension, une somme totale, payable en une fois, équivalant au double de sa pension.

L'assuré qui a provoqué intentionnellement l'accident, perd tout droit, lui et ses héritiers, à toute indemnité.

Si l'accident intervenu à l'assuré est imputable à son état d'ivresse, l'indemnité sera réduite de moitié. Par décret, tous les métiers seront répartis en classes, selon la fréquence et la gravité des dangers auxquels ils exposent.

Les sommes destinées à payer les rentes conformément au taux prescrit par la loi, ainsi que les indemnités occasionnées par les frais d'administration, plus le capital nécessaire à la formation d'un fonds de réserve, sont fournis par les patrons. Il est interdit à ces derniers de retenir sur le salaire de l'assuré le montant des primes, en tout ou en partie.

Les primes sont versées au bureau de poste. Le patron est tenu de veiller à ce qu'il soit appelé sur le champ un médecin chargé d'examiner le blessé ou de lui prêter l'assistance requise; de plus, il donne avis à qui de droit de l'accident survenu.

Toutes les indemnités sont fixées et allouées par la Banque nationale d'assurance. Le paiement a lieu au bureau de poste de l'indemnisé.

Jusqu'à concurrence de 260 florins, les rentes allouées par cette loi sont inaliénables; elles sont insaisissables et incessibles.

Pour les cas susceptibles d'appel, ils seront jugés par des conseils d'appel et, en dernier ressort, par un collège nommé par l'Etat.

L'État est responsable, sans restriction aucune, des indemnités dues aux assurés.

C'est cette loi qui a été repoussée, quelques jours après que le peuple suisse en eut rejeté une aussi importante par référendum.

Le gouvernement a promis d'en faire une autre, où il sera tenu compte des griefs des capitalistes, sans abandonner le principe de la loi rejetée.

Nous attendons. Quant aux ouvriers néerlandais, ils se souviendront.

W.-H. Vliegen

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

The attitude of the socialist toward the Trade Unions, an adress delivered at the National Convention at Rochester N. Y. on March 28 1900 by N. I. STONE (broch. in-8° de 24 pages « The Volkszeitung Library », 184. William Street, New-York 1900).—Le citoyen Stone présenta ce très remarquable rapport sur les rapports du mouvement syndical et du mouvement politique du prolétariat, le 28 mars dernier au Congrès national du Parti Ouvrier Socialiste Américain. Il y fait un historique très attachant des relations du parti socialiste des Etats-Unis avec les Trade-Unions, montrant les efforts tentés par l'ancien leader Daniel de Leon pour pénétrer dans la Fédération Américaine du Travail, et après son échec, en 1891, son entrée dans les rangs des Chevaliers du Travail, enfin après un nouvel échec essuyé dans cette direction, la formation de la « Socialist Trade and Labour Alliance » ou Alliance Syndicale socialiste, dont toute la politique consista à essayer de constituer, en opposition au mouvement du prolétariat organisé économiquement, un mouvement dissident. Cette funeste politique finit par soulever un *tolle* général dans le parti socialiste américain, mais lorsque Daniel de Leon se vit sur le point d'être mis en minorité le 10 juillet dernier il refusa de se soumettre. Avec quelques fidèles il constitua une organisation distincte qui à l'heure actuelle est seule opposée à l'Unité Socialiste en Amérique. — Le citoyen Stone s'élève avec beaucoup de force contre la politique sectaire et anti syndicaliste de Daniel de Leon et de ses amis ; il n'a pas de peine à prouver qu'elle est en contradiction flagrante avec l'enseignement de tous les maîtres de la pensée socialiste et en particulier avec la lettre et l'esprit des écrits de Marx. — Les idées du citoyen Stone sont trop analogues à celles que nous soutenons en France, et dont nos camarades G. Fauquet et Philippe Landrieu particulièrement se sont fait plusieurs fois les interprètes dans le *Mouvement Socialiste*, pour que nous ayons besoin de dire combien elles nous semblent conformes à une saine interprétation de la doctrine socialiste. *Jean Longuet*

D'où vient la Décadence économique de la France, par le baron CHARLES MOURRE (Plon, Nourrit et Cᵉ, Paris, 1900). — On a beaucoup écrit sur les causes de notre décadence économique, mais on a mal écrit. Le récent essai de M. le baron Charles Mourre n'apportera aucune contribution à la solution du problème. Non qu'il n'y ait, par endroits, de judicieuses remarques et de fins

aperçus; mais tout cela est noyé dans un fatras de souvenirs historiques faciles, de considérations extraordinaires et de préoccupations royalistes.

Les « causes présentes » de notre décadence doivent être cherchées — d'après l'auteur — dans les « causes lointaines », c'est-à-dire dans notre histoire. En conséquence, M. Mourre entreprend une longue et essoufflante course historique, qui commence avec l'invasion des Germains, se poursuit par « l'anarchie mérovingienne », la féodalité, la chevalerie, le commerce au Moyen-Age, l'unité tardive de la France, et se termine avec l'absolutisme royal et ses conséquences. L'auteur en tire cette conclusion que l'ancien régime nous a légué : le mépris des professions lucratives, l'absentéisme des grands propriétaires, l'intervention incessante de l'État. Et voilà pour les « causes lointaines » ! Les « causes présentes », elles sont dans notre régime politique et social, dans l'idée d'égalité et ses conséquences, l'intervention croissante de l'État, l'affaiblissement de la natalité, l'immoralité, la question juive (les Juifs, race étrangère, ayant accaparé la richesse), les mauvaises méthodes d'enseignement. Qu'on y ajoute l'influence du climat, du tempérament français, et on aura toute l'explication de notre décadence. — Quant aux remèdes, l'auteur propose de combattre le fonctionnarisme!

M. Mourre n'arrête pas là ses investigations. Le déclin de notre grandeur économique vient encore des progrès des pays voisins. Aussi examine-t-il les causes de la prospérité grandissante de l'Allemagne et de l'Angleterre. Et il les trouve — naturellement — dans l'histoire, le climat, le tempérament! Si avec cela, on n'est pas satisfait, c'est qu'on est difficile. — Il y a pourtant, de ci de là, des faits, des chiffres, des renseignements, qui sont rassemblés sans beaucoup d'ordre, mais qu'il peut être utile d'avoir sous la main.

Hubert Lagardelle

LES REVUES SOCIALISTES

Les Cahiers de la Quinzaine (onzième cahier). — Péguy critique, avec beaucoup de finesse et de force, les idées émises par Jaurès dans sa conférence sur *L'Art et le Socialisme*, parue ici-même, dans un de nos précédents numéros. — Le onzième *Cahier* publie la réponse — que ne donna pas la *Petite République* — de Rosa Luxemburg à l'Enquête Internationale sur l'affaire Dreyfus et le cas Millerand. On y trouve encore rassemblés d'intéressants documents, tels que deux articles de Lafargue et d'Allemane, dont le contraste n'échappera à personne, et un bel article de Jaurès, que nos camarades seront heureux de retrouver et de relire.

L'Œuvre Sociale. — L'ancienne *Revue des Indépendants*, dont les tendances sociologiques et littéraires étaient déjà très intéres-

santes, vient de se transformer en une revue à idées nettement socialistes et antinationalistes : *L'Œuvre Sociale*. Elle est dirigée par Henri Chateau et Léon Parsons. Dans les premiers numéros, nous devons signaler la reproduction de textes importants de Renan, d'Engels, etc..., des articles originaux de Henri Dagan, Henri Chateau, Victor Aldabe, Pierre Marcel, Paul Souchon, Henri Hertz, etc... Nous nous empressons de souhaiter à l'*Œuvre Sociale* tout le succès qu'elle mérite. *A. B.*

Neue Zeit (juin 1900) publie une série d'articles sur une question à l'ordre du jour du parti socialdémocrate allemand : « La neutralisation des métiers. » C'était Strebel qui souleva la question. Il est partisan de l'organisation politique sur la base socialiste ; dans le n° 39, Elm critique cette opinion. D'après lui, la neutralité des métiers est nécessaire dans l'intérêt de leur développement et comme moyen de lutter sur le terrain économique ; ainsi elle favorise l'amélioration de la situation économique des ouvriers. En outre, la neutralité des métiers ne peut en aucune façon nuire au parti, puisqu'au contraire elle favorise leur acheminement vers le socialisme. Cette opinion ne contredirait en rien à la conception de la lutte des classes, parce que le premier élément de cette lutte est l'organisation des producteurs. Sans que les métiers se mêlent de politique, les socialistes peuvent la faire beaucoup pour leur cause : c'est l'éducation du prolétariat vers la démocratie, la discipline, la lutte et la solidarité consciente. Et comme le parti socialdémocratique n'est pas le but, mais le moyen du mouvement dont le but est la réalisation du socialisme, les organisations des métiers servent assez bien à ce but, même étant éloignées comme telles de la vie politique. Kautsky réfute point par point toutes les assertions d'Elm. Nous rendrons compte de l'article de Kautsky quand il sera fini, parce que dans le dernier numéro de *Neue Zeit* est publiée seulement sa première partie.

Otto Pohl écrit sur les élections municipales de Vienne : La victoire des antisémites est due principalement à cette loi électorale de cinq classes, qui donne la majorité aux réactionnaires. Pour les antisémites ont voté tous les petits bourgeois et l'aristocratie; quant aux quartiers ouvriers, partout les socialdémocrates ont obtenu ou auraient obtenu la majorité sous le régime du suffrage universel.

Le 31 mai ont eu lieu les élections dans le quatrième corps électoral. Sur 135,834 votants, les candidats socialdémocrates ont obtenu 56,306 voix. les candidats chrétiens 77,608 ; mais les socialdémocrates n'ont eu que deux élus, tandis que les catholiques ont dix-huit élus. Le suffrage universel donnerait aux premiers sept places. Même dans le cinquième corps électoral, sont admis à voter seulement les citoyens ayant domicilié dans la commune trois ans, condition qu'un grand nombre d'ouvriers ne peuvent pas remplir

et sont de ce fait privés de droit de vote. Bien entendu, il n'y a rien à dire de tous ces employés de la ville, pompiers, agents de police, etc., qui tous ont voté pour Lueger et étaient conduits aux urnes par groupes et avec leurs supérieurs.

Dans les mêmes numéros de *Neue Zeit*, nous trouvons publiés l'article d'Emile Vinck sur les « élections législatives de Belgique »; de Metzer, sur « les lois électorales des différents états de l'empire allemand »; de Schiavi, sur « les élections de Rome »; de Nossig, sur « l'exposition de Paris », etc... *Gabriel Sombart*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Précis historique de la loi Falloux, par Robert Dreyfus *(Revue blanche*, 1er juillet 1900). — Cet article bien documenté, mais assez confus, nous donne la genèse de la loi du 15 mars 1850 — la loi Falloux. — Son auteur nous apporte cette conclusion :

« Bien des gens crient : « Abrogeons-la ! » (la loi Falloux). Leur désir n'a guère de portée, car le temps a ruiné une à une ses dispositions positives. Il ne reste d'elle, aujourd'hui, que l'image imprécise du principe qu'elle avait dénaturé. Quel que soit l'avenir, ce principe-là court de grands risques. Pourtant tout le monde y devrait tenir : c'est le principe de liberté. »

Le Poison idéaliste, par Romain Rolland (*Revue d'art dramatique*, 1er juillet 1900). Cet article est dédié à notre camarade Péguy et à ses cahiers de la quinzaine « pour l'œuvre d'assainissement public qu'ils accomplissent ». Il s'en prend avec une robuste franchise au néo-mysticisme qui a empoisonné tant d'écrivains de notre génération.

« Les rêves mous de l'art décadent, l'indifférence apathique des néomystiques, l'indulgence même qui se dit transcendantale de la pensée idéaliste, détachée et dédaigneuse de la vue du monde réel — dit Romain Rolland — sont une sottise dans un instant où toutes les forces doivent être tendues vers la réalité. Toutes les réactions littéraires et politiques ont profité de cette torpeur ; et le triomphe du brillant et inepte *Cyrano* n'est pas moins un recul pour l'intelligence française que telles récentes élections. »

La Finlande et le Czar, par Julien Leclercq *(Mercure de France*, juillet 1900). C'est un exposé à la fois très clair et très complet de la question finlandaise, dont le *Mouvement socialiste* s'est occupé dans un de ses derniers numéros. *E. Buré*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2853. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, admr), 9, rue du Pont.

La Réforme des Conseils de Prud'hommes

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail, réorganisé par le décret du 1er septembre 1899, a consacré sa dernière session (juin 1900) à l'étude de la réforme des conseils de prud'hommes. Avant de résumer pour nos lecteurs les discussions très nourries de faits et d'idées, qui ont montré la puissante vitalité apportée à ce grand corps consultatif par ses nouveaux éléments, rappelons en peu de mots l'état actuel de la législation des conseils de prud'hommes et les multiples projets de réformes, dus à l'initiative gouvernementale ou parlementaire, proposés durant les vingt dernières années aux votes de la Chambre et du Sénat.

Une douzaine de lois et de décrets, dont les dates vont s'échelonnant entre le commencement et la fin de ce siècle, renferment les textes, partiellement encore en vigueur, qui ont créé, organisé, réglementé les conseils de prud'hommes. La loi du 18 mars 1806 — qui institua, à Lyon, le premier conseil de prud'hommes « pour terminer par la voie de conciliation les petits différends qui s'élèvent journellement soit entre des fabricants et des ouvriers, soit entre des chefs d'atelier et des compagnons ou apprentis » et, faute de conciliation, pour les juger, jusqu'à 60 francs seulement sans appel, — n'admettait pas d'ouvriers dans la composition de ce tribunal mixte, mais exclusivement des « chefs d'atelier » et des « négociants-fabricants », assurant en outre à ces derniers la majorité dans le conseil. Il manquait donc à ce premier type de la juridiction prud'hommale cette garantie d'impartialité qui en est devenue la caractéristique essentielle : la présence de juges-ouvriers, élus par leurs pairs, en nombre égal à celui des juges-patrons. Néanmoins, les avantages qu'offrait, telle quelle, cette juridiction élective, avant tout conciliatrice, composée de juges ayant une compétence technique certaine,

enfin n'exigeant qu'une procédure simple, rapide, peu coûteuse, en firent promptement généraliser le bénéfice, d'abord restreint à l'industrie lyonnaise : de 1806 à 1810 vingt nouveaux conseils de prud'hommes furent créés. Des décrets du 11 juin 1809 et du 3 août 1810 complétèrent la loi de 1806 et, sur certains points, la réformèrent : les « contremaîtres teinturiers et ouvriers patentés » purent, comme les chefs d'atelier, être élus conseillers prud'hommes à côté des « marchands-fabricants » : mais la majorité demeurait assurée à ceux-ci dans le conseil. La compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes fut haussée à 100 francs; mais au delà de cette somme la juridiction d'appel continuait d'être — et est encore de nos jours — le tribunal de commerce, tribunal exclusivement composé de juges-patrons.

C'est en 1848 seulement (décret du 27 mai) que le législateur donna pour base à la juridiction des prud'hommes, ce principe d'équité fondamental : « Le nombre des prud'hommes ouvriers sera toujours égal à celui des prud'hommes patrons. » En outre, les conditions de l'électorat et de l'éligibilité au conseil des prud'hommes furent réduites à leur plus simple expression : vingt et un ans d'âge et six mois de résidence dans la circonscription du conseil rendaient électeur, vingt-cinq ans d'âge et un an de résidence rendaient éligible. Les contremaîtres et chefs d'atelier étaient classés parmi les électeurs patrons ; ils ne pouvaient être élus en nombre supérieur au quart des membres du conseil. Enfin, s'inspirant de l'idée que les prud'hommes devaient être avant tout des juges conciliateurs, le législateur de 1848 crut faciliter cette mission conciliatrice en faisant élire les conseillers ouvriers par les électeurs patrons sur une liste triple dressée par les électeurs ouvriers, — et réciproquement les conseillers patrons par les électeurs ouvriers sur une liste triple établie par les électeurs patrons, — système de chassé-croisé plus compliqué qu'efficace.

L'Empire prétexta certaines difficultés d'application pour supprimer ce qu'il put de cette législation trop favorable à l'indépendance et à l'impartialité des prud'hommes. Les présidents et vice-présidents des conseils de prud'hommes,

jusqu'alors élus par leurs collègues, furent désormais (article 3 de la loi du 1er juin 1853) nommés par l'empereur, qui, s'il le jugeait bon, pouvait ne pas les choisir parmi les membres des conseils. L'on aggrava les conditions de l'électorat et de l'éligibilité : pour être électeur, il fallut dorénavant vingt-cinq ans d'âge, trois ans de résidence dans le ressort du conseil, et en outre cinq ans de patente (patrons) ou cinq ans d'exercice de la profession (ouvriers); étaient éligibles les électeurs âgés de trente ans et sachant lire et écrire. Les électeurs patrons élisaient les prud'hommes patrons; les électeurs ouvriers, parmi lesquels on classait, comme avant 1848, les contremaîtres et chefs d'ateliers, élisaient de leur côté les prud'hommes ouvriers. La juridiction d'appel demeurait, comme par le passé, le tribunal de commerce; toutefois le législateur de 1853 reconnut la nécessité d'élever à 200 francs la compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes : c'est le seul progrès réalisé dans la loi du 1er juin 1853, dont les autres dispositions marquent, ainsi qu'on vient de le voir, un sensible recul par rapport à la législation antérieure.

Nous n'en sommes pas moins, aujourd'hui encore, soumis à ces dispositions rétrogrades; la contribution de la Troisième République à la législation des prud'hommes a été, jusqu'ici, d'une regrettable indigence : une loi du 7 février 1880 a ôté au gouvernement pour le rendre aux membres de chaque conseil, réunis en assemblée générale, le droit d'élire leurs président et vice-président, — innovation relative, puisqu'ils eurent ce droit dès 1809. Cette même loi a aboli le principe de la gratuité absolue des fonctions de prud'homme. Une loi du 23 février 1881 a étendu à l'Algérie, avec quelques modifications, la législation en vigueur en France. Enfin, une loi du 10 décembre 1884 a prévu un mode particulier de fonctionnement des conseils de prud'hommes dans le cas où des faits tels que l'abstention collective des patrons ou des ouvriers, le vote en faveur de candidats inéligibles, le refus par des élus d'accepter ou d'exercer leur mandat, viendraient, en se répétant, mettre obstacle à leur fonctionnement normal. — Là se sont bornées les réformes réalisées depuis trente ans.

En revanche, on a vu de nombreux projets ou propositions de loi naître, parfois même venir en discussion dans l'une et l'autre Chambre; mais tandis qu'ils se heurtaient à la résistance du Sénat, dont la hardiesse réformatrice n'allait guère au delà d'une simple codification des textes en vigueur, survenait la fin de la législature, qui les rendait caducs.

Signalons, pour mémoire, les principaux d'entre eux, sauf à rappeler par la suite, avec plus de détails, les solutions qu'ils donnaient aux questions récemment soumises au Conseil supérieur du travail.

Les plus nombreux visaient essentiellement à étendre à de nouvelles catégories de justiciables le bénéfice de la juridiction prud'hommale : c'est ce que voulurent réaliser pour les mineurs la proposition Waldeck-Rousseau, adoptée par la Chambre le 14 janvier 1884, mais que le Sénat ne discuta pas, et la proposition plus récente de MM. Basly, Lamendin et Defontaine; MM. Dubochet, Roch et Paul Beauregard, après MM. Lachièze et Émile Rey, firent, en 1899, pour les ouvriers agricoles, la même tentative; enfin, M. Dutreix reprenait en 1898 une proposition beaucoup plus générale, votée par la Chambre en 1892, repoussée par le Sénat en 1894, présentée de nouveau au vote de la Chambre en 1896 par sa commission du travail, et qui étendait à tous les patrons, ouvriers et employés, non seulement de l'industrie mais du commerce, le bénéfice de la juridiction des prud'hommes; plus large encore, le « Code du Travail » présenté à la Chambre le 13 juin 1898 par le groupe socialiste, rendait justiciables des « tribunaux du travail » les travailleurs des deux sexes et de toutes professions. D'autres propositions de loi retiraient aux tribunaux de commerce la connaissance en appel des sentences des prud'hommes : une proposition Félix Faure, Casimir Périer, etc., du 15 décembre 1885, l'attribuait à des conseils d'appel départementaux, comprenant un nombre égal de patrons et d'ouvriers; une proposition Lockroy, présentée le 19 novembre 1889, appelait à statuer en appel l'assemblée générale du conseil des prud'hommes même; en 1892, la Chambre décidait que l'appel des conseils de prud'hommes serait porté

devant le Tribunal civil; l'année dernière, M. Haussmann proposait de nouveau à la Chambre l'idée de saisir de cet appel des « conseils supérieurs » départementaux.

Sur toutes les autres questions que comporte la réforme des conseils de prud'hommes, les projets que nous venons de citer et d'autres encore offraient des solutions non moins variées, parmi lesquelles nos législateurs hésitent ainsi depuis quelque vingt ans à faire leur choix.

Pour les aider à sortir d'embarras, comme aussi pour s'éclairer lui-même avant de déposer un nouveau projet de loi, le gouvernement fit admettre, l'an dernier, par la commission permanente de l'ancien Conseil supérieur du travail, l'idée de dresser un questionnaire comprenant les principales questions à résoudre et de l'envoyer aux groupements les plus compétents pour y répondre : conseils de prud'hommes, tribunaux et chambres de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, syndicats professionnels patronaux, ouvriers et mixtes. Ainsi fut fait. Le législateur va désormais pouvoir s'éclairer des importants résultats de cette enquête et des utiles discussions dont elle a été suivie au sein du nouveau Conseil supérieur du travail.

Examinons sommairement les questions ainsi discutées, quelles solutions ont été proposées et quels arguments appuyaient ces solutions.

La première était ainsi formulée dans le questionnaire : « Y a-t-il lieu d'étendre la compétence des conseils de prud'hommes à d'autres catégories de justiciables, employés de commerce, ouvriers mineurs ? Dans l'affirmative, y aurait-il lieu de constituer pour ces derniers des conseils distincts ou suffirait-il d'établir des catégories spéciales dans les conseils existants ? »

Nous venons de voir qu'à maintes reprises, la Chambre avait été saisie de propositions de loi tendant à généraliser la compétence *ratione personæ* des conseils de prud'hommes. Dans son rapport de 1890 sur l'une de ces propositions, M. Lagrange déclarait que la juridiction des prud'hommes devait être considérée comme le tribunal « de droit commun » en ce qui concernait « les différends qui peuvent survenir

entre employeurs et salariés au cours de l'exercice de la profession » et qu'il y avait lieu de placer tous les travailleurs dans ce droit commun. La Chambre, se rangeant à cet avis, vota, en 1892, l'extension de la compétence des conseils de prud'hommes à tous les salariants et salariés du commerce, de l'industrie et même de l'agriculture. Elle avait compté sans le Sénat qui refusa net toute extension de compétence pour les belles raisons que voici : ni en 1848, ni en 1853 le législateur n'avait cru devoir réaliser cette extension ; pourquoi faire autrement que lui ? D'ailleurs aucune compétence technique n'est nécessaire au juge pour statuer sur un différend né à l'occasion d'un travail agricole ou commercial. Et puis l'on allait ébranler le principe de l'unité de juridiction. Enfin le Sénat allait-il se déjuger, lui qui avait vaillamment repoussé, en 1889, une proposition de loi instituant des prud'hommes commerciaux ? (1) Dans son rapport de 1896 à la Chambre, M. Dutreix n'eut pas de peine à montrer l'inanité de ces arguments et insista notamment sur l'urgence de retirer aux tribunaux de commerce, tribunal exclusivement composé de patrons élus par des patrons, la connaissance des litiges intéressant les salariés du commerce, qu'une interprétation extensive de l'article 634 du Code de commerce fait le plus souvent porter devant cette juridiction (2).

Au Conseil supérieur du travail, le citoyen Dalle a repris l'idée que les conseils de prud'hommes devaient être « la juridiction de droit commun en matière de différends du travail », qu'il fallait donc supprimer toutes les restrictions d'où résultait leur caractère actuel de juridiction d'exception. Sans vouloir admettre, de prime abord, une solution aussi générale, le conseil a commencé par reconnaître, à l'unanimité, que la compétence actuelle des conseils de prud'hommes devait être étendue à « de nouvelles catégories de justiciables ».

---

(1) Rapport Demôle, 16 décembre 1893.

(2) L'extension de la compétence des prud'hommes aux salariants et salariés du commerce est une innovation si peu subversive, n'en déplaise au Sénat, qu'elle a été de nouveau proposée à la Chambre en 1898 par MM. Beauregard et de Montebello.

Ce vote de principe une fois acquis, certains membres du Conseil ont dit quelles raisons leur paraissaient justifier l'extension la plus large possible de la juridiction prud'hommale : le citoyen Guérard a rappelé l'heureuse expérience faite par la Suisse, où cette juridiction comprend jusqu'aux travailleurs des professions dites libérales. Jaurès a observé que dès longtemps elle avait perdu, en France même, tout caractère de particularité à une industrie déterminée ; que rien, par conséquent, ne distinguait plus ses justiciables, si ce n'est leur qualité de salariants et de salariés ; que d'ailleurs, en 1892, la Chambre s'était prononcée pour une extension très générale de sa compétence. Le professeur Jay estime que cette solution serait pleinement justifiée, puisque les conseils de prud'hommes sont actuellement, dans le domaine judiciaire, la seule représentation officielle des ouvriers et des patrons ; elle aurait le double avantage de donner aux ouvriers un sens pratique des affaires, qui leur manque, et aux patrons le sens, qui leur manque aussi, de l'égalité de certains rapports sociaux : « Les conseils de prud'hommes, a dit Jules Simon au Sénat, sont faits pour apprendre aux patrons la démocratie, et aux ouvriers la science des affaires. »

Pour ôter toute ambiguïté à l'avis du Conseil sur cette importante question, le citoyen Millerand lui a demandé de statuer d'abord sur l'extension de la prud'homie : 1° aux employés de commerce ; 2° aux ouvriers mineurs. — Le Conseil l'a admise pour les uns et les autres par deux votes spéciaux.

Le citoyen Moreau ayant posé la même question pour les travailleurs des entreprises de transports, le citoyen Fontaine, directeur du travail, a émis l'avis qu'en leur accordant le bénéfice de la juridiction prud'hommale, le Conseil ne ferait que tirer une conséquence logique de ses deux précédents votes : si ces travailleurs en ont été privés jusqu'ici, c'est, d'une part, — comme pour les ouvriers mineurs, — à cause des difficultés pratiques que rencontrait la constitution des conseils de prud'hommes : dans bien des cas on se serait trouvé en présence d'un seul patron et de quelques ouvriers, si bien que les juges eussent été en même temps parties au débat ; en outre la

grande étendue du ressort des conseils à instituer eût astreint les justiciables à de longs déplacements. C'est, d'autre part, — comme pour les employés de commerce, — que les litiges, ne portant plus sur la fabrication d'un produit, ne requéraient plus chez le juge une compétence technique spéciale.

Le Conseil, par deux votes distincts, s'est prononcé pour l'extension de la juridiction prud'hommale : 1° aux employés d'entreprises de transports autres que les chemins de fer ; 2° aux employés et ouvriers des chemins de fer (3 voix contre).

Toutefois, en ce qui concerne les chemins de fer de l'État, bien que M. Metzger, leur directeur, eût déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que leurs employés et ouvriers devinssent justiciables des conseils de prud'hommes, — la question a été réservée, afin qu'une solution d'ensemble intervînt pour toutes les entreprises où l'État est patron.

Le citoyen Millerand a enfin soumis au vote du Conseil la formule générale étendant la juridiction des prud'hommes « à *tous* les employés et ouvriers du commerce et de l'industrie ».

Les citoyens Cassan, Dalle et Lelorrain ont remarqué qu'il y aurait intérêt à rendre justiciable des prudhommes celui qui, sans être un patron proprement dit, aurait fait acte de patron : tel le propriétaire qui confie lui-même un travail à un tâcheron ou à des ouvriers; ils ont proposé en conséquence que l'on visât dans la formule mise aux voix « ceux qui emploient des ouvriers à quelque titre que ce soit ». — Mais le citoyen Ricard ayant objecté qu'on violerait ainsi l'un des principes fondamentaux de la juridiction prud'hommale, puisque les propriétaires ne participent pas à l'élection des conseillers prud'hommes, — la formule générale non modifiée a été mise aux voix et adoptée par l'*unanimité* des membres du Conseil (1).

Le citoyen Riom, reprenant, mais en la restreignant sensi-

---

(1) Rappelons que dans l'enquête qui précéda les délibérations du Conseil supérieur, il avait été recueilli 734 réponses favorables à l'extension de la compétence des conseils de prudhommes à de nouveaux justiciables et 203 défavorables à cette extension. Parmi les réponses favorables, notons celles de 95 conseils de prud'hommes (sur 99 qui donnèrent leur avis), 23 syndicats patronaux de Paris

blement, la proposition des citoyens Cassan et Dalle, a soumis au vote du Conseil le texte suivant :

« Toute personne employant des ouvriers et faisant acte d'entreprise à quelque titre que ce soit, sera justiciable des conseils de prud'hommes au même titre que l'entrepreneur des mêmes catégories. » Cette proposition, combattue par les citoyens Ricard et Jay, n'ayant réuni que vingt-deux voix contre vingt-deux, n'a pas été adoptée.

En ce qui concerne les ouvriers agricoles, sur l'observation du citoyen Millerand que le Conseil supérieur du travail, où ils ne sont pas représentés, ne paraissait pas avoir qualité pour émettre un avis aussi autorisé que pour les autres travailleurs, le Conseil s'est borné à adopter le vœu proposé par Jaurès « que les ouvriers agricoles soient admis au bénéfice de la juridiction prud'hommale et qu'une enquête relative à l'organisation de la prud'homie agricole soit faite le plus tôt possible par les pouvoirs compétents ».

Dans la seconde partie de la première question, il était demandé si l'extension de la juridiction prud'hommale à de nouvelles catégories de justiciables devrait entraîner la création de conseils de prud'hommes distincts ou simplement l'établissement de sections spéciales dans les conseils existants. Les citoyens Dalle, Chamerot, Briat et Keufer se sont prononcés pour l'unité de conseil avec la formation de sections spéciales; et le Conseil, se rangeant à leur avis, a voté qu' « il n'y avait pas lieu de créer des conseils distincts pour les catégories nouvelles » (1).

(sur 59), 102 syndicats patronaux des départements (sur 155), 48 syndicats ouvriers de Paris (sur 49), 368 syndicats ouvriers de province (sur 387). Quant à l'extension « à tous les salariés », elle a réuni 414 avis favorables (dont 279 syndicats ouvriers) sur 937 réponses envoyées ; l'extension « aux employés », 675 ; l'extension « aux mineurs », 689.

(1) Sur 687 réponses recueillies au cours de l'enquête, 465 étaient favorables à la simple création de catégories spéciales dans les conseils existants : 236 de ces réponses favorables émanaient de syndicats ouvriers, 92 de syndicats patronaux, 71 de conseils de prud'hommes.

La deuxième question soumise aux délibérations du Conseil supérieur était ainsi conçue : « Dans les villes où existent plusieurs conseils de prud'hommes, conviendrait-il de les réunir en un seul tribunal, divisé en sections distinctes, mais soumises, au point de vue de l'administration générale et de la discipline intérieure, à l'autorité d'un président ? »

L'article 4 de la proposition de loi Beauregard-de Montebello, déposée le 8 novembre 1898, donnait à cette question une solution affirmative, « pour réaliser l'unité de direction et l'identité de vues indispensables à toute autorité judiciaire, » — était-il dit dans l'exposé des motifs.

Au Conseil supérieur le citoyen Briat s'est, au contraire, déclaré adversaire du groupement des divers conseils en un seul : il considère comme plus favorable au libre fonctionnement de ces conseils le régime actuel, qui laisse à chacun d'eux son autonomie complète et lui garantit la faculté de statuer en toute indépendance selon les us et coutumes propres à chaque catégorie de professions. Le citoyen Chamerot estime que cette autonomie est parfaitement compatible avec le groupement en un seul conseil, qui aura l'avantage de favoriser l'unification si désirable de la procédure et la discipline générale. Le citoyen Dalle est également partisan de l'unité de conseil ; elle permettra au justiciable de ne plus s'égarer, comme il arrive trop souvent aujourd'hui, dans la recherche du conseil compétent. Jaurès craint que les adversaires de la réunion des divers conseils d'une même ville en un seul, n'obéissent un peu trop à des préoccupations corporatives : « Si vous voulez, dit-il, que la juridiction des prud'hommes prenne l'autorité que vous désirez pour elle, qu'elle puisse intervenir avec une grande puissance morale dans toutes les questions qui pourront lui être soumises, il y a intérêt à ce qu'au lieu de se diviser elle soit au contraire réunie en un organisme général. » Mais il insiste pour que toute liberté soit laissée à ce conseil unique de répartir à son gré sa besogne intérieure entre les sections qui le composeront, et aussi de pourvoir lui-même, comme bon lui semblera, à sa propre division en sections.

La majorité du Conseil exprime l'avis qu'il ne doit exister par ville qu'un seul conseil divisé en sections (sept voix contre).

Mais qui présidera ce conseil unique ? Sera-ce, comme le voudrait le citoyen Ladousse, un président spécial ? Ou bien, comme le préféreraient le citoyen Briat et le citoyen Riom, qui ne se soucient pas « d'introduire un gendarme dans le conseil des prudhommes », la présidence appartiendra-t-elle tantôt à l'un tantôt à l'autre des présidents de sections ? Le citoyen Riom propose que les présidents et vice-présidents des sections élisent parmi eux, chaque année, ce président de service. Et le Conseil supérieur adopte cette proposition par quarante neuf voix contre une (1).

« Est-il nécessaire de modifier les conditions d'âge, de domicile et de durée d'exercice de la profession pour l'électorat et l'éligibilité ? » Telle est la question que le Conseil supérieur a examinée en troisième lieu.

La Chambre en 1892 avait tout simplement et très logiquement admis à l'inscription sur les listes électorales des conseils de prud'hommes tout ouvrier ou patron inscrit sur les listes électorales politiques et accordé l'éligibilité à tout électeur âgé de vingt-cinq ans. Le Sénat poussa les hauts cris, protesta qu'un électeur de vingt et un ans n'aurait pas « la maturité de jugement, les connaissances techniques nécessaires », que c'était un débutant dans son métier ; et, non content de maintenir les conditions en vigueur de l'électorat et de l'éligibilité, il jugea opportun de déclarer le mandat de conseiller prud'homme incompatible avec celui de conseiller municipal, de conseiller d'arrondissement ou de conseiller général ! La commission de la Chambre, en 1896, persista dans les réformes votées en 1892, estimant que l'homme regardé comme apte à choisir un législateur, le serait sans doute aussi à choisir un

(1) Dans l'enquête 454 avis favorables à l'unité de Conseil ont été donnés, contre 277 avis défavorables. Il est à remarquer que les syndicats ouvriers parisiens se sont, par 30 avis contre 14, prononcés pour le maintien de la pluralité des conseils.

juge prud'homme; elle fit cependant au Sénat cette concession d'exiger en outre trois années d'exercice de la profession. — Le « Code du Travail » (1898) limitait les conditions d'électorat à 18 ans d'âge et 6 mois de résidence dans le ressort du Conseil à élire.

Au Conseil supérieur du travail, le citoyen Briat rappela que de nombreux syndicats patronaux et ouvriers avaient réclamé la modification des conditions de l'électorat (1), et proposa l'adoption pure et simple des conditions de l'électorat politique : les trois années de résidence actuellement exigées sont devenues une sérieuse entrave pour l'ouvrier industriel contemporain, obligé à de fréquents déplacements. Le citoyen Dalle soutint pour le même motif que toute condition de durée de domicile devait disparaître; que si une semblable restriction pouvait avoir quelque raison d'être en matière politique, elle n'en avait aucune en matière économique. Sans y contredire, le citoyen Chamerot observa qu'un électeur de vingt et un ans était encore sujet à des entraînements, que le minimum de vingt-cinq ans d'âge garantissait, outre la compétence, le calme et la modération qui doivent marquer tout ce qui touche aux conseils de prud'hommes, juridiction essentiellement conciliatrice. Le citoyen Moreau, après la citoyenne Bonnevial, répondirent que, dans la plupart des cas, un ouvrier de vingt et un ans a déjà huit ou neuf années d'atelier, c'est-à-dire une expérience professionnelle suffisante pour choisir un juge professionnel. — Le Conseil supérieur, par quarante-une voix contre douze estima qu'il y avait lieu en effet d'abaisser à vingt et un ans la condition d'âge; mais il se refusa à n'exiger aucun temps minimum d'exercice de la profession, comme le demandait le citoyen Dalle, et même à ramener ce temps à six mois, comme le proposait Jaurès : par trente-quatre voix

(1) L'enquête a fait apparaître 470 avis favorables à une modification contre 478 avis défavorables. Parmi les syndicats ouvriers, 348 réclament une réforme, 92 sont partisans du *statu quo ;* au contraire la majorité (161 contre 57) des syndicats patronaux est contraire à une modification ; de même, 58 conseils de prud'hommes sont hostiles à une réforme, que 43 demandent.

contre sept, le Conseil décida qu'il y avait seulement lieu de le réduire à trois ans (proposition Braun, Duruisseau et Cassan, à laquelle s'était rallié le citoyen Briat) ; sur l'invitation de Jaurès, il ajouta, à l'unanimité des votants, que les années d'apprentissage compteraient comme années d'exercice de la profession ; mais il n'admit pas une proposition tendant à réduire à un an la durée requise d'exercice de la profession dans les métiers, très nombreux, où il n'y a pas d'apprentissage, — bien que les citoyens Moreau et Montel, appuyés par les citoyens Jaurès, Strauss et Briat, eussent insisté sur l'exagération du délai de trois années en pareil cas.

Quant à la condition de résidence pendant un certain temps dans le ressort du conseil de prud'hommes, Jaurès signala l'inconvénient de l'abolir purement et simplement comme le demandait le citoyen Dalle : des électeurs pourraient arbitrairement aller se faire inscrire dans telle ou telle circonscription, pour y déterminer une majorité factice ; mais il reconnut qu'en matière de représentation non pas locale, mais professionnelle, cette durée de résidence devait être réduite à quelques mois : « Plus l'activité économique d'un pays se développe, dit-il, plus des industries nouvelles se créent, plus les centres nouveaux de production se multiplient et s'agrandissent, plus la classe ouvrière est mobile... tant au point de vue du changement de profession à profession que du changement de ville à ville. » Le citoyen Briat rappela qu'au cours de l'enquête, sur cent quatre-vingt huit avis relatifs à la durée du domicile, cent quarante étaient favorables à une durée de six mois ; or, il convenait de réduire cette durée à trois mois, puisque trois autres mois, comme l'avait observé le citoyen Dalle, séparent toujours, en fait, l'époque de l'inscription sur les listes de la date du vote. — C'est cependant à six mois que le Conseil supérieur du travail a cru devoir fixer la durée minima de résidence requise pour l'électorat.

E. PETIT

(*A suivre*)

La Coopération et le Socialisme [1]

Citoyennes et citoyens,

Je viens, devant vous, plaider le mariage de deux idées qui, il y a quelques années, étaient réputées ne pouvoir pas s'unir : je parle de la coopération et du socialisme.

J'ai fait, dans un meeting, à Bruxelles, il y a quelque temps déjà, la comparaison suivante : le mouvement coopérateur socialiste que nous avons créé en Belgique, mes amis et moi, me semble comparable à l'union d'une couturière et d'un artiste.

Elle, la couturière, elle veut avoir une vie plus large que sa boutique et son métier; lui, l'artiste, il veut avoir la soupe servie à temps et les recettes opérées avec sûreté, régularité, abondance, pour pouvoir se lancer dans le monde des créations les plus audacieuses.

Elle a bien souffert, la pauvre couturière. Elle soignait son petit ménage avec une prudence dont beaucoup de ministres des finances ne font pas éclat dans plusieurs pays; et lui, l'artiste, est-ce qu'il ne s'imaginait pas de se mêler à des gens de mauvaise vie, ou plutôt de mauvaises idées, des révolutionnaires, des utopistes, et de dépenser ainsi l'argent gagné si difficilement, dans des meetings, des manifestations, et pour des œuvres qui, au fond, ne rapportent rien. Elle était fâchée, et, à certains moments, elle disait : Je ne paie plus!... Et lui, alors, il lui donnait des explications, il lui parlait du monde nouveau, de l'idéal plus beau, il lui parlait d'une

---

(1) Conférence faite à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, le 12 juillet, sous la présidence du citoyen Jean Jaurès, et sous les auspices du *Groupe des Étudiants collectivistes*.

grande révolution dans les idées, de transformations universelles; il lui parlait de choses qu'elle comprenait fort peu, mais qu'elle sentait très bien, et elle disait : Je vous aime plus que jamais, je paierai...; mais ne demandez pas trop!... *(Rires et applaudissements.)*

En Belgique, la cause est gagnée; ils sont mariés, et de leur mariage sont nés beaucoup d'enfants, — oh! beaucoup plus encore qu'il n'en existe dans le roman *Fécondité*, de Zola... Mais le procès est loin d'être gagné ici, en France. En Allemagne non plus il ne l'est pas, et en Angleterre encore moins. On tombe sur la coopération, d'un côté, parce qu'elle est socialiste, de l'autre on tombe sur le socialisme parce qu'il est coopérateur. Et cependant, chez nous, le mariage marche si bien, la progéniture est si forte et si nombreuse, que même (toujours comme dans *Fécondité*, de Zola) il va jusqu'à coloniser, — et je suis ici pour cela... *(Applaudissements.)*

Les coopérateurs qui ne sont que coopérateurs disent : pas de socialisme dans la coopération; coopération, rien que cela : épicerie, boulangerie, pharmacie, c'est tout; du bouillon à 0,15, du pain à 0,25, en dehors de cela, rien.

Nous disons : Vous vous trompez. Et, Messieurs les bourgeois, notez que nous pouvons causer de cela avec vous : nous sommes d'aussi bons commerçants que vous autres, les coopérateurs purs; voyez nos fabriques de pain, cela marche comme chez vous, tout aussi bien, peut-être mieux, parce qu'on peut être de profonds réformateurs et rester des commerçants habiles... Eh bien, je vous le dis, vous vous trompez doublement : au point de vue moral et au point de vue matériel, il faut que la coopération soit socialiste! Et pourquoi vous trompez-vous?

Au point de vue moral, d'abord. Mais enfin qu'est-ce donc que la coopération, sinon une lutte, non seulement pour une amélioration immédiate de son sort, mais encore pour la transformation dans un sens plus beau de la société? Si ce n'est pas cela, nous n'avons simplement qu'à tâcher d'avoir, par la concurrence, les denrées à aussi bon marché que vous! Mais elle est une œuvre réformatrice, et, pour créer, maintenir

et faire grandir une œuvre réformatrice, il faut le feu sacré chez ceux qui en font partie. Le socialisme donne ce feu sacré. Et si chez nous cette union, dont je vous parlais tout à l'heure, est si forte, si elle est indestructible, si chez nous l'enthousiasme est aussi grand que l'audace, c'est grâce à ce feu sacré que le socialisme a mis dans nos cœurs et dans nos esprits.

Au point de vue matériel, vous vous trompez aussi. Voulez-vous un exemple frappant ? Le voici : Que toutes les coopératives françaises, socialistes et autres, se réunissent, qu'elles soient aussi riches, aussi fortes que toutes les coopératives du monde rassemblées : elles ne seront jamais, au grand jamais — même si elles avaient les plus grands commerçants, les plus grands financiers, les plus grands comptables à leur tête — elles ne seront jamais capables, par leur seule vertu et sans pression exercée sur le terrain politique, de faire diminuer le prix du pain dans la même proportion que la loi de protection douanière l'a fait augmenter en France, en mettant un droit de sept francs sur l'entrée des grains étrangers. *(Vive approbation)*... Et vous avez beau, vous autres, les coopérateurs purs, vous avez beau vouloir couper un centime en deux, tout votre esprit d'épargne, tout votre esprit d'initiative sera pour la moitié, pour les trois quarts, pour la totalité anéanti par une seule mauvaise loi, qui augmentera le prix d'une marchandise à tel point que vous ne pourrez le faire diminuer d'autant par votre intelligence et vos efforts.

Voilà comment les coopérateurs purs se trompent au point de vue moral et au point de vue matériel.

Maintenant, il y a nos amis (et quand nos amis nous en donnent, ils nous en donnent bien !) il y a nos amis, les socialistes anticoopérateurs. Et que disent-ils, nos amis ? Ils craignent, paraît-il, pour notre œuvre !

J'aime, je respecte ce sentiment, s'il est sincère. Mais que craignent ils ? Craignent-ils que la coopération, qui tend à donner un caractère plus doux au mouvement socialiste, craignent-ils que cette coopération arrête les cœurs généreux et les esprits larges de l'autre classe, et les empêche de venir plus nombreux au socialisme ? Je crois qu'ils se trompent,

parce que justement, par cette incitation même à la douceur, par l'esprit pratique que la coopération donne au socialisme, je crois que les cœurs généreux, que les esprits larges de l'autre classe viendront plus nombreux qu'auparavant.

Craignent-ils qu'ils ne viennent trop nombreux ? Ont-ils peur de ce déluge, de cette affluence d'intellectuels, de cœurs généreux et d'esprits larges de l'autre classe, dans notre classe, craignent-ils cela ? Moi, je ne le crains pas. Je n'ai peur, moi, je n'ai peur ni des richesses qui sont dans leurs cerveaux, ni des richesses qui sont dans leurs coffres, et si, par leurs idées, ils peuvent nous aider à trouver la route, et si, par leurs coffres, ils nous aident à la parcourir avec moins de victimes et moins de souffrances, je ne crains pas que les intellectuels viennent le plus nombreux possible dans les rangs de la classe ouvrière.

En Belgique, nous avons avec nous des intellectuels pleins de talent, — vous en connaissez, je ne dois nommer personne, — de forts gaillards qui, à la Chambre belge, savent donner de rudes coups aux champions de leur ancienne classe. Et bien, ces intellectuels pleins de talent et d'enthousiasme, de foi sincère, ne peuvent au milieu de nous que faire du bien. Et s'ils voulaient faire du mal, la conscience de la classe ouvrière organisée les en empêcherait, en vingt-quatre heures de temps. *(Vifs applaudissements.)*

Craignent-ils, nos amis qui nous critiquent, que la petite bourgeoisie ne vienne pas à nous ou bien nous quitte ? Oh ! quant à cela, qu'elle nous quitte, nous n'y perdrons pas grand chose. Elle n'est pas avec nous, même si nous ne sommes pas coopérateurs. Certes, je ne voudrais pas, de parti pris, effaroucher la petite bourgeoisie, ni aucune partie d'une autre classe qui n'est pas la mienne. Mais si, pour la libération de ma propre classe, je suis convaincu que je dois adopter une certaine tactique, et s'il arrive que par suite de cette tactique, la petite bourgeoisie soit amenée à me quitter ou à ne pas venir, je maintiendrais pourtant ma tactique, quoi qu'il advienne ! *(Applaudissements)*... J'ai les intérêts de ma classe à

défendre, et ce sont ces intérêts seuls qui guident ma conscience, et pas d'autres. *(Vifs applaudissements.)*

Et, du reste, que pouvons-nous faire ? Que peuvent les petites coopératives, — qui sont petites en comparaison du Louvre, du Bon Marché, de Dufayel, qui sont comme des nacelles minuscules en face de grands steamers transatlantiques, — que peuvent de plus et par elles-mêmes, les petites coopératives, dans cet immense processus économique qui tend à l'écrasement de cette petite bourgeoisie ?... La grande industrie a eu pour effet de diminuer le prix de revient de la production ; il est logique que le prix de revient de l'échange diminue le plus possible aussi. Et si, dans cette nouvelle transformation économique, les choses doivent aller au détriment d'une partie d'une certaine classe, ah ! je la plains de tout mon cœur... Mais si, par cette élimination, nous allons à un ordre meilleur, plus juste, plus généreux pour l'immensité des hommes, ah ! dans la balance, je jette le bonheur de la majorité contre le malheur de quelques-uns. Du reste, est-ce que dans le processus de la production, nous n'avons pas été écrasés, nous autres ? L'artisan n'a-t-il pas été délogé par la machine, exproprié de sa connaissance technique, de son métier, pour être englobé dans l'usine, devenue si grande qu'elle porte entre ses murailles la population de tout un village ?

Et à cette situation précaire que m'a faite le développement économique, moi, ouvrier, j'ai dû bon gré mal gré me résoudre. Et, dans les conditions où je vis, je n'ai pas trop de mon misérable salaire à la fin de la semaine !

Je dois être un ouvrier très sobre, ma femme doit être une femme très économe, mes enfants ne peuvent être malades tous les trois mois,... autrement je fais des dettes. Je suis donc un ouvrier, dont le devoir de père de famille est de bien soigner les intérêts de la maisonnée. Et si, par un système d'achat et de vente autre que celui de la bourgeoisie, je puis diminuer le prix des denrées alimentaires qui constituent la subsistance de ma famille et la mienne, je ne pourrai le faire, par esprit de solidarité pour la petite bourgeoisie ?...

Ah ! je comprendrais très bien, si cette classe était toujours à nos côtés, dans toutes nos luttes, nous soutenant, nous encourageant, si elle était avec nous de cœur et d'âme ! Mais non, elle est de cœur avec l'ennemi et de bourse avec nous ! *(Vifs applaudissements.)*

Je ne dis pas cela systématiquement, remarquez-le. On nous dit : Vous effarouchez la petite bourgeoisie. Je réponds : je n'y puis rien. Si elle veut venir à nous, elle le peut. Plus encore : elle le devrait, parce qu'au fond la vie du petit bourgeois, je la trouve, au point de vue de l'âme, — je ne parle pas au point de vue matériel, — je la trouve triste : il doit toujours être de l'opinion de son client ou bien il le perd, et s'il perd trois, quatre, cinq clients, c'est une traite protestée. Toute son existence tient à un fil de soie ! Et c'est cette vie malheureuse qu'il veut garder, il veut s'enchaîner encore plus, il veut s'embourber encore plus dans cette société capitaliste qui lui laisse cette honte de l'âme comme gagne-pain. Eh bien, qu'il la supporte ! *(Applaudissements.)*

Nos amis (ceux qui nous en donnent tant et nous en donnent si bien), nous disent aussi : par vos coopératives, vous excitez l'égoïsme de la classe ouvrière.

Ah ! ceux qui parlent de cette façon ne connaissent pas les coopératives socialistes. S'ils avaient jamais été membres d'une coopérative socialiste, ils sauraient autrement ce qui s'y passe.

Dans les coopératives socialistes, comme dans toutes les autres, il y a une répartition de bénéfices tous les trois mois, ou tous les six mois, ou tous les ans. Eh bien, je puis vous le dire, il ne se passe pas une de ces répartitions où les membres ne touchent cinq, dix ou cinquante francs, et où il n'y ait, à côté de celui qui paie, une boîte, deux boîtes, trois boîtes... pour la propagande socialiste S. V. P..., pour la grève des tisserands, pour la grève des fileurs, S. V. P... pour les enfants socialistes S. V. P... et c'est des S. V. P. par ci, des S. V. P. par là ; et l'argent qui devait aller dans la bourse de la femme ou dans le gilet de l'homme n'y rentre que pour les trois quarts ; c'est donc un quart des bénéfices qui, de la

propre initiative du coopérateur, par la poussée socialiste qui anime l'homme, le rend meilleur et le réchauffe, s'en va aux belles idées, aux larges aspirations, qui ne font pas des égoïstes des hommes, qui en font des altruistes. *(Vifs applaudissements.)* Cela est si faux, et la vérité est tellement le contraire de ce que nos amis les socialistes anticoopérateurs disent, que savez-vous ce que nous sommes obligés de faire, — et ici je fais ma... confidence... comme les chrétiens aux prêtres, ou plutôt... comment dit-on ?... ma confession... (Si de temps en temps le mot ne me vient pas, il ne faut pas oublier, citoyens, que je suis un Flamand qui parle français... J'ai l'idée flamande toujours en tête et le mot aussi ; je suis comme cet étranger qui vient à l'Exposition avec de la monnaie de la République Argentine et qui ne songe pas toujours, à chaque instant, à l'échanger. Mais ma monnaie est très bonne, c'est de l'or en barre [*Rires*])... Eh bien ! voici, pour dire vrai, comment les choses se passent chez nous, à Gand. Cela va si loin, que nos agents sont, comment dirais-je ?... c'est peut-être blessant,... gênés par toutes ces sortes de collectes, à tel point que nous avons été obligés de mettre comme condition à toute collecte dans le Vooruit, l'obtention de la permission préalable du Comité central... Voilà comment la coopération socialiste pousse à l'égoïsme !

Mais, en outre de cela, si ces amis (peut-être bien que je ne les ai pas compris), si ces amis socialistes anticoopérateurs ont voulu dire que les améliorations que nous procurons, que le peu de bien que nous faisons à la famille ouvrière fait du tort au mouvement, alors je m'indigne, et je dis : vous vous trompez lourdement, cette fois-ci.

Quoi ? On nous dit : vous rendez un mauvais service à la classe ouvrière ?... Comment ? augmenter le bien-être de la classe ouvrière, serait dangereux et pour sa cause et pour la nôtre ?... Ce sont donc les plus pauvres qui sont les plus intelligents, les plus courageux, les plus méritants, ce sont donc les plus misérables qui savent le mieux se sacrifier pour la cause de tous ?... Non, plus on est pauvre, plus on est sujet à l'abrutissement, et s'il y a quelque chose qui relève l'homme,

ce n'est pas la misère, c'est le bien-être. *(Vive approbation.)* La richesse rend mauvais, la pauvreté abrutit, le bien-être donne l'indépendance. En augmentant le bien-être, qu'est-ce qu'on fait ? On procure non seulement des ressources à celui qui en profite, mais encore on lui donne des moyens de lutte, pour aller plus haut, pour obtenir davantage et on lui donne encore ce ferment, cette levure qui fait des révolutionnaires : on lui donne de nouveaux besoins. *(Longs applaudissements.)*

On dit encore : tout cela c'est bien possible, mais vendre du sirop ou mettre des demi-semelles sur des bottines, enfin, ce n'est pas l'œuvre d'un socialiste... Je sais bien cela ! Mais si ça groupe des hommes, si je les groupe par du sirop ou du vinaigre, qu'est-ce que cela fait pourvu que je les groupe, — et je les grouperai plus facilement avec du sirop qu'avec du vinaigre... *(Rires.)*

Et encore autre chose. A-t-on jamais cru pouvoir ennoblir le commerce ? En voilà une besogne ingrate et quasi impossible ! Cependant nous avons ennobli le commerce. Le commerce d'après le mot de Dumas, c'est l'argent des autres. Chez nous, pas. Il n'y a pas de trop-perçu, ou s'il y en a, il revient à celui qui a acheté la marchandise, c'est-à-dire à toute la classe souffrante et combattante pour de nouvelles idées. Nous avons ennobli le commerce, le jour où j'ai proposé au Vooruit de créer des pensions gratuites pour tous ses membres. Je disais : « Cela paraît presque chimérique, ce n'est « pas facile, mais ne sommes-nous pas habitués à faire autre « chose que des choses faciles ? » Et je répétais à mes camarades : « Mais est-ce que vous avez jamais cru possible, « avez-vous songé que c'était humainement possible d'obtenir « une pension en faisant raccommoder ses vieilles savates ou « en achetant un litre de lait ou un kilo de pain ?... — Ah ! non, « me répondaient-ils, cela est nouveau. — Eh bien, ajoutais-je, « vous allez le voir ! » Et, au Vooruit, on a des pensions pour tous les membres âgés de soixante ans, après vingt ans de participation à la Société : après avoir acheté dans les magasins de la coopérative pour trois mille francs pendant vingt ans, on a une pension gratuite qui va de cent vingt francs à

trois cents francs par an et par membre. Ainsi, en achetant du sirop ou du vinaigre, en faisant réparer ses bottines, en achetant un cadeau pour sa femme ou son mari, l'étrenne pour grand'maman ou le joujou pour la Saint-Nicolas du petit, on travaille pour la pension du père... Mais c'est ennoblir le commerce, cela, c'est un des beaux côtés de la coopération, c'est un de ses grands côtés moralisateurs.

Mais, disent nos amis les socialistes anticoopérateurs, vous donnez à la classe ouvrière des idées de petits bourgeois. Ah ! comme ils se trompent encore. Je demande à ceux d'entre vous qui sont venus visiter nos coopératives, je leur demande si on peut se sentir des idées de petits bourgeois, quand on vient dans ces locaux si beaux, aussi beaux que des musées, quand on vient dans ces salles, dans ces magasins, aussi vastes que des cathédrales, je leur demande si l'ouvrier qui entre là dedans et dit : « Il y a quelque chose de *moi* ici, je fais partie, *moi,* de la classe qui a créé ces grandes choses »; je vous demande si cet homme se sent un petit bourgeois ? Non, il se sent de la grande armée nouvelle, qui n'ira pas planter des aigles à travers l'Europe, mais les jalons du nouveau monde à travers l'univers. *(Applaudissements prolongés et acclamations.)*

Des petits bourgeois ? Non, non, les « petits » ne font pas ces choses... Et rappelez-vous nos débuts à Gand : une poignée de ces pauvres tisserands dont Henri Heine a chanté la misère et dont le dramaturge allemand Hauptmann a montré la vie de douleurs et les élans de révolte ; rappelez-vous les pauvres malheureux que nous étions, sans argent, sans local, — parce que c'était être sans argent que d'avoir 85 francs 93 centimes de capital souscrit ; sans local, car c'était être sans local que d'avoir une cave ; avec un vieux pétrin, une vieille pelle, un vieux boulanger..., pas même une charrette... un grand panier... quelques pains là-dedans... et hop là, en avant, nous sommes partis !... Eh bien, quand avec ces ressources, ce commencement, ces éléments, on fait ce qui a été fait à Gand, — ce que, aussi, dans des conditions semblables, les ouvriers de Bruxelles ont fait — je crois que l'on peut dire qu'une

œuvre qui a créé de telles œuvres, qui a ainsi transformé de misérables tisserands en apôtres de la cause nouvelle... vraiment, dire que cette œuvre coopérative donne des idées de petits bourgeois... Ah vraiment ! comme ils nous en donnent et nous en donnent bien, nos amis !

Et quel est, au fond, le but de ces amis, les socialistes anticoopérateurs, et quel est vraiment le nôtre ? C'est l'organisation de la classe ouvrière, pour, avec elle, faire ce qu'Archimède n'a pu faire... Vous savez que le vieil architecte de Syracuse disait un jour : « Donnez-moi un point d'appui et je trouverai un levier pour soulever le monde. » Eh bien, le socialisme a trouvé le point d'appui et le levier. Le point d'appui, c'est l'égalité, le levier, c'est la force ouvrière organisée et consciente, qui soulèvera le monde et qui en fera sortir un ordre nouveau.

C'est cela le but. Je demande maintenant à mes amis, en quoi le socialisme allié à la coopération, en quoi l'artiste marié à la couturière, en quoi cela peut faire du tort à l'organisation ouvrière?...

Supposons que j'aie devant moi un public ouvrier, rien qu'ouvrier, de ceux qu'il s'agit d'organiser et que je leur parle, moi, comme je peux ; et qu'à son tour, Jaurès, avec tout son cœur, toute son éloquence, s'adresse à vous ; et qu'à nous deux nous mettions notre public respectif à dix atmosphères... *(Rires)*. Nous avons fini de parler ; le public s'en va ; nous avons prêché organisation, syndicat, humanité, tout... Le public est parti. Suivez-le... « Ah ! comme Jaurès a bien parlé, quel orateur ! Anseele tout de même a été passable... » Et on parle, et on discute avec bonheur, avec chaleur, avec conviction... Ensuite, chacun va rentrer chez soi, et, si nous prenons l'ouvrier, — à qui j'ai parlé et qui m'a applaudi tout à l'heure — que trouve-t-il ? Une femme malade, ou une mère maussade, ou bien le lendemain, le patron devant lequel il est isolé, faible par son isolement, devant lequel il n'est rien du tout, comme le pygmée David sans sa fronde devant le géant Goliath... Et de tout cet enthousiasme, de tous ces beaux sentiments, de cette envolée que nous avions créés

dans ces cœurs et ces cerveaux, il ne restera par-ci par-là qu'un homme qui voudra se sacrifier pour l'idée, qui continuera à lutter sans espoir de récompense, avec la certitude même d'avoir de ses amis plus d'ingratitude que de reconnaissance, il aura avec lui la minorité, et la majorité restera telle qu'elle était pendant des années et des années. La minorité demeurera isolée sans cohésion, pourquoi ? Parce que les groupements que nous créons par notre chaleur, notre feu, notre enthousiasme ne donnent pas ou peu d'avantages immédiats. La masse, qui a des besoins, demande des avantages palpables, qu'elle puisse presque peser sur la main, comme les marchands d'or le pèsent sur leur balance... *(Vive approbation.)*

C'est là le côté faible des syndicats. Pour qu'un syndicat réussisse, pour qu'il donne ses avantages immédiats, que faut-il ? Que dans chaque métier, au moins la majorité des hommes de ce métier soit organisée : pour avoir une force contre le patronat, il faut être très nombreux dans son métier et avoir beaucoup de pièces d'or, abondance de pièces d'or dans son coffre-fort. Pour arriver à cette abondance de pièces jaunes, il faut des semaines et des mois et des années d'économie, de souffrances... Ou bien c'est s'engager dans une lutte perdue d'avance. Et après, quand l'heure de la lutte suprême est arrivée, c'est peut-être le triomphe à moitié seulement, c'est peut-être aussi le désastre, et si, avantagé comme on peut l'être par la floraison inconnue jusqu'ici de l'industrie, on peut avec une organisation syndicale assez forte et par la cohésion entre les membres de cette organisation syndicale, arracher quelques avantages au patronat, ah, mes chers amis, à la première crise venue, on risque de perdre presque tout ce qu'on a gagné...

Il ne faut pas mal me comprendre. Je ne veux pas ici mal parler des syndicats, je suis un créateur de syndicats; je ne veux pas jeter le désespoir dans l'âme de ceux qui se vouent au mouvement syndical. Loin de là. Mais je veux dire les choses telles qu'elles sont, et telles que je les connais. Dans les mutualités et dans les syndicats, l'avenir est toujours compromis par la situation financière; comment voulez-vous alors

que dans ces syndicats et ces mutualités, qui soutiennent des luttes si rudes, on mette encore quelque chose de côté pour créer de grands locaux, de grandes salles de fêtes, pour toute l'œuvre d'organisation économique, et aussi d'éducation socialiste qu'il faut à la classe ouvrière, pour arriver au but vers lequel elle marche... Tandis que lorsqu'on crée une coopérative, comme votre Avenir de Plaisance, par exemple, dans un quartier quelconque, il ne faut pas que la majorité de la corporation en soit membre pour que la coopération réussisse. Supposons que nous soyons dans une ville comme Paris, où il y a 600,000 ouvriers. On peut très bien dans un quartier quelconque créer une coopérative avec 6,000 ouvriers ou même 1,000, laquelle, si elle est bien administrée, donne immédiatement ses avantages; les ouvriers touchent de suite, après les premiers six mois, après la première année, et leurs femmes touchent avec eux, — leurs femmes, c'est-à-dire l'autre moitié — la plus rétrograde — de notre mouvement, la partie de la classe ouvrière la plus assujettie à la force du prêtre et à la force du capital.

Et vous comptez cela pour rien? Trouver un moyen d'organisation qui, au lieu d'effrayer les femmes, qui, au lieu de les éloigner, les amène vers vous, les concilie avec votre opinion, votre idéal, avec votre parti... vous comptez cela pour rien? Moi, je l'estime pour plus de la moitié, parce que la femme, en fait, pour l'homme est plus que la moitié. *(Rires et approbation.)*

Les syndicats et les mutualités ne peuvent pas créer de grands locaux, c'est une exception; mais les grandes coopératives, comme le Vooruit de Gand, la Maison du Peuple de Bruxelles, comme l'Avenir de Plaisance ou comme l'Égalitaire de Paris, elles peuvent faire cela facilement; et si elles ont des gérants avisés, elles peuvent édifier, par exemple, ainsi que cela a eu lieu pour l'Avenir de Plaisance, leur local comme les anciennes églises où on chantait en l'honneur de Dieu et où tout à côté se trouvait le boucher, l'épicier... Elles peuvent mettre l'autel au milieu de l'épicerie; et ainsi se réalise là vraiment l'union complète du socialisme et de la coopération.

Bien entendu, plus tard, à mesure que l'on progresse, cela

doit changer : le temple doit être non pas dans l'épicerie, mais en dehors ; et entre le temple et l'épicerie, il faut des salles de réunions pour les syndicats, de grandes salles de lecture pour tous, et des bibliothèques. Il faut encore plus : il faut que la coopération, comme nous l'envisageons, soit telle que l'Eglise romaine. Elle doit saisir son homme dès l'entrée au monde, et dire au bébé : « bienvenu, mon petit, » puis le mener dans la vie jusqu'au bout, jusqu'à l'heure où il s'en ira pour toujours : du berceau à la tombe, la coopération et le socialisme ne doivent pas le quitter. A tous ses besoins matériels, à tous ses besoins moraux, à tous ses besoins intellectuels, à tous ses besoins d'homme ou de femme, complètement, cette Église nouvelle du prolétariat doit satisfaire, pour que l'enfant du peuple, dès qu'il sort des entrailles de sa mère, ne soit voué qu'à la défense d'intérêts qui sont les siens.

Il y a aujourd'hui, pour nous, ce grand malheur, d'être presque toute notre vie dans les mains de ceux dont les intérêts sont contraires aux intérêts de notre classe... Je viens de naître, ouvrier, fils d'ouvrier mineur, fils d'ouvrier tailleur, fils d'artisan, fils de travailleur agricole ; je quitte à peine le sein de ma mère ; on m'envoie à la crèche, instituée pour permettre à ma mère d'aller travailler et de suer pour suppléer au salaire trop bas de mon père, pour permettre l'exploitation de toute la famille ouvrière au profit de la famille capitaliste... Je sors de la crèche, et je vais à l'école, dont les programmes ont été dressés par la classe ennemie pour faire de moi, non pas un homme, mais pour pétrir mon cerveau comme le boulanger pétrit sa pâte, pour faire de moi un esclave... *(Longs applaudissements.)* Je sors de l'école, et j'entre à l'atelier, où tout mon esprit, toute ma force de production est louée, est vendue jusqu'à la dernière goutte de sueur à la classe qui vit de ma classe... Je sors de l'atelier, à vingt ans, et on m'envoie à la caserne, afin que je puisse un jour mourir sur un champ de bataille, pour des trônes qui ne sont pas les miens... *(Acclamations prolongées.)*

Cela doit changer...

Une voix. — Espérons-le.

Le citoyen Anseele. — J'espère, moi! Et pourquoi suis-je si tranquille, dans mon espérance? C'est que, voyez-vous, nous sommes là-bas, dans de pauvres villes industrielles, avec des salaires de pain noir, nous sommes des ouvriers de la grande, de la moyenne, de la petite industrie, et nous savons très bien que si toute la masse ouvrière n'est pas encore consciente de ses droits, de ses devoirs, et ne possède pas les capacités administratives indispensables pour diriger la production et l'échange, et pour gouverner le monde, pour éliminer complètement la classe dominante et la remplacer par la nôtre, nous savons que cet immense travail de transformation des esprits ouvriers demandera beaucoup de temps. ... Et alors, comme tous les hommes, comme tous les groupes qui se sont donnés de cœur et d'âme à une grande cause, nous avons les vertus indispensables pour garder notre enthousiasme : la patience et la foi.

Je n'ai pas peur de dire que je suis patient. Les choses ne vont pas si vite dans ce monde! Je sais très bien qu'il faut de la patience; j'en ai : j'ai grandi dans la patience que la misère m'a imposée. Eh bien! cette patience que vous m'avez donnée, Messieurs les bourgeois, je la garde pour la lutte que nous menons contre vous et pour notre triomphe futur. *(Vifs applaudissements.)*

Oui, le monde doit être à nous, à nous ouvriers de la pensée et ouvriers des mains, et nous disons aux bourgeois : « Vous travaillerez ou il n'y aura pas de place pour vous! » On parle de révolution, nous ne sommes pas de si profonds révolutionnaires! Nous ne voulons que changer un adjectif. C'est tout, un seul adjectif : changer l'ordre BOURGEOIS en l'ordre OUVRIER. Voilà tout ce que nous voulons faire. Et vous clamez, vous criez, pour un seul adjectif! Oui, nous voulons l'*ordre ouvrier :* ceux qui travaillent mis à la place de ceux qui « touchent » sans travailler. Ce que nous voulons, c'est simple comme bonjour : c'est que, dans toutes les usines, dans toutes les manufactures, dans toutes les fermes, sur tous les bateaux, dans toutes les administrations, c'est que partout ce soient les travailleurs qui commandent, par leurs mandataires,

et que ce soient les travailleurs qui fassent la loi des nations et la loi des ateliers. Et pour arriver à cela, que la coopération soit bénie ! Parce que plus j'y pense et plus je vois grâce à elle s'approcher cette heure attendue ! Socialisme, que ton règne arrive ! *(Vifs applaudissements.)*

Voyez aujourd'hui : dans tous les villages, il y a une église ; le Peuple n'est rien. Dans toutes les églises, il y a un prêtre : souvent, en face, il n'y a pas d'école. Eh bien ! à côté de chaque église, dans tous les villages, et dans les quartiers des grandes villes, il faut que s'élève une Maison du Peuple ! Il nous faut notre maison à nous ! Si Dieu veut avoir ses maisons, qu'il se les paie. *(Rires et applaudissements.)* Et voyez, nous sommes aimables, nous autres, nous sommes des gens « honnêtes »; eux, ils se font payer leurs maisons par nous, et nous, nos Maisons du Peuple seront payées de notre poche. *(Rires.)*

Dans chaque village, la Maison du Peuple ! Je voudrais montrer à nos amis les socialistes anticoopérateurs de France, qui nous en donnent si souvent et si bien, je voudrais leur montrer, en perspective, les photographies de toutes ces Maisons du Peuple, dans les milliers et les milliers de villages français. Savez-vous ce qui arriverait ? — Il n'y aurait plus de discussions ! Ils tomberaient tous dans les bras les uns des autres, prêts à de nouvelles luttes... C'est cela que nous avons vu en Belgique. Oui, oui, nous avons à Gand, ville de 165,000 habitants, cinq grands locaux. Il y a, je crois, vingt-cinq églises catholiques. Et, en face d'elles, déjà cinq églises socialistes, depuis 1873 ! Donc, en vingt-sept années (eux sont là depuis des siècles !), voilà ce que nous avons fait ! Vous voyez : nous les rattraperons bien vite ! *(Rires et applaudissements.)*

Ne serait-ce pas admirable d'avoir, dans chaque quartier de Paris, une belle et grande Maison du Peuple, ainsi que dans chaque commune des départements de France, afin de ne plus dépendre d'un cafetier, de ne plus dépendre d'un propriétaire qui croit que le droit de régner existe dans toutes les Constitutions, parce que son droit de propriété supprime tous

les droits et toutes les Constitutions? Ne serait-ce pas beau d'organiser, dans toutes les coopératives, une éducation ouvrière : une école professionnelle des ouvriers, école professionnelle préparant les futurs administrateurs de la production, de l'échange et de la distribution, lorsqu'aura disparu l'administration bourgeoise d'aujourd'hui.

Et quels résultats admirables obtiendra-t-on dans ces Maisons du Peuple où, heure par heure, minute par minute, seconde par seconde, seront chassés tous les vices des pauvres, toutes les faiblesses des pauvres, comme seront chassés tous leurs ennemis : Guerre à l'alcool! Guerre à la fainéantise de notre propre classe! Guerre à tout ce qui nous rend moins bons, moins grands, moins hommes, afin de faire pousser des vertus mâles dans le cœur et dans le cerveau de tous les hommes et de toutes les femmes! *(Vifs applaudissements.)*

On doit encore espérer autre chose de ces écoles professionnelles, et je vais m'en expliquer. Travailler pour un patron, c'est parfois très difficile, surtout pour le contenter, parce qu'il y met beaucoup de conditions. Vous vous souvenez de la parole de Figaro : « Aux vertus que les maîtres exigent des domestiques, bien peu de maîtres seraient dignes de l'être. » Travailler pour un patron est donc difficile. Mais, pour beaucoup d'ouvriers, travailler sans patron est encore plus difficile; et c'est cela que nous devons apprendre aux ouvriers : travailler sans patron !

C'est là une des causes qui font que la coopération de production ne peut réussir dans plusieurs métiers; et c'est cela que nous avons à enseigner aux prolétaires : se maîtriser, travailler par soi-même, sans qu'aucune autorité impose sa volonté.

Je vais peut-être attirer sur ma tête bien des cris pour les quelques mots que je vais prononcer... Je les prononcerai tout de même!... Je dis qu'il doit y avoir de l'ordre dans l'industrie, de l'ordre dans l'usine, et de la discipline dans le travail; il faut que les travailleurs sachent qu'ils ont le devoir de faire marcher la production collective au profit de la collectivité ! *(Vive approbation.)*

Ah, si l'on avait toujours une personnalité très forte intellectuellement, très forte moralement, très forte au point de vue de la technique du métier, et très énergique... Mais trouvez-moi cet oiseau rare ! Allez toujours rencontrer ce chef qui peut être employé dans une coopérative de production ! On n'en impose dans une coopérative que par ses qualités morales et ses connaissances du métier. Trouvez-moi donc cet administrateur émérite et trouvez-m'en cent qui réunissent toutes ces qualités supérieures qui font l'homme supérieur dans sa propre fonction, qui en font un des forgerons du nouveau monde... Et trouvez-moi cela dans chaque village, dans chaque quartier, trouvez-le-moi dans chaque métier... Non, non ; malheureusement la classe ouvrière — il faut le dire bien haut — n'en est pas encore là, au point de vue de ses qualités personnelles, au point de vue de ses connaissances techniques, de ses connaissances professionnelles du métier. Et c'est pour cela que les coopératives de consommation, qui aident à créer et qui soutiennent des coopératives de production, sont immensément bonnes et fructueuses pour l'éducation ouvrière, qui doit pousser l'ouvrier à travailler pour soi-même, sans patron et sans crainte. Voilà le grand but pratique de la coopération de consommation, citoyens, et de la coopération de production.

Et maintenant on nous dit encore : vous ne réussirez pas ! — Cela dépend de la manière dont la question est posée. Si vous pensez que, moi, je veux, par la coopération de consommation et de production, résoudre la question sociale, vous vous trompez étrangement ! Je sais, mes chers amis les socialistes anticoopérateurs (qui nous en donnez si souvent et si gaiement), que les coopératives ont beau réaliser tous les bénéfices rêvés : elles n'auront jamais le capital nécessaire pour acheter toute la fortune des capitalistes d'aujourd'hui, celle de demain et celle d'après-demain. Je sais aussi bien que vous que l'émancipation complète des travailleurs n'est possible que par l'expropriation (avec adjectif ou sans adjectif : pacifique ou violente), — de tous les moyens de production et d'échange.

Tout cela, je le sais fort bien. Mais là n'est pas la question. Est-ce que par vos syndicats *seuls,* vous arriverez à ce but? Est-ce que par votre parti politique *seul,* sans syndicats et sans mutualités, vous arriverez à ce but ? La question est celle-ci : est-ce que la coopération unie au socialisme, est-ce que le socialisme uni à la coopération, travaillent au détriment de la classe ouvrière ou bien à son triomphe ? *(Approbation.)* Voilà la question, et à cette question je réponds : oui, pleinement et audacieusement; oui, la coopération prépare son triomphe! Je dis : oui, puisqu'en Belgique la coopération et le socialisme unis ont réalisé des merveilles ! Je dis : oui, parce que là où la coopération est si forte, au point de vue de la pureté des principes, on peut dire à l'honneur du Parti Ouvrier belge qu'il est aussi pur que le plus pur des partis ouvriers du monde. Je dis : oui, puisque là, en Belgique, la coopération va si bien et ne présente aucun danger, et parce qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle n'aille aussi bien chez vous.

Oh ! vous savez que je ne veux pas imposer de tactique ; la tactique dépend de mille conditions diverses, qu'il faut soigneusement envisager ; mais enfin cela a bien pris dans le nord de la France, et cela paie la propagande. Comment feraient, sans les coopératives, nos camarades du Nord, notamment pour leurs élections ?

Oh ! je voudrais qu'un jour, un de ces amis socialistes anti-coopérateurs assistât à Gand à une de nos assemblées plénières. Nous avions, il y a quelques semaines, dix mille grévistes chez nous, des milliers de fileuses de lin, le lock-out des ouvriers menuisiers, et il y avait avait au Vooruit assemblée plénière. J'étais ce jour là, comme vous en ce moment, bien assis, bien écoutant, et ils étaient là, dans la salle, des milliers et encore des milliers... On disait : « Vous savez, il y a la grève... — Oui, oui... — Cela coûte !... — Ah ! naturellement cela coûte... — La coopérative va donner quelque chose... — Tout ce que vous voudrez, fut-il répondu, vous avez libre carrière, vous pouvez disposer de la caisse aussi largement que vous le voudrez, d'après les circonstances ! »... Et c'est après

de tels résultats que l'on viendra dire que la coopération diminue l'esprit socialiste, la conscience de classe, la lutte de classe, l'esprit révolutionnaire dans le prolétariat ! Mais c'est faux !... Et à Bruxelles, c'est la même chose ; à Longjumeau, c'est la même chose : allez au nord, allez au sud, allez à l'est, allez à l'ouest, partout vous verrez de grandes boulangeries surmontées du drapeau rouge !

Je suis heureux d'être à Paris, cette incomparable ville, où j'ai visité avec joie votre riche Exposition ; mais au-dessus de toutes les splendeurs, j'ai vu quelque chose de plus beau : j'ai vu des socialistes qui, après avoir discuté au congrès des coopératives, se sont donné la main, se sont embrassés et unis pour la sainte cause du prolétariat. C'est plus beau que l'Exposition ! J'ai vu, quand notre ami Léonard, de Charleroi, eut démontré tout ce que la coopération socialiste, en Belgique, avait réalisé au point de vue de notre grande idée ; j'ai vu, quand Jaurès eut apporté les vues pénétrantes de son esprit profondément philosophique et les émotions de son âme chaleureuse ; j'ai vu toute la salle se lever dans un même élan, tous les bras se tendre les uns vers les autres, unis ! Unis, pour la cause ouvrière et pour son triomphe !... *(Vifs applaudissements.)*

Et maintenant, allez-y, mes amis coopérateurs ! On vous jettera la pierre... Ce n'est rien : on m'a jeté de la boue... On se secoue et cela tombe ! — Je crois, je suis sûr que vous êtes dans la bonne, dans la très bonne voie ; tâchez d'avoir des séances pratiques, des réunions de famille comme celles où j'ai assisté ces jours-ci à Paris ; tâchez que par ces rencontres de camarades le baume de la fraternité soit étendu sur les plaies des dernières disputes ; tâchez que l'union se fasse enfin parmi vous, et alors la France des siècles passés sera encore ce qu'elle doit être : l'avant-garde du prolétariat marchant à la conquête du monde ! *(Longs applaudissements.)*

E. Anseele

(Sténographié par Corcos frères)

La Situation en Finlande

Malgré les événements de toute nature, intérieurs et extérieurs, qui attirent l'attention de chacun sur son propre pays, sur l'Afrique australe et sur la Chine, la lutte qui se poursuit entre la coterie panslaviste de Pétersbourg et le peuple finlandais ne passe pas complètement inaperçue. Malheureusement les journaux, surtout les journaux français, ne contiennent que de rares notices; et un exposé succinct, mais complet, ne sera pas inutile.

Rentre-t-il dans le cadre du *Mouvement Socialiste*? La question, ou du moins une question analogue, s'est posée en Finlande même. Au lendemain de l'acte de faiblesse par lequel le Sénat, cédant aux menaces du gouverneur Bobrikoff, promulgua le manifeste de février 1899, quelques citoyens finlandais lancèrent l'idée d'une pétition monstre adressée au tsar, et réunirent effectivement en huit jours près de 522,000 signatures. La pétition échoua du reste. Quelle attitude prendraient les ouvriers, ceux qui, conscients de leur solidarité de classe, formaient ce qu'on peut appeler le parti socialiste finlandais? Quelques-uns de leurs chefs déconseillèrent de signer cette adresse « bourgeoise », faite pour défendre une constitution de « privilèges », qui exclut le suffrage universel. D'autres encouragèrent les ouvriers et firent de la propagande. Ils y avaient d'autant plus de mérite que le texte de cette adresse contenait une répudiation formelle des « doctrines subversives » que l'on se louait de n'avoir jamais vues s'enraciner en Finlande. Ceci visait en première ligne le nihilisme : mais le socialisme n'était sans doute pas exclu de cette condamnation. Pourtant, des socialistes passèrent là-dessus, et signèrent. Qui eut raison?

A notre avis, ceux qui signèrent n'eurent pas tort ; et c'est

pourquoi nous pensons que le parti socialiste en tant que tel peut s'intéresser à cette lutte en apparence purement politique.

Dans sa campagne contre l'autonomie finlandaise, le gouvernement russe essaiera sans doute de diviser les classes; mais il laisse déjà passer le bout de l'oreille. Ayant à soumettre à la diète de 1900 un projet de loi sur les contrats de fermage, dressé par le sénat sur une pétition de la diète de 1897, le ministre actuel, von Plehwe, en restreignit la portée à une seule classe, des tenanciers ou *torpare*, dont les journaux panslavistes parlent à tort et à travers sans avoir même un soupçon de la question. Le but est visible : mais la diète y remédia en rendant au projet son extension primitive. — De même le gouverneur général, qui sévit avec rage contre la presse finlandaise « bourgeoise » et « constitutionnelle » feint de laisser au sénat l'inspiration malencontreuse de placer un journal avancé, le *Tyœmies* (l'Ouvrier) sous la censure préventive. Mais il faudrait être naïf pour ne pas voir clair dans ce petit jeu.

Ce qu'il y a de grave dans la lutte actuelle, c'est le plan suivi par la réaction russe, et qui commence à se dessiner. Il s'agit de transporter en Finlande les procédés gouvernementaux russes et la politique russe entière, même la politique économique : et ceci ne peut laisser la classe ouvrière indifférente.

Le premier pas dans la voie de la russification a été fait par le rattachement en 1894 du service postal finlandais au service russe. C'est en vain que, depuis, le gouvernement finlandais a été d'obtenir la réduction du port des lettres en service intérieur (20 centimes). Bien que le produit des recettes postales revienne à la Finlande, l'office russe s'est toujours opposé à la réforme. Quel intérêt pouvait-il bien y avoir ? — Puis vint le projet de réforme de la loi militaire, visant à « mettre en uniformité » la loi finlandaise et la loi russe. Sans parler des atteintes portées à l'ordre constitutionnel, soit par la préparation, soit par la rédaction du projet russe, la conséquence pratique serait de quadrupler l'effectif, de porter le service

actif de trois à cinq ans, et de le faire faire en Russie. Le projet intéresse donc le peuple, qui fournit les soldats. Et c'est pourquoi, lorsque le coup d'État de février 1899 vint déposséder la diète de la part de pouvoir législatif qu'elle détenait jusque-là, ce fut une menace directe pour le peuple, privé d'une de ses garanties contre l'arbitraire du souverain.

La suite des événements le montre du reste avec évidence. La direction effective du gouvernement finlandais et de la législation de Helsingfors à Pétersbourg, des Finlandais aux Russes. En octobre dernier, c'est le secrétaire du conseil de l'Empire, von Plehwe, qui a succédé comme ministre de Finlande au général Procopé. Et on n'entend plus parler que de comités russes préparant des projets de toute sorte. A Helsingfors, c'est un comité russe dit « consultatif » qui seconde Bobrikoff dans la censure de la presse ; à Pétersbourg, ce sont des comités russes qui élaborent les manifestes impériaux. Dans le comité de l'état-major qui avait préparé la loi militaire, il y avait deux officiers finlandais ; dans celui qui avait élaboré le manifeste de février 1899, il y avait un Finlandais ; dans celui qui a rédigé les derniers manifestes, il n'y en avait plus un seul.

Tant que la diète fut en session, on n'osa pas publier le résultat des travaux de ces comités, de peur de scandales qu'il était facile d'éviter en patientant. Mais à peine la diète partie, le bruit se répandait en Finlande de nouvelles attaques contre l'autonomie. — Il s'agissait d'un manifeste, préparé dès le mois de janvier, et imposant le russe comme langue administrative dans les services centraux, dans un délai variant du 1er octobre 1900 au 1er octobre 1905 ; et d'un manifeste accordant des privilèges commerciaux aux sujets russes pour se livrer au colportage, interdit en Finlande. En outre, un projet dressé par le Sénat sur ordre impérial et apportant des restrictions à la liberté de réunion devait non pas être présenté à la diète, comme le demandait le sénat, mais promulgué par voie de décret. — Une pétition signée par soixante dix-neuf membres de la dernière diète ne put arrêter le cours des événements. Les trois décrets furent envoyés au sénat, avec ordre

de les promulguer. La majorité vota pour la promulgation des deux derniers décrets (28 juin); mais à l'unanimité, on décida d'adresser un mémoire à l'empereur pour lui demander de rapporter le premier (29 juin). L'empereur refusa, Bobrikoff proféra des menaces, et une fois encore le Sénat céda, promulguant le manifeste sur les langues (6 juillet). La démission de douze sénateurs sur vingt ne put rien changer à la décision prise.

Ici encore, la question intéresse toutes les classes du peuple, et à un double titre. Il ne saurait être indifférent que le droit de tenir des réunions soit laissé à l'arbitraire du gouverneur général; il ne saurait être indifférent que des maisons de commerce russes fassent, par l'intermédiaire de colporteurs, une concurrence au commerce finlandais. De même l'obligation de se servir du russe dans l'administration amènera, tôt ou tard, la nomination en masse de Russes à des postes en Finlande : et les administrés ne manqueront pas de s'en ressentir.

Enfin et surtout, des précédents graves ont été créés. La première concession faite en 1899 ouvrait déjà la porte à l'arbitraire. En cédant une seconde, puis une troisième fois, le Sénat ôte toute valeur à une résistance ultérieure, qui ne manquera pas de paraître au tsar un caprice ou une révolte. Aussi va-t-on profiter de la situation, et régler les questions pendantes :

1° La question militaire, portée en ce moment au conseil de l'empire, et qui sera résolue cet automne.

2° La question du corps des cadets (école militaire). Un comité russe a dressé un projet d'après lequel le corps serait ouvert aux élèves de nationalité russe, et ceux-ci pourraient, au cas où ils ne choisiraient pas la carrière militaire, être nommés à des postes civils en Finlande sans subir l'examen administratif requis en pareil cas. Ce serait la russification rapide de tous les services.

3° La question des douanes et de l'extension en Finlande, des tarifs douaniers russes. Un comité a déjà été réuni sur un ordre de l'empereur, donné le 5 mai. Ce projet est un des plus redoutables. Car en ce moment, où le mouvement coopératif

fait de grands progrès en Finlande, où des coopératives agricoles se forment pour acheter entres autres des machines, on ne saurait envisager d'un œil calme la perspective de tarifs énormes, grâce auxquels, en Russie, le prix du fer est triple de ce qu'il est en Angleterre, le paysan ne pouvant, par suite, acheter même une pioche ou une charrue. En outre, la concurrence russe tuerait ou paralyserait l'industrie finlandaise.

4° La question de la monnaie, qu'on verra poindre bientôt. Or, la substitution du rouble (2 fr. 65) comme unité monétaire au marc finnois (1 fr.) aurait pour effet immanquable de faire faire payer cinquante kopecks (1 fr. 325) ce qui se paie maintenant un mark. Et ce serait, en fin de compte, l'ouvrier, le prolétaire qui subirait la charge du renchérissement général.

5° La question de la Banque de Finlande. Sans doute, celle-ci appartient aux États de la diète. Mais déjà l'empereur a menacé de supprimer la diète, et Bobrikoff a demandé formellement cette mesure. Que deviendrait alors la Banque? Elle passerait sans doute sous la direction du gouverneur général : perspective peu réjouissante.

Comme on le voit, la situation est vraiment sombre. Rien à attendre du Sénat, soit que celui-ci continue de céder, soit qu'il soit brisé à la première résistance. Le peuple finlandais n'a plus à compter que sur lui-même, sur sa cohésion, sur ses propres moyens de défense. La presse est esclave, et soumise à un régime très dur : depuis dix-huit mois, six journaux ont été supprimés, une trentaine suspendus, huit obligés de changer de rédaction. Le nombre des censures, qui atteignait quarante-cinq en 1897 et environ quatre-vingt-dix en 1898, se monta à trois cent quatre-vingt-six en 1899. Les associations vont être maintenant tracassées, les réunions surveillées ou interdites. Espérons que le danger et l'oppression ne feront qu'augmenter la solidarité. Dans la lutte qui commence, le devoir de la classe ouvrière est de combattre elle aussi pour les libertés menacées. Le parti socialiste international, fidèle à ses traditions, suivra ces efforts avec une attention sympathique, en souhaitant qu'ils aboutissent à la victoire.

Jean Deck

LES SYNDICATS ALLEMANDS

Les controverses récentes qui se sont élevées dans le parti socialiste allemand sur la question de la *neutralisation des syndicats* ont appelé l'attention publique sur le mouvement syndical en Allemagne. C'est une occasion propice pour en donner un rapide aperçu aux lecteurs de cette Revue.

Le mouvement syndical moderne commence en 1868 en Allemagne, où les disciples de Lassalle, Jean-Baptiste Schweizer et ensuite Max Hirsch et Dunker, du parti progressiste ; Bebel et Liebknecht, de l'école d'Eisenach, se mirent presque simultanément à fonder des syndicats. Les ouvriers du tabac et les imprimeurs s'étaient déjà organisés auparavant. Mais il ne devint réellement possible de créer des syndicats que vers 1870, après que toute entrave au droit de coalition eut disparu. Les syndicats qu'on fondait alors étaient de différentes sortes, étaient constitués sur des bases différentes, se proposaient des buts différents : tout cela en rendait le développement singulièrement difficile ; les syndicats se combattaient les uns les autres et végétaient ; aucun ne donnait de résultats satisfaisants. Les fractions du parti démocrate socialiste, en affirmant leur unité au congrès unioniste de Gotha en 1875, amenèrent aussi l'union des syndicats. Malheureusement il n'avait survécu que peu d'organisations vigoureuses. Comme les organisations politiques de la démocratie socialiste avaient été dissoutes par les décrets de Tessendorf, de même un grand nombre de syndicats avaient été dissous à la suite de prétendues contraventions à la loi sur les associations. De 1875 à 1878, il y eut une forte crise économique, les syndicats ne pouvaient espérer aucun développement favorable et durent, par suite, se borner à rester sur

la défensive. Il était impossible de recruter beaucoup de membres nouveaux. En 1878, on fit la loi contre les socialistes, et tous les syndicats furent dissous. Quelques-uns seulement purent se faire à la nouvelle situation et survécurent à la loi d'exception, parmi lesquels celui des imprimeurs. A la vérité, bientôt après la promulgation de la loi contre les socialistes, on essaya de nouveau de former des syndicats parmi les ouvriers, mais malgré toute leur prudence, les organisations eurent des démêlés avec la police. On fonda d'abord des syndicats locaux spéciaux qui ne pouvaient rendre de grands services à la cause ouvrière ; puis on s'occupa de fonder des syndicats centraux. Il y eut de nouveau une caisse syndicale, et lorsqu'en 1890 la loi contre les socialistes fut abrogée, l'Allemagne comptait plus de 250,000 ouvriers organisés syndicalement. En novembre 1890, les représentants des syndicats se réunirent en un congrès à Berlin pour discuter les nouvelles bases de leur organisation.

C'est à la suite de cette délibération que fut créée la commission des syndicats allemands. Au premier congrès des syndicats, qui eut lieu à Halberstadt, on essaya de faire adopter les mêmes formes d'organisation dans toute l'Allemagne ; naturellement, on ne put pas imposer à tous les syndicats cette forme unique, bonne en soi, et on dut se borner à la conseiller. On recommanda comme la meilleure forme d'organisation celle des syndicats par industrie : c'est-à-dire que tous les ouvriers occupés dans une grande industrie devaient former un grand syndicat ; ainsi tous les ouvriers en métallurgie formeraient le syndicat métallurgique.

Jusqu'à présent il n'y a que deux associations de ce genre : celle des ouvriers en métaux et celle des ouvriers en bois. A côté de ces associations par industrie, il y a dans la métallurgie encore quelques organisations dites spéciales, qui se contentent l'une de grouper les forgerons, l'autre les chaudronniers, une troisième les modeleurs ; celles-ci ont ce désavantage que les ouvriers qui exercent ces métiers se partagent entre les grandes associations par industries et ces petites associations spéciales, assez impuissantes ; tous les autres syndicats

sont uniquement des organisations spéciales : les boulangers, les meuniers, les pâtissiers, les couvreurs, les imprimeurs, les lithographes, les relieurs, les maçons, les charpentiers, les ouvriers illettrés du bâtiment, les vitriers, les tailleurs de pierre, les paveurs, les potiers, etc., ont leur syndicat. Vers le milieu de 1899, l'Allemagne possédait cinquante-deux organisations centralisées comptant plus de 500,000 ouvriers. Mais à côté de ces organisations centrales, il y a des organisations locales, avec une forme de centralisation remarquable, mais qu'il sera difficile de rendre intelligible aux lecteurs étrangers.

Les lois allemandes sur les associations interdisaient, jusqu'au 1er janvier 1900, aux associations de s'occuper de politique et de se coaliser entre elles. Mais comme un certain nombre des ouvriers appartenant aux syndicats étaient d'avis que ces sociétés devaient s'occuper de politique, ils furent obligés de se réunir en des syndicats locaux isolés, et pour constituer un lien entre eux les ouvriers de chaque métier élisaient, dans les réunions publiques des syndicats, des délégués (*Vertrauensmänner*, hommes de confiance), qui s'assemblaient à leur tour, créaient un organe central, et constituaient ainsi un lien entre les syndicats. Cette organisation avait le désavantage de ne pouvoir comprendre ni femmes ni enfants, parce qu'aujourd'hui encore, dans la plupart des États confédérés, les lois sur les associations excluent les femmes et les mineurs de toute société qui s'occupe de politique. Un autre inconvénient du système était que les ouvriers étaient répartis entre les organisations locales et les organisations centrales, ce qui, naturellement, rendait plus difficile une action générale contre le régime de l'exploitation et ne facilitait pas le recrutement de nouveaux membres. Quand, pour le même corps de métier, il y a à côté l'un de l'autre deux syndicats d'organisation différente, il en résulte naturellement qu'il se produit un grand nombre de différends, qu'il y a plus de froissements, de difficultés que lorsqu'on marche en commun vers un but déterminé. Et cela est d'autant plus déplorable, qu'en dehors des syndicats établis sur cette base moderne, il en existe d'autres en Allemagne : tout d'abord, l'organisation

déjà mentionnée de Hirsch-Dunker; ensuite, différentes sortes d'organisations confessionnelles, cercles ouvriers, sociétés ouvrières chrétiennes, évangéliques, syndicats chrétiens, etc. Le clergé catholique surtout a pris à cœur dans ces derniers temps de fonder des associations ouvrières catholiques dont le nombre des adhérents s'élève à plus de 130,000.

La Commission Générale des syndicats allemands est l'organe central des associations centrales, elle ne reste pas en rapport avec l'organisation locale et encore moins avec les organisations ouvrières confessionnelles, ni avec celles de Hirsch-Dunker. La Commission Générale a pour principale tâche d'être médiatrice entre les syndicats, elle a à entretenir la propagande syndicale surtout dans les centres où les ouvriers ne sont pas organisés ou le sont insuffisamment et elle s'efforce de réunir en de puissantes associations centrales, les petits groupements qui ne peuvent se soutenir; elle réunit les statistiques des syndicats qui ont un intérêt général et elle publie celles qui peuvent renseigner sur la force, l'action et le développement des syndicats ainsi que les données sur les grèves et les boycottages, etc. Elle rédige et publie un journal, *Korrespondenz Blatt*, de la Commission Générale des syndicats allemands, qui est envoyé régulièrement à tous les syndicats et à leurs organes. Elle a enfin l'obligation de se tenir en relations avec les syndicats de l'étranger, et d'utiliser les documents existants dans chaque syndicat concernant sa naissance et son développement. La Commission Générale se compose de sept membres. Jusqu'à présent elle a toujours eu son siège à Hambourg. Un comité syndical existe à côté d'elle. Ses ressources proviennent d'une cotisation de trois pfennigs par trimestre que paie chaque membre d'un syndicat central. La Commission Générale des syndicats allemands a moins pour mission de diriger ces associations, que de compléter l'œuvre des syndicats centraux particuliers, et de réaliser tout ce qu'un syndicat isolé ne peut faire qu'avec la collaboration des autres.

Si la Commission Générale est un organe central de tous les syndicats, les Unions locales de Syndicats *(Gewerkschaftskar-*

telle) sont des associations dans lesquelles les syndicats locaux sont représentés, qui ont des sessions régulières où se traitent les intérêts locaux qui leur sont communs. Il y a en Allemagne environ 330 Unions de ce genre. C'est une institution très-utile qui s'emploie surtout à discipliner les organisations encore peu développées, à faire de la propagande, à agir en commun dans l'intérêt collectif des membres des syndicats. Ils représentent la totalité des membres syndiqués d'un endroit : ils ont enfin pour tâche d'intervenir par leurs organes dans les grèves et de recueillir des secours pour les grévistes. Dans beaucoup d'endroits les syndicats ouvriers ont établi des bureaux permanents qui renseignent les ouvriers sur toutes les questions relatives aux syndicats, qui conseillent dans les différends, qui font les statistiques, etc. On a déjà longuement parlé dans cette Revue de ces bureaux, qui s'appellent les « secrétariats ouvriers ».

Les unions centrales, qui constituent aujourd'hui la principale forme d'organisation en Allemagne, devant lesquelles s'effacent toutes les autres, ont comme organe le plus important l'assemblée générale de toutes les associations, qui se tient généralement tous les deux ans. Dans cette assemblée générale on élit le comité directeur de l'organisation, composé d'employés rétribués et d'assesseurs non rétribués. Ils ont la direction des affaires dans toutes les organisations ; ils doivent décider si une grève est justifiée ou non, quels sont les secours à accorder, à qui on attribuera l'arbitrage dans les conflits syndicaux. Ils sont chargés de la gestion financière de toute l'union et de la défense des intérêts de la généralité des membres. Ils ont à rendre compte de leurs actes à l'assemblée suivante.

Pour contrôler la direction et pour décider en dernier ressort devant l'assemble générale, on élit des « comités » qui n'ont pas d'ordinaire à déployer une grande activité. En certains endroits, où il y a un nombre assez considérable de membres des associations, on établit des bureaux de paiements et l'on choisit dans l'endroit même les employés.

Dans plusieurs associations centrales, c'est une des tâches

de l'administration de ratifier le choix des employés des administrations locales, afin que les intérêts des ouvriers ne tombent pas dans des mains incapables; l'administration financière représente les intérêts des membres, elle fait rentrer les cotisations, transmet 70 à 75 p. 100 du montant à la direction centrale, et avec le reste couvrira les dépenses de la gestion locale : organisation des réserves, insertions dans les journaux, frais des syndicats et des secrétariats ouvriers. L'administration financière doit régulièrement envoyer des comptes rendus de sa gestion à la direction centrale; avant toute chose elle doit servir de médiatrice dans les différends avec les entrepreneurs, et lorsqu'une grève lui semble inévitable, elle doit informer la direction centrale de la situation des ouvriers, du but de la grève, de sa durée probable et des dépenses qu'elle exigera. C'est la direction centrale qui décidera si l'association soutiendra, enverra des subsides, car aucun secours ne peut être accordé sans son approbation.

En général on s'efforce d'éviter les grèves, et on ne s'y résigne que lorsqu'elles sont inévitables et qu'on en espère un heureux résultat. On informe les membres exactement de toutes les dispositions légales relatives aux grèves, on les met en garde contre tout excès et on les invite à rechercher une solution pacifique du différend. Entre les administrations locales et la direction centrale d'une organisation, il y a souvent des commissions provinciales qui s'occupent de la propagande dans les provinces, s'emploient à vider les différends avec les entrepreneurs, à éviter les grèves et à les organiser lorsqu'elles deviennent indispensables. Souvent ce sont des « hommes de confiance » qui sont nommés à la place de ces commissions, et ils exercent leurs fonctions avec l'assistance d'une commission.

Les revenus de la commission centrale se composent de cotisations régulières, mais dont le chiffre est très variable. Tandis que dans certaines organisations on ne paie que 10 pf. par semaine, 15 ou 20 dans un nombre considérable d'autres, il y en a d'autres encore où l'on paie 75 pf. et même

1 M. 10. La cotisation des femmes est en général de 5 pf., elle s'élève à 10 pf. dans un petit nombre d'associations, et tout à fait exceptionnellement à 15. Les droits d'admission forment une autre source de revenus, ils s'élèvent fréquemment à 30, à 50 pf. et montent parfois à 1 M. 20, 2 M. 25 et même à 5 marks. Il y a en outre souvent des cotisations extraordinaires, des cotisations pour les grèves, etc.; souvent aussi on fait des quêtes en faveur des grévistes. Les caisses particulières ont encore des recettes spéciales de nature diverse : quêtes dans les réunions, reliquats provenant d'organisations de fêtes, etc. Les recettes fournies par les cotisations sont partagées entre les caisses centrales et les administrations locales; en général elles ne reçoivent que 20 à 25 p. 100, rarement plus, de la recette, et le reste revient à la caisse centrale, dont les revenus se répartissent entre différentes œuvres d'assistance, frais de justice, subsides aux grévistes, qui dans certaines organisations sont assurés à tous les membres, journaux spéciaux hebdomadaires le plus souvent, mais qui paraissent jusqu'à trois fois par semaine, dans les groupes d'imprimeurs, brochures et autres imprimés, subventions aux commissions syndicales, etc.

Les secours accordés sont de nature très variable, bien qu'ils soient restreints par vote de l'assurance des ouvriers par l'État, de l'assurance contre la maladie, contre les accidents, contre les infirmités et la vieillesse ; ils le sont tellement que dans la plupart des organisations, ils n'entrent plus en ligne de compte, ou se bornent à compléter l'assurance par l'Etat. Assez généralement, on accorde des subventions pour les voyages, les ouvriers allemands ayant conservé du temps des corporations l'habitude de travailler pendant leur jeunesse dans différents endroits, afin de se perfectionner; les oscillations de l'industrie moderne font d'autre part que tel endroit ait besoin tantôt de beaucoup d'ouvriers, tantôt d'un très petit nombre. On facilite ces déplacements forcés des ouvriers par des secours pour le voyage accordés dans des proportions très différentes. Quelques organisations paient généralement 50, 70 pf., d'autres 1 mark et certaines organisations ont adopté

un tarif kilométrique, il oscille entre 2 et 3 pf. par kilomètre, en général on paie 2 pf. La durée pendant laquelle on a droit à des frais de déplacement est diversement réglée par les différentes organisations. Souvent, on ne donne des secours de voyage que pendant huit semaines par an, mais quelquefois aussi pendant dix, treize, quinze, dix-sept, vingt-six semaines et exceptionnellement pendant quarante semaines. D'autres organisations déterminent le maximum des secours de voyage, en payant une somme fixe par an, par exemple, 6, 15, 20, 30 et même 40 marks.

Les secours aux ouvriers sans travail sont moins généralisés que les secours aux ouvriers en voyage, cependant, ils deviennent de plus en plus communs, parce qu'ils sont un moyen d'arrêter les trop grandes fluctuations dans le nombre d'adhérents des syndicats, d'attacher les membres à l'organisation. Les diverses organisations procèdent différemment à l'égard des ouvriers sans travail, et suivant le nombre des membres qui les composent, elles paient par jour de chômage depuis 50 pf. jusqu'à 2 M. 33, cependant il est rare qu'on paie plus d'un mark par jour. Dans la plupart des organisations, on est autorisé à réclamer des secours en cas de chômage après un an de travail; dans d'autres, après six mois, dans d'autres enfin au bout de deux ans. Le temps pendant lequel on en jouit est également variable, certaines organisations n'accordent ces secours que pendant trois ou quatre semaines, d'autres pendant six à huit semaines, quelques-unes enfin pendant dix, treize, vingt et même quarante semaines.

Quelques organisations donnent encore d'autres secours en cas de misère, en cas de décès, augmentent l'assurance par l'État en cas de maladie, etc. Les frais de justice ne sont payés que lorsqu'il s'agit de différends nés au sujet du travail et à la suite de grèves. Les secours aux grévistes, aux victimes de mesures vexatoires varient naturellement en quantité avec le nombre plus ou moins grand de mises à pied qui se sont produites et ils varient aussi avec les ressources des organisations; leur durée n'est pas limitée, et sont aussi

proportionnels aux salaires plus ou moins élevés des métiers auxquels appartiennent les victimes. Outre les secours accordés aux grévistes de l'organisation elle-même, on destine des sommes assez considérables à soutenir des mouvements de grève importants, dans notre pays ou à l'étranger. La solidarité des ouvriers allemands s'est manifestée dans les grands mouvements qui ont provoqué la grève des ouvriers des ports, la grève des tisserands de Crefeld, mais aussi dans des grèves étrangères, dans celle des ouvriers mécaniciens en Angleterre, dans le lock-out danois, dans l'agitation des tisseurs de Brünn, dans celle des mineurs en Bohême.

Les frais de gestion des directions centrales comprennent : les traitements, les dépenses pour le matériel des bureaux, pour les conférences des syndicats et les frais d'impression. Si l'on excepte les typographes, qui paient des traitements s'élevant jusqu'à 3,000 marks, tous les autres corps de métiers paient aux employés de leurs syndicats des traitements très minimes, variant de 1,400 à 2,200 marks. Tout le travail administratif des sociétés locales, à part quelques exceptions, se fait gratuitement; c'est tout à fait exceptionnellement qu'on accorde quelque frais de déplacement à ceux qui se rendent aux Congrès. Dans certains endroits, il y a des personnes spécialement chargées du recouvrement des cotisations et elles reçoivent en paiement de 10 à 15 p. 100 du montant de ces cotisations. Ce procédé d'encaissement est très avantageux parce qu'il fait rentrer un plus grand nombre de cotisations et se recommande, par conséquent, comme un modèle à suivre.

Tels sont les caractères essentiels de l'organisation des syndicats en Allemagne. Leur développement donne les meilleures espérances, le nombre de leurs membres va en augmentant, leurs succès croissent, leur organisation se perfectionne, leur action devient plus efficace, il n'y a que des progrès à constater.

Adolf Braun

(Traduit par Camille Polack)

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Les faits politiques sont peu nombreux, cette quinzaine ayant été surtout celle des congrès de coopératives : congrès des coopératives socialistes, congrès général des coopératives, congrès des coopératives de production.

L'élection de Niort. — Nous signalons le succès du candidat radical-socialiste, élu dès le premier tour contre les candidats mélinistes et le candidat nationaliste Thiébaud,— celui-ci arrivant bon dernier. Ce résultat ne pouvait être acquis dans cette circonscription qu'en réalisant l'unité républicaine des radicaux et des socialistes. Seule, cette union pouvait entraîner la victoire et nos amis y ont gagné en force morale, ce qui grandira notre parti dans cette région de l'ouest. On s'y souviendra lorsque le parti socialiste fera appel sur le nom de l'un des siens pour la défense républicaine, qu'il a été le premier à répondre à un pareil appel.

La séparation des Chambres. — Les Chambres se sont séparées non sans quelques grimaces nationalistes et mélinistes. L'affichage du discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau au Sénat en réponse aux provocations militaristes (démission motivée du général Jamont) avait rassuré sur l'état d'esprit républicain du Parlement. Quant aux provocations par voie de presse, les ouvriers socialistes ont, par leur présence à la revue de Longchamp, empêché qu'elles soient suivies d'effet.

Actes ministériels. — Les discours prononcés à l'inauguration du monument de la Tour d'Auvergne, puis à Clermont-

Ferrand, par le ministre de la guerre, général André, enfin l'autorisation donnée par celui-ci à l'armée, de souscrire pour le monument à ériger en l'honneur du général Hoche, témoignent de la conscience républicaine du nouveau ministre de la guerre, qui vient d'épurer toute une partie du haut commandement.

La revision du programme de l'École navale exigeant une instruction générale et mettant les conditions d'admission à la portée des élèves de tous les lycées est également une excellente mesure du ministre de la marine. C'est le régime de droit commun appliqué au recrutement des officiers de marine à qui M. de Lanessan avait pour la première fois interdit le cérémonial du vendredi-saint.

Nous pouvons citer, comme mesure de décentralisation, le décret de Millerand qui remet aux syndicats ouvriers l'administration de la Bourse du Travail de Paris et la réception des nouveaux syndicats. Ce décret s'inspire du même esprit que les précédents : il tend à donner toujours plus d'autonomie à la classe ouvrière et lui permet ainsi de prendre de plus en plus le sens de sa responsabilité et de développer son unité morale.

Le P. O. F. à Bordeaux. — Nos amis du conseil municipal de Bordeaux, répondant à l'invitation du syndicat ouvrier des tramways qu'ils avaient organisé, ont demandé à ce syndicat de se préparer à obtenir la concession de l'exploitation des tramways de cette ville, lorsque le monopole de la Compagnie prendra fin. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative des élus du P. O. F. de Bordeaux qui avaient été des premiers à applaudir à l'action ministérielle de Millerand, et qui ont fait appliquer ses décrets pour les travaux municipaux, comme ils avaient déjà imposé aux Compagnies concessionnaires des conditions meilleures de salaire et de travail pour leurs ouvriers. Nul doute que cet essor donné aux syndicats ouvriers de cette ville par les élus socialistes ne fasse plus pour la propagande socialiste que la phraséologie la plus révolutionnaire. Cette politique d'opposition aux empiétements capitalistes vaut pour le moins l'opposition — condamnée à

rester verbale — à la politique de défense républicaine et à l'action de Millerand. Et nous tenons particulièrement à signaler cette ville où les élus socialistes ont compris l'importance qu'il y avait pour certains ouvriers à être exploités par les syndicats ouvriers eux-mêmes, qui prennent ainsi conscience de leur propre responsabilité et mettent leur intérêt d'accord avec ceux de la commune. Nos amis Cachin et Camelle ont travaillé ainsi au développement de la classe ouvrière et à son unité morale. Il faut espérer que cette action du P. O. F. de Bordeaux aura une influence sur la tactique des autres groupements de la même fraction.

La grève du Creusot. — Les ouvriers du Creusot viennent de se mettre partiellement en grève : c'est la lutte du syndicat indépendant contre le jeune syndicat inféodé au patronat qui s'accuse en ce moment. Cette grève indique très nettement que le syndicat tel qu'il existe aujourd'hui n'a pas le pouvoir de prévenir les conflits, son autorité ne portant que sur ses seuls adhérents et le patron restant maître de refuser tout rapport avec lui. Il semble donc bien nécessaire de donner au syndicat le droit d'entreprise de main-d'œuvre — comme le projet de loi Waldeck-Rousseau le permet —, c'est-à-dire la possibilité de substituer à l'ouvrier isolé une collectivité d'ouvriers, le syndicat traitant en son nom pour le prix de la main-d'œuvre et les conditions de travail. Comme, d'autre part, cette collectivité peut ne pas embrasser l'ensemble des ouvriers occupés par le patron, et que les détails des conditions du travail, ne pouvant être tous prévus, peuvent toujours faire naître des conflits, le système de délégués ouvriers élus par *tous* les camarades d'atelier, système indiqué par Millerand dans son discours prononcé à l'inauguration du pavillon du Creusot à l'Exposition universelle, semble bien le moyen capable de prévenir des conflits, que réglerait en dernier lieu un tribunal d'arbitrage. Ce serait l'extension aux usines et manufactures de la loi des délégués mineurs, et ce serait l'arbitrage (auquel, comme le remarquait Jaurès dans la *Petite République*, ont toujours recouru les ouvriers) rendu obligatoire au patronat. Ce serait la consécration des faits et aussi

de la nécessité d'épargner à la classe ouvrière des dépenses superflues de forces.

On rendra ainsi aux seuls ouvriers le soin de leur destinée, et ce seront les seuls éléments fournis par les conditions du travail qui les guideront. Les rapports entre ouvriers et patrons quitteront la forme aigre, hostile qu'ils affectent aujourd'hui, les uns abusant d'une force illimitée, les autres irrités de n'avoir qu'un instrument de défense dont le maniement exige une patience et une habileté qui ne s'acquiert qu'avec le temps. Cela occasionne dans la classe ouvrière des découragements, et ce n'est pas en envoyant sur le lieu des conflits des petits bourgeois bavards, qui ne connaissent rien de la situation de la classe ouvrière et de ses besoins, que l'on peut les faire cesser.

La propagande serait plus utile si on la consacrait à trouver les ressources nécessaires à l'édification des coopératives de Gueugnon et du Creusot, qui peuvent intéresser et mettre à l'abri les ouvriers de Saône-et-Loire. Il y a dans ce département des victimes du patronat qui ont été augmentées de victimes de la phraséologie démagogique.

Enfin, il ne faudrait pas oublier non plus que la première condition du succès d'une grève, lorsque le parti socialiste envoie quelqu'un sur les lieux, est la *moralité* et la *capacité* de ses délégués.

Paul Dramas

P.-S. — Dans notre dernier numéro, il est question, à propos de l'élection de Belley et de la division socialiste, de l' « appel à l'honneur » lancé par Ponard. Il est évident que le passage qui concerne Zévaès est compris dans cet appel, et que ce témoignage a d'autant plus d'importance qu'il est rendu par l'un des meilleurs militants de l'Est, témoin des discours et de la campagne électorale de ce député du P. O. F. P. D.

II. — FAITS ÉCONOMIQUES

Le personnel des employés et fonctionnaires de l'État. — D'après un travail de M. Turquan, la France possède, mili-

taires non compris, 362,364 fonctionnaires, qui se répa-tissent de la façon suivante :

Pouvoirs publics	1.208
Justice	11.208
Affaires étrangères	931
Intérieur	9.129
Finances	48.501
Guerre (sans les officiers)	17.235
Marine et Colonies	23.560
Instruction publique	120.988
Cultes	43.200
Commerce et Industrie	174
Agriculture et Forêts	5.581
Postes et Télégraphes	67.949
Travaux publics	11.337
Beaux-Arts	990
Légion d'Honneur	313

A ces chiffres, concernant le personnel de l'État, il convient d'ajouter les chiffres suivants :

Personnel de l'Algérie	8.716
— de la ville de Paris	12.886
— du département	9.000
— des communes	118.000
Fonctions gratuites :	
a) Membres des municipalités	452.000
b) Autres fonctions gratuites	10.500

Les traitements des fonctionnaires ont chargé le budget en 1876 de 451 millions et en 1894 de 515,500,000, soit une augmentation de 14.3 p. 100 en huit ans. Ces chiffres ont été présentés à l'une des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques par M. M. Block.

M. Doniol a fait observer que si l'on comparait, pour le nombre des fonctionnaires, l'État actuel à l'État antérieur à 1789, étant donnée l'augmentation de la population, on ne trouverait pas plus de fonctionnaires aujourd'hui qu'autrefois ; des services administrés aujourd'hui par l'État appartenaient aux services soit privés, soit de localité ; le régime seigneurial avait une quantité de fonctionnaires qui ont disparu, et sont

passés au compte de l'État. D'après M. Levasseur, il y avait en 1789 un nombre de fonctionnaires plus considérable qu'aujourd'hui. Par rapport à l'État de la France en 1815, et pour un seul service, il y a des chiffres que l'on peut citer. Sous la Restauration, quand l'instruction primaire n'était pas donnée par l'État, le nombre des instituteurs ne dépassait pas 50,000. Dans les dernières statistiques, l'on arrive à 130,000 environ.

G. Fauquet

Errata. — Notre dernière chronique, dont les épreuves ne nous sont point parvenues, contient plusieurs *errata :*

1° Page 113, avant-dernière ligne, au lieu de 40 p. 100, lire 48 p. 100.

2° Page 117, le tableau fait mention de deux catégories de petits patrons qui doivent être caractérisés de la façon suivante : les uns et les autres n'emploient aucun salarié, mais les uns, travaillant seuls, sont confondus par le recensement avec les « employés et ouvriers sans place fixe et unique », tandis que les autres forment par leur association des établissements de plus d'une personne et peuvent être comptés à part. G. F.

ITALIE

La victoire définitive de l'Extrême-Gauche. — Deux années de lutte acharnée conduite dans le pays et à la Chambre par les députés de l'Extrême-Gauche, et sanctionnée par la volonté du pays manifestée dans les élections, ont déblayé le terrain de la liberté des entraves anticonstitutionnelles que les réactionnaires, profitant des émeutes de mai 1898, voulaient mettre à la propagande républicaine et socialiste.

Les projets réactionnaires, le règlement-guillotine, tout est tombé devant la volonté ferme, continue de l'Extrême-Gauche. Le nouveau règlement de la Chambre, rédigé par une commission où l'opposition avait une large participation, donne à la minorité ample liberté de parole, et le droit de déposer propositions et amendements : il admet même la participation aux travaux de la Présidence et à la Commission du Budget.

La prétendue majorité réactionnaire qui suivit, jusqu'au

lendemain des élections, les mauvais conseil du baron Sonnino, s'est trouvée impuissante a combattre le règlement qui n'émanait pas d'elle et elle a préféré capituler... au nom du patriotisme.

Et maintenant, dans une atmosphère de relative liberté, telle qu'on l'avait avant mai 1898, on va reprendre le travail ordinaire de propagande socialiste de classe.

Statistique des votes socialistes. — Dresser une statistique des votes, dans les dernières élections, c'est une chose difficile en Italie, parce qu'il n'y a pas ici une division nette et claire des partis telle qu'en Allemagne, par exemple, et parce que cette fois, par l'union des trois partis : socialiste, républicain, radical, dans la ligue des partis populaires pour la liberté, il est arrivé que tel candidat socialiste a été élu avec les voix des deux autres partis, et vice-versa. Mais à grandes lignes, on a dressé une statistique sur la base des voix gagnées par ces partis : socialistes, républicains, radicaux, — opposition constitutionnelle et ministérielle.

Voici les chiffres pour les socialistes, dans l'Italie septentrionale et centrale, où le mouvement est plus inspiré des idées positives de la doctrine :

	1895	1897	1900
	—	—	—
Lombardie	20.607	28.043	37.361
Piémont	8.848	29.925	47.029
Liguria	3.521	6.759	10.253
Veneto.	6.248	12.476	12.845
Emilie et Romagne	17.726	23.760	47.068
Toscane	9.702	11.969	18.785
Marche	852	4.25	82.500
	66.964	97 090	255.841

En y ajoutant les votes gagnées dans l'Italie méridionale, on y a ces données : en 1895 : 76,359 ; en 1897 : 134,502 ; en 1900 : 167,541.

En additionnant les voix de toute l'opposition, elle a obtenu: 649,485, et les ministériels : 611,425.

Notons que dans l'Italie du nord et du centre, le ministère

a été en minorité de 100,000 voix. Ils ont donc bien raison, les réactionnaires, de remercier le Tout-Puissant et le Midi! Mais même le Midi s'éveille, par l'œuvre d'éducation politique des socialistes...

Deux Congrès des organisations ouvrières. — A Milan, ont été tenus deux Congrès très importants : celui des sociétés de secours mutuel, et des chambres du travail. Au premier, adhérèrent 850 sociétés, et on y a discuté le travail des femmes et la caisse nationale des pensions ouvrières.

Sur le premier thème, on a accepté, entre autres, un ordre du jour présenté par Mme Kulichoff, socialiste, qui affirme la nécessité, l'urgent devoir pour la femme travailleuse de réclamer et obtenir une amélioration de ses conditions de salariée, et qui conseille une organisation de résistance de par le prolétariat féminin, et une agitation pour obtenir une loi de protection du travail des femmes et des enfants.

Sur la question de la caisse nationale des pensions ouvrières, la discussion a été longue et âpre, — les socialistes étant même divisés sur l'appréciation de l'utilité que peut en tirer le prolétariat. Enfin on a décidé de conseiller aux travailleurs de profiter, en la confirmant par le fait, de l'idée fondamentale de la loi, c'est-à-dire que l'État a le devoir d'assurer l'existence aux vieux travailleurs.

Même le Congrès des Chambres du Travail a discuté cette question en s'associant aux délibérations prises dans l'autre Congrès, en ajoutant que les Chambres du Travail doivent faire connaître aux travailleurs la loi même. En outre, le Congrès a préconisé l'organisation du prolétariat agricole en ligues de résistance pour les journaliers, en ligues d'amélioration des contrats agricoles pour les métayers; a décidé l'institution d'un secrétariat pour l'émigration temporaire à l'étranger ; et a affirmé le devoir pour les communes de donner des subsides aux chambres du travail envisagées comme des institutions d'utilité publique.

Grèves. — Les soldats remplaçant les moissonneurs. — Dans la province de Rovigo (Veneto) les travailleurs qui attendaient

la moisson, ont déclaré la grève en demandant une augmentation de leur salaire, — qui est vraiment pendant toute l'année un salaire de famine. Tranquilles, décidés, il sont restés chez eux sans trouble et sans tapage. Les patrons ont refusé même de discuter et ont appelé l'aide du gouvernement, qui tout de suite a envoyé des compagnies de soldats, pour faire la moisson. Voici la dernière occupation de notre armée!

Université populaire. — La première *Université populaire* en Italie va s'ouvrir en novembre prochain, à Turin, grâce à la propagande d'un groupe de travailleurs dans les colonnes du journal : *Guido del Popolo.*

Rome, juillet 1900. ALESSANDRO SCHIAVI

BULGARIE

La révolte des paysans. — Depuis trois mois, la Bulgarie est le théâtre d'un immense mouvement de révolte des paysans. Si ce fait apparaît pour la première fois dans l'histoire contemporaine de ce pays, d'emblée il a pris une forme très grave. Son foyer principal est la Bulgarie de l'Est, les deux grands départements à terre fertile et population laborieuse, le département de Roustchouk, sur le Danube, et celui de Varna, sur la mer Noire. La cause générale de ce mouvement, c'est la crise que subit l'agriculture bulgare, la grande misère qui sévit dans la campagne. La cause immédiate c'est le rétablissement de la dîme, — l'impôt oppressif et spoliateur par excellence.

Jusqu'ici, quand nous observions notre voisine, la Roumanie, où les révoltes agraires sont devenues chroniques, nous étions heureux de constater que le bien-être matériel dont jouissait notre paysan bulgare était la meilleure sauvegarde de la paix publique de notre pays. Nous étions orgueilleux de ce que chez nous tout le monde est propriétaire. L'émigration des Turcs, après la guerre turco-russe de 1877-78, avait laissé de vastes terres labourables inoccupées, que les paysans bulgares s'approprièrent à des prix dérisoires. Rarement il s'est trouvé dans l'histoire contemporaine un autre pays

ancien — je ne parle pas du monde nouveau, — où la démocratie soit arrivée si vite à la possession du principal instrument du travail, la terre, comme cela s'est produit en Bulgarie. Ceci est surtout vrai pour la Bulgarie de l'Est, le centre du mouvement actuel. Mais comme ces sables mouvants que les vents des vastes plaines accumulent en hautes collines avec une facilité déconcertante, de même la grande propriété s'est reconstituée aux dépens de la petite propriété. Pour la période 1888-1893, sur laquelle nous possédons une statistique, plus de 100,000 familles paysannes ont vu disparaître leur lopin de terre. Et c'est le sentiment du désespoir du petit propriétaire, qui voit fuir son bien comme l'eau que l'on tente en vain de retenir entre les doigts, qui a porté les paysans aux excès et violences auxquels ils se sont livrés dernièrement.

Je ne veux pas entrer ici dans les causes de cette crise de la petite propriété agricole en Bulgarie, mais en deux mots je dirai qu'elle tient d'un côté aux lois générales de la concurrence qui régissent le marché universel, d'un autre côté, à ce fait spécial que la Bulgarie, voulant avoir une armée forte, mener une politique militante dans les Balkans, voulant avoir des chemins de fer, des ports, une organisation moderne, mais n'ayant pas une industrie et un commerce développés proportionnellement à ses ambitions, se voit obligée de rejeter le lourd fardeau des impôts sur les épaules des paysans. Ainsi l'État avec ses impôts écrasants, l'usurier et le grand propriétaire ont accablé le paysan.

A ces forces, déjà suffisamment perturbatrices, vint s'ajouter la mauvaise récolte des deux dernières années, et, comme conséquence, la famine. Dans plusieurs départements, aussi bien dans la Bulgarie du Sud que dans celle du Nord, les paysans, pour ne pas mourir de faim, ont été forcés de se nourrir d'un pain composé de farine de racines de différentes plantes et de glands. Enfin, après tant de souffrances, le paysan voyait, avec joie, que cette année promettait d'être d'une fertilité extraordinaire. Il redoublait de labeur et son espoir grandissait avec les beaux jours du printemps.

Mais, ici, vint apparaître l'État impitoyable, qui, comme un

voleur, attend sa victime, et qui voulut mettre la main sur la plus grande partie de la moisson. Cela fut décidé au nom des « grands intérêts » du pays et par le rétablissement de l'odieuse dîme, voté au Sobranié, cette année, au mois de février.

La dîme fonctionnait en Bulgarie, même après le départ des Turcs. Plus tard, on la remplaça par un impôt foncier calculé sur la moyenne qu'avait donnée la dîme pour une période de cinq ans. Cet impôt fut fixé une fois pour toujours et ne pouvait plus être augmenté — au contraire, il a été diminué il y a quatre ans —; de telle sorte que, plus le paysan augmentait sa production, plus il défrichait de nouveaux terrains, moins l'impôt foncier pesait sur lui, parce que la même somme se répartissait sur un plus grand nombre d'hectares. Mais, le gouvernement, pour rétablir ses finances, et refusant de recourir à des économies sérieuses dans l'armée et les hautes administrations, refusant encore d'introduire une autre forme d'impôt plus équitable, fit voter le rétablissement de la dîme.

Ainsi, tout d'un coup, les paysans virent leurs obligations envers l'État augmenter de 60, 80 et, dans certains endroits, même, 100 p. 100.

Ceci faisait crouler tous les espoirs que les paysans fondaient sur la bonne récolte, car, ce qui constitue un dixième (la dîme) sur le produit total, fait 60 à 70 p. 100 sur le produit net. Parfois, la dîme englobe tout le produit net et ne laisse au paysan que de nouveaux jours de misère et de famine, ou, comme on dit chez nous, ne lui laisse que les yeux pour pleurer sur son sort.

Cette cruauté du gouvernement, qui, les années dernières, quand la récolte était mauvaise, ne voulait rien entendre du rétablissement de la dîme, car, alors, elle n'aurait rien donné, a rempli les paysans d'indignation et de désespoir. Elle devait être grande, cette indignation, pour que ces paisibles paysans des vastes plaines du Danube et de la Mer Noire, qui ont vécu cinq siècles sous le régime turc, et qui étaient habitués, envers les pouvoirs publics, à une soumission et à une résignation presque égale à celle des esclaves antiques,

se révoltassent, fusils en mains, et préférassent laisser plutôt leur corps que de permettre au contrôleur de compter les gerbes de blé de leurs terres.

D'un bout à l'autre de notre pays, ce ne fut qu'un cri de protestation; de tous les coins les plus obscurs de la Bulgarie où, jusqu'ici, la civilisation n'était entrée que sous l'uniforme du gendarme, c'était une grande clameur des miséreux et des affamés qui couraient vers les villes et les grands villages et, dans de vastes meetings de 10,000 et 20,000 personnes, prenaient des résolutions contre la dîme, après les discours enflammés d'orateurs paysans improvisés.

Le gouvernement s'est effrayé de ce mouvement dont le succès faisait pressentir sa chute. Il a eu recours aux mesures les plus vexatoires.

Il a interdit les meetings malgré la Constitution, il a procédé aux arrrestations arbitraires de leurs initiateurs, il a chassé les maires des villages quand il les croyait solidaires des paysans. Étant donnée la surexcitation générale, ces mesures n'ont fait qu'augmenter le mouvement protestataire et le transformer de paisible et légal en révolutionnaire. De même que pendant les jours d'été, quand les chaleurs torrides ont fait évaporer la dernière goutte d'eau des feuilles et des branches de la forêt, le moindre feu court vite d'une colline à l'autre, d'une vallée à l'autre et se transforme bientôt en un vaste incendie, de même, les actes de résistance contre la force armée et la police se sont généralisés en prenant en même temps une force de plus en plus grande.

Le premier conflit a eu lieu à Varna, où les paysans au nombre de dix mille se sont présentés devant la police, demandant l'élargissement d'un des initiateurs du meeting.

L'armée, qui remplissait la cour de la préfecture, chargea la foule et, après deux salves à blanc, elle tira à balles. Résultat : quatre paysans tués et neuf blessés. Après quelques jours, c'est près de Roustchouck, à Krassen, où le sous-préfet était allé avec une escouade de gendarmes pour arrêter les signataires d'une résolution prise à un meeting : on donne l'alarme au clocher de l'église et les paysans, réunis avec leurs

fusils de miliciens, qu'ils avaient gardés depuis la dernière guerre serbo-bulgare (1885), chassent le sous-préfet et les gendarmes. Ici il n'y a que des blessés. Après quelques jours la même scène se répète à Trestenik, où le sous-préfet est allé destituer le maire du village et en imposer un autre qui n'était pas l'élu des paysans, mais était agréable au gouvernement. La conduite du sous-préfet était contraire à la loi qui interdit chez nous la destitution du maire, sans l'avis préalable et motivé du conseil général. Les paysans résistent à cette illégalité. Le sous-préfet peut à peine se sauver de leurs mains, court à Roussé (le nom bulgare de Roustchouk) et requiert la force armée. Celle-ci arrive, les paysans refusent de se soumettre aux désirs du sous-préfet et ne veulent pas permettre l'arrestation des « meneurs ». L'armée répond par une fusillade. Et alors ici se place un grave incident : les soldats refusent de tirer sur leurs pères et frères ; l'officier au désespoir décharge son revolver ; quelques salves timides suivent, quatre paysans tombent morts. Mais les autres, au lieu de fuir, se jettent sur les soldats, qui se laissent facilement désarmer. De nouveaux renforts arrivent de Roussé et les paysans, au nombre de trois cents, sont finalement arrêtés et amenés à la ville.

Au commencement de juin les mêmes faits, avec des conséquences plus tragiques, se sont répétés dans le département de Varna. Un escadron de cavalerie se dirigea vers le village de Schabla qui se trouve dans la commune de Douran-Koulak. C'est un des coins les plus jolis de la mer Noire, qui fait ici des échancrures pittoresques, communiquant avec plusieurs étangs à poissons abondants et entourés de vignes. Ici au nord de la petite ville bulgare Kavarna jusqu'à la ville Mangalia, près de la frontière roumaine, s'étend une bande de terre fertile de 25 à 30 kilomètres, célèbre par son admirable blé au grain lourd et couleur d'or. Le village Schabla est le centre de cette production agricole. Là aussi eut lieu un meeting de protestation. Les paysans déclarèrent dans leur résolution qu'ils ne permettraient pas aux contrôleurs de venir compter les meules de leurs terres. La cavalerie était partie pour arrêter les signataires de cette résolution « subver-

sive ». Nous ne raconterons pas les différents incidents de la lutte : mais elle a fini par la mort de deux officiers et un soldat : douze paysans ont été tués et quarante-neuf gravement blessés. Ce sont les données des journaux gouvernementaux. En réalité le nombre des morts fut beaucoup plus grand.

Presque tous les départements de la Bulgarie de l'Est sont déclarés en état de siège. Les conseils de guerre, à la procédure sommaire, vont juger les coupables ; le gouvernement a suspendu les garanties constitutionnelles ; les prisons de Varna, de Roussé, de Schoumla, Razgrad sont pleines de prisonniers. L'entassement et la mauvaise nourriture y ont produit déjà leur effet : le scorbut sévit parmi eux.

Le gouvernement espère par ces mesures enrayer ce mouvement spontané et aveugle des paysans. Il fera accompagner les contrôleurs de la dîme par les soldats. Réussira-t-il ? Si on considère la surexcitation générale, la décision des paysans, leur menace d'incendier les récoltes plutôt que de subir la dîme odieuse, il est à craindre que les troubles aillent en se généralisant davantage. Les longues tiges aux épis lourds attendront en vain la moisson : elles s'éparpilleront à terre et ne serviront qu'aux oiseaux : et voilà que déjà les bestiaux délaissés et assoiffés errent déjà dans la campagne, tandis que leurs propriétaires meurent dans les prisons.

Sofia, juillet 1900. Dr K. R.

PAYS-BAS

L'Unité Socialiste en Hollande. — L'*Unité Socialiste* vient d'être enfin proclamée, après de longs et douloureux efforts, en Hollande.

Mais pour comprendre toute la portée de cet acte d'union entre tous les socialistes hollandais, il est nécessaire de connaître l'évolution même du mouvement révolutionnaire dans notre pays.

C'est cet exposé historique que nous donnerons dans le prochain numéro du *Mouvement Socialiste*.

W.-H. Vliegen.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'Année Sociologique, par E. Durkheim et ses collaborateurs (troisième année, 1898-1899, 1 vol. in-8° de 618 pages; Paris, Alcan, 1900). — Comme les précédents, le tome III de cette publication annuelle comprend deux parties : 1° des mémoires originaux, qui occupent 150 pages; 2° des analyses critiques qui occupent le reste du volume. — Des trois mémoires, le premier est dû à Ratzel, le célèbre géographe de Leipzig, et expose quelques-unes des idées générales qui dirigent l'auteur dans la constitution de la sociogéographie ; le second, écrit par M. Richard, étudie le rapport des crises sociales et de la criminalité; le troisième, signé de l'ethnologue hollandais Steinmetz, est consacré à un essai de classification des types sociaux ; la partie critique en est particulièrement intéressante.

Dans leurs analyses, les rédacteurs de l'*Année sociologique* se proposent de faire connaître les principaux livres et articles (parus entre juillet 1898 et juillet 1899 en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Russie, aux Etats-Unis), dans lesquels les sociologues doivent chercher les faits qu'ils ont intérêt à connaître. Ces livres ne sont pas, pour la plupart, écrits par des sociologues, mais par des historiens des religions, du droit, des mœurs, par des économistes, des criminalistes, des statisticiens, des géographes, etc. C'est dire qu'il serait presque impossible à un seul travailleur de parcourir une littérature aussi vaste. — Mais l'*Année Sociologique* n'est pas un simple répertoire bibliographique qui permet de connaître le titre et le contenu des livres récents. Les rédacteurs, qui sont d'accord pour appliquer à l'étude des faits sociaux la méthode générale des sciences inductives, s'efforcent de recueillir, dans ces livres d'inspiration si différente et de valeur inégale, les éléments — faits ou idées — d'une sociologie objective. Dans l'état actuel des recherches sociologiques, on conçoit tout l'intérêt que présente cet essai annuel de poser les questions et de classer les problèmes d'une manière rationnelle.

Bien entendu l'*Année Sociologique* ne rend compte que des recherches théoriques : elle laisse en général de côté tout ce qui a trait aux applications pratiques ; à la politique proprement dite. On n'y devra pas chercher, en particulier, l'analyse de tous les ouvrages écrits par des socialistes ou sur le socialisme : la doctrine et le mouvement socialistes sont considérés uniquement en tant que faits sociaux qu'il y a lieu d'expliquer. Seuls les ouvra-

ges où les socialistes font œuvre de sociologues, comme la *Question agraire* de Kautsky, sont l'objet d'analyse étendue.

Dans ses grandes lignes, la classification des matières est la suivante : I. *Sociologie générale* (Méthodologie — Civilisation et progrès — Personnalité individuelle et personnalité collective). — II. *Sociologie religieuse* (Phénomènes religieux élémentaires — Magie — Culte des morts — Cultes agraires — Mythes et dogmes — Rituels, etc.). — III. *Sociologie morale et juridique* (Organisation sociale et politique, — Famille — Mariage — Propriété — Contrat — Peine — Responsabilité — Procédure). — IV. *Sociologie Criminelle* (Statistique morale et Anthropologie). — V. *Sociologie Economique* (Problèmes généraux — Economie générale : intérêt, salaire, etc.).. — Economies spéciales : agrarisme, industries minières — Economies nationales — Théories sociales, socialisme). — VI. *Morphologie sociale* (Migrations humaines — Densité sociale — Groupements ruraux et groupements urbains) — *Divers* (Origines de l'Art — Anthroposociologie). Deux index, l'un des noms d'auteurs, l'autre des matières terminent le volume.

Paul Fauconnet.

Die englischen fabrikgesetze in deutscher ubersetzung, par le docteur BENNO KARPELES (Verlag von Telber ; Berlin, 1900). — Notre ami Benno Karpeles, le savant directeur de la revue syndicale autrichienne *Die Gewerkschaft*, publie dans ce volume la traduction allemande des lois ouvrières anglaises dont l'application est soumise à la surveillance des inspecteurs du travail. Avec sa connaissance très particulière de la législation sociale de l'Angleterre, il examine, dans son introduction l'influence du mouvement ouvrier sur cette législation et son extension progressive. C'est un bon résumé historique des luttes soutenues en Angleterre par la classe ouvrière pour la création d'un droit ouvrier. — Ce recueil a une valeur originale, et n'est pas simplement qu'une traduction : il réunit des documents épars, dont l'assemblage eût été difficile et incommode. De plus, des indications et des notes explicatives, très nombreuses et très sûres, commentent précieusement le texte. Enfin, ce recueil contient un index d'une grande utilité. — Ce volume est un trop facile instrument de travail pour que tous ceux qui s'occupent de législation ouvrière comparée puissent s'en passer. *Hubert Lagardelle*

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (juillet 1900), contient une partie du drame émouvant de Fournière : *Le Chevalier de la Barre;* la suite de l'étude de Rappoport sur Pierre Lavroff, la 4e partie, ou *l'idéalisme scientifique;* une introduction à l' « Histoire du Socialisme fran-

çais », de Paul Louis ; et un dialogue philosophique, d'Édouard Berth, intitulé : *Religion et Socialisme.*

Berth a traité cette difficile question non sans force et sans hardiesse. Il annonce la Révolution communiste comme devant constituer une profonde révolution morale, et présente le socialisme comme étant par lui-même une morale générale supérieure. La question morale est, au fond, une question sociale. Le socialisme est une nouvelle conception de la vie et de l'univers destinée à remplacer le christianisme suranné. Qu'est-ce qu'une religion ? Une théorie générale de ce monde, un compendium encyclopédique, une réalisation fantastique de l'homme fortement illusionné, désemparé, qui n'est pas parvenu à entendement. La religion prédomine dans l'esprit de l'homme tant que dure la prédominance du milieu cosmique sur le milieu social. Avec la main-mise de l'homme sur la nature commence la décadence de la religion.

Mais s'il est vrai de dire que le christianisme par exemple a obtenu du « gorille féroce qu'est l'homme » une somme relativement considérable de moralité, — sur quelle base précise pense-t-on que reposera la vie morale de la cité socialiste ?

C'est, d'après Berth, seulement après la victoire obtenue sur la nature extérieure que l'humanité, dès lors vraiment civilisé, peut songer à la victoire sur la nature intérieure et à l'accomplissement de ses destinées propres. C'est peu à peu en améliorant le milieu artificiel dans lequel il évolue que l'homme peut réaliser sa liberté. Cette amélioration sera l'œuvre du socialisme. Dans le milieu socialiste où se rencontrera le maximum de liberté sociale et de progrès scientifique, l'éclosion d'une vie spirituelle pleinement affranchie se trouvera, du même coup, favorisée. La fin dernière de l'humanité ne sera pas la vaine crainte d'une divinité chimérique, mais l'amour et le respect de l'humanité même. En se réalisant, la philosophie dissoudra la religion traditionnelle. La méditation chère à l'homme sera la méditation de la vie ; le salut cherché sera non le salut individuel mais le salut social, collectif; l'immortalité voulue sera celle des œuvres auxquelles l'homme aura travaillé. N'est-ce point vers cet idéal de l'humanité moderne qu'une foi profonde, qu'une irrésistible impulsion soulève déjà, dans tout le monde civilisé, la classe prolétarienne? Et comment pourrait-on nier la force d'un tel mouvement ?

L'Avenir social *(Parti ouvrier belge)*, juin 1900, contient une étude littéraire de F. André, intitulée *L'Action et le Rêve.* — L'auteur fait un éloquent appel à l'art et à la poésie en faveur du peuple. Il invite les jeunes talents, dans l'intérêt même de l'art, à dépouiller « les formules des rituels poétiques » ; il leur conseille de se solidariser avec la grande communauté humaine. Il souhaite que leur généreux effort « ouvre les brèches par où passera l'humanité future ».

A signaler aussi la première partie d'un article sur les coopératives de production. Cette étude est extraite d'un ouvrage de Boujansky sur *Le Mouvement coopératif en Belgique* qui doit bientôt paraître en allemand. De plus, la chronique de la vie coopérative ouvrière belge est très riche en renseignements, comme il convient dans la revue d'un parti socialiste essentiellement coopérateur.

Dans le même numéro la question syndicale tient une place importante. Nos camarades ont à cœur, comme l'on sait, de fortifier du côté syndical leur organisation économique si remarquable par ailleurs. Dans un article bref et substantiel, Octors étudie les caractères d'un bon syndicat. Il veut le syndicat absolument homogène, exclusif même des salariés qui sont trop près du patron. Cette association doit comprendre toutes les spécialités de la profession ; se tenir en relations avec les syndicats similaires de l'étranger ; se faire mutuelliste et coopératrice ; s'imposer une discipline sévère ; se préoccuper de l'éducation scientifique, théorique et morale de ses membres ; s'intéresser aux revues et journaux du Parti ; enfin elle doit s'occuper de politique. Car la lutte des classes crée cette nécessité à laquelle le patronat de son côté sacrifie si volontiers. Il faut, conclut Octors, qu'un parti socialiste puisse se baser sur une agglomération résistante des syndicats solidaires. « La conception socialiste se dégage mieux sous l'influence des organismes corporatifs bien constitués, œuvres tangibles, unis aux autres organismes d'un Parti ouvrier *unique.* » On ne saurait mieux dire. *René Arot*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

La Disciplotte, par Dubois Desaulle *(Revue blanche,* 15 juillet 1900). — L'auteur de ce douloureux livre : *Sous la casaque*, l'ex-disciplinaire Dubois Desaulle essaie — dans cet article — de nous donner une idée des institutions pénitentiaires de l'armée française.

Après nous avoir renseigné sur les punitions réglementaires qui accablent le disciplinaire, l'auteur insiste sur quelques-unes des brutalités les plus saillantes commises à *Biribi* et il a soin d'ajouter que tous les faits qu'il cite, « pour excessifs qu'ils puissent paraître, ne sont pas rares dans le régime des corps disciplinaires de la guerre, où ils constituent presque une règle, leur absence étant une exception ». Il est temps vraiment, pour l'honneur du parti socialiste français, qu'une campagne sérieuse et suivie s'engage pour la suppression des compagnies de discipline. — Les témoignages ne manqueront pas au député qui viendra à la tribune faire le procès de *Biribi.* *Emile Buré*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2932. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, adm^r), 9, rue du Pont.

WILHEM LIEBKNECHT

Nous ne pouvons aujourd'hui que prendre notre part du deuil éprouvé par le socialisme international, à la perte de Wilhem Liebknecht.

Nous nous souvenons surtout, en ce moment, que Liebknecht fut un de nos premiers collaborateurs : le principal auteur de l'unité socialiste allemande devait naturellement encourager les jeunes socialistes qui appellent de tous leurs vœux l'unification du prolétariat français.

Nous dirons, dans notre prochain numéro, quel homme fut Wilhem Liebknecht.

LA RÉDACTION

LA THÉORIE DU PROFIT

RÉPONSE A JAURÈS(1)

Ce n'est que très tard, et par hasard, que — dans le coin lointain d'Italie où m'ont jeté les exigences de la vie — j'ai eu connaissance des critiques que Jaurès, dans sa conférence parue ici même (2) sur *Bernstein* et *l'évolution de la méthode socialiste,* a cru devoir élever contre les idées que j'ai développées dans mon livre : *La Production capitaliste.*

Si les objections que Jaurès m'a opposées étaient le fruit d'une interprétation exacte de ma pensée, et si elles me semblaient convaincantes par elles-mêmes, je ne manquerais pas de le remercier publiquement de m'avoir montré la vérité. La majesté objective des recherches scientifiques, la gravité des intérêts humains que certaines questions portent en elles anéantissent la personnalité individuelle. Mais, comme après avoir examiné ses critiques attentivement et avec la plus grande déférence, je suis resté encore plus convaincu que les idées que je soutiens contiennent toujours une partie de vérité; et comme il semble, de l'autre côté, que sans le vouloir, il n'a ni bien interprété, ni exposé d'une manière exacte ma pensée, j'ai vu la nécessité de lui répondre objectivement.

Les critiques que Jaurès me fait sont de deux sortes. Il examine mes idées en elles-mêmes, avec l'intention de démontrer la fausseté de leur contenu substantiel, indépendamment des

(1) Notre camarade Antonio Graziadei nous a demandé l'hospitalité pour cette *Réponse à Jaurès.* Nous la lui donnons bien volontiers. *N. D. L. R.*

(2) *Le Mouvement socialiste,* n[os] 29 et 30. — Nous ne reproduisons pas les objections de Jaurès à Graziadei. Nous y renvoyons simplement nos lecteurs. *N. D. L. R.*

intentions particulières en vue desquelles il croit qu'elles peuvent avoir été énoncées. Puis, il considère la raison secrète qui, selon lui, m'aurait poussé à les exposer ; et il se propose de démontrer que l'on peut mieux parvenir au même but, c'est-à-dire à expliquer l'élévation économique de la classe ouvrière au milieu même du système capitaliste, par les idées de Marx plutôt que par les corrections que j'ai cru nécessaire d'y apporter.

Il est clair que la première de ces deux objections est de beaucoup la plus grave.

Dans la science, on ne doit pas considérer les idées d'après les buts présumés, ni d'après les conséquences probables, mais en elles-mêmes, dans leur vérité intime ou dans leur erreur intime.

Il n'y a pas d'intérêt pour la science de savoir par exemple les effets directs ou indirects que les découvertes de Kepler ont pu ou peuvent avoir sur l'autorité du dogme. Elle s'intéresse simplement de savoir si elles correspondent avec plus ou moins d'exactitude que les autres à la réalité objective des phénomènes. On doit même ajouter que la science n'est possible que lorsqu'on laisse de côté les conséquences ou les buts des solutions que l'on propose. C'est là une des raisons principales pour laquelle l'économie politique fait des progrès bien lents. Elle doit étudier précisément des problèmes dont la solution contient des conclusions qui sont, d'une manière ou de l'autre, favorables pour une classe ou pour une autre ; de sorte que très souvent ils réveillent dans l'esprit du savant les passions dangereuses de l'homme.

D'autre part, si les idées que j'ai soutenues sont exactes par leur nature, elles devront, par conséquent, expliquer avec plus de clarté que celles de Marx, le fait qui est certain et étroitement uni avec le mécanisme de la production, de l'élévation matérielle de la classe ouvrière en proportion avec le développement industriel des contrées respectives ; tandis que, si elles sont fausses par leur nature, elles ne pourront nous en donner qu'une explication beaucoup moins satisfaisante que celles de Marx.

Pour ces raisons de théorie, et considérant aussi que je ne dois point abuser de l'hospitalité que l'on m'accorde, dans cette Revue, je bornerai ma défense au premier genre de critique que me fait Jaurès.

Notre discussion a un vice originel. Jaurès part de cette prémisse que la théorie de la valeur de Marx est vraie ; moi, je pars d'une prémisse contraire. Avant tout, nous devrions donc discuter le point originaire de notre désaccord ; et pourtant, cette discussion, du moins pour le moment, est impossible entre nous. Je dois répondre aux critiques de Jaurès ; et je suis obligé d'accepter la question dans les termes mêmes où il l'a posée.

Il affirme plusieurs fois que la théorie de Marx est « scientifiquement établie, » qu'elle « résiste à merveille, » etc., mais il ne croit jamais devoir corroborer ses assertions par une démonstration concrète.

Affirmation contre affirmation, je déclare que, contre la théorie de la valeur de Marx, il y a non seulement tous les arguments qui s'opposent aux théories selon lesquelles la valeur des produits serait déterminée exclusivement par le coût de production, mais ces considérations particulières aussi par lesquelles on peut démontrer que, parmi les interprétations différentes du coût comme agent de la valeur, celle qui le réduirait au travail est la moins propre à interpréter, dans une économie capitaliste, ces procédés dérivés et compliqués des échanges, sur lesquels les capitalistes exercent, certainement, jusqu'à un certain point, une action directrice.

Le problème de la valeur, c'est-à-dire de la loi selon laquelle les produits sont échangés, est un problème économique essentiellement. Or, ce n'est point un fait insignifiant qu'il n'existe pas un seul économiste au monde qui accepte la théorie de la valeur de Marx. « Des économistes bourgeois ! », diront quelques-uns. Mais l'expression a un peu trop de désinvolture, et il semble qu'elle ne soit plus à la mode. Pour avoir des économistes bourgeois il faudrait avoir des économistes

socialistes. C'est là ce qui manque, si on ne veut pas assimiler à des économistes « non bourgeois » tous ceux qui ignorent l'Économie.

Un autre fait de la même importance est que, parmi le peu de jeunes socialistes qui, à présent, étudient sérieusement l'Économie politique, il n'y en a plus aucun qui croit à la théorie marxiste de la valeur. Dans la nouvelle génération socialiste, il s'accomplit une admirable élaboration, qu'aucune autorité ne pourra arrêter. Contre Jaurès, qui affirme qu'il n'est nullement utile de « briser les cadres théoriques de la démocratie socialiste », j'affirme que la tentative d'étouffer cet effort fécondant sous la suggestion autoritaire des idées acquises n'est nullement utile.

Une dernière observation.

Il y a presque six ans que l'on a publié le troisième volume du *Capital;* ce troisième volume, par lequel Marx, et surtout les marxistes, avaient promis de démontrer que la dévolution d'un profit moyen commun à des capitaux d'une grandeur égale, mais différemment composés entre capital variable et capital constant pouvait bien s'accorder avec la théorie de la valeur-travail.

Malgré les efforts d'un génie supérieur, la conciliation que l'on a tâché d'obtenir a semblé si peu satisfaisante que la critique de Marx, de la part des marxistes les plus éclairés, date précisément de cette époque. Pourquoi donc Jaurès, traitant la théorie de la valeur de Marx, n'a-t-il pas pris une position déterminée à l'égard de la solution du problème qui, à cause de sa grande importance, avait formé, enfin, la pierre de touche de cette théorie.

Faute d'une définition bien établie des termes, avant toute discussion, on accumule les malentendus.

Les profanes de l'Économie politique imaginent que la valeur est un *quid* ayant une puissance mystérieuse ; ils le voient partout, comme si c'était l'œil de l'Éternel. Suivant ce que j'ai dit plus haut, la valeur n'est que le rapport quantitatif sur la base duquel deux individus échangent entre eux

deux produits. Tout autre phénomène qui n'entre pas dans ce champ étroit, qui ne présente point ces qualités, est tout ce que l'on voudra, mais ce n'est pas la valeur.

Pour avoir, donc, une ou plusieurs valeurs, c'est-à-dire pour avoir la constitution de un ou de plusieurs rapports d'échanges, il faut, du moins, avoir déjà les produits. On ne peut pas rôtir un lièvre sans l'avoir pris, d'abord; de même, on ne peut point effectuer un échange, si les produits à échanger ne se sont pas déjà formés. La valeur, donc, ne représente pas la cause de la production; au contraire, elle ne crée pas — *ipsa vi* — les produits, mais elle transporte simplement les produits que l'on a déjà créés. La valeur ne peut rien nous dire du mécanisme d'une production qui, dans la succession causale des phénomènes, se développe avant que la valeur se manifeste.

Si nous considérons le problème relativement à cette partie spéciale des produits d'une société déterminée, qui va constituer le fond de consommation de la classe capitaliste, si nous voulons savoir quelle est la cause de ces produits, qui est-ce qui les obtient, en un mot, quelle est la source du profit, il est évident que toutes ces questions ne peuvent pas trouver leur explication dans le procès par lequel on échange les produits que l'on a déjà obtenus, mais, dans le procès précédent et plus profond, par lequel on crée les produits.

Celui qui, dans la vie pratique, veut observer dans son mouvement l'activité de l'industrie moderne et connaître les vraies énergies de la production, ce n'est pas dans la boutique d'un mercier qu'il entrera, mais il se plongera sous la voûte étourdissante d'un grand atelier.

Si, de ce point de vue, nous désirons savoir quelle est l'idée fondamentale de Marx sur le terrain économique, nous devons reconnaître qu'elle consiste dans la considération que le profit dérive du sur-travail.

Deux capitalistes, A et B, ont la même capacité et ils travaillent pendant le même temps, mais si l'un (A), a un capital double de celui de l'autre (B), le premier obtient un profit

deux fois plus grand que le second. De l'autre côté un capitaliste peut se créer un revenu considérable, même en faisant diriger les travaux par les employés de sa confiance et ne remplissant lui-même aucun travail individuel. Il y a donc une partie de ce que consomment les mêmes capitalistes-travailleurs, qui n'a aucun rapport avec leur travail individuel. Il dérive de là que si le travail est la cause unique de la production, cette quantité de produits que les capitalistes se procurent indépendamment de leur propre travail, dérive du travail d'autrui, du sur-travail de l'ouvrier. Dans ce sens, l'idée du surtravail comme cause du profit peut être considérée comme profondément vraie.

Or, il est facile de démontrer que de même que le procès général de la production est antérieur à l'échange, l'idée du sur-travail précède (et ainsi en est-elle indépendante) la théorie de la valeur.

Pour démontrer notre thèse avec plus de clarté, admettons pour un moment sans discussion la théorie de Marx, selon laquelle la valeur serait déterminée par le travail. Le travail ne pourrait pas, dans cette hypothèse, devenir la cause et la mesure de la valeur des produits, sinon après avoir été la cause de la production et les avoir créés d'abord. Cela est si vrai, que Marx énonce sa loi de la valeur précisément parce que dans les produits d'une nature différente, il ne sait trouver de commun que le fait qu'ils ont coûté précédemment un certain *quantum* de travail. Après cela, il est évident que la cause des produits-profits, c'est-à-dire la cause de l'existence matérielle de ces produits qui sont dévolus aux capitalistes, ne sera point le travail comme agent de la valeur, mais le travail comme agent de la production. Or c'est le travail qui aura déjà créé dans sa période de sur-travail les produits-profits, ou bien ce ne sera jamais la valeur, sous quelque forme que ce soit, qui pourra les engendrer, les tirant à l'existence du néant.

Bref, il y a d'abord le travail, dont une partie est convertie en sur-travail; puis il y a les produits, dont la partie qui dérive du sur-travail va constituer le profit; enfin, les produits

qui ont été déjà obtenus prennent des rapports d'échange déterminés, c'est-à-dire des valeurs déterminées. La valeur est donc le plus superficiel des trois faits, le plus dérivé. Croire que le problème de l'origine du profit, c'est-à-dire des produits qui composent le profit, forme une seule chose avec le problème de la valeur, reviendrait au même que de croire, en chimie, que la formation des corps simples peut être expliquée par les dérivés auxquels ils donnent origine.

Les marxistes, mis en erreur par ce fait que le maître n'analyse jamais le profit sinon au travers de la valeur-travail, ont fini par confondre le travail, cause des produits, avec le travail, cause présumée de la valeur; pis encore, pour établir une identité entre les deux phases de cette manière, ils défendent si opiniâtrement leur théorie de la valeur, parce qu'ils croient que, par la chute de celle-ci, la théorie du sur-travail aussi tomberait. Ils la soutiennent, non parce qu'elle est effectivement la théorie de la valeur, c'est-à-dire la théorie des échanges, mais parce qu'elle semble coïncider et se confondre avec la théorie de la production. Jaurès, je crois, est tombé dans la même erreur.

Devant l'impossibilité de soutenir la théorie de la valeur de Marx comme théorie de la valeur, je me suis efforcé de prouver que la conception du sur-travail comme cause du profit, peut être conçue au dehors d'elle, et peut être vraie, par conséquent, quelle que soit la vérité de la première. C'est là l'idée technique fondamentale de mon livre sur la *Produzione Capitalista*. Il ne traite que de la théorie du profit; quant à la théorie de la valeur, il ne s'en occupe que pour prouver qu'elle n'est pas nécessaire à l'analyse de la production. Jaurès, au contraire, habitué par Marx à ne pas concevoir les phénomènes de la production si ce n'est au travers de la forme valeur-travail, a confondu la théorie de la valeur avec la théorie du profit, et il a vu dans mon étude sur la seconde, une étude sur la première. Il dit avec assurance : « On a tenté aussi de substituer..... d'autres théories à la théorie de la valeur de Marx. Un Italien, Graziadei, etc..... »

Il s'est trompé. Ce n'est point une théorie de la valeur que

la mienne, mais une théorie du profit, où, sur la base des idées que je viens d'exposer, on laisse de côté toute conception de la valeur.

Probablement, on nous objectera que, comme tous les produits présentent désormais une valeur, il n'est pas possible de laisser de côté, en les examinant, cette qualité sociale immanente. Mais nous pouvons répondre que toute la division du travail intellectuel est possible, seulement lorsqu'on convient tacitement que toute science a le droit de considérer un seul phénomène en faisant abstraction des caractères qui n'appartiennent pas strictement à son champ particulier d'observation. L'eau, par exemple, est un corps qui, dans la réalité, présente contemporainement nombre de qualités nécessaires : elle est composée d'hydrogène et d'oxygène ; elle peut exercer des actions mécaniques déterminées ; elle peut devenir, sous de certaines conditions, un bien économique. Cela n'empêche pas que la chimie, l'hydrostatique, l'économie, brisent d'avance l'unité de ses caractères coexistants, chacune en étudiant un côté. C'est la même chose qui arrive dans le cercle de la même science. Dans l'économie, par exemple, la production, la circulation, la distribution, représentent les trois anneaux intimement liés d'un seul acte synthétique. Et pourtant notre science se subdivise, pour ainsi dire, en trois subsciences, dont chacune examine séparément un de ces anneaux. On peut affirmer que, seulement à l'aide de cette spécification ultérieure, qui est due surtout à un Français, à J.-B. Say, notre science a pu accomplir ses progrès.

Je tomberais certainement dans l'absurdité, si je prétendais faire abstraction de la valeur, en m'occupant des phénomènes de la circulation. Dans cette sphère, les rapports d'échange parmi les produits deviennent le fait principal, et la loi de la valeur, c'est-à-dire la loi de ces rapports, acquiert, en conséquence, une importance fondamentale. Mais je soutiens que l'on doit faire abstraction de la valeur seulement dans l'examen du mécanisme productif, vis-à-vis duquel les produits ne sont que des quantités arithmétiques absolues, et le rapport selon lequel on les échange n'a aucune signification.

A un certain moment, 1,000 mètres de drap peuvent représenter une valeur x et à un autre moment, la même valeur peut être représentée par 2,000 mètres. Quant à la valeur, les 2,000 mètres équivalent aux 1,000 d'auparavant. Quant à la production, au contraire, 2,000 mètres sont toujours le double de 1,000.

La séparation entre l'analyse de la valeur et l'analyse du mécanisme productif — sur laquelle j'ai dû insister pour corriger l'interprétation inexacte que Jaurès a donnée de ma pensée — explique facilement quelle est la conception du profit que j'ai soutenue et que je soutiens.

Une fois les produits délivrés de toute forme-valeur possible et comme conséquence de la forme valeur-travail aussi, on voit tout de suite en quoi consiste vraiment le profit. Si le sur-travail en est la cause, le considérant en lui-même, il consiste plus proprement dans les effets de cette cause : dans les produits qui, obtenus par le sur-travail, vont satisfaire les besoins des capitalistes. Faisons pour un moment l'hypothèse que par le sur-travail on n'obtînt point, comme par le travail nécessaire, une certaine quantité de produits ; que, en d'autres mots, le sur-travail fût économiquement stérile, et on verra que le profit, malgré la présence du sur-travail, ne réussirait point à se déterminer. Bref, le profit n'est point le sur-travail, mais le sur-produit, c'est-à-dire le produit que les ouvriers créent sans pouvoir le consommer.

Je prie Jaurès de ne pas se préoccuper pour le moment des formes que ce sur-produit pourra prendre, une fois donnée la division du travail.

Plus tard, nous étudierons ensemble ce problème intéressant. Pour le moment, examinons la conception du sur-produit en lui-même, dans ses lignes les plus générales de vérité ou d'erreur.

Comment peut-on nier que le *profit* soit en lui-même un sur-produit plutôt qu'un sur-travail ? Si ce sont les besoins humains qui forment la base de l'économie ; si toute la lutte sociale résulte du désir que chacun a de satisfaire de la ma-

nière la plus complète le plus grand nombre de ses besoins ; si on ne peut satisfaire ces besoins ; enfin, si ce n'est par des produits, par une quantité concrète de pain, de vin, etc., pourquoi voudrions-nous faire du capitaliste un saint François d'Assise dédié à la pratique stérile d'accumuler du sur-travail..., du sur-travail même et d'autrui ? Toute la propagande socialiste qui n'est pas faite sur la base de préconceptions théoriques, mais sous la suggestion de la vie vécue, n'est qu'une confirmation involontaire et indirecte de ma thèse. Lorsqu'on dit que l'ouvrier doit recevoir le fruit entier de son propre travail ; lorsque, dans les dessins des journaux populaires, à l'ouvrier pauvre et humble on oppose un admirable rentier, garni d'une fourrure tropicale et d'un cigare incroyable, on ne fait autre chose que reconnaître que les contrastes sociaux trouvent leur expression véritable dans la consommation ; que la substance de la lutte n'est pas du travail et du sur-travail, mais des produits et des sur-produits.

La difficulté qu'éprouvent beaucoup de marxistes, parmi lesquels, si je ne me trompe, Jaurès lui-même, pour distinguer la cause du profit (sur-travail) de l'essence du profit en soi-même (sur-produit), est une autre conséquence de la confusion entre l'analyse de la production et l'analyse de la valeur.

Habitués à considérer le mécanisme productif d'après une théorie selon laquelle la valeur est donnée par le travail, ils finissent par établir une identité entre le produit et le travail et par perdre de vue dans l'idée sublimisée d'un travail abstrait, la réalité concrète des produits. Dans le cas de Jaurès, la chose est très évidente. Contre moi il dit toujours : « Le profit ne peut *dériver* de rien » ; « le profit ne peut évidemment *dériver*, si ce n'est d'un certain travail non payé » ; « le profit capitaliste *résulte*... d'une partie du travail ouvrier non payé ». Mon Dieu ! pourquoi répéter de ces choses à un convaincu ?

Je n'ai jamais pensé nier que le profit dérive, résulte, etc. du sur-travail. J'ai dit simplement que le profit — s'il trouve sa cause dans un sur-travail — consiste, en lui-même, dans un sur-produit. Que Jaurès tente de substituer à l'expression :

« le profit dérive du sur-travail » l'autre : « le profit *est* du sur-travail », et tout de suite il comprendra, devant l'absurdité où il se verra tombé, la vérité de ma thèse.

Jaurès dit : Au fond, cette distinction entre sur-travail et sur-produit n'est qu'un vrai « enfantillage théorique ».

Je prends la liberté d'observer que son affirmation prouve probablement qu'il n'a pas une opinion exacte de l'importance que les questions techniques — et par conséquent les mots dans lesquels elles se résument — présentent surtout dans notre science.

Pour prouver à quelles conséquences opposées on peut parvenir lorsqu'on part d'une variation relativement légère d'une idée technique — dans notre cas de l'idée technique du profit — je me servirai d'un seul exemple.

Puisque le profit, selon Marx, consiste dans le sur-travail, le capital salaires (variable) vient représenter la seule forme de capital qui soit productive d'un sur-travail et qui donne lieu pour conséquence à un profit. Le capital technique (constant) — c'est-à-dire le capital employé en machines — étant placé dans une chose inanimée, à laquelle, à cause de sa nature même, on ne peut point imposer un sur-travail, ne donne pas de profit.

Cette illusion nécessaire de la représentation du profit sous la forme de sur-travail a jeté Marx dans un réseau inextricable de contradictions, toujours à propos du problème qu'il pose dans son troisième volume et auquel j'ai touché auparavant.

Mais ce ne sont pas les effets produits par la théorie marxiste du profit sur la théorie de la valeur qui doivent m'occuper à présent.

Ce qui m'intéresse le plus, c'est de prouver tout simplement que Marx a été amené à des erreurs bien plus déplorables, pour ce qui a trait au mécanisme même de la production, par la conception du profit sur-travail.

Puisque le capital technique ne donne pas de profit du sein de la production, comment s'explique-t-il que les capitalistes

convertissent en capital technique une partie toujours plus considérable de leurs capitaux ?

S'il était assuré que les machines ne créent pas un profit (c'est-à-dire des produits-profits), les capitalistes auraient dû s'apercevoir bientôt du danger dont ces instruments les menaçaient, en ébranlant justement à sa base leur privilège économique et ils auraient cessé de les introduire. Il ne faut même pas objecter qu'ils pourraient être entraînés, malgré eux, à les appliquer dans des proportions toujours croissantes, par suite de la force aveugle de la concurrence et du besoin subséquent de se surpasser par le rabais constant des prix. Les capitalistes qui, plusieurs fois, ont montré qu'ils savaient discipliner leurs intérêts individuels et antagonistes en vue d'un plus haut intérêt commun, sauraient, à plus forte raison, s'entendre pour conjurer un des plus grands malheurs ; pour arrêter, je veux dire, un procédé fauchant jusqu'aux racines leur profit. Admettre que, dans l'économie capitalistique, dont la caractéristique fondamentale est, dans le champ de la production, l'application toujours plus intense des machines, le capital qui s'y trouve placé soit en contradiction avec les intérêts les plus urgents et les plus immédiats des capitalistes, c'est une absurdité dont la réfutation la plus décisive réside dans son énormité même.

Ce n'est pas tout.

Tous les économistes sont d'un commun accord lorsqu'il s'agit de constater les grands avantages techniques des machines. Marx lui-même, dans sa merveilleuse physiologie de l'industrie moderne, a apporté une des plus remarquables contributions à l'analyse de l'excellence productive des machines. Bien plus, pour lui, elles représentent le moyen le plus efficace par lequel le profit en ressort indirectement augmenté. Les applique-t-on, en effet, à la formation des produits-salaire, et voilà qu'elles vont réduire le travail nécessaire en augmentant, en correspondance, le sur-travail relatif.

Or, si le salaire se résout dans les produits consommés par les ouvriers, le profit, à son tour, est constitué par les produits que consomment les capitalistes. Comment se pourrait-il

que les machines, dont on se sert précisément pour l'accroissement de la production, ne devraient pas augmenter directement les produits-profit? Cela se concevrait, si on ne les employait que pour créer les produits-salaire. Mais puisque — et personne ne saurait le nier — elles s'étendent à toutes les branches et par cela même à celles d'où l'on obtient des produits-profit, elles doivent augmenter aussi bien la quantité des produits-salaire que celle des produits-profit. Bref, les machines sont-elles réellement un moyen, encore le plus puissant, pour obtenir le maximum de produit au minimum de prix ? Et alors elles devraient accroître directement — une fois qu'on les aurait universellement appliquées — aussi les produits-profits. N'èn est-il pas de la sorte ? Et alors les physiciens, les mécaniciens, les économistes, Marx lui-même y compris, se sont formé, au sujet des machines, des jugements tout à fait erronés.

Si l'on reconnaît, au contraire, que le profit consiste, en lui-même, d'un excès de produit, il est facile d'éliminer cette objection en faisant, à tous les points de vue, concorder les effets économiques-sociaux des machines avec leurs propriétés réelles et techniques. S'il est bien vrai que le capital-salaire rend un profit parce qu'il donne un sur-produit — un excès de produits sur la consommation des ouvriers — il n'est pas même difficile de reconnaître qu'entre un ouvrier et une machine il n'existe point — pour ce qui a rapport à la question qui nous intéresse — de différence substantielle.

De même que l'ouvrier représente un organisme qui, par sa constitution, peut produire plus qu'il ne consomme, de même la machine est un instrument qui donne la vie à une quantité de produits beaucoup plus grande qu'il n'en est nécessaire à sa création et à son maintien. De même qu'un arrangement capitalistique de la société, étant donnée la puissance physiologique que l'ouvrier a de produire plus qu'il ne consomme, prend corps dans le fait social qu'il ne peut pas disposer de tout ce qu'il produit; de même la puissance physique que la machine renferme d'engendrer une quantité de produits bien plus considérable qu'il n'en est requis pour sa conservation,

se convertit dans le fait social que la classe dominante jouit exclusivement — ou à peu près — de ce surplus.

Étant donné donc que le capital-technique donne lieu, sinon à un sur-travail, à un sur-produit, et que le profit qui nous revient du capital-salaire constitue précisément un sur-produit, le capital-technique aboutit à la création de produits-profit aussi bien que le capital-salaire. Encore, puisque la machine, par sa nature elle-même, crée un sur-produit de beaucoup plus considérable que ne le peut l'ouvrier, il s'ensuit que le profit que l'on tire directement du capital-technique devient plus grand que le profit donné par le capital-salaire.

Cela étant, nous pouvons très aisément nous imaginer une société où le profit existe, non pas en conséquence d'un surtravail, mais par suite d'un non-travail.

En effet, si tout le travail que l'homme a accompli jusqu'ici était remplacé par l'œuvre des machines, celles-ci, à l'aide d'une quantité relativement petite de produits, en engendreraient une autre énormément plus grande. Or, une réglementation capitalistique de la société donnée, ce fait technique offrirait la base à ce fait social : que la classe dominante, pouvant jouir, elle seule, de la différence entre le produit et la consommation de la machine, courrait la chance de disposer d'un sur-produit de beaucoup plus considérable qu'il ne le fallait lorsque la faible force musculaire de l'homme prenait place dans le mécanisme de la production. La seule différence entre cette condition extrême de choses et celle où les machines n'existaient pas encore, ce serait que, tandis que dans la seconde les ouvriers travaillaient, dans la première ils demeuraient inoccupés. Auparavant ils donnaient lieu à un profit, vu qu'ils ne pouvaient retenir ni consommer une partie de ce qu'ils venaient de produire par leur travail. Dans les nouvelles conditions, ils donneraient également lieu à un profit, parce qu'ils ne sauraient consommer rien de ce que produisent les machines.

L'hypothèse de fait à laquelle nous avons recouru est, certes, en elle-même, absurde ; mais elle devient acceptable du moment qu'elle remplit une fonction logique des plus utiles.

Elle prouve, de la manière la plus évidente, que le profit, étant un sur-travail, peut exister sans aucun travail de l'ouvrier; au contraire, étant un sur-produit, il peut exister, quelle que soit la cause technique de ce sur-produit. Il suffit que reste identique le fait social agissant sur le technique : la suprématie de la classe des capitalistes sur la classe ouvrière.

A peine ai-je fait allusion à ce phénomène, le temps pressant. Mais il me semble que l'exemple que j'ai allégué — une fois pour toutes — suffit à démontrer l'importance que peut assumer une modification technique apparemment négligeable dans l'analyse du mécanisme productif.

Que l'on considère le profit comme un sur-travail, une manifestation économique de la plus grande importance deviendra absolument inexplicable. Les produits ne peuvent se concevoir que sous la forme de sur-travail, la quantité de produits en excès que la machine engendre échappera à toute expression économique, se perdra dans le néant comme par un singulier jeu de gobelets.

Que l'on considère, par contre, le profit comme un sur-produit, tout obstacle à sa compréhension disparaîtra. La partie nette de produit que donne les machines, trouvera sa propre personnalité économique dans le simple fait qu'elle est une quantité arithmétique, d'autant plus appréciable que la grandeur absolue en est plus considérable.

D'après ce qui précède, je pose à Jaurès la question suivante : Peut-on, pour de bon, considérer comme un « enfantillage théorique », une distinction entre sur-travail, cause de profit, et sur-produit, substance, essence du profit; distinction qui nous permet, elle seule, d'expliquer, dans le cadre des prémisses essentielles du marxisme, un phénomène aussi fondamental et caractéristique de l'économie contemporaine que celui du capital-technique?

Antonio Graziadei

(A suivre)

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS

Le *Congrès international pour la protection légale des travailleurs* s'est tenu au *Musée social*, du 25 au 29 juillet dernier.

Dans l'intention de ses organisateurs, ce Congrès ne devait pas avoir pour objet de soumettre à une nouvelle discussion contradictoire le principe même de l'intervention de la loi dans le contrat de travail. Il était « uniquement destiné à l'étude de quelques questions précises, d'intérêt pratique immédiat. » Il devait surtout s'efforcer de réaliser le projet d'une association internationale pour la protection légale des travailleurs, dont l'idée avait été lancée à Bruxelles, en 1897, par un certain nombre de délégués du Congrès de la législation du travail.

En ce qui concerne les trois premières questions portées à l'ordre du jour : 1° limitation légale de la journée de travail; 2° interdiction du travail de nuit; 3° inspection du travail, le Congrès de Paris a eu cet excellent résultat de provoquer la rédaction de rapports très consciencieux, qui seront consultés avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'étude comparée de la législation du travail dans les divers pays.

Par contre, la discussion même de ces rapports en séance du Congrès nous a paru faible et languissante et n'a pas donné lieu à des débats très approfondis. Cela tient évidemment en

partie à ce que le règlement du Congrès ne permettait pas de soumettre au vote des congressistes des résolutions précises. Mais cela tient surtout, croyons-nous, à l'abstention regrettable des principaux représentants du parti socialiste. Au Congrès de Zurich, en 1897, la présence des socialistes allemands avait donné une grande ampleur aux débats. On se souvient, en particulier, de la brillante discussion sur la question du travail de la femme, au cours de laquelle Bebel et Clara Zetkin opposèrent, d'une façon éloquente, l'action pratique et l'idéal socialistes aux conceptions tout à la fois sentimentales et rétrogrades des catholiques sociaux.

Les débats du Congrès de Paris eussent certainement gagné en précision, le niveau de la discussion se fût élevé, si nos camarades d'Allemagne n'avaient obéi à des considérations secondaires que nous ne pouvons que soupçonner, sans les comprendre.

Les quelques socialistes français qui avaient adhéré au Congrès étaient de ceux qui se rendent parfaitement compte des difficultés et des dangers que crée pour le Parti socialiste la présence de Millerand au ministère, et les socialistes des autres pays auraient pu leur apporter le concours de leurs connaissances spéciales et de leur autorité, sans que leur adhésion à l'un des Congrès officiels de l'Exposition pût donner lieu à des interprétations erronées sur leur attitude vis-à-vis des questions qui divisent, à l'heure actuelle, le socialisme français.

Comme nous l'indiquions plus haut, le Congrès n'a pu se prononcer par un vote sur des textes précis de résolutions. Quelques tendances générales cependant, paraissent avoir obtenu, au cours des débats, l'approbation unanime des congressistes. C'est ainsi que la réduction, dans un délai très rapproché, de la journée maxima de travail à dix heures pour tous les travailleurs, est apparue comme l'objectif immédiat des efforts qui devaient être tentés dès maintenant dans les divers pays.

En ce qui concerne l'interdiction du travail de nuit, les différents orateurs ont exprimé cette opinion que les tolérances

ou les dérogations temporaires devaient être strictement limitées aux cas dans lesquels les nécessités techniques de la production rendaient le travail de nuit absolument indispensable.

D'une façon générale, le Congrès s'est élevé contre toute extension, par voie de règlement ou par autorisation administrative, des tolérances et exceptions prévues par les lois en vigueur, à des cas autres que ceux visés expressément par les textes législatifs.

La discussion relative à l'Inspection du travail a donné lieu à une intéressante communication de M. J. Dubois, directeur général au ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique, sur les services rendus en Belgique par les inspecteurs du travail choisis parmi d'anciens ouvriers et par les inspecteurs médicaux. M. Laporte, inspecteur divisionnaire à Paris, a demandé que la partie scientifique du programme de concours pour l'inspectorat, fut allégée, de façon à permettre à des ouvriers d'entrer dans le corps des inspecteurs. Enfin M. Fontaine, directeur du Travail au Ministère du Commerce, s'est prononcé en faveur de la création de délégués-inspecteurs directement élus par les ouvriers et suffisamment rétribués pour que leur situation fût indépendante.

La dernière séance du Congrès a été consacrée à la fondation de l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs.* Cette association a pour but de « servir de lien entre tous ceux qui, dans les divers pays, considèrent la législation protectrice des travailleurs comme nécessaire ». Elle publiera un Recueil périodique de la législation du travail dans tous les pays. Son organe central jouera le rôle d'*Office international du travail.* Il devra — faciliter l'étude de la législation du travail dans les divers pays et, en particulier, fournir aux membres de l'Association des renseignements sur les législations en vigueur et leur application dans les divers Etats ; — provoquer la réunion de congrès internationaux de la législation du travail ; — et, enfin, favoriser, par la préparation de mémoires ou autrement, l'étude de la concordance des diverses législations protectrices des

ouvriers, ainsi que celle d'une statistique internationale du travail.

Le budget de l'*Association* sera alimenté par les cotisations de ses membres et aussi par les subventions, promises ou espérées, des divers gouvernements. La cotisation annuelle a été fixée à 10 francs. Toute personne ou toute société — telle une union professionnelle — pourra faire partie de l'*Association*. Tous les membres auront droit aux publications et aux renseignements gratuits de l'*Office international du travail*.

Chaque Comité national désignera six de ses membres, choisis dans tous les partis, pour former le Comité directeur de l'Association.

De plus, les divers gouvernements seront invités à désigner chacun un délégué.

Le siège de l'Association a été fixé en Suisse. M. Scherrer, ancien président du Congrès de Zurich, a été nommé président de l'Association.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation de l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs*. Toutes les personnes, toutes les organisations, tous les partis politiques qui considèrent la législation protectrice du travail comme nécessaire, sont invités à participer à sa constitution et à son fonctionnement.

Il importe, croyons-nous, que les organisations ouvrières et le parti socialiste n'aient pas vis-à-vis de la nouvelle Association une attitude indifférente ou dédaigneuse. Sans doute, au début tout au moins, elle pourra comprendre quelques partisans peu sincères de la législation du travail, de ceux qui proclament bien haut la nécessité d'une législation internationale pour mieux s'opposer à tout progrès des législations nationales. Mais l'équivoque derrière laquelle ils abritent leurs résistances sera bien vite dissipée. Dès maintenant, l'idée d'une *entente diplomatique* qui, par la voie de conventions ou de traités créerait une législation internationale, voire même une Inspection du travail universelle, a fait place à l'idée plus pratique d'une *action internationale*, d'une pres-

sion d'ensemble sur tous les gouvernements, en vue d'établir la *concordance* et d'assurer les *progrès simultanés* des diverses législations.

Pour organiser cette action d'ensemble, l'*Association internationale* obtiendra le concours de tous ceux dont l'horizon intellectuel est assez large pour comprendre qu'en matière de législation ouvrière, l'intérêt social se confond avec l'intérêt ouvrier. Elle sera secondée également par la partie des industriels qui sait oser et entreprendre, qui ne se laisse point effrayer par la nécessité d'abandonner des méthodes de production surannées et qui est, dès maintenant, persuadée que la réduction de la durée du travail journalier constitue, en elle-même, un perfectionnement de la technique.

Mais pour que l'Association internationale dispose d'une puissance effective qui lui permette de triompher de toutes les résistances, il est nécessaire qu'à l'autorité scientifique et à l'argumentation documentée des spécialistes s'ajoute l'effort vigoureux de la classe directement intéressée. Que les organisations ouvrières, que le prolétariat socialiste apportent donc le concours de leurs forces à la nouvelle Association, qu'ils en contrôlent la marche, et l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs* pourra devenir un solide instrument de propagande et d'action.

Georges Fauquet

Le Socialisme en Amérique

Il est nécessaire pour comprendre le mouvement socialiste américain de connaître un peu l'histoire des conditions économiques d'où il procède. Le premier fait qu'il faut se bien mettre dans l'esprit, c'est que le peuple américain a toujours été engagé dans une longue marche vers l'ouest à travers un continent; le second c'est qu'en Amérique les conditions économiques pour la première fois dans l'histoire du monde ont rencontré un terrain où elles pouvaient se développer librement. Ces deux faits sont essentiels pour l'intelligence de n'importe quel mouvement social en Amérique.

Le second fait a eu pour conséquence que nulle part ailleurs au monde la conception matérialiste de l'histoire n'a pu se vérifier aussi complètement qu'aux États-Unis. Il n'y avait là ni aristocratie, ni traditions, ni droits historiques capables de modifier son développement. Les institutions apportées d'Europe étaient si diverses et si contradictoires qu'elles se neutralisaient réciproquement et n'exerçaient ainsi qu'une faible influence.

La « frontière » ouest a eu une influence encore plus remarquable et plus significative. Tout d'abord elle a donné à la société américaine son aspect tout particulier, qui permettait pour ainsi parler d'étudier l'histoire géographiquement. Tous les stades de l'évolution humaine, de la sauvagerie au capitalisme, se rencontraient en même temps et sous une forme souvent exagérée. Cela eut pour conséquence que l'impulsion révolutionnaire suivit une voie latérale, et qu'au lieu de tenter des soulèvements à l'intérieur même de la société, elle se porta à la frontière et dépensa son énergie à la conquête du désert. Là, à la frontière, il s'édifia une société où, vraiment et plus que dans n'importe quelle autre partie de la terre, tous les hommes avaient des chances égales de réussite et de

bonheur. Chacun tournait son énergie contre la nature, non contre ses compagnons. La victoire appartenait aux forts et aux actifs, aux individus bien doués physiquement et mentalement. C'était le type de la société selon le régime de la concurrence, telle que l'école de Manchester à son début prétendait l'avoir découvert au centre de l'industrialisme compliqué de l'Angleterre, à la fin de la Révolution industrielle. Ainsi la frontière exerçait une double influence sur le développement de l'esprit révolutionnaire. Elle détournait son énergie en augmentant son intensité. Jamais dans l'histoire du monde, une classe ne s'est développée dans un esprit aussi profondément révolutionnaire que la classe des fermiers de l'Ouest. Habitués par leur existence à triompher des obstacles, à mépriser les conventions naturelles ou artificielles, ils ne souffraient pas de contraintes. Là, comme partout ailleurs, c'est le capitalisme lui même qui a tissé son linceul. A l'abri du péril que présente en Europe le prolétariat révolutionnaire, il a lui-même développé chez lui un prolétariat beaucoup plus redoutable encore.

La simplicité de ses facteurs sociaux a donné au capitalisme américain toutes les facilités pour se développer normalement. C'est un fait bien connu de tous ceux qui ont un peu suivi l'évolution économique de ce pays. Ce n'est point ici le lieu d'étudier le développement des trusts ni les récentes tendances impérialistes, qui ont effrayé les observateurs européens. Qu'on sache seulement que la concentration économique a atteint chez nous un degré inconnu partout ailleurs : presque toutes les grandes industries sont aux mains d'une petite poignée d'individus qui agissent comme un seul homme lorsque leurs intérêts de classe sont en jeu. On peut se faire une idée de l'extension prise par ce mouvement, par l'estimation qu'en a faite un des plus conservateurs parmi les journaux financiers de New-York; le capital total des trusts dépasserait suivant lui six milliards de dollars. C'est à peu près le chiffre auquel s'élevaient en 1890 aux États-Unis les sommes engagées dans l'industrie, si nous en croyons la statistique de cette année.

Cette concentration des forces, venant se joindre à la bizarrerie des institutions politiques du pays, a déterminé une tyrannie de classe qui ne se rencontre au même degré en aucun pays du monde. L'autorité de la presse et de l'opinion publique, l'achat direct des influences politiques, quand il est nécessaire, asservissent le prolétariat aussi complètement que le ferait le gouvernement despotique le mieux organisé qu'on puisse imaginer.

Cependant dans les dernières années, le prolétariat s'est développé avec une merveilleuse rapidité. Les trusts ont précipité des armées entières d'ouvriers habiles dans les rangs des sans-travail. On estime à environ 30 ou 50,000 les voyageurs de commerce, les « tambours » que les trusts formés dans la dernière année ont privés de leurs moyens d'existence. Toutes les voies par où avancer sont barrées, et la grande armée d'hommes instruits qui sortent chaque année des collèges sont dans l'impossibilité d'utiliser leurs facultés intellectuelles. Il faut se rappeler, à côté de cela, ce que c'est que la classe dirigeante en Amérique : la plus méprisable que le monde ait jamais connue. C'est sur l'argent uniquement qu'elle fonde sa prétention de dominer. Ignorants, cruels, grossiers, brutaux, risée de l'aristocratie européenne qui ne les tolère que parce qu'elle a besoin de leur argent, ils n'ont rien de cette culture, de ce raffinement qui enveloppent les classes dirigeantes européennes et les aide à faire illusion sur leur valeur réelle.

Cependant nous avons, dans ces dernières années, vu se modifier ce qui avait été jusqu'alors la *frontière* américaine. Pour bien comprendre le sens de cette évolution, quelques mots sur la loi américaine du *homestead* sont nécessaires ici. Tandis que les classes dirigeantes européennes faisaient miroiter devant les yeux du prolétariat agricole l'amorce de la petite propriété rurale, en lui promettant de petits lotissements de terre, les Américains pouvaient lui offrir au même moment la réalisation immédiate de ces mêmes mesures, appâts plus tentants mais aussi décevants.

La situation était la suivante : il y avait là une vaste éten-

due de pays à coloniser offrant un débouché illimité aux produits des prolétaires de l'Est, ainsi qu'un excellent moyen de débarasser « le marché du travail » des éléments hostiles au capitalisme ; en même temps, la colonisation de ce pays présentait par elle-même certains avantages particuliers sur lesquels nous reviendrons plus loin. On annonça que quiconque désirait partir vers cette terre inoccupée et y coloniser aurait la propriété absolue de la terre. Voilà, n'est-il pas vrai, une offre énergique qui devait paraître généreuse : des milliers, des millions d'Américains l'acceptèrent pour fuir le capitalisme oppresseur.

Mais il en est des capitalistes comme des Grecs. Il faut se méfier d'eux, même quand ils font des cadeaux. Quand le fermier de l'Ouest voulut disposer des produits de son travail, il découvrit que la production n'était pas achevée, tant que la marchandise n'avait pas été remise aux mains du consommateur. En d'autres termes, comme son camarade, le prolétaire urbain, il ne possédait pas les véritables moyens essentiels de la production, quoiqu'on l'eût induit à s'imaginer le contraire. La construction des chemins de fer et des machines, outre l'immensité de concessions qui n'acquirent plus tard leur valeur que grâce aux efforts des colons des pays voisins, augmentèrent les charges, et le pauvre fermier découvrit qu'il avait le lot des esclaves de tous les pays et de tous les temps, un labeur incessant, une subsistance mesquine. Comme l'esclave salarié des centres industriels, il n'avait qu'un droit, celui de se servir des instruments de production, dans l'intérêt de leurs propriétaires, les capitalistes.

C'est là une idée essentielle qu'il ne faut pas perdre de vue. Les écrivains socialistes ont beaucoup parlé de la concentration en agriculture; les « fermes bonanza » américaines sont souvent citées comme exemples des phénomènes de cet ordre. Peut-être est-il cruel de la détruire, mais c'est là une illusion qui doit disparaître. La vérité c'est que les « fermes bonanza » américaines se morcellent parce que l'on a découvert un meilleur procédé pour exploiter le fermier. La « ferme bonanza » doit être cultivée longtemps par des hommes tra-

vaillant un nombre raisonnable d'heures. Le petit fermier emploiera toute sa famille, hommes et femmes, il travaillera tant qu'il pourra, encouragé par la propriété fictive de ses produits, cependant les maîtres des voies de communication et de tous les moyens d'emmagasiner ses récoltes l'exploitent jusqu'à son dernier sou.

Dans ces dernières années, quelques-unes de ces victimes du capitalisme ont commencé à protester. Ils font partie de ce hardi contingent révolutionnaire auquel nous avons déjà fait allusion ; chassés d'une mer à l'autre, ils ont enfin pensé qu'ils n'avaient aucune chance de s'élever au-dessus de leur condition et ils se sont tournés contre la société qui les opprimait, — plutôt ils se sont tournés contre leur oppresseur supposé, car dans la majorité des cas, ils n'ont pas su attaquer leur véritable ennemi. Voilà l'explication du *mouvement populiste* et de l'agitation pour *la frappe libre de l'argent.* Leur esprit révolutionnaire et leur absence de toute éducation économique les fait frapper en aveugles dans l'espoir de rencontrer une fois le moyen d'atteindre leurs ennemis. Il en est résulté toute une littérature qui fera l'étonnement de l'historien futur des mouvements politiques en Amérique. Il n'y a pas de sophisme si ridicule, de théorie si folle qui n'ait trouvé là ses partisans. C'est là qu'on rencontre des écrivains socialistes qui n'ont jamais entendu le nom de Marx, d'Engels, ni de Kautsky, ni des autres grands théoriciens, et ces maîtres auraient probablement bien de la peine à reconnaître leurs doctrines s'ils les revoyaient sous leur nouvelle forme.

Considérons pour un moment une autre face de notre sujet : elle éclairera d'un autre point de vue la situation présente du socialisme aux Etats-Unis. Lorsque l'oppression économique qui l'accablait, eut forcé le prolétariat à se déplacer vers l'ouest, le capitalisme fut délivré des dangers qu'aurait présentés pour lui cet élément révolutionnaire ; en même temps il perdit une part de ses salariés. Les salaires devinrent par suite plus élevés que ne l'auraient désiré les exploiteurs. C'était une invitation à l'immigration. L'Amérique devint,

comme disent les adorateurs du capital, « un refuge pour les misérables de tous les pays ». Les travailleurs malheureux d'Europe répondirent par millions à cette invitation. De nouveau le capital creusait lui-même sa fosse. Des milliers parmi ceux qui immigrèrent à son appel avaient appris l'évangile de la révolte des travailleurs de tous les pays ; ils apportaient avec eux les théories du socialisme moderne.

Tout d'abord ils firent peu d'adeptes. L'ouvrier américain se butait follement à l'idée qu'il avait les mêmes chances que n'importe quel autre homme de devenir millionnaire et il était disposé à dénoncer férocement toutes les « théories étrangères ». C'est ainsi que pendant longtemps le mouvement socialiste en Amérique se réduisit à peu près à ceci : des réunions dans quelques groupes d'études sociales allemands où, autour de pots de bière, on discutait de la philosophie de Marx et de la bêtise des travailleurs américains.

Nous l'avons vu, un jour vint où la soupape de sûreté ne fonctionna plus à l'ouest ; le prolétariat américain commença à se sentir opprimé. Il en vint à penser qu'il pouvait y avoir du vrai dans ce que n'avaient cessé de lui répéter ses amis allemands. De ce jour commença le mouvement socialiste auquel nous assistons aujourd'hui.

Cette transformation dans son caractère remonte à 1892 environ. A cette date, c'est à New-York que le capitalisme avait son plus haut développement ; comme on pouvait s'y attendre, ce fut là que prit naissance le socialisme américain, et c'est encore là qu'il est le plus fort aujourd'hui ; pourtant certains indices annoncent qu'il ne tardera pas à suivre la marche du capitalisme pour aller gagner ses grandes victoires en avançant vers l'ouest. Si l'ouest est arrivé le dernier au capitalisme, il est vrai de dire qu'il y a atteint une intensité inconnue partout ailleurs.

Lors de la convention de 1896, il y avait encore peu de socialistes à l'ouest de New-York. A New-York, l'esprit nouveau était en progrès. Le parti socialiste, qui n'avait été composé jusque-là que de clubs de discussion théorique en langue étrangère, devint un parti politique plein d'activité.

En même temps, il tomba malheureusement dans des mains qui devaient avoir une influence profondément néfaste sur le développement ultérieur du mouvement.

Le système d'organisation du parti aggrava encore les conséquences de cette mauvaise direction. Etant donnée la concentration des forces à New-York, la section de cette ville reçut le privilège d'élire le comité directeur du parti.

Ainsi se forma, sous la direction de M. Daniel de Léon, une clique qui mit la main sur l'administration du parti. Mais avant de critiquer leur action, rendons justice à ces hommes : ils ont toujours rappelé avec insistance les principes du socialisme nettement scientifique ; ils se sont vigoureusement tournés contre toute cette masse confuse de théories politiques et économiques qui empoisonne l'Amérique ; en même temps, ils ont insisté sur l'absolue nécessité qu'il y avait pour les travailleurs à se créer une force active et indépendante au milieu de l'Amérique politique. Mais c'est tout ce qu'on peut arguer en leur faveur. Ils adoptèrent une politique folle et ridicule en essayant d'organiser des syndicats ouvriers socialistes opposés aux syndicats « purs et simples ». Ces organisations factices n'eurent jamais assez de force pour constituer à aucun moment un facteur économique sérieux, mais ils jetèrent le socialisme dans un antagonisme acharné avec chaque organisation de travailleurs.

Ils utilisèrent l'organisation du parti en vue de leurs intérêts personnels, ils transformèrent la presse du parti pour servir leurs projets individuels. Ils prirent comme administrateurs des hommes sans éducation générale, sans éducation socialiste, mais qui étaient disposés à être des instruments dans leurs mains, prêts à perpétuer leur tyrannie.

Finalement, ils inaugurèrent dans la presse du parti un système d'abus écœurants de toutes sortes, injuriant tous ceux qui dans le parti ne voulaient pas se prêter à la réalisation de leurs vues personnelles.

D'importantes transformations se produisaient dans le même temps. Comme l'oppression économique devenait plus terrible et gagnait l'ouest, le socialisme la suivit dans sa marche, si

bien qu'il n'y eut plus un seul Etat où il ne prit pied ; même dans la plupart des états du Far-West, surtout en Californie, le mouvement grandit et prospéra d'une manière extraordinaire.

Dans ces conditions, l'état de choses dont nous venons de parler devenait intolérable, et quand, le 10 juillet dernier, les camarades de New-York opposés à la bande se débarrassèrent de ces individus gênants, ils eurent vite avec eux l'appui d'un grand nombre de camarades des autres États. Malheureusement quelques irrégularités avaient été commises lors de l'évincement des anciennes personnalités du Comité : ils en prirent avantage et purent ainsi grouper autour d'eux un certain nombre des plus petites sections des petites villes qu'ils avaient obligées à puiser leurs informations dans le journal de M. De Léon et de ses satellites. Mais depuis, ils ont vu chaque jour un plus grand nombre de leurs partisans les abandonner, et maintenant il n'en reste plus qu'une poignée dispersée çà et là par tout le pays. Pendant ce temps le parti prenait un rapide développement, qui n'a eu son pareil à aucun moment de son histoire, et nous pouvons entreprendre avec de belles espérances et d'une manière infiniment plus favorable qu'auparavant la campagne présidentielle de cette année.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que du « Socialist Labour Party » (Parti Ouvrier Socialiste), la plus ancienne et la plus considérable des organisations socialistes américaines. Malheureusement en Amérique, comme en d'autres pays, le socialisme est divisé. C'est encore une situation dont nous sommes redevables à M. De Léon. Il y a quatre ans environ, la foule était grande de ceux qui, tout en acceptant le socialisme, n'étaient disposés ni à souffrir la tyrannie de la clique qui gouvernait le S. L. P., ni à montrer l'énergie nécessaire pour entrer quand même dans le parti, pour l'aider à se débarrasser de cette bande ; ils étaient donc restés à l'écart. Beaucoup appartenaient à cette catégorie de socialistes inconscients, ignorants de la doctrine et dont nous avons déjà parlé.

Ils se groupèrent autour de Eugène-V. Debs qui venait d'ac-

quérir une immense popularité dans la grève formidable des chemins de fer de 1893 et avait fondé le « Social Democratic Party » (Parti démocrate-socialiste).

Cette organisation était au début fort peu socialiste, préconisant les colonies communistes, la socialisation des moyens de production dans chaque Etat pris isolément et d'autres mesures aussi vaines.

Mais peu à peu il eut le sort inévitable de tout parti qui conserve longtemps ses éléments prolétariens; ses excentricités furent écartées, et aujourd'hui il est organisé sur la base du programme nettement socialiste de la lutte de classe et de l'union internationale des travailleurs.

La grande force de ce parti est, sans contredit, dans quelques villes du Massachussets; dans deux de ces villes il a réussi à faire élire ses candidats aux fonctions locales. Il a, en outre, deux représentants au Parlement de cet État. Mais, presque partout ailleurs, il n'a pas la moindre organisation; le nombre de ses adhérents ne s'élève pas à plus d'un tiers de celui du S. L. P. Ses membres ont toujours affirmé que le seul motif de la constitution du S. D. P. était l'existence de M. De Léon et sa tactique; dès la disparition de celui-ci ils seraient tout disposés à faire l'union des forces socialistes. D'autre part, le S. L. P. avait toujours protesté contre les erreurs de tactique et de principes qui semblaient se faire jour au S. D. P., mais ces fautes ont cessé dans ces derniers mois, au moment même où le S. L. P. se débarrassait de M. De Léon. Aussitôt, presque unanimement, le S. L. P. formulait une proposition d'union. Il n'y eut pas pour ainsi dire de note discordante. Jamais peut-être dans toute l'histoire du socialisme international ne s'était offerte une telle occasion d'unir les forces du prolétariat socialiste américain.

Le Congrès du S. L. P., fut tenu le 27 janvier dernier à Rochester. Il exprima la volonté du S. L. P., son désir d'obtenir l'union des forces socialistes américaines, et il adressa au S. D. P. un appel en ce sens.

Au congrès du S. D. P. tenu à Indianapolis, quelque temps après le congrès de Rochester, le plus grand enthousiasme

se manifesta en faveur de l'union. Un « ticket » d'union fut élaboré, comprenant Eugène-V. Debs, du S. D. P., comme candidat à la présidence, et Job Harriman, du S. L. P., comme candidat à la vice-présidence. Un comité d'union fut élu pour s'occuper des détails de l'organisation commune et donner au parti unifié une constitution. Ce comité se réunit, accomplit avec bonheur sa tâche et soumit au referendum des deux organisations un projet de règlement.

C'est alors que, subitement et sans crier gare, le Comité Exécutif National du S. D. P. lança un « manifeste » à ses adhérents, attaquant violemment le projet d'union et leur demandant de voter tout d'abord sur la question suivante : l'Union était-elle désirable? L'effet de cette « révolution de palais » fut déplorable. Lorsque la nouvelle s'était répandue que l'union allait se faire, une vie nouvelle s'était manifestée dans tout le parti. Des centaines et des milliers de nouveaux adhérents étaient apparus, des membres du parti depuis longtemps inactifs et à l'écart du mouvement y étaient rentrés plein d'une nouvelle ardeur, un grand nombre de journaux trade-unionistes ou plus ou moins « réformistes » s'étaient déclarés en faveur du socialisme. Au moment où le mouvement socialiste américain prenait une telle extension tout fut de nouveau plongé dans la confusion et le désordre.

En même temps, les dirigeants du S. D. P. qui avaient lancé le Manifeste, faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour obtenir un vote contre l'union. Ils avaient la haute main sur l'organe officiel de leur organisation, le *Social-Democratic Herald,* de Chicago, et ils s'en servirent avec la plus grande partialité contre les partisans de l'union, supprimant toutes les communications que ceux-ci leur faisaient parvenir. Des procédés déplorables, dont tout le monde croyait être débarrassé depuis le renversement de M. Daniel de Léon, firent de nouveau leur apparition.

Le prétexte donné par les membres du Comité National Exécutif du S. D. P. pour justifier leur conduite extraordinaire était que certains représentants du S. L. P. n'avaient pas tenu leurs promesses faites dans un entretien privé lors du

congrès d'Indianapolis. Ils prétendaient que ceux-ci s'étaient engagés à accepter le nom de Parti Social-Democrate pour le parti unifié et avaient ensuite manqué à leurs engagements.

Quoique les représentants du S. L. P. mis en cause eussent nié énergiquement qu'ils eussent pris aucun engagement de la sorte, le S. L. P. était tellement décidé à prouver son désir d'union qu'il accepta spontanément comme nom du parti unifié, le nom de Parti Social-Democrate.

A la fin, le résultat du referendum sur le Manifeste fut communiqué par le Comité Exécutif National du S. D. P. Une très faible majorité se prononçait contre l'union. Mais à peine la moitié des adhérents du S. D. P. avaient pris part au vote, et les conditions déloyales dans lesquelles s'était fait ce plébiscite lui enlevait toute autorité et il ne résolvait rien. Cependant les fonctionnaires du S. D. P. déclarèrent que ce scrutin mettait fin à toutes les négociations en faveur de l'union et refusèrent de soumettre au vote de ses adhérents le projet de constitution élaboré par le Comité d'Union.

Celui-ci décida alors de se réunir de suite à New-York. Il était composé de neuf représentants de chaque organisation. Seize furent présents à New-York, un membre de chaque organisation étant absent. Le comité décida qu'en présence de la situation créée au socialisme américain par les quelques « dictateurs » du Comité Exécutif du S. D. P., il se constituait en Comité central provisoire de tout le parti socialiste et qu'il allait recueillir les votes des adhérents des deux organisations sur le projet d'union. Cette décision fut prise à l'unanimité des membres du Comité d'Union, moins trois voix de membres du S. D. P., dont deux étaient en même temps membres du Comité Exécutif de Chicago, auteur de tout le mal.

Il est à peu près évident que la constitution d'un puissant parti socialiste unifié est en ce moment en pleine voie de réalisation. Dans chaque État de magnifiques congrès régionaux viennent de se tenir, réunissant presque toutes les forces sociales. A l'écart du socialisme unifié, se trouvent d'une part le petit groupe des De Léonistes, et d'autre part les quelques partisans de l'ancien Comité Exécutif du S. D. P.

Après les derniers événements politiques de l'Amérique, l'heure est propice pour la propagande socialiste. La guerre récente avec l'Espagne et l'expédition des Philippines a fait éclater au grand jour la rapacité et la cruauté de la classe dirigeante et le mouvement des trusts a attiré l'attention de la grande masse sur les problèmes économiques. Ce sentiment est devenu si puissant, qu'il a forcé les politiciens capitalistes à considérer ces questions comme des questions vitales, si bien que, malgré tous leurs efforts, les doctrines socialistes devront être discutées. Un pareil débat, au milieu des éléments révolutionnaires qui existent actuellement en Amérique, ne peut que mettre le feu aux poudres et amener le développement extrêmement rapide du socialisme.

De tous les côtés nous voyons les signes certains d'un éveil puissant des États-Unis à la vie socialiste et les trusts enseignent la vérité de notre doctrine plus puissamment que tous les discours de nos orateurs. Bryan a été choisi comme candidat par les démocrates, mais il n'a aucune chance de succès; les populistes sont en pleine désorganisation et un grand nombre d'entre eux viennent à nous.

A l'ouest, un prolétariat indigène, nouvellement constitué, depuis longtemps préparé à l'action révolutionnaire, mais ignorant la véritable direction à donner à cette impulsion révolutionnaire; à l'est, un prolétariat étranger, profondément pénétré des doctrines socialistes : telle est la situation actuelle en Amérique. C'est avec de telles forces, et au milieu du capitalisme le plus développé que le monde ait jamais connu, que le socialisme unifié combattra : les socialistes américains ont le droit d'avoir pleine confiance dans l'avenir de la révolution prolétarienne dans leur pays et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte internationale pour l'émancipation des travailleurs.

Chicago, juillet 1900.

A. M. Simons

Directeur de l'*International Socialist Review*, de Chicago

(Traduit par Camille Polack.)

Les Clubs Ouvriers à Londres[1]

Les 115 clubs d' « East London » et d' « East Hackney » (2), peuvent se diviser tout d'abord en clubs où les citoyens sont admis et clubs où ils ne le sont pas. Ceux qui ouvrent leurs portes les ouvrent facilement et toutes grandes. Non seulement ils n'ont rien à cacher, mais il sont en général très fiers de leur situation. Ils sont fréquemment affiliés à l' « Union des clubs et instituts ouvriers », ou à la « Fédération des clubs sociaux ouvriers » en termes qui assurent un bon accueil des membres de chaque club par tous les autres clubs faisant partie de ces associations. Ils donnent ainsi à tous leurs actes une très large publicité naturelle, et il n'est pas difficile pour l'enquêteur social d'obtenir dans ces clubs, des renseignements dignes de foi et même d'expérimenter leur hospitalité.

Pour les clubs qui ferment leurs portes aux étrangers, je ne puis donner aucune information, sauf en ce qui concerne leur réputation, qui à vrai dire est détestable. Ils sont ordinairement nommés clubs de propriétaires et on ne peut douter que le pari et les différentes formes de jeu, mais surtout le pari, ne soit leur objet capital. D'après mes documents, il existe trente-deux clubs de cette espèce sur le territoire du district. Certains font de l'art dramatique et de la danse leur principal

---

(1) Extrait de l'ouvrage de Charles Booth, *Life and Labour of the People in London*. Vol. I, p. 94 à 102. Chez Macmillan an C°, London and New-York, 1892.

— C'est à titre d'information que nous publions ces pages sur les *Clubs ouvriers à Londres*, peu ou point connus en France.

N. D. L. R.

(2) Quartiers ouvriers de Londres.

attrait, mais en tous cas leur base et leur «raison d'être» (1) est le pari sous une forme ou l'autre. Certains d'entre eux sont honorables et fréquentés par des « bookmakers » de bonne réputation. D'autres, sont, il faut l'avouer, très mal famés et présentent une combinaison de bastringue et de tripot de la plus basse catégorie. Tous se tiennent dans un isolement jaloux. Une porte extérieure portant l'inscription : « ouvert aux membres seuls » ; une porte intérieure de serge ; une fenêtre avec un volet à glissière, au travers duquel, dès qu'un visiteur entre, apparaît la figure du portier ; un refus absolu de donner une information quelconque ou d'admettre des étrangers ; tels sont leurs traits caractéristiques. De graves responsabilités s'attachent à leur gestion et les descentes de police qui y sont faites de temps en temps justifient les précautions prises. Ces clubs semblent avoir une vie précaire, mais ils ne meurent dans une rue que pour renaître dans la rue voisine. Shoreditch est le quartier où l'on en fonde le plus. Il y en a aussi à Whitechapel, mais appartenant à des juifs et à des étrangers ; ceux-ci sont plus durables et ont peut-être un caractère plus réellement social. Cette catégorie comporte des degrés variés, contient des clubs destinés à toutes les classes de A à H (2) ; mais aucun d'eux ne peut à proprement parler être dit un club d'ouvriers. Le nombre total de leurs membres ne sera jamais très considérable.

Les clubs qui vivent en pleine lumière peuvent être divisés

---

(1) En français dans le texte.

(2) Booth divise la population en classes d'après les revenus et la position du chef de famille, chacune de ces classes est numérotée au moyen d'une lettre de A à H.

A signifie :	la plus basse classe			grande pauvreté
B	—	recevant des gains occasionnels		
C	—	—	irréguliers	Pauvreté
D	—	—	réguliers minimum	
E	—	—	moyens	« confortable »
F	—	ceux qui font du travail bien payé.		
G	—	classe moyenne inférieure		Bien-être
H	—	—	supérieure	

en trois catégories : *a*) les clubs philanthropiques dépendant des églises ou missions, et fondés, soutenus et dirigés par des personnes étrangères à la classe ouvrière ; ces clubs sont au nombre de 33 ; *b*) les clubs sociaux au nombre de 18 ; *c*) les clubs politiques au nombre de 32.

La division en clubs philanthropiques et clubs ouvriers proprement dits n'est pas d'une précision absolue ; car, tandis que maints clubs philanthropiques sont une pure et simple dépendance des missions, d'autres tels que l' « University-Club » dans « Victoria Park Square » et les « United Brothers » dans « Commercial Street » vivent en fait de leurs propres ressources et ont au plus haut degré une direction autonome. Tous cependant sont soumis à une surveillance, et de la sorte ne sont pas aussi intéressants à étudier que les clubs d'origine spontanée et tout à fait indépendants. Une distinction pratique entre les clubs philanthropiques et les clubs indépendants se trouve dans la question anti-alcoolique. Tous les clubs philanthropiques, un seul excepté, sont «teetotal», tandis qu'en dehors du club juif de « Great Alic Street », tous les clubs sociaux et politiques ne sont pas « teetotal ». Il est très difficile de créer un club indépendant si l'on n'y vend pas de bière. Le bar est le centre et le support d'un club ouvrier, le piquet de la tente. Il faut que l'édifice soit soutenu d'une manière ou de l'autre, et si les profits apportés par la vente des liquides fait défaut, l'aide doit être cherchée dans des cotisations étrangères. Aucun de ces clubs, en effet, n'est capable de faire des efforts suffisants pour se subvenir à lui-même en dehors des recettes données par la boisson, — preuve assez frappante de la préférence pour ces taxes indirectes. De plus, la marche des clubs est non seulement assurée par les profits de la vente de la bière, mais encore, c'est l'espérance de ces profits qui, dans beaucoup de cas, procure le capital nécessaire à leur fondation. Les brasseurs trouvent leur intérêt à suivre leurs clients dans cette voie et prêtent de l'argent pour l'agencement du club ; ils font des prêts à longue échéance et ne prennent aucune garantie, car ils trouvent leurs bénéfices dans la vente de leur bière.

La différence entre les clubs politiques et les clubs sociaux est légère, et consiste surtout dans la manière dont ils sont fondés. Les clubs sociaux de « l'East London » peuvent ou non prendre une couleur politique, mais les clubs politiques ne peuvent subsister sans avoir un caractère social, qui d'ailleurs tend à devenir plus important que le caractère politique. Pour tous deux, le gobelet de bière amical, cellule première de la vie sociale anglaise, constitue le lien social aussi bien que la base financière. Il est indispensable qu'il y ait de la bière, mais il y a bien autre chose. Presque chaque club offre des distractions le samedi et le lundi. Le dimanche, il y a des concerts, des discussions, des lectures ou toute autre attraction, une, et dans certaines circonstances, deux fois par jour. On y joue beaucoup au billard, à la « bagatelle » (1) et au whist, car ce que le peuple demande au cabaret ou au club c'est toujours de la bière, de la musique, des jeux et de la discussion.

Les ennemis des clubs disent que ce n'est que des repaires à boisson recherchés parce qu'ils restent ouverts quand le « public house » est fermé, ou bien ils objectent qu'en général les clubs détruisent la vie de famille. Pour le premier de ces reproches, il n'a, par rapport à la grande majorité des membres des clubs, aucun fondement. Quand au second, on peut y répondre que c'est leur esprit agité et non les clubs qui font sortir les hommes de leur domicile. Ils sortiraient en tous cas et il vaut mieux, je pense, qu'ils aillent au club que partout ailleurs. La seule concurrence à lui faire, c'est de rendre les logements plus attrayants.

Mais tout bien considéré, si l'on se pose la question de savoir si les clubs sont à tous points de vue un bien, il ne faudrait pas y répondre d'une façon trop affirmative et faire trop de cas de ces institutions. Les « leaders » ont beau réaliser en toute conscience les idées les plus hautes du mouvement, leurs troupes ne s'élèvent pas au-dessus de la moyenne de

---

(1) Billard de dames.

leur classe et vont en général au club pour des raisons analogues à celles qui animent les clubmen ordinaires de toutes les classes, et qui les pousseraient à défaut de club à aller au « public house. » Vus de ce point de vue assez peu élevé, les clubs ouvriers me semblent meilleurs que les « public house » autorisés qu'ils tendent à remplacer. Je ne pense pas non plus qu'à tous les points de vue ils supportent défavorablement la comparaison avec les clubs d'aucune sorte. Le langage qu'on y entend est celui des rues, bourré de jurons employés comme de simples adjectifs; mais dans toutes les classes, les jurons de toute sorte sont assez fréquents sur la langue des hommes et particulièrement des jeunes hommes qui sont nombreux dans chaque club. La forme d'un juron n'a pas beaucoup d'importance, qu'elle commence par un B ou par un D.

Dans ces milieux, l'esprit de sacrifice est évident. En bien des cas les membres font eux-mêmes les réparations et changements aux locaux du club, leur journée de travail terminée. Dans un nouveau club, à Bethnal Green, les sièges et les tables ont été faits, les murs tapissés, les comptoirs posés, la scène élevée, les décors peints de cette manière. Beaucoup de membres des clubs sont aussi d'ardents politiciens qui n'économisent ni leur temps ni leur argent pour avancer leurs desseins politiques. On peut encore ajouter que, quelque grossière que soit l'étoffe, elle est traversée par les fils dorés de l'enthousiasme. Comme dans les coopératives et le socialisme, quoique avec moins de force, le mouvement consiste en une propagande avec sa sincérité, ses espérances, sa littérature, et ses « leaders ». Tout cela pourtant n'est vrai que pour un nombre assez restreint d'individus; mais pour beaucoup d'autres, la vie de club est une éducation. Si les « leaders » sont peu nombreux, ceux qui font ou ont fait partie des comités de direction sont légion. On peut sans doute penser que l'enthousiasme pourrait trouver un but plus élevé, et le civisme un autre champ d'action que l'administration des bars, et l'organisation de « free and easy ». Mais à prendre les choses telles qu'elles sont les clubs ouvriers sont une insti-

tution qui n'est pas négligeable et qui d'ailleurs a des racines vigoureuses.

Arrivons à une sorte d'analyse des clubs. Parmi les clubs religieux et philanthropiques, il y en a 26 avec 2,600 membres, qui tirent leur nom des églises ou missions dont ils dépendent. La plupart de ces clubs sont destinés aux artisans et ouvriers. Il y en a trois appartenant à l'U. M. C. A., principalement destinés aux employés, etc., et quelques autres, parmi lesquels l' « University Club » et les « United Brothers » que j'ai déjà cités comme appartenant plutôt à la catégorie des clubs autonomes et vivant de leurs propres ressources. En outre, il y a 6 clubs d'enfants dont les plus importants, « Leads' Institute », dans « Whitechapel Road », et « Whittington Club » ont, à eux deux, 500 membres environ.

Les clubs sociaux, dans leur ensemble, sont beaucoup plus anciens que les clubs politiques. La moitié d'entre eux font remonter la date de leur fondation jusqu'à 1880 et deux à une époque antérieure à 1870. Leur croissance régulière contraste avec la rapidité inégale avec laquelle les clubs politiques ont jailli depuis quelques années. Il y a en tout 18 clubs sociaux, avec environ 5,530 membres. Parmi eux, quatre sont juifs, et dans six, la majorité des membres se compose d'étrangers; huit appartiennent à la classe moyenne et, quoique les autres puissent être et soient appelés clubs ouvriers, ils contiennent une grande quantité de personnes de la classe moyenne. La souscription et le droit varient avec la classe du club, mais, dans la plupart des cas, sont plus élevés que ceux des clubs ouvriers politiques, et la situation financière y est, en tous points, plus puissante.

Les clubs politiques, ou, plus exactement, politico-sociaux, sont au nombre de 92, dont 22 libéraux et radicaux, 6 conservateurs, 3 socialistes et 1 « Irish Home Rule ». Les clubs conservateurs, avec 1,800 membres environ, appartiennent à la partie la plus élevée ou la plus basse de la classe moyenne. Un seul d'entre eux avec 200 membres est dit club d'ouvriers. Des clubs libéraux et radicaux, 7, avec plus de 2,000 membres, appartiennent à la plus élevée ou la plus basse de la classe

moyenne; 6, avec moins de 1,000 membres, à la classe ouvrière, tandis que 9, avec près de 6,000 membres, sont mixtes. Les 3 clubs socialistes comptent seulement 200 membres en tout, et le « Home Rule Club » plus de 100.

A en juger d'après les clubs et les journaux hebdomadaires les plus lus, *Reynold's* et le *Dispatch*, il semblerait qu'il soit facile de se rendre compte de la complexion politique de l'Est de Londres. Cependant, les tendances sont moins libérales ou même radicales que républicaines et tout à fait en dehors des ligues reconnues ou non des partis politiques; aussi, il n'y a aucune conclusion certaine à tirer des élections. Il y a, en outre, une notable proportion de vague socialisme inorganisé.

On verra quel grand rôle joue la partie inférieure de la classe moyenne dans la vie des clubs de l'Est de Londres; mais il n'est pas facile de tracer la frontière entre cette classe et la classe ouvrière proprement dite. « Qu'est-ce que c'est qu'un ouvrier? », voilà une question à laquelle aucune réponse claire ne peut être donnée. En théorie, les marchands et les petits patrons devraient en être exclus, mais en pratique, mes classes E, F et G, la masse centrale du peuple anglais, vivent dans un accord sérieux et fidèle. Certains des clubs appartiennent aussi aux classes C et D. La classe H a ses propres clubs; la classe B a seulement ceux qui lui sont fournis par la philanthropie.

Il y a des clubs qui, par leur importance, méritent une mention spéciale : les « United Radical », avec deux mille membres; le « Bore of Hackey », avec mille huit cents; le club et institut juif de « Great Albe Street », avec mille quatre cents membres et l' « University Club », avec sept cents membres, non compris les quatre cents membres environ faisant partie des sections de femmes et d'enfants. Certains de ces grands clubs sont presque chaque soir pleins de vie et parfois on s'y écrase littéralement. Tous sont une preuve de ce qu'on peut faire avec le nombre, et font penser que c'est plutôt dans l'agrandissement des clubs que dans leur multiplication que se trouve le chemin de la perfection. Les possibilités dans cette voie,

parmi une population dense, sont presque illimitées, et il est certain que les gens parcourent de longues distances pour trouver les avantages que les clubs peuvent offrir à un haut degré.

Le club juif, quoique maintenant classé parmi les clubs sociaux, fut une création de la philanthropie; car ses vastes et spacieux locaux ont été construits aux frais de Mr. S. Montagu, M.-P., et autres. En tant que club social, il est remarquable à trois points de vue : 1° il est « teetotal »; 2° il admet parmi ses membres des hommes et des femmes; 3° il interdit les jeux de cartes.

Aucun club de l'Est de Londres n'est plus ambitieux que l' « University Club »; aucun n'ést plus strict à recruter ses membres parmi la classe ouvrière. Aidé à ses débuts, il fait maintenant ses frais et cela sans vente de bière. Il doit ses succès à la direction de son président, M. Buchanan, qui espère prouver « qu'un palais populaire peut être élevé des deniers seuls du peuple ».

La souscription pour un club politique ordinaire d'ouvriers est de six deniers par mois, avec un droit d'entrée de six deniers. Le club ouvre à six heures trente du soir et ferme à minuit ou minuit trente. Le dimanche, il ouvre de onze heures du matin à une heure après midi, et de six heures trente à onze heures trente du soir. Si le club reste ouvert plus tard, le bar est fermé (1). On prend bien garde de ne pas servir de bière aux personnes qui ne sont pas membres ou admises, par suite d'affiliation, à participer aux privilèges des membres du club. Ordinairement le nombre des membres des clubs est de trois ou quatre cents. Le club est dirigé par un comité composé de : président, vice-président, trésorier, secrétaire, « trustees » et d'un nombre variable de membres ordinaires. Les fonctions de portier et de préposé au bar sont, dans certains cas, tenues par les membres du comité, tour à tour. Les clubs font leurs frais, mais ordinairement des dettes, qu'ils pourraient d'ailleurs payer en cas de liquidation. Un état ou

(1) Il peut se produire du désordre, mais c'est rare.

situation mensuelle ou hebdomadaire est habituellement apposé près de la porte avec d'autres affiches. La bière, les liqueurs, le tabac et les boissons « teetotal », sont fournis par le bar avec un profit de trente à cinquante pour cent. On joue au billard, à la bagatelle, aux cartes, principalement au « whist » et au « criblage », aux dames et aux dominos. Les règles contre le jeu sont sévères et sont généralement respectées. Les billards sont la principale attraction et c'est par leur nombre qu'on peut déterminer le rang d'un club. Il y a en général une petite bibliothèque placée dans la salle du comité. On reçoit quelques journaux du soir, peut-être deux *Star* et un *Evening Standard;* le *Reynold's Paper*, le *Weekly Dispatch* et quelques journaux illustrés ou comiques, avec un imprimé local, complètent la liste. Les locaux consistent en une grande pièce avec billards et bagatelles, un « hall » avec une petite scène, la salle de bar, la salle du comité, la bibliothèque ou la salle de lecture. Le club a un comité politique dont le directeur est ordinairement élu par les membres du club. Les divertissements, les lectures et les discussions pour le samedi, le dimanche et le lundi sont organisés par le comité.

Pour les divertissements, les dames peuvent y assister, et y viennent en grand nombre. On danse à certaines occasions. Les divertissements consistent souvent en des représentations dramatiques, mais plus généralement en une succession de chants comiques ou sentimentaux; les chants comiques sont souvent chantés en travesti avec changements de costume. En somme, l'idéal poursuivi c'est le music hall. Un président maintient l'ordre comme aux « free and easy » ou aux représentations à bénéfices des « public house », et comme récemment encore c'était la pratique invariable dans les « music hall » publics. Le président, tournant le dos à la scène, est assis à une table, flanqué de ses intimes et de divers pots d'ale qui passent de main en main. Seul de toute l'assistance il est découvert et ses vêtements sont impeccables. A sa droite est le marteau, signe de son autorité, et parfois une sorte de plateau de bois sur lequel il frappe pour faire faire silence ou

exciter les applaudissements. Il n'est pas avare de cet exercice de son autorité et annonce avant chaque chanson le nom du chanteur dans le style des salles de concert des public-house : « Notre ami tel et tel veut bien nous faire le plaisir de..., etc. » Les chanteurs sont quelquefois des professionnels, mais plus communément des demi-professionnels, qui n'hésitent pas à recevoir une rémunération, mais ont un autre métier. D'autres sont de simples amateurs, membres ou amis de membres du club, et qui ne jouent que pour obliger leurs camarades. Chacun chante deux ou trois chansons. En général, plus le chanteur est un amateur, plus la chanson est sentimentale. L'exécution, quoique assez pauvre, suffit à amuser l'auditoire; mais, les grandes occasions exceptées, la salle de billard ne désemplit pas. De temps en temps les divertissements ont un but charitable; par exemple, quand un membre a été victime d'un accident ou souffre d'une maladie, on donne un concert à son bénéfice. D'autres ont un caractère charmant; telles sont les fêtes que l'on donne aux enfants pour la Noël. C'est une pratique récente, mais qui s'est généralisée; les frais en sont supportés le plus souvent par des souscriptions volontaires des membres. Le « United Radical Club » a à lui seul amusé 4,000 enfants cette année.

En somme, ces clubs sont une scène vivante, brillante et très attrayante, en comparaison des maisons qu'habitent les classes sociales auxquelles appartiennent leurs membres (1).

. . . .

Charles Booth

(Traduit par André Spire)

(1) Suivent deux tableaux : 1° Classification des clubs par district et par nature; 2° Liste des clubs avec leur adresse et indication de leur nature.

Le Budget d'un Alcoolique

En compulsant les archives d'une société qui a pour but de placer les ouvriers et employés sans travail après avoir payé toutes leurs dettes, j'ai trouvé des documents me permettant de dresser d'une manière assez précise le budget d'une famille d'alcooliques. Je crois intéressant de publier ce budget.

Les statistiques donnent le chiffre moyen de litres consommés par habitant. Il est assez rare que l'on connaisse exactement le nombre de petits verres ingurgités par une famille dans l'espace d'un mois.

Les chiffres ci-dessous se réfèrent au mois de juillet 1899.

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Le père, 41 ans, exerce la profession de comptable.
La mère, 39 ans, *se dit* ancienne institutrice pourvue du brevet supérieur.
Sept enfants : Cinq filles, âgées de 12, 8, 7, 3 et 2 ans; deux garçons, âgés de 10 ans et de 5 ans et demi.

RECETTES

1° Gain du père : 150 francs par mois;
2° Secours d'une société confessionnelle de charité (trois ou quatre livres de pain par semaine);
3° Secours d'une société de charité pour l'enfance (quelques vêtements aux enfants);
4° Secours envoyés par des particuliers en réponse à d'innom-

brables lettres de sollicitation (assez élevés, mais en nombre indéterminé).

DÉPENSES

1° A crédit chez un commerçant vendant fruits, légumes, épicerie, et tenant un comptoir de marchand de vins : 207 francs, se décomposant comme suit :

Vin : 82 litres à 0 fr. 45 . . . . . . fr.	37,35
Absinthe : 28 mominettes à 0 fr. 20 . .	5,90
Rhum, cognac et alcools divers : 102 petits verres à 0 fr. 15	15,35
Bière : 5 bouteilles à 0 fr. 25	1,25
Cidre : 5 bouteilles 1/2 à 0 fr. 20	1,10
Mélé-cassis : une tournée	0,65
Prune à l'eau-de-vie : une consommation	0,30
Total des boissons fermentées ou alcools. . . . . fr.	61,90
Lait.	6,85
Œufs	8,48
Marchandises diverses : légumes, fromages, fruits, savon, carbonate, etc., parmi lesquelles une langouste et des pétards et feux de Bengale pour fêter le 14 juillet	129,80
Total. . . . fr.	207 »
2° Pain à crédit chez le boulanger	35 »
Total des dépenses connues. fr.	242 »

Toutes les dépenses ont été faites à crédit et n'ont pas été payées.

Les recettes diverses en argent et en nature n'ont pas servi à payer les dépenses et ont été utilisées ou gaspillées d'une manière que je n'ai pu retrouver.

Cette famille, sur laquelle les renseignements donnés par l'enquête avaient été bons, a été admise par la société qui nous a communiqué ces renseignements. Le nombre des enfants et leur triste situation inspirant à tous la plus grande pitié, il avait été impossible de faire parler les voisins sur la moralité des parents. Le père fut placé. Son gain de 150 francs

au début se serait assez vite élevé à 200 francs et davantage; et si cette somme est bien minime pour faire vivre une nombreuse famille, il se trouvait, en tous cas, dans la condition normale des autres employés. Il n'avait plus de dettes, puisque la société avait liquidé le passé. Mais au bout de très peu de temps le patron se rendit compte de la moralité du père et dut le renvoyer. Cette famille est retombée dans la misère et la mendicité professionnelle. L'effort qui a été fait pour elle a été complètement perdu. Elle vient d'être signalée à une société qui s'occupe des enfants dont les parents sont indignes d'exercer la puissance paternelle. Mais je doute que cette société puisse enlever les enfants à leur mauvais milieu, — les tribunaux n'appliquant peut-être pas avec assez de fermeté la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

André Spire

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I. — FAITS POLITIQUES

La question chinoise. — Nous allons faire quelques remarques très sommaires à un double point de vue : par rapport à la Chine et à celui des nations alliées. On s'est habitué, et ici une presse plus ou moins consciente y a aidé tout autant que la propagande religieuse — à considérer la Chine comme un pays barbare, immobile, ennemi de toute civilisation. On préparait ainsi la voie aux occupations territoriales des diverses puissances européennes en Chine. On ne prévoyait aucun danger, rassuré que l'on se croyait sur la haine du Chinois contre le militarisme; la guerre malheureuse que ce pays a récemment soutenue contre le Japon avait, depuis, donné une confiance aveugle dans notre idée que la Chine est désormais incapable d'assurer même sa vie nationale. On s'était convaincu que les habitants de ce pays n'étaient liés par aucune tradition, aucune morale commune, et que l'organisation des vice-royautés avait détruit tout lien administratif entre les différentes parties du Céleste-Empire.

Le réveil est terrible. On commence à se répéter qu'un peuple de 400 millions d'habitants qui parlent une même langue, qui a pu résister aux invasions des Mandchoux, à la fameuse insurrection des Tai-Ping et à tant d'autres, sans perdre son propre caractère et en assimilant au contraire les envahisseurs à sa civilisation, n'est pas un peuple bien barbare, et que cette civilisation doit même être singulièrement forte. On se répète que l'essence de leur religion étant la tolérance, on

ne peut guère admettre qu'ils se montrent réellement intolérants contre les religions des autres pays, et, en effet, c'est plutôt comme nationaux français ou allemands, par exemple, que ceux-ci sont poursuivis. Dans le dernier numéro de la *Rivista popolare* de Colajanni (n° du 30 juillet) il est parlé d'un journaliste qui signe G. V. dans la *Stampa* de Turin (15 juillet) et qui raconte que se trouvant dans les mers de Chine avec l'amiral Accinni, à bord du *Cristoforo Colombo*, pendant la guerre des Pavillons-Noirs, les franciscains furent mal vus et persécutés, non parce qu'ils prêchaient la religion de saint François d'Assise, mais seulement parce que *Français*. Dès qu'ils furent sous la protection du pavillon italien — qu'ils pouvaient cependant confondre facilement avec les couleurs françaises — ils furent respectés. « Notre drapeau, écrit ce journaliste, fut toujours salué avec respect par les nombreuses populations qui bordent le Yan-Tsé-Kiang ; et jamais nos moines qui avaient établi un immense asile d'enfants trouvés à Wu-Chang, sur la rive gauche du fleuve, en face Hankou, n'eurent à souffrir aucun ennui. » « Il est vrai qu'alors — ajoute la *Rivista popolare* — le drapeau italien n'avait pas encore fait sa *glorieuse* apparition dans la baie de San-Mun ! » Et cette revue énumère un grand nombre de cas et de témoignages analogues.

On se regarde encore étonné lorsque l'on apprend que dans cet immense pays, l'insurrection gronde partout, que les soulèvements n'ont pas seulement lieu dans la région du Pé-tchi-li, mais dans la région du Yan-tsé-Kiang, comme dans le sud de la Chine.

Il est évident que l'on a heurté et des préjugés et une conscience nationale. On a parlé de nos compagnies concessionnaires de chemins de fer qui, sans souci du respect des Chinois pour leurs morts, détruisaient les cimetières pour y faire passer les voies ferrées. Il y a encore l'ardeur des missionnaires de toutes religions dont la Chine servait de champ d'action à leurs compétitions et qui arrivaient ainsi à discréditer la religion chrétienne comme les nations qui la professent. Et il y a surtout les occupations territoriales qui, gran-

dissant chaque jour, devenaient une menace pour l'existence même de la Chine. Celle-ci a révélé à nos Européens étonnés qu'elle n'était pas une *res nullius*, mais une nation décidée à défendre son autonomie.

C'est, en effet, comme le fait remarquer un correspondant du *Times* à Shangaï, l'occupation par les Allemands à Kiao-Ceu, sous prétexte de punir l'assassinat de deux missionnaires catholiques à Shan-Tung, qui a mis le feu aux poudres. Cette mesure de l'Allemagne avait immédiatement suivi l'occupation de Port-Arthur et de Ta-lien-Bay par la Russie, de Wei-Hai-Wei par l'Angleterre et Kwang-Chau par la France.

On peut donc en conclure que le soulèvement de la Chine est légitime puisqu'il a pour résultat de conserver, de protéger sa nationalité.

Le Japon s'est allié aux puissances européennes. On se méfie beaucoup du Japon ; on lui reproche son peu d'hospitalité pour les Européens et on voit, dans le fait des généraux japonais qui cherchent à garder pour eux tout l'honneur des victoires, le désir de s'isoler du concert européen et même de se retourner contre lui d'accord avec la Chine. Il faut dire que le Japon est payé pour se méfier de l'Europe. Après sa guerre avec la Chine, les puissances européennes lui refusèrent le droit d'occuper Port-Arthur qu'ils avaient conquis sous prétexte que l'on ne devait pas démembrer la Chine. Et le premier acte de la Russie fut d'occuper précisément ce port chinois. Pendant la campagne actuelle, les généraux japonais voient les troupes européennes accomplir les actes de banditisme que l'armée anglo-française avaient déjà commis lors de leur campagne de 1860. Enfin il faut avouer que les Japonais peuvent réclamer pour eux beaucoup de l'honneur des batailles car il faut bien constater qu'il y coule beaucoup de leur sang, beaucoup plus que de celui des alliés.

Voyons maintenant, en quelques mots, si le parti socialiste, après avoir reconnu les crimes et les torts de la politique des gouvernements, pouvait protester contre la participation de chacun d'eux à cette guerre. Ici, on ne peut raisonner que chacun pour sa nation. Nous ne pouvons donc examiner que le

rôle de la France. En dehors de la nécessité où nous nous trouvions pour ne pas remettre à une autre nation le soin de faire massacrer ses soldats pour sauver nos nationaux et nos représentants officiels, il y a d'autres raisons, selon nous, pour légitimer notre intervention.

Il faut bien se dire, en effet, que l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, etc., sont allées en Chine et que chacune a des visées particulières ; chacune tend à assurer son hégémonie dans l'Empire du Milieu, chacune tendra à accroître sa puissance en tant que nation propre et à augmenter ses débouchés. Était-il possible que la France se désintéressât de pareils problèmes touchant à son existence comme nation et aux intérêts économiques de ses habitants ? Devions-nous passer par l'intermédiaire du commerce voisin pour assurer à nos ouvriers, à nos paysans, les denrées et les matières premières que les autres nations s'approprieraient sans nous ? Une telle crise comme celle qui va survenir en Extrême-Orient ne pouvait se dénouer sans que la France soit présente. Tout ce que notre parti socialiste, selon nous, peut demander c'est de faire en sorte que le virus militaire ne pénètre pas dans une nation qui s'est révélée aussi homogène que la Chine et que la paix s'établisse — d'accord avec la Chine, c'est-à-dire en respectant ses traditions et son territoire — sur des données et dans un but purement pacifiques et civilisateurs. Le parti socialiste peut agir dans ce sens parce que c'est l'intérêt des nationalités, celui de la paix et de la civilisation.

Le Congrès du P. O. F. de Caudry. — Nous ne parlerons de ce Congrès qu'au point de vue de l'intérêt qu'il a eu pour ses organisateurs. Il s'agissait pour eux d'entraîner les délégués de la Fédération du Nord du P. O. F. à voter les propositions de son Conseil national au prochain Congrès national, quelles que soient ces propositions. Guesde a présidé lui-même ce Congrès et le leader du P. O. F. connaît trop bien les militants du Nord, à l'esprit si lent, pour ne pas savoir que pour les entraîner, il est nécessaire de forcer les couleurs et le langage. L'allure démesurée et violente des décisions de ce Congrès n'a pas d'autre importance ; il s'agissait seulement de l'intérêt

de l'organisation du P. O. F. On continuera dans le Nord à former des syndicats et à fonder des coopératives, car il y existe un profond mouvement ouvrier, analogue à celui de Belgique. Quant au P. O. F., il continuera autant que possible, en s'attachant à ne pas heurter ce mouvement de fond à en créer un de surface pour les Congrès et l'agitation politique, en recrutant, avec un soin très habile, des délégués de groupes votant avec discipline. Les immenses plaines du Nord sont comme la mer : il n'y a de tempête qu'à la surface.

PAUL DRAMAS

II. — FAITS ÉCONOMIQUES

Les congrès coopératifs. — Les coopératives de consommation ont tenu dernièrement deux Congrès internationaux. L'un était organisé par la *Bourse coopérative* et n'était ouvert qu'aux coopératives socialistes. L'autre, organisé par le comité central avait fait appel à toutes les coopératives sans distinction de tendances politiques et les coopératives socialistes s'y firent également représenter. Notre camarade M. Mauss rendra compte prochainement de ces Congrès dans le *Mouvement socialiste*.

Deux autres Congrès ont réuni les associations ouvrières de production. Le premier n'était ouvert qu'aux associations ouvrières qui adhèrent à la Chambre consultative. Le but de la Chambre consultative est de grouper en une action commune toutes les associations ouvrières de production pour leur faciliter l'obtention de travaux. De nouveaux statuts ont été adoptés par le Congrès qui a été déterminé les conditions à exiger des associations postulant pour entrer à la Chambre consultative.

L'association postulante devra : 1° Être constituée légalement; 2° Ne pas exiger de ses adhérents qu'ils aient versé plus de 200 francs pour avoir voix délibérative aux assemblées, ni plus de 1000 francs pour être éligibles au Conseil d'administration ; 3° Ne pas accorder dans les assemblées plus d'une voix par 500 francs de capital souscrit, sans que le nombre de voix puisse

être supérieur à cinq ; convoquer tous les sociétaires et ne leur accorder à chacun qu'une voix, quel que soit le nombre de parts possédées par chacun d'eux, dans les assemblées concernant la révision des statuts ou la dissolution de la société ; 4° Au cas où elle ferait appel au public pour la souscription de son capital, stipuler que les trois quarts au moins des membres du Conseil d'administration devront être pris dans l'élément coopératif ; 5° Servir aux ouvriers de l'association, associés, employés, auxiliaires ou similaires une participation aux bénéfices au moins égale à la somme répartie comme dividende aux actions, sans que cette répartition puisse être inférieure à 25 p. 100 au moins des dits bénéfices, au prorata des salaires reçus ou du nombre d'heures de travail ; 6° S'engager à contribuer dans la mesure fixée par la Chambre consultative pour chaque association d'après les données de son dernier bilan aux œuvres de solidarité, de propagande des idées coopératives ou d'émancipation sociale, dont la fondation serait décidée en assemblée générale de la Chambre consultative à la majorité des deux tiers des adhérents ou auxquelles la Chambre consultative aurait résolu dans les mêmes conditions de participer ; 7° S'engager à tenir une comptabilité régulière et à fournir à la Chambre consultative les renseignements statistiques d'intérêt général qui pourraient être demandés par le conseil d'administration, tels que chiffres d'affaires et de main-d'œuvre annuelle, nombre d'associés, nombre de travailleurs associés et auxiliaires, etc. ; 8° Enfin s'engager à soumettre à l'arbitrage de la Chambre consultative tout différend survenant entre elle et une autre association ou entre elle et l'un ou plusieurs de ses associés.

Voici maintenant les principales résolutions votées par le Congrès international :

Taux du salaire dans les associations. — Les ouvriers associés doivent se contenter du salaire moyen dans leur corporation et dans la localité, afin de pouvoir concourir avantageusement dans les adjudications — et, pour les professions où il existe une Chambre syndicale, le taux des salaires fixés et obtenus par la Chambre syndicale doit servir de base à l'établissement de ce salaire moyen. Quand il s'agit de travail à façon, il doit être fixé un minimum de salaire hebdomadaire.

Répartition des bénéfices. — Une répartition de 25 p. 100 au moins sur les bénéfices doit être faite entre les associés, employés, auxiliaires ou similaires au prorata du salaire, des heures de travail ou des appointements ; dans tous les cas, la part des bénéfices ne peut jamais être inférieure à la somme des dividendes attribués au capital. Le Congrès engagea d'ailleurs les associations, dans

la période du début, à être très prudentes dans la répartition des bénéfices.

Durée de la journée de travail. — Les associations doivent afin de diminuer les chances de chômage, abaisser graduellement le nombre d'heures de travail.

Admission des auxiliaires au titre d'associés. — Les associations doivent, par leurs statuts, faciliter l'admission des auxiliaires dans l'association, notamment en décidant que la part des bénéfices à leur revenir, leur soit retenue pour former le capital nécessaire leur permettant de devenir associés.

Travail aux pièces. — Les Associations ouvrières doivent toujours chercher à supprimer le travail aux pièces dans leurs ateliers.

Formation du capital. — Une commission internationale sera chargée d'élaborer des statuts types permettant aux associations ouvrières de production de recevoir le capital étranger, sans déroger au principe égalitaire, base fondamentale de leurs institutions.

Propagande et solidarité coopérative. — Le Congrès exprima l'avis que les associations ouvrières dont la situation d'affaires est prospère, doivent consacrer une partie de leurs bénéfices aux œuvres de solidarité et de propagande coopératives. Il est désirable que les associations coopératives de consommation donnent toujours à égalité de prix, la préférence dans leurs achats divers, aux associations ouvrières de production et entretiennent dans ce but des rapports suivis avec elles par l'intermédiaire de leurs Chambres consultatives.

Attaches philosophiques de la Coopération. — Le Congrès émit l'opinion que l'histoire de la coopération se lie intimement à celle du Socialisme et que ses attaches philosophiques se rapportent à toutes les théories, plans ou systèmes ayant en vue l'organisation du travail pour le bonheur de l'humanité. Les précurseurs marquants et immédiats de l'idée coopérative sont : Saint-Simon, Fourier, Owen et Buchez.

Au banquet offert à Millerand par la Chambre consultative, M. Dufresne, directeur des « Maçons de Paris », a rappelé que les associations ouvrières de production avaient pris une part importante dans les travaux de l'Exposition. « Nous avons confiance, a-t-il ajouté, de pouvoir, par la coopération de production, substituer dans toutes les branches de l'activité industrielle, l'ouvrier associé travaillant librement, à l'ouvrier

salarié soumis à la volonté des capitalistes que ne guide souvent que son intérêt égoïste. »

Nous ne pouvons, dans le cadre de cette chronique, essayer de juger du point de vue socialiste, les associations ouvrières de production. Il nous suffit ici, d'avoir rapporté les principales résolutions votées de leur Congrès, et dont l'ensemble constitue, en quelque sorte, leur programme économique et social.

A. FAUQUET

ITALIE

L'assassinat du Roi. — Ce n'est pas assez d'avoir les émeutes de la faim presque périodiques, pour interrompre le travail d'éducation et d'organisation des masses travailleuses ; il faut encore qu'un attentat contre le roi vienne faire monter les actions de la monarchie, et permettre aux âpres tentatives des réactionnaires contre le parti socialiste de se renouveler.

Nous étions sortis à peine de la bataille obstructionniste pour la liberté, et avec la sanction électorale du pays, l'extrême-gauche, et les socialistes surtout, se promettaient une période de travail tranquille et ordonné, pour coordonner les idées, les programmes, troublés et exigeant une élaboration nouvelle, après les derniers événements pleins d'enseignements, — lorsque le crime de Gaetano Bresci nous replonge dans l'inconnu dangereux de la possibilité d'une reprise réactionnaire, telle que celle qui suivit l'attentat d'Acciavito et les journées de mai 1898.

Et si nous n'avons pas cette réaction, ce ne sera pas parce que les conservateurs, plus opiniâtres et surannés que jamais, n'y aient appliqué leur meilleure volonté !

Ce Bresci, un vigoureux jeune homme de la Toscane, tisserand de métier, de caractère doux dans son travail, mais imprégné d'une excessive sentimentalité lorsqu'on lui parle des rapports entre travailleurs et capitalistes, abandonne un beau jour son pays natal et va en Amérique, emportant avec lui la

vision, certainement peu belle, des conditions de son pays et de ses compagnons de souffrance. Loin, dans la terre de l'exil volontaire, jugeant mal les événements qui se succédaient en Italie, — comme il arrive à tous les exilés, qui perdent presque toujours le sens de la réalité — Bresci, ou seul, ou en collaboration d'idée avec d'autres Italiens qui professaient l'anarchisme individualiste, se figura que la mort du roi pouvait immédiatement faire éclater en Italie la Révolution et aboutir à la disparition de la royauté et à l'installation d'une République plus ou moins sociale. Cette supposition est l'hypothèse la plus raisonnable à concevoir, bien que les anarchistes, dont on veut faire les collaborateurs de Bresci, aient démontré par leurs éclats de joie, des sentiments tout autres que politiques...

Bresci donc arrive en Italie, naturellement inconnu à la police, se promène dans le pays, et enfin, ou seul, ou avec des compagnons qui resteront inconnus, tue le roi. Il est arrêté, et, au lieu de l'attendue Révolution, se lève un âpre, acharné esprit de réaction contre les partis antimonarchistes et surtout contre les socialistes qu'on arrive à accuser de « complicité morale » avec Bresci, par suite de leur propagande inspirée de la *lutte de classe*, que les bourgeois ignorants ou de mauvaise foi entendent encore *haine de classe*.

Et on comprend cette explosion ! Les conservateurs modérés qui, par leur attachement à la fourche, sont appelés en Italie « forcajoli », ont si peu d'occasions, si peu d'arguments, d'idées, de réformes pour combattre la propagande socialiste toujours triomphante, que l'assassinat du roi leur a été une vraie aubaine pour foudroyer les socialistes.

En voici une preuve éclatante. A Budvio, le double collège socialiste conquis par Costa, les socialistes portaient Bissolati, le directeur de l'*Avanti*, et les adversaires ne lui opposaient aucun candidat. Mais le roi est tué, et tout de suite un candidat est trouvé, la campagne est ouverte par les modérés, non pas sur une bataille d'idées, mais sur la prétendue « complicité morale » des socialistes dans le crime de Monza, et le cri de Bissolati à la Chambre : A bas le roi !

Les électeurs ont fait justice des arguments des adversaires en élisant hier, les socialistes Bissolati, à Budvio, et Lollini, à Gonzaga, avec une écrasante majorité.

Je vous fais grâce de toutes les calomnies et des insinuations des feuilles de la *fourche* pour frapper le Parti socialiste ; elles peuvent bien égaler celles forgées par vos Rochefort, Drumont et Cie.

La presse sincèrement libérale, à côté de la presse socialiste représentée par l'*Avanti*, a réagi vigoureusement contre les courants néo-réactionnaires.

Mais il n'y a pas à s'illusionner. Bien que la proclamation du roi fût calme, raisonnable et inspirée, à côté de la défense d'une « main ferme et énergique » de la monarchie, aussi de la défense de la liberté, la déclaration du Président du Conseil Saracco, à la séance de deuil à la Chambre, ne laisse pas beaucoup d'espérances aux défenseurs de la liberté. Il a parlé de la nécessité d'éduquer le pays et de lui inspirer l'amour de Dieu et de mettre un frein aux masses excitées à la haine par une propagande malsaine ; et ces déclarations ont été accueillies par les applaudissements frénétiques de la majorité de la Chambre.

Les socialistes dans la presse, dans les Conseils municipaux, à la Chambre, ont déclaré qu'ils protestaient contre l'acte de Bresci, portant atteinte à la vie humaine qu'ils considéraient comme sacrée ; mais ils ont refusé de se joindre aux cérémonies et aux manifestations politiques de ces jours derniers.

Les républicains, à la Chambre, après une phrase heureuse d'un de leurs orateurs — « vous spéculez sur la douleur ! » — ont approuvé, à l'exception de quatre, toutes les manifestations de deuil décrétées par la Chambre.

Faut-il en conclure que les vrais et seuls républicains sont en Italie les socialistes ?

Cependant attendons nous, sinon à de nouvelles lois d'exception, parce que la reprise de l'obstruction ne sourit pas aux réactionnaires, au moins à une augmentation de mesures policières.

On dit que le nouveau roi est réactionnaire dans l'âme, et les monarchistes en espèrent beaucoup. Certainement, bien que nous soyons dans un régime représentatif, par la faiblesse de l'opposition, l'esprit antiparlementaire encore répandu parmi une partie de la population, et par la participation encore limitée des classes travailleuses à la chose publique, peut compter pour beaucoup dans la politique italienne.

Ce n'est pas pour rien que nous avons eu, grâce à l'esprit militaire du roi mort, la Triplice, l'entreprise d'Afrique, etc.

Rome, 6 août 1900.

Alexandre Schiavi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Les causes sociales de la folie, par G.-L. Duprat (Alcan, Paris, 1900; 202 pages). — C'est un sujet du plus haut intérêt qu'a traité M. Duprat; mais son livre donne l'impression d'un travail hâtif et superficiel. L'auteur expose que les divers aspects de la folie dépendent le plus souvent de causes sociales : la plupart sont ou bien déterminés par les excitations du milieu social, ou bien les produits directs des influences sociales (p. 5). Certaines psychoses latentes n'attendent qu'une occasion pour se manifester : cette occasion leur est fournie par des événements de la vie sociale, qui donnent alors un aspect particulier à la folie (p. 29). D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'aspect des troubles psychiques qui est déterminé par les causes sociales, ce sont les troubles mêmes de l'esprit (p. 29). La paralysie générale, par exemple, est une maladie relativement récente, augmentant avec l'intensité de la civilisation, le surmenage intellectuel, le surmenage professionnel, le luxe et la débauche de la vie mondaine et de la vie militaire (p. 72). L'auteur signale ensuite, d'une façon toute incidente et en quelques pages insignifiantes, l'influence de l'alcoolisme (p. 92). La densité des centres urbains, toujours accrue par l'émigration dans les grandes villes, accroît aussi les causes de folie (p. 96). Les idées de grandeur et de persécution, sont enfin des sources fréquentes d'aliénation mentale (p. 107). L'auteur indique, en dernier lieu, la folie religieuse : il se contente de généralités très vagues sur le sujet et donne peu de faits (p. 122). — Les causes sociales de la folie ainsi vaguement indiquées, M. Duprat expose ses conceptions en pathologie et en thérapeutique sociales. Ses idées sont insuffisantes. Il y a plus à faire qu'à répéter que le milieu social provoque ou crée des cas toujours plus nombreux de folie : il faut encore montrer comment tout le désordre économique et moral de la société capitaliste produit naturellement des aliénés. De même, ce n'est pas une solution que de déclarer qu'il faut, comme traitement curatif, habituer les fous à l'activité collective. Il est regrettable que ce petit livre, qui soulève tant de graves problèmes, soit trop souvent fait de redites et de banalités.

Des conditions du travail dans les adjudications de travaux publics, par ADOLPHE OUBERT (Rousseau; Paris, 1900). — L'étude de M. Oubert sur un sujet aussi essentiel pour nous — et que les décrets Millerand ont rendu d'extrême actualité — sera lue avec profit par nos camarades. La partie historique est bien traitée, surtout en ce qui concerne les délibérations successives du conseil municipal de Paris. La partie positive, où l'auteur examine la valeur économique de la détermination des conditions du travail dans les adjudications de travaux publics, et où il envisage en détail les diverses questions qui s'y rattachent, est nette et décisive. M. Oubert a très heureusement complété son travail en donnant un rapide aperçu de la fixation des conditions du travail en Angleterre et en Belgique. Il consacre la fin de son intéressante étude à l'examen approfondi du décret Millerand du 10 août 1899.

L'Organisation de la Boulangerie en France, par A. JOIN-LAMBERT (Rousseau; Paris, 1900). — La monographie que nous donne M. Join-Lambert sur l'*Organisation de la Boulangerie en France* est probe et documentée. Elle est destinée à rendre de réels services à ceux qui s'intéressent à la question. L'auteur examine successivement, en une étude historique très nourrie, la situation de la boulangerie : 1° sous le régime de la réglementation ; 2° sous le régime de la liberté. — Il ne croit pas à la centralisation de cette industrie ; il repousse l'idée des boulangeries municipales. Mais il estime indispensable le régime de la taxe, et il aboutit à des conclusions personnelles curieuses. Il préconise, comme solution, l'entente directe entre : d'une part, l'association organisée des consommateurs, et, d'autre part, le syndicat mixte des ouvriers et patrons boulangers. — Le livre se termine par un recueil de documents présentant un vif intérêt. *S. P.*

La Crise Universitaire, par G. de LAMARZELLE (Perrin, Paris; 1900). M. G. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, examine la Crise Universitaire, d'après l'enquête de la Chambre des Députés. Il a extrait des dépositions diverses de cette enquête d'intéressants passages, où la critique de l'enseignement secondaire expose tous ses griefs. L'auteur, s'appuyant sur ces citations, condamne notre enseignement secondaire, lui oppose l'enseignement congréganiste, et conclut à sa liberté complète et entière. — Il y a beaucoup d'arbitraire dans le groupement des citations faites par M. de Lamarzelle : le procédé est facile et peut conduire aux conclusions les plus opposées. Cela n'empêche pas l'auteur — ses théories cléricales mises à part — de faire de justes remarques sur les transformations que les conditions du capitalisme doivent amener dans les méthodes d'enseignement. En somme, la crise universitaire ne signifie pas autre chose que la nécessité où se trouve la bourgeoisie de fournir au développement économique les capacités techniques qu'il exige chaque jour plus nombreuses.

La Doctrine Socialiste, par E. Maisonabe (Poussielgue, Paris, 1900). — M. Maisonabe, avocat, s'étant avisé que les socialistes cachent leur doctrine au public, a pris à charge de la lui révéler. Pour arriver à ses fins, il a accumulé coupures sur coupures, citations sur citations, fiches sur fiches. C'est une méchante compilation, remplie d'erreurs, d'inexactitudes, de banalités, d'insignifiances. L'auteur n'a pas compris en quoi consiste la doctrine socialiste, et les réfutations anciennes qu'il oppose à son exposé fantaisiste n'ont pas de valeur. *A. B.*

Rapport de la Commission des Pensions ouvrières. Ministère de l'industrie et du travail de Belgique (Hayez ; Bruxelles, 1900). — La question des Pensions ouvrières a joué, ces derniers temps, dans la politique intérieure de la Belgique, un rôle prépondérant. Au moment où pareil problème va être discuté en France, nous devons signaler le rapport de la Commission que le gouvernement belge nomma à l'effet d'étudier cette question. Le Parti ouvrier belge en a vivement combattu les conclusions, fixant un taux de retraite infiniment minime. Néanmoins, ce rapport est un document indispensable à connaître. Il contient un exposé très net de la situation de la question en Belgique ; une étude documentée, complète, sur la législation étrangère et les propositions de loi soumises aux divers parlements ; sur les modalités diverses de l'intervention de l'État, etc... Il sera consulté avec fruit.

L'article 7, par Léon Blum (Société nouvelle de librairie et d'édition, Paris, 1900). — On parle beaucoup de l'article 7, mais peu de gens savent son histoire. Nous avons signalé, lors de sa publication dans la *Revue Blanche*, l'étude si documentée et si nette qu'y a consacrée Léon Blum. Il faut se féliciter de ce que ce travail, d'une utilité indispensable pour la propagande, ait été mis à la portée du grand public sous forme de brochure. Tous nos camarades ont le devoir de le connaître et de le répandre.

La Loi Falloux, par A. Huc (Edouard Cornély, Paris, 1900). — Ce livre est à la fois une étude dogmatique sur la liberté de l'enseignement et une étude historique sur la Loi Falloux ; les discussions du moment lui donnent une vive actualité. L'auteur examine en détail, avec des exemples et des statistiques, les progrès dangereux de l'enseignement congréganiste. Il se montre partisan de l'abrogation de la loi Falloux et de la suppression de la liberté de l'enseignement. Livre d'excellente propagande républicaine.

Le Collectivisme au Collège de France, par Jules Guesde ; réédition (Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, Paris, 1900 ; broch. 27 pages). — Cette brochure parut pour la première fois en 1883. La réédition qui en est donnée aujourd'hui permettra à nos camarades de se rendre compte de la façon dont la propagande théorique fut menée au début du mouvement socialiste français actuel.

Double Réponse à MM. de Mun et Paul Deschanel, par Jules Guesde; réédition (Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, Paris, 1900; broch. 64 pages). Cette brochure réédite deux discours prononcés par Jules Guesde dans les séances des 15 et 24 juin 1896.

Les deux Socialismes, par Ch. Baggio (P. Lagrange, Lille, 1900; broch. 12 pages). — Petite brochure extraite de la 4e édition du Catéchisme de l'Ouvrier de Ch. Baggio. L'auteur y oppose le socialisme réformiste au socialisme révolutionnaire.

Le Geste d'Accueil, par Marie et Jacques Nervat (Bibliothèque de l'*Effort*, Toulouse, 1900). — Recueil de vers d'une intimité pénétrante, auxquels des maladresses de facture n'enlèvent pas leur charme fait de sincérité.

Une Réforme nécessaire : Le Jury correctionnel, projet de loi par Henri Coulon (Marchal et Billard ; Paris, 1900). — L'extension du jury aux matières correctionnelles serait-elle une bonne chose et qu'on doive désirer ? C'est ce que ne montre pas très nettement M. Henri Coulon, dans la brochure où il développe savamment un projet de loi qu'il a rédigé en ce sens : Le jury, — tel qu'il est établi et recruté, — a de bien graves défauts : les magistrats ne nous donnent pas d'absolues garanties, les jurés bien moins encore. Les préjugés sur le jury sont courants en France et il faut les combattre. — Cette brochure contient un historique succinct mais complet de l'institution du jury, ainsi que de nombreuses citations d'auteurs et de jurisconsultes, et en cela elle présente quelque intérêt.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit (juin-juillet). — Dans ses articles sur la *neutralisation des syndicats*, Kautsky constate tout d'abord qu'on ne peut discuter cette question que par rapport à certaines circonstances historiques et sociales données. Dans chaque pays, et suivant les différentes périodes, la question prend une allure spéciale. En général, le mouvement syndical se développe d'autant plus rapidement que le pays se trouve dans une plus grande prospérité économique, et *vice-versa*. Avec le mouvement socialiste a lieu le phénomène contraire. Il se développe surtout aux époques de stagnation ou de crises économiques. Cette contradiction entre le mouvement syndical et le mouvement socialiste se base sur les faits suivants. Tout d'abord, quel que soit le développement des organisations professionnelles ouvrières, jamais elles ne réunissent dans leur sein tout l'ensemble des producteurs. Déjà Bernstein a écrit que « le mouvement syndical sera essentiellement limité à cette partie de la classe ouvrière — ou plutôt trouvera en

elle son appui principal — qu'on désigne habituellement sous le nom d'*aristocratie de la classe ouvrière* ». Sur au moins dix millions de salariés, il n'y avait en Angleterre, en 1892, qu'un million et demi de syndiqués. Et puis, il importe de tenir compte de l'attitude de la bourgeoisie envers ces ouvriers privilégiés, qui finissent par mettre les intérêts professionnels au-dessus des intérêts de leur classe. Pour la bourgeoisie qui comble de ses grâces cette *aristocratie ouvrière*, c'est la réalisation du *divide et impera* (divise et domine). On ne peut pas dire que les syndicats eux-mêmes ne reconnaissent pas tout le danger de la neutralisation. La preuve éclatante, c'est le dernier congrès anglais : *Great Labour Conference*, dans lequel se coudoyaient les représentants des partis socialistes avec les délégués de soixante-huit trade-unions. On a vu le même fait au congrès socialiste français de Paris et dans les partis socialistes de la Belgique et du Danemark.

Ainsi les tendances vers la neutralisation qui se manifestent en Allemagne présentent seulement une *exception* dans l'évolution générale. La cause en est dans le rôle que jouent les ouvriers *catholiques* dans le mouvement ouvrier allemand et suisse ; sur à peu près treize millions de salariés en Allemagne, en 1895, huit millions sont des ouvriers catholiques. Il est important pour le parti socialiste d'acquérir toute cette masse de producteurs ; c'est d'une importance même bien plus grande que la propagande parmi les paysans. Et c'est justement pour les conquérir qu'on recommande de laisser grandes ouvertes les portes des syndicats à toutes les opinions. Mais d'abord il faut résoudre deux questions : est-il possible en ce moment de neutraliser les syndicats, et si c'est possible, quelles en peuvent être les conséquences ?

Plus spécialement, la question se pose ainsi : les syndicats peuvent-ils s'occuper de politique ? Même les partisans de la neutralisation admettent que les syndicats doivent s'occuper de politique, mais de politique concernant spécialement les intérêts ouvriers, et non les intérêts de tel ou tel parti. Mais, répond Kautsky, est-ce que le parti socialdémocrate ne fait pas cette politique-là, en l'élargissant encore, en ne la bornant pas au moment présent ? Toutes les réformes auxquelles s'intéressent les syndicats ne sont-elles pas défendues par les socialistes ? Ce n'est que dans les pays où il n'y a pas de partis socialistes organisés que les syndicats peuvent conserver leur neutralité. Mais là où existe un parti socialiste, les syndicats ne peuvent être qu'avec le parti ouvrier, s'ils ne veulent pas être avec le parti capitaliste. Ainsi, si les syndicats veulent être une force vivante, défendant sincèrement les intérêts de toute la classe ouvrière, ils ne font en fait d'autre politique que la socialdémocratie. Donc, parler de la neutralisation, ce n'est là que des mots.

Mais il y a plus encore. Défendre toujours et quand même les

intérêts non pas déjà de la classe ouvrière, mais d'une seule profession, et seulement pour le moment actuel, c'est borner d'une façon indéfinie l'horizon du mouvement ouvrier, c'est créer cette aristocratie ouvrière dont nous avons parlé. Au lieu d'unir la classe ouvrière, on la divise. En outre, la neutralisation des syndicats menace non seulement la solidarité ouvrière, mais aussi l'indépendance politique du prolétariat. En effet, poursuivant toujours et spécialement des intérêts particuliers, des petites réformes, les syndicats suivront toujours le gouvernement qui pourrait les séduire par ces réformes. C'est l'illusion d'une victoire qui remplacera l'effort constant et persévérant vers la réalisation complète de toutes les revendications ouvrières. Et en même temps que le programme socialdémocrate inclut toutes les revendications qui constituent la raison d'être des syndicats, ceux-ci, quel que soit leur développement, n'ont aucune influence sur la vie politique du pays. Ainsi, par exemple, en Angleterre, malgré la force énorme des trade-unions, les ouvriers n'ont pas même tous le droit de suffrage et n'ont aucune influence sur la politique du pays.

Die socialistische Monatshefte (juin-juillet). — Dans le numéro de juin, nous trouvons un article fort intéressant du député socialiste von Elm sur les *rapports de la socialdémocratie et du mouvement coopératif.* Il attribue aux sociétés de production et de consommation une grande influence sur l'avenir du socialisme, surtout au point de vue de l'éducation des masses. Dans le même numéro, signalons un article de Giovanni Lerda, sur *l'influence de la race sur la culture,* « dans laquelle l'auteur démontre comment les anthropologues bourgeois, comme Lapouge, tâchent de réfuter la théorie de la lutte de classes par la théorie de la prédominance d'une race sur l'autre ; un article d'Edouard Bernstein sur *les principes naturels et les questions économiques* », etc...

Gabriel Sombart

The International Socialist Review (juillet). — La revue que notre ami et collaborateur A.-M. Simons vient de fonder à Chicago est certainement destinée à rendre les plus grands services à nos camarades socialistes des États-Unis. Le premier numéro que nous venons de recevoir nous permet d'espérer que l'*International Socialist Review* jouera en Amérique le rôle d'éducation théorique et de documentation technique que la *Neue Zeit* remplit si brillamment en Allemagne et que le *Mouvement socialiste* s'efforce de remplir en France. D'autre part ce premier numéro justifie pleinement le caractère internationaliste que ses fondateurs ont voulu donner à la nouvelle revue.

Un intéressant article de A. Brown sur « démocratie et ploutocratie » établit que seul le socialisme pourra réaliser les conditions

nécessaires d'un régime démocratique. Notre ami Hyndman publie sous le titre l'« Angleterre et le Socialisme international » un article très curieux mais dont nous ne saurions approuver les tendances anti-trade-unionistes. Dans ce même numéro, une étude de notre camarade Vinck sur les élections législatives belges ; un aperçu général sur le résultat des élections municipales françaises de Jean Longuet, un article assez paradoxal de Marius Hitch de Chicago, sur « Karl Marx et la question de la monnaie », un exposé excellent du citoyen Stone de la position du parti socialiste américain à l'égard du trade-unionisme.

The Social-Democrat (juillet). — Notre collaborateur H. Quelch publie un intéressant travail sur les relations du mouvement trade-unioniste et du mouvement socialiste anglais. Il examine en même temps la question de l'unité et critique vivement l'attitude de certains militants de l'*Independent Labor Party*, notamment de Keir Hardie auquel il reproche son attitude sectaire.

Jean Longuet

Critica Sociale (n° du 1er juillet). — Dans un article rappelant la victoire remportée par les candidats de l'extrême-gauche, qui a abouti à renverser le président de la Chambre et le ministère du général Pelloux, la *Critica* ajoute que cette victoire dans la Chambre ne sera ni une victoire dans le pays, ni une victoire du pays, si l'extrême-gauche n'ajoute à son action défensive une nouvelle action reconstitutive. Elle doit donc ne plus se contenter d'opinions individuelles et contradictoires, de formules générales et vagues, mais d'opinions précises sur les questions pratiques comme les traités de commerce, la Chine, la question militaire, la réforme des impôts, les lois sociales. Cette opinion doit être la résultante des délibérations de chaque groupe et de chaque parti. Et la *Critica* termine cet article, qui montre que de nouveaux devoirs incombent à l'extrême-gauche, maîtresse de la situation politique, par cette phrase : *Incipit vita nova!*

La *Critica* publie la conférence de Jaurès sur *Bernstein et l'Évolution socialiste*, qui a paru dans le *Mouvement Socialiste*.

Autres articles sur les *Responsables de la guerre de Chine*, par Arturo Labriola, un article de Claudio Treves sur *Les vieux et les nouveaux catholiques*, au sujet de leur attitude dans les élections italiennes, un article sur *La politique économique du parti socialiste*, par Romeo Soldi, un article sur *L'inutilité des Conquètes coloniales*, par Giuseppe Rensi, etc.

A. B.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2997. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, admr), 9, rue du Pont.

A la Mémoire de Liebknecht

Lorsqu'il comparut devant le jury de Leipzig, en 1872, pour répondre de l'accusation de haute trahison que le gouvernement impérial faisait peser sur lui, Wilhelm Liebknecht, au cours de sa défense, jeta à ses juges ce défi qui était une profession de foi : « Je suis le soldat de la Révolution. »

Ce mot résume sa vie autant qu'il définit son rôle historique, il a été essentiellement — uniquement pourrait-on dire — un « soldat de la Révolution ». Il était né à la vie militante en pleine Révolution de 1848, et il semble que ce temps, dont il a été un des plus purs produits, ait laissé sur lui l'empreinte définitive de son idéalisme et de son enthousiasme. Il est resté jusqu'à sa fin le même esprit ardent qu'avait grisé le vent de la révolution naissante, et sous le représentant de la démocratie socialiste moderne on reconnaissait toujours l'ancien lutteur des journées romantiques de Quarante-huit. Peu d'existences offrent une unité si parfaite, un développement si rectiligne, un programme d'action si pleinement réalisé. Liebknecht demeure le type accompli du grand agitateur révolutionnaire.

Agitateur, il l'a été dans toute la force du terme. Sous quelque perspective qu'on observe sa vie, toutes les faces en révèlent cet aspect : les troubles de l'existence, la puissance émouvante de l'orateur, l'éclat de l'écrivain, la sou-

plesse du politique, l'habileté de l'organisateur, la discipline de l'homme de parti, l'internationalisme du socialiste.

Faire l'histoire précise de la vie de Liebknecht, ce serait retracer non seulement l'histoire du mouvement révolutionnaire allemand dans ce demi-siècle, mais encore l'histoire politique de l'Allemagne à laquelle il a été constamment mêlé, et aussi l'histoire du mouvement socialiste international auquel il a si puissamment collaboré.

Les traits essentiels de son existence sont les traits classiques de la vie des grands agitateurs. Liebknecht a tout connu : les ivresses de la révolution, l'héroïsme du coup de feu, les retours de la contre-révolution, les misères de l'exil, les persécutions, la prison. L' « Aîné » de la démocratie socialiste d'Allemagne aimait à répéter qu'il ne craignait pas le danger.

Quelle vie agitée ! Révolutionnaire bourgeois, avant d'être le révolutionnaire socialiste qu'il devint à l'école de Marx et d'Engels, il rêve, dans l'atmosphère brûlante de 1848, d'une république allemande ; court en discuter les bases, à Paris, avec Herweg ; prend part, en 1849, au mouvement badois ; se réfugie, en 1850, en Suisse, d'où il est expulsé ; va à Londres, où il vit douze années, dans l'intimité de Marx et d'Engels ; rentre à Berlin, en 1862, rapportant avec lui l'idéal communiste ; entreprend, en 1863, sa lutte contre Bismarck, est chassé de Prusse, en 1865 ; réside à Leipzig, où il rencontre Bebel ; en 1866, retourne sans autorisation en Prusse, où il est retenu en prison ; en 1867, est élu au Reichstag ; est un des membres actifs de l'Internationale ; crée des organisations ouvrières dans toute l'Allemagne ; fonde des journaux ; forme, à Eisenach, en 1869, le parti démocrate socialiste ; proteste, en 1870, au Reichstag, contre la guerre, et en 1871, contre

l'annexion de l'Alsace-Lorraine ; en 1872, est condamné à Leipzig, à deux années de forteresse ; en 1875, au Congrès de Gotha, est un des agents principaux de l'unité socialiste ; se fait élire au Landtag saxon et réélire au Reichstag ; mène contre le Chancelier de fer la lutte que l'on sait, aux heures tristes des lois d'exception ; dirige le *Vorwaerts ;* représente Berlin au Parlement ; est d'une activité que rien ne lasse ; et subit, en 1898, à l'âge de soixante-douze ans, ses derniers mois de prison...

Sa mort a été la conclusion harmonieuse de sa vie : il est tombé en plein combat.

L'orateur était émouvant. Il parlait d'une voix troublante, la tête inclinée, et la majesté du visage ajoutait au charme pénétrant de la parole. Cette douceur était faite de force : il y avait, dans son action, quelque chose de jeune et de vibrant qui enthousiasmait les masses. Il apparaissait comme l'annonciateur des temps nouveaux, et ce qu'on acclamait en lui, c'était la poésie du socialisme, la foi quand même en la révolution. On aurait dit un prédicant du temps de Luther.

Sa propagande était simple. Il vulgarisait avec limpidité les principes généraux du socialisme, et jamais orateur n'eut une telle puissance d'éducateur. Il s'était destiné dans sa jeunesse au professorat, et il avait gardé de sa vocation première un sens profond de l'éducation que le contact des milieux populaires avait développé. Cet intellectuel, venu de la bourgeoisie, était le meilleur instituteur de la classe ouvrière.

L'écrivain procédait de l'orateur. Le style était éclatant et passionné. La phrase courte, claire, incisive, était française, bien plus qu'allemande. Liebknecht était le plus « jeune » journaliste de la social-démocratie.

Il ne laisse pas, à proprement parler, de littérature théorique : il n'a produit qu'une littérature de combat. Ce sont des pages légères, écrites au jour le jour, dans la fièvre de la lutte, étonnantes d'ironie, de logique, de puissance. Ce sont surtout des *Souvenirs*, pleins d'émotion, de couleur et de vie, remplis de choses vues et d'anecdotes curieuses, nous renseignant sur les hommes et les événements de sa longue époque, — chapitres épars de l'histoire de sa vie. Qu'il se souvienne de la Révolution de 1848 et de ses pérégrinations en Suisse ; qu'il rappelle les années vécues dans l'intimité de Marx et l'œuvre poursuivie sous son inspiration ; qu'il ait, un jour, retrouvé Londres pour quelques instants ; qu'il évoque les semaines passées en Hollande et les mois séjournés en Amérique ; c'est toujours la même flamme, la même spontanéité de pensée, la même fraîcheur de sensations.

L'homme politique a eu une destinée peu commune. Bismarck tenta de le séduire, à l'heure où, inspiré par ses relations célèbres avec Lassalle, il rêva de faire au socialisme sa part, dans la lutte entreprise contre la bourgeoisie libérale. Liebknecht le repoussa avec hauteur ; et Bismarck retrouva en lui son plus redoutable ennemi, lorsque, au lendemain des victoires de 1870-71, il put se croire le maître, dans l'Allemagne unifiée.

Au Reichstag, Liebknecht était l'orateur attitré de la démocratie socialiste, dans les graves questions et les discussions d'intérêt supérieur. Autant que Bebel, il était redouté, et ses interventions glorieuses ne sont pas à compter. C'était un parlementaire avisé, un politique subtil, trouvant la solution du moment, se pliant avec souplesse aux nécessités de la tactique. Le groupe parlementaire socialiste du Reichstag, en même temps que son vétéran, a perdu son guide le plus sûr.

Comme organisateur, les ouvriers social-démocrates d'Allemagne en ont peu connu d'aussi habile. Non seulement, après son retour de Londres, dépositaire de la pensée de Marx, il fit surgir, dans toute l'Allemagne, les groupements ouvriers en foule ; non seulement il fut le fondateur de la fraction social-démocrate du parti socialiste allemand ; mais encore — et c'est l'œuvre la plus haute de sa vie — il fut, à Gotha, en 1875, le principal instrument de la formation de l'unité socialiste.

Il sentait à quel point le mouvement socialiste souffrait des jalousies de personnes, des rivalités de sectes, des querelles de chapelle. Et lorsque la pression des masses ouvrières fut assez puissante pour imposer silence aux mesquines oppositions des chefs, et pour faire décréter l'union, il s'y employa de toutes ses forces. Aucune concession ne lui parut trop grande : représentant des Eisenachois, c'est-à-dire des marxistes, il fit tout pour trouver une base d'entente avec les Lassalliens. Il força, pour ainsi dire, à l'unité.

Il eut d'autant plus de mérite que Marx résistait. De Londres, il s'écriait qu'on allait trop loin ; que le compromis devenait une compromission ; que les bases théoriques du programme provisoire adopté en commun contenaient trop d'absurdités. Liebknecht fut inflexible. Il a raconté, dans ses *Souvenirs sur Marx*, à quelles raisons décisives il avait obéi. L'union était impossible à d'autres conditions. Marx était trop loin pour se rendre compte des exigences du moment. Ce qui importait avant tout, c'était d'unifier le prolétariat socialiste d'Allemagne. Le reste devait venir par surcroît.

Liebknecht a eu la joie, avant de mourir, de participer, cette année, à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de cette unité socialiste, qu'il avait si fortement contribué à fonder. A contempler, par un retour en arrière,

le merveilleux développement de la démocratie socialiste allemande, il a pu voir quelle œuvre féconde avait été la sienne, et combien pèsent peu, en face des nécessités de l'action, les scrupules de la doctrine.

La discipline de l'homme de parti était exemplaire. Autant il défendait la liberté de la critique et l'indépendance de la pensée, autant il savait se soumettre lorsque son parti s'était prononcé. Cet individualiste était un discipliné.

Il le répétait sans cesse, et il en donnait des preuves toujours renouvelées. Il respectait les décisions de la majorité, en tant qu'elles engageaient l'intérêt du parti, quelles que fussent ses opinions personnelles. Il y a peu d'années, au moment des affaires de Crète, il se trouva en désaccord violent avec ses camarades du groupe parlementaire. Il n'en fut pas moins désigné par eux pour défendre en plein Reichstag l'opinion du parti qui n'était pas la sienne. Il s'inclina.

Peu de mouvements peuvent s'honorer de pareils actes d'abnégation.

Liebknecht était la personne la plus internationale du socialisme allemand. Tout avait contribué à lui donner ce caractère : le courant internationaliste de 1848 ; ses longs séjours à l'étranger ; sa liaison avec les chefs de l'Internationale ; sa connaissance de plusieurs langues ; ses relations avec les principaux militants de tous les pays. Il était comme un lien vivant entre les diverses fractions du socialisme international.

En correspondance suivie avec ses amis du dehors, il prenait un vif intérêt aux discussions intérieures des différents partis nationaux. Aussi, à sa mort, les représentants autorisés du socialisme tout entier ont-ils pu

rappeler ce que Liebknecht avait fait pour leur mouvement respectif : Adler pour l'Autriche, Greulich pour la Suisse, Ferri pour l'Italie, Hyndmann pour l'Angleterre.

En ce moment de son évolution, où il semble que, sous la préoccupation des problèmes pratiques, le socialisme doive revêtir de plus en plus des formes nationales, la disparition de cette *personne de confiance* du socialisme international laissera un vide qui peut-être ne sera pas comblé.

Le caractère de celui qu'on appelait — comme Blanqui — « le Vieux », était vraiment d'un lutteur. C'était un tempérament, conscient de sa force. Il se plaisait aux affirmations audacieuses de sa personnalité. Et il dut éprouver parfois comme une joie secrète à se trouver seul, en lutte contre l'opinion générale.

De cette hardiesse d'homme seul son attitude a souvent témoigné. Seul, avec Bebel, il fit entendre au Reichstag, en 1870-1871, de courageuses protestations contre la guerre et ses conséquences. Seul, un jour, encore au Reichstag, il refusa de se lever et de pousser les acclamations traditionnelles à l'adresse de l'Empereur. Seul enfin, ou presque seul, dans le socialisme allemand, il s'éleva contre la revision du procès Dreyfus. L'homme qui avait comme théorie dominante le développement intégral de l'individu savait — quels que fussent ses motifs d'action — donner la mesure de sa personnalité.

Mais dans cette affirmation de son moi, il y avait une haute sincérité et une grande droiture. Il n'allait jamais contre sa conscience. D'un seul jet, une fois la résolution d'agir prise, il se déterminait à l'action, et rien désormais ne pouvait l'arrêter.

Les erreurs qu'il commit, dans ces dernières années, n'ont pas d'autre explication. Dans sa conduite à propos

des affaires d'Arménie et de l'affaire Dreyfus, on peut critiquer sa perspicacité, non sa loyauté. Il croyait très fermement que les massacres d'Arménie n'avaient pas la gravité qu'on leur attribuait. « Intrigues russes », disait-il, et les manœuvres supposées de la diplomatie lui voilaient les yeux. Il était non moins fortement persuadé de la culpabilité de Dreyfus. Nous nous souvenons des discussions passionnées qu'il soutenait à ce sujet pendant l'été de l'année 1898. Durant les longues promenades du dimanche sous les sapins du Grünewald, où il entraînait ses amis et ses visiteurs, que de fois l'avons-nous entendu exposer avec mille détails comment son opinion était née. Il avait étudié avec un soin méticuleux les éléments de l'affaire, dans la prison de Charlottenburg, où il avait subi, à la fin de 1897 et au commencement de 1898, sa dernière incarcération pour nous ne savons plus quel crime de lèse-majesté. L'examen attentif des documents l'avait conduit à croire à la trahison, et c'est là-dessus seulement qu'il appuyait sa conviction. Ainsi c'était pour lui une *question de fait,* non une *question de tactique.*

Il est pénible de voir à quelle exploitation du sentiment de Liebknecht se sont livrés, en France, quelques socialistes. Ils ont dénaturé sa conviction loyale, se servant de son opinion comme d'un instrument commode dans la lutte sourde qu'ils menaient contre les adversaires de leur tactique. Comme si Liebknecht, dans un cas analogue, dans l'affaire Ziethen, où les garanties élémentaires de la défense avaient été également violées, n'avait pas prouvé que les questions de justice et d'humanité ne peuvent pas laisser indifférents un révolutionnaire !

L'homme privé égalait, par la noblesse de sa vie, l'homme public. Nous avons connu Liebknecht. Nous ne pouvons évoquer sans émotion sa vie de famille, si simple

et si tendre qu'elle en était touchante. Nous le revoyons, dans son cabinet de travail, au milieu de ses journaux, entouré de ses cinq fils, parlant et discutant bruyamment. Il levait de temps en temps vers eux sa tête pensive, et jetait par moment dans la conversation quelques phrases, tantôt ironiques, tantôt graves. On sentait l'affection du père de famille, suivant d'une sollicitude inquiète les préoccupations intellectuelles de ses enfants. La compagne dévouée de sa vie, la mère, était là. On respirait une atmosphère de paix et de travail. La famille se suffisait à elle-même. C'était patriarcal.

Et quelle joie pour l'étranger d'être admis dans cette intimité ! On se sentait à l'aise dans un milieu si accueillant. Liebknecht pratiquait la plus cordiale hospitalité, et nous connaissons quelques jeunes socialistes français qui, pendant l'année 1898, en usèrent et abusèrent. Le grand agitateur était un causeur exquis, plein de fantaisie et d'attrait, abondant en anecdotes et en souvenirs. Il écoutait avec une attention amicale tous ceux qui lui parlaient, il acceptait avec douceur la critique de ses actes, et ne prenait jamais le ton tranchant des prophètes. Il était le plus affectueux des camarades.

Les militants de tous les pays ont perdu en Liebknecht un ami sûr, et le socialisme un soldat d'avant-garde. Fidèle aux traditions de sa jeunesse, il est resté toujours à l'extrême-gauche de notre mouvement. Sa nature passionnée se refusait, semblait-il, à admettre les tendances évolutionnistes et organiques du socialisme moderne. Sa conception de la lutte ne correspondait peut-être plus aux nécessités du moment, mais en lui vivait la foi du socialisme international. Il manquera aux luttes prochaines.

HUBERT LAGARDELLE

La Réforme des Conseils de Prud'hommes

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL (1)

(Fin)

En ce qui concerne l'éligibilité aux fonctions de conseiller prud'homme, le Conseil supérieur a adopté sans long débat, par 27 voix contre 16, la proposition du citoyen Briat, réduisant à vingt-cinq ans l'âge requis d'un électeur pour qu'il devienne éligible; c'est la seule condition qui différencie l'électorat de l'éligibilité.

L'électorat et l'éligibilité aux conseils de prud'hommes doivent-ils être maintenus aux anciens patrons et ouvriers n'exerçant plus actuellement leur profession? L'attention du Conseil supérieur a été appelée sur cette importante question par le professeur Jay.

La Chambre, en 1892, sur la proposition de sa commission du travail, avait résolu cette question par l'affirmative, sous cette seule réserve que l'exercice de la profession n'eût pas cessé depuis plus de dix ans. Le Sénat feignit de croire qu'un ouvrier perdait toute compétence technique du jour où il ne pratiquait plus son métier; et cette autre raison lui parut décisive, qu'on ne pouvait attribuer le droit d'élire des conseillers prud'hommes à des gens qui n'étaient plus leurs justiciables. Il se prononça donc contre l'électorat et l'éligibilité des anciens ouvriers ou patrons. En 1896, la commission de la Chambre, se laissant convaincre à demi par le second des arguments sénatoriaux, maintint l'éligibilité seulement. C'est aussi l'éligibilité que réclamait pour les anciens ouvriers

---

(1) Voir notre numéro du 1er août.

mineurs la proposition Basly, Lamendin et Defontaine, tendant à la création de conseils de prud'hommes mineurs.

Le professeur Jay a fait observer au Conseil supérieur qu'en accordant tout au moins l'éligibilité aux anciens ouvriers ou patrons, l'on ne ferait qu'étendre judicieusement le principe d'une solution analogue déjà consacrée dans notre législation pour les tribunaux et chambres de commerce, auxquels sont éligibles les anciens patrons. Pourquoi écarter, en effet, des conseils de prud'hommes précisément ceux qui pourraient y apporter l'inappréciable contribution de leur longue expérience? C'est bénévolement appauvrir cette juridiction, affaiblir son autorité morale, réduire les garanties de bonne justice qu'elle comporte. Sans doute il se peut que tel ouvrier ou patron, ne pratiquant plus son métier depuis nombre d'années, ait perdu de sa compétence; mais on peut s'en rapporter au discernement du corps électoral, dont c'est l'intérêt de se choisir des juges capables. Conscient de sa responsabilité, l'ancien ouvrier, devenu juge, et maître de se consacrer tout entier à cette fonction, ne manquera pas, d'ailleurs, de rester attentif aux changements qui surviendraient dans son métier et d'arriver à dépasser en compétence même les ouvriers et patrons en exercice : c'est ce que nous montre la compétence exceptionnelle acquise ainsi par les états-majors des syndicats ouvriers anglais, en particulier dans l'industrie textile du Lancashire. — La présence prolongée de tels juges dans les conseils de prud'hommes facilitera la formation, très désirable, d'une jurisprudence du travail, plus générale et plus stable, sorte de droit ouvrier coutumier. — Enfin et surtout, seul l'ancien ouvrier est réellement indépendant : juge, il n'a plus à craindre que sa sentence n'attire sur sa tête les représailles patronales, dont le danger va grandir avec l'extension de la prud'homie à des industries puissamment centralisées, — les mines, les chemins de fer; le législateur a vu ce danger, quand il a permis de choisir les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs parmi les anciens ouvriers : il doit le voir pour la juridiction prud'hommale, et adopter la même mesure par identité de motif.

Appuyant très fortement ces observations, Jaurès a signalé au Conseil supérieur le cas assez fréquent d'anciens patrons, maintenus dans leurs fonctions de conseillers prud'hommes, bien qu'en fait ils aient cessé d'exercer leur profession : on innoverait donc moins qu'on ne le croit en consacrant légalement, pour les anciens ouvriers ou patrons, cette situation de fait. Il y aurait du reste une réelle difficulté pratique, surtout en ce qui concerne les patrons, à savoir l'époque où l'exercice de la profession cesse effectivement. Enfin ce n'est pas au moment où le rôle de la juridiction prud'hommale va s'étendre au point d'absorber probablement toute l'activité de ses membres, que peut être maintenue pour eux cette obligation légale de l'exercice actuel et effectif du métier.

MM. Heurteau et de Montgolfier ont vainement soutenu que la réforme ainsi réclamée conduirait à ruiner le caractère même de l'institution prud'hommale : le conseiller prud'homme n'allait-il pas devenir un juge de profession ?

Pourquoi non, a répliqué le citoyen Briat ? Il n'en saura que mieux rédiger ses sentences, trop souvent infirmées aujourd'hui pour vice de forme.

A M. Fougeirol, qui refusait d'accorder l'éligibilité aux anciens patrons ou ouvriers, s'ils n'avaient déjà été prud'hommes six ans au moins au temps où ils exerçaient leur profession, le citoyen Moreau a répondu qu'ainsi se trouveraient écartés de la prud'homie tous ceux que la crainte des représailles patronales en aurait tenus éloignés tant qu'ils exerçaient leur métier : allait-on leur interdire l'accès des fonctions de prud'homme au moment même où ils recouvrent leur indépendance ?

Le Conseil supérieur ne l'a pas voulu ; et, par trente voix contre treize, l'éligibilité des anciens ouvriers et patrons a été votée.

Mais l'électorat, malgré les citoyens Dalle et Lamendin, leur a été refusé par vingt-sept voix contre treize, attendu que le conseiller prud'homme ne saurait être élu que par ses justiciables. — Cette raison ne nous paraît pas décisive : nous préférerions, à la base de la juridiction prud'hommale, le prin-

cipe plus large et plus vrai de l'élection du juge par tous ses pairs ; l'ancien ouvrier, dit-on, n'est plus jugé par les prud'hommes ? Mais ses intérêts cessent-ils pour cela d'être les mêmes que ceux de l'ouvrier exerçant encore la profession ? Pourquoi lui retirer alors le droit de vote que sa longue expérience des hommes et du métier lui permet d'exercer avec discernement ? (1)

« Les directeurs, contremaîtres, chefs d'atelier, et d'une façon générale ceux qui, placés entre le patron et l'ouvrier, sont investis d'une partie de l'autorité du premier à l'égard du second, doivent-ils être rangés dans la catégorie des électeurs patrons ou des électeurs ouvriers ? »

Depuis un demi-siècle, lois et propositions de lois oscillent entre les deux solutions opposées de cette question délicate : le décret de 1848 classait parmi les électeurs patrons les contremaîtres et chefs d'atelier, que la loi de 1853, actuellement en vigueur, a replacés parmi les électeurs ouvriers ; le projet voté par la Chambre en 1892 les réintégrait parmi les électeurs-patrons, à l'exception des seuls chefs d'ateliers de famille ; mais le Sénat en 1894, suivi en 1896 par la commission du travail de la Chambre, revenait à la solution consacrée en 1853, les contremaîtres et chefs d'atelier n'étant en réalité, disait le rapporteur Dutreix, « que des ouvriers appelés par leurs patrons à une surveillance qui est susceptible de leur être enlevée ». Le « Code du Travail » (1898) ne rangeait au contraire parmi les « électeurs travailleurs » que ceux « qui louent leur travail ou leurs services, et qui n'ont aucune part d'autorité ou de surveillance sur les autres travailleurs » : la plupart des contestations individuelles ne naissent-elles pas entre ouvriers et contremaître ? N'est-ce pas aussi le contre-

(1) Au cours de l'enquête, 40 organisations (dont 32 syndicats ouvriers) ont demandé que l'on admît à participer aux élections prud'hommales tous les anciens prud'hommes n'ayant pas quitté la profession depuis cinq ans ; et 41 (dont 32 syndicats ouvriers et 5 syndicats), tous les anciens prud'hommes n'ayant pas quitté la profession depuis dix ans.

maître qui, le plus souvent, représente le patron devant le conseil des prud'hommes et y défend ses intérêts?

Les citoyens Jaurès et Moreau ont fait observer au Conseil supérieur qu'il ne serait pas conforme à la nature des choses d'adopter une solution uniforme pour toutes les industries. S'il est vrai que, dans les industries fortement centralisées, dans les mines, par exemple, le rôle du contremaître ait un caractère patronal, puisqu'il embauche et congédie les ouvriers, répartit entre eux les tâches, et constamment les surveille, — le contremaître ou chef d'atelier n'est plus « le prolongement de l'autorité patronale » dans nombre d'autres industries, dans l'industrie textile stéphanoise en particulier, où il reçoit des mains du patron la matière première destinée à être travaillée, où c'est entre lui et le patron qu'éclatent presque toujours des conflits auxquels l'ouvrier demeure étranger. Il conviendrait donc de rechercher, pour chaque industrie, une solution répondant à la véritable nature des rapports qu'elle engendre entre patrons, contremaîtres et ouvriers.

Pour M. Heurteau, ces considérations ne devront pas être seules à déterminer la classification des contremaîtres dans la catégorie des électeurs patrons ou dans celle des électeurs ouvriers; il faudra tenir compte aussi de la compétence *ratione materiæ* du conseil de prud'hommes : si on le maintient dans son rôle actuel de juridiction technique, la première catégorie devrait naturellement comprendre tous ceux qui commandent le travail, et la seconde tous ceux à qui il est commandé. Mais si l'on donne compétence générale aux conseils de prud'hommes pour statuer sur toute difficulté née du contrat de louage d'ouvrage, c'est, semble-t-il, tous les salariés qu'il y aurait lieu de grouper d'un côté et tous les salariants de l'autre (1).

---

(1) M. Aynard n'a pas négligé cette occasion de protester contre une pareille extension de la compétence prud'hommale; à l'en croire, le conseiller prud'homme ne doit, comme au bon vieux temps, être rien d'autre qu'un « juge technique »; tout litige où

Le citoyen Dalle ne conteste pas que le titre de contremaître ou de chef d'atelier ne donne une ressemblance trompeuse à des fonctions très diverses en réalité : tel chef d'atelier est un entrepreneur façonnier (industrie textile de la région stéphanoise) ; tel autre n'exerce les fonctions de contremaître que par intermittence et redevient de temps à autre simple ouvrier (industrie du bâtiment). Il n'en demeure pas moins possible, — sauf à étudier pour chaque industrie, comme le propose Jaurès, le rôle véritable des contremaîtres, chefs d'ateliers, etc., — d'adopter, en principe, un système de répartition des électeurs en deux catégories, dont la première comprendrait l'ensemble des représentants de la direction patronale, — c'est-à-dire le patron lui-même, tous ses délégués, tous ceux qui exercent une part de son autorité, tous ceux aussi qui sont entrepreneurs de main-d'œuvre ; pour donner en quelque mesure satisfaction aux patrons, qui craindraient évidemment de voir leurs votes noyés parmi ceux des contremaîtres, la première catégorie serait divisée en deux sections : l'une, réservée aux seuls patrons, aurait à élire des représentants au conseil de prud'hommes en nombre plus grand que la seconde section, où seraient classés tous les délégués du patron. La seconde catégorie comprendrait tous les ouvriers ou employés.

Les citoyens Cassan et Tournier eussent voulu qu'on s'en tînt à cette répartition élémentaire : d'un côté les salariés, — de l'autre les salariants, auxquels ils admettraient cependant qu'on joignît les contremaîtres et chefs d'ateliers intéressés aux bénéfices. — Mais une pareille classification conduirait, comme l'a fort bien remarqué le citoyen Riom, à ranger parmi les électeurs ouvriers les directeurs, chefs de service ou

---

cette compétence technique n'est pas indispensable appartient au juge de paix, juge de droit commun. Le professeur Jay n'a pas eu de peine à montrer qu'en restaurant cette concession étroite de la juridiction prud'hommale, abandonnée par le législateur depuis 1809, l'on commettrait un étrange anachronisme : sur 51,316 affaires portées, en bureau particulier, devant les conseils de prud'hommes de France (1897), 32,926 étaient en effet relatives, non pas à des difficultés d'ordre technique, mais à des questions de salaires !

gérants, qui le plus souvent sont de purs et simples salariés : résultat manifestement inadmissible.

D'accord avec Jaurès sur la nécessité de classer selon les industries les contremaîtres dans le collège électoral ouvrier ou dans le patronal, en ayant égard à leur rôle véritable, le citoyen Touron n'admettrait pas le critérium de cette distinction proposé par Jaurès : le contremaître exerce-t-il ou non une part de l'autorité patronale ? Ce qu'il faut se demander, c'est entre qui des conflits peuvent naître, notamment des conflits à propos de salaires, les plus fréquents en pratique : est-ce entre le contremaître et l'ouvrier ? On classera le contremaître parmi les électeurs patrons. Est-ce au contraire entre le contremaître et le patron ? on classera le contremaître parmi les électeurs ouvriers.

A quoi Jaurès a répondu que l'emploi de l'un ou l'autre critérium donnerait vraisemblablement en fait le même résultat. Il ne méconnaît pas, d'ailleurs, qu'un classement des contremaîtres et chefs d'atelier, modelé en quelque sorte sur la nature des choses, soit d'une application moins aisée que celle d'un système les rangeant *a priori* et sans distinction parmi les électeurs patrons ou les électeurs ouvriers. Mais cette difficulté tient à la concentration industrielle, inégale suivant les industries, et dont les progrès entraînent la di i-sion des fonctions patronales entre un nombre grandissant d'individus : l'ensemble de ces individus représente ce qu'était jadis à lui seul le patron; il est donc conforme à la réalité économique de grouper dans le collège électoral patronal tous ceux, quel que soit leur titre, qui incarnent « une part de la volonté patronale »; au contraire, « lorsque le contremaître est surtout un ouvrier, collaborateur des ouvriers, travaillant pour ainsi dire manuellement à côté d'eux, ne faisant que leur transmettre les ordres patronaux, s'associant pour ainsi dire à leur exécution, vivant de la même vie que les ouvriers, il doit être classé à côté d'eux ».

Le Conseil supérieur, adoptant cette manière de voir, a d'abord voté (35 voix contre 2) une proposition Cassan, rangeant parmi les électeurs patronaux les directeurs, ingénieurs

et administrateurs, pour lesquels aucun doute n'est possible; puis il a reconnu à l'unanimité, avec Jaurès, « que l'état actuel de l'industrie et la diversité des conditions industrielles ne permet pas de classer l'ensemble des contremaîtres et des chefs d'atelier soit parmi les électeurs ouvriers, soit parmi les électeurs patrons ». Il a décidé en conséquence qu'ils seraient rangés dans l'une ou l'autre catégorie, suivant que prédominerait chez le contremaître de l'industrie considérée le caractère de collaborateur des ouvriers ou d'agent de l'autorité patronale : un règlement d'administration publique appliquerait ce principe après consultation des syndicats patronaux, ouvriers ou mixtes de l'industrie en question, des conseils de prud'hommes, chambres de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures, comme aussi après avis de la commission permanente du Conseil supérieur du travail (1).

« L'électorat aux conseils de prud'hommes doit-il être conféré aux femmes? » La Chambre, en 1892, avait attribué cet électorat aux femmes françaises et majeures, ayant six mois de résidence dans le ressort du conseil : les ouvrières ne sont-elles pas justiciables des conseils de prud'hommes? Or c'est le principe même de cette juridiction que le juge y soit élu par les justiciables. Le Sénat, qui pourtant avait admis les femmes à élire les membres des tribunaux de commerce, ne voulut point leur conférer l'électorat aux conseils de prud'hommes, abritant son refus derrière le « souci de la paix sociale et de l'harmonie dans la famille » : il eût mieux fait de reconnaître que la présence de la femme parmi les électeurs prud'hommes est le corollaire inévitable de sa présence à l'atelier, et qu'il faudrait supprimer d'abord ceci, si l'on veut éviter cela. La commission du travail de la Chambre, en

(1) Dans l'enquête, 668 réponses contre 225 étaient favorables au classement des contremaîtres parmi les électeurs ouvriers; 671 réponses contre 223 donnaient la même solution pour les chefs d'atelier; quant aux directeurs, 698 réponses contre 178 proposaient qu'on les rangeât parmi les électeurs patrons.

1896, le Code du travail, en 1898, et même la proposition de loi Haussmann, en 1899, admettaient les femmes à l'électorat. Le Conseil supérieur du travail, estimant que cette solution s'imposait, l'a adoptée sans discussion, à l'unanimité.

Doit-on conférer en outre à la femme l'éligibilité aux conseils de prud'hommes? Il est des métiers plus spécialement féminins, où l'ouvrière doit pouvoir voter pour des candidates ouvrières, vu leur compétence et leur connaissance particulières des conditions de ces métiers. Puisque malheureusement l'industrialisation de la femme est un fait, il convient de donner à l'ouvrière une garantie jugée nécessaire à l'ouvrier, en l'admettant à siéger dans les conseils de prud'hommes. Convaincu par ces raisons, qu'ont développées la citoyenne Bonnevial et le professeur Jay, le Conseil supérieur s'est prononcé en faveur de l'éligibilité de la femme (1).

Comment assurer le fonctionnement de la juridiction prud'hommale s'il venait à être entravé par l'abstention collective aux élections des patrons ou des ouvriers, par l'élection systématique de candidats notoirement inéligibles, par le refus persistant des élus patrons ou ouvriers d'accepter ou d'exercer leur mandat? Convient-il de maintenir ou de réformer la loi du 10 décembre 1884, qui décide que le fonctionnement du conseil de prud'hommes ne saurait être paralysé par le mauvais vouloir de certains de ses membres, et qu'il fonctionnera tel qu'il se trouvera composé, pourvu qu'il comprenne la moitié au moins du nombre des membres qu'il devrait comprendre?

En 1893 le Sénat, contrairement à l'avis de la Chambre, avait déclaré n'admettre en pareil cas le fonctionnement d'un conseil de prud'hommes incomplet, que s'il se composait d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. — Mais sous couleur d'appliquer dans toute sa rigueur le principe même de la juri-

---

(1) L'enquête avait donné 586 réponses en faveur de l'électorat des femmes contre 343 défavorables. La question de l'éligibilité n'avait pas été posée.

diction prud'hommale, le Sénat imposait ainsi une condition qu'il savait ne devoir jamais se réaliser, puisque les hypothèses visées sont précisément celles où l'un des éléments du conseil, — le patronal ou l'ouvrier, — s'entêterait dans une abstention collective et systématique. Le Sénat laissait d'ailleurs paraître ses véritables intentions en transférant la compétence au juge de paix, dans le cas où cette condition, impossible en fait, ne serait pas remplie. La Chambre ne fut pas dupe de cette manœuvre, trop évidemment inspirée du désir mal dissimulé qu'a toujours eu le Sénat de reprendre à la juridiction prud'hommale tout le terrain gagné par elle sur la juridiction du droit commun. Et,. comme la Chambre, le Conseil supérieur du travail a voté le maintien de la loi de 1884 (1).

On sait que, d'après la législation en vigueur, le bureau de jugement comprend un nombre égal de patrons et d'ouvriers, — plus le président ou le vice-président du conseil ; en d'autres termes, tantôt l'un, tantôt l'autre des deux éléments, a dans le conseil un nombre de voix prépondérant. Convient-il de maintenir cette organisation du bureau de jugement, qui fait du président ou du vice-président le juge départiteur? En 1893, le Sénat s'était efforcé d'attribuer ce rôle au juge de paix, dont la Chambre repoussa l'intrusion comme une mesure de défiance injustifiable envers les conseils de prud'hommes, comme une atteinte à leur dignité et à leur indépendance. Sur la proposition du professeur Jay, le Conseil supérieur a recherché si l'on ne pourrait, par quelque autre moyen, concilier l'équilibre parfait de l'élément patronal et de l'élément ouvrier dans le bureau de jugement avec la possibilité de résoudre les partages de voix que cette égalité pourrait entraîner : les parties ne pourraient-elles en cas de partage choisir un arbitre, ou si l'entente sur ce choix était irréalisable, pourquoi ne pas tirer au sort un juge dépar-

(1) C'est aussi en faveur du maintien de la loi de 1884 que s'était prononcée la majorité des organisations consultées au cours de l'enquête (622 contre 324).

titeur parmi les membres du conseil de prud'hommes? Les plaideurs ne connaîtraient pas ainsi à l'avance le nom du juge départiteur : et l'on n'aurait plus à craindre que l'un des deux adversaires se montrât rebelle à toute conciliation, supposant que ce juge lui serait probablement favorable. — Mais, a observé le citoyen Briat, on allongerait ainsi la procédure. D'ailleurs est-il bon de faire du hasard un départiteur permanent? Le citoyen Riom ne le pense pas : mieux vaut le système actuel, en vertu duquel le rôle de juge départiteur appartient à celui que ses collègues ont jugé le plus digne de cette fonction. A l'appui de cette opinion, le citoyen Fontaine a rappelé les résultats d'une enquête portant sur quatre années et faite dans les conseils de prud'hommes de Paris, Lyon, Marseille, Lille et Bordeaux : elle a démontré l'absolue impartialité du juge départiteur actuel, en établissant que la proportion d'ouvriers et de patrons gagnant leur cause est sensiblement la même, que le président soit un patron ou un ouvrier. Convaincu par ces arguments, le Conseil supérieur a approuvé la composition actuelle du bureau de jugement (1).

Il s'est de même prononcé pour le *statu quo* en ce qui concerne la durée des pouvoirs du président du conseil de prud'hommes, que certains proposaient de porter à trois ans : le citoyen Briat a très justement fait observer que l'autorité du président, qu'on se propose d'augmenter en prolongeant ainsi ses pouvoirs, le sera bien mieux encore par des réélections successives (2).

Convient-il de décider que les audiences du bureau de conciliation seront ou ne seront pas publiques? Partisans du

(1) Sur 942 réponses recueillies dans l'enquête, 447 (dont 195 de syndicats ouvriers et 141 de syndicats patronaux) étaient favorables à une modification, et 495 (dont 241 de syndicats ouvriers et 77 de syndicats patronaux) favorables au maintien du *statu quo;* c'est aussi en faveur du *statu quo* que s'était prononcée la majorité des conseils de prud'hommes (89 contre 14).

(2) 715 avis (contre 231) désapprouvaient, dans l'enquête, une prolongation de la durée actuelle du mandat du président.

huis-clos, MM. Cassan, Touron et Haret ont soutenu qu'il était favorable à la conciliation, qu'en public les adversaires se résoudraient beaucoup moins volontiers à des concessions réciproques. Mais les citoyens Boutaire, Briat et Riom estiment que la garantie de la publicité est indispensable à l'audience de conciliation; sans cette garantie l'ouvrier, malhabile à défendre ses intérêts et trop docile à l'influence du juge, paiera souvent la conciliation du sacrifice d'un droit certain : une pression exagérée du juge pour forcer le consentement de l'ouvrier est moins à redouter en audience publique. Il est à croire aussi, comme l'a remarqué le citoyen Dalle, que la publicité de l'audience stimulera les efforts parfois insuffisants du juge pour imaginer et faire admettre la transaction équitable qui évitera le procès. Ces observations ont persuadé la majorité du Conseil supérieur, qui, par 21 voix contre 20, s'est prononcé pour la publicité des audiences du bureau de conciliation (1).

Y a-t-il lieu d'enlever aux tribunaux de commerce l'appel des sentences des conseils de prud'hommes? Nous avons antérieurement rappelé de quelles propositions de réformes le Parlement avait été saisi en cette matière.

Sur la nécessité même d'une réforme, le Conseil supérieur n'a pas longuement discuté, tant elle est évidente. A peu près seul M. Aynard a eu le courage de la nier, tirant argument du petit nombre des cas d'appel pour soutenir que « la question n'existait pas ». — Ce nombre, à Paris du moins, va croissant chaque jour, a répliqué le citoyen Briat. Il augmentera avec l'extension de la juridiction prud'hommale à l'ensemble des industries, a ajouté Jaurès; d'ailleurs plus que ce nombre est importante la jurisprudence qui peut résulter de jugements

(1) L'enquête avait fait apparaître une majorité (548 contre 388) de témoignagnes défavorables à la publicité; mais 269 syndicats ouvriers (contre 163) s'étaient prononcés pour la publicité, tandis que 167 syndicats patronaux (contre 53) et 54 conseils de prud'hommes (contre 42) la désapprouvaient.

d'appel même peu nombreux et commander à toutes les décisions de première instance ultérieures. Enfin, est-il admissible que les sentences des prud'hommes puissent être réformées par un tribunal où l'élément patronal seul est représenté? Le Conseil supérieur ne l'a pas pensé et par 40 voix contre 5 a décidé que l'appel des sentences de prud'hommes ne serait plus porté devant le tribunal de commerce.

Quelle juridiction en connaîtra? La plupart des représentants du patronat au conseil supérieur se sont empressés de proposer le tribunal civil, alléguant l'incompétence des prud'hommes pour trancher les questions de droit civil ou commercial que soulèvent fréquemment les litiges dont on les saisit; cette raison et quelques autres encore invoquées par les patrons marquaient en réalité leur sourde hostilité à l'égard de la juridiction prud'hommale même : M. Heurteau a déclaré plus franchement que cette juridiction, si elle présente des garanties de compétence, ne lui paraissait pas en offrir d'impartialité, et qu'il convenait de la subordonner au tribunal de droit commun, « arbitre désintéressé ». — Le citoyen Guérard a répliqué que ce désintéressement prétendu ne ressortait guère des jugements du tribunal civil : on y voit le patron obtenir le plus souvent gain de cause contre l'ouvrier. Et Jaurès s'est étonné que les patrons ne se soient avisés de l'excellence du tribunal civil qu'au moment où l'on se propose de retirer l'appel aux juges consulaires; d'ailleurs le juge civil étant aussi, au correctionnel, le juge pénal des conflits entre patrons et ouvriers, lui paraît fort peu qualifié pour exercer entre ces mêmes parties une juridiction de conciliation et d'arbitrage.

D'une façon générale, comme l'ont observé les citoyens Jay et Dalle, les magistrats civils jugeraient en vertu d'idées tout autres que celles qui inspirent les sentences des prud'hommes : soumettre ces sentences au tribunal civil, ce serait en appeler à une juridiction, non pas supérieure, mais de nature radicalement différente : la formation si désirable d'une jurisprudence unifiée, sorte de droit ouvrier coutumier, en serait sérieusement entravée. Aussi le conseil supérieur a-t-il re-

poussé par 32 voix contre 14 la proposition de Montgolfier, Devillette et Troubat, qui faisait du tribunal civil le juge d'appel des sentences prud'hommales, et déclaré, par 36 voix contre 7, qu'il y avait lieu de former des conseils d'appel de prud'hommes composés en nombre égal de patrons et d'ouvriers. Les conseillers en exercice et les anciens conseillers seraient éligibles aux conseils d'appel par l'ensemble des conseillers de leur catégorie ; le mandat aurait la même durée que celui des conseillers prud'hommes ; et les fonctions de conseiller prud'homme et de juge d'appel seraient incompatibles.

Le taux de la compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes doit-il être augmenté?

Les citoyens Guérard et Dalle ont soutenu l'affirmative, alléguant l'importance que pourra désormais atteindre l'intérêt en cause, s'il s'agit par exemple du renvoi, après de longs services, d'un employé de commerce ou de chemins de fer ayant droit à une retraite, ou encore si l'on attribue compétence aux conseils de prud'hommes en matière d'accidents du travail : ils eussent voulu qu'on leur reconnût le droit de statuer sans appel jusqu'à 1,500 francs. Ce chiffre a paru trop élevé : les citoyens Jaurès et Jay ont fait observer que celui de 500 francs, généralement accepté, comprendrait la majeure partie des affaires soumises aux prud'hommes; que celles qui le dépasseraient étaient pour un ouvrier des affaires considérables auxquelles il convenait d'assurer la garantie de l'appel ; qu'enfin ce n'était pas au moment où l'on venait de créer un tribunal d'appel prud'hommal qu'il fallait risquer de le réduire à un rôle presque nul. Le Conseil, par 35 voix contre 2, a fixé à 500 francs la limite de la compétence en dernier ressort, mais avec cette observation expresse du professeur Jay que si un chiffre plus élevé n'avait pas été proposé c'était en considération du caractère prud'hommal de la juridiction d'appel.

Mais, pour apprécier l'intérêt en cause, tiendra-t-on compte exclusivement de la demande principale ou devra-t-on, comme

aujourd'hui, faire état de la demande reconventionnelle, s'il en est formé une? On sait que l'introduction d'une demande reconventionnelle sans fondement et dont le chiffre dépasse la compétence en dernier ressort des prud'hommes, est le subterfuge couramment employé de nos jours par le patron-défendeur pour traîner, malgré la loi, son adversaire en appel devant le tribunal de commerce. Reconnaissant la nécessité de mettre fin aux abus nés d'une semblable pratique, le Conseil supérieur a décidé, sur la proposition des citoyens Dalle et Briat, que les demandes reconventionnelles non présentées au bureau de conciliation seraient irrecevables; et que la compétence des conseils de prud'hommes en dernier ressort serait en tout cas exclusivement déterminée par le taux de la demande principale, quelles que soient la nature et la quotité de la demande reconventionnelle.

Le Conseil supérieur s'est demandé en dernier lieu si la juridiction prud'hommale devait être étendue aux salariés de l'État.

Les adversaires de cette extension ont objecté que l'État, n'ayant pas de représentant au sein des conseils de prud'hommes, ne saurait être leur justiciable ; que, d'ailleurs, le recours par la voie hiérarchique est ouvert aux ouvriers de l'État qui auraient des griefs à faire valoir. M. Metzger ne verrait que des avantages à étendre la juridiction prud'hommale aux industries que l'État exerce comme le ferait un patron quelconque, — les chemins de fer, par exemple; mais dans les manufactures de tabac ou d'allumettes, le rôle de l'État est surtout fiscal, dans les administrations publiques il est exclusivement administratif et n'a plus rien d'industriel : que viendraient faire là les conseils de prud'hommes? Jaurès a aisément réfuté ces objections : l'État pourrait être représenté dans les conseils de prud'hommes par ses ingénieurs ou ses chefs de service; comment d'ailleurs admettre qu'il n'accepte pas pour lui-même les garanties de bonne justice qu'il impose aux autres patrons? Les préoccupations administratives ou fiscales qui le guident dans certains cas peuvent

précisément l'entraîner à méconnaître les intérêts de ses ouvriers ou employés : il y a donc lieu de les sauvegarder. — C'est ce que le Conseil supérieur a admis en votant l'extension de la juridiction prud'hommale d'abord aux employés des chemins de fer de l'État, puis aux salariés de l'État en général.

Notons enfin qu'il s'est prononcé en faveur de l'allocation d'un traitement fixe aux conseillers prud'hommes; de la faculté pour les parties de se faire représenter devant le conseil par un membre de leur famille, un représentant de l'entreprise, ou une personne de leur profession et notamment par un membre du syndicat professionnel; et que, dans les villes où il n'existerait pas de conseils de prud'hommes, il a décidé que le tribunal compétent serait, non plus le juge de paix, mais le conseil de prud'hommes le plus proche.

On voit que le Conseil supérieur du travail, avec la grande autorité qu'il tient de la compétence de ses membres, et que le législateur ne saurait méconnaître, a résolu d'une façon satisfaisante plusieurs des plus importantes questions relatives à la réforme des conseils de prud'hommes. Il est cependant permis de regretter les lacunes du questionnaire qui a servi de base à la discussion : des questions d'une ridicule insignifiance y ont trouvé place, — celles, par exemple, de savoir si l'on donnera aux conseillers prud'hommes le titre de « juges », et si la dénomination de « conseils de prud'hommes » sera maintenue ou remplacée par une autre ! Mais on n'y parle pas de l'extension de la compétence *ratione materiæ* des conseils de prud'hommes, notamment aux conflits collectifs et aux accidents du travail. Un programme de discussion complet et plus méthodiquement établi paraît indispensable pour qu'à l'avenir les sessions du Conseil supérieur du travail soient aussi fécondes qu'elles peuvent l'être.

E. Petit

LE SOCIALISME EN HOLLANDE

L'unité socialiste vient d'être définitivement proclamée en Hollande. Mais pour juger du terrain parcouru, il faut jeter un coup d'œil rétrospectif sur la marche du mouvement socialiste hollandais.

Décrire le mouvement socialiste hollandais, pour des lecteurs français, n'est d'ailleurs pas une tâche facile.

Il y a peu de pays qui soient moins connus à l'étranger que la Hollande, qui a cependant, comme puissance commerciale et navale, et comme puissance coloniale, une certaine importance. Les colonies hollandaises ont environ 33 millions d'habitants. Les Indes orientales ont un budget de 300 millions de francs par an, ce qui dépasse celui des colonies de tous les pays, l'Angleterre exceptée. Pour le commerce, la Hollande dispute déjà la quatrième place à la France.

Cependant, on s'occupe peu dans les autres pays de la politique intérieure de la Hollande et, par suite, le mouvement socialiste hollandais est lui-même très peu connu. Je crois que cette ignorance tient, en grande partie, à ce que les Hollandais ont le bonheur et le malheur d'avoir une langue à eux, langue dont ils sont très fiers, mais que personne ne lit au delà de leurs frontières.

Pour donner donc à des lecteurs français, une idée exacte du mouvement ouvrier et socialiste hollandais, il me semble absolument nécessaire, comme je l'ai dit, d'en faire un rapide historique. Il me sera plus facile ensuite de faire comprendre la situation actuelle.

LES DÉBUTS DU MOUVEMENT SOCIALISTE

La Hollande est le pays de l'Europe et même du monde où le capitalisme a été le premier à se développer. Dès

le dix-septième siècle, il y avait en Hollande des capitalistes et des prolétaires dans le sens moderne du mot. Cependant le mouvement prolétarien est de date relativement récente.

En 1848, il y avait des communistes en Hollande qui auraient probablement fait parler d'eux davantage si le roi d'alors n'avait pris le parti très sage de céder à la bourgeoisie libérale, de donner une constitution, et de prévenir ainsi une révolution où il aurait eu bien des chances de perdre sa couronne et sa liste civile.

Le mouvement ouvrier, proprement dit, paraît avoir commencé avec l'Internationale. Cette organisation a été représentée en Hollande. Elle n'y a jamais été forte, mais dans les grandes villes, il y avait des sections. Celle d'Amsterdam organisa, en 1871, un meeting où elle déclara se solidariser avec la Commune de Paris.

Après la décadence de l'Internationale, fut fondée l'organisation ouvrière dite : *Algemeen Nederlandsch Werkliedenverbond* (Fédération générale des ouvriers néerlandais), et c'est dans cette organisation qu'on trouve les premiers socialistes démocrates.

Au congrès annuel de cette organisation, tenu les 9 et 10 juin 1878, la question suivante figura à l'ordre du jour : « Est-ce que le programme du parti social-démocrate allemand peut aussi avoir quelque utilité pour les ouvriers néerlandais ? » Ce programme était le programme de Gotha.

On discuta fort peu au congrès la partie théorique de ce programme ; on put s'apercevoir néanmoins qu'elle y avait des défenseurs.

Ni à ce congrès, ni plus tard, on n'a réussi à convaincre le *Algemeen Nederlandsch Werkliedenverbond* de l'utilité du programme socialiste.

Cette organisation est aujourd'hui encore adversaire du socialisme. Son président, le sieur Heldt, a été, en 1885 déjà, élu membre de la Deuxième Chambre des Etats-Généraux par le parti libéral, auquel il appartient encore aujour-

d'hui. La plupart des membres de cette organisation préconisent en politique le radicalisme.

LA PREMIÈRE ORGANISATION SOCIALISTE

Quelques semaines seulement après ce congrès, le 7 juillet 1878, se fondait à Amsterdam une association de social-démocrates. C'étaient les défenseurs du programme de Gotha au congrès du *Werkliedenverbond* qui en étaient les fondateurs. Le principal d'entre eux était le tailleur H. Gerhard, un ouvrier instruit, qui avait voyagé une grande partie de sa vie, et qui avait séjourné à Bruxelles, Paris et en Suisse. Il était très bon orateur et auteur et ses écrits, bien que vieillis, ont encore de la valeur aujourd'hui.

Peu après sa fondation, cette petite organisation recevait un grand renforcement dans la personne de Ferdinand Domela Nieuwenhuis, alors pasteur luthérien à La Haye, qui se déclara être social-démocrate et qui fonda, le 1er mars 1879, le journal *Recht voor Allen.*

Il est facile de comprendre combien le concours de cet homme jeune et intelligent, que sa fortune rendait indépendant, qui pouvait donner et qui donna tout son temps à la propagande des principes qu'il avait adoptés, fut utile au parti social-démocrate qui venait de se fonder et qui était encore si faible. Domela Nieuwenhuis devint bientôt le premier de ses propagandistes, et pendant les années suivantes, il répandit la connaissance des principes socialistes dans toute la Hollande.

Quelques années s'écoulèrent avant que le nouveau parti réussit à attirer un peu d'attention sur lui.

En 1881, les quatre petites organisations locales qui existaient alors dans le pays (Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Haarlem), fondaient le *Socialdemocratische Bond* (Fédération social-démocratique). En 1883, au congrès annuel, cette fédération comptait 11 sections à onze localités. Elle s'était donné un programme qui était, pour ce qui concerne la partie théorique, une traduction presque textuelle du programme de Gotha.

Vers la fin de 1882, et dans le courant de 1883, l'agitation pour le suffrage universel commença à trouver de l'écho dans les classes ouvrières et la petite bourgeoisie hollandaises. Alors les socialistes se mêlèrent dans cette agitation et bientôt les orateurs et les écrivains socialistes s'étaient emparés des tribunes et de la presse qui défendait la grande réforme.

L'agitation pour le suffrage universel fut bientôt considérée comme une agitation socialiste, ce qui rendit peut-être plus tenace la résistance contre cette réforme, mais renforça fortement le mouvement socialiste.

Dans les années 1884-1886 l'agitation pour le suffrage universel prenait de grandes proportions et devenait un grand mouvement populaire, un mouvement de masses. Ce qui ne paraîtra pas étrange à qui sait qu'alors dans toute la Hollande il n'y avait que 130,000 électeurs. Pour être électeur, on devait payer une somme d'impôt qui variait de 20 florins (40 francs) par année dans les villages, jusqu'à 112 florins à Amsterdam.

Seulement l'état d'esprit surexcité des socialistes hollandais de ce temps, avait ses inconvénients. On faisait de la propagande pour le suffrage universel, mais en même temps on préconisait « la révolution », qui était comprise par la grande masse des mécontents dans ce temps de chômage et de misère horrible, comme la délivrance du prolétariat par la violence. L'anarchisme commença à se montrer et la violence de langage avec laquelle on se monta la tête, n'était pas de nature à former les lutteurs calmes mais résolus, dont on avait besoin dans la lutte pour les droits politiques.

A la grande manifestation de La Haye en septembre 1885, cette violence de langage porta un grand coup au mouvement. Dans la résolution, votée à cette manifestation, on avertissait le gouvernement et les chambres que c'était la dernière fois qu'on demandait des droits « de la façon dont on le faisait aujourd'hui ».

Cette menace, qui ne pouvait être que tout à fait vaine, a fait beaucoup de mal. Dans la suite, en effet, toutes les fois qu'on délibérait sur une proposition en faveur du suffrage uni-

versel, on aboutissait toujours à quelque résolution formulant une *demande*. Mais on avait déclaré « qu'on ne la demanderait plus ». Le mouvement pour le suffrage universel s'affaiblit; par contre le courant dit révolutionnaire devint de plus en plus fort. Dans les grandes villes, mais surtout à Amsterdam, le prolétariat était surexcité d'une façon tout à fait dangereuse. Il ne se passait presque plus de dimanche sans qu'on ne se battît contre la police, qui, de son côté, ne négligeait rien pour provoquer la population. On dissolvait les réunions, on les faisait même dissoudre à coups de sabres et de revolvers, et ceux qu'on prenait ayant touché de la main un agent étaient condamnés aux peines les plus sévères. C'est ainsi qu'un jeune ouvrier, Geel, qui avait tiré un coup de revolver sur la police sans toucher personne, fut condamné à huit ans de prison cellulaire.

La surexcitation des esprits qui règnait alors dans la capitale de la Hollande, et les provocations de la police, aboutirent à la « révolte des anguilles » *(palingoproer)* des 25 et 26 juillet 1886.

Dans un des quartiers populaires d'Amsterdam, des gens du peuple s'amusaient avec le jeu dit « tirer l'anguille » *(palingtrekken)*, dans un des canaux qui croisent en tous sens les villes hollandaises. Ce jeu étant défendu, la police intervint d'une manière brutale et provocatrice. Cela provoqua une bataille dans laquelle les agents furent jetés à l'eau. 50 agents intervinrent et une bataille en règle commença. La police, même avec 500 hommes, ne réussit pas à se rendre maître de la situation. La bataille dura toute la nuit et le jour suivant, le lundi, quand les agents voulurent arrêter quelques-uns des révoltés, qu'ils avaient cru reconnaître, cela recommença de plus belle. Tout ce qui a dans une grande ville la haine de la police, courut dans le « Jordaan », le quartier en révolte, et la police fut encore une fois battue. Presque tous les agents furent blessés. Alors, les troupes intervinrent et une heure plus tard la révolte fut réprimée, mais vingt-un morts, vingt-huit blessés gravement, et [une centaine] légèrement blessés gisaient dans les rues. Au moins une quarantaine de

manifestants furent condamnés à des peines d'emprisonnement depuis six mois jusqu'à trois ans.

Il est inutile de dire que cette révolte n'avait pas de caractère socialiste et que les socialistes conscients n'y avaient point pris part. Seulement, la presse de tous les partis bourgeois sut en tirer profit et elle s'efforça, par des virtuosités sophistiques, d'établir la responsabilité des socialistes.

UNE PÉRIODE DE RÉACTION

Ce fut la fin d'une période et le commencement d'une réaction. Domela Nieuwenhuis fut, dans le même mois, condamné à un an de prison pour lèse-majesté. Il entra en prison le 7 janvier 1887.

Alors, la réaction travailla. A l'occasion du soixante-dixième anniversaire du vieux roi Guillaume III, on excita dans toute la Hollande les populations contre les socialistes, ennemis de la maison d'Orange. L'esprit chauvin, excité par toute la presse, se relevait et les jours de février 1887 furent des jours durs pour les socialistes. On les battit, on pilla leurs maisons et leurs locaux; on ne pouvait plus colporter un écrit socialiste dans la rue, on ne pouvait plus tenir une réunion publique socialiste. Les mêmes masses populaires qui, quelques mois auparavant, avaient combattu contre la police, en chantant des hymnes socialistes, se retournaient maintenant contre les socialistes eux-mêmes. Pendant des mois entiers, il était, dans les quatre cinquièmes des provinces, impossible de tenir une réunion socialiste, et dans les grandes villes, où il y avait assez de socialistes pour faire respecter quelque peu leurs droits, on ne pouvait sortir qu'en nombre, et avec des armes.

Quand la réaction crut qu'on avait eu raison des socialistes, elle voulut jouer à la généreuse et, le 31 août 1887 on gracia Domela Nieuwenhuis. Les socialistes, en voyant revenir l'homme aimé et estimé de tous, reprirent courage. Domela Nieuwenhuis fit à La Haye et à Amsterdam une entrée qui fut triomphale.

Mais la réaction, qui voyait échapper la victoire, voulut encore frapper un grand coup. Lorsque Nieuwenhuis voulut

aller saluer les socialistes de Rotterdam, le local de la réunion fut saccagé et pillé par la foule, les socialistes réunis furent maltraités et il est probable que la populace aurait écharpé Nieuwenhuis si elle avait pu le reconnaître. Mais Nieuwenhuis ne portait plus sa barbe qu'on lui avait coupée en prison, et c'est à cela qu'il dut d'échapper. Le mouvement se porta encore dans les autres villes. A Leiden, à Utrecht et dans beaucoup d'autres cités, les socialistes furent maltraités de toutes les façons. Pour les socialistes c'étaient des temps difficiles.

Le lecteur qui veut connaître l'histoire du parti socialiste, doit se dire que tout cela a fort peu à faire avec ce qu'on comprend par le mouvement ouvrier et socialiste, avec la lutte du prolétariat pour une existence meilleure ; mais pour bien comprendre l'esprit sectaire et surexcité que ce parti socialiste hollandais a montré plus tard, il faut savoir ces choses. La haine contre les instigateurs de toutes ces ignominies parlait plus haut que tout autre sentiment, l'esprit était hors d'état de comprendre la tactique calme et pratique qui, seule, aboutit à quelque chose. Rien ne développe le fanatisme et le sectarisme comme de se sentir entouré d'une population ennemie. Rien ne développe plus la défiance que de se voir jeter des pierres par les crieurs des hosannas d'hier.

La violation du droit de réunion et la persécution de la part des patrons et d'autres, introduisaient dans la Hollande les manières des révolutionnaires des temps passés.

La marche du parti socialiste hollandais, dans la voie des phrases révolutionnaires et des négations anarchistes, a sa cause principale dans les événements décrits ci-dessus.

W.-H. Vliegen

(A suivre)

LA THÉORIE DU PROFIT (1)

RÉPONSE A JAURÈS

(Fin)

II

Jaurès croit pouvoir apporter, contre ma représentation du profit sous la forme de sur-produit, au lieu de sur-travail, un argument décisif. « Le produit — dit-il — en tant que produit, en tant que valeur d'usage, en tant qu'objet consommable et assimilable, le produit n'a pour le capitaliste, aucune valeur. Nous ne sommes pas dans la période de l'économie domestique ou de l'économie esclavagiste, où le maître consomme pour son usage les produits du travail familial ou les produits du travail servile. Les produits n'ont de valeur pour le capitaliste que lorsqu'il peut les jeter sur le marché et les échanger contre d'autres produits; ils n'ont pas de valeur pour lui comme valeur d'usage, ils n'ont de valeur pour lui que comme valeur d'échange. »

Comme, au fond, tous les produits sont aujourd'hui réduits en valeur et jetés sur le marché par suite de l'infinie division du travail entre les différentes branches de l'industrie, qui constitue une des caractéristiques de l'économie moderne, la critique de Jaurès peut se résumer dans ce fait, que je n'au-

(1) Voir notre dernier numéro.

rais pas tenu compte de la division du travail et de ses effets sur la consommation individuelle.

Or un tel argument serait « en fait et en droit » irréfutable, si j'avais paru croire que le procès d'où les produits-profit tirent leur origine pût se concevoir immédiatement en considérant isolément chaque ouvrier et chaque capitaliste; et que le profit fût, par conséquent, le sur-produit consommable directement par chaque capitaliste isolé. Mais ce que j'ai soutenu est, en définitive, justement le contraire.

J'ai tâché de prouver par une longue démonstration que, la division du travail existant, le procès de la production est éminemment collectif, et qu'on ne peut bien comprendre, par suite, la manière selon laquelle les produits dérivent d'un tel procès, qu'en concevant le phénomène sous une forme également collective. Il est vrai que j'ai moi même supposé — dans la première partie de l'exposé de ma pensée — que la division du travail n'existait pas, et que le produit, en conséquence, était immédiatement créé par chaque ouvrier pour chaque capitaliste. Mais j'ai fait cela provisoirement, et seulement parce que Marx, ayant toujours conçu la génération du profit sous une forme individuelle, considérant isolément le fileur de dix livres de coton, — il m'a semblé plus conforme aux nécessités de la discussion, d'admettre en principe le plus grand nombre de mêmes hypothèses. Mais je me suis hâté, ensuite, de démontrer que le mécanisme productif et conséquemment le procès par lequel naissent les produits-profit, ne peuvent et ne doivent se représenter que sous une forme collective.

A mon avis, une des plus grandes erreurs de Marx a été précisément celle d'avoir étudié le procès intime selon lequel le profit dérive de la production, en ne considérant qu'un seul ouvrier isolé, et d'avoir conçu le profit du capitaliste comme créé immédiatement par le sur-travail de chacun de ses ouvriers. Cette position donnée, la critique de Jaurès pouvait être dirigée contre tout autre, mais non contre moi. Jaurès aurait dû démontrer : ou que ma représentation du mécanisme productif et, par suite, du profit comme phénomènes collectifs,

était fausse dans son essence ; ou que, bien qu'elle pût être vraie en général, elle ne suffisait pas à légitimer ma théorie du sur-produit. Au contraire, il m'a implicitement accusé de n'avoir pas vu cette division du travail, de l'existence de laquelle je m'étais précisément servi soit pour mieux consolider la conception du profit soutenue par moi, soit pour prouver avec plus de force la fausseté *ex-adverso* de celle de Marx.

Cela posé, je démontrerai comment la division du travail, au lieu de la contredire, apporte de nouveaux arguments en faveur de ma thèse.

Etant admis que le profit consiste en un sur-produit — c'est-à-dire dans les produits, créés par les ouvriers, et allant aux capitalistes —, nous ne pouvons considérer comme produits-profit que les produits que ces derniers consomment réellement. Si le paysan, par exemple, garde pour soi le maïs et cède le blé à son maître, nous devons considérer comme sur-produit le blé, et non le maïs. Donc, si l'on ne peut, à cause de la nature circonstanciée et concrète des produits, désigner du nom de produits-salaire ceux réellement destinés aux ouvriers, il est évident que, seulement dans l'hypothèse absurde de l'inexistence de la division du travail, nous pourrions avoir un état de choses, où chaque ouvrier produirait, dans une partie de sa journée tous les produits-salaire pour lui-même, et dans l'autre partie tous les produits-profit pour son propre capitaliste.

L'existence de la division du travail étant reconnue, il est évident que chaque ouvrier n'obtient, en échange de l'emploi de toute sa journée, qu'un produit d'une seule espèce. Pour cela, si l'on accorde même l'hypothèse la plus favorable — qui, dans le plus grand nombre des cas, ne correspondra pas à la réalité — c'est-à-dire que chaque produit soit consommé tant par le capitaliste que par l'ouvrier, nous dirons que chaque ouvrier, ou chaque groupe d'ouvriers, ne tirant qu'un seul produit, n'obtiendra jamais qu'un seul des nombreux produits dont son salaire se compose, et un seul des nombreux produits dont se compose le profit du capitaliste. Il serait donc

absurde d'admettre qu'un seul groupe d'ouvriers, producteur d'un seul produit, obtienne tout le profit réel du capitaliste; et de vouloir trouver à l'intérieur de son entreprise minuscule le fonctionnement du mécanisme productif tout entier.

La division du travail étant supposée, chaque groupe producteur dépend des autres, et en même temps fait dépendre les autres de lui. Il dépend des autres, parce qu'il a besoin des produits des autres pour compléter ainsi le salaire des ouvriers et le profit du capitaliste qui le composent. Il fait dépendre les autres de lui, parce que les autres ont, à leur tour, besoin de son produit spécial pour la même raison. Une si stricte dépendance de chacun envers tous et de tous envers chacun étant constatée, la production, au lieu de se terminer dans l'œuvre isolée de chaque travailleur ou groupe de travailleurs, se combine et se fond dans l'œuvre simultanée de tous les travailleurs de la classe ouvrière. Comme dans un organisme différencié — dans le corps humain, par exemple — la vie physiologique ne peut se concevoir qu'en considérant l'ensemble de toutes les cellules, au moyen desquelles seulement toutes les fonctions peuvent se développer d'une manière complète; de même, dans une société où la division du travail est répandue, la vie économique — dans notre cas le mécanisme productif — ne peut se comprendre qu'en embrassant dans leur action synchronique tous les groupes producteurs au moyen desquels seulement on peut obtenir tous les produits.

La division du travail étant donnée, l'unité productrice n'est plus formée par l'ouvrier, mais par la classe ouvrière tout entière. Les produits-salaire et les produits-profit jaillissent du sein de la production, non pas comme le salaire de chaque ouvrier et le profit de chaque capitaliste, mais comme deux fonds collectifs de consommation destinés respectivement à la classe ouvrière et à la classe capitaliste.

Pour conclure, à l'égard du procès réel de la production, ce ne sont point les salaires et les profits individuels, mais le salaire collectif et le profit collectif qui correspondent vraiment aux conditions sociales créées par la division du travail.

On peut donc affirmer que le profit naît non seulement sous la forme de sur-produit au lieu de sur-travail, mais sous la forme du sur-produit de la classe ouvrière considérée dans son ensemble, au lieu de celui de chaque ouvrier pris individuellement.

La conception du profit sous la forme de sur-produit, au lieu donc de trouver un obstacle dans la présence de la division du travail, reçoit de celle-ci une nouvelle consolidation. C'est précisément la même nature circonstanciée du produit comme objet de consommation, qui nous maintient en rapport avec la réalité vivante, et nous fait reconnaître que, étant donnée une condition de choses où chaque groupe d'ouvriers obtient un produit d'une seule espèce, le mécanisme productif en général, et en particulier le procès selon lequel on obtient les produits-profit, ne peut être compris que sous une forme collective.

La conception du profit comme sur-travail, voilà vraiment ce qui a empêché Marx de voir — en présence de la division du travail — la réalité concrète du procès productif. Je ne nie pas, bien entendu, que Marx ait reconnu le caractère d'interdépendance et de collectivité des phénomènes productifs. Celui qui lit le *Capital* trouvera toujours des passages qui prouvent qu'il a vu cette manifestation spéciale, ou bien telle autre, de ce caractère. Cela, néanmoins, ne l'a pas empêché — et c'est justement sur cela que porte ma critique — d'étudier le procès intime par lequel le profit dérive de la production, en ne considérant qu'un seul ouvrier isolé et de croire — en pleine division du travail — que le profit de chaque capitaliste est, sans plus, le profit que lui a procuré réellement chaque ouvrier.

La responsabilité de cette énorme erreur retombe entièrement sur la confusion entre l'analyse de la valeur et l'analyse du profit, et sur la représentation qui s'ensuit du profit sous la forme de sur-travail. Le travail, en sa qualité d'effort humain générique, peut être conçu comme la cause de tous les produits. Puisque donc tous les produits dérivent du travail, nous pouvons imaginer sous la figure abstraite de ce caractère

commun, les produits les plus différents. En admettant, après cela, que la valeur des produits soit déterminée par le travail, on voit qu'en représentant le produit spécial et partiel d'un groupe d'ouvriers isolés par la forme abstraite de valeur-travail, il nous semblera apercevoir, sous la totalité de ce travail et de ce produit, la production sociale tout entière, et, conséquemment, sous une première partie de ces produits, un salaire entier et complet, et sous l'autre partie un profit entier et complet.

C'est donc la théorie de la valeur, et la théorie relative du profit considéré comme du sur-travail, qui ont conduit Marx à concevoir sous une forme individuelle la création des produits-salaire et des produits-profit, et, par suite, la production tout entière.

Voilà donc démontré que ce n'est pas contre ma représentation du profit, mais, au contraire, contre celle de Marx, que l'on peut objecter l'existence d'une division du travail.

Une dernière considération.

Nous avons vu que, la division du travail étant donnée, chaque groupe obtient un produit d'une seule espèce. Il s'ensuit que chaque groupe se trouvant pourvu d'un produit unique, insuffisant tant aux ouvriers qu'au capitaliste qui le composent, tâchera d'en échanger la quantité entière ou, au moins, la partie surabondante contre les produits des autres groupes qui en ont besoin. Chaque groupe se trouvant dans les mêmes conditions, il s'établira entre tous une série continuelle d'échanges, dans lesquels chacun tâchera d'obtenir, contre d'égales parties de son propre produit, les autres produits-salaire et les autres produits-profit, dont ont besoin, respectivement, les ouvriers et le capitaliste dont il se compose.

Sans nous occuper ici — ce serait trop long — de la lumière que la conception du procès collectif de la production jette sur les origines et sur la signification réelle de la valeur, il n'est pas difficile de trouver la fonction de cette dernière dans les rapports particuliers du salaire et du profit collectifs. Une fois que, la division du travail donnée, le mécanisme productif ne crée pas immédiatement le salaire pour chaque

ouvrier et le profit pour chaque capitaliste, mais le salaire pour la classe ouvrière dans sa totalité et le profit pour la classe capitaliste dans sa totalité, la valeur ne sert à chaque groupe que pour obtenir, au moyen de l'échange de leur produit spécial contre les produits d'autrui, un salaire complet pour les ouvriers respectifs, et un profit complet pour le capitaliste respectif; pour tranformer, en un mot, le salaire et le profit de collectifs en individuels.

Cela posé, les produits obtenus, dans un régime de division du travail, par les groupes, nous présentent contemporainement deux aspects distincts, et chacun d'eux doit être considéré sous des critériums particuliers. L'un implique un problème de production, c'est-à-dire : quelle contribution apporte le produit de ce groupe déterminé au salaire et au produit collectifs ? L'autre implique un problème de distribution, c'est-à-dire : quelle partie du produit social, quel salaire particulier obtiennent, respectivement, les ouvriers et les capitalistes qui composent ce groupe ? Le premier est un problème de quantité, et se résout — comme nous savons — en considérant le produit dans sa grandeur arithmétique intrinsèque ; le second est un problème de rapport, et se résout par la connaissance de la valeur du produit. Quant au salaire et au profit collectifs, c'est-à-dire à l'intérêt général de la société, le produit de chaque groupe sera d'autant plus appréciable, que plus grandes seront ses dimensions en valeur d'usage. Au contraire, quant au salaire et au profit individuels, c'est-à-dire quant à l'intérêt particulier et antagoniste de chaque groupe, il sera d'autant plus appréciable que plus élevée se présentera sa valeur.

Il est facile, après cela, de comprendre les erreurs dans les quelles doivent tomber tous ceux qui, comme les marxistes, et, dans notre cas spécial, Jaurès, analysent le mécanisme de production uniquement à travers la valeur.

La contemplation exclusive des produits sous la forme de valeurs d'échange et la possibilité — la théorie spéciale de la valeur de Marx admise, — de considérer chaque produit isolément dans sa valeur-travail intrinsèque, finissent par leur faire oublier que les valeurs d'échange ne sont — en dernière

analyse — que les rapports selon lesquels s'échangent les valeurs d'usage, et ne constituent que le moyen particulier par lequel les groupes ou les individus atteignent ce qui forme toujours leur dernier but : se procurer des valeurs d'usage pour satisfaire leurs besoins. Pour eux, la production devient, sans plus, la production de valeurs d'échange. C'est sur les bases de ces critériums que Jaurès a pu prononcer la sentence citée plus haut : « Le produit, en tant que produit, en tant que valeur d'usage, en tant qu'objet consommable et assimilable, le produit n'a, pour le capitaliste, aucune valeur. » Or, une telle conception est erronée au point de vue même de l'intérêt de chaque capitaliste, intérêt qui reflète, comme nous savons, les produits considérés dans leurs rapports d'échange. La valeur, en effet, sert — nous nous en souvenons, — à chaque groupe pour obtenir les produits d'autrui, et pour transformer, ainsi, la production particulière, contribution minuscule au salaire et au profit collectifs, en salaires individuels des ouvriers respectifs, et en profit individuel du capitaliste respectif. La valeur d'échange, donc, n'intéresse point les groupes et les capitalistes en elle-même, mais en tant qu'elle constitue le moyen grâce auquel ils peuvent se procurer — définitivement — les produits des autres capitalistes et des autres groupes. Chacun décidera de vendre son propre produit à 200 francs au lieu de 100 francs, non pour le goût transcendental de la chose en soi, mais parce que, si en vendant à 100 francs, il se met dans les conditions de jouir d'une quantité x de produits, en vendant à 200 francs, il se mettra dans les conditions de jouir d'une quantité $2x$ de produits, c'est-à-dire du double.

La valeur d'échange du produit particulier constitue donc, pour chaque groupe et pour chaque capitaliste, un moyen par lequel on peut réaliser ce but principal : se procurer la plus grande quantité de valeurs d'usage des autres. C'est bien pour cela qu'elle leur tient à cœur, et elle ne leur est utile que parce qu'elle leur permet de réaliser ce but. Supposons en effet, pour un instant, que, pendant que le groupe A voit augmenter de 100 francs à 200 francs la valeur de son produit particulier,

la valeur des autres produits augmente aussi dans la même proportion. Dans ce cas, le groupe A vendra plus cher, mais il achètera aussi plus cher. Aucun de ses membres ne gagnera rien. Les ouvriers se procureront les mêmes produits-salaire qu'auparavant, les capitalistes les mêmes produits-profit.

Il n'est donc pas vrai, même en considérant chaque groupe producteur et chaque capitaliste dans leur intérêt individuel, que la division du travail anéantisse pour eux l'importance des valeurs d'usage. Elle complique le phénomène, mais n'en altère point la nature intime. Si la division du travail n'existait pas, chaque groupe producteur et chaque capitaliste seraient intéressés, sans plus, à obtenir la somme maxima de valeurs d'usage, car cette somme constituerait immédiatement leur consommation directe. La division du travail étant donnée, le but reste toujours le même; le moyen seulement à employer pour l'atteindre, dans sa plus grande plénitude, c'est de réaliser, — la valeur d'usage des produits d'autrui restant constante —, la valeur d'usage maxima du produit particulier. En résumé, la division du travail étant donnée, en considérant chaque groupe et chaque capitaliste, deux intérêts coexistants se déterminent : l'un, préliminaire et intermédiaire, des vendeurs; l'autre, définitif et direct, des consommateurs. Le premier se rapporte aux valeurs d'échange; le deuxième aux valeurs d'usage. La conception des produits doit donc rester, même avec la division du travail, une conception de valeurs d'usage, car le deuxième intérêt est le plus important.

Considérer chaque groupe et chaque capitaliste seulement au point de vue de leur intérêt immédiat et transitoire de vendeur, constitue une erreur, dont la gravité est la condamnation la plus éloquente de la méthode d'analyse dont elle dérive.

Nous avons envisagé jusqu'à présent l'intérêt individuel des groupes : intérêt qui, comme nous avons vu, se réfère aux produits considérés dans leurs rapports d'échange.

Mais nous savons que les produits des groupes présentent un autre aspect plus fondamental : celui grâce auquel ils

constituent autant de contributions quantitatives à la production sociale. Or, c'est justement cet aspect des produits individuels qui nous permet d'éviter une deuxième erreur, aussi grave que la première.

Il est évident que, comme la haute valeur d'échange du produit d'un groupe déterminé n'a son effet utile que lorsque la valeur d'échange des autres n'augmente pas, contemporainement, il y a un intérêt collectif commun, par lequel tous doivent tendre, comme producteurs-consommateurs, à apporter au produit social la contribution quantitative maxima, qui existe au-dessus des intérêts antagonistes de chacun considéré comme vendeur. Puisque chacun consomme, tant que des produits existent l'intérêt fondamental devient pour tous qu'il y ait la quantité maxima de produits.

Or, étant donné le rapport qui réunit le produit du groupe à la production sociale, la chose se comprend facilement. Quant à la production sociale, le produit de chaque groupe constitue une contribution quantitative, — ou en valeurs d'usage, — à la masse totale des biens ; et, par conséquent, il est d'autant plus utile aux deux classes sociales considérées dans leur ensemble, que plus grande est la contribution qu'il représente pour le salaire et pour le profit collectif.

Si l'on considère, au contraire, la production à travers la seule valeur d'échange, c'est-à-dire à travers le seul intérêt immédiat du vendeur, ce deuxième et plus important aspect nous échappe complètement, et chaque groupe producteur nous semble intéressé exclusivement à ce que son produit particulier ait, pour unité, la valeur maxima. Supposons que la société économique soit composée de cent groupes producteurs. Comme l'on peut répéter pour tous, ce que nous avons vu pour le premier, la somme des cent groupes, c'est-à-dire en dernière analyse, la société tout entière, trouvera son compte dans la valeur maxima de chaque unité de ses produits. Mais, comme on sait, selon la théorie marxiste, la valeur des produits est donnée par le travail. La société donc et l'ensemble des capitalistes auraient intérêt à obtenir leurs produits par le travail le plus grand, par le coût le plus haut !

L'absurdité de cette conséquence extrême, et néanmoins inévitable, est telle que Ricardo, par exemple, — le vrai fondateur de cette théorie que les marxistes s'obstinent à attribuer à Marx seulement — a dû introduire dans le chapitre vingtième de ses *Principes* une distinction tardive entre les valeurs d'échange et la richesse, et reconnaître que le peuple qui a la plus grande richesse vit mieux que celui qui a les valeurs les plus hautes. Il a reconnu, implicitement, par cela que, pour les problèmes fondamentaux de la production, l'idée la plus importante n'est point l'idée relative de valeur (d'échange) mais l'idée absolue de richesse (valeur d'usage).

Naturellement, nous ne sommes pas si ingénus de croire que, dans une économie individualiste, cet intérêt commun et supérieur de tous les groupes en tant que producteurs-consommateurs, s'explique au moyen d'une entente fraternelle. Ce qui pousse les groupes à obtenir la quantité maxima de produits au coût minima, et à les vendre au prix le plus bas, c'est la concurrence que les groupes adonnés à la même branche d'industrie se font entr'eux. Mais cette concurrence, à son tour, ne devient possible et ne se comprend qu'en tant — étant reconnu que dans la réalité un même produit n'est pas mis au jour par un seul groupe, mais par plusieurs en concurrence entre eux — que les groupes complexes A, B, C, etc., consommateurs du produit obtenu par les groupes divers, c'est-à-dire tous les groupes qui ne produisent pas la marchandise, désirent s'en procurer la plus grande quantité au prix minima, et poussent conséquemment les producteurs du groupe Z à rivaliser entre eux pour mieux satisfaire ce désir des consommateurs. Les divers groupes Z à leur tour, en qualité de consommateurs, par exemple, de la marchandise A, gravitent avec les autres autour des groupes A, et ainsi de suite.

C'est par ce mécanisme — fondé, justement, sur l'intérêt des divers groupes pour les valeurs d'usage de tous les produits qui ne sont pas le leur propre — que l'on obtient, comme résultat final, l'augmentation quantitative des produits des différents groupes.

Pour conclure, la séparation entre l'analyse de la production et l'analyse de la valeur, et la conception qui en dérive sur la nature intrinsèque du profit présente, à mon avis, deux grands avantages.

Le premier a trait à la loi du sur-travail.

La conception du sur-travail considéré comme la cause du profit, est, à mon avis, profondément vraie, et constitue la partie absolument irréfutable de la théorie marxiste du profit. Mais puisque — le procès suivi par Marx étant donné — la théorie du sur-travail est toujours représentée en connexion à la théorie de la valeur, et en paraît même, au premier coup d'œil, la conséquence nécessaire, les économistes l'ont tous repoussée en tant qu'elle était réunie d'une manière si intime à une théorie de la valeur, dont ils voyaient toute la fausseté.

En face des attaques de ces honnêtes adversaires — parce que je ne parle que d'eux — la myopie des plus savants marxistes a été incroyable. Au lieu de reconnaître courageusement la part de vérité qui se trouvait dans les raisonnements de ces critiques — c'est-à-dire la réfutation de la théorie marxiste de la valeur — et de prouver, en même temps, que les vérités fondamentales de la doctrine — justement parce qu'elles sont fondamentales — étaient indépendantes d'une telle théorie, ils se sont obstinés dans un scolastique *aut sint ut sunt, aut non sint;* et, en défendant, avec une opiniâtreté redoublée, même la partie erronée de leurs idées, ils n'ont fait que consolider les attaques des adversaires.

Séparons, au contraire, complètement l'analyse des deux phénomènes ; et la théorie marxiste du profit sera mise en sûreté — quant à la part de vérité qu'elle contient — de tout danger de la part de la théorie de la valeur, et la raison principale des critiques scientifiques qu'on lui a opposées jusqu'à présent tombera.

Mais la séparation entre la production et la valeur présente un autre grand avantage, quant au problème même de la valeur.

Tant que l'on croit que la valeur est l'antécédent indispensable de toute l'étude de la production, toute théorie de la va-

leur est destinée à se ressentir du préjugé de cette fonction imaginaire. Qui veut prouver que l'unique cause de la production est le travail, et que le profit, par conséquent, ne peut être considéré en aucune manière comme le prix légitime ou nécessaire d'une contribution personnelle du capitaliste, est forcé pour atteindre son but, de fixer *a priori* une forme-valeur, dont la détermination est exclusivement le travail. Qui pense, au contraire, que le capitaliste aussi a droit — en qualité de capitaliste — à une partie du produit total, doit soutenir naturellement une théorie opposée.

La confusion entre la production et la valeur tend, ainsi, à transformer la recherche de la loi de la valeur en la recherche de l'origine du profit. Sous un tel aspect, la théorie ricardo-marxiste de la valeur est, certes, entre toutes, celle qui sert le mieux à une analyse sincère du procès productif ; et l'obstination avec laquelle les marxistes la défendent, aujourd'hui même, peut paraître justifiée en une certaine manière. La théorie ricardo-marxiste n'est point la théorie de la valeur, mais la théorie de la production ; et c'est autant qu'elle est dirigée vers ce but, qu'elle a le droit d'être considérée, même par celui qui la reconnaît erronée en elle-même, comme l'instrument d'un grandiose progrès scientifique.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, étant donnée la croyance que l'analyse de la production doit être subordonnée à celle de la valeur, l'étude objective du phénomène de la valeur, impliquant la solution, dans un sens ou dans un autre, d'un problème qui tend à réveiller dans le savant, les passions et les préjugés de l'homme, devient absolument impossible.

C'est seulement donc par la séparation de l'étude de la valeur et de l'étude de la production, que nous pourrons nous procurer, en présence de la recherche de la loi de la valeur, cette tranquillité intellectuelle et cet esprit d'observation objective, qui jusqu'ici ont fait défaut, précisément par suite des préoccupations suscitées par un procès faux. Une fois l'origine du profit analysée en dehors de la valeur, une fois démontré que le profit consiste en une quantité de produits que la classe ouvrière crée, mais ne peut consommer, — aucune loi ne

pourra jamais effacer l'origine, ou faire disparaître une quantité arithmétique de produits, qui, pour pouvoir prendre une valeur quelconque, doit exister auparavant.

Nous osons même affirmer que, pour une théorie du profit obtenue en dehors de la valeur, toutes les théories de la valeur deviennent indifférentes, en tant qu'aucune d'elles n'est capable de la détruire.

A cette heure vraiment décisive pour l'évolution du socialisme scientifique, le choix est entre deux voies :

Ou bien s'obstiner à soutenir une théorie de la valeur que — comme telle — la science économique a refusée à jamais, et garder alors, par contre-coup, une théorie du profit à demi-fausse, et laisser en danger continuel le côté de vérité qu'elle contient. Le résultat dernier, ce sera de prolonger l'extase scientifique qui, au milieu de la plus intense et de la plus rapide élaboration de toute théorie, pèse désormais sur l'école marxiste et l'immobilise.

Ou bien : abandonner définitivement la théorie ricardo-marxiste de la valeur, et obtenir par cela ce double effet : d'un côté, établir par une séparation nette entre l'analyse de la production et l'analyse de la valeur une théorie plus vraie du profit, et la mettre à l'abri de tout danger ultérieur ; de l'autre côté, éliminer, une bonne fois, le fatal obstacle qui a fossilisé le marxisme dans le champ économique, et lui donner libre essor pour une évolution ultérieure destinée à féconder sous l'action stimulatrice du libre examen, la partie vraiment vitale des doctrines du Maître.

Le choix est entre ces deux voies. Jaurès peut-il vraiment croire la première plus utile et plus près de la science ?

Antonio Graziadei

Bari, juillet 1900.

A propos des Universités Populaires

Le Congrès International des Etudiants et Anciens Etudiants socialistes a mis à l'ordre du jour de ses travaux la question des Universités Populaires dans leurs rapports avec le mouvement socialiste.

Il appartient aux groupements d'étudiants et d'anciens étudiants de préciser la valeur de ces institutions : comme toutes les œuvres post-scolaires et d'extension universitaire, elles relèvent de la fonction éducative qui leur revient dans le parti.

Mais, en attendant le résultat des enquêtes (1) qui seront produites au Congrès, il est utile d'esquisser dès maintenant, en quelques notes rapides, la portée des Universités Populaires au point de vue socialiste.

---

(1) Voici la circulaire qui a été adressée à cet objet, par l'intermédiaire de la presse, aux militants socialistes que la question intéresse :

Le citoyen Camille Polack, chargé, pour la préparation du Congrès International des Étudiants et Anciens Étudiants socialistes, d'une enquête sur la situation actuelle des Universités Populaires, dont les résultats permettront de déterminer l'attitude qu'il convient aux socialistes d'adopter à leur égard, prie les militants adhérents aux U. P. de Paris et de la province, ou ayant des renseignements sur leur fonctionnement, de bien vouloir lui faire parvenir (2, rue Tournefort, Paris) une réponse au questionnaire suivant :

A) *Histoire de l'U. P. :*

Condition de sa création ; détails sur les origines de l'œuvre.

B) *Fonctionnement de l'U. P. :*

a) Composition du comité de direction.

b) Nombre des adhérents inscrits ; nombre des adhérents fréquentant l'U. P. ; comment se recrutent les adhérents ?

c) Personnel enseignant : Conférenciers d'occasion ; conférenciers permanents.

C) *Enseignement de l'U. P. :*

a) Conférences : Comment les sujets des conférences sont-ils

Et tout d'abord, quel est leur rôle ? Il est précis : elles sont un instrument puissant de démocratisation de la science. Par leurs cours et conférences du soir, elles s'efforcent de mettre à la portée des cerveaux qui n'ont pu l'acquérir, cette somme moyenne de connaissances qu'un homme de notre temps doit posséder, pour arriver à une conscience plus large du monde et plus nette de soi. Par leurs expositions d'art, par leurs représentations théâtrales, par les distractions intellectuelles qu'elles procurent, elles sont capables d'exercer, dans le cercle de leur rayonnement, une influence esthétique et morale vraiment régénératrice.

Sans doute leur action est restreinte. Elle est limitée, en ce qui concerne la classe ouvrière, aux couches supérieures du prolétariat. Les écoles du soir ne sont accessibles qu'aux travailleurs qu'un long et déprimant labeur n'a pas exténués tout le jour. La masse reste lointaine pour elles : broyée par le mécanisme de la production capitaliste, elle n'a ni le temps ni la force de s'élever à la vie de l'esprit.

Du reste, même dans cette catégorie de la classe ouvrière où les conditions d'existence sont relativement élevées, les Universités Populaires n'atteignent qu'une minorité. Sans compter les préoccupations de toute sorte qui viennent solliciter l'activité des militants, ils sont encore aujourd'hui trop nombreux, parmi les ouvriers « qualifiés », ceux qui manifestent peu ou point de curiosité intellectuelle. Les besoins de la pensée ne s'éveillent que lentement en eux, tant leurs cerveaux sont prisonniers d'une longue passivité antérieure.

---

déterminés ? Y a-t-il un système suivi dans le choix des sujets ? Quelles sont les conférences les plus suivies ?

b) Divertissements organisés par l'U. P. : Promenades, visites de musées, fêtes artistiques, musicales, etc.

D) *Tendances générales de l'Œuvre :*

a) L'U. P. est-elle socialiste : par ses adhérents ? par son personnel enseignant ? par l'enseignement qui s'y donne ?

b) Si elle ne l'est pas, comment peut-elle le devenir ?

c) Les militants considèrent-ils l'œuvre des U. P. comme digne d'encouragement ?

C'est ainsi circonscrite à une *minorité ouvrière* — sans examiner les autres catégories sociales qu'elle peut atteindre, — que se présente l'œuvre d'éducation et de moralisation des Universités Populaires.

De cette œuvre, les socialistes peuvent-ils se désintéresser? Il y a des raisons d'adhésion au mouvement des Universités Populaires tellement fortes, que le parti socialiste n'a pas le droit de s'y refuser, sous peine d'inconséquence grave.

D'abord, il n'est pas d'œuvre sociale qui libère des consciences humaines qui ne soit par quelque côté socialiste. A toutes ces manifestations, notre mouvement ne saurait rester indifférent. Il revendique essentiellement l'honneur de représenter les intérêts de la civilisation et de l'humanité; et c'est pour les appeler à se mouvoir librement dans l'horizon illimité de la vie intellectuelle et morale qu'il rêve d'affranchir tous les esprits.

N'a-t-il pas besoin, ensuite, de trouver devant lui le plus possible de cerveaux préparés par une culture élémentaire à recevoir et à comprendre les idées socialistes. Pour saisir dans sa plénitude la portée de notre mouvement et y collaborer, un effort de pensée est nécessaire, et seules des intelligences élargies déjà par la fréquentation des idées générales y peuvent facilement atteindre. L'éducation générale est condition, en quelque mesure, de l'éducation socialiste.

Et puis, des hommes qui ont la prétention de créer le monde nouveau, peuvent-ils ignorer le monde présent? Il n'y a que les prophètes capables d'attendre dans la sérénité extatique des dieux la venue de l'ordre communiste. Mais les prophètes ne sont pas les ouvriers des transformations sociales : ils sont trop haut, et celles-ci exigent des esprits plus éclairés et plus pratiques.

D'ailleurs, en dehors de ces raisons générales, il y en a de plus spéciales, qui donnent à la tâche entreprise par les Universités Populaires une valeur plus haute pour l'avenir du socialisme.

Ce principe qu'on ne renouvellera pas le monde avec des inconscients et des irresponsables implique des règles de conduite personnelle pour les socialistes. Le premier devoir des militants est de s'émanciper eux-mêmes à l'intérieur de leur propre parti et d'agir comme des *hommes libres*.

De tous les cléricalismes, le cléricalisme socialiste — c'est-à-dire la foi irraisonnée et aveugle en quelques formules et en quelques chefs — est le plus odieux. Si les prolétaires, qui veulent s'affranchir du despotisme du capital, abdiquent leur personnalité, laissent à d'autres le soin de les conduire et de penser pour eux, ils deviennent indignes de servir leur propre cause. Ce ne sont plus des socialistes, ce ne sont pas des hommes, ce sont des *esclaves*.

Ceux-là seuls peuvent se libérer du joug des dogmes et des personnes, à qui l'ignorance ne ferme pas les yeux, dont l'esprit critique est en perpétuel éveil et la connaissance en agrandissement continue. L'instruction mise à la portée de *l'élite du prolétariat militant* par les Universités Populaires peut aider bien des esprits socialistes dans cette œuvre *d'auto-émancipation*.

Ce n'est pas tout. A cette heure où les pires divisions désagrègent notre parti, où les plus mauvaises passions se font jour, il est douloureux de voir à quel point le taux de la *moralité socialiste* est bas dans certains de nos milieux. La calomnie et l'injure sont les armes habituelles dont on se sert contre les camarades avec qui l'on discute. Il existe toute une série savante d'attaques, qui témoignent d'une mentalité *nationaliste* et *antisémite* bien plus que d'une mentalité socialiste.

Il n'y a que l'élévation du niveau de la mentalité ouvrière qui puisse purifier notre mouvement d'une pareille immoralité. L'action des Universités Populaires, développant le sens de la critique et du contrôle, peut être, à ce point de vue, féconde.

Ces raisons ont paru décisives à tous les militants qui sont en contact direct avec le prolétariat. De très nombreux camarades ont facilité partout la création ou l'extension d'Universités Populaires.

Il s'est pourtant trouvé quelques socialistes pour les combattre avec violence. Il est vrai que ces socialistes ne sont pas des ouvriers. Ce sont Jules Guesde et Paul Lafargue.

Le reproche de n'être que des institutions bourgeoises destinées à endormir la classe ouvrière que les fondateurs du Parti Ouvrier Français ont adressé aux Universités Populaires, n'a rien de surprenant. C'est la conséquence logique de leur conception du mouvement socialiste : le prolétariat est un mineur, qu'il faut affranchir malgré lui ; il serait trop long de faire son éducation en période bourgeoise ; on aura le temps de l'instruire une fois la société collectiviste édifiée. En attendant, il est dangereux de le *troubler* et de le *désorienter*, en éveillant son esprit critique par des discussions byzantines (1). Un « chef » de fraction a dit le mot : « *Le prolétariat doit avoir des œillères !* »

On comprend ainsi le « danger » des Universités Populaires. Donner aux militants du prolétariat les notions élémentaires de science, de philosophie, d'histoire, etc....., leur rappeler à tout instant qu'ils doivent se conduire comme des individualités libres, — c'est en faire des *raisonneurs*, c'est les *amuser*, c'est les *détourner de leur route!*

Si cette conception devenait générale, elle aboutirait bien vite à la dictature d'un petit état-major, qui imposerait au parti ses volontés et ses lois. Le prolétariat n'aurait fait que changer de maîtres !

Et quels maîtres ! Sans nul doute, des aventuriers pour la plupart, issus de ce fameux *prolétariat intellectuel* qui regorge de déclassés et de bavards, déchets des autres classes sociales, venant chercher dans tous les mouvements nouveaux places et profits. Ce seraient les portes grandes ouvertes à ces *sans-métier,* « ces avocats sans causes, ces médecins sans malades et sans science, ces étudiants de billard », dont a

(1) Cela explique l'absence complète de controverses qui caractérise le petit journal officiel du Parti Ouvrier Français. On n'y discute pas : on y donne des mots d'ordre.

parlé Marx (1). A des ouvriers persuadés de leur propre infériorité intellectuelle, ils en imposeraient facilement, eux et leur clique, par leur phraséologie ronflante. Proudhon (2) a remarqué avec finesse combien la classe ouvrière se défait difficilement du respect des prétendues « capacités ». « Ceux qui jadis étaient ses maîtres, dit-il, qui ont conservé sur elle le privilège des professions appelées *libérales,* auxquelles il serait temps d'ôter leur nom, lui semblent toujours avoir 30 centimètres de plus que les autres hommes. »

Heureusement, ce danger ne semble pas à craindre : l'évolution du prolétariat a lieu en un sens opposé. Le mouvement des classes ouvrières devient de plus en plus *spontané* et *autonome.* Le centre de gravité de l'action socialiste se déplace tous les jours davantage : des « chefs » il passe dans la masse. Il n'y a guère que certains milieux purement politiques où ces symptômes ne se manifestent pas : l'action politique, exigeant plus d'audace que de valeur individuelle, a singulièrement favorisé ce pullulement de *représentants postiches* de la classe ouvrière. Le prolétariat, dans le sentiment croissant de sa responsabilité, commence à s'en apercevoir : il tend à développer lui-même sa conscience intellectuelle et morale, ses capacités politiques et administratives, et à choisir parmi les meilleurs de ses membres ses *représentants naturels.*

C'est à cette formation d'une *élite ouvrière* qu'il faut que notre mouvement s'attache. Voilà le devoir le plus urgent qui s'impose à lui. « Quoi ! s'écriait encore Proudhon (3), il existe dans la Démocratie ouvrière, et en bon nombre, des sujets instruits, capables de tenir la plume aussi bien que de manier la parole, connaissant les affaires, plus capables vingt fois, surtout plus dignes de la représenter que les avocats, les journalistes, écrivains, pédants, intrigants et charlatans auxquels elle prodigue ses suffrages, et elle les refuse ! » C'est

(1) V. *L'alliance de la Démocratie socialiste et l'Association internationale des Travailleurs*, p. 48.
(2) V. Proudhon. *De la capacité politique des classes ouvrières*, p. 38.
(3) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 37.

cette *élite ouvrière*, en voie de création, qui fournira au prolétariat des hommes à lui, dont il sera sûr, car ils auront été choisis, par une sorte de sélection, parmi les plus « dignes » et les plus « capables ».

Les syndicats et les coopératives constituent, à cet effet, le principal champ d'action de la classe ouvrière. Il faut y joindre les Universités Populaires. C'est un des meilleurs moyens qu'ait à sa disposition le prolétariat pour utiliser les dévouements des intellectuels venus au socialisme et les sympathies de la bourgeoisie libérale. Tant qu'en France il n'aura pas, comme en Belgique, ses locaux et ses maisons propres, il ne lui est pas possible de refuser ce qu'il trouve, en attendant mieux. Partout où existent des Universités Populaires, les socialistes doivent s'associer à leur œuvre. Ils les empêcheront sans nul doute de dévier de leur but. Et si ces institutions, dont les bases sont malgré tout quelque peu fragiles, venaient à disparaître, sous leur forme actuelle, par la lassitude de leurs fondateurs, ils auraient à les reprendre, en les améliorant. Pour l'instant, les conseils d'administration font aux militants ouvriers une place forcément très large, quand elle n'est pas exclusive. Quelles garanties exiger de plus ?

Et pourquoi le prolétariat hésiterait ? Serait-ce parce que les professeurs et les conférenciers des Universités Populaires sont d'origine bourgeoise ? Mais où prendre la science, sinon où elle est ? Qui pourrait refuser de s'associer à l'effort généreux de ces savants et de ces penseurs qui, un jour, dans leur chaire ou leur laboratoire, ont senti la stérilité des œuvres que ne fécondait pas la vie, et se sont mêlés, pour y collaborer, au mouvement de leur temps ?

Les militants ouvriers — en partie — l'ont déjà compris. Ils savent que la libération sociale de leur classe est subordonnée à sa libération intellectuelle et morale. L'heure est proche où, dans l'organisation du mouvement ouvrier, les rebuts du *prolétariat intellectuel* devront céder la place aux *intellectuels du prolétariat*.

HUBERT LAGARDELLE

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

FAITS POLITIQUES

Appel du Comité général pour le Congrès national. — Nous donnons ci-dessous l'appel adressé par le Comité général, en vue du deuxième Congrès général des organisations socialistes françaises.

Paris, 6 août 1900.

Citoyens et camarades,

Le Comité général, organe central du Parti socialiste, vous invite au deuxième Congrès général des organisations socialistes françaises, qui se tiendra à Paris, salle Wagram, 39 *bis*, avenue de Wagram, les 28, 29 et 30 septembre.

A. — CONSTITUTION DU CONGRÈS

Seuls pourront se faire représenter au Congrès général du Parti, les groupements politiques ou économiques qui adhéreront par avance et par écrit :

1° A la formule ci-dessous, qui résume les principes essentiels du socialisme révolutionnaire qui a servi de base, en décembre 1899, à la constitution du Parti :

« Entente et action internationales des travailleurs, organisation politique et économique du Prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ; »

2° Aux résolutions du Congrès de décembre 1899.

B. — COMPOSITION DU CONGRÈS

1° Il ne sera pas reçu d'adhésion isolée de groupement politique. En conséquence, les cinq organisations nationales et les fédérations autonomes reconnues au dernier Congrès ou constituées depuis jusqu'à la date du 15 juillet 1900, sont priées de faire parvenir au bureau du Congrès, avant le 5 septembre, la liste exacte et complète de leurs groupements désireux de participer au Congrès général;

2° Ces groupements, pour être admis, devront remonter au moins, comme constitution, au 1er janvier 1900, et souscrire, par l'intermédiaire du secrétaire de leur organisation nationale ou départementale, aux conditions spécifiées plus haut (titre A);

3° Les organisations nationales et les fédérations autonomes auront droit, au maximum, à la représentation d'autant de groupes représentés au Congrès général de décembre 1899 qu'elles auront acquitté de fois la cotisation de 3 francs exigée pour chaque comité ayant participé au dernier Congrès ;

4° Les organisations et fédérations auront en plus à acquitter un droit de 3 francs (à titre de droit d'admission) pour chaque comité nouveau dont elles réclameront la participation au Congrès de 1900 ;

5° Les groupements syndicaux et coopératifs ont faculté d'adhérer soit directement, soit par l'intermédiaire d'une organisation nationale ou d'une fédération départementale.

Pour être admis, les groupements syndicaux et coopératifs doivent justifier de leur existence au 1er janvier 1900 et souscrire à l'avance et par écrit aux conditions spécifiées plus haut (titre A). Les groupements coopératifs doivent de plus établir qu'ils consacrent à la propagande socialiste une part de leurs bénéfices.

Enfin, parmi les groupements syndicaux et coopératifs ayant participé au Congrès de 1899, seuls seront admis ceux qui auront acquitté la cotisation de 3 francs au Comité général. Les nouveaux groupements devront acquitter, à titre d'admission au Congrès, un droit de 3 francs.

6° Chaque groupe aura droit à un mandat ;

7° De plus dans chaque circonscription, l'ensemble des groupes appartenant à une même organisation nationale ou départementale, et qui aura engagé la lutte aux dernières élections générales législatives (1er tour de scrutin) aura droit : pour 500 à 2,000 voix obtenues, à 1 délégué ; pour 2,000 à 5,000 voix obtenues, à 2 délégués, et pour 5,000 voix et au-dessus, à 3 délégués.

Ces délégués seront choisis comme les délégués directs de comités, c'est-à-dire élus par les groupes ou comités de leurs organisations respectives, chaque organisation agissant à part.

Toutefois, au cas où, dès le premier tour de scrutin, un même candidat aurait été présenté par les groupes adhérents à différentes organisations, ces groupes auront à s'entendre pour élire en commun les délégués de cette catégorie.

Seuls pourront être représentés les mandats électoraux dont la cotisation pour 1900 a été acquittée au Comité fédéral.

Les porteurs de mandats électoraux devront justifier du caractère nettement socialiste des programmes de leurs élus ou candidats ;

8° Il ne sera pas reçu d'adhésion après le 5 septembre. Au cas

où des difficultés surgiraient relativement à l'admission d'un groupement, le Comité général réclamera des éclaircissements.

C. — ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

1° Rapport du secrétariat et de la trésorerie du Comité général; Rapport du secrétariat des Commissions de propagande et de contrôle; Rapport du groupe parlementaire du Parti socialiste.
2° De l'organisation intérieure du Parti.

D. — MESURES D'ORDRE

1° Un délégué pourra être porteur de dix mandats au maximum;
2° Le vote par mandat sera de droit toutes les fois qu'il sera demandé.

Appels des délégués de fédérations autonomes. — Voici, d'autre part, l'appel adressé aux groupes socialistes, et aux fédérations autonomes départementales ou régionales, qui a paru dans la presse socialiste à la date du 19 août.

L'UNITÉ SOCIALISTE PAR LES FÉDÉRATIONS AUTONOMES

Dans une réunion provoquée par la Fédération des Ardennes, à laquelle assistaient les délégués dont les noms suivent :
1° Poulain, pour la Fédération des Ardennes;
2° Andrieux, pour la Fédération de Bretagne;
3° Longuet, Briand, Gérault-Richard, pour la Fédération de la Seine;
4° Fournière, Henri Turot, pour la Fédération de l'Aisne;
5° Fayrais, Thuloup, Jouandanne, pour la Fédération de Seine-et-Oise;
6° Jean Jaurès, pour la Fédération du Tarn;
7° Toussaint, pour la Fédération de la Côte-d'Or;
8° Carnaud, pour la Fédération des Bouches-du-Rhône;
9° Krauss, pour la Fédération de l'Anjou, du Poitou et de la Vendée;
10° Pastre, Devèze, pour la Fédération du Gard;
11° Gabriel Bertrand, pour la Fédération de Vaucluse;
12° Parassols, pour la Fédération de l'Auvergne (Puy-de-Dôme, Haute-Loire);
13° Ferrero, pour la Fédération du Var;
14° Avrillier, pour la Fédération de la Savoie;
15° Philippe Landrieu, pour la Fédération de la Seine-Inférieure;
16° Révelin, pour la Fédération du Pas-de-Calais;

17° Cordé, pour la Fédération de la Gironde;
18° Lagrosillière, pour la Fédération de la Martinique;

Il a été décidé à l'unanimité que l'appel suivant serait adressé aux Groupes socialistes et aux Fédérations autonomes, départementales ou régionales :

En dépit des dissentiments qui mettent journellement aux prises les diverses organisations du Parti, il n'est pas douteux que les tendances générales du prolétariat socialiste ne soient favorables à l'unité. Celle-ci fait quand même l'objet des désirs les plus ardents de l'immense majorité des militants.

Le Congrès général du Parti s'est prononcé en ce sens unanimement, et il n'est pas exagéré de dire que, si les premières assises du prolétariat français n'ont point été troublées par des incidents irréparables, ont pu aboutir à des solutions satisfaisantes après toute une semaine de discussions passionnées, c'est grâce au besoin supérieur et impérieux d'union, admirablement ressenti par tous.

« L'Unité se fera par dessus vos têtes ! »

Ce cri, poussé par un congressiste au moment même où les passions atteignaient leur paroxysme, exprimait l'opinion vraie, affirmait la volonté réelle du pays socialiste tout entier.

C'est que les militants obscurs, les milliers d'anonymes et de modestes qui, dans les coins les plus reculés de province, s'en vont depuis dix et vingt ans combattant avec ardeur pour la diffusion de l'Idée, c'est que tous ceux-là, qui n'ont ménagé et ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, qui s'exposent journellement à perdre leur gagne-pain, qui ont été les recruteurs et demeurent la force vive et agissante de la grande armée socialiste, ne peuvent se résoudre à admettre que la communauté d'aspirations soit aussi foncièrement impuissante à déterminer la communauté d'action. Ils sont las de prodiguer du dévouement en pure perte et de voir leur énergie, leurs sacrifices, leurs efforts toujours stérilisés par les continuelles divisions du Parti.

UNITÉ DE VUES ET D'ACTION

Si encore ces divisions reposaient sur des causes sérieuses, sur des antagonismes irréductibles ? Mais il n'en est heureusement pas ainsi.

Le dernier Congrès a unifié la doctrine et les principes. Nos revendications sont les mêmes. Nous préconisons les mêmes moyens d'action. A peine différons-nous par des nuances. Critique économique, conception de la Cité future, principes directeurs de la politique sont identiquement admis par toutes les écoles et dans toutes les organisations.

Donc, aucune divergence fondamentale. Au contraire, unité de

vues aussi complètement réalisée que le permettent les différences secondaires de tempérament et de milieux; ensemble harmonique d'aspirations et d'idées tellement parfait qu'on n'en peut trouver d'exemple dans aucun autre parti.

Seules demeurent les causes provenant des divergences de tactique. Mais suffiraient-elles à occasionner, peuvent-elles excuser de pareils dissentiments.

Nous le croyons d'autant moins qu'au récent Congrès général du Parti, la question de la participation d'un socialiste au gouvernement bourgeois, — bien qu'objet des discussions les plus vives, — a été facilement tranchée par une motion transactionnelle admise à l'unanimité.

Non, à elles seules, les différences de tactique ne suffiraient pas à opposer un obstacle infranchissable à l'Unité socialiste.

Quelles sont donc les véritables raisons d'une division qui persiste, malgré les résolutions les plus formelles, les engagements les plus sincères, les décisions qualifiées et souveraines du Congrès général?

ORGANISATION DÉFECTUEUSE

Parmi ces raisons, les principales sont extérieures aux individus. Elles se rapportent à des impossibilités matérielles, inhérentes aux modes de groupements actuels, impossibilités qui ne peuvent disparaître qu'avec la modification profonde de notre constitution organique.

L'impossibilité fondamentale à laquelle se heurtent nos efforts provient de l'élimination fatale de la grande majorité des militants dans la représentation effective au sein des divers conseils du Parti.

Ni par eux-mêmes, ni par l'intermédiaire de leurs groupes locaux, les militants ne sont réellement appelés à participer à l'orientation de ce Parti. Jamais, ou presque jamais, ils n'ont la faculté de faire connaître efficacement, en temps utile, leur opinion sur les événements. C'est à Paris, dans les conseils de la plupart des grandes organisations, une centralisation à outrance entre des mains nécessairement restreintes, et qui détiennent en réalité la direction permanente.

En général, les groupes de province sont simplement appelés à ratifier les décisions prises à Paris.

Par discipline, par esprit d'organisation, ils s'inclinent, le plus souvent, devant le fait accompli, mais leur libre critique ne s'est point exercée. En sorte que la perfection même d'une organisation se trouve ainsi tourner à la désolidarisation des membres qui la composent.

Il n'y a pas jusqu'à la nécessité de réduire les dépenses et d'occasionner le moins possible de déplacements onéreux qui n'oblige à choisir les délégués aux Congrès et aux Conseils divers des

organisations parmi des catégories restreintes, plus spécialement dans le monde socialiste parisien.

Ce sont les mêmes hommes qui le plus souvent sont appelés à discuter, à légiférer, à décider. Tout en rendant hommage à leurs efforts, à leur incontestable dévouement, on peut dire que le Parti néglige ainsi l'utilisation de forces appréciables et perd des concours précieux.

FORCES PERDUES

Des valeurs, des dévouements sont, de cette manière, paralysés. Des modestes, des inconnus, malgré leur mérite, demeurent indéfiniment dans l'ombre. Des énergies, susceptibles d'un emploi utile, s'usent en pure perte. Par une bizarre anomalie, le socialisme qui se propose le développement intégral des individus et l'utilisation méthodique de toutes les forces sociales, semble s'être moins que tout autre soucié d'appliquer ces principes à sa propre évolution.

Sans nous attarder aux exemples, qu'il nous suffise de rappeler, en passant, l'incident bien caractéristique qu'a soulevé la publication du manifeste dit « d'excommunication ».

Un certain nombre de militants dont les signatures avaient été apposées au bas de ce document durent protester, affirmant qu'ils désapprouvaient l'esprit et les termes d'un manifeste dont ils n'avaient même pas eu connaissance, qu'ils n'avaient, par conséquent, donné à personne l'autorisation de signer en leur nom.

Mais il est d'autres raisons, purement individuelles celles-là, qui s'opposent aussi à l'unification du parti socialiste.

Les personnalités créatrices des grandes organisations, les hommes de haut talent et de grande sincérité qui ont passé dix et vingt ans de leur existence à grouper les militants pour l'action, chérissent trop particulièrement leur œuvre pour consentir, sans résistance, à sa disparition, même par voie d'absorption dans un organisme plus vaste.

Cette œuvre, façonnée à leurs vues, marquée de leur empreinte, que, du reste, ils ne sont pas éloignés de considérer comme étant la condition même de la prospérité du parti socialiste, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils la sacrifient à des préoccupations d'unité. Ils l'ont défendue et la défendront jusqu'au bout : il serait puéril et chimérique de compter sur une abdication volontaire de leur part.

LES FÉDÉRATIONS AUTONOMES

C'est en prévision de cette résistance que les militants, convaincus que la solution désirée ne pourrait naître que de leur initiative propre, ont décidé la création des *Fédérations autonomes, départementales ou régionales.*

Des groupes d'une même région, appartenant à toutes les organisations : au Parti socialiste révolutionnaire, au Parti ouvrier français, à la Confédération des Indépendants, etc., se sont ainsi unis par un lien fédéral qui, tout en restant assez souple pour ne compromettre en rien leur indépendance, présente cependant l'avantage de les solidariser dans une action commune et de faire converger leurs efforts vers un même but.

C'est, en somme, pour ces régions, l'unité socialiste réalisée.

Ainsi ont été crées les Fédérations départementales autonomes des Ardennes, de l'Aisne, du Doubs, de l'Ain, de Seine-et-Oise, de la Côte-d'Or, du Tarn, des Bouches-du-Rhône, de l'Anjou, du Poitou, du Var, de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, de la Gironde, de la Savoie, de Saône-et-Loire, etc., etc., et la Fédération régionale autonome de Bretagne, qui s'étend aux groupes socialistes de plusieurs départements de l'Ouest.

Les militants qui avaient pris l'initiative de ces créations ont été frappés de la facilité vraiment étonnante avec laquelle leur idée fut adoptée et mise en pratique.

PROPAGANDE RATIONNELLE

C'est que les Fédérations autonomes répondent, mieux que toute autre organisation, aux diverses préoccupations du prolétariat, aux exigences multiples de la propagande.

Avec elles disparaît cette centralisation à outrance qui écartait tant de concours précieux d'une participation effective à l'orientation du parti. Grâce à elle la propagande devient plus méthodique, partant plus efficace, parce que mieux adaptée aux conditions locales, — politiques ou économiques — de la vie militante.

Il est évident qu'au service des mêmes principes, la démonstration d'un conférencier peut être différente — quoique non contradictoire — suivant que sa propagande s'exerce dans le Nord ou dans l'Ouest.

Or, quelle organisation, mieux que la Fédération autonome, sera renseignée exactement sur le degré de concentration capitaliste, sur les besoins spéciaux, les aspirations particulières du prolétariat dans une région ?

A ces avantages, déjà si appréciables, il convient d'ajouter ceux qui ressortent d'une connaissance plus parfaite des militants, par conséquent d'une meilleure utilisation de leurs moyens.

Enfin si l'on envisage la rapidité avec laquelle les syndicats, longtemps demeurés à l'écart, ou en marge du mouvement socialiste, adhèrent aux Fédérations départementales, qui leur garantissent l'indépendance tout en leur assurant une participation réelle à l'orientation du Parti, on est bien forcé de reconnaître que ces Fédérations sont l'agent d'unification le meilleur et le plus sûr.

Aussi, estimons-nous qu'il y a lieu d'inviter tous les militants, tous les groupes, à hâter dans les départements qui en sont encore dépourvus, la constitution de Fédérations autonomes.

COMITÉ INTERFÉDÉRAL ET REFERENDUM

On objectera que l'Unité socialiste, tout en se trouvant ainsi réalisée pour les régions et les départements dotés de Fédérations autonomes, restera forcément incomplète, si ces Fédérations persistent à garder une stricte autonomie, conservent une indépendance absolue les unes vis-à-vis des autres et restent sans rapports entre elles.

Il est certain qu'une telle situation serait tout à fait incompatible avec le besoin d'orientation générale qui, plus que jamais, se fait sentir dans notre parti. Et c'est parce que les délégués à Paris des diverses Fédérations autonomes ont compris la nécessité d'un rapprochement entre ces organisations qu'ils ont envisagé avec intérêt la proposition de la Fédération des Ardennes, tendant à la création d'un *Comité interfédéral.*

Dans leurs prévisions, ce comité serait établi sur des bases telles que l'autonomie des Fédérations adhérentes n'en pourrait être nullement compromise.

Dépourvu de tout pouvoir de direction, son rôle consisterait uniquement à relier les Fédérations entre elles, à leur faciliter l'échange de vues, à leur réserver, le cas échéant, le moyen d'exercer, par une action concertée, commune, une influence directe sur la marche des événements.

Ce Comité, dont en aucun cas, contrairement à ce qui se passe dans les organisations actuelles, l'initiative ne se substituerait à celle des fédérations, se bornerait à recueillir leur avis sur toutes les questions à l'ordre du jour des préoccupations socialistes, et sur les moyens propres à le faire prévaloir.

Ainsi se trouverait organisé : du Comité interfédéral à la Fédération, de la Fédération au Groupe, et du Groupe au militant, une consultation générale permanente, véritable REFERENDUM, *qui assurerait à l'ensemble des fédérés une participation réelle, et non plus illusoire, à l'orientation du parti.*

Si nous ajoutons les services que ne pourra manquer de rendre, au point de vue de l'organisation méthodique de la propagande, ce Comité interfédéral, nous restons convaincus que les Fédérations autonomes, se rendant compte de l'utilité et de l'urgence de cette création, s'empresseront, en y adhérant, d'approuver les délégués qui ont cru devoir en prendre l'initiative.

Pour l'Union fédérale,

Le secrétaire : ARISTIDE BRIAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Annales de l'Institut international de sociologie (année 1899), publiées par René Worms (Giard et Brière ; Paris 1900). — C'est le sixième des volumes que fait paraître annuellement *l'Institut international de sociologie.* Il est assez difficile, d'après le contenu de l'ouvrage, de se faire une idée de ce que *l'Institut* entend par sociologie : les sujets traités sont disparates et le recueil est loin de donner une impression d'unité. A côté d'études très vagues et très imprécises, comme celles de M. Ténicheff sur *Les Connaissances,* de M. Worms sur *l'individu et la collectivité,* on trouve des pages insignifiantes de M. Jaffé sur les *relations du petit commerce, des grands magasins et des coopératives.* L'histoire des théories est un peu mieux partagée : M. Groppali consacre une étude neuve à la *sociologie américaine,* et M. Garofalo examine avec originalité les *idées de Nietzsche.* A côté, on doit à peine mentionner un travail verbeux de M. Raoul de la Grasserie sur la *Théocratie.* Par contre, on lira avec grand intérêt l'étude de véritable valeur que publient les *Annales : Le problème du droit comparé,* par M. Kovalewsky ; les relations du droit et du milieu social y sont nettement déterminées, avec toute la science et la conscience habituelles de l'auteur. — Citons, pour terminer, un article de M. Loria sur la *sociologie glottologique,* et un exposé de M. Tonniès : *Notions fondamentales de sociologie pure.* — En somme, recueil inégal, où cependant quelques études sollicitent véritablement l'attention. *R. V.*

Bases statistiques de l'assurance contre les accidents d'après les résultats de l'assurance obligatoire en Allemagne et en Autriche. (Office du Travail. — Imprimerie Nationale, 1899). — L'expérience de l'assurance sociale contre les accidents en Allemagne et en Autriche a fourni à l'Office du Travail des indications précieuses pour son application en France : évaluation des risques, charges qui en résultent, prévisions possibles, organisation de l'assurance obligatoire contre les accidents, organisation corporative, organisation territoriale, répartition annuelle des charges, primes, etc... A signaler de remarquables tableaux statistiques indiquant : les résultats généraux, la proportion par mille assurés des accidents, des espèces d'accidents classés d'après les suites, le total des accidents classés d'après les causes matérielles, la somme totale et le

détail des frais par mille marks de salaires et par assuré, etc. Un commentaire très précis commente ces chiffres et leur donne leur vraie signification.

Pensamientos, par Ubaldo Romero Quinones (imprenta Moderna; Madrid, 1900). — Pensées remplies d'idéalisme et de révolte. Ce sont des maximes humanitaires et révolutionnaires, empreintes d'un sens profond de la vie.

LES REVUES SOCIALISTES

Socialistische Monatshefte. — Le numéro de juillet contient trois articles sur la question à l'ordre du jour du parti social-démocrate allemand : la neutralisation des syndicats. *Legien* constate que les syndicats allemands ont su toujours garder la neutralité, qui a toujours profité aux social-démocrates. Au contraire si les syndicats perdent leur neutralité, il y en a qui passeront du côté d'un parti bourgeois quelconque. D'ailleurs, il croit que la neutralité et l'orientation du mouvement syndical est si solide, que toute cette discussion n'y pourra rien changer. *Bernstein* fait en quelques pages l'historique de la question. Il démontre qu'on ne peut pas envisager la question de neutralisation au même point de vue pour tous les pays, que dans chaque pays les rapports des syndicats et du parti socialiste ont leur propre caractère, différent de celui des autres pays. Il arrive à cette conclusion que l'alliance du mouvement politique avec le mouvement syndical n'est pas toujours avantageuse pour ce dernier. *Detzker* croit qu'avant tout les ouvriers doivent s'organiser dans leur lutte contre les capitalistes, c'est à dire qu'avant tout ils doivent tenir à leurs syndicats sans aucune nuance politique. Les syndicats sont les meilleurs éducateurs de la classe ouvrière.

Signalons encore dans le même numéro un intéressant article de *Dikter* sur le « caractère industriel de l'économie rurale aux Etats-Unis ». *Gabriel Sombart*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Revue des Deux-Mondes (1er août 1900). *La question morale est-elle une question sociale* (M. Fouillée). — Les socialistes disent oui. M. Fouillée examine cette affirmation. Il fait le procès du socialisme. Il étudie rapidement les rapports de la thèse du déterminisme économique avec la plupart des questions intéressant la civilisation et la morale. Il constate l'insuffisance de la thèse et a vite fait de triompher. Quant à la suppression de la misère économique, M. Fouillée concède que, de ce fait, beaucoup de misères morales disparaîtraient. *Mais pour ce résultat, il se fie à la bienfai-*

sance privée. Il n'ignore pas cependant que la plupart des conditions inhumaines de la vie ouvrière ont été modifiées seulement « *depuis que*, selon le mot de Sorel, *les prolétaires sont assez forts pour avoir droit à la morale* ».

M. Fouillée veut la victoire de l'*altruisme* sur l'*égoïsme*, il définit la morale « la législation rationnelle des tendances primitives irrationnelles, la suprastructure élevée par l'intelligence sur l'infrastructure organique ». Sans doute — mais il faut au moins que « l'infrastructure » de la grande majorité des hommes ne soit pas trop surmenée, et que leur intelligence trouve le loisir de bâtir la « superstructure » chère à M. Fouillée. Quoi qu'il en soit, sa façon d'exposer et de discuter la pensée socialiste, qu'il donne comme le dernier mot de l'*égoïsme jouisseur*, laisse beaucoup à désirer. Au lieu d'une formulation exacte et logique de l'idée, il en retient seulement le *contenu économique* qui est pour lui tout le socialisme, il fait bon marché du *contenu moral* qu'il dénature ou qu'il nie. Au lieu d'une présentation *objective* de l'idée, il réfute complaisamment, avec des notes féroces, les *fantaisies* du paradoxal *Droit à la paresse* de Lafargue. Ainsi du reste. De la part d'un philosophe, cette méthode est quelque peu déconcertante.

René Arot

Les Illusions de la conquête chinoise, par Jean de Bloch (*Revue et Revue des Revues*, 15 août 1900). — L'auteur se propose « de faire d'un côté le bilan des profits que les Etats européens peuvent retirer de la Chine et d'autre part celui des charges que la recherche de ces avantages entraîne d'ores et déjà avec les dangers auxquels elle expose l'Europe ».

Voici sa conclusion : « La « chinomanie » n'est justifiée par aucune raison économique, elle est contraire à tous les intérêts de l'Europe. Et le résultat de cette politique qui se solde par des pertes et non des gains, qui protège à grands frais un commerce insignifiant, une poignée de négociants et des intérêts disproportionnés aux sacrifices qu'on s'impose, sera de faire l'union de la Chine et du Japon contre l'Europe ou de créer réellement « le péril jaune ». « Aussitôt que la « chinomanie » sera réduite à ses justes proportions, les Etats trouveront bon de conclure un traité entre eux afin de tenir en Chine l'entrée ouverte pour tout le monde et en cas de désaccord, de soumettre leurs différends à l'organe institué à la suite de la conférence de la Haye. »

Emile Buré

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3060. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, admr), 9, rue du Pont.

Le prochain Congrès National

RÉFLEXIONS D'UN MILITANT OUVRIER

Quand, au Congrès national de décembre 1899, d'accord avec nos camarades des Ardennes, de la Côte-d'Or, de l'Ain et de tous les départements de l'Est, — qui, par simples affinités de tempérament, se sont ralliés depuis longtemps à notre conception fédéraliste, — nous sommes venus jeter notre proposition de constituer le Parti Socialiste Français sur la base des Fédérations autonomes, on ne nous a pas compris ou on a feint de ne pas nous comprendre.

Nous constatons aujourd'hui que l'idée a fait son chemin. De la Bretagne à la Provence, de la Gascogne à la Champagne, un cri de liberté et d'indépendance s'est élevé, et en ce moment les vieilles organisations despotiques et exclusives n'existent moralement plus.

Et ce sont précisément ceux des militants socialistes qui n'avaient jamais accepté de tutelle, qui n'avaient pu se plier à aucune discipline pontificale, que l'on a vus souscrire les premiers à l'idée fédéraliste : ils sentent qu'ils pourront seulement par ce moyen réaliser l'unité d'action en vue du but final, sans enfermer leur conscience dans le corset doctrinaire de telle ou telle école, et sans placer leur activité sous la férule de tel ou tel dictateur de secte, qui proclame l'infaillibilité de sa personne et de son système.

L'unité socialiste par le fédéralisme ! Nous nous souvenons du discours que prononça le député belge Furné-

mont, à la mairie d'Albi, lors des fêtes données en l'honneur de la Verrerie Ouvrière, en septembre 1899 : « Voyez-vous, — s'écriait-il, dans un bel élan de sincérité, qui semblait vouloir communiquer à tous sa conviction, — tant qu'en France vous vous attarderez à rêver l'union de vos différentes écoles socialistes, vous piétinerez sur place, sans aboutir. Il faut, au point de vue socialiste comme à tous les autres, réveiller l'esprit d'indépendance et d'autonomie de vos anciennes provinces, prendre en considération leurs différences de caractère et de tempérament, et en tenir soigneusement compte pour tout ce qui concerne le socialisme. »

Et hier encore, un autre de nos amis de Belgique, Vandervelde, était dans le Jura, parmi nous : dans une réunion intime, il nous faisait l'historique du Parti Ouvrier Belge, un des plus puissants et des plus unis de tous les partis organisés. Il nous disait : « C'est à la fédération que nous devons l'unité de notre parti, en Belgique. Il est certain que si nous avions voulu imposer, par exemple, aux socialistes Gantois et aux Bruxellois une discipline identique, et les mêmes règles d'organisation, nous aurions froissé la conscience respective de deux tempéraments absolument différents, et provoqué des scissions irréparables. C'est en laissant à chacune de nos régions la plus entière autonomie, et en nous contentant de dégager des Congrès l'opinion commune qui ressort des mêmes constatations d'ordre économique et d'ordre politique, que nous arrivons à déterminer la ligne de conduite générale du Parti, sans risque aucun de voir surgir la moindre division entre nous. »

De quelque côté que l'on se tourne, le principe fédéraliste est accepté par tous ceux qu'une ardente aspiration vers la liberté a poussés à ne jamais accepter l'autoritarisme des sectes. La République même ne sera jamais la

vraie République, tant qu'elle ne sera pas édifiée sur le principe fédéraliste. A plus forte raison, la République Sociale, pour laquelle nous combattons, ne peut-elle être conçue autrement.

Que l'on consulte le dernier de nos paysans francs-comtois, celui même auquel nous n'avons jamais parlé de socialisme, et qu'on l'interroge sur la meilleure méthode de gouvernement : rien que le mot « gouvernement » l'effarouchera, et il vous regardera pour distinguer si, dans celui qui lui parle, il ne va pas découvrir un budgétivore quelconque ou un policier en quête des moyens les plus efficaces pour lui enlever quelques droits, en lui imposant quelques charges de plus.

Qu'on lui explique, au contraire, que le socialisme sera pour lui la faculté d'agir librement dans sa commune, en se concertant avec ses voisins ; que les communes libérées s'entendront entre elles pour gérer leurs intérêts communs ; que les provinces constitueront autant de petits centres administratifs prenant en mains les intérêts régionaux ; et qu'enfin, l'État ne sera plus qu'un grand Conseil Fédéral, gérant les services publics nationaux, dont les revenus seront désormais utilisés, non plus à entretenir des armées destinées à défendre le capital ou bien des nuées de fonctionnaires chargés de faire peser sur le peuple la tyrannie gouvernementale, mais à assurer entre toutes les régions un équilibre normal de la vie économique ; — ce jour-là, votre paysan vous dira : « Je suis avec vous ! »

Comment peut-il donc se faire que ce raisonnement si simple, cette conception si logique de la vie sociale de demain, échappe à des socialistes ?...

On a fait perdre un an et demi d'utile propagande socialiste dans le pays, pour discuter le cas Millerand !

Le Comité Général n'a pas eu — ou très peu — le temps de répondre aux organisations de province, qui, pourtant, ont fait, chez elles, un travail autrement important que lui. Mais on a tout « blâmé » et autre chose encore : on a même trouvé le moyen de protester contre l'attribution aux syndicats de la personnalité civile, qui serait l'acte le plus considérable et le plus utile au socialisme que nous ayons vu s'accomplir jusqu'ici.

On a rivalisé de zèle pour conquérir des mandats au Congrès National, et majorer ainsi l'école voisine. On s'est pourchassé dans le pays pour « se voler » les groupes. Mais on n'a pas cherché à développer l'organisation économique du prolétariat, qui sera, pourtant, la seule efficace. Que dis-je? Chez certains socialistes, on répudie même l'action syndicale et coopérative. Nos jacobins du socialisme, nos petits-bourgeois dictateurs, veulent bien accepter le concours des travailleurs organisés, quand ce concours leur est apporté sans réticence et sans contrôle ! Mais que ces mêmes travailleurs s'avisent de discuter *eux-mêmes* leurs intérêts, de formuler *spontanément* des résolutions qui n'ont pas été, au préalable, dictées et imposées, cela n'est pas permis !

Au nom de la lutte de classes, un tas de gens, venus d'un peu partout, affublés de noms d'emprunt, de pseudonymes de roman-feuilleton, s'arrogent le droit de parler aux lieu et place du prolétariat et se substituent à la classe ouvrière. Ils s'érigent ainsi, du haut de quelques théories *fabriquées par eux*, en grands maîtres du socialisme, n'ayant pour nous autres, travailleurs, qu'un profond mépris, et considérant comme quantité négligeable, par exemple, l'œuvre d'un Hamelin à la Verrerie Ouvrière, d'un Guillemin à la Bourse des Coopératives, d'un Allemane ou d'un Guérard ou de tant d'autres, dans les diverses formes de l'organisation ouvrière. Pour eux, les

ouvriers ne comptent pas : c'est du vil bétail. En réalité, tous ces chefs et sous-chefs ont rêvé déjà du gouvernement des hommes, et, pour s'y préparer, ils veulent, dès maintenant, « gouverner » les socialistes.

Nous autres, les ouvriers, les militants authentiques, les délégués réels de notre classe, nous ne permettrons pas cela. Pour réaliser le rêve insensé des « chefs » socialistes, on ne parle de rien moins que de soumettre à la même action, uniforme et unilatérale, tous les groupements du socialisme; et c'est à préparer cette tentative folle que l'on perd son temps! Nous sommes bien tranquilles. On n'imposera jamais à l'ouvrier du Jura, par exemple, habitué à vivre en complète indépendance, travaillant chez lui, ayant son outil, souffrant seulement des baisses successives de salaire que la concurrence patronale impose à la main-d'œuvre, mais dégagé ou à peu près de l'autorité immédiate du patron, le même système de défense et d'organisation qu'aux ouvriers des grandes industries minières, textiles ou métallurgiques, pliés depuis des générations au régime de fer du capitalisme tout puissant. Nous pouvons concevoir à la rigueur que le Nord ait accepté — à la surface seulement, d'ailleurs — le socialisme dictatorial d'un Jules Guesde; mais on ne peut pas modeler l'Isère, par exemple, sur ce système; et le Midi agricole et vigneron ne pourra jamais l'admettre.

C'est folie que de rêver la réduction de l'activité socialiste à un type unique d'action : cette unification est irréalisable. Tout, au contraire, démontre que cette unité se fera — et ne sera que — par le fédéralisme.

Mais ce qu'il faut, c'est que disparaissent les tendances d'absorption des « chefs » socialistes, que s'évanouissent les écoles pour ne plus considérer, comme fondement d'organisation, que les départements ou les régions.

Quoi ! Il y a des Congrès de sectes, tel celui de Caudry qui déclarent qu'EUX SEULS SONT SOCIALISTES, et que l'unité n'existera que quand tout aura disparu autour d'eux et se sera fondu dans le Parti Ouvrier Français. C'est simplement amusant. Je ne crois pas que Jules Guesde réussisse jamais à recruter le moindre brimborion de groupe dans le Jura : nous serons donc forcés d'en conclure qu'il n'y aura jamais de socialistes dans notre département ! La prétention est grotesque. Et l'on doit juger de l'hilarité que provoquent chez les militants de nos syndicats, de nos coopératives et de nos groupes, étroitement unis dans leur Fédération, les bulles d'excommunication des grands papes et de leurs faméliques valets !

Et qu'ont-ils donc à redouter, ces socialistes-là, de l'application du principe fédéraliste ? S'il est vrai, comme ils le prétendent, qu'ils sont la seule force socialiste organisée de France, ils n'ont rien à craindre : fatalement, nécessairement, ils engloberont la majorité des départements, et, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, un Congrès des Fédérations autonomes serait bien forcé, dans ce cas, de donner la majorité aux tenants de Jules Guesde. Je le regretterais, pour ma part, mais je n'aurais qu'à m'incliner. Or, ils ne le veulent pas, ils savent bien leurs forces réelles, et le truquage qu'ils emploient pour les grossir fictivement ne jette de la poudre aux yeux à personne, surtout à eux-mêmes.

Ce que nous trouvons surtout inconcevable, c'est que, d'un seul département puisse venir *deux cents* délégués, alors que d'autres, tout aussi socialistes, tout aussi bien organisés, en enverront deux ou trois, au plus. Est-ce à dire que la France socialiste doive marcher sous le commandement des socialistes du Nord, parce que de ce département soigneusement calfeutré par Jules Guesde, on en-

verra DEUX CENTS mandats? Faudra-t-il que, pour rétablir l'équilibre, nous nous attachions à pratiquer le système du cachet à vingt-cinq sous, dont parla jadis Jules Guesde? C'est là une comédie qui nous répugne, et à laquelle nous ne nous livrerons pas.

Dans son récent Congrès tenu à Morez, la *Fédération du Jura* a adopté une proposition de nature à garantir la justice dans la représentation aux Congrès nationaux, et à laquelle se rallieront, j'en suis sûr, tous les socialistes sincères, que la force représentative établie par le Comité général ne satisfait nullement. Le département serait considéré comme l'unité géographique servant de base à la convocation du Congrès. A chaque département serait attribué un délégué par cent mille ou fraction de cent mille habitants. Cette méthode de convocation donnerait un congrès de 400 à 500 délégués, venus de tous les départements de France, agissant avec une réelle autorité au nom de l'ensemble du Parti Socialiste Français, délibérant non plus sur de mesquines jalousies de personnes, mais sur des questions de principe et de tactique. Voilà la véritable unité socialiste, unité forte parce qu'elle serait libre. Chaque département, chaque région, en chargeant ses délégués de venir délibérer en commun avec les délégués des autres départements, aurait ainsi conscience de sa *responsabilité*, autant que de sa dignité et de son autonomie. Telle est la *conception organique* que, cette année encore, au Congrès National, nous viendrons défendre au nom du Jura socialiste.

Je sais que les « chefs » d'école nous combattront furieusement, implacablement. Ce serait là, en effet, pour eux, une terrible diminution de leur autorité personnelle. Dans une assemblée ainsi composée, il ne serait plus possible à l'un quelconque de leurs inconscients sous-ordres de

donner, comme au Congrès de décembre 1899, le signal tantôt des applaudissements, tantôt des hurlements. Celui qui, dans ce système, voudrait majorer ses voisins, serait tenu d'aller propager ses méthodes et ses conceptions au fond des départements ; et certes, si une majorité venait, après une telle propagande, à se dessiner au congrès suivant, en faveur de telle ou telle conception, elle serait respectable, parce qu'elle serait le résultat d'un long et persévérant effort : la minorité n'aurait qu'à s'incliner, car ce serait justice.

Que sera le prochain Congrès National? il dépend surtout des militants de la province de le faire aboutir à l'unité.

On craint que le travail de majoration, opéré par le dédoublement des groupes, qui a été accompli cette année dans le Parti ouvrier français, ne constitue une majorité factice, d'autant plus décidée à nous imposer ses volontés. Si cela est vrai, ce sera un travail fait en pure perte : on ne traite pas les militants ouvriers comme des esclaves ou des affranchis! Dans de pareilles conditions, c'est une scission qui se produirait, du fait des éternels schismatiques, et cette scission nous ne la craignons pas.

Il est parfaitement inutile de passer, comme l'an dernier, un temps précieux à discuter des puérilités et des vétilles. Si, dès l'ouverture du prochain Congrès, l'on assistait à la reproduction des mêmes incidents, si l'intolérance des sectaires devenait insupportable, il n'y aurait qu'une conduite à tenir : l'Union des Fédérations, qui est déjà constituée, devrait provoquer, séance tenante, une réunion des délégués de toutes les Fédérations départementales, et cette réunion deviendrait de ce fait le véritable Congrès socialiste. On verrait, si on nous acculait à cette extrémité, où est le vrai prolétariat organisé, le

mouvement réel, celui des ouvriers et non des déclassés besogneux de la bourgeoisie. Dès aujourd'hui, plus de trente départements se sont ralliés à l'idée fédéraliste. Il serait vraiment étrange que les délégués de ces nombreuses Fédérations viennent s'incliner devant les volontés de telle ou telle personnalité jalouse et rageuse.

Si l'éventualité d'une scission — *que nous ne souhaitons certes pas* — se produisait, nul doute que, sous peu de temps, tous les départements viendraient, les uns après les autres, s'unir au premier noyau ainsi formé : là seulement ils trouveraient l'unique méthode d'organisation digne d'*hommes libres*, la seule aussi qui soit conforme à l'idée socialiste *démocratique*, telle du moins que la conçoit le bon sens des travailleurs, dont je suis.

Saint-Claude (Jura), 8 septembre.

Henri Ponard,
Secrétaire général de la *Fédération Ouvrière Socialiste Révolutionnaire du Jura.*

Le Mouvement Ouvrier du Havre

Le mouvement formidable qui agite le prolétariat havrais depuis quelques mois mérite qu'on l'étudie dans ses causes et dans ses effets : dans ses causes, parce qu'il présente un phénomène curieux dans une ville que l'on s'était habitué à considérer comme rebelle à toute agitation aussi bien économique que politique; dans ses effets, car il a eu pour résultat immédiat un relèvement général de 20 à 25 p. 100 des salaires de toutes les corporations maritimes, non seulement au Havre, mais dans tous les ports du pays, et l'application de la journée de huit heures, inscrite depuis de si longues années dans le programme du parti socialiste mondial.

A ces titres, les grèves qui viennent d'agiter les ouvriers du Havre, méritent qu'on s'y arrête sérieusement, car elles sont, à notre avis, une première étape pour le prolétariat français : elles sont encore un exemple frappant de ce que peuvent l'énergie, la tenacité, la suite dans les idées, la fermeté dans les décisions prises, opposées à l'égoïsme du patronat, à son désir de ne pas céder un pouce du terrain qu'il considère comme acquis par droit de conquête.

Nous n'éprouvons aucune honte à avouer que les militants de cette cité, las d'incessants efforts qui *semblaient* dépensés en pure perte, désespéraient d'arriver à un résultat pratique et utile. Ils sont heureux d'avouer aujourd'hui qu'ils s'étaient trompés, qu'ils avaient mal jugé la classe ouvrière de leur ville qui, endormie un instant, s'est réveillée tout à coup, — et quel réveil !

Il faut ajouter que la principale préoccupation des socialistes du Havre, avait été surtout jusqu'ici d'organiser le prolétariat qui ne disposait d'aucune force, il y a seulement une dizaine d'années; le résultat politique, négligé, a donc

plutôt été mauvais. Par contre, la Bourse du Travail est désormais une puissance avec laquelle la bourgeoisie havraise doit compter, les syndicats y sont forts, disciplinés, animés du meilleur esprit de solidarité ; presque tous socialistes, ils le seront tout à fait demain.

A ceux qui seraient tentés de considérer leur œuvre comme incomplète, ceux qui l'ont accomplie au prix de laborieux et savants efforts, répondraient que le reste viendra par la suite et qu'il ne faut pas se montrer trop exigeant dans une ville que son cosmopolitisme, ses traditions joints à sa population flottante semblaient éloigner pour longtemps de nos idées.

Le patronat, dérangé dans sa douce quiétude, l'a fort bien compris : on en aura des preuves au cours de cette étude, qu'il était nécessaire de faire précéder de quelques explications préalables avant d'entrer dans l'historique des grèves.

Presque simultanément éclatèrent deux grèves : celle des charpentiers et celle des terrassiers.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

La grève des charpentiers fut déclarée le 25 mai 1900.

Voici quelles étaient les revendications des grévistes :

1° Une paie pour les travaux exécutés au Havre, de 75 centimes l'heure au minimum, sans limitation pour les contremaîtres et les chefs de chantiers ;

2° Le paiement effectué, comme par le passé, toutes les deux semaines, avec acomptes facultatifs dans l'intervalle ;

3° En dehors de la ville : 1 fr. 50 de déplacement dans un rayon n'excédant pas Harfleur, 3 fr. pour au delà, frais de transport à la charge du patron ;

4° Suppression de retenues pour assurances :

5° Journée de 10 heures du 1er février à la Toussaint, de 9 heures de la Toussaint au 31 janvier.

6° Suppression des marchandages ;

7° Heures supplémentaires payées 1 fr. jusqu'à 10 heures du soir et 1 fr. 50 pour le reste de la nuit ;

8° Les dimanches après-midi payés comme les heures supplémentaires.

La grève des charpentiers, qui étaient au nombre de 300, se déroula avec calme, côte à côte avec celle des terrassiers, mais sans être traversée comme cette dernière par des évé-

nements tragiques : les charpentiers reprirent le travail, le lundi 25 juin, après avoir obtenu un semblant de satisfaction.

L'entente entre patrons et ouvriers se fit sur les bases suivantes :

Les ouvriers seront payés à raison de 60 centimes l'heure.

Si le relèvement des prix accordés pour les travaux de l'État, du département et de la ville, peut être obtenu par les démarches des ouvriers, que les patrons s'engagent à appuyer, l'augmentation sera en entier accordée aux ouvriers.

La paie sera effectuée, comme par le passé, tous les quinze jours, le samedi soir, les comptes de paie étant arrêtés le vendredi soir. Toutefois, un acompte pourra être demandé à la fin de la première semaine de chaque quinzaine.

Il ne sera rien dû pour les déplacements dans les environs, lorsque les moyens de communication permettront de rentrer au Havre à la fin de la journée, mais les patrons paieront les frais de tramways et de chemin de fer nécessités par ce déplacement. Ils devront en outre prévenir les ouvriers qu'ils aient à se munir de vivres pour la journée.

Lorsque les ouvriers seront tenus de coucher en dehors de la ville, il leur sera alloué un déplacement de 2 fr. 50, plus les frais d'un voyage de ravitaillement par quinzaine.

Ils pourront alors se refuser au déplacement.

Lorsque ce déplacement aura lieu à plus de 40 kilomètres, il sera effectué après entente préalable entre les parties, selon le plus ou moins d'importance du chantier, la nature des travaux et la facilité des communications.

Aucune retenue n'aura lieu pour l'assurance.

La journée normale de travail est ainsi fixée : huit heures du 1er décembre au 31 janvier, neuf heures du 1er février à fin février ; dix heures ou onze heures, du 1er mars au 15 octobre ; neuf heures, du 16 octobre au 30 novembre.

Le marchandage est supprimé.

Les heures de nuit, payées double, sont fixées de neuf heures du soir à cinq heures du matin.

Le prix des heures de travail, le dimanche après-midi, sera débattu entre le patron et l'ouvrier.

Aucune indemnité ne sera due pour congé donné de part et d'autre, les ouvriers pouvant quitter leur travail à la fin de la journée et les patrons pouvant renvoyer un ouvrier pour n'importe quel motif.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

La grève des terrassiers marque le point de départ du grand mouvement ouvrier du Havre, et elle a causé une telle

agitation dans cette ville, qu'il est indispensable de s'y arrêter assez longuement.

Elle commença par la grève partielle des ouvriers employés au prolongement des formes de radoub où les navires sont réparés, puis, devant l'attitude des patrons, MM. Thomas et Moine, qui proposaient deux centimes d'augmentation, la grève générale de toute la corporation fut décidée le dimanche 27 mai.

Voici quels étaient les salaires généraux : 40 centimes pour les terrassiers ; 50 centimes pour les tubistes.

Sur cette somme, on leur retenait, en dépit de la loi, 2 centimes pour l'assurance, ce qui réduisait leur salaire à 38 et 48 centimes.

Les grévistes, au nombre d'un millier, tant au service des petits entrepreneurs qu'à ceux des grands travaux qui s'effectuent en ce moment pour la réfection du port du Havre, décidèrent de réclamer 50 centimes pour les terrassiers et 60 centimes pour les tubistes, sans retenue d'assurance.

On sait que le travail de ces derniers est particulièrement pénible. Il consiste à descendre dans d'immenses caissons placés au fond de la mer, où on ne respire qu'un air artificiel, où on enfonce dans la vase jusqu'au genou, lorsqu'on n'est pas forcé d'installer, sous peine d'être envasé, de grandes planches en forme de croix de Saint-André, sur lesquelles il faut se maintenir. C'est là un travail qui était payé, il y a peu d'années, un franc et plus, mais la concurrence de la main-d'œuvre ayant avili les salaires, les tubistes furent obligés d'en passer par de graves réductions.

Leurs prétentions n'étaient donc pas exagérées. Disons tout d'abord, pour n'y plus revenir, que la population, malgré la pression néfaste exercée par la presse capitaliste, ne cessa de manifester ses sympathies aux grévistes et qu'elle les soutint de ses deniers, ce qui permit à cette grève de se prolonger deux mois.

Les terrassiers n'avaient pas de syndicat, mais la Bourse du Travail mit à leur disposition un local, et des militants, comme Laville, secrétaire général de la fédération des chambres syn-

cales ouvrières du Havre, et Marck, secrétaire de la Bourse du Travail, qui ne cessèrent de prodiguer aux grévistes les marques de dévouement et de solidarité les plus touchantes, leur faisant des conférences tous les jours, les soutenant de leur conseils. Un seul journal avait pris en main la cause des grévistes : *Le Progrès socialiste*.

Nous noterons seulement les différentes phases de la grève, en laissant à nos lecteurs le soin d'en tirer eux-mêmes les conclusions :

Le samedi 2 juin, le citoyen Breton, député du Cher, délégué par le Comité Général, vint faire une conférence. — Il tenta même une démarche près du sous-préfet du Havre, mais qui n'aboutit à rien.

La grève continua, les ouvriers maintenant intégrales leurs revendications, les patrons refusant de céder quoi que ce soit, si ce n'est cependant de renoncer à la retenue *illégale* de deux centimes qu'ils pratiquaient pour l'assurance.

Les grévistes, que l'on tolérait, quêtaient dans les rues de la ville, souvent seuls, parfois avec leurs femmes et leurs enfants ; et ils rapportaient de leurs pérégrinations quotidiennes et collectives, un grand nombre de dons en nature et en argent, que le comité de la grève répartissait au mieux des intérêts de tous.

Une telle situation ne pouvait se prolonger.

Les patrons, exaspérés par la façon dont tournaient les choses, grâce à l'appui de la population ouvrière, montrèrent les dents. La police, la gendarmerie, furent mises sur pied. Les chantiers furent gardés militairement. Des incidents se produisirent entre grévistes et renégats. De nombreuses arrestations furent opérées, ce qui contribua à surexciter les esprits, sans profit pour personne.

Le vendredi 23 juin, Renou, député de la Seine, vint à son tour faire une conférence. Il y avait un mois que la grève durait.

Les terrassiers continuaient leurs promenades à travers la ville, ramenant avec eux amicalement, à la Bourse du Travail, leurs camarades qu'ils surprenaient à travailler.

Le *Petit Havre,* organe bourgeois, alla jusqu'à publier qu'ils avaient tenté de débaucher les fossoyeurs du cimetière, voulant ainsi ameuter la population contre eux ; mais il en fut pour sa courte honte.

Enfin, l'un des défenseurs les plus actifs de ses camarades, le citoyen Robin, fut attiré au Palais de Justice et incarcéré. On espérait ainsi arrêter l'essor de la grève. On s'était grossièrement trompé. On avait tout simplement soufflé sur le feu pour qu'il brulât mieux.

Il fallait en finir, les entrevues avec le juge de paix n'aboutissant à rien. Les patrons, lésés dans leurs intérêts, et les journaux à leur solde, menaçaient plus que jamais. Le maire, circonvenu par les réactionnaires de l'administration municipale, signa ce qu'on appela aussitôt *l'arrêté de famine.*

Nous avons dit que l'administration tolérait, sinon autorisait, les quêtes collectives faites par les grévistes dans la ville, les ventes de chansons, etc. Or, cet arrêté interdisait tout à coup et sans motif, des promenades pacifiques qui avaient pour but d'empêcher les grévistes, leurs femmes, leurs enfants de mourir tout à fait de faim.

Cette mesure causa un grand mécontentement parmi les terrassiers et ils résolurent de rédiger une protestation et de la porter en cortège, à l'Hôtel de Ville. Rien ne semblait s'opposer à ce projet, qui se fût réalisé, sans les brutalités des policiers qui, nous pouvons l'affirmer, furent la seule cause des bagarres qui suivirent et du sang des travailleurs qui fut répandu.

C'était le vendredi 7 juillet. Une grande foule se pressait aux environs de l'Hôtel de Ville attendant les délégués boers qui arrivaient d'Amérique. Vingt-huit gendarmes et une centaine d'agents de police étaient mobilisés. Lorsque les grévistes débouchèrent dans la rue Thiers, en chantant et quêtant tranquillement, les gendarmes d'abord, puis les agents foncèrent sur eux. Un grand nombre fut piétiné, quelques-uns blessés, d'autres arrêtés et maintenus prisonniers dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Pendant ce temps, une partie des grévistes s'étaient réfugiés

devant un magasin formant l'angle de la rue du Lycée et de la rue Thiers, les agents se jetèrent sur eux et les frappèrent à coups de pied et de poing.

D'autres grévistes couraient dans la rue du Lycée. Gendarmes et agents se précipitèrent à leur poursuite. Certains se réfugièrent dans les maisons; d'autres, pour se défendre, s'emparèrent de cailloux et les lancèrent sur les gendarmes et les agents qui dégaînèrent. Plusieurs grévistes furent légèrement blessés, la plupart furent traînés au poste, menottes aux mains, les poignets ensanglantés. Soixante-dix arrestations furent ainsi opérées.

Mais ce n'était que le prologue du drame qui devait se jouer le lendemain samedi 8 juillet, à la Bourse du Travail, qu'une nuée de policiers, ivres d'alcool et de rage, prit d'assaut.

Quelques mots d'explication sont nécessaires pour exposer la situation de la Bourse :

Elle est placée sur le cours de la République dans un bâtiment appelé le cercle Franklin et qui est lui-même situé dans un vaste jardin entouré de grilles.

Il était dix heures du matin. Les grévistes, au nombre de trois cents, avaient fait le tour extérieur du jardin, puis, sur le conseil de Marck, ils étaient rentrés dans leur salle de réunion ordinaire.

A ce moment, sans aucune provocation, les gendarmes entourèrent les grilles, les policiers dégaînèrent, pénétrèrent, en dépit de tout droit, à l'intérieur de la Bourse, enfoncèrent la porte du local où étaient assis tranquillement les grévistes.

Une scène impossible à décrire se passa alors ; les terrassiers surpris par cette attaque imprévue ne purent se défendre, les policiers sabrèrent dans le tas à tort et à travers, une trentaine d'ouvriers furent blessés dont quelques-uns assez grièvement. Les vitres furent brisées, les bancs gisaient à terre en morceaux, les tableaux furent arrachés des murs. Un agent frappait sur les crânes au moyen d'un casse-tête de plomb ; un ouvrier put le lui arracher et se sauver ; ce casse-tête est précieusement conservé par le syndicat des terrassiers.

Lorsque ces faits furent connus, une vive indignation s'empara de la population ouvrière du Havre. Le soir même, on organisait une grande réunion publique et contradictoire dans la salle du cercle Franklin. Les pouvoirs publics, atterrés, n'osèrent pas l'interdire. La révolte grondait dans les ateliers, sur les quais, sur les chantiers. On agitait partout la question de la grève générale. La réunion eut lieu.

Un grand nombre d'orateurs prirent la parole et flétrirent la conduite des assassins en uniformes. Leurs discours furent acclamés. A la sortie de la réunion, 3,000 personnes se formèrent en cortège et se dirigèrent vers la pharmacie du maire, M. Marais, située à trente minutes de la Bourse du Travail, boulevard François-I[er]. La foule démolit la devanture de la boutique, brisa les vitres, pénétra à l'intérieur; les bocaux furent réduits en miettes, les becs de gaz tordus. Les gendarmes arrivèrent comme les carabiniers d'Offenbach; ce que voyant, ils se dirigèrent au galop de leurs chevaux vers la gare, où plusieurs milliers de personnes attendaient l'arrivée de Fournière.

Notre camarade Laville fut arrêté le jour même à son domicile par plusieurs policiers; on l'accusait faussement d'avoir, lors de la bagarre de la veille, lancé une chaise sur un agent. La vérité était qu'on espérait encore une fois décapiter la grève en arrêtant l'un de ses orateurs les plus virulents et les plus logiques. Un mandat d'arrêt était également lancé contre Marck, mais on ne put l'exécuter, car tous les grévistes l'escortaient sans cesse.

Devant les menaces de grève générale, le parquet se décida à relaxer Laville. La grève continuait plus que jamais. Fournière parti, Lassalle vint à son tour. Des réunions eurent lieu tous les jours au milieu d'une affluence considérable et d'un enthousiasme indescriptible.

Enfin, les ouvriers terrassiers désignèrent une délégation de cinq membres, à laquelle furent adjoints les citoyens Lassalle, député; Laville et Marck. On écrivit au juge de paix, afin de préparer une entrevue. Les patrons continuèrent à refuser toute amélioration.

Le dimanche 15 juillet, le citoyen Paul Fribourg fit une conférence aux grévistes.

Le lendemain, 16 juillet, il fit une conférence publique à l'issue de laquelle il fit acclamer l'ordre du jour suivant par les 2,500 ouvriers de toutes les corporations présents :

Les citoyens réunis à la grande salle Franklin, au nombre de 2,500, après avoir entendu divers orateurs et le camarade Paul Fribourg, de Paris, s'engagent au cas où satisfaction ne serait pas donnée aux ouvriers terrassiers, en grève depuis cinquante-trois jours, de se déclarer solidaires de leurs camarades en provoquant la grève générale de toutes les corporations.

Envoient leurs fraternelles salutations aux camarades terrassiers et les engagent à persister dans leurs revendications, qui sont celles de la classe ouvrière en général.

La situation devenait inextricable. Les pouvoirs, devant cette menace de grève générale suspendue sur leur tête, décidèrent les patrons à accepter l'arbitrage, seule solution possible. Ces derniers désignèrent M. Baudin, ministre des travaux publics, et M. Marais, maire du Havre; les ouvriers qui avaient tout d'abord refusé le principe de l'arbitrage, revinrent sur leur décision et choisirent à leur tour les citoyens Laville et Caminade, ouvrier terrassier.

Voici le résultat de la sentence arbitrale :

Le 16 juillet 1900, le juge de paix du 2e canton du Havre, après avoir fixé l'accord des patrons et ouvriers terrassiers sur tous les autres points du conflit, actuellement pendant entre eux, a pris acte de la décision des parties de s'en remettre pour la fixation des salaires à un arbitre commun, immédiatement désigné, savoir :

1° Pour les travaux de l'État, M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics;

2° Pour les travaux des communes et des particuliers, M. Marais, maire de la ville du Havre.

Les arbitres se sont réunis à Paris, dans le cabinet du ministre des travaux publics, le 19 juillet 1900, à dix heures du matin, et après avoir entendu MM. Houdry et Vigné, délégués des patrons, et MM. Laville et Caminade, délégués des ouvriers, et après en avoir délibéré;

Ayant reconnu que l'application des dispositions des décrets du 10 août 1899, auxquels, pour des raisons différentes, les travaux

publics en cause ne se trouvent pas soumis, seraient de nature à mettre fin au conflit et à en prévenir le retour;

Décident que les salaires à payer seront fixés de la manière suivante :

Ouvriers tubistes : 53 centimes de l'heure;

Terrassiers : 43 centimes.

Par le contrat résultant de la présente sentence, les parties s'engagent à appliquer les conditions du travail prévues aux décrets du 10 août 1899, en ce qui concerne les salaires, notamment à l'article 3;

Les articles 1, 2 et 4 fixant la constitution de Commissions mixtes composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers, en vue de constater le taux des salaires couramment payés dans la ville aux catégories analogues à ceux en cause, le mode suivant lequel il sera procédé à la revision du taux de ces salaires; l'emploi d'ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans une condition d'infériorité notoire sur les ouvriers de la même catégorie et l'application exceptionnelle à ces ouvriers d'un salaire inférieur au salaire normal.

Paris, 19 juillet 1900.

Signé : Pierre Baudin,
Marais.

C'était en somme une augmentation de cinq centimes sur les anciens tarifs et une grande victoire morale remportée par ces délégués de la classe ouvrière discutant avec un ministre les conditions du louage entre travailleurs et exploitants.

Le travail reprit le 23 juillet.

Ainsi se termina cette grève qui avait duré juste deux mois et qui précéda au Havre une série d'autres grèves importantes : celles des charbonniers du port, des marins, soutiers et chauffeurs, des huiliers, des boulangers, etc., etc., sur lesquelles nous reviendrons dans le prochain numéro de cette Revue.

H. Hanriot,
Directeur du *Progrès Socialiste* du Havre

(A suivre)

Le Havre, 20 août 1900.

LE SOCIALISME EN HOLLANDE[1]

(Suite et fin).

DOMELA NIEUWENHUIS AU PARLEMENT

Pendant que se passaient ces événements, les Chambres avaient discuté et voté une revision de la Constitution au milieu d'une indifférence incroyable. Pas une manifestation n'eut lieu pendant que les Chambres discutaient la revision, le parti socialiste ayant tout à fait fini de s'occuper de la propagande pour le suffrage universel. L'anarchisme, fortement combattu il est vrai par Domela Nieuwenhuis, faisait des progrès dans le parti. Mais quand la revision de la constitution fut achevée, le corps électoral fut porté de 130,000 à 300,000 et les nouvelles élections se préparèrent; Nieuwenhuis accepta d'être candidat dans la circonscription de Schoterland, en Frise, et il fut élu.

Si on s'imagine maintenant l'influence presque sans bornes que cet homme avait sur son parti, on peut concevoir le trouble que son élection apporta dans les esprits. On n'avait parlé jusqu'ici que de la révolution violente et Nieuwenhuis prêchait au Parlement des réformes, telles que l'abolition du monopole de la Banque néerlandaise, l'interdiction du truck-system dit « boutique obligatoire » (gedwongen winkelnering), la réglementation plus sérieuse du travail des enfants, etc., etc. Pendant toute la législature, Nieuwenhuis n'a pas fait un seul discours sur la théorie du socialisme, bien que l'occasion lui fût présentée plusieurs fois.

Il se passa quelque temps avant que le parti comprît cette nouvelle tactique et l'estimât à sa valeur. Nieuwenhuis lui-même parlait hors de la Chambre très dédaigneusement du parlementarisme, mais quand, en 1891, son mandat prit fin,

---

(1) Voir notre dernier numéro.

il fit tous ses efforts pour entrer de nouveau au Parlement : il ne fut pas réélu.

Je crois encore aujourd'hui que cela a été un grand malheur pour le socialisme néerlandais, car justement, dans ce temps-là, le parti commençait à se développer d'une manière tout à fait encourageante. Ce développement ne cessa pas quand Nieuwenhuis ne fut plus député, mais alors l'antiparlementarisme commença à sévir, la discorde se fit sentir toujours plus violemment. En 1891, au Congrès international de Bruxelles, Nieuwenhuis était entré en lutte avec Liebknecht et les autres socialistes allemands et belges, qu'il accusait de renier le caractère révolutionnaire de la doctrine, de faire dévier le mouvement vers le réformisme, de mettre la conquête des mandats parlementaires au-dessus des principes, etc., etc.

En Hollande même, surtout dans l'organe du parti, le *Recht voor Allen,* dont Nieuwenhuis était le directeur, il attaquait furieusement les partis allemand et belge, et pourtant, dans ce temps, le parti néerlandais avait encore le programme de Gotha, le programme que les Allemands ont conservé jusqu'en 1891.

Lentement, mais toujours plus nettement, le Socialdemokratische Bond (c'est toujours de lui que je parlais en parlant du socialisme hollandais) se différenciait du socialisme international, tel qu'il était défini par les congrès internationaux.

A BAS LA POLITIQUE !

Trois éléments principaux ont amené le Socialdemokratische Bond à rejeter l'action politique.

D'abord l'hostilité contre les partis allemands et belges. Comme l'on répétait sans cesse que ces partis étaient perdus dans les « marécages du parlementarisme », il était tout naturel qu'on arrivât à la conclusion : A bas le parlementarisme !

Le second élément a été le mouvement des ouvriers agricoles dans le nord du pays. Dans les années 1890 et 1891, un très grand mouvement parmi les ouvriers agricoles s'était

produit dans les provinces de Groningue et de Frise. Plusieurs grèves eurent lieu, et le pays paraissait quelquefois être en pleine révolte. Les riches paysans des provinces de Groningue, qui sont presque tous propriétaires de leurs terres, étaient bien de taille, après quelques moments de peur et avec l'aide des gendarmes, d'avoir raison de ces ouvriers non organisés.

Dans la Frise, au contraire, les ouvriers s'étaient quelque peu organisés et les patrons, les « Boeren », qui sont des fermiers exploités eux-mêmes par les propriétaires restant dans les grandes villes, étaient incapables pour lutter contre les ouvriers et encore moins de leur payer les salaires plus élevés qu'ils demandaient.

Alors les propriétaires intervinrent, aidant les fermiers, et après une longue et pénible lutte, les ouvriers furent obligés de mettre bas les armes.

Ces événements avaient fait perdre à ces simples ouvriers, auxquels on avait récité toutes les phrases révolutionnaires, toute confiance dans les moyens pacifiques. La révolution seule pouvait les délivrer, et en fait ils ne s'organisaient plus, ils ne s'instruisaient plus, ils attendaient « la révolution ».

Dans ce même temps, dans les grandes villes, les choses aboutissaient au même point par une voie différente.

Dans les grandes villes, les syndicats s'étaient développés dans les années 1889-1892. Il y avait eu plusieurs grèves suivies de succès, et cela portait les ouvriers vers la croyance, d'ailleurs assez répandue dans tous les pays, que le syndicat est la véritable et unique arme pour les ouvriers, que les syndicats, et rien que les syndicats, forment le mouvement ouvrier. Et puisque les syndicats ne peuvent faire grand'chose que quand la plupart des hommes du métier y ont adhéré et puisque les principes politiques ou religieux n'y peuvent être que des pommes de discorde, il faut que les syndicats soient neutres. Le socialisme doit y être rigoureusement proscrit. Par une voie différente on arrive aussi pratiquement à la même conclusion que les anarchistes. A bas les politiciens! devient le mot d'ordre commun, surtout si ce mot d'ordre

est toujours soufflé aux neutres véritables par des « neutres » anarchistes, qui étaient alors très nombreux en Hollande.

Ces courants divers portaient le parti socialiste néerlandais toujours plus loin vers l'anarchisme, et au congrès du parti, tenu en Noël 1893 à Groningue, une résolution fut acceptée, ainsi conçue : « Le parti ne prendra jamais part aux élections, pas même comme moyen d'agitation. »

C'était le rejet brutal et définitif de l'action politique, sans laquelle le socialisme n'est plus du socialisme, parce qu'ainsi, pratiquement, il nie la lutte des classes, qui est surtout une lutte politique.

LA SCISSION

Le vote de cette résolution imposait la scission aux socialdémocrates.

Il est inutile de dire qu'alors l'animosité, les querelles entre les « parlementaires » et les anti-parlementaires prirent un caractère venimeux et haineux. Les querelles personnelles se multipliaient. Les calomnies et même les persécutions auxquelles les quelques socialdémocrates qui avaient le courage de défendre l'action politique furent exposés de la part de la grande majorité qui restait « fidèle » au vieux parti, mieux vaut dire, pour la plupart, à Domela-Nieuwenhuis, ne sont pas à décrire. Tout poussait donc vers la scission.

Ce fut en juillet 1894, que douze propagandistes du parti, presque tous des hommes qui avaient gagné leurs éperons dans la lutte pour le socialisme lancèrent un manifeste où ils appelaient tous les socialdémocrates à se grouper autour du drapeau du socialisme international, en déclarant la guerre, non seulement au capitalisme, mais aussi à l'anarchisme. Ce dernier devait périr, avant que le socialisme hollandais réussît à combattre avec succès, le premier. Le 26 août 1894, le nouveau parti fut fondé et appelé : *Socialdemocratische Arbeiderspartij* (Parti ouvrier socialdémocrate).

LA DÉCADENCE DU VIEUX PARTI

La place me manque pour décrire tout ce qui suivit. La lutte entre la socialdémocratie et l'anarchisme fut acharnée. Le

vieux parti, l'ancien Socialdemocratische Bond, qui, pour se défaire du nom de *socialdemocrate*, fut rebaptisé et nommé *Socialistenbond* (Fédération des socialistes), tomba bientôt en décadence.

Une demi-douzaine seulement des sections du vieux parti adhérèrent au Socialdemocratische Arbeiderspartij (généralement désigné en Hollande par ces initales S. D. A. P.) mais le nombre des sections encore affiliées au vieux parti diminua bien vite. Au congrès de 1890, il y en avait 32; en 1891 : 35; en 1892 : 61; en 1893 : 96; en 1894 (l'année de la scission) : 52; en 1895 : 48; en 1896 : 48; en 1897 : 40; en 1898 (nouvelle scission) : 7.

Les hommes du parti qui se nommait le parti révolutionnaire, avaient presque partout la majorité dans les syndicats. Mais le parti comme tel ne pouvait pas se mêler dans les affaires des syndicats dits « neutres » et bientôt l'énergie diminuait parce qu'on n'avait rien à faire. Sur quel terrain pouvait-on faire quelque chose ?

La politique ? On l'avait déclarée fruit défendu et on avait, plus que jamais, l'horreur des politiciens.

La coopération ? Fruit défendu aussi. C'était, selon eux, la coopération qui, en Belgique, avait fait renier le socialisme par le parti socialiste ! Les mécontents du parti belge se servaient du *Recht voor Allen* pour jeter de la boue aux socialistes belges. Toute la campagne horrible menée contre le *Vooruit* par la presse cléricale de la Belgique, avant les élections de 1898, a commencé dans l'organe du parti « révolutionnaire » hollandais.

Le Socialistenbond voulait agir en commun avec les syndicats, mais ceux-ci voulaient de plus en plus être neutres, et même les anarchistes qui avaient porté toute leur énergie et leur savoir-faire dans l'action syndicale se transformaient peu à peu en syndicalistes purs. Ils étaient des antipoliticiens, mais qu'est-ce qu'était le Socialistenbond, n'était-il pas une organisation politique ? Aussi, le *Nationaal Arbeids-Sekretariaat* (Secrétariat national du Travail) en votant l'exclusion des groupes politiques comprenait parmi ceux-là aussi le Socialistenbond.

Il y avait encore l'action violente, dont on avait tant parlé en Hollande... et ailleurs. Mais on ne fait pas vivre une organisation pour la faire *parler* d'un mode d'action. Il faut encore agir.

C'est de l'action, de l'action positive que l'organisation ouvrière vit et il n'y a rien qui la tue si vite que l'inaction.

Bientôt on cherchait des moyens d'agitation dans des futilités comme l'empêchement des ventes pour dettes d'impôt, ce que le gouvernement à son tour empêcha bien vite par une revision de la loi, concernant ces ventes; dans l'agitation contre le *schutterij* (garde civique), ce qui eut un succès de fou rire; dans des manifestations anti-orangistes, qui devenaient bientôt impossibles par l'attitude hostile de la population. Quand on trouvait une occasion d'organiser un meeting de protestation contre tel ou tel patron ou contre tel ou tel haut fonctionnaire, on était tout heureux; seulement, tout cela s'use. Il n'y a qu'une chose qui ne s'use pas, c'est l'action positive, non pas seulement *contre*, mais aussi *pour* quelque chose.

Il y eut bientôt entre ces antiparlementaires des dissentiments de toute sorte : il y avait des anarchistes individualistes, des anarchistes communistes, qui se nommaient socialistes libertaires, communistes libertaires, communistes antiparlementaires, et bien qu'en général on se nommât « vrije socialisten » (socialistes libres ou libertaires), on était divisé sur toutes choses.

Mais dans cette organisation, il y avait encore beaucoup de socialdémocrates, qui y étaient restés, les uns par amour de l'union, d'autres parce qu'ils espéraient faire revenir l'organisation de sa tactique funeste, mais la plupart parce qu'ils étaient dominés par la personnalité de Domela-Nieuwenhuis.

Et à tous leurs congrès, l'action politique, tuée en 1894, revenait avec la ténacité d'un cadavre récalcitrant et absorbait la plus grande part du temps des débats. Pour garder les moutons dans le parti, on chercha des formules de toute sorte, pleines d'avocasseries, pour retourner la question.

En 1893, on proclamait : « le parti ne prend plus part aux élections, pas même comme moyen d'agitation ».

En 1894, on essayait d'affaiblir cette formule, pour permettre aux socialdémocrates qui y étaient encore, d'y rester, et on résolut : « le parti comme tel ne s'occupe pas des élections, mais les sections sont libres d'y prendre part ». Or, comme il y avait des partisans et des adversaires de l'action politique dans presque toutes les sections, ce dénouement ne dénoua rien du tout.

Et au congrès de 1895, la question revenait encore et cette fois on arrêta : « le parti et les sections du parti ne participeront pas aux élections, mais les membres sont libres d'y participer individuellement ». Cette résolution fut maintenue en 1896.

Après ce congrès, les élections de 1897 eurent lieu, les premières élections après la nouvelle extension du droit de suffrage, et alors on pouvait voir ce curieux spectacle que des membres du *Socialistenbond* anti-parlementaire agissaient en commun, par esprit de classe, avec les socialdémocrates, pour faire élire des socialdémocrates à la Chambre, tandis que l'organe et des orateurs du même *Socialistenbond* prêchaient l'abstention et donnaient même ce conseil aux ouvriers : « si vous voulez avoir des améliorations dans votre sort par des lois protectrices, votez pour les radicaux, qui auront plus d'influence au Parlement que les socialdémocrates. »

La contradiction étant trop bête, Domela-Nieuwenhuis y mit fin au congrès de 1897, tenu après les élections. Alors il déclara que le parti devait être anti-parlementaire et que ceux qui voulaient faire du parlementarisme devaient s'en aller. On ne l'écouta pas et on maintint la résolution de 1895.

NOUVELLE SCISSION

Alors, Nieuwenhuis donna sa démission de rédacteur du *Recht voor Allen* et quelques semaines plus tard la section d'Amsterdam du *Socialistenbond* se reforma en une « société de socialistes libres ». Presque toutes les autres sections suivaient cet exemple. Comme j'ai dit plus haut, au Congrès de 1898, il y avait encore 7 sections.

Seulement, dans ce petit nombre, il se trouvait une élite d'hommes qui avaient — et ont encore — de grands mérites comme organisateurs de syndicats, des hommes qui avaient beaucoup d'influence dans les milieux ouvriers organisés, de sorte que l'importance de ce parti était plus grande que le nombre de ses adhérents pouvait le faire supposer.

Mais, après la nouvelle scission, ces hommes pratiques, bien que trop peu instruits pour comprendre le socialisme issu de l'Internationale, sentirent bien vite que ce serait employer ses forces en pure perte, que de maintenir un parti impuissant, impuissant surtout par son inutilité.

RÉUNION

S'étant débarrassés de l'influence anarchiste, les « révolutionnaires » comprirent bien vite qu'une fusion avec le *S. D. A. P.* s'imposait, et ils prirent l'initiative d'un congrès qui a été tenu le 24 juin, comme nous l'avons mentionné ici en son temps, à Amsterdam.

Le résultat de ce Congrès est des plus heureux. La fusion des deux organisations a été votée, presque sans discussions, à l'unanimité ; et immédiatement après, le Conseil Central du *Socialistenbond* a lancé un manifeste, invitant ses membres à se faire inscrire dans les sections du *S. D. A. P.*

LA SOCIALDÉMOCRATIE SE RELÈVE

Quel a été, pendant ce temps, le sort du *Socialdémocratische Arbeiderspartij*, que nous avons quitté à ses débuts ?

A l'assemblée constituante du Parti Ouvrier Socialdémocrate (S. D. A. P.), il y avait en tout 64 personnes, dont 6 étaient déléguées par des organisations. C'était peu. Seulement, dans ce nombre, il y avait des forces d'intelligence et de propagande qui nous pourraient être enviées par de grands partis.

Peu à peu, dans les villes principales, se fondaient des sections, l'influence du parti grandissait à vue d'œil.

Le nombre des sections et des membres était : 19 et 700 au Congrès de 1895 ; 24 et 1,500, en 1896 ; 32 et 1,900, en 1897 ; 40 et 2,200, en 1898 ; 52 et 2,500, en 1899. Maintenant, il a 65 sections.

Mais, ce qui vaut encore mieux, le parti acquérait dans le pays, une influence incontestable.

En 1894, un projet de loi électorale, présenté par le ministre libéral avancé Tak van Poortvliet, qui établit une sorte de suffrage universel (à l'exclusion seulement des assistés), avait été rejeté par le Parlement, ou mieux, avait été retiré par le ministre après un vote de la Chambre qui portait atteinte au principe même du projet de loi. La Chambre fut dissoute et les nouvelles élections donnèrent une majorité aux adversaires du projet de loi de M. Tak. Un nouveau ministère de libéraux modérés entra en scène, et ce fut à M. Van Houten, un renégat de la démocratie, que revint la tâche de présenter un nouveau projet de loi électorale. En 1896, un projet fut présenté, discuté et accepté par la Chambre. Pendant et avant cette discussion, le S. D. A. P. prenait l'initiative d'un mouvement pour une plus grande extension du droit de suffrage. Ce mouvement ne réussit pas, — par la faute des libéraux et des radicaux, les vaincus de 1894, qui ne firent rien pour se venger de leur défaite.

LES ÉLECTIONS DE 1897

C'est en juin 1897 que les premières élections sous la nouvelle loi eurent lieu. Le parti socialdémocrate y prit part avec une grande activité. Au congrès du parti tenu à Arnheim deux mois avant les élections, le parti se donna un programme d'urgence et un programme agraire ; et la lutte commença.

La nouvelle loi électorale avait porté le nombre des électeurs de 300,000 à 550,000. C'était surtout la campagne qui avait profité de l'extension.

La lutte se termina par l'entrée dans la Chambre de nos deux amis Troelstra et Van Kol, le premier élu dans la circonscription de Eietjerksteradeel, un district tout à fait rural

de la Frise. Van Kol était par contre l'élu du district le plus industriel de la Hollande, Enschedee. Le petit parti, dédaigné par les autres partis parce qu'on croyait que les querelles des socialistes entre eux le rendaient impuissant, avait maintenant une tribune dont il saurait se servir et où il se ferait l'écho des sentiments et des revendications du pays socialiste.

Aussi, depuis, le parti a rapidement grandi, et pour apprécier l'augmentation de son influence, il suffit de jeter un coup d'œil sur les résultats électoraux depuis 1897.

En 1897, le parti prenait part aux élections de la Chambre dans 29 des 100 circonscriptions et il obtenait en tout 11,000 voix.

Aux élections pour les conseils municipaux, en 1899, avec un terrain d'action plus restreint et un droit de vote également plus restreint, il obtenait 14,000 voix.

Mais ce qui est surtout réjouissant, c'est que dans les grandes villes qui donnaient en 1897 des résultats presque nuls, en 1899 le nombre de voix augmenta notablement. En 1897, les ouvriers socialistes des grandes villes étaient encore tout à fait sous l'influence des anti-parlementaires. En 1899, ils avaient déjà pour la plupart su se défaire de cette influence. Le nombre des voix obtenues par les candidats du parti étaient :

	En 1897	En 1899
Amsterdam	1.150	3.300
Rotterdam	350	1.590
La Haye	—	500
Groningue	650	1.300
Haarlem	156	1.200
Arnheim	330	1.300

Un autre succès, encore plus significatif, fut celui de Veendam. En 1897 le parti obtenait dans cette circonscription 465 voix. Au commencement de 1899 une vacance s'étant produite, une élection nouvelle eut lieu et le citoyen J.-H. Schaper fut élu avec 1,590 voix contre son adversaire libéral qui en obtint 1,480. Veendam était depuis 1848 considéré comme une forteresse imprenable des libéraux. Les cléricaux s'étaient abstenus.

Ces succès montrent que le parti socialiste a reconquis sa place et la confiance des ouvriers.

PAIX AVEC LES SYNDICATS

Le parti socialdémocrate ne pouvant pas laisser sans réplique les erreurs des syndicats neutres, a pendant quelques années vécu sur un pied de guerre avec ces syndicats.

Cela est, heureusement, fini maintenant. Les syndicats sérieux ont reconnu leurs erreurs et ont déjà pris part à des agitations politiques comme celle pour les pensions ouvrières, celle pour l'enseignement obligatoire, et maintenant ils prennent part à l'agitation pour le suffrage universel. Les plus grands syndicats ont maintenant des leaders socialdémocrates. Il en est ainsi par exemple du grand syndicat des diamantaires d'Amsterdam (un syndicat qui encaisse chaque semaine plus de 10,000 francs de cotisations), des syndicats des cigariers, des employés de chemins de fer et autres.

En un mot, la position du parti socialdémocrate est, en ces quelques années de son existence, devenue telle qu'on peut dire qu'elle est prépondérante dans le monde ouvrier.

Dans ces conditions, il est tout naturel qu'entre les socialdémocrates du Socialistenbond et les socialdémocrates du S. D. A. P. l'union se fît. Les relations fréquentes, depuis la scission, ont bien diminué l'animosité personnelle qui existait entre eux : aussi, il y en a déjà qui sont devenus adhérents du S.D. A.P. alors qu'ils étaient il y a deux ou trois ans ses plus fanatiques adversaires. Même un des orateurs anarchistes les plus influents, B. Reyndup, est entré dans le S. D. A. P.

Aussi les deux organisations ont-elles, presque au même moment, pris l'initiative de la fusion.

Il y avait seulement une divergence de vues sur la façon de procéder. Le S. D. A. P. avait résolu de proposer la fusion directement au Socialistenbond. Le Socialistenbond a résolu de convoquer un congrès de toutes les organisations ouvrières pour fonder un seul parti socialdémocrate. Mais comme toutes les organisations ouvrières qui existent dans le pays adhèrent à l'un ou l'autre des deux partis, le résultat des

démarches ne peut pas être autre que la fusion entre les deux partis.

Donc la crise du socialisme néerlandais a pris fin : il est redevenu un et indivisible.

LES LIBERTAIRES

Je parlais, il faut bien me comprendre, seulement des socialdémocrates. Les anarchistes, ou les libertaires, ou les communistes anarchistes, ou les communistes anti-parlementaires, quel que soit le nom qu'ils se donnent, ne sont pas compris dans ce mouvement de fusion. Ils ne renoncent pas au rôle de désorganisateurs, le seul qu'ils savent remplir. Devenus impuissants sur le terrain politique, ils continuent à jouer ce rôle dans le mouvement syndical où ils fondent des « organisations libres » comme ils ont fait pour les diamantaires, les cigariers et les charpentiers d'Amsterdam. D'ailleurs, ils ne font plus grand mal, ils sont devenus une quantité négligeable. Ils ne forment plus un parti, ils n'ont plus que des organisations locales. Nieuwenhuis édite encore un journal *Vrije Socialist* (*le Socialiste libre*) que personne en dehors de ses groupes ne lit et qui n'exerce aucune influence sur la vie publique.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Pour le moment, le mouvement ouvrier et socialiste se prépare à conquérir le droit politique fondamental, le suffrage universel.

En novembre de l'année passée, il y eut à Amsterdam une grande réunion où les deux partis socialdémocrates, le parti radical, presque toutes les organisations féministes et les principaux syndicats ouvriers se formèrent en une ligue pour le suffrage universel.

La loi électorale, faite en 1896 par le ministère Van Houten, a pour but, c'est Van Houten lui-même qui l'a dit, d'exclure le prolétariat. Le petit bourgeois et le petit paysan, puis l'ouvrier qui se trouve dans une position aisée, « qui a quelque chose à perdre », devaient avoir le droit de vote, mais les pro-

létaires pas. Cette loi a bien donné une extension du droit de suffrage, mais d'une manière telle que cette extension même est devenue une iniquité.

Pour la Chambre des députés a le droit de vote :

1° Celui qui paie un impôt d'État direct quelconque;

2° Celui qui habite une habitation dont le prix par semaine varie de 1 fr. 60 dans les plus petits villages jusqu'à 5 francs dans les grandes villes;

3° Celui qui a gagné dans l'année écoulée avant la date de l'établissement de la liste électorale (qui se fait chaque année le 15 février), chez le même patron, un salaire qui varie de 600 francs dans les villages jusqu'à 1,100 francs dans les grandes villes;

4° Celui qui a passé un examen (celui pour être instituteur primaire est le moins élevé);

5° Celui qui a 200 francs en actions au grand livre de l'État;

6° Celui qui a 100 francs à la banque d'épargne postale.

La première de ces six catégories est portée d'office sur la liste des électeurs, mais les cinq autres doivent remplir pour cela des formalités de tout genre. Ce système comporte des iniquités de toutes sortes, dont la principale est ceci: que le montant du loyer et du salaire est pris si haut que celui qui veut se faire inscrire comme électeur et qui pour cela va déclarer le montant de son loyer ou de son salaire à la mairie, tombe par cela presque toujours sous des impôts divers.

La conséquence de ce système est que sur la masse des électeurs (570,000) 540,000 sont des électeurs de la première catégorie.

Comme je l'ai déjà dit ce sont les villages qui ont le suffrage le plus étendu. Cela va si loin que les circonscriptions rurales ont comme électeurs en général 14 à 17 p. 100 de leur population, tandis qu'à Amsterdam le pourcentage des électeurs n'atteint pas 7 p. 100 et qu'il tombe à Rotterdam jusqu'à 6 p. 100. Il y a même des districts comme Rotterdam II où ce chiffre est 5 p. 100 et d'Amsterdam II où il n'est que 4,2 p. 100. Abolir cette loi et l'article de la Constitution qui exige pour le droit de suffrage « des marques de capacité et de bien-

être » est le but le plus proche que le mouvement ouvrier hollandais a à atteindre et c'est vers ce but qu'il marche avec toutes ces forces.

Il a entamé cette lutte avec une telle énergie que le parti radical qui ne voulait pas, en 1897, mettre le suffrage universel et la revision de la Constitution dans son programme électoral a dû le suivre immédiatement et que le comité directeur du parti dit *Vrijzinnige Democratie* (démocratie libérale) qui est peut-être la plus forte organisation politique du pays et qui compte pour le moment parmi ses adhérents trente-cinq députés sur les quarante-sept députés libéraux et quatre des huit ministres, a déjà décidé de se joindre au mouvement pour le suffrage universel.

Ce sera l'agitation pour le suffrage universel qui commandera dans les premières années du nouveau siècle la politique hollandaise et assurément cette agitation renforcera beaucoup le parti socialdémocrate. Aussi il ne pouvait y avoir de meilleur mot de ralliement pour rassembler les socialistes que la revendication du droit de vote.

Dans cette lutte, la concentration des partis conservateurs, des cléricaux et des autres réactionnaires va se faire d'elle-même et il est certain que cette concentration provoquera la concentration ouvrière et socialiste : alors les travailleurs néerlandais opposeront aux forces coalisées de la bourgeoisie, les forces coalisées du prolétariat conscient et uni.

W.-H. Vliegen

L'ART A L'EXPOSITION

L'ARCHITECTURE

Depuis quatre ans, les rives de la Seine, du pont de la Concorde au pont de Passy, l'Esplanade des Invalides et la partie des Champs-Elysées qui lui fait face, le Champ de Mars et le Trocadéro, 108 hectares de terrain sont livrés aux architectes. La pierre, le fer, la brique, le plâtre et le staff ont été mis en œuvre pour des créations éphémères ou durables par des milliers d'ouvriers. Toute une ville, brillante et jeune ou d'une vieillesse spécieuse, s'est élevée au cœur de Paris. Que vaut cette ville? Quelle joie est-elle pour les yeux? Que nous apprend-elle sur nous-mêmes qui l'avons construite et qui venons y chercher enseignement et plaisir?

Nous nous attarderons peu sur les constructions destinées à disparaître dans quelques mois. Il nous suffira de les caractériser et de nous demander dans quelle mesure elles répondent à leurs fins. Inévitablement, un des éléments qui ont le plus de part à la beauté d'une œuvre d'architecture leur manquera : celui qui force encore notre admiration devant ces édifices romains dont il ne reste que le plan, quatre murs et une voûte : la solidité. Il ne conviendrait même pas que des édifices construits pour six mois parussent bâtis pour des siècles. Ce serait un mensonge, et jamais le mensonge n'a engendré la beauté. Du moins, les palais de l'Esplanade des Invalides et du Champ de Mars offrent-ils temporairement un abri spacieux aux expositions industrielles? Sont-ils en même temps gais, avenants? Ont-ils la fraîcheur, la grâce, la fantaisie que l'on est en droit d'attendre d'œuvres improvisées et éphémères? — Pour le premier point, je laisse la parole aux exposants, et je crois qu'ils ne se plaignent pas. Pour le second, il faut le reconnaître, les architectes ont assez bien compris leur pro-

gramme. On désirerait seulement qu'ils l'eussent exécuté avec plus de goût. Depuis 1855, les expositions décennales se sont progressivement éloignées de la conception première d'exposition-musée et se sont de plus en plus rapprochées de celle d'exposition-fête. Pour continuer l'évolution commencée et réussir, l'Exposition de 1900 devait être, en même temps qu'un enseignement par la confrontation des richesses du monde, une immense et continuelle kermesse. Il fallait donc à tout prix étonner, attirer, séduire; il fallait frapper les imaginations par l'imprévu des aspects, la variété des lignes, le feu d'artifice des couleurs. De là ces dômes de toute forme et de toute dimension, ces clochetons, ces campaniles, cette profusion d'ornements fabriqués au moule et sur l'éclat blanc du plâtre ou du staff, le tapage de la polychromie. Les constructions de l'Esplanade des Invalides portent des couronnements qui rappellent les fontaines Wallace; au Champ de Mars, sévit la rocaille. Partout l'ornementation est exubérante. Les architectes ont abusé de ce qu'elle était peu coûteuse.

Rien n'est plus caractéristique à cet égard que la Porte Monumentale. Si les intentions comptaient en art, il faudrait louer M. Binet d'avoir si hardiment voulu du nouveau. Mais quel illogisme dans la structure, quelle incohérence dans la décoration! La porte monumentale se compose essentiellement d'une coupole soutenue par trois piliers. Cela nous repose de l'arc de triomphe classique. Voyez toutefois comme il est difficile d'inventer en architecture : M. Binet n'a su échapper à la banalité gréco-romaine qu'en demandant des inspirations aux arts assyrien et byzantin. Et en quoi cette vision d'Orient convient-elle mieux que toute autre à l'entrée d'une exposition universelle instituée à Paris en 1900? Puis, voici où l'illogisme commence : il fallait choisir entre la coupole laissant passer le public dans l'écartement des piliers qui la supportent et l'arc triomphal. M. Binet n'a pas choisi; il s'est arrêté à un compromis. Il a rapporté l'arc contre la coupole, en sorte que, de face, celle-ci est complètement masquée et, de profil, les deux parties de l'édifice paraissent distinctes et sans lien intime l'une avec l'autre. A droite et à

gauche de l'arche se développe un exèdre qui la relie à deux pylônes surmontés de phares. L'exèdre élargit l'entrée et accueille comme deux grands bras ouverts et, du haut des pylônes, les phares appellent. — Voyons maintenant la décoration : M. Binet a bien compris que l'on attendait de lui des promesses de gaîté à l'entrée de la grande kermesse. Aussi a-t-il revêtu l'ossature métallique d'une polychromie pimpante. Briques, grès émaillés, verres irisés et cabochons chatoient agréablement. Le blanc, le vert et le bleu dominent. Mais pour faire bon accueil à des hôtes, il ne suffit pas d'être de joyeuse humeur, il faut encore leur parler un langage à peu près cohérent et manifester des intentions non équivoques. Or, dans la décoration de la porte monumentale, trop de choses déroutent le public. Il y a des morceaux de réelle valeur, mais ils sont hétérogènes et l'on cherche en vain quelle idée d'ensemble a pu présider à leur rapprochement. On s'étonne de voir, au faîte d'une construction de goût oriental, la gauche et raide Parisienne de M. Moreau-Vauthier et sous le beau bas-relief de M. Guillot, *le Travail,* une bande d'animaux passant, puissamment modelés par M. Jouve et revêtus par M. Bigot de chaudes patines, mais qui reporte l'imagination aux frises des palais assyriens. Dans les niches pratiquées dans les piliers du dôme, M. Jondet a placé deux figures qui prétendent à l'archaïsme par la lourdeur, et sur les voûtes en coquille de ces niches, un artiste de talent, M. Bellery Desfontaines a peint des symboles obscurs.

De toutes ces inspirations celle de M. Guillot était évidemment la meilleure. Il était juste, au seuil de l'Exposition (comme l'a fait d'ailleurs M. Dalou sur l'exèdre du monument Alphand), d'adresser un hommage aux ouvriers de tous les métiers, collaborateurs anonymes des ingénieurs et des architectes. Les voici, reconnaissables à leur costume, à leurs outils et à cette déformation particulière que leur imprime la longue habitude du même geste et du même effort : Le charpentier à la démarche pesante, portant une poutre ; le plombier, relevant d'un coup d'épaule la courroie de la caisse à outils ; le peintre en bâtiment, l'air artiste ; le mineur, la lampe à la main, le

torse nu... Les travailleurs de la terre et ceux de la mer sont aussi représentés : Le paysan apporte sa gerbe ou conduit sa vache au marché, le pêcheur porte son filet. Les visages sont exacts comme des portraits, et bien que l'exécution manque un peu de largeur, on peut dire que la vérité du détail ne nuit pas au caractère décoratif de l'ensemble, parce que cette foule reste bien une foule, sans tête qui dépasse, sans arrangement de tableau de genre. Mais il faut surtout louer M. Guillot de nous avoir fait grâce de ces allégories, si nombreuses encore à l'Exposition, devant lesquelles le public passe sans comprendre et sans protester, habitué qu'il est à cette idée fausse et dangereuse que l'art est fait pour une élite exercée à interpréter les symboles et que les autres doivent admirer de confiance et s'en prendre à eux-mêmes s'ils ne comprennent pas. M. Guillot aurait pu, comme le peintre Hans Makart dans un des tableaux de la Nouvelle Pinacothèque de Munich, les plus copiés par les élèves — et qui le mérite d'ailleurs pour la vigueur de la touche et l'éclat du coloris — représenter les « fruits de la Terre et les fruits de la Mer » par de plantureuses femmes et des enfants dodus chevauchant des gerbes, écrasant des grappes, faisant ruisseler de corbeilles humides des poissons aux écailles d'argent. Il a préféré représenter le Travail par les travailleurs, et en cela s'il s'est écarté de la tradition académique, il s'est rapproché d'une tradition dont les titres de noblesse sont plus anciens, celle de Phidias, sculptant sur les murs de la cella du Parthénon la procession des éphèbes, des jeunes filles et des vieillards d'Athènes aux fêtes des Panathénées. L'idée de M. Guillot était claire, grande, humaine.

Pour revenir à la Porte Monumentale, dont la *Frise du Travail* n'est qu'un morceau, j'aurais souhaité qu'elle fût pour cette frise un cadre plus simple et plus approprié. Malgré de belles parties, c'est une œuvre manquée. Je reconnais qu'elle produit beaucoup d'effet la nuit, quand ses mille ampoules électriques la font toute lumineuse. Mais cet éloge conviendrait mieux à l'œuvre d'un artificier qu'à celle d'un architecte. Avec ses qualités : gaîté, fantaisie, essai de modernisme; avec ses

défauts : illogisme, bizarrerie et incohérence, elle me semble assez caractéristique de l'art dans les monuments temporaires de l'Exposition, et c'est pour cette raison que je l'ai étudiée avec un certain détail.

On me pardonnera de ne point appliquer la même méthode à l'examen des pavillons des puissances étrangères, des pagodes du parc du Trocadéro et aussi du Vieux Paris et des châlets du Village Suisse. Cela m'entraînerait tout simplement à improviser une étude de l'architecture universelle. Les architectes — et c'est là une des nouveautés les plus heureuses de l'Exposition de 1900 — ne se sont pas bornés à imaginer des constructions plus ou moins empreintes de tel ou tel caractère régional. Ils ont entrepris des restitutions partielles ou totales de monuments historiques. Le pavillon de la Grande-Bretagne n'est pas autre chose que la célèbre Kingston House, un des spécimens les plus accomplis de l'architecture anglaise des seizième et dix-septième siècles ; celui de la Belgique, avec son beffroi à trois balustrades, ses fenêtres ogivales, ses clochetons, pourrait nous épargner un déplacement pour aller voir un des chefs-d'œuvre de l'art flamand du dix-septième siècle, l'hôtel de ville d'Audenarde, ouvré comme un reliquaire. D'autres pavillons nous présentent des synthèses instructives et ingénieuses, sinon conformes au besoin d'unité qui régit toute œuvre d'art. Le plus typique à cet égard est le pavillon Hongrois, où sont fondus tous les styles employés depuis huit siècles en Hongrie.

En somme, nous avons actuellement sur les rives de la Seine les éléments d'un beau musée d'architecture comparée. L'architecture de bois, l'architecture de briques, l'architecture de pierre ; tous les styles : le byzantin, le roman, l'ogival, le renaissance, le baroque..... s'y trouvent représentés. Et pour exemple des idées qu'il peut suggérer, je citerai l'admirable reconstitution du temple de Tjandi Sari, à Java, dans la section des Indes néerlandaises. Nous avons la surprise de retrouver sur les murs de ce temple, autour de bas-reliefs remarquables, des colonnettes et rinceaux enveloppant des oiseaux décoratifs

qui offrent des rapports frappants avec les colonnettes et les rinceaux de la Renaissance.

Ce musée en plein air présente le défaut des musées : la juxtaposition d'éléments trop disparates. Mais l'idée de le constituer était à tout prendre excellente et convenait à un âge épris d'histoire et de connaissances positives. C'est par les temples et les palais qu'ils ont construits que les peuples ont exprimé leur génie dans un langage universel. La forme des constructions et la nature des matériaux nous disent leur lutte avec le sol et les climats. Dans les transformations de style est écrite l'histoire de leurs rapports avec les autres peuples. Les reproductions d'édifices historiques apportent donc des traits révélateurs dans un tableau en raccourci de la civilisation du monde.

Mais dans quelques mois, temples, palais et pavillons tomberont sous la pioche. Les revêtements de plâtre s'en iront en poussière au vent. Les charpentes de fer déboulonnées seront dispersées. Que subsistera-t-il de l'Exposition ?

Comme le palais de l'Industrie est resté plus de cinquante ans en souvenir de l'Exposition de 1855 ; comme le Trocadéro rappelle celle de 1878 et la galerie des Machines celle de 1889, l'Exposition de 1900 laissera en héritage à Paris l'avenue Nicolas II et le pont Alexandre III.

L'avenue Nicolas II n'est pas chose entièrement nouvelle. La perspective qui conduit l'œil des Champs-Elysées aux Invalides existait avant la construction du palais de l'Industrie. Mais elle était encadrée d'arbres et non de pierres et s'appelait le carré Marigny. On a bien fait de la rétablir. D'abord, elle a le mérite de mettre en valeur l'admirable dôme de Mansard. Puis je crois vain de protester lorsque l'on abat des murs pour créer une grande voie droite. La ville ancienne était toute pittoresque. La ville nouvelle sera de plus en plus architecturale, — et elle n'en sera pas moins belle. J'éprouve un grand plaisir quand du haut de la tour de Galata je vois monter les ruelles serpentines de Constantinople présentant dans tous les sens leurs maisons à terrasses où grimpent les glycines,

et se divisant parfois en deux bras pour envelopper comme un fleuve fait un îlot un cimetière abandonné. J'éprouve un plaisir d'une autre espèce et non moins grand à voir, du haut de l'Arc de Triomphe, se dessiner l'étoile des avenues. Je me trouve en présence d'un vaste plan, d'une volonté. La puissance du parti-pris m'impose. Respect gardé pour la vieille ville, — Cluny, Saint-Séverin, Saint-Julien, Carnavalet....., — laissons le Paris d'aujourd'hui se tracer au cordeau comme un grand jardin français.

L'avenue Nicolas II est formée par les façades principales du Grand et du Petit Palais. M. Girault était chargé de la direction de l'ensemble des travaux et de la construction du Petit Palais. Le Grand Palais est dû à la collaboration de MM. Deglane, Louvet et Thomas.

On a critiqué le plan adopté de deux palais d'inégale grandeur se faisant face et n'ayant rien de commun entre eux que le même axe transversal. La perspective, dit-on, est boîteuse.

Je n'éprouve pas cette impression, et en voici peut-être la cause : Si Gabriel avait construit d'inégale hauteur ses pavillons de la place de la Concorde, il est probable que cette place serait beaucoup moins belle qu'elle n'est. C'est que les colonnades de ces pavillons se présentent de face et arrêtent l'œil. Celles des palais de l'avenue Nicolas II se présentent au contraire de profil, en enfilade, et on ne leur demande que de le conduire.

S'il est vrai toutefois que c'est pour atténuer la disproportion des édifices, que l'architecte a écrasé comme il l'a fait le comble du Grand Palais, je regrette qu'il n'ait pas pris plus franchement parti et se soit tiré d'affaire par une habileté. Signalons aussi dès à présent un trait que nous aurons trop souvent à remarquer dans l'architecture contemporaine : l'impuissance à créer de grands ensembles, l'absence d'unité dans les conceptions. On est savant, ingénieux, habile ; on produit des morceaux merveilleux, mais ces morceaux ne font pas une œuvre. C'est pourtant une loi connue que l'architecture obtient ses plus grands effets par les contrastes, sans doute, mais aussi par le développement obstiné, quelquefois même

par la simple répétition des mêmes motifs. De là vient la beauté de nos places célèbres, la place Vendôme, la place des Vosges, la place Stanislas à Nancy, la place Bellecour à Lyon, et il est certains monuments, comme le palais du Parlement, à Londres, qui, sans avoir rien de bien remarquable dans le détail, arrivent cependant à impressionner avec force, simplement parce que les mêmes groupes de fenêtres, séparés par les mêmes verticales, se reproduisent un nombre considérable de fois.

Le Petit Palais échappe heureusement au reproche de manquer d'unité. On l'embrasse aisément d'un seul regard; il est conçu tout entier dans le style néo-Louis XVI. Pourquoi faut-il que, malgré d'intéressantes idées de détail, il soit dans l'ensemble si peu nouveau? Cela dit, remercions M. Girault d'avoir doté Paris d'une œuvre distinguée et vraiment charmante.

Le plan de l'édifice affecte la forme d'un trapèze dont le plus grand côté serait la façade principale sur l'avenue. Au centre de cette façade s'ouvre une baie en plein-cintre, à laquelle on accède par vingt marches et que flanque, à droite et à gauche, une colonnade ionique. A chaque extrémité, deux pavillons du même ordre avec fronton surmontant une baie qui rappelle, par son arc, la baie centrale. La colonnade repose sur un soubassement en bossages un peu plus élevé que les vingt marches et percé de fenêtres rectangulaires. Des baies, également en plate-bande, occupent tout l'espace des entre-colonnements et s'élèvent à peu près jusqu'aux trois quarts de la hauteur des colonnes, laissant entre leur linteau et l'architrave un espace décoré de bas-reliefs que cette dernière abrite. L'arcade centrale est surmontée d'un dôme sphérique; les deux pavillons de dômes à quatre pans moins élevés. La prédominance des vides sur les pleins, l'heureux mariage des lignes droites et des courbes, la justesse des proportions donnent à cette façade un aspect gracieux sans mollesse, avenant sans tapage. La couleur ajoute encore à cette harmonie : L'ardoise bleue du comble, sur laquelle se détachent délicatement les colonnettes d'une balustrade, coiffe, sans l'écraser, la pierre blanche. Quelques dorures ac-

cusent les angles des dômes latéraux et avivent la lanterne du dôme central. Elles sont rappelées avec un éclat plus discret par le cuivre et le bronze doré de la porte et des balcons.

Le même bon goût règne dans les trois autres façades avec plus de simplicité, comme il convient : la colonnade est remplacée par de larges pilastres peu proéminents. Ces pilastres sont flanqués, jusqu'aux trois quarts environ de leur hauteur, de colonnes qui encadrent des baies uniformément en plein-cintre et reçoivent la retombée de leur arc sur de sobres chapiteaux toscans. J'ai vu toutefois avec regret la surface des pilastres rompue par des niches et des consoles. Cela nous promet sans doute une collection de statues banales. Autant il est légitime d'employer la figure humaine comme motif décoratif quand elle fait corps avec les surfaces, autant sont ridicules ces statues ajoutées après coup et posées sur des consoles comme des potiches.

La décoration extérieure du Petit Palais a été confiée à MM. Injalbert, Convers, Ferrary, Saint-Marceaux, Hugues et Fagel. Ces artistes se font de la sculpture décorative l'idée qu'on s'en fait trop souvent : Ils cherchent dans des allégories, à la fois obscures et banales, le prétexte de formes plus ou moins harmonieuses. Les tympans sont remplis; la frise est ornée; deux groupes s'élèvent en pyramides, à droite et à gauche des degrés ; on ne comprend pas ; on ne cherche pas à comprendre; rien ne frappe ni ne choque. Est-ce bien assez?

A l'intérieur, la plus jolie trouvaille de M. Girault est un jardin bordé d'un péristyle en hémicycle et encadrant trois bassins dont les margelles sont en mosaïque bleu, vert et or. Deux restrictions toutefois : Les colonnes du péristyle auraient gagné à être d'une couleur plus gaie que celle du marbre violacé et les guirlandes en bronze doré suspendues entre les chapiteaux paraissent trop rigides et maigres.

Le Petit Palais est un chef-d'œuvre d'élégance. Le Grand Palais prétend à la richesse et à la grandeur. Aussi la colonnade qu'il déploie en face de celle du premier est-elle ornée avec prodigalité. Aux volutes des chapiteaux pendent des

guirlandes; dans les cannelures des fûts, d'un galbe puissant, montent des feuilles de chêne et de laurier; les colonnes sont haussées sur des piédestaux, et ces piédestaux — du moins pour les colonnes du centre — sont sculptés en bas-reliefs représentant les génies des arts. Mais ne vous attendez pas à trouver le reste de l'édifice en rapport avec cette façade : Le Grand Palais est tout en contrastes et en surprises. On peut dire qu'il se compose de deux bâtiments d'un caractère absolument opposé et séparés plutôt que reliés par un vestibule : le palais de l'avenue Nicolas II et celui de l'avenue d'Antin, le palais de verre et le palais de pierre. On ne s'aperçoit pas assez qu'il a été construit sous la haute direction d'un seul et même artiste; on voit trop qu'il est le résultat d'une collaboration.

La première surprise qu'éprouve le visiteur après avoir franchi la triple entrée qui s'ouvre au milieu de la façade de l'avenue Nicolas II, c'est de se trouver brusquement sous une vaste voûte de fer et de verre, où rien ne rappelle l'enveloppe de pierre qu'il avait vue d'abord. Le mur qui devrait jouer à la fois le rôle de façade et de support, ici ne supporte rien. La voûte repose directement sur le sol par sa forte charpente métallique. La façade avec ses colonnes n'est qu'un décor superficiel. Outre que cela est illogique, le passage est vraiment trop brusque de la richesse un peu lourde de la pierre sculptée à la froide sveltesse du fer.

Cette réserve faite, l'œuvre de M. Deglane n'est pas sans beauté : deux voûtes hardies en plein-cintre se coupent à angle droit. Sur le plan carré formé par leur intersection s'élève, par l'intermédiaire de pendentifs, une coupole surbaissée.

Au fond de la voûte perpendiculaire à la façade principale, se trouve un morceau des plus remarquables, un escalier monumental en fer, soutenu par dix-huit colonnes où le marbre vert-sombre s'allie au métal de la plus ingénieuse façon. De fortes armatures étreignent le marbre du fût et le relient à un chapiteau entièrement métallique. Les chapiteaux donnent naissance à des volutes dont les unes sont indépenpendantes (elles sont d'un goût contestable), tandis que les

autres, faisant fonction de consoles, soutiennent un balcon. Une fine rampe en cuivre et en bronze doré achève l'escalier. Cette œuvre originale fait le plus grand honneur à M. Louvet. Il semble qu'il ait voulu se consoler par elle d'avoir eu à construire ce vestibule, triste et froid comme un sous-sol de grand magasin, par lequel on arrive dans le bâtiment de l'avenue d'Antin.

Ici, plus de fer. C'est le triomphe de la pierre et du marbre aux couleurs variées. Le centre de la construction de M. Thomas est occupé par un hall elliptique couvert par une coupole de même forme et surbaissée. Des pendentifs ornés de gracieux hauts-reliefs où des figures féminines au milieu de fleurs et de feuillage symbolisent les arts, font reposer la coupole sur huit piliers. Ces piliers sont revêtus sur leur face principale de plaques d'onyx encadrées d'un filet de bronze doré et servant de fond à des trophées, les trophées des arts de la paix. Ils sont flanqués de fortes consoles qui soutiennent une galerie circulaire. A droite et à gauche, dans une nef parallèle à l'avenue d'Antin, des escaliers monumentaux conduisent à un étage. Toute cette partie du Grand Palais présente des réminiscences de Versailles. Les trophées, en particulier, rappellent ceux des salons de la Paix et de la galerie des Glaces.

Les sculptures en sont souples, largement traitées. Ce ne sont pas les sèches volutes et les feuillages aux lignes précises dont on a tant abusé. Ce sont des frondaisons pleines de liberté, extrêmement douces à l'œil. Quant à la couleur, comme dans le Petit Palais, elle est exquise. Une lumière blonde, tamisée par un treillis, marie la pierre, l'onyx et l'or et tombe de la coupole sur les feuillages et les rinceaux d'un pavement en mosaïque de tons discrets.

Il y a donc beaucoup à louer dans le Grand Palais. Malheureusement, je le répète, cette immense construction manque totalement d'unité et il est visible que les architectes n'ont rien fait pour lui en donner. Du dehors, elle paraît lourde et écrasée. On a peine à distinguer dans le plan le dessin général d'un T légèrement dévié pour se conformer à la courbe de la

Seine. A l'intérieur, si on suit l'axe transversal, on a la déception de trouver l'intérêt porté non pas au centre, où on l'attendrait, mais aux deux extrémités.

L'avenue Nicolas II se continue par le pont Alexandre III. Ce pont, œuvre de MM. Résal et Alby, est apparenté par le mode de construction au pont Morand à Lyon et au pont Mirabeau à Auteuil, œuvre des mêmes ingénieurs. Je n'hésite pas à lui préférer ce dernier. L'angle obtus de son tablier, si largement ouvert qu'il approche de l'horizontale, l'espèce d'ogive aplatie jusqu'à l'extrême limite que forme son arche centrale, les deux demi-arches latérales qui reçoivent la poussée de cette dernière et la renvoient affaiblie aux berges, la forme de résistance accusée par l'augmentation de volume des arcs à leur extrémités, donnent au pont Mirabeau une élégance vigoureuse. Il participe de la fermeté de la droite et de la grâce de la courbe. Il n'a d'autre ornement que les lignes nécessaires à sa solidité. Il emprunte toute sa beauté à l'expression claire de ses conditions d'équilibre. En construisant le pont Alexandre III, MM. Résal et Alby avaient sans doute le souci de ne pas se répéter. Puis, ils semblent avoir voulu faire grand. Une œuvre d'ingénieurs telle que le pont Mirabeau, leur eût parue, j'imagine, trop simple et mal à sa place au milieu des architectures monumentales du centre de Paris. Aussi, loin de tirer un parti décoratif des matériaux qu'ils employaient, les ont-ils dissimulés (ou laissé dissimuler par les architectes chargés de la décoration), au moyen de guirlandes de fleurs, en ornant les clefs de larges écussons, en revêtant l'ossature de fer d'une couche de peinture gris-bleu, de la couleur de certains granits. Sur quinze fermes parallèles, traversant la Seine d'une seule volée, l'arche du pont Alexandre III porte d'une rive à l'autre un tablier long de plus de cent mètres et large de quarante. J'aime sa courbe qui rase l'eau. Malheureusement, la forte poussée qu'exerce l'arc métallique à ses extrémités, a obligé les ingénieurs non seulement à construire d'énormes culées, mais à consolider ces culées par le poids de quatre hauts pylônes. Ces pylônes pro-

duisent un effet regrettable. Quelque soin qu'aient apporté à leur ornementation MM. Cassien-Bernard et Cousin, il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas. Leur utilité comme contre-poids n'est pas assez apparente. Ils évoquent un souvenir qui déconcerte, celui des piliers destinés à porter les câbles d'un pont suspendu. Pour faire entrée triomphale, ils sont trop espacés. Enfin, contrastant par leurs verticales avec l'arche surbaissée, ils dispersent l'intérêt et, loin d'achever le pont, ils lui font perdre de son caractère.

Gaîté et ingéniosité, mais tapage et mauvais goût dans les constructions temporaires; invention de détail, mais manque d'unité et de véritable grandeur dans les constructions durables, tel pourrait être à peu près le bilan de l'architecture à l'Exposition de 1900.

En quoi cette architecture marque-t-elle un pas en avant? En quoi est-elle expressive de notre époque? Le progrès dans tous les arts — ou tout au moins l'évolution, — est subordonné en grande partie à des changements de techniques. Le progrès en architecture dépend pour beaucoup de la mise en œuvre de matériaux nouveaux. La matière, par ses vertus propres, contribue à engendrer des formes. Celle dont nous attendons depuis une vingtaine d'années un renouvellement de l'art de construire est le fer. On peut dire que sous le rapport de l'évolution de l'architecture de fer, l'Exposition de 1900 marque un temps d'arrêt, presque un recul. Tandis qu'en 1889, le chef-d'œuvre de l'Exposition était la galerie des machines, en 1900, nous admirons par dessus tout le Petit Palais, un édifice tout en pierre, dans le style néo-Louis XVI. Tandis qu'en 1889, dans la plupart des constructions, l'ossature métallique était visible du dehors, laissant entre ses intervalles des remplissages de briques ou de plâtre, en 1900, elle est voilée. On a habillé le fer dans les constructions temporaires; on l'a peint, surchargé d'ornements incompatibles avec sa nature, flanqué de maçonnerie dans le pont Alexandre III; dans le Grand Palais, on l'a entouré d'une enveloppe lapidaire qui pourrait tomber sans l'ébranler.

Les architectes de l'Exposition se sont rencontrés sur un autre point : une préoccupation croissante de la couleur. L'usage de la décoration polychrome n'est pas limité au revêtement de l'architecture métallique. Il s'étend aussi à l'architecture de pierre. Voyez le Grand Palais : Sur la façade de l'avenue Nicolas II, une frise en mosaïque d'émail, composée par MM. Fournier et Gilbert Martin et représentant l'histoire de l'art, éclaire de ses tons jaunes, roses et verts, légers et pâles, les entrecolonnements. Sur la façade de l'avenue d'Antin se déploie un bas-relief, exécuté à la manufacture de Sèvres sur les modèles des élèves de MM. Barrias et les dessins de M. J. Blanc. Il est de tons plus vigoureux mais encore discrets. Cet heureux développement de la polychromie est dû à la meilleure connaissance et à la pratique généralisée de certains matériaux : brique vernissée, faïence, grès flammés. Il procède aussi d'une cause historique : les découvertes des archéologues en Orient et l'extension des limites de l'antiquité classique. La *frise des archers* du palais d'Artaxerxès, restaurée dans une salle du Louvre par les soins de M. et de Mme Dieulafoy, aura eu peut-être sur notre école d'architecture une influence analogue à celle qu'exercèrent sur l'école du commencement de ce siècle les premiers voyages en Italie, en Sicile et en Grèce. Cela n'a rien de surprenant dans un art où si grand est l'empire de tradition.

Et là encore se révèle une loi fréquemment observable dans l'histoire de l'architecture : la construction et la décoration évoluent chacune de son côté ; l'une plus lentement, soumise aux deux influences contraires de la routine et des progrès de l'industrie, l'autre plus vite et plus irrégulièrement, au gré des modes. Quand donc la décoration procédera-t-elle de la construction et la construction des besoins bien compris de la vie moderne ? Alors nous pourrons être mieux que des éclectiques habiles à faire des emprunts à toutes les époques, mieux que des inquiets hésitant sur des voies nouvelles, tantôt ingénieurs hardis et tantôt archéologues : nous pourrons être de vrais créateurs.

LÉON DESHAIRS

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

FAITS POLITIQUES

Le Congrès socialiste international. — Le Comité général, en sa séance du 1er août, a voté les propositions suivantes, relatives à l'organisation du Congrès socialiste international :

Conformément aux résolutions du Congrès de Londres (1896), interprétées par les conférences de Bruxelles (1899), sont invités au Congrès international de Paris :

1° Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange; union et action internationales des travailleurs; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe;

2° Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte de classe et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique;

Chaque groupement politique, syndical ou coopératif rentrant dans une des deux catégories ci-dessus a droit à l'envoi d'un délégué.

Pour faciliter le contrôle et éviter les retards, chaque organisation nationale ou départementale autonome est prié de faire parvenir au bureau du Congrès international, 18, rue Portefoin, avant le 1er septembre, la liste de ses comités adhérents au 1er janvier 1900.

Chaque syndicat ou coopérative est prié également d'adresser sa demande d'adhésion au bureau du Congrès international avant le 1er septembre 1900.

Au 10 septembre (dernier délai), les organisations nationales ou départementales autonomes, les syndicats et les coopératives recevront en réponse du bureau du Congrès international un nombre de cartes d'admission au Congrès correspondant au nombre de délégués qui leur reviennent.

Les cartes ainsi renvoyées seront remplies par les soins de l'organisation ou du groupement, chacun au nom d'un délégué, et ser-

viront de carte d'entrée provisoire au Congrès. Ces cartes ne deviendront définitives qu'après les opérations de validation qui auront lieu dans chaque nationalité.

Avant le Congrès national. — Depuis une quinzaine, il s'opère dans le sein du Parti socialiste un travail incessant; chaque organisation, chaque individualité donne ce qu'elle a, fournit ce qu'elle peut. Nous avons, d'un côté, les résolutions de Congrès régionaux d'organisations ou de fédérations autonomes qui, comme ceux de Caudry et de Paris pour le P. O. F., de la Seine-Inférieure pour les fédérations autonomes, se sont rangés à l'avis du Comité général en ce qui concerne au moins la tactique des élus socialistes. Nous avons, de l'autre, une série d'articles parallèles dans la *Petite République,* la *Lanterne* et le *Petit Sou,* d'un côté, et dans ce même *Petit Sou,* de l'autre. Jaurès, Rouanet, Viviani, Briand, Fournière justifient à la fois la nécessité de reviser l'organisation du Parti socialiste dans un sens démocratique et celle de tenir compte des nouvelles conditions politiques comme des nouveaux résultats qui découlent du développement incessant des formations économiques de la classe ouvrière. Ils appellent l'attention — que l'on s'efforce d'en détourner — sur les résultats de l'action de Millerand sur la législation de la classe ouvrière et sur la capacité qu'il a donnée à ses organes. Ils s'attachent à prouver combien les vieilles formes d'organisations sont incompatibles avec le sang-froid et l'attention nécessaires aux socialistes pour découvrir les motifs de leur action dans les faits toujours renouvelés et qui, dans leur marche incessante, transforment les vieilles théories. Nous n'avons eu jusqu'ici comme réponse qu'une lettre de Paul Lafargue et un article de Jules Guesde.

Nous nous en voudrions de ne pas donner l'opinion de Lafargue, qui est considéré dans certains milieux comme le théoricien du Parti ouvrier français. On verra ce que la discussion doctrinale de Jaurès a suggéré à celui qui avait fait un discours contre les intellectuels. Voici donc cette opinion exprimée dans une lettre adressée au *Petit Sou* à propos du discours qu'il venait de prononcer comme président du Con-

grès régional de la fédération parisienne du P. O. F., le 2 septembre dernier.

Dimanche dernier, j'ai prononcé quelques paroles pour clôturer le congrès de la Fédération du Centre du P.O. F., que je présidais. La presse, selon notre coutume, n'y avait pas été admise ; elle a cependant rapporté certaines de mes paroles, imparfaitement; comme de juste, je crois utile de reproduire ce passage de mon allocution :

« L'union des organisations socialistes est faite dans le sein du comité général, où toutes décisions importantes sont maintenant prises à l'unanimité ou à une écrasante majorité ; la minorité se trouvant réduite à trois ou quatre délégués, parmi lesquels figure toujours Jaurès, quand il est présent.

« Cette union socialiste ne convient pas à Jaurès, qui espérait mener au doigt et à l'œil le comité général. Dans une série d'articles où il parle constamment d'union, d'unité, de loyauté, de sincérité, il attaque traîtreusement le comité général et s'évertue insidieusement à semer la division entre les organisations socialistes. Son plan est de les faire battre afin de les ruiner les uns par les autres, et d'annuler l'action du comité général sur les élus de la presse afin de mieux dominer les socialistes désunis et désorganisés autonomiquement.

« Il compte pour faire réussir sa manœuvre anti-socialiste sur les syndicats et les fédérations autonomes, dont un grand nombre sont composés de radicaux et de socialistes renégats. Ainsi qu'un aboyeur de la foire, il appelle les syndicats :

« Venez en masse au Congrès pour peser sur ses décisions et pour changer la marche et la tactique du parti socialiste. Vous craignez de subir l'influence des organisations socialistes ; rassurez-vous. Elles ne peuvent « compromettre en rien l'autonomie des grandes organisations économiques. La Fédération des Bourses, la Confédération du travail ont des fonctions si définies et si importantes, elles représentent un système de forces si considérable qu'elles n'ont certes pas à craindre ou absorption ou tutelle. Elles peuvent entrer en rapport avec le Parti socialiste sans que leur action propre, dont rien ne peut contrarier ou fausser le ressort, soit diminuée ou subordonnée. » (*Petite République* du 1er septembre.)

« La manœuvre est si déloyale, et elle serait si néfaste à la classe ouvrière, si elle réussissait, que beaucoup de syndicats se refusent à jouer ce rôle de désorganisateurs de l'union socialiste. Ils se disent :

« Jaurès veut aujourd'hui se servir de nous pour dominer le parti socialiste; il nous flatte; mais il nous mettra de côté quand il n'aura plus besoin de nous, et nous désorganisera à notre tour, si nous gênons sa politique. »

Paul Lafargue.

Tout le monde, à ce Congrès, était au diapason. On y a, en effet, notamment voté que l'on proposerait au Congrès national du P. O. F. :

1° *D'écarter du parti socialiste français tous les éléments non révolutionnaires qui collaborent et transigent avec la classe bourgeoise*, évitant ainsi de se conformer aux résolutions auxquelles ils ont volontairement adhéré au premier Congrès général des organisations sociales ;

2° De fonder l'unité, ou tout au moins l'union socialiste révolutionnaire, avec toutes les forces prolétariennes conscientes et organisées qui, se tenant sur le terrain de la lutte de classes, *réprouvent absolument toute participation du socialisme aux pouvoirs bourgeois. Il reste entendu qu'en aucun cas les éléments qui repousseraient cette base d'entente ne sauraient prétendre à une représentation quelconque au sein du futur Comité général ;*

3° De soutenir le maintien des organisations actuelles dont le rôle d'éducatrices du prolétariat doit être affirmé, plus que jamais, en présence des nouvelles méthodes ;

4° De *soumettre les élus et les journaux* au contrôle de leurs organisations respectives et du Comité général qui en est l'émanation directe.

En ce qui concerne les syndicats, ce Congrès a proposé de n'admettre « aux congrès généraux du parti socialiste, et par conséquent au droit de participer à la direction du parti, que les syndicats adhérents à l'une des organisations nationales, à la condition formelle, toutefois, que leur adhésion aura été votée en assemblée générale ».

Cela explique l'article de Guesde dans le *Petit Sou* du 12 septembre, où il confirme le caractère antiréformiste des socialistes du P. O. F., qui, « *au lieu d'égarer les efforts des travailleurs dans le labyrinthe des réformes impuissantes qui leur échappent,* ont pu et dû les mettre constamment en présence de la révolution qui est dans leurs mains ». Et cette révolution, ils « y ont toujours cru, non pas pour d'ici un siècle, mais pour demain, pour aujourd'hui, pour l'heure où le prolétariat saura et voudra, — tous les *éléments matériels et intellectuels de l'ordre nouveau,* collectiviste ou communiste, existant d'ores et déjà dans la société capitaliste et n'attendant, pour fonctionner dans des conditions libératrices, qu'*un geste révolutionnaire, voire légal,* des travailleurs qui sont le nombre ».

C'est ainsi qu'un certain nombre de socialistes marchent dans un rêve : c'est leur façon de comprendre le mouvement. Mais pourquoi cela leur donne-t-il des accès de misanthropie socialiste ? Du moment, d'ailleurs, que tous les éléments matériels et intellectuels de l'ordre nouveau existent dès aujourd'hui, « le geste révolutionnaire, voire légal » doit suivre immédiatement, puisque les efforts humains sont exclusivement conditionnés, selon nos marxistes du P. O. F., par les conditions économiques. Si le geste ne vient pas, je ne vois pas comment en accuser ceux des camarades qui n'ont pas le même optimisme et qui n'ont qu'un tort auprès du P. O. F. ou du C. G., c'est de l'avouer et de l'expliquer. Et je ne vois pas davantage comment, lorsque l'on aura expulsé du parti socialiste les groupes, les syndicats, les coopératives qui ne restent pas dans l'expectative du « geste », celui-ci donnera plus vite le signal aux « éléments matériels et intellectuels de l'ordre nouveau qui existent d'ores et déjà ». Il me semble que c'est confondre ici parti avec mouvement socialiste.

Il serait bien utile que l'on mette les pièces de ce procès qui se poursuit sur le sens du mot socialiste en brochure. Les feuilles d'un journal ne vont pas dans tous les groupements et nos camarades de l'étranger n'ont pas les éléments préparatoires aux discussions du prochain Congrès national.

Je crains aussi qu'il y ait un certain optismisme chez Jaurès lorsqu'il espère faire discuter par le Congrès la question de l'unité avant la question ministérielle ou toute question se rattachant à celle-ci. Il faut bien avouer que nous serons au Congrès avec des organisations qui viendront avec le mot d'ordre de leurs Congrès particuliers et qui répondront qu'elles ne veulent discuter la question de l'unité qu'à condition de connaître les conditions théoriques de cette unité et les éléments qui doivent la composer. Ces organisations n'ont pas d'autre idée de l'unité parce qu'elle est contradictoire avec le maintien de leur organisme auxquelles elles tiennent avant tout. La lutte aura donc lieu à ce sujet et l'on devra répondre aux attaques des membres du P. O. F. ou du P. S. R. Ceux-ci se flattent, en effet, — et ce qui semble leur

donner raison, c'est qu'ils ont su jouer de la praséologie révolutionnaire à laquelle bien des groupes sont encore habitués — d'emporter la majorité du Congrès et de diminuer ainsi moralement les promoteurs de l'unité. Mais qu'est-ce que cela nous fait de discuter cette question? pourquoi nous interdirions-nous de répondre aux attaques contre l'œuvre de Millerand qui se manifesteront dès le début et de laisser croire à leurs militants que c'est là l'histoire de cette œuvre? pourquoi nous l'interdirions-nous puisque les éléments d'une nouvelle formation du parti socialiste sont prêts et fonctionnent déjà, qui doit faire reprendre aux militants leur sang-froid et leur sens de classe. Le Congrès doit nous servir pour opposer notre conception à celle des organisations. Les fédérations pourront faire ensuite librement leur choix. C'est en vue de ce mouvement qu'il faut agir et tout l'effort du Congrès doit être combiné pour en montrer la légitimité.

Les fédérations autonomes. — Nous avons donné, dans le dernier numéro, l'appel lancé par un certain nombre de fédérations autonomes. Le nombre de celles-ci s'accroît encore et nous pouvons signaler la formation de la Fédération de la Basse-Normandie et celle de la Charente. Les fédérations autonomes de l'Ain, du Jura, du Doubs-Haute-Saône et Haut-Rhin, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, déjà constituées au moment de la publication du manifeste, n'étaient pas représentées dans le Comité d'initiative qui s'était formé à cet effet. Les fédérations autonomes sont donc, jusqu'ici, au nombre de 26, comprenant environ 45 départements. Elles ont, en général, été formées par les militants eux-mêmes de la région, et ce n'est qu'exceptionnellement que des militants d'organisations ont été appelés ou sont venus leur prêter concours. Cette exception me paraît, d'ailleurs, heureuse, car il est nécessaire, pour que cette formation socialiste garde son vrai caractère, qu'il ne se glisse dans les débats aucun élément emprunté aux organisations, toutes animées d'un esprit de secte. Et toute l'action, dans les fédérations qui comprennent encore des groupes reliés quand même aux organi-

sations, c'est d'agir sur ces groupes pour qu'ils n'appellent aucun membre des fractions actuelles dans les Congrès préparatoires ou annuels. Il est temps pour tous de se pénétrer de l'idée que toute tutelle est néfaste et contraire aux principes d'organisation autonome.

Bibliothèque ouvrière socialiste. — Comme contribution au mouvement socialiste nous devons signaler la fondation d'une « bibliothèque ouvrière socialiste ». Dans des brochures à 5 et à 10 centimes, de 16 et de 32 pages, autrement dit dans des publications courtes et concrètes, les militants socialistes qui rédigeront eux-mêmes ces brochures, qui coopéreront à leur rédaction, fourniront ainsi au prolétariat de merveilleux éléments de propagande. Cette bibliothèque contiendra, en effet, quatre catégories de brochures qui traiteront : 1° des principes socialistes ; 2° des questions ouvrières ; 3° de l'histoire du mouvement et des idées socialistes ; 4° des questions d'actualité intéressant le parti socialiste. Voici, d'autre part, la liste des premiers collaborateurs : J. Allemane, J.-H. Breton, A. Briand, J.-B. Clément, P. Dramas, L. Dubreuilh, G. Farjat, G. Fauquet, G. Ferri, G. Fournière, Anatole France, Gérault-Richard, Jules Guesde, Xavier Guillemin, A. Hamelin, Jean Jaurès, Joindy, Dr Kritschewsky, H. Lagardelle, Ph. Landrieu, Lavaud, Bernard Lazare, Ch. Longuet, J. Longuet, Paul Louis, M. Mauss, J. Mélia, Métin, G. Moch, A. Naquet, Dr Félicie Nossig, F. Pelloutier, G. Pinardi, F. de Pressensé, Ch. Rappoport, Dr Reichesberg, G. Rouanet, J. Sarraute, G. Sorel, E. Vaillant, E. Vandervelde, Viviani, Dr Z...

Le comité de rédaction est composé des camarades : Aldabe, A. Briand, G. Fournière, Dr Kasimir, trésorier ; A. Orry, Ch. Rappoport, administrateur-secrétaire, 50, boulevard Arago ; citoyenne E. Renaud.

PAUL DRAMAS

BELGIQUE

Congrès international des groupes de Jeunesses et Jeunes Gardes socialistes. — En suite d'une décision prise par les

délégués français et belges lors du dernier Congrès des Jeunes Gardes socialistes belges, le premier Congrès international des groupes de Jeunesses et de Jeunes Gardes socialistes se tiendra à Paris, les 23 et 24 septembre prochain, dans un local qui sera ultérieurement désigné.

L'ordre du jour provisoire est ainsi fixé :

1° Vérification des mandats;
2° Création de la Fédération internationale;
3° Examen du rôle de la jeunesse dans le mouvement socialiste;
4° Moyens d'organisation de la jeunesse;
5° Nécessité d'un titre uniforme pour toutes les associations de jeunes socialistes;
6° Attitude des soldats socialistes en temps de guerre;
7° Education socialiste de la jeunesse. Création de cercles d'études et d'écoles d'orateurs. Universités populaires;
8° Moyens de propagande;
9° Nomination du comité.

Les groupes qui désirent porter d'autres points à l'ordre du jour sont priés de nous en informer avant le 30 août.

Nous faisons appel aux groupes de tous les pays et notamment aux groupes de Jeunesses socialistes de France, Danemark, Suède, Norvège, aux groupes der Jonge socialisten de la Hollande et de l'Allemagne, ainsi qu'aux Jeunes Gardes socialistes belges, italiens, autrichiens, etc.

Nous les prions de nous adresser leur adhésion avant le 1er septembre.

Voici les statuts provisoires arrêtés par les délégués belges et français :

Article premier. — Le Congrès des Jeunes Gardes belges, tenu à Charleroi le 11 juin 1899, décide de former, entre les organisations des jeunesses socialistes des divers pays, une Fédération internationale.

Art. 2. — Le but de cette Fédération internationale sera de créer un lien permanent entre les groupements des jeunesses socialistes des divers pays, en vue surtout de se renseigner mutuellement sur leur double action : 1° éducatrice, 2° anti-militariste.

Art. 3. — La Fédération internationale se composera seulement de fédérations nationales de jeunesses, adhérentes à un parti socia-

liste, nationalement constitué et luttant sur le terrain politique et économique.

Art. 4. — Un comité provisoire est chargé de préparer la constitution de cette Fédération internationale et l'organisation d'une conférence internationale des jeunesses socialistes, qui sera tenue à Paris en 1900.

Art. 5. — Le comité provisoire est composé des citoyens Emilio, Fischer, Troclet et Volkaert, délégués belges et Bussi, Lagardelle, Landrieu, Renouf et Tanger, délégués français.

Art. 6. — Le siège de ce comité provisoire est à Bruxelles et le secrétaire est le citoyen Volkaert.

N. B. — Les groupes d'étudiants socialistes seront admis à participer au Congrès.

Le Secrétaire, V. Volkaert.

Maison du Peuple, Bruxelles (Belgique).

ALLEMAGNE

Neutralité des syndicats. — Je veux vous apporter aujourd'hui une nouvelle preuve de ce fameux « caporalisme » dont on accuse la démocratie socialiste allemande. Le feu est de nouveau aux quatre coins du parti ; une discussion vient de s'ouvrir dont il est difficile de prévoir l'issue, à savoir si les syndicats doivent être des organisations socialistes, ou si, se proclamant *neutres* au point de vue politique, ils doivent rester ouverts à tous et tolérer toutes opinions politiques et religieuses. Dans la *Neue Zeit*, dans les *Sozialistische Monatshefte*, dans la presse corporative qui est très développée dans notre pays, partout la lutte entre les différentes opinions est engagée avec ardeur sans pourtant ébranler en quoi que ce soit l'édifice ou même simplement la cohésion du parti.

Syndicats politiques ou syndicats neutres ! telle est la question qui divise les esprits. Mais comment se divisent-ils ? Kautsky attaque dans une série d'article de la *Neue Zeit* le point de vue de Bebel ; dans la même revue le député A. von Elm a vivement polémiqué contre un des rédacteurs politiques du *Vorwaerts*, le citoyen H. Stroebel et dans le reste de la presse, surtout dans la presse syndicale, la discussion sur cette question devient de plus en plus vive. La presse de tous les partis,

avant tout les journaux cléricaux et les organes de la grosse bourgeoisie suivent naturellement avec un intérêt soutenu ces discussions qui dureront probablement jusqu'au congrès du parti ; mais aujourd'hui il ne vient plus à l'idée d'aucun journal antisocialiste d'en conclure à la prochaine décomposition, à la scission imminente du parti démocrate socialiste allemand. Pas de caporalisme, mais aussi pas de scission, telle est et restera la devise de la démocratie socialiste, qui désire que cette conception saine devienne aussi la ligne de conduite du parti socialiste tout entier, abstraction faite des frontières et des différences de langue.

Quel est l'objet de la discussion qui se poursuit, qu'est-ce qui l'a provoquée ? Cette discussion est née de la tendance à réunir en de grands syndicats unifiés, comprenant l'ensemble de la masse ouvrière, les ouvriers répartis jusqu'ici selon leurs croyances politiques et confessionnelles entre plusieurs catégories de syndicats, protestants, catholiques (chrétiens), libéraux, socialistes, sans qu'ils soient obligés d'abandonner leur point de vue confessionnel ou politique. Le motif qui y a poussé, c'est l'organisation presque générale du patronat et le rapide développement des syndicats « chrétiens » qui menacent de devenir extrêmement dangereux pour l'action d'ensemble des ouvriers dans les grèves. Plus l'organisation du patronat se développe, plus celui-ci perfectionne son système bien connu de défense contre les revendications ouvrières et les grèves ; d'autant plus grands deviennent les inconvénients provenant de la juxtaposition de différents syndicats, dont les tendances et la direction n'ont pas le même point de départ. L'étonnant développement de la grande industrie allemande a déterminé une organisation formidable de gros industriels qui a abouti à la presque complète élimination de la libre concurrence et à la création entre les gros entrepreneurs d'une solidarité d'intérêts dirigée aussi bien contre les fournisseurs de la matière première, que contre les acheteurs des marchandises, mais avant tout contre les producteurs des marchandises, les ouvriers.

La classe ouvrière allemande avait appris au patronat à

s'organiser et l'y avait forcé, mais le disciple a dépassé le maître. Nous nous trouvons en face d'une organisation patronale qu'il n'est possible de combattre qu'à l'aide de toutes les forces prolétariennes réunies, disciplinées et ayant une direction unique. C'est pourquoi nous devons, dans l'intérêt de classe du prolétariat, réagir contre l'émiettement des syndicats et intervenir en faveur de l'idée de leur neutralisation. Nous savons que cette tactique n'est pour personne aussi désagréable que pour nos adversaires qui, par instinct de conservation, s'efforcent à attacher au moins des fractions de la classe ouvrière à leur parti.

En fait, les syndicats dénommés socialistes en Allemagne, ont toujours été neutres, la législation restrictive en matière d'association des États de la Confédération allemande, et avant tout celle des plus grands, de la Prusse, de la Bavière et de la Saxe, mais aussi celle de nombreux petits États ne permettant pas aux syndicats dont font partie des femmes et de jeunes ouvriers de s'occuper de politique.

Ce qui a déjà existé en fait doit être maintenant formellement reconnu. De nombreuses objections ont été, certes, élevées contre le point de vue que nous représentons, mais nous ne voulons pas engager ici de polémique qui pourrait nous mener trop loin et qui, en outre, devrait forcément se rattacher à trop de questions avec lesquelles le lecteur étranger est peu familiarisé.

La seule chose qui l'intéresse c'est de savoir si la victoire du principe de la neutralité dans les syndicats allemands n'aura pas pour conséquence de miner l'édifice de la démocratie socialiste allemande. Cette question, le socialiste français a le même droit de la poser que le socialiste allemand. La réponse peut être, à mon avis, des plus rassurantes. La démocratie socialiste allemande est devenue grande et puissante par l'organisation et l'agitation politique, elle existait avant le mouvement syndical ; ses plus grands succès datent d'une époque où il y avait très peu de syndicats et où s'abstenir de la politique était pour ceux-ci une condition de vie : nous parlons de l'époque de la loi contre les socialistes.

La démocratie socialiste n'a rien à craindre de la neutralisation, elle n'y perdra rien, elle y gagnera même. Les membres des syndicats neutres encore non affiliés à la démocratie socialiste apprendront à comprendre qu'elle est le seul parti qui, dans l'enceinte du Parlement aussi bien qu'en dehors de celui-ci, prend et prendra toujours énergiquement la défense des revendications formulées par les syndicats ; de cette manière la reconnaissance du rôle de la démocratie socialiste s'étendra au prolétariat entier, grâce précisément à la neutralisation des syndicats. Quand le représentant le plus décidé et le plus autorisé du point de vue de la lutte des classes, Bebel, défend au sein de la démocratie socialiste allemande, par la parole et par écrit la neutralisation, il est permis de suivre avec calme le développement de la récente phase du mouvement syndical allemand.

Crise industrielle. — La situation des affaires devient de jour en jour plus défavorable ; ce phénomène est lié de la façon la plus intime aux troubles en Chine et devrait pousser les syndicats à la plus grande circonspection.

C'est en premier lieu la suspension des travaux de chemin de fer dans le Chan-Toung qui a eu pour conséquence de faire contremander d'importantes commandes et ensuite de contre-ordres reçus au sujet de nombreuses commandes anglaises ainsi que pour toutes les marchandises à destination de la Chine commandées directement en Allemagne.

Cela se répercute sur les industries les plus variées. Nous avons noté jusqu'à présent les suivantes : l'industrie des aiguilles à Iurlohn et Schwabach, l'industrie du fer à Essen et Dortmund, l'industrie textile en Saxe, l'industrie du battage de l'or en tant qu'elle travaille pour l'étranger, l'industrie des coffres-forts, les entreprises de constructions des moulins, etc., etc.

Les indices de la crise deviennent tous les jours plus nombreux, il faut compter avec la possibilité d'une crise générale. Celle-ci atteindra naturellement en premier lieu les ouvriers, le chômage pèsera lourdement sur eux, l'armée indus-

trielle de réserve empirera les conditions du travail et son action dépressive s'exerçera surtout sur le salaire et cela à un moment où les ouvriers auront le plus à compter avec des hausses de prix de toutes sortes ; au moment précisément où les négociations relatives à la prolongation des traités de commerce sont prêtes à commencer et font prévoir un renchérissement notable des objets de première nécessité, nous nous trouvons en face d'une crise avec toutes les mauvaises conséquences qu'elle comporte pour le *Standard of life*, de la classe ouvrière.

L'inspection du travail. — On est en train d'appliquer à l'Allemagne une réforme réalisée déjà depuis un certain temps en France et en Angleterre, mais contre laquelle se défend encore la Suisse, d'habitude si progressiste dans la question de politique sociale.

Il s'agit de l'emploi des femmes pour la surveillance des lois protectrices du travail. En Hesse et en Bavière des inspecteurs-femmes fonctionnent depuis plusieurs années au grand contentement de tous les intéressés et aussi des supérieurs ; l'activité des inspecteurs-femmes hessoises est surtout appréciée. La Prusse et la Saxe ne se sont que difficilement décidées à suivre cet exemple.

Encore n'appelle-t-on les femmes à l'inspection du travail que dans quelques districts et on ne leur accorde pas pour le moment les mêmes droits qu'aux inspecteurs-hommes. Ainsi les compétences des inspecteurs-femmes qui viennent d'être instituées pour Leipzig et la banlieue sont limitées « au droit de recevoir oralement les plaintes et les vœux des ouvrières ». C'est peu, mais c'est déjà un commencement d'un développement ultérieur de l'inspection du travail dont pourront résulter des avantages appréciables pour les ouvrières et pour l'application de la législation protectrice.

Karl Meyer

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Question Agraire, par Karl Kautsky. Traduction d'Edgard Milhaud et Camille Polack (Giard et Brière, 1900). — L'importance de la Question agraire est reconnue de plus en plus par les socialistes : les divers partis l'ont mise à l'étude, sans apporter encore de solution très nette. Le livre de Kautsky a été un événement littéraire en Allemagne, et nous l'avons signalé ici-même en son temps. L'excellente traduction que viennent d'en donner, à l'usage du public français, nos camarades E. Milhaud et C. Polack, était attendue depuis longtemps. Nous la recommandons vivement à tous ceux que la question intéresse. — Notre collaborateur Marcel Landrieu donnera de l'œuvre de Kautsky une analyse critique, dans l'un de nos prochains numéros. *A. B.*

La Philosophie d'Auguste Comte, par L. Lévy-Bruhl (Félix Alcan, Paris, 1900). — Le livre que M. Lévy-Bruhl a consacré à la Philosophie de Comte constitue l'exposé le plus clair et le plus complet qui ait paru sur le sujet. C'est une œuvre d'histoire décisive. Le volume se compose de quatre parties : le premier est consacré à la théorie positive de la science, considérée d'un point de vue général ; le second a trait à la classification philosophique des sciences ; le troisième concerne la sociologie ; le quatrième se rapporte à la morale. L'auteur a très nettement fait ressortir le caractère sociologique et historique du positivisme d'Auguste Comte. Comte a ordonné toutes les sciences par rapport à la sociologie, dont la notion de progrès constitue la base fondamentale ; et la « loi des trois états » n'est à ses yeux que la justification de la logique positive. — Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette Revue, d'insister sur l'étude de M. Lévy-Bruhl. *P. S.*

L'alcool et le régime des aliénés, par le D[r] J. Toy (extrait de la *Tribune Médicale*, 1900). — Nos lecteurs ont pu suivre la campagne méthodique que le *Mouvement socialiste* a entreprise contre l'alcoolisme. Nous sommes heureux de signaler à leur attention l'étude que le D[r] Toy consacre à l'influence de l'alcool sur l'aliénation mentale : ils y trouveront des chiffres décisifs et des documents éloquents. L'auteur s'élève très vivement contre l'introduction des boissons spiritueuses dans les asiles publics d'aliénés. Il donne à ce sujet de curieux documents.

Auguste Rodin, statuaire, par André Veidaux (Girard et Brière; Paris, 1900). — Plaquette pleine de vie et de force, parfois un peu tendue. L'auteur y dit toute son admiration raisonnée et consciente pour le grand statuaire qu'est Auguste Rodin.

Verhandlungen der am 25, 26 und 27 september 1899 in Breslau abgehaltenen Generalversammlung des Vereins für socialpolitik (Duncker und Humboldt, Leipzig, 1900, 310 p.). — Compte rendu du Congrès de 1899 du *Verein für socialpolitik.* Trois questions ont été traitées : 1° le travail à domicile ; 2° le petit commerce ambulant ; 3° l'évolution actuelle du petit commerce. — Cette dernière question a été discutée avec beaucoup de passion par le professeur Sombart, de Breslau, qui a condamné le petit commerce, et par le professeur Smoller et ses amis, qui l'ont défendu vigoureusement. On s'en est tenu à cette discussion, en attendant la publication de l'enquête poursuivie sur ce sujet par le *Verein für socialpolitik.*

Die Christliche gewerkvereine, par F. Weinhausen (Verlag der « Hilfe », Berlin, Schœneberg, 1900, 21 p.). — Brochure instructive sur le développement des « Syndicats chrétiens » en Allemagne, qui comptent plus de 114,000 membres et dont notre correspondant allemand, Karl Meyer, dans une de ses dernières chroniques, a signalé l'évolution.

Das koalitionsrecht der deutschen Arbeiter in Theorie und Praxis, par Karl Legien (Verlag der general — Kommission der Gewerkschaften Deutschlands, 1899 ; 224 p.). — Brochure éditée par la *Commission générale des Syndicats allemands* à 30,000 exemplaires, en réponse au fameux discours de Guillaume II, menaçant le droit de grève et la liberté de coalition.

Flugschriften der Deutschen Volkspartei (Sauerlander, Francfort A. Main, 1899, 5 brochures). — Publications du Parti démocratique de l'Allemagne du Nord, puissant surtout en Wurtemberg. Ce sont des brochures de propagande : 1° sur la revision de la Constitution wurtembergeoise ; 2° sur la crise du petit commerce ; 3° sur le chômage ; 4° sur le socialisme démocratique ; 5° sur le dernier congrès du parti, à Mayence, en septembre 1899.

LES REVUES SOCIALISTES

Revue socialiste (août) *Unité et Fédéralisme.* — Dramas examine pourquoi l'unité socialiste a été jugée indispensable, par quel moyen on a essayé de la réaliser, par quelle voie elle se prépare.

Les partisans de l'unité socialiste voulaient enlever aux conseils centraux des organisations le droit de trancher les questions inté-

ressant la classe ouvrière pour le remettre à l'*ensemble du parti socialiste.*

Or dans un comité général muni d'un pouvoir dictatorial, lesdits conseils centraux, élus par un suffrage restreint, ont été, en fait, simplement juxtaposés — et en pure perte. Leur œuvre n'a été que négative. Aucun problème pratique d'ordre politique ou économique n'a été abordé. L'*ensemble des comités centraux* a donné la mesure de son impuissance. A la forme sectaire s'est ajouté, pour aggraver le mal, le caporalisme unitaire.

Le remède est dans la décentralisation, dans l'autonomie. Déjà dans différentes régions des groupements se sont déclarés autonomes parce qu'ils ne pouvaient plus vivre dans des organisations trop abstraites. L'exemple est à suivre. Ainsi le contact avec les réalités politiques et économiques sera plus direct ; les problèmes qui restent hors de la portée d'un Congrès annuel pourront être examinés avec fruit. Par les groupes locaux fédérés, par l'ensemble de ces fédérations travaillant sur des données mutuelles se réalisera l'unité du Parti. Cette direction fédéraliste est en accord avec le mouvement général de notre société.

Dramas ne dit rien de la forme des fédérations, si elles doivent être régionales ou départementales. Il ne s'explique pas non plus sur l'organe de coordination des fédérations. Il en fait un bureau central de renseignements. *Sur ce point*, par peur de la dictature des jacobins, par amour de l'administration des choses, il tombe, à notre avis, dans l'excès. Un autre *modus vivendi*, plus en rapport avec les nécessités de la lutte, peut être préconisé.

Quoi qu'il en soit, le mouvement fédéraliste n'est pas lié avec les tendances purement réformistes et évolutionnistes. Nécessaire pour réaliser l'unité, pour donner plus de substance au Parti — et Dramas l'a excellemment démontré — il ne risque nullement, au surplus, de faire perdre de vue le but final communiste. Dans le milieu fédéraliste, les tendances contraires n'étant plus alimentées dans des organisations spéciales, ne se heurteront pas aussi violemment qu'aujourd'hui. — Ce n'est pas possible.

René Arot

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Le Péril Socialiste (*Journal des Économistes*. Mai). — Jamais la croissance du socialisme n'a été plus fortement dénoncée par un de ses plus éminents adversaires, M. Vilfredo Pareto. C'est un cri d'alarme poussé à la bourgeoisie qui fait, selon lui, le jeu du socialisme. Tout conspire, tout contribue au triomphe des idées socialistes : elles conquièrent tout, s'emparent de tout. Il faut lire cet éloquent hommage à la force de notre mouvement : nous n'en pouvons souhaiter de plus décisif.

Le Socialisme Municipal *(Revue des Deux Mondes,* 1er juillet). — M. Bourdeau ne peut s'empêcher dans cette étude, en général bien informée, de reconnaître la capacité administrative des classes ouvrières. Il rend justice notamment à l'intelligence d'ouvriers comme Marpaux et Charlot, de Dijon. Son étude mérite d'être consultée : il a largement utilisé, et nous nous en félicitons, les monographies publiées par le *Mouvement socialiste.*

Le Syndicat Ouvrier, instrument de pacification *(Science sociale,* décembre 1899 ; février et avril 1900). — Étude à la fois dogmatique et historique entreprise depuis longtemps déjà, dans la *Science sociale,* par M. Léon de Seilhac. Le titre en dit l'objet. Elle se remarque par l'érudition de son auteur, très bien informé. Il va sans dire que le caractère antisocialiste en est très nettement marqué. Nous y reviendrons quand la publication en sera terminée.

Les polémiques pour l'interprétation du marxisme *(Revue internationale de sociologie,* avril et mai 1900). — Etude de G. Sorel consacrée à la controverse Bernstein-Kautsky. Sorel se prononce très fortement contre Kautsky en faveur de Bernstein.

Les dissensions de la Social-Démocratie en Allemagne *(Revue politique et parlementaire,* 10 juillet). — Sorel, dans un article plus bref que son étude précédente, plus à la portée du grand public, expose ses idées sur les discussions qui ont agité récemment la social-démocratie d'Allemagne.

Le Socialisme agraire *(Revue sociale catholique belge,* 1er février, 1er mars, 1er avril, 1er juin, 1er juillet, 1er août 1900). — Etude documentée sur le socialisme agraire, par M. E. Vliebergh. L'auteur est un de nos adversaires décidés. Son travail est une contribution assez sérieuse à la littérature à laquelle ont donné récemment naissance les controverses sur la question agraire.

Le Rôle social des coopératives *(Revue de métaphysique et de morale,* janvier et juillet 1900). — Le *Mouvement socialiste* publiera prochainement une étude sur l'*action coopérative,* suscitée par le livre récent de M. Gide : *La Coopération.* Il y sera longuement parlé des deux articles que M. Ch. Andler a publiés dans la *Revue de métaphysique et de morale* et que nous ne faisons que signaler aujourd'hui à nos lecteurs.

A. B.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3128. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, admr), 9, rue du Pont.

Le Congrès Socialiste International [1]

L'importance du Congrès socialiste international, qui vient de se tenir à Paris du 23 au 27 septembre, s'est manifestée à un triple point de vue : il a organisé les relations internationales du prolétariat militant, dégagé les tendances générales de l'évolution socialiste, et exercé sur le mouvement français une influence décisive.

I. La création d'un *Comité permanent international* est le plus clair de son œuvre pratique : c'est le vœu depuis longtemps émis par les précédents Congrès internationaux qui enfin se réalise.

Il pouvait sembler difficile, au moment même où le socialisme prend des formes de plus en plus nationales, d'instituer un organisme reliant entre eux tous les partis socialistes, en vue d'une activité internationale concertée. Mais la simplification même de cet organisme, la réduction au minimum de ses attributions, son fonctionnement limité au terrain commun à tous les mouvements, ont permis de concilier cette opposition entre l'action nationale et l'action internationale.

Trois ordres de problèmes doivent — naturellement — solliciter l'activité du *Comité permanent international :* d'abord, les grandes questions de politique extérieure qui, d'une manière générale, intéressent au même titre les divers partis socialistes et vis-à-vis desquelles ils ont à prendre tous une même attitude ; ensuite, le développe-

(1) Dans son prochain numéro, le *Mouvement Socialiste* publiera une analyse complète des travaux du Congrès. Nous ne pouvons aujourd'hui que traduire hâtivement nos impressions.

ment de la législation ouvrière, qui exige un parallélisme constant d'action du prolétariat organisé dans tous les pays ; enfin, l'échange continu de renseignements sur l'organisation politique et économique de la classe ouvrière dans les différentes nations.

Ces fonctions restreintes, simples et pratiques, le *Comité* pourra les remplir facilement. Ce n'est pas l'idéalisme de la première Internationale qui en a dicté l'élaboration : ce sont les nécessités de la lutte quotidienne.

II. Du point de vue théorique, le Congrès a marqué un des moments culminants du passage progressif de l'utopie à la science que décrit le mouvement socialiste.

Le caractère le plus frappant des rapports et des discussions a été la diminution notable de la phraséologie révolutionnariste. L'évolution socialiste s'oriente incontestablement vers une conception réaliste de la théorie et de la pratique, à égale distance du dogmatisme et de l'opportunisme. Il se produit, à cette heure, dans tous les partis socialistes, un travail d'élaboration doctrinale et tactique que les représentants autorisés du prolétariat international ont tous affirmé. Si l'on entend par science la connaissance exacte des choses, et si notre conduite pratique est subordonnée à cette connaissance, il est indéniable que le socialisme, rejetant délibérément tout l'*a-priori* des formules, devient de plus en plus scientifique.

La motion Kautsky, sur la participation d'un socialiste au pouvoir gouvernemental, en est une preuve saisissante. Elle est un signe des temps : c'est là la nouveauté du Congrès. Elle implique la relativité des questions de tactique et le caractère circonstanciel de la lutte de classe. Tout dépend du degré d'organisation et de conscience du prolétariat, d'une part, et d'autre part, des conditions sociales données. Il est impossible de fixer une fois pour toutes une règle de conduite à la classe ouvrière luttant

pour sa libération : l'essentiel, pour elle, c'est de s'organiser fortement, afin que, devenue une force sociale décisive, elle puisse se mêler, sans s'amoindrir, aux autres forces sociales.

Le Congrès a clos définitivement la phase d'agitation pure du mouvement socialiste, et reconnue ouverte la phase d'action pratique.

III. Sur le mouvement français, l'action du Congrès socialiste international a eu de puissants effets.

Les tristesses des premières séances, bouleversées par les divisions de la section française, n'ont pas été sans profit. Nos camarades de l'étranger ont pu se rendre compte de l'état réel de notre parti, et juger à leur valeur les hommes et leurs actes. On nous connaîtra mieux maintenant, les uns et les autres : c'est un premier résultat.

Un second, c'est d'avoir forcé les dogmatiques à découvrir l'étroitesse de leur formulaire et la vanité de leur catéchisme. Ils se donnaient, chez nous, comme les représentants de la pensée socialiste internationale : leur prétention a reçu le plus formel démenti. Le cliquetis des mots de Guesde n'a pas pu éblouir le Congrès.

Enfin, si l'unité socialiste a fait, en France, en quelques jours, de prodigieux progrès, c'est à l'intervention de tous nos camarades de l'étranger que nous le devons. Ils sont venus hautement proclamer, en présence des haines et des rivalités déchaînées, la nécessité de donner sans retard au prolétariat français l'unité d'organisation indispensable à la lutte.

— Ce sont des jours historiques que le prolétariat militant vient de vivre. Le Congrès de Paris a sanctionné la direction nouvelle du mouvement socialiste. Dans trois ans, le Congrès d'Amsterdam enregistrera les fruits de cette évolution.

HUBERT LAGARDELLE

L'Angleterre et le Socialisme

Par ces temps de jingoïsme, en cette période de folie impérialiste dans laquelle est plongée l'Angleterre, il nous a paru intéressant de demander à H.-M. Hyndman, bien connu de la démocratie socialiste internationale, les raisons auxquelles il attribue le peu de développement qu'a pris jusqu'ici le socialisme en Angleterre. Hyndman a commencé par nous dire que, selon lui, le socialisme ne pénétrera en Angleterre qu'à la suite d'une grande crise venant du dehors, — que cette crise se prépare, que l'Angleterre est en ce moment dans une situation bien grave. Et, en effet, vu l'état apparemment inextricable dans l'Afrique du Sud, vu la famine, la plus terrible qui ait jamais été aux Indes, vu la situation en Chine dont la conséquence sera inévitablement un affaiblissement considérable du commerce anglais, les paroles de Hyndman ne paraissent pas être exagérées.

Voici donc, selon Hyndman, quelques-unes des raisons qui expliquent la situation arriérée qu'occupe aujourd'hui le socialisme, on peut dire qu'occupe la démocratie en Angleterre :

1. — L'émigration, en Amérique ou dans les colonies, des travailleurs les plus énergiques et les plus intelligents depuis 1842. Les plus faibles, les moins hardis, sont restés dans le pays pour propager la race. L'exemple de l'Espagne est caractéristique pour montrer la dégénérescence à laquelle peut arriver un pays privé de ses meilleurs éléments.

2. — Le retour des gens les plus riches à Londres, où, plus que dans n'importe quelle autre ville, il y a moyen de dépenser de l'argent, et qui est devenue la métropole du « vampirisme » moderne. L'influence de ces nouveaux riches est néfaste en créant toute une classe de parasites qui, dépendant de leurs maîtres, adoptent les opinions de ceux-ci, évidemment hostiles à tout progrès qui pourrait nuire à leurs intérêts.

3. — D'assez bons salaires et des conditions de vie s'améliorant progressivement pour les « skilled artisans », ainsi séparés de leurs compagnons ne jouissant pas de ces avantages, ce qui empêche la formation d'une seule et grande classe, ayant les mêmes revendications.

4. — La détérioration, tant morale que physique, de toute la fraction des « unskilled », trop abêtie par de mauvaises conditions de vie, pour pouvoir comprendre leurs intérêts.

5. — Les Trade Unions, qui forment une aristocratie du travail, qui agissent de manière égoïste en ne permettant pas aux « unskilled » de s'affilier à leurs Sociétés (ex. : l'Union des Mécaniciens), et qui considèrent légitime le principe du salariat.

6. — Quatre générations de capitalisme organisé (ayant eu comme interruption seulement le mouvement chartiste), pendant lesquelles tous les moyens d'éducation et toute la littérature ont été entre les mains de la classe possédante.

7. — Par conséquent, ignorance de la masse du peuple, guère mitigée par l'éducation des « School Boards », très défectueuse. Les enfants du peuple, mal nourris, et souvent exténués par le travail qu'il font avant et après l'école, sont incapables de s'assimiler ce qu'on essaie de leur apprendre.

8. — La philanthropie,ce véritable fléau, qui maintient dans un état d'indigence permanent une immense partie de la population des grandes villes, et qui, par conséquent, aide à maintenir la domination de classe.

9. — La grande classe des non-capitalistes, dont les membres n'ont jamais, depuis plusieurs générations, au moins, pris part à l'exploitation capitaliste directe. Ce sont des rentiers, des propriétaires, etc., qui n'ont jamais directement exploité la classe ouvrière ; et qui, par conséquent, n'ont pas de sympathie active pour les capitalistes en tant que classe, et modifient donc l'antagonisme direct d'une classe à l'égard de l'autre.

10. — L'extrême habileté des « grandes familles », de l'aristocratie, qui a bien compris combien il est de son intérêt de se concilier le peuple pour maintenir sa domination. Les

Anglais ont un respect vraiment fanatique pour tout ce qui porte un titre.

11. — Un système politique arriéré. Ni le suffrage universel pur et simple, ni le ballottage, ni le paiement des frais d'élection, ni le paiement des membres du Parlement, — en somme aucun système d'élection vraiment démocratique. Les formes politiques de l'Angleterre sont de cent ans en arrière sur son développement économique. Puis les hommes politiques riches peuvent compter sur le vote de tous leurs électeurs pauvres, parce qu'ils leur donnent continuellement des secours. La gratitude de ces électeurs s'exprime dans leur vote.

12. — L'instinct national du compromis, dû à l'histoire parlementaire et constitutionnelle si ancienne de l'Angleterre.

13. — La religion, qui, sous la forme d'église anglicane ou d'église non conformiste, exerce son immense puissance, toute en faveur des classes possédantes. Le Dieu des Anglais est le Dieu des riches.

14. — Pas de conscription, ce qui, bien que salutaire à certains points de vue, contribue à maintenir le peuple content.

15. — La liberté générale sans aucun avantage matériel. La liberté de mourir de faim.

16. — L'alcoolisme, le jeu, l'amour exagéré du sport.

17. — Le socialisme bourgeois, les Fabiens, etc.

Les difficultés des démocrates-socialistes anglais sont encore augmentées par le fait qu'ils ne rencontrent pas de sérieuse opposition. Les socialistes n'étant pas encore un parti fort, les conservateurs ne les considèrent pas comme un réel danger, et les traitent d'utopistes, de rêveurs, mais ne leur attachent pas d'autre importance, et, surtout, ne les persécutent pas. Comme le dit Hyndman, le socialisme, en Angleterre, est comme le récipient rempli de liquide dans un laboratoire. A regarder, c'est un liquide. Mais donnez un choc au récipient et la cristallisation apparaît presque immédiatement. Le choc peut avoir lieu à chaque instant, et Hyndman ne doute pas qu'au vingtième siècle l'Angleterre contribuera pour sa part à la formation de la République internationale.

LALLA KUFFERATH

La Question Agraire et le Socialisme

CRITIQUE DU PROGRAMME AGRAIRE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS(1)

Les partis réactionnaires et bourgeois s'étonnent extraordinairement que subitement et partout la question paysanne soit à l'ordre du jour chez les socialistes. Ils devraient s'étonner plutôt que la chose n'ait pas eu lieu depuis longtemps. De l'Irlande à la Sicile, de l'Andalousie à la Russie et à la Bulgarie, le paysan est un facteur fort important de la population, de la production et du pouvoir politique. Seules, deux régions de l'Europe occidentale font exception. Dans la grande Bretagne proprement dite, la grande propriété foncière et la grande agriculture ont fait complètement disparaître le paysan exploitant lui-même. Dans la partie de la Prusse située à l'ouest de l'Elbe, le même procès se poursuit depuis des siècles, et là encore le paysan est de plus en plus soit mis de côté, soit relégué à l'arrière-plan au point de vue économique et politique.

Comme facteur politique le paysan ne se maintient encore la plupart du temps que grâce à son apathie, fondée sur l'isolement de la vie des champs. Cette apathie de la grande

---

(1) Au moment où la discussion de la question agraire — surtout après le livre de Kautsky — s'impose toujours plus impérieusement à tous les partis socialistes, il nous a paru utile de publier la critique que Fr. Engels, au lendemain du Congrès de Nantes (1894), publia dans la *Neue Zeit* sur le programme agraire du « Parti Ouvrier Français ». *N. D. L. R.*

masse de la population constitue le soutien le plus sûr non seulement de la corruption parlementaire de Paris et de Rome, mais encore du despotisme russe. Mais elle n'est pas insurmontable. Dès la naissance du mouvement ouvrier, les bourgeois n'ont pas eu de peine dans l'Europe occidentale, là surtout où la propriété parcellaire domine, à rendre suspects et haïssables les travailleurs socialistes en les évoquant à l'imagination des paysans sous l'aspect de « partageux »; il leur a été facile de les représenter comme des citadins paresseux et cupides qui spéculent sur la propriété paysanne. Les aspirations peu claires de la révolution de février 1848 furent rapidement étouffées grâce aux bulletins de vote réactionnaires des paysans français. Le campagnard qui voulait avoir la paix tira du trésor de ses souvenirs la légende de Napoléon empereur des paysans et créa le Second Empire. Nous savons tout ce que cet exploit a coûté à la nation française; elle en souffre encore actuellement les conséquences.

Mais depuis cette époque bien des changements se sont produits. Le développement de la forme capitaliste de production a porté le coup mortel à la petite exploitation agricole. Elle se ruine, elle périt irrémédiablement. La concurrence de l'Amérique du Nord et du Sud, ainsi que de l'Inde, a inondé le marché européen de grains à bon marché, si bon marché même qu'aucun indigène ne peut entrer en lutte avec ses rivaux étrangers. Le grand propriétaire fermier et le petit paysan voient tous les deux leur ruine se consommer sous leurs propres yeux. Et comme tous deux sont propriétaires campagnards, le grand propriétaire se pose comme le défenseur du petit paysan et ce dernier l'accepte en somme comme tel.

Cependant l'occident a vu se développer un puissant parti ouvrier socialiste. Les aspirations, les sentiments confus remontant à la révolution de février, se sont éclairés, développés, approfondis pour devenir un programme répondant à toutes les exigences scientifiques, renfermant des revendications précises et palpables. Ces revendications sont présentées dans le parlement allemand, français, belge par un nombre

toujours croissant de députés socialistes. La conquête du pouvoir politique par le parti socialiste s'annonce de plus en plus prochaine. Mais pour qu'il conquière le parti politique, il faut que ce parti passe d'abord de la ville aux champs, devienne une puissance à la campagne. Lui qui, plus que tout autre, voit clairement l'étroite relation qui unit les causes économiques aux effets politiques, qui depuis longtemps a démasqué le loup qui se cachait sous la peau du mouton, et apprécié l'amitié du grand propriétaire fermier, pour le paysan — doit-il et veut-il laisser tranquillement le paysan voué à la ruine entre les mains de son prétendu défenseur, jusqu'à ce qu'on l'ait transformé d'adversaire passif en adversaire actif de l'ouvrier ? Nous sommes maintenant au cœur même de la question agraire.

I

La population agricole à laquelle nous pouvons nous adresser est composée de parties constituantes très différentes, qui varient encore beaucoup suivant les diverses régions.

A l'ouest de l'Allemagne, en France et en Belgique, par exemple, c'est la petite culture des paysans parcellaires qui prédomine ; ils sont en majorité propriétaires de leur champ, et en minorité fermiers.

Au nord-ouest, — dans la Basse-Saxe et dans le Schleswig-Holstein — on rencontre des agriculteurs gros et moyens qui ne peuvent se passer de serviteurs, de servantes, ni même de journaliers. Il en est également ainsi dans une partie de la Bavière.

Dans la partie de la Prusse située à l'est de l'Elbe et dans le Mecklembourg nous sommes dans le domaine de la grande propriété fermière, de la grande culture avec ses clients et ses journaliers, puis à côté d'eux des paysans moyens et petits dans une proportion relativement faible et constamment décroissante.

Dans l'Allemagne centrale toutes ces formes de propriété et

d'exploitation se trouvent mêlées en différentes proportions suivant la localité, sans qu'il y ait prédominance de l'une d'entre elles sur une grande étendue.

En outre, il se trouve des régions plus ou moins vastes où le champ possédé ou loué ne suffit pas à nourrir la famille, et sert seulement de base à l'exploitation d'une industrie domestique, et assure à cette dernière une rémunération d'une petitesse incompréhensible sans cela; cette situation ménage aux produits un écoulement constant en dépit de toute concurrence étrangère.

Quelles sont donc les subdivisions de la population agricole que le parti social-démocrate peut se concilier? Nous n'étudions naturellement cette question que dans ses grands traits. Nous ne considérons que les formes les plus fortement accentuées; l'espace nécessaire nous manque pour nous occuper des couches moyennes et des populations agricoles mixtes.

Commençons par le petit paysan. Non seulement il forme en général dans l'Europe occidentale la partie la plus importante de la population campagnarde, mais il nous fournit encore un cas critique s'étendant à toute la question. Si nous pouvons déterminer clairement la position où nous devons nous tenir vis-à-vis du petit paysan, nous serons maîtres de tous les points qui nous permettront de déterminer la conduite à tenir vis-à-vis des autres parties de la population rurale.

Par petit paysan, nous entendons ici le propriétaire ou le fermier, — et surtout le propriétaire — d'une pièce de terre qui n'est pas trop étendue pour être régulièrement cultivée par la famille, et qui suffit à la nourriture de celle-ci : le petit paysan, comme le petit artisan, est donc un travailleur qui se distingue du prolétaire moderne en ce qu'il est encore en possession de son instrument de travail. C'est une survivance d'un mode de production dépassé. Il se distingue à trois points de vue de son prédécesseur, le paysan serf et exceptionnellement libre mais soumis à la taille et à la corvée. — D'abord, la Révolution française l'a libéré des charges et services féodaux qu'il

devait à son seigneur, et dans la majorité des cas, au moins sur la rive gauche du Rhin, elle lui a abandonné sa terre en toute propriété. — En second lieu, il a cessé de participer à la « mark » librement administrée et en a perdu la protection. Il s'est ainsi privé de sa part de jouissance de la « mark » commune. Cette « mark » a été escamotée par les anciens seigneurs ou grâce aux effets d'une législation bureaucratique fondée sur le droit romain. Le petit paysan s'est ainsi vu privé de la possibilité de nourrir son bétail sans acheter de fourrage. Mais au point de vue économique la perte des avantages fournis par la « mark » compense largement la disparition des charges féodales. Le nombre des paysans ne pouvant entretenir des bêtes de travail croît constamment. — En troisième lieu, le paysan actuel se distingue encore par la perte de la moitié de son activité productive d'autrefois. Jadis, avec sa famille, il fabriquait avec des matières premières qu'il s'était lui-même procurées, la plus grande partie des produits industriels dont il avait besoin. Ce qui lui manquait encore, c'était l'œuvre de voisins de village qui outre l'agriculture, exerçaient encore un métier et étaient la plupart du temps en relations par voie de troc ou de services réciproques. La famille et le village plus encore se suffisaient à eux-mêmes et produisaient tout ce qui lui était nécessaire. C'était l'économie naturelle dans presque toute sa pureté, on n'utilisait presque jamais d'argent. Mais si la jouissance de la « mark » était une condition fondamentale de son existence, l'exploitation de l'industrie accessoire en était une autre. Le paysan est donc tombé de plus en plus bas. Les impôts, les mauvaises récoltes, les partages, les procès conduisent les campagnards les uns après les autres chez l'usurier.

L'endettement devient de plus en plus général et de plus en plus considérable pour chacun; notre petit paysan, comme toute survivance d'un mode de production dépassé, est irrémédiablement condamné à la ruine. C'est un futur prolétaire.

A ce titre, il devrait prêter toute oreille à la propagande socialiste. Mais le sentiment de la propriété, si suranné en lui, l'en empêche encore. Plus il est obligé de lutter avec

âpreté pour conserver son petit lopin de terre, plus le désespoir le fait s'y raccrocher, plus aussi le social-démocrate qui parle du transfert de la propriété foncière à la communauté lui paraît être un ennemi aussi dangereux que l'usurier et l'avocat. Comment la social-démocratie peut-elle dissiper ce préjugé? Que peut-elle offrir au petit paysan qui est en train de mourir, sans devenir infidèle à elle-même?

Nous trouvons un point d'appui dans le programme agraire des socialistes français de tendance marxiste : il est d'autant plus digne d'attention qu'il provient du pays classique de la petite culture agricole.

Au Congrès de Marseille de 1892, on adopta le premier programme agraire du parti. Celui-ci réclame, pour les *ouvriers* agricoles non propriétaires (journaliers et valets de ferme) : un salaire minimum fixé par les associations professionnelles et les conseils municipaux; des conseils de prud'hommes agricoles, composés pour une moitié d'ouvriers; l'interdiction de la vente des terrains communaux et affermage des domaines de l'Etat aux communes, chargées de louer toute cette terre, soit possédée en propre, soit en location à des associations de familles agricoles ne possédant pas de terre, sous interdiction d'employer des journaliers et sous le contrôle de la commune; des pensions accordées à la vieillesse et à l'invalidité, alimentées par un impôt spécial sur la grande propriété foncière.

Pour les *petits paysans*, parmi lesquels on vise tout particulièrement les fermiers, on revendique l'achat de machines agricoles par la commune, destinées à être louées à prix coûtant aux paysans; la constitution d'associations rurales pour l'achat d'engrais, de conduites de drainage, de semences, ainsi que pour la vente des produits; la suppression des impôts frappant les transferts des terres, quand leur valeur ne dépasse pas 5,000 francs; des commissions d'arbitrages à la manière irlandaise, chargées de réduire les fermages excessifs, de fixer les dédommagements à accorder aux fermiers et aux métayers quittant leur exploitation pour

compenser l'augmentation de valeur acquise par le fonds ; la suppression du § 2102 du code civil, qui accorde aux propriétaires droit d'hypothèque sur la récolte, la suppression du droit pour le débiteur à engager la récolte ; l'établissement du caractère d'insaisissabilité des instruments aratoires, de la récolte, des semences, des engrais et des bêtes de travail : bref, de tout ce qui est indispensable à l'exploitation agricole ; la revision du cadastre général, vieilli depuis longtemps, et, en attendant, la revision, dans chaque commune ; enfin, l'enseignement gratuit de l'agriculture et des stations d'essais agricoles.

On le voit : les revendications faites dans l'intérêt du paysan — ne nous préoccupons pas de celles faites dans l'intérêt de l'ouvrier — ne sont pas très profondes. Une partie d'entre elles a déjà été réalisée autre part. Les commissions d'arbitrage pour fermiers se réclament expressément de leurs modèles irlandais. Les associations de paysans existent déjà dans le pays rhénan. La revision du cadastre est le plus cher, le plus constant désir de tous les libéraux et même des bureaucrates dans toute l'Europe occidentale. Les autres points peuvent être également réalisés sans que pour cela l'ordre capitaliste n'en éprouve un dommage essentiel. Ceci simplement pour caractériser le programme. Je ne blâme pas en m'exprimant ainsi, au contraire.

Ce programme fit si bien les affaires du parti chez les paysans des régions les plus diverses de la France que — l'appétit vient en mangeant — on se sentit obligé de l'accommoder mieux encore au goût des agriculteurs. On sentait bien cependant que c'était s'aventurer sur un terrain dangereux. Comment porter aide au paysan non comme futur prolétaire, mais comme propriétaire actuel, sans violer les principes fondamentaux du programme socialiste général ? Pour éviter ce reproche on fit précéder les nouvelles propositions d'un exposé des motifs théorique cherchant à montrer que le principe du socialisme veut que l'on protège la petite propriété contre la ruine dont la menace le mode de production capitaliste, bien que l'on voie très bien que cette ruine est inévitable.

Examinons d'un peu plus près cet exposé des motifs ainsi que les revendications elles-mêmes, tels qu'ils ont été adoptés en septembre au Congrès de Nantes.

Voici les considérants :

« Considérant qu'aux termes mêmes du programme général du Parti, les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production ;

« Considérant que, si, dans le domaine industriel, ces moyens de production ont déjà atteint un tel degré de centralisation capitaliste qu'ils ne peuvent être restitués aux producteurs que sous la forme collective ou sociale, il n'en est pas de même actuellement, en France du moins, dans le domaine agricole ou terrien, le moyen de production, qui est le sol, se trouvant encore sur bien des points possédé, à titre individuel, par les producteurs eux-mêmes ;

« Considérant que, si cet état de choses, caractérisé par la propriété paysanne, est fatalement appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition, son rôle n'étant pas de séparer la propriété et le travail, mais au contraire de réunir dans les mêmes mains ces deux facteurs de toute production, dont la division entraîne la servitude et la misère des travailleurs tombés à l'état de prolétaires ;

« Considérant que, si, au moyen des grands domaines repris à leurs détenteurs oisifs, au même titre que les chemins de fer, mines, usines, etc., le devoir du socialisme est de remettre en possession, sous la forme collective ou sociale, les prolétaires agricoles, son devoir non moins impérieux est de maintenir en possession de leurs lopins de terre, contre le fisc, l'usure et les envahissements des nouveaux seigneurs du sol, les propriétaires cultivant eux-mêmes ;

« Considérant qu'il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir les terres des autres, et qui s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes ;

Le Parti ouvrier, qui, à l'inverse des anarchistes, n'attend pas de la misère étendue et intensifiée la transformation de

l'ordre social, et ne voit de libération pour le travail et pour la société que dans l'organisation et les efforts combinés des travailleurs des campagnes et des villes s'emparant du gouvernement et faisant la loi, a adopté le programme agricole suivant, destiné à coaliser dans la même lutte contre l'ennemi commun, la *féodalité terrienne,* tous les éléments de la production agricole, toutes les activités, qui, à des titres divers, mettent en valeur le sol national. »

Examinons d'un peu plus près ces considérants.

D'abord la phrase du programme français qui dit que la liberté des producteurs suppose la possession des moyens de production doit être complétée par celle qui suit immédiatement, d'après laquelle la possession des moyens de production n'est possible que sous deux formes, soit comme propriété privée, forme qui jamais n'a été générale pour les producteurs et que le progrès industriel rend de plus en plus impossible ; ou bien comme propriété commune, forme dont les conditions matérielles et intellectuelles ont déjà été créées par le développement de la société capitaliste. La conquête *collective* des moyens de production doit donc être poursuivie par tous les moyens à la disposition du prolétariat.

La possession en commun des moyens de production est donc présentée comme le seul but principal que l'on doive rechercher non seulement dans l'industrie où le terrain est déjà préparé, mais en général même dans l'agriculture. La propriété privée, d'après le programme, ne s'est jamais étendue à tous les producteurs ; pour cette raison, et parce que le progrès de l'industrie la fait disparaître, le socialisme n'a pas intérêt à la maintenir, mais à la faire disparaître, car là où elle existe, dans la mesure où elle existe, elle rend la propriété commune impossible. Si nous nous appuyons sur le programme, faisons appel au programme tout entier qui modifie d'une façon très importante la phrase citée à Nantes, puisqu'il place cette vérité générale de l'histoire dans les conditions seules sans lesquelles elle peut rester une vérité dans l'Europe occidentale et en Amérique.

La possession des moyens de production par les produc-

teurs isolés ne confère plus actuellement à ceux-ci une véritable liberté. Le métier est déjà ruiné dans les villes; dans les grands centres comme Londres, par exemple, il a presque complètement disparu, remplacé par la grande industrie, le sweating-system et les misérables charlatans qui vivent de banqueroute. Le petit paysan qui cultive lui-même n'a ni la possession assurée de son lopin, ni la liberté. Lui, comme sa maison, sa cour, ses quelques champs appartiennent à l'usurier; son existence est moins assurée que celle du prolétaire qui peut avoir par ci par là vécu quelques jours tranquille, ce qui n'arrive jamais au paysan esclave des dettes. Supprimez l'article 2102 du code civil, garantissez par la loi le caractère insaisissable des instruments aratoires, du bétail; vous ne pouvez remédier à une situation telle qu'il vendra lui-même « de plein gré » son bétail et sera content de s'acheter son quart d'heure de grâce. Votre tentative de protéger le petit paysan dans sa propriété ne protège pas sa liberté; mais simplement la forme spéciale de sa servitude; elle prolonge une situation dans laquelle il ne peut ni vivre ni mourir! Ce n'était donc nullement la peine de faire appel à votre programme.

Fr. Engels

(A suivre)

De la Constitution d'un Théâtre Populaire

Ce qu'il faut tout d'abord oublier lorsqu'il s'agit de théâtre populaire, c'est l'aménagement et l'aspect des théâtres actuels. Par le faux luxe de leurs dorures, la tache violente de leurs étoffes, ils éloignent le peuple. Il se sent gêné et pas à sa place. Leurs divisions en fauteuils, baignoires, loges, galeries ; la multiplicité de leurs prix ; tout indique la différence des classes. Le théâtre populaire doit avoir une forme demi-circulaire comme le théâtre de Bacchus à Athènes, ou la forme d'un trapèze, comme celui de Bayreuth. Cette dernière disposition est la meilleure. Il faudrait y entrer de plain-pied et par plusieurs issues, sans contrôle. De larges dégagements, entourant la salle, pourraient servir à des expositions, des conférences ; les vestiaires seraient gratuits. Le bois constituerait le principal ornement ; sur les côtés, des apppliques électriques donneraient une lumière discrète et compléteraient l'élégance sobre qui doit régner. Les prix d'entrée seraient 1 franc et 50 centimes, et pas d'autres frais ; la salle devrait pouvoir contenir deux mille personnes. Comment, dans ces conditions, un théâtre régulier pourra-t-il vivre ? Lui est-il possible de réaliser des bénéfices ou tout au moins des recettes suffisantes ? La salle sera-t-elle remplie chaque soir ?

Le théâtre populaire doit obliger le spectateur à venir et son moyen est l'abonnement.

En octobre 1899, expliquant sous le titre : *Un théâtre popu-*

laire à Berlin (1), l'organisation du *Schiller-Theater,* nous disions que la principale innovation de son habile directeur, M. Loewenfeld, était l'abonnement trimestriel. Ce fait fixa bien des esprits et lorsque en novembre la *Revue d'art dramatique*, afin que le projet du Théâtre fut élaboré par une fraction de la nation, ouvrit un concours, plusieurs auteurs se rappelèrent l'organisation du *Schiller Theater* et cherchèrent un mode d'abonnement. Les extraits du projet inédit de M. Eugène Morel, à qui fut décerné le prix (2) feront connaître quelques-unes de ces intéressantes recherches. L'abonnement est le salut du théâtre populaire, les résultats qu'obtint M. Loewenfeld sont décisifs. Lorsqu'il lança son idée, la presse allemande le railla, prédit sa ruine ; un an après, il faisait savoir qu'il comptait déjà six mille abonnés et qu'il continuait son entreprise. Ce n'est pas seulement l'abonnement individuel qui peut assurer le succès du théâtre populaire, mais *l'abonnement collectif*, celui des syndicats corporatifs, des coopératives de consommation, de production, des bourses du travail. Tout le prolétariat organisé doit constituer la base immuable de sa clientèle. De plus, le public se recruterait parmi les auditeurs des universités populaires et les groupes post-scolaires de l'instruction libre. Le théâtre populaire n'est pas un établissement de bienfaisance intellectuelle, il ne peut songer à la gratuité des places. Des représentations gratuites seront offertes aux orphelinats, aux classes indigentes, mais les jours ordinaires, le spectateur paiera sa place. On ne savoure un plaisir que s'il coûte quelque effort. Une fois abonné, l'ouvrier serait assuré de voir représenter un chef-d'œuvre tous les quinze jours, le théâtre lui serait servi régulièrement comme un périodique. Il serait possesseur d'un carnet où l'administration aurait marqué le nombre de représentations qu'il doit voir, le numéro de la place

(1) *Revue d'Art dramatique*, 5 octobre.

(2) Deux autres prix furent attribués l'un, à M. Onésime Got ; l'autre, au manuscrit portant comme épigraphe : « Instruire pour révolter. » La *Revue dramatique* doit publier ces manuscrits dans le numéro du 1er octobre.

qu'il doit occuper, le jour qu'il doit venir. C'est ce que M. Eugène Morel appelle le *bon de théâtre*.

BON DE THÉATRE

A	B	C
43 **THÉATRE** POPULAIRE ——— **BON** **De 25 fr.** SANS INTÉRÊT Remboursables par tirages semestriels	N° de la place 43 — N° de la place 43 **THÉATRE POPULAIRE** ——— *Monsieur* .... *Adresse* .... *Profession* .... *Nombre d'enfants et leur âge* .... *Abonnement inscrit le* .... — *libéré le* .... — *renouvelé le* .... *pour la* .... *fois.* RÈGLEMENT (Extraits). *Présenter ce titre au renouvellement avant le* .... *19* Places réservées aux différents timbres auxquels le bon peut donner lieu suivant les faveurs diverses dont il bénéficiera.	43 Place 6e rang .... 43 Place 6e rang .... 43 Place 6e rang .... 43 Place 6e rang
Titre au porteur, remboursable	Titre personnel, renouvelable	25 billets de théâtre

Notre projet comporte une émission de bons que nous supposerons de vingt-cinq francs, pour donner quelque précision. Ces bons sont divisés en trois parties :

A) *Un titre au porteur*, échangeable. Il ne donne ni intérêt, ni participation à aucun bénéfice. Il est remboursable par tirages semestriels, au gré de l'administration. La dissolution du théâtre

rend seule ce remboursement exigible. L'intérêt de l'administration est d'en rembourser le plus possible, et une part à fixer dans les bénéfices est employée à l'amortissement.

B) *Titre personnel.* — Il n'est valable que par l'inscription sur un registre, où l'état civil des abonnés est consigné. On peut se soustraire d'ailleurs à l'ennui de cette formalité qui n'a rien de bien inquisitionnel en abandonnant les droits que confère cette partie du bon, et qui forcément, sont personnels.

Ces droits sont :

La gratuité pour les enfants de tel âge à tel âge.

On reçoit le journal du théâtre.

Faveurs éventuelles sur les moyens de transport, sur les restaurants.

Invitations à des fêtes exceptionnelles.

Droit de vote. — Hors le cas de concours organisés, le public peut être consulté en de petits plébiscites (jour, heure, forme de spectacle, etc., etc.)

Enfin le renouvellement.

Renouvellement. — Moyennant un supplément, soit dix francs, l'abonné peut, avant une date fixe, s'abonner de nouveau. Il a, en recevant son bon, reçu des places (partie C du bulletin). Il lui en est délivré de nouvelles. Il pourra ainsi, de saison en saison, renouveler son abonnement et garder sa place, tant que le bon ne sera pas sorti.

Amortissement. — Nous réservons en effet à l'administration le droit d'amortissement. Il faut qu'elle puisse se libérer pour que le théâtre puisse évoluer, se transformer, progresser, s'agrandir, ou même, s'il le faut, se restreindre, si le prix est modifié dans un sens ou dans l'autre.

La troisième partie du bon contient tout simplement vingt-cinq billets de théâtre. Elle est renouvelée avec la partie B.

Le numéro du bon est celui de la place même occupée au théâtre.

Les billets portent ce numéro avec les mentions utiles : rang, côté.

Ils portent la date de la saison et le jour soit :

43 Côté droit 6e Rang	SAISON 19... — 1er SEMESTRE Octobre 19...—Mars 19... **MARDI**
CE BILLET NE PEUT ÊTRE VENDU	

Ces vingt-cinq billets sont donc semblables et peuvent servir indifféremment pour tous les mardis de la saison.

Mais, vingt-cinq francs, n'est-ce pas une somme trop lourde pour un petit budget? M. Morel a prévu l'objection :

Le principe est l'abonnement, c'est-à-dire le paiement d'avance. Il ne faut en aucun cas, que par des versements tardifs et minimes on arrive en fait à payer sous le nom d'abonnement, une série de places en location. Mais il y a deux phases dans notre abonnement. La première, où il faut libérer le bon, est la plus lourde. La seconde, celle du renouvellement, est facile. Or, la première commence avant la fondation même du théâtre. Nous ne fondons de théâtre que là où un nombre suffisant d'abonnements ont été souscrits avec acompte versé.

Au début, ces acomptes ne seront presque rien, à peine le prix d'une place aux représentations d'essai. Le versement se fera insensiblement, de représentation en représentation, jusqu'à ce que le théâtre soit constitué. Alors, l'abonné est tenu de compléter son premier versement pour être inscrit définitivement. Second versement au moment même où, sur le plan, l'abonné choisit sa place. Un troisième a lieu au moment où il lui est délivré le titre définitif avec les vingt-cinq francs. Mettons chacun de ces versements à cinq francs. Nous aurons ainsi quinze francs. Restent dix, exactement le montant du renouvellement futur. La première année n'est donc pas plus lourde à l'abonné que les autres. Le caissier ayant un livret personnel sous les yeux pourrait accorder de petits délais pour utiliser les fins de semaine des ouvriers, les fins de mois des employés.

Et, tout en rendant compte des difficultés immédiates de l'œuvre, M. Eugène Morel cite le chiffre des recettes des théâtres de quartier pour l'année 1897 :

Batignolles	Fr.	131.408,55
Belleville		177.591,50
Montparnasse		199.131,53
Gobelins		162.663,90

Or, ces théâtres vivent, et leurs frais sont plus considérables que ceux du théâtre populaire ; additionnant les recettes moyennes et les abonnements, il arrive au budget de 275,000 francs :

5 séries de 500 bons à 25 fr. souscrits	Fr.	62.500
50 représentations du samedi, 50 dimanches (1.000) . .		100.000
25 matinées à 1,000 fr.		25.000
Recettes de 250 autres jours d'abonnement à 250 fr. .		62.500
5 séries de 500 renouvellements d'abonnement à 10 fr.		25.000
	Fr.	275.000

M. Antoine donna d'admirables représentations avec trois et quatre cent mille francs de recettes, réalisant encore de beaux bénéfices.

Parce que le théâtre populaire ne peut subsister qu'avec l'aide des corporations ouvrières, certains esprits s'inquiétèrent. Ils voulurent savoir ce qui constituerait son répertoire. Se servirait-on de cette nouvelle scène comme d'une tribune où se plaideraient les revendications sociales? Jouerait-on des pièces nouvelles ?

« Doit-il être une école où seuls auront place les chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays, ou bien doit-il être exclusivement réservé aux œuvres sociales ? Doit-il être à la fois ouvert au drame et à la musique ? » (1)

Le théâtre populaire ne servira aucun parti politique; il ne veut ni prêcher une morale, ni défendre une doctrine; son œuvre est de faire connaître et aimer les grandes œuvres qui surent nous émouvoir. Son programme comprend : Sophocle, Eschyle, Shakespeare, Schiller, Molière, Racine, Corneille, Beaumarchais, Musset, Hugo, etc.

Le théâtre populaire a aussi l'ambition d'atteindre un autre but. Par ce contact du peuple et des artistes, un art plus large peut naître. Les grandes époques ne furent-elles pas celles où l'artiste vivait en communion avec la foule? Des œuvres nouvelles surgiront sans doute, le théâtre populaire aura la belle mission de les révéler. Doit-il être à la fois ouvert au drame et à la musique? demande enfin M. Bernheim. Ce serait notre plus cher désir, mais dès le début, cela est-il possible? Les frais d'une troupe lyrique augmenteraient considérablement le budget modeste de la premiè[illegible] e. Deux troupes impliquent deux directeurs, l'accor[illegible] régner; chacun accuse l'autre des difficultés rencon[illegible] défaites. Pour qu'une pareille entreprise réussisse [illegible] homme, un seul, jouissant d'un pouvoir absolu, [illegible] toutes les reponsabilités de ses actes. En France, [illegible] musicale est nulle et ce

(1) M. Adolphe Bernh[illegible] *[illegible]evue*, 15 mars 1900.

ne sont pas les tentatives récentes qui favoriseront son développement, aussi le théâtre populaire chercherait une vaste salle ou des concerts composés avec soin, seraient donnés à des prix modiques : 25 et 50 centimes par exemple. Une école de chant choral pourrait être fondée, afin de révéler et étendre l'art du chant.

Le théâtre populaire possédera une troupe fixe, là encore les innovations de M. Loewenfeld sont à répéter.

Tout d'abord, *Schiller-Theater* semble être un théâtre d'affaires, sa base est commerciale, et son directeur a l'exacte situation d'un employé vis-à-vis du groupe d'actionnaires qui constituent le conseil de surveillance. Il fut stipulé que les bénéfices dépassant les 5 p. 100 du capital reçu reviendraient à l'œuvre et non aux actionnaires; en chef soucieux du bien de ses *employés*, M. Loewenfeld assurait à ces derniers :

1° Leurs appointements durant douze mois ;
2° Un mois de congé par an ;
3° Les costumes aux femmes ;
4° La sûreté d'appointements, pouvant atteindre ceux des premiers théâtres, cependant jamais aussi élevés ni minimes. A la fin de chaque année, les bénéfices dépassant les 5 p. 100 du capital sont distribués aux employés les plus zélés sous le nom de *gratifications*. La première année, M. Loewenfed donna quinze gratifications, deux atteignirent 600 marks.

Est-ce que dans une semblable entreprise, directeur et employés ne sont pas en effet les collaborateurs d'une même œuvre ? Ce qui ruine un théâtre, c'est l'artiste-étoile ; l'essentiel n'est-ce pas de composer avant tout une troupe d'ensemble? Les élèves du Conservatoire trouveraient au théâtre populaire une scène où ils essayeraient leurs forces. M. Adolphe Bernheim, qui s'intéressa un moment à la cause du théâtre populaire, offrit le concours des théâtres subventionnés qui céderaient leurs représentations gratuites. Que les théâtres d'État veuillent coopérer à une œuvre populaire, je ne crois pas qu'il soit dans l'esprit des organisateurs de refuser leur appui, mais le théâtre populaire doit posséder une troupe fixe.

Il faut que la salle de spectacle s'ouvre chaque soir, pleine de mouvement et de vie, et non qu'elle donne l'aspect demi-mort d'un théâtre de province attendant une troupe de passage.

Voilà dans ses grandes lignes ce que sera le théâtre populaire. Bien d'autres questions restent à résoudre, mais le projet est si vaste que nous nous contentons de les noter.

D'abord, c'est le droit des pauvres qui nécessite un arrangement particulier avec l'assistance publique ; les décors, pour lesquels il faudra employer le système de plaques tournantes déjà connues des Grecs ; la durée du spectacle, lever du rideau à neuf heures, la représentation durant deux heures et demie, ou bien commencer à huit heures trente, avec un entr'acte de trente minutes, permettant aux spectateurs de se restaurer. Dans un théâtre populaire, le repas du soir est un problème important ; d'immenses restaurants à prix modestes s'élèveraient sans doute près du théâtre.

L'emplacement ? Quelques écrivains songèrent un moment au Marché du Temple, qui a la forme d'un trapèze. D'autres veulent un local non loin de la place de la République, afin que le titre soit quelque chose de plus qu'un symbole. La direction ? Un seul directeur, un comité de surveillance élu par les principaux actionnaires, un comité littéraire chargé d'assister le directeur dans le choix des pièces. Les appointements des artistes, les concours publics, les lectures, les conférences, les fêtes, etc.

Tout en restant exclusivement un théâtre, le théâtre populaire n'aura-t-il pas une physionomie bien à part ? M. Deherme écrit avec sûreté : « Nous ferons le théâtre populaire qu'on attend. » Qu'il le fasse. S'est-il rendu compte que le théâtre populaire n'est pas nécessairement lié aux universités populaires ? Il est vrai qu'il participe au même mouvement d'émancipation, il profitera de leur public ; mais son moyen d'action est si différent du leur qu'il ne peut être confondu avec elles. L'université populaire, par la prodigieuse variété de ses conférences, le grand nombre des éducateurs, les problèmes difficiles qu'elle soulève, ne peut faire naître que des vérités partielles et parfois contradictoires. L'action du théâtre populaire est plus décisive ; elle ne s'attarde pas aux subtilités du raisonnement, elle pénètre jusqu'à l'âme par la puissance de son émotion et la magie de la scène. Une belle œuvre d'art dégage

une morale supérieure à toutes les morales formelles des catéchistes.

Que le théâtre populaire s'élève sur une des hauteurs de notre ville, qu'il domine la cité où les hommes travaillent et souffrent sans relâche ; il apparaîtra à tous comme un temple, où, dans la beauté, les peines s'oublieront, les espoirs renaîtront fortifiés et meilleurs.

La communauté des joies est un lien. Nous avons essayé de montrer que ce théâtre est possible, qu'il est viable. Les essais semblables tentés en Europe prouvent même que ce sont d'excellentes affaires. Le *Schiller-Theater* ne peut pas complètement servir de modèle, les abonnements sont surtout individuels, et le programme accueille indifféremment les chefs-d'œuvre de tous les pays et les mélodrames à succès; beaucoup de choses sont à retenir. Sous un régime autocratique, sont bâtis des théâtres pour le peuple, une république n'a rien fait.

« Tout le monde est d'accord sur ce point, que dans une démocratie comme la nôtre, un théâtre populaire s'impose, écrit (1) le commissaire du gouvernement, M. Bernheim. Tout le monde est d'accord sur ce point que ce théâtre rêvé combattrait l'envahissement du café-concert et donnerait au peuple en l'instruisant et en l'éduquant, des joies plus saines que celles qui lui sont offertes aujourd'hui. »

Quel homme ne sent l'impérieux besoin de ce théâtre ? Le peuple l'attend avec impatience, les grands écrivains le réclament. L'argent manque ; à qui s'adresser pour l'obtenir : aux particuliers ou à l'Etat ? Doit-on attendre le jour où le gouvernement, soucieux du bonheur de la nation, lui procurera un peu de joie, ou rassembler dès maintenant tous les efforts et poser les premières de l'édifice ? Nous croyons qu'il faut recourir uniquement à l'initiative privée. Le théâtre populaire ne peut être créé que par l'adhésion de tous et la volonté de quelques-uns.

JEAN VIGNAUD

---

(1) *Nouvelle Revue*, 15 mars.

L'ART A L'EXPOSITION

DANS LES GALERIES DE PEINTURE

Dans les galeries de peinture il y a nombre de belles choses. Mais les voir n'est pas tâche aisée. L'éclairage est en général satisfaisant; l'espace, certes, ne manque pas. Ce qui laisse à désirer c'est le classement, et ce qui manquera à la plupart des visiteurs c'est le temps et aussi la vigueur physique et morale nécessaires à découvrir les œuvres fortes dans la cohue du banal. La Décennale nous rappelle, avec leurs bonnes surprises et leurs fastidieuses redites, les derniers salons annuels. Même envahissement des œuvres sans caractère ; même omnipotence des membres de l'Institut, accaparant les cimaises, s'étalant sur des panneaux entiers. Pourtant un effort a été fait pour que toutes les tendances fussent représentées. Avec de la bonne volonté, on peut, en parcourant les salles du Grand Palais, avoir une idée de l'évolution de la peinture en France pendant ce siècle et de son état actuel dans les autres nations.

Tout d'abord — nous commençons notre visite par les salles du rez-de-chaussée, à gauche, dans le bâtiment de l'avenue d'Antin — le délicieux *Menuet sous un chêne,* de Watteau ; quatre toiles de Greuze, parmi lesquelles le *Portrait de Saint-Just* et celui de *Napoléon Bonaparte* dans son habit trop large de premier consul ; un intérieur, *L'Atelier du Peintre* attribué à Fragonard et à son élève Marguerite Gérard, nous rappellent qu'il n'y a pas de sauts brusques dans l'histoire et que dans le dix-neuvième siècle commençant souriait encore le dix-huitième. Greuze est mort en 1805; Watteau en 1823 ; Fragonard en 1846. L'influence de Rousseau, peintre de la nature, se retrouve dans les paysages, et la *Mère Nourrice* de Mar-

guerite Gérard était sans doute pour les visiteuses du salon de 1804 une illustration attendrissante des fameuses pages de l'*Émile* sur la nécessité pour les mères de nourrir leurs enfants elles-mêmes.

Malgré les changements de modes et la tyrannie des doctrines nouvelles, la tradition de l'âge dont nous voyons ici les survivants ne sera pas perdue. A elle se rattacheront non pas les Clairain, les Aimé Perret et autres fournisseurs de sujets pour almanachs — ceux-là n'imitent du dix-huitième siècle que le costume — mais les vrais peintres de la grâce et de la fantaisie : Prudhon d'abord, qui paraît aussi isolé au milieu de l'école de David que son *Jeune Zéphir* entre le ciel et l'eau; Chaplin qui, pendant le règne du naturalisme, rappellera dans ses moins bons morceaux (*L'Étoile,* par exemple) la manière de Boucher, et dans ses meilleurs *(Les Bulles de savon)* la couleur blonde, la ligne simple, le sentiment exquis de Chardin; Baudry dans quelques-unes de ses compositions décoratives; Fantin-Latour dans ses féeries..

Mais un homme s'était élevé avec véhémence contre l'école contemporaine de Louis XV et de Louis XVI. Méconnaissant tout ce qu'elle avait de libre, de charmant, de vraiment français, il ne voyait en elle que mièvrerie et proclamait la nécessité pour régénérer l'art de revenir à la noble simplicité antique. David ne disait rien de nouveau; c'est la raison de son succès : Il y avait déjà trente ou quarante ans que les découvertes des archéologues attiraient l'attention sur l'Italie romaine. Mais il cria plus fort que ses devanciers. Étroit d'idées et autoritaire, il exagéra la doctrine de son maître Vien et, sous prétexte de retour à la belle nature par l'intermédiaire des anciens, il peignit une antiquité froide et théâtrale. Deux genres de travaux auraient pu le sauver : les portraits de contemporains et les tableaux d'actualité. Tandis qu'il travaillait à un *Léonidas,* Napoléon, devenu empereur, le nomma son premier peintre. Avant même son couronnement, il lui commanda quatre grandes compositions destinées à la salle du trône : Le *Couronnement,* la *Distribution des aigles,* l'*Intronisation dans l'église Notre-Dame,* l'*Entrée à*

l'Hôtel de Ville. Les deux premières seulement furent exécutées. Le *Couronnement*, aujourd'hui au Louvre, est universellement connu. Le *Serment de l'armée fait à l'Empereur pour la distribution des aigles au Champ de Mars,* peint en 1810, a été emprunté au musée de Versailles et placé à la Centennale.

Voilà bien un des plus ennuyeux tableaux d'actualité qu'on puisse voir. La figure de Napoléon manque totalement de caractère. C'est un mannequin revêtu d'un costume pompeux. Les généraux, les jarrets tendus, lèvent les bras et les yeux au ciel dans une attitude mélodramatique. Les drapeaux, avec leurs inscriptions criardes, ont la raideur du zinc peint. Nul souffle ne passe dans les lourdes draperies rouges. Point d'air ne circule entre les groupes. Pour s'expliquer l'attitude des généraux, il faut savoir que David, dans sa composition première, avait fait planer au-dessus d'eux « une Victoire répandant sur leur tête une pluie de lauriers, présage des nouveaux triomphes qui les attendent ». La Victoire fut effacée par l'ordre de Napoléon. L'Empereur méritait en cette occasion l'éloge que le peintre lui avait décerné dans une autre circonstance : « Vous m'apprenez l'art de peindre. » Dans un colonel des guides de la garde, en équilibre sur la pointe du pied, on peut reconnaître le *Mercure* de Jean de Bologne, affublé d'un uniforme. Les albums de David justifient ce rapprochement et permettent de suivre dans ses diverses étapes la transformation du Mercure en colonel.

Ainsi, ayant l'occasion de peindre la réalité contemporaine, David mettait à contribution les modèles de l'antiquité et de la Renaissance, « poétisait » le sujet par la recherche du style et l'emploi de l'allégorie, arrangeait une scène théâtrale. Nous avons fait quelque progrès dans ce genre : Le souci du style ne tourmente plus nos peintres ; l'allégorie est réservée à la décoration ; il y a de l'air dans les tableaux de M. Roll et M. Detaille ne campe pas ses officiers d'après les chefs-d'œuvre de la statuaire antique. Pourtant — j'en ai pour preuve les nombreuses scènes d'actualité qui se trouvent dans les galeries du Grand Palais et en particulier celles que nous

valut la visite du Tsar en 1896, — le genre reste profondément ennuyeux. C'est que l'art vit de liberté et que les tableaux d'actualité sont des tableaux de commande. Ou plutôt, j'admettrais qu'une œuvre d'art fût une œuvre d'actualité, mais dans le sens où Gœthe disait : « Tous mes poèmes sont des poèmes de circonstance » — c'est-à-dire si cette œuvre naissait d'une vision sur laquelle l'imagination travaille ensuite, d'une émotion personnelle.

Ainsi pensèrent les Romantiques. Tandis que David, mécontent de l'insuccès de la *Distribution des aigles*, retournait à ses Romains, des rébellions se produisirent dans son école : le Romantisme s'annonçait. Un groupe de jeunes gens dont le porte-parole était le fabuleux Maurice Guay, voulait, au dire des critiques du temps, ramener l'art à la barbarie gothique. On les appelait les « primitifs », les « barbus », les « penseurs ». Gros puisait dans les spectacles de la guerre ses plus fortes inspirations. Géricault, audacieux et ardent, peignait d'après le récit d'un naufrage récent le *Radeau de la Méduse*, et préparait les voies à Delacroix.

Les organisateurs de la Centennale n'ont pas prétendu rassembler les meilleurs tableaux de Delacroix. Ils ont tiré des collections particulières, des églises et des musées de province où elles étaient oubliées, quelques toiles intéressantes de ce grand peintre. Telles qu'elles sont, ces toiles donnent une idée de la complexité et de l'originalité de son œuvre : Delacroix renouvelle la peinture d'histoire par la passion et la couleur. Il emprunte des sujets non à l'histoire romaine, mais à l'histoire nationale (esquisse des *Croisés*, de la bataille de *Taillebourg*) non à la mythologie mais à la Bible et aux annales du Christianisme, sources si négligées depuis longtemps (*Le bon Samaritain*, *Saint-Sébastien*). Il illustre également Shakespeare et Byron. *La Grèce expirante sur les ruines de Missolonghi* ne lui apparaît pas sous la forme d'une statue antique mais sous les traits d'une jeune grecque vêtue à la mode contemporaine. Ce qu'il voit dans la campagne romaine, c'est le costume éclatant d'un *pâtre*. La recherche des contrastes des tons et de la couleur qui chante, le fait peintre de *nature*

morte. Il va se mettre à l'école du soleil d'Afrique. *(Cavaliers arabes, femmes d'Alger...)* Mais les manies romantiques se trouvent à côté des qualités. Le ciel est toujours chargé de nuages ; le jour est livide et tragique même pour élairer des *Bouffons arabes ;* la terre est noire.

Autour de Delacroix se groupe l'école romantique : Boulanger,Chassériau, Deveria,Roqueplan,Tassaert... Les classiques toutefois font une belle résistance avec Ingres et Hippolyte Flandrin. Ceux-ci proclament que « le dessin est la probité de l'art ». Ceux-là disent avec leur maître : « Tout est reflet dans la nature et la couleur est un échange de reflets... Partout où deux tons se touchent, ils se volent l'un l'autre... Ni la lumière qui frappe le contour, ni l'ombre qui glisse dessus n'ont de points d'arrêt saisissables. Si vous dessinez un corps nu, une figure, une main, c'est bien autre chose. La chair est une buveuse de lumière et une échangeuse de reflets inépuisable. Voyez un enfant de Rubens, c'est de l'arc-en-ciel fondu dans la chair, l'éclairant et le pénétrant, lui donnant l'éclat,le relief la circulation, la palpitation, la vie sortant à pleins bords de la toile ! »

En continuant méthodiquement notre promenade, nous arrivons aux salles des paysages. Le développement de la peinture de paysage est le fait capital de l'histoire de l'art en ce siècle et le résultat le plus durable du grand effort des Romantiques. Mais en dépit de l'opinion commune, dans ce genre comme dans les autres, ces derniers n'ont ni créé de toutes pièces ni définitivement aboli. Swebach peignant des calvacades et des chasses dans une plaine aux fins horizons, Louis Gabriel Moreau l'aîné, Demarne, Pillement, Dunony, Bruandet, Jolivard, A. Xavier Leprince, Georges Michel (je ne cite que les peintres représentés à la Centennale), encore incertains entre les souvenirs des maîtres des Pays-Bas et les impressions de la nature française, ont été les précurseurs des paysagistes romantiques. Remarquez surtout les quatre toiles de Georges Michel : *La Ferme, Après l'Orage, Vallée, l'Orage.* Cet artiste ne voyait-il pas déjà la nature comme nous la

voyons aujourd'hui? Quand on lui parlait de voyager en Italie, Michel avait coutume de répondre : « Celui qui ne sait pas peindre toute sa vie sur quatre lieues d'espace n'est qu'un maladroit». Pourquoi Michel et ces autres petits maîtres sont-ils maintenant si oubliés? Ils ont subi le sort des devanciers : L'éclat de leurs successeurs les a rejetés dans l'ombre; leurs contemporains ne les ont pas compris. Tandis qu'ils tâtonnaient, frayant à l'art des voies nouvelles, d'autres, peut-être mieux doués, assurément plus habiles, trouvaient plus sûr de chercher à bien faire selon les anciennes formules. Valenciennes *(Bélisaire)* et ses élèves, Bertin et Bidault, entraînés dans le succès de l'école de David, flattaient le goût du temps pour l'histoire et l'antiquité en peignant, dans des sites italiens arrangés « pour le plaisir des yeux », des personnages historiques.

Cette renaissance du paysage historique ne devait pas être de longue durée : Une jeune génération d'artistes comprenait comme Georges Michel que ce n'est pas de notes de touriste que peut naître un bon paysage, mais d'une longue communion avec la terre; que ce n'était pas en Italie, mais sur le sol français patiemment et passionnément observé que devait se former une forte école de paysagistes français. Et les voici se répandant sur les routes des environs de Paris, dans la forêt de Fontainebleau : Dupré, Cabat, Flers, Diaz, Paul Huet, Théodore Rousseau, Daubigny, Troyon, Chintreuil... dont les œuvres si variées offrent néanmoins entre elles une telle parenté d'inspiration et de rythme, qu'elles sont comme les strophes d'un beau poème à la gloire de l'Ile-de-France.

Les paysagistes de l'école de Valenciennes n'avaient vu dans la nature que les motifs de beaux cadres pour des aventures humaines. Ceux de l'école romantique ont renversé les termes : ils ont donné à la nature la première place. Mais leurs tableaux, même lorsqu'il en est banni, font encore penser à l'homme. Sa présence y est latente. Il semble que c'est pour lui que la terre se fait joyeuse dans un printemps de Daubigny et mélancolique dans les somptueux automnes de Rousseau; pour lui qu'elle sourit à l'aurore et devient grande et tragique

au soleil couchant. On pouvait aller plus loin : peindre la nature pour elle-même, à toutes les heures du jour, en n'importe quel point de l'espace. N'a-t-elle d'intérêt que par rapport à l'homme ? Les arbres, les rochers, la terre ne portent-ils pas en eux-mêmes leur dignité par cela seul qu'ils existent ? Après le paysage historique composé comme un décor, après le paysage romantique plein d'intentions et de recherches d'effets, il restait à faire le paysage en soi, à s'oublier assez soi-même, dans un mouvement de sympathie avec le monde extérieur, pour comprendre la beauté singulière d'un coin de banlieue en plein midi ou d'une meule au milieu d'un champ. C'est ce qu'ont entrepris les paysagistes de la dernière partie de ce siècle, si nombreux qu'il faut renoncer à citer des noms. Deux tendances toutefois se dessinent : Les uns vont à la conquête de la lumière par les procédés de l'impressionisme : Monet, Pissaro, Sisley... Les autres, sans abandonner l'ancienne technique, simplifient le paysage jusqu'à se borner à peindre un pli de terrain sous le ciel : Ainsi fait M. Pointelin dans ses paysages du Jura d'une si pénétrante poésie.

Le paysage historique a-t-il pour cela cessé de vivre ? Ce serait contraire à tout ce que nous avons observé jusqu'ici. Il s'est transformé. Créant avec sa fantaisie un monde harmonieux et léger, Corot a su reprendre avec un charme nouveau des thèmes anciens et, en plein succès du romantisme et du réalisme, sans donner aucune impression de redite, évoquer sous les saules la danse des nymphes et sur la route d'une Ionie imaginaire la *rencontre d'Homère avec les bergers*. Quant au paysage romantique, il semble bien qu'il ait encore un représentant en M. Harpignies. L'œuvre de ce robuste artiste n'est pas sans grandeur. Mais comme elle paraît loin de nous !

Le paysage, si intéressant en ce siècle par son propre développement, ne l'est pas moins par l'influence qu'il a exercée sur les autres genres. On peut dire qu'il les a tous pénétrés ; il a brisé les barrières dans lesquelles on les enfermait autrefois ; il a donné naissance à des techniques nouvelles. Après

avoir planté son parasol sur les coteaux et dans les plaines, le peintre, de retour à l'atelier, devait trouver factice et pauvre le jour qui tombait du plafond vitré. Ses courses à travers champs lui avaient appris à voir l'homme non point isolé du reste du monde par un éclairage artificiel et surgissant de l'ombre comme une apparition, mais enveloppé des reflets du ciel, de la terre et des eaux, rendu à son milieu naturel. Il « décrassa » donc sa palette. Il râcla le bitume dont on l'avait chargée à l'école ; il mit plus de lumière dans ses toiles. Le chef de l'école réaliste, Courbet, se représente salué par un ami sur une route, en plein soleil *(Bonjour, M. Courbet !)*. Manet fait des *portraits en plein air*. La technique du « plein air » s'élabore et s'affirme à côté de celle de l'atelier.

D'autres causes d'ordre plus général agissaient en faveur du réalisme : Le mouvement démocratique portait l'art à s'intéresser de plus en plus à ceux qui n'ont le temps de farder ni leurs sentiments, ni leur visage : le paysan et l'ouvrier. La formule du classicisme : conformez-vous à la tradition des maîtres ; la formule du romantisme : traduis librement ton émotion personnelle, avaient momentanément ou épuisé ou réalisé en majeure partie leurs conséquences. Le besoin incessant de nouveauté qui est la loi de l'art comme de la vie provoquait dans toutes les manifestations de l'esprit l'adoption d'une doctrine intermédiaire : Ne suis ni la tradition, ni ta fantaisie et prends la nature pour guide.

Mais l'artiste est un interprète. La réalité est un rapport qui varie avec l'esprit qui la conçoit et qui l'exprime. Les adeptes du réalisme, tout en professant des tendances communes, n'entendaient point abdiquer leur liberté. D'ailleurs, les théories s'élaborent parce qu'elles satisfont un besoin de l'esprit ; mais les productions originales et fortes se manifestent en dehors et quelquefois en dépit de toute théorie. Il ne faut donc point s'étonner si l'on trouve rapprochés dans la même salle, comme ils furent rapprochés par le temps dans lequel ils vécurent et par les principes dont ils se réclamaient, des génies aussi différents que Courbet et Jean-François Millet. Courbet ne voit que le fait brutal. Ce qui l'intéresse dans

des *Vanneuses,* c'est la pose d'une paysanne agenouillée pour agiter le van, et le rouge et le jaune de son costume. Il dit tout — autant du moins que cela se peut en art. — Parfois, le fait porte en lui-même une abondante poésie : Ainsi, la *Vague*, image de force aveugle et écroulement d'illusoires joyaux. Chez Millet, toute réalité est poésie : Voyez plutôt les *Premiers pas*, œuvre si éloignée du banal tableau de genre que le sujet ferait attendre. Mais qui ne sent l'âpre beauté de la vie paysanne en face du *Retour des champs?* Trois moutons, une femme assise sur un âne chargé de paniers, un homme portant sur l'épaule sa fourche à trois dents, se profilent sur le ciel vert où s'allume la première étoile. Ils arrivent au haut d'une côte, sans horizon : l'homme apparaît tout en silhouette et déjà les pattes des bêtes se confondent avec la terre sombre. On sent derrière eux le chemin parcouru et la journée faite. L'ombre où se perdent les reliefs, la simplicité du groupe, l'éclat solitaire de l'étoile, mettent dans la composition du recueillement. Le même recueillement, mêlé d'une saine tristesse, nous retient devant l'*Homme à la houe,* qui, seul au milieu d'un champ, à la nuit tombante, les jambes légèrement fléchies, remet sa veste d'un geste las. On a dit du paysan de Millet qu'on s'aperçoit qu'il est électeur. Comme cette boutade rend mal la dignité qui réside en lui ! Malgré le costume moderne, il paraît sortir de la terre, antique et grave comme elle. Ses formes rudes s'apparentent à celles des arbres noueux ; sa couleur est celle de la glèbe. Il réalise le mythe des Titans. Millet n'a pas vu ses petits côtés : finasserie, défiance, amour du gain. C'est que lui-même n'avait rien d'un curieux et d'un psychologue et que naturellement la noblesse des êtres apparaissait d'abord à sa grande âme. Il s'est plu surtout à les peindre dans le jour crépusculaire où les détails disparaissent et où demeurent seulement les grandes masses expressives.

Millet idéalise le réel par le seul fait qu'il contemple. Cependant, il lui est arrivé de s'abandonner au rêve. C'est ainsi qu'une nuit, en voyant des *étoiles filantes,* il a imaginé ce mythe : Ce sont des amants enlacés qui traversent les

espaces; et il nous a confié sa fantaisie. Nous verrons de même le plus admirable peintre de l'Italie contemporaine, observateur précis de la vie aux champs, Giovanni Segantini, se livrer parfois à son imagination et peindre la légende des *Mauvaises Mères* attachées par les cheveux à des arbres dénudés et livrées dans un champ de neige à la morsure du vent d'hiver.

Depuis Millet, toute une pléiade de peintres se sont attachés à la représentation du paysan. Trois surtout se sont distingués : Bastien Lepage, Jules Breton et Lhermitte. Mais la manière de Jules Breton n'est pas exempte d'élégances académiques et de sentimentalisme. Lhermitte, plus vigoureux et plus simple, sacrifie trop à l'arrangement des groupes. On dit enfin que vit retiré dans la Charente un artiste aussi insoucieux de notoriété que passionné de perfection, Jarraud, qui, par le caractère comme par le talent, serait un autre Millet. Malheureusement aucune de ses toiles n'est au Grand Palais. Le paysan breton a inspiré quelques bonnes pages à Buland; le petit peuple des côtes a trouvé un portraitiste sympathique et de grand talent en M. Charles Cottet dont la meilleure œuvre, jusqu'à ce jour, parait être le tryptique *Au pays de la mer* où il résume avec un art sobre et empoignant la destinée du pêcheur. Quant au peuple des villes et à l'ouvrier, c'est assez tard que nos peintres sont venus à eux. Deux dangers sont à craindre pour qui veut faire un tableau de la misère des faubourgs : La recherche d'un pittoresque déplacé et le sentimentalisme. Geoffroy, le peintre des dispensaires et des hôpitaux; Fernand Sabatté; Jules Adler, l'auteur des *Las,* semblent avoir évité l'un et l'autre. Mais on admirera surtout les *Forgerons buvant* de J. F. Raffaelli. L'artiste n'a cherché ni contrastes piquants ni jeux de physionomie. Ses forgerons ne songent pas qu'on les regarde. Debout, car ils n'ont pas le temps de s'asseoir, dans la même attitude, avec le même geste habituel, avec la même gravité à la fois comique et lamentable, ils tendent le bras et saisissent dans leurs gros doigts le verre de vin qui réconforte. Autour d'eux s'évoque le dénûment d'une guinguette de banlieue.

Cette rapide revue des peintres du paysan depuis Millet et des peintres de l'ouvrier nous a entraînés loin de ce qu'on a appelé proprement l'école réaliste, école qui vit ses plus beaux jours entre 1855 et 1875. Il est intéressant de rappeler qu'à cette époque les classiques n'avaient pas désarmé. Ingres et ses amis luttaient toujours et faisaient la guerre à la fois aux réalistes et aux romantiques obstinés. La dernière bataille mémorable fut livrée à propos du salon de 1863. Le jury montra une telle intolérance que de nombreuses réclamations parvinrent à l'Empereur. Celui-ci autorisa les peintres exclus à constituer une exposition. On vit dans ce fameux « salon des refusés » des toiles de Chintreuil, Jongkind, Lansyer, A. Legros, Vollon, Whistler, Harpignies, Pissaro, Manet, Fantin-Latour... Une au moins, la gracieuse *féerie* de Fantin-Latour se retrouve à la Centennale. Il eût été amusant et instrutif de rechercher les meilleures et de les rassembler dans une même salle. On eût souri de trouver maintenant raisonnables ou timides des essais qui avaient paru au jury de 1863 paradoxaux et révolutionnaires.

Le goût, depuis cette époque, s'est singulièrement élargi. Soyons-en reconnaissants aux Romantiques et aux Réalistes. Les premiers ont conquis à l'artiste sa liberté, les seconds ont rendu à la nature ses droits. Toute œuvre où se manifeste une observation sincère, toute œuvre qui fleurit d'une fantaisie personnelle ou accuse un parti-pris que les intentions justifient, a droit à notre intérêt. Je ne sais si je suis dupe de mes propres espérances et si je prends mes désirs pour des réalités, mais il me semble que ces principes pénètrent de jour en jour davantage l'éducation artistique du public. L'artiste est de plus en plus autorisé par le goût des contemporains à dire ce qu'il sent avec franchise et sans se soucier d'autres règles que celles qui procèdent de son propre génie et de la convenance des moyens d'expressions avec les sentiments exprimés, de la technique avec le sujet. Il reste cependant beaucoup à faire dans cette voie de liberté. Ahuris par la multiplicité d'aspect des toiles, passant tour à tour du plein air éblouissant au clair-obscur où ils ne voient rien, du pointillisme qui fait danser

les arbres devant leurs yeux à la peinture plate, morne et effacée comme une vieille tapisserie, ne sachant plus distinguer ce qui est vraisemblable et ce qui est faux, doutant si le ciel est bleu et si les objets ont un relief, d'aucuns s'écrient : C'est l'anarchie! — Certainement, c'est l'anarchie, et cela est bien. Tout grand art, tout art vivant doit être anarchique, c'est-à-dire ne recevoir de lois que de lui-même. Je voudrais que notre art contemporain le fût encore davantage. Moins que jamais, la désignation d'école implique autre chose qu'un ensemble de tendances communes. Les écoles impressionniste et néo-impressionniste sont conquérantes sans rien de tyrannique ou de doctrinaire. L'influence néfaste de la discipline des Beaux-Arts est contrebalancée par celle des nombreux ateliers libres. L'action arbitraire du jury est diminuée par la scission du Salon en deux parties, par la multiplicité des expositions particulières (les seules admissibles) et par les jugements de la presse. Mais deux lourdes servitudes pèsent encore sur l'artiste : celle du bourgeois qui achète; celle du public paresseux qui ne se laisse attirer que par ce qui favorise sa paresse : les signatures accréditées, les banalités sentimentales et le tape-à-l'œil démagogique. La première s'allégera à mesure que les progrès du socialisme libéreront toutes les formes du travail humain. Pour la seconde, il nous appartient dès à présent de la ruiner, car elle a ses fondements en nous-mêmes. Élargissons nos sympathies. Prêtons l'oreille à ceux qui nous parlent; prêtons l'oreille avec d'autant plus d'attention qu'ils ne se plient pas diplomatiquement à nos habitudes et nous demandent un effort : ceux-là seuls nous traitent avec dignité; ils nous font l'honneur d'être sincères. Lorsqu'une couleur nous paraît fausse ou une ligne mal observée, doutons de nous plutôt que du peintre, car le peintre sait voir et il nous apprend à voir. Ne croyons pas enfin excuser notre indifférence par cette parole d'humilité souvent feinte, toujours déplacée : « Je ne suis pas connaisseur. » Sans doute l'œil a besoin d'une éducation, comme la main. Mais il est de notre devoir de la lui donner. L'art, en effet, n'est pas en dehors de la vie; il est une part et non la moindre de la vie

même, et c'est un suicide partiel que se priver des joies qu'il donne.

On peut craindre, il est vrai, par trop de tolérance, de gaspiller son intérêt et de finir par n'aimer rien à force de vouloir tout aimer. Si je connais bien les hommes, le danger n'est pas très grand. Nos préférences personnelles nous créeront toujours un petit groupe d'amis intimes. Pour les autres, si nous voulons estimer leurs productions avec équité, demandons-nous seulement : que se sont-ils proposé de faire ? Leurs procédés d'exécution trahissent-ils la routine ou le désir de réclame, ou bien sont-ils commandés par l'impression que l'artiste voulait produire ? Y a-t-il une harmonie organique entre tout ce qui fait l'œuvre : l'idée, le sentiment, la composition, l'éclairage, la couleur, la facture ? Admettons toutes les techniques à la condition qu'elles soient l'expression adéquate et sincère d'une manière de voir et de sentir. C'est avec ce principe directeur que je vous laisse dans la Décennale. Je prendrai toutefois deux exemples :

Il est une salle où vous pourrez voir, du même canapé, sans vous déplacer, deux toiles d'aspect bien différent : un portrait d'homme par Carrière et un portrait de femme par Besnard. Vous préférerez définitivement l'un ou l'autre suivant que vos goûts vous rendent plus sensibles à l'intimité et à la profondeur du sentiment d'une part ou, d'autre part, à la fantaisie et à la virtuosité. Mais admirez comme tout est logique en l'un et en l'autre : Eugène Carrière représente un sculpteur à la physionomie délicate et pensive, au corps de peu de matière. Il attire toute la lumière sur le front puissant qui conçoit et sur les longues mains fines qui modèlent. Tout le reste, habits, sièges, accessoires est noyé dans une sorte de brume. Un lévrier silencieux se frôle aux jambes de son maître ; dans le fond, un modèle se déshabille. Imaginez-vous une lumière brutale, au lieu de ce clair-obscur, des reflets au lieu de ces masses, et la saillie d'un bouton sur l'habit quand ce qui nous importe de voir, c'est un front, ce sont des mains ? — Besnard a été frappé, ému en peintre, par ce qu'a de brillant, de charmant, d'un peu irréel une femme en robe de bal,

sur un balcon, éclairée d'un côté par la lumière jaune des lustres et de l'autre par la lumière bleue du clair de lune. Admettriez-vous qu'il eût cherché des détails de physionomie, mis des intentions dans le sourire ou le regard, fait affleurer l'âme au visage? Non certes! Où est l'âme d'une femme au bal? Mais il fallait que le visage fît une tâche sur la nuit et qu'un pinceau prestigieux multipliât les reflets, fît chatoyer les satins pour rendre cette apparition d'un être paré pour la fête et sur lequel luttent le jour factice des lustres et les clartés pâles de la nuit.

Je ne commettrai pas l'injustice de juger en quelques lignes et sur des collections nécessairement très incomplètes la peinture contemporaine dans les pays étrangers. Voici seulement quelques observations :

D'abord, en parcourant les salles de la peinture étrangère, nous éprouvons la surprise d'être peu dépaysés. En Belgique, dans les Pays Scandinaves, en Russie, aux États-Unis, nous nous retrouvons souvent chez nous. Il faudrait voir des spécimens de l'art nègre pour penser qu'il existe encore des frontières en peinture. Une habileté banale s'est propagée dans les deux continents. Des courants européens, je dirais presque universels, portent les mêmes modes de pays en pays. Les mêmes discussions divisent les diverses écoles nationales. Il n'est pas jusqu'au Japon (c'est un des mérites de l'exposition de 1900 de nous en avoir fait juges) qui ne pratique, sans abandonner la tradition de ses merveilleuses aquarelles, les procédés et les méthodes en honneur chez nous. Certains caractères nationaux survivent toutefois çà et là, et quelques puissantes personnalités se sont produites.

Les peintres des États-Unis nous rappellent la manière de divers maîtres français. A noter le portrait de Miss Carey Thomas par Sargent, physionomie énergique et intelligente, petite main fine et cependant si volontaire. L'exposition des Pays Scandinaves serait faible sans les beaux paysages de Thaulow. Les Suisses ont essayé de rendre l'aspect de leurs montagnes et de leurs lacs. La *Dent du Midi* par Baud Bovy,

Sérénité, du même peintre, effet de lumière diffuse sur le lac de Genève, sont un peu froids mais ne manquent ni de vérité ni de poésie. Il est si difficile de peindre de grands espaces de pays montagneux sans tomber dans le pittoresque sans âme du panorama et des « souvenirs de Suisse »! Mais le grand peintre de la montagne, c'est un italien, Giovanni Segantini. Segantini n'a pas étudié tous les aspects de la montagne : les effets de lumière au-dessus des lacs, la brume dans les vallées, les détours de chemins montants. Il s'est attaché spécialement à la haute montagne, aux plateaux de l'Engadine, et il s'est créé un royaume dans des régions où aucun peintre avant lui n'avait osé se hasarder. Sur ces hauteurs, l'air est si limpide que les objets les plus éloignés apparaissent avec une netteté presque brutale. Les cimes forment une ligne dure sur le ciel très bleu. Les cassures des masses rocheuses ont un aspect métallique. Segantini ne s'est laissé décourager ni par ces duretés qui eussent semblé à tout autre artiste moins volontaire et moins original incompatibles avec la beauté, ni par la privation des effets ordinaires de la perspective atmosphérique. Pour rendre la vibration de la lumière, l'apparente trépidation des objets, la rugosité du sol, il a appliqué sur sa toile des épaisseurs de peinture sèche et employé les procédés du pointillisme. Il a peuplé ses paysages d'hommes rudes et d'animaux, dessinés avec simplicité et avec force. Parfois le grand poète qui était en lui a détaché ses yeux du sol, ainsi dans la fable des *Mauvaises Mères* à laquelle j'ai déjà fait allusion. En somme, il a doté le paysage contemporain d'une province nouvelle, lumineuse, grande et saine. Pour en faire la conquête, il s'est donné lui-même à elle avec un amour entier; il vécut dans un châlet, sur la Maloïa, retiré du monde, et il est mort récemment à la tâche, encore jeune.

L'Italie a le bonheur et le malheur d'être l'héritière d'une tradition. Il faut oublier son passé pour la juger dans le présent avec impartialité. Tel est aussi le sort de l'Espagne. Avec Sorolla y Bastida *(La Voile)* et Martinez, l'école espagnole semble orienter particulièrement ses efforts vers l'étude du plein air et la recherche des contrastes violents entre la

lumière et l'ombre. La peinture en Belgique est toujours admirablement vivante. D'une part, la tradition des vieux maîtres des Pays-Bas est continuée dans les tableaux d'intérieurs et les scènes réalistes par A. Stevens, Struys, Joz Israels; dans le paysage par Mesdag et Heymans. D'autre part, voici les nouveautés : Rops, mort il y a peu d'années, s'était formé une manière originale et piquante dans la satire de mœurs. Leempoels atteint la vie, dans ses portraits de paysans par une facture précise et fouillée, où la moindre ride du visage est rendue. Evenepoel, au contraire, s'inspire de la manière large et franche de Manet. Le symbolisme est représenté par Knopf. Le néo-impressionnisme reconnaît dans Claus un de ses maîtres les mieux inspirés. Claus a envoyé à la section belge un grand paysage avec animaux. Un troupeau de vaches passe une rivière. On constate dans cette œuvre quel secours l'impressionnisme et en particulier la technique qui consiste à décomposer la couleur — qu'on l'appelle pointillisme, tachisme ou de tout autre nom — ont apporté à la peinture pour le rendu de la lumière vibrante, des feuillages agités par le vent, de l'eau qui court. En même temps, à cette vie, à cette richesse de la nature végétale, à cette vérité des animaux dont une chair plantureuse tend la robe luisante, je crois reconnaître un descendant de ces peintres qui ont enrichi les collections européennes de tant d'*abreuvoirs* et de *paysages avec animaux*. Il les a imités plus veritablement que ne l'ont fait leurs timides copistes, car il les a imités non dans leur manière, mais dans leur méthode. Il n'a pas vu la nature chez eux ; il l'a vue comme eux, directement, et il a donné une interprétation nouvelle de cette vérité qu'ils aimaient.

A la section anglaise, nous ne trouvons plus trace de l'école préraphaélite. Mais par la recherche du sujet intéressant et du geste expressif, par leur facture précieuse, les peintres anglais gardent encore un caractère bien national. On admirera surtout, je pense, les portraits d'Orchardson. L'école allemande est moins homogène. Elle se divise en deux grands groupes, dont l'un représente la tradition et l'autre (les sécessionistes)

la nouveauté. Le premier a toutefois évolué du symbolisme au réalisme et un des chefs de ce groupe, Fritz-Auguste Kaulbach — on en jugera par un portrait plein d'âme et admirablement peint — est bien éloigné de son père, le grand Kaulbach qui, préoccupé de l'idée et impatient de l'exécution, était, comme notre Chenavard, un grand philosophe selon les peintres et un grand peintre pour les philosophes. Je regrette de n'avoir vu à la section allemande aucune toile de Bœcklin. Quant à Lenbach, il est, dès à présent, entré dans la gloire des grands peintres de portraits de tous les pays et de tous les temps.

La division des peintres en deux grands groupes se retrouve en Autriche. Un des chefs des sécessionistes, Gustave Klimt, est représenté au Grand Palais, par une toile qui fit, il y a quelques années, grand bruit à Vienne. Cela représente, je crois, la philosophie, ou la synthèse des connaissances humaines. Tout un monde chaotique se dégage à peine d'une nébuleuse irisée des mille couleurs des métaux, et seule, au bas de la toile apparaît, masque précis, la science. Ce plafond devait prendre place à l'Université de Vienne, au milieu d'allégories académiques. Vous imaginez le contraste. Les professeurs et les architectes de l'Université le refusèrent. Le ministre de l'instruction publique prit parti pour Klimt. Peu avant la distribution des récompenses, on disait à Vienne que l'artiste recevrait une médaille pour justifier l'appréciation du ministre. En fait, il reçut une médaille. Je ne jugerai pas Klimt sur cette œuvre, non plus que sur celles qui l'avoisinent. Mais je blâmerai le genre. Ce symbolisme ne vaut pas mieux que l'ancien, et je ne verrais qu'une raison pour le préférer à l'allégorie académique, c'est qu'il est nouveau.

Cette rapide revue faite, il faut louer les organisateurs de la Centennale d'avoir mis en lumière certains peintres de l'école française mal connus, méconnus ou même oubliés : Daumier, dont la réputation comme caricaturiste a fait ignorer, sinon aux amateurs, du moins au gros public, les rares qualités de peintre; Félix Trutat, mort jeune et si remarquablement doué; Cals; Ricard, un de nos plus grands peintres de

portraits; F. Vernay qui, par la solide couleur de ses natures mortes et sa vision particulière de la ligne décorative dans le paysage a eu une grande influence sur les jeunes peintres de notre école qui se formèrent d'abord à Lyon.

Dans l'ensemble, quelle impression nous laissent les expositions du Grand Palais? — Les toiles médiocres abondent. Cela tient au nombre même des toiles et à la diffusion du talent, de l'habileté, du savoir-faire. Tous les vieux genres survivent, ici tels qu'ils étaient autrefois; la plupart du temps renouvelés par les idées et les techniques nouvelles. Deux surtout, dans tous les pays, font honneur à notre époque: le paysage et le portrait. La raison en est, je crois, que ce sont les genres le plus proprement pittoresques. Dès qu'il sort de la représentation d'un individu humain ou d'un arbre ou d'une montagne, dès qu'il compose une scène d'histoire, une scène de genre ou un tableau symbolique, le peintre s'éloigne de ce qui est exclusivement du domaine de la peinture; il a des idées, des intentions littéraires ou morales; la complexité de l'œuvre augmente; nous demandons à comprendre et nous sommes plus difficiles. Les œuvres le plus communément admirées de toutes les écoles anciennes et modernes sont peut-être deux ou trois portraits.

Enfin, si une évolution générale peut se distinguer au milieu des tentatives individuelles, des retours en arrière, des marches audacieuses en avant, il me paraît que c'est celle-ci: La curiosité du peintre devient de plus en plus large, de plus en plus humaine. Il n'y a pas très longtemps que la nature dite « inanimée », il n'y a pas très longtemps que l'homme du peuple ont vraiment conquis leur droit de cité en peinture. Le peintre s'intéresse maintenant à tous les aspects de la nature; il choisit ses modèles dans toutes les couches sociales. Le progrès consiste à appliquer cet intérêt et à exercer ce choix, non seulement avec ce souci de bonne couleur et de bon dessin qui font de lui un peintre habile, mais avec cette sympathie réelle à laquelle se reconnaît un artiste, c'est-à-dire un interprète par l'intermédiaire duquel les autres hommes communient.

Léon Deshairs

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

Coopératives de consommation. — Le *Bulletin de l'Office du Travail* du mois d'août dernier publie la liste par département des coopératives de consommation qui ont été signalées à l'Office du Travail, avec l'indication du nombre des coopérateurs (sociétaires et adhérents), pour les années 1898-1899-1900. 641 sociétés ne s'occupant que de boulangerie et 822 s'occupant de ventes diverses ont été signalées au 1er juillet 1900. Pour la plupart d'entre elles (1,276 sur 1,463) le nombre des membres est connu, soit pour l'année 1900, soit pour les années 1898 ou 1899. Ces 1,276 sociétés groupent 412,275 coopérateurs, de sorte que l'on peut évaluer à 500,000 environ le nombre des coopérateurs français.

SOCIÉTÉS NE S'OCCUPANT QUE DE BOULANGERIE

Chiffres fournis pour 1900 . . .	421	sociétés	85.036	sociétaires
			14.422	adhérents
— — 1898 ou 99	145	—	33.773	membres
Nombre de membres inconnu.	75	— (1)	»	
Totaux	641	sociétés	135.231	membres

(1) Dont 1 dans le département de la Seine.

SOCIÉTÉS S'OCCUPANT DE VENTES DIVERSES

Chiffres fournis pour 1900 . . .	518	sociétés	235.728 sociétaires 37.545 adhérents
— — 1898 ou 99	192	—	61.771 membres
Nombre de membres inconnu.	106	—	»
Totaux	822	sociétés	113.989 membres

103 coopératives s'occupant de ventes diverses ont leur siège dans le département de la Seine. Le nombre de leurs membres est connu pour 95 d'entre elles.

Chiffres fournis pour 1900 . . .	63	sociétés	81.600 sociétaires 11.809 adhérents
— — 1898 ou 99	32	—	20.580 membres
Totaux	95	sociétés	113.989 membres

Associations ouvrières de production. — Le même numéro du *Bulletin de l'Office du Travail* donne la liste par département des associations ouvrières de production existant en France au 1er juillet 1900, avec l'indication pour la plupart d'entre elles du nombre des sociétaires et du personnel habituellement employé.

	Seine	Autres départements
Nombre des sociétés	120	127
Nombre des sociétés dont l'effectif est connu	87	68
Nombre des sociétaires	4.234	6.559
Personnel habituellement employé — Sociétaires.	1.728	3.290
Personnel habituellement employé — Auxiliaires	2.085	1.232

Statistique des accidents du travail pendant le premier trimestre 1900. — Les ordonnances et les jugements rendus par les tribunaux de première instance en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1898 (indemnités en cas de mort ou d'incapacité permanente) pendant le premier trimestre 1900 s'élèvent au nombre de 1,154. Ce total comprend :

389 affaires relatives à des cas de mort ; 27 affaires relatives à des cas d'incapacité permanente et totale ; 738 affaires relatives à des cas d'incapacité permanente et partielle.

PERSONNES TUÉES OU BLESSÉES

	Cour d'appel de Paris	Ensemble des Cours d'appel
Hommes de moins de 16 ans	7	46
— de plus de 16 ans	221	1.049
Femmes de moins de 16 ans	1	9
— de plus de 16 ans	4	50
Totaux	233	1.154

CAS DE MORT

	Cour d'appel de Paris	Ensemble des Cours d'appel
Cas de mort	89	389
Nombre des conjoints des décédés	63	297
— enfants	92	492
— ascendants	22	89

Voici maintenant par branches d'industrie le nombre des personnes tuées ou blessées, et le nombre des cas de mort :

	Personnes tuées ou blessées	Cas de mort
Agriculture et forêts	33	5
Industries extractives	116	58
Industries de l'alimentation	57	26
Industries chimiques	49	13
Papier, caoutchouc, etc.	22	5
Industries textiles	89	6
Cuirs et peaux	13	1
Industries du bois	22	1
Métaux	239	48
Travaux publics et bâtiment	164	64
Travail des pierres et terres au feu	32	8
Manutention et transports	238	133
Industries insuffisamment désignées	2	2
Totaux	1.154	389

G. FAUQUET

BELGIQUE

Le Parti Ouvrier. — Le Parti Ouvrier a déjà commencé sa campagne pour le suffrage universel pur et simple. Dans les ligues, syndicats, coopératives, mutualités et jeunes gardes, des ordres du jour décidant la lutte sont votés avec enthousiasme, et il est incontestable que si le gouvernement ne cède pas devant les justes revendications populaires, le Parti Ouvrier ne reculera devant aucun moyen, même violent, ainsi que l'a dit Vandervelde, pour obtenir l'égalité politique.

Les autres partis d'opposition avaient promis d'appuyer les socialistes. Étaient-ils sincères? Nous le croyions. Mais que dire de la nouvelle attitude des progressistes, qui, sous prétexte que les membres du Parti Ouvrier ne sont pas unanimes à acclamer le principe de la Représentation proportionnelle, ont décidé de se désintéresser de la future campagne?

Il faut dire que depuis toujours, certains membres du Parti socialiste ont été adversaires de la Représentation proportionnelle, et c'est même cette non concordance d'idées sur un mode d'application, qui fait écrire dans les journaux bourgeois que le Socialisme belge est en plein dans le marasme, qu'une importante scission se produira le lendemain et le lendemain se passe sans qu'il y ait eu de scission, ce qui n'empêche pas nos adversaires de recommencer quelques jours après.

Ce qui est vrai, c'est que le Parti Ouvrier n'a jamais été si fort. Le nombre des affiliés s'accroît sans cesse. On inaugure de nouvelles maisons du Peuple; on crée des coopératives dans les régions les plus fanatiques du pays. Exemple : une coopérative de production (cigares), à Overpelt, dans la Campine limbourgeoise.

A côté de cette extension coopérative, ajoutons que le mouvement syndical s'accentue de plus en plus, grâce à la commission syndicale créée par le conseil général du Parti.

Partout, la propagande syndicale est faite avec une ardeur nouvelle, surtout chez les houilleurs et chez les dockers. Des milliers de nouveaux syndiqués sont affiliés au Parti depuis quelques mois. Le gouvernement a tenté cependant d'aider les patrons dans leur lutte contre les syndicats ouvriers, en faisant une loi sur les atteintes à la liberté du travail. Pour un geste, pour un mot, les tribunaux belges octroient des mois de prison aux « meneurs ». Les derniers événements aux docks d'Anvers et de Gand l'ont bien démontré. Mais quoi qu'ils fassent et peut-être parce qu'ils sont si méchants, les ouvriers comprennent de plus en plus que leur intérêt est de s'associer à leurs frères de travail.

Ce qu'il importe aussi de signaler, c'est l'énergique lutte contre l'alcoolisme, menée par le Parti Ouvrier dans les milieux les plus enclins aux boissons alcooliques : houilleurs et dockers. Au point de vue intellectuel, le Parti Ouvrier fait tous ses efforts pour l'émancipation de ses membres.

L'extension universitaire, organisée par l'Université nouvelle, reçommencera au mois d'octobre à envoyer dans les syndicats, les maisons du peuple, etc., des professeurs qui s'engagent à donner aux ouvriers des cours de trois à douze leçons sur des sujets à choisir par les intéressés. Ces cours se donnent une fois par semaine. Chaque récipiendaire reçoit un syllabus et chaque leçon est discutée devant le professeur.

D'année en année, le succès de l'extension universitaire grandit. Pour le prouver, citons l'exemple d'une ligue ouvrière socialiste d'une ville essentiellement catholique qui, l'année dernière, avait organisé une série de douze leçons sur l'économie sociale. Soixante élèves ont suivi ce cours pendant tout l'hiver et beaucoup d'entre eux se rendaient directement de l'atelier, où ils avaient travaillé pendant douze heures, au cours de l'extension universitaire.

Nous pouvons donc être tranquilles en Belgique. Notre parti prospère de jour en jour. L'union est plus forte que jamais et la lutte pour le suffrage universel le démontrera en toute évidence.

Le recensement industriel en Belgique. — D'un intéressant rapport de Julin fait à la société d'Economie Sociale et reproduit dans l'organe industriel de Liège :

« Le recensement général du 31 octobre 1896 donne en Belgique 319,465 entreprises dont 87,184 pour l'industrie à domicile. »

	Hommes	Femmes	Totaux
	—	—	—
Personnel ouvrier travaillant à l'atelier.	588.248	115.981	704.229
Personnel ouvrier travaillant à domicile	41.689	77.058	118.747
Totaux . . .	629.937	192.039	822.976

M. Julin conclut à :

1° L'énorme développement de la grande industrie ;

2° La division du travail à l'intérieur des ateliers ;

3° L'adjonction de plusieurs industries secondaires aux industries principales.

La Maison du Peuple de Bruxelles. — Voici le bilan des opérations du 1er janvier au 30 juin 1900 :

ACTIF

Espèces en caisse . . . . Fr.		5.393 39
Sommes dues sur actions émises		104.165 32
Actions libérées de diverses sociétés coopératives .		76.600 »
Prêts aux groupes et cautionnements déposés. . . .		102.796 09
Immeubles, mobilier, matériel et installations . . .		1.990.449 78
Débiteurs divers		32.277 42
Farines en magasins. . . . . Fr.	72.380 »	
Pains, levures, sel, etc.	3.585 11	
Vins, bières, cigares.	35 800 95	
Café Molenbeek	620 61	
Magasin à bière	1.919 34	
Viandes de boucheries.	462 85	
Confections, draperies et nouveautés . .	136.802 60	
Charbons et fourrages.	34.143 »	
Marchandises diverses et beurre.	74.342 78	
		360.057 24
Total. . . . . Fr.		2.671.739 24

PASSIF

Capital : 22,483 actions émises. . . . . Fr.	224.830 »
Réserve	100.000 »
Fonds d'amortissement	503.950 »
Jetons en circulation.	1.542 45
Dépôts des groupes, cautionnements du personnel. .	172.440 92
Emprunts hypothécaires.	885.000 »
Créditeurs divers.	485.429 40
Bénéfices réalisés	298.537 47
Total. . . . . Fr.	2.671.739 24

DÉCOMPOSITION DU SOLDE BÉNÉFICES

L'ensemble des bénéfices est ainsi établi :

Bénéfice net sur Marchandises diverses. . . . . Fr.	13.036 38
— Boulangeries.	226.374 41
— Charbons.	14.894 35
— Confections et Nouveautés.	21.007 81
— Maison du Peuple (Café).	18.695 34
— Boucheries	654 09
— Beurre	2 284 32
— Maison du Peuple de Molenbeek. .	10 72
— Débit de Lait.	1.580 05
Total des bénéfices. . Fr.	298 537 47

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Nous vous proposons de disposer de ces profits de la manière suivante :

Affectation à l'Amortissement. . . . . Fr.	43.050 »
— pour prêts et intérêts de la Nouvelle Maison du Peuple et des Nouveaux Magasins à Charbons	40.000 »
— à la Réserve.	25.000 »
Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits aux Coopérateurs chefs de famille.	16.707 34
Propagande, réclames, subsides et secours aux groupes et aux membres nécessiteux	14.822 03
2 1/2 p. 100 au Personnel	7.473 43
2 p. 100 aux Coopérateurs sur leurs achats en boucherie estimé à.	1.000 »
A distribuer sur 5,016,489 pains, à raison de 3 centimes par pain.	150.494 67
Total égal aux bénéfices. . Fr.	298.537 47

G. Vandermeeren

ANGLETERRE

Congrès de la Social Democratic Federation. — Le vingtième Congrès annuel de la *Social Democratic Federation* a eu lieu à l'hôtel de ville de Strakford (E), les samedi et lundi 4 et 6 août, sous la présidence de Will Thorne, secrétaire de l'Union des ouvriers du gaz, adjoint au maire de South West Ham, candidat socialiste et trade-unioniste au Parlement, pour South West Ham, et sous la vice-présidence de Dan Irving (Burnley School Board). Cinquante-cinq groupes étaient représentés au Congrès, qui fut très imposant.

Le scrétaire, W. Lee, présenta le rapport annuel et exposa qu'aucun des meetings organisés par la Fédération pour protester contre la guerre ne fut empêché. La S. D. F. fit, à Trafalgar-Square, une manifestation grandiose avant l'ouverture des hostilités; et si tous les adversaires de la politique belliqueuse avaient osé élever la voix à ce moment, la guerre aurait pu être évitée. Le rapport déclarait en outre que la S. D. F. s'était jointe aux trade-unions, à l'*Independent Labour Party* et aux *Fabians*, pour constituer un comité réuni de représentation ouvrière en vue de préparer l'élection de membres ouvriers au Parlement. Un comité réuni avait été formé pour approuver et soutenir les candidatures des hommes scrupuleusement choisis qui se présenteraient au Parlement avec la reconnaissance officielle et l'appui de tout le comité réuni. La *Social Democratic Federation* devait être représentée au Congrès international qui aurait lieu en septembre, à Paris. On devait faire en décembre une grande vente, de façon à réaliser un bénéfice de un millier de livres sterling pour la caisse de la Fédération. H. W. Hyndman, H. Quelch, E. Belfort Bax, Herbert Burrows, F.-O. Richard-Cambridge, C.-F. Davis, A.-A. Watts, F.-G.-D. Jones, J. Jones, W.-J. Barwick et Martin Judge, furent élus membres du conseil exécutif pour l'année 1901.

Le président souhaita la bienvenue aux délégués, au nom

des travailleurs organisés de la région. Faisant allusion à la politique du gouvernement impérial, il déclara que l'impérialisme et la politique d'expansion, s'ils devaient enrichir encore davantage les exploiteurs, ne présageaient pour les travailleurs que de plus longues journées de peines, des jambes de bois, et au bout du compte, la fosse commune. La politique impérialiste était une manifestation contre le gouvernement du peuple par le peuple; on avait le devoir de protester contre une politique qui menaçait le bien-être de la nation tout entière. H. Quelch proposa, au nom du conseil exécutif, la motion suivante, inscrite à l'ordre du jour du conseil et qui fut défendue par W. Judge (Plaistow):

« En présence de la disparition du parti libéral, il est impossible à la S. D. F. de soutenir aux prochaines élections la politique électorale approuvée au dernier Congrès annuel; la situation s'étant essentiellement modifiée, les votes socialistes doivent se concentrer sur nos propres candidats partout où il y en a de présentés. Là où il n'y en a pas, les socialistes ne doivent voter que pour les candidats qui se seront opposés à la politique capitaliste et impérialiste dans l'Afrique du Sud, et qui acceptent comme action politique immédiate, la gratuité de l'instruction des enfants dans toutes les écoles, la socialisation des chemins de fer, la démocratisation absolue du mécanisme politique et le vote de mesures nationales en vue d'assurer des logements convenables à tous les habitants du pays. Là où le libéral et le tory soutiennent l'un et l'autre la politique capitaliste, les socialistes doivent s'abstenir. »

Après une longue discussion, la résolution fut votée par cinquante-cinq voix contre cinq.

On adopta également la résolution suivante répudiant toute agitation antisémitique :

« Le Congrès de la Social Democratic Federation regrette que la *Justice*, par quelques-uns de ses articles, et la S. D. F. en général, aient pu laisser croire qu'elles favorisaient en quelque manière l'antisémitisme et déclare que le mouvement démocrate socialiste en Angleterre est en accord absolu avec la démocratie socialiste du monde entier pour lutter énergi-

quement contre le capitalisme international, l'antisémitisme et le nationalisme sans distinction de race ou de religion. »

H.-M. Hyndman rédigea la déclaration suivante qui fut votée à l'unanimité par le Congrès :

« Le vingtième Congrès annuel de la Social Democratic Federation, en présence du développement rapide du parti démocrate socialiste dans les pays civilisés, invite les délégués assemblés au grand Congrès international de Paris à nommer un comité international chargé d'établir la continuité de l'action socialiste internationale dans l'intervalle des congrès, à publier des manifestes et des brochures sur les questions d'intérêt international et à préparer l'organisation complète des travailleurs de tous les pays, en vue d'arriver à la constitution d'une République industrielle universelle pour la production de la richesse et de tous les biens de l'existence. »

Il fut décidé que le Congrès aurait lieu l'année prochaine à Birmingham.

Mary A. Macpherson, B. A.

(Traduit par Camille Polack)

ITALIE

Le Congrès des socialistes italiens. — Après deux ans de luttes contre la réaction de la bourgeoisie dirigeante et de son gouvernement, dans le pays et dans la Chambre, les socialistes italiens ont pu se réunir en Congrès. Les faits survenus depuis le Congrès de Bologne (septembre 1897) avaient porté beaucoup de trouble dans les divers organismes du parti, et bien des éléments nouveaux, au point de vue théorique et pratique, étaient venus, qu'il fallait discuter et discipliner. Absorbés par la lutte politique, on avait abandonné sous la pression des événements la tactique de l'intransigeance absolue, de la non alliance électorale avec d'autres partis; on avait négligé la propagande et l'organisation économiques, on avait substitué à la direction régulière élue par le Congrès, une direction provisoire exercée

par le Groupe parlementaire. Il fallait donc pourvoir aux vides dans les idées et dans les organes. Entre les aboiements de la presse ultra-réactionnaire, et par le bon sens du gouvernement qui pour une fois a permis l'exercice de la loi, presque 200 délégués se sont réunis ici, à Rome, dans le théâtre de l'« Eldorado », et ont discuté pendant les 8, 9, 10, 11 septembre.

Et avant tout, une constatation : malgré le désir ardent de nos adversaires qui voudraient voir le Parti socialiste s'affaiblir et s'effondrer sous la division de ses membres, malgré les différences de vue sur la tactique électorale, malgré la diversité de tempérament, de développement politique et économique entre le Sud et le Nord, l'unité la plus absolue dans les principes socialistes put être constatée. Malgré la chaleur des discussions, particulièrement sur la tactique, nulle voix ne s'éleva pour exprimer un seul doute, une seule hésitation sur les bases théoriques du Parti. Quel bel élan d'enthousiasme sincère et unanime s'empara de tous les cœurs, lorsque le camarade Ferri, en exposant ses idées sur la tactique intransigeante, dit dans un bel élan d'éloquence qu'il pouvait arriver que sa théorie fût repoussée, mais qu'après le vote il n'y aurait ni vainqueurs ni vaincus, que lui, le premier, obéirait aux décisions du Congrès, et que les socialistes italiens auraient encore une fois donné ce superbe exemple de discipline et d'unité aux adversaires qui nous guettent !

Et il fut battu, et les cœurs battirent à l'unisson quand même !

Ceci dit, venons aux travaux du Congrès. Le budget du parti, bien que troublé par les persécutions, bien que faible par le bas niveau économique de notre pays, est toujours actif ; la presse hebdomadaire, depuis 1896, est plus que doublée et arrive à soixante feuilles, en majorité très actives, et tirant à une moyenne de trois à quatre mille exemplaires par semaine. Le quotidien *Avanti!* a consolidé sa situation financière, au point de pouvoir renoncer aux subventions des camarades pour maintenir son existence. Le Congrès, après un vote par acclamation d'approbation à l'œuvre de l'*Avanti !*

et de confiance à son directeur Bissolati et à la rédaction, a exprimé le vœu que le journal soit agrandi et amélioré pour le service des correspondances télégraphiques aussitôt qu'on le pourra; il a décidé qu'il reste à Rome, et il a donné l'autorisation aux camarades de Turin de transformer en quotidien leur organe hebdomadaire : *Il Grido del popolo* lorsqu'ils le pourront, si la direction du Parti juge que cela ne créera aucun danger pour l'*Avanti!* par suite d'une diminution de la vente en Piémont.

Il y avait deux courants très nets au sujet de la tactique électorale : l'un, représenté par *Ferri,* était pour le retour à l'intransigeance absolue en matière d'alliances électorales. La réaction a été domptée, disait Ferri, et nous, comme parti, ne sommes pas assez forts, au point de ne pas craindre que notre physionomie ne soit déformée dans les alliances avec les autres partis. Il faut donc continuer notre route, à nous seuls, et faire de la propagande de lutte de classe, parce que la meilleure méthode de défendre la liberté et de démocratiser l'État, c'est de faire des consciences socialistes. Seulement dans les cas de nécessité, d'une *extrême* défense de la liberté, pourra-t-on s'allier avec les autres Partis de l'extrême-gauche? Mais non, répondaient *Modigliani* et *Treves,* la réaction n'est pas domptée tout à fait; seulement elle affecte de faire par l'application de la loi ce qu'elle faisait avant bruyamment par l'arbitraire et la violence évidente; avant, elle faisait fusiller des grévistes, aujourd'hui elle les remplace par les soldats moissonneurs. Il faut donc tendre à la démocratisation de l'État, il faut renforcer les partis d'extrême-gauche (républicain et radical), et, pour cela, il ne faut pas fermer la porte aux alliances, mais il faut laisser libres les fédérations locales de décider elles-mêmes, sous la vigilance de la direction du parti, qui corrigera les fautes évidentes, en contradiction avec les buts du Parti.

Cette seconde tendance a prévalu par trente-sept voix. Sur l'organisation politique du parti, tous étaient d'accord qu'il fallait abolir le conseil national, trop coûteux pour les dépenses de voyage et trop lent; et qu'il fallait exclure le

groupe parlementaire, comme tel, de la direction, parce qu'il est lui-même assujetti au contrôle du parti.

On a donc décidé que la direction serait composée de cinq membres élus par le Congrès, cinq députés élus par le groupe parlementaire et par le directeur de l'*Avanti*. Comme l'on voit, il n'y a pas de représentation des organisations économiques, parce que, en Italie, ces organisations ne sont pas dans le parti socialiste, étant donné qu'elles sont dissoutes par le gouvernement aussitôt qu'elles démontrent une opinion politique non orthodoxe.

La direction élue par le Congrès est composée par les camarades *Barbato,* médecin ; *Alessandri,* menuisier ; *Soldi,* professeur d'économie politique ; *Lerda,* écrivain ; *Lucci,* professeur de droit.

Très intéressante a été la discussion sur l'organisation économique. Je me borne à reproduire, en les résumant, les décisions, faute d'espace :

On a décidé, en règle générale, l'institution dans un centre industriel d'un *secrétariat économique,* dans le but d'encourager l'organisation économique et de lui donner un motif d'accroissement en intéressant l'action au point de vue socialiste. — Pour le moment, cet office sera tenu par un député membre de la direction.

Obligation est faite aux socialistes d'entrer dans les organisations de leur métier et de travailler à l'institution de *Ligues de résistance (Syndicats)* et de ligues mixtes où les syndicats sont pour le moment impossibles.

Les socialistes ont le devoir d'aider à la fondation des *coopératives* et d'entrer dans les *sociétés de secours mutuels,* dans le but d'extraire des caisses les fonds improductifs en les destinant à la fondation des coopératives.

Vis-à-vis des *petits propriétaires* qui, représentants du Nord (Piémont) et du Sud (Abruzzes) sont représentés comme étant de vrais salariés sous l'aspect de propriétaires, le Congrès a décidé que : « on encourage les camarades des régions de petite propriété à continuer les essais tentés pour fournir le matériel, afin de prendre une décision définitive dans les

congrès prochains sur la question des coopératives de production et de consommation, assurance et crédit appliqués à l'agriculture et inspirés par les principes suivants : *a)* de l'intégration et évolution de la production agricole vers son organisation collective ; *b)* préparation des organes des futures municipalisations des fonctions agricoles en vue de l'usage public ; *c)* élévation morale, éducation politique des masses, des petits propriétaires à la conscience socialiste et à la résistance pour l'amélioration de leurs conditions d'existence; *d)* propagande concrète des principes collectivistes.

Enfin *Anna Kulichoff* proposa, et le Congrès adopta par acclamation, l'élaboration de par le Groupe parlementaire d'un projet de loi pour pourvoir au travail de la femme et des enfants, en en portant dès aujourd'hui la discussion parmi la classe intéressée.

Et avant de clôturer cette discussion, on a voté un ordre du jour de vive protestation contre le gouvernement qui emploie l'armée à remplacer les grévistes au service des patrons (1).

Sur l'action des socialistes dans les organisations communales et départementales, on a affirmé l'opportunité d'y entrer aussi en majorité, mais de n'assumer jamais la responsabilité du pouvoir, ni d'y participer, s'ils sont en minorité ; de maintenir très vive l'agitation pour obtenir par voie législative l'autonomie communale, et de travailler à obtenir les réfor-

---

(1) En août, les vendangeuses de Molinella, à l'occasion de la moisson, déclarèrent la grève, afin d'obtenir les salaires convenus il y a deux ans entre patrons et ouvriers, dans un tarif exprès, violé par les patrons au moment de la réaction. Les grévistes demandaient — faute de prud'hommes agricoles — l'élection d'une commission permanente d'ouvriers et de patrons pour l'application du tarif. Les patrons demandèrent le remplacement des vendangeurs par les soldats. L'autorité publique les envoya. Le gouvernement, interpellé, fit mine d'intervenir et de reconnaître même les bonnes raisons des grévistes. Mais pendant que les pourparlers se prolongeaient, les soldats vendangeaient, et lorsque le raisin le plus pressant fut récolté, ordre fut donné de retirer les soldats. Ils ajoutèrent la duperie à la violence illégale et partielle. Voilà le dernier exploit de l'armée royale d'Italie !

mes les plus nécessaires pour améliorer les conditions physiques des travailleurs, pour arriver à la municipalisation des services publics, etc...

Et, par relation, on a abordé aussi la discussion du programme de réformes *(programma minimo socialista)* qui est avec le programme *maximum*, dans le même rapport que le moyen au but, et qui contient tout ce qui peut servir à l'organisation et à l'éducation économique, politique et administrative du prolétariat pour le mettre en condition de préparer, assumer et conserver la gestion de la société collectivisée. Ce programme répond à trois ordres de transformations sociales : 1) *politiques*, État démocratique où le prolétariat soit réellement égal — politiquement et juridiquement — au capitaliste (suffrage universel, représentation proportionnelle, *referendum*, charges électives révocables — la liberté de parole dont nous jouissons nous oblige à cacher sous cette expression la forme républicaine — nation armée, instruction criminelle avec l'assistance de l'avocat, etc., etc.); 2) *économiques*, défense sociale du salarié, lois dirigées vers l'élimination de la concurrence dans le sein de la classe prolétaire même (limitation du travail des femmes, amélioration de la loi sur les accidents du travail, réforme des pactisations des métayers au profit des travailleurs, etc., etc.) ; 3) *administratives*, réformes et institutions qui élèvent la valeur du prolétaire comme homme et citoyen, en en améliorant les conditions comme consommateur, ou prévoyant aux moyens financiers indispensables, etc. (Instruction obligatoire, laïque, gratuite, universités populaires, développement de l'hygiène publique, abolition des douanes, impôt progressif unique et global sur les revenus et sur les successions, etc.) Ces réformes, dont la relation contient un plus grand nombre que je n'ai indiqué, sont inscrites au seul titre d'exemple.

On a discuté encore le thème de l'*émigration temporaire* des ouvriers italiens à l'étranger pour trouver du travail. Le Congrès a adopté un ordre du jour qui affirme que le parti socialiste italien est décidé à développer une action continuelle pour suivre de près les courants d'émigrations, pour

exciter les ouvriers émigrants à entrer dans les organisations économiques des pays où ils vont, et pour en conquérir les énergies à la cause du socialisme. — Le *Secrétariat international* se maintiendra en correspondance avec les collègues de l'étranger pour faciliter les rapports entre les organisations socialistes locales et nos sections de l'étranger ; les socialistes italiens qui vont à l'étranger sont obligés de s'inscrire dans les sections locales ; un membre de la direction du Parti est chargé de servir de trait-d'union entre le mouvement économique des travailleurs dans la patrie et les émigrés ; dans les conseils municipaux les socialistes soutiendront l'institution de bureaux municipaux d'émigration ; dans le parlement les socialistes demanderont l'abolition de la taxe de passeport, l'institution de secrétariats pour les émigrés italiens dans les bureaux de travail qui existent en France, en Allemagne, en Suisse, etc.

Enfin on a approuvé par acclamation l'œuvre et la conduite du groupe parlementaire pendant la lutte contre la réaction et pour la liberté, mais on a blâmé le député *De Marinis* qui, comme secrétaire du bureau de la Présidence de la Chambre a assisté aux funérailles du roi Humbert, et on a chargé la section socialiste de Reggia Emilia d'examiner la conduite du député *Borciani* qui, comme maire de cette ville, a participé aux mêmes funérailles, à l'Eglise.

Le député *De Marinis* a écrit qu'il n'entendait pas se soumettre aux jugements de partie (il a écrit : *di parte)* et il est sorti du Groupe parlementaire socialiste. Ce n'était que temps !

Enfin sur la décision de tenir le prochain Congrès dans le délai de deux ans après un salut aux braves travailleurs de Molinella, aux victimes de la réaction et aux lutteurs de l'étranger, le Congrès a clôturé ses travaux aux chants de l'Hymne des Travailleurs, en ayant démontré par le fait la vérité du refrain :

Se divisi siam canaglia
Stretti in fascio siam potenti.

(Si divisés, nous sommes canailles, serrés en faisceau nous sommes puissants.)

Ce Congrès, tenu à vingt-six mois des fusillades de Mai, à un mois de l'assassinat du roi, a démontré en fait aux classes réactionnaires l'expansion d'une profonde et féconde énergie sociale, qui vient des incompressibles impulsions de la civilisation actuelle, pour arriver à un degré de civilisation supérieure.

ALESSANDRO SCHIAVI

Rome, 18 septembre

DANEMARK

La solidarité internationale pendant le lock-out danois. — Le numéro du 16 septembre du *Gantier*, le vaillant organe de la Fédération des ouvriers gantiers, publie une lettre qu'il a reçue de son correspondant danois et que nous croyons intéressant de reproduire en la faisant précéder des très justes observations qu'elle suggère au camarade Verhaert :

Bien des fois, nous avons déploré le manque de solidarité pécuniaire des travailleurs français entre eux-mêmes et envers ceux de l'étranger.

A propos du grand lock-out de l'année dernière en Danemark, nous avons dit, au moment du premier Congrès du Parti socialiste en France, que nous serions curieux de connaître dans quelle proportion notre pays avait contribué au soutien des 50,000 ouvriers jetés sur le pavé pendant quatre mois par les patrons danois.

A l'occasion de notre Congrès national, notre collègue Knudsen, président du Parti ouvrier du Danemark, nous adresse la lettre suivante, pour engager les gantiers de France à se fédérer internationalement. Les chiffres qu'il nous donne peuvent être utiles à tous les travailleurs français; aussi nous ne les publions pas seulement pour nos camarades gantiers : tout le prolétariat français en peut faire son profit.

Il se jugera lui-même en voyant la situation qu'il occupe sur l'échelle de la solidarité internationale. Il vient après l'Afrique du Sud, et avant le Groënland. C'est profondément triste.

« Copenhague, le 8 septembre 1900.

« Bien cher collègue,

« Dans le cours de vos délibérations sur la nécessité de l'union internationale des ouvriers, et sur celle de porter des sacrifices dans la lutte contre le capitalisme, les chiffres ci-dessous exposés

et concernant les frais directs occasionnés par le grand lock-out du Danemark de l'année dernière, pourront peut-être avoir quelque intérêt.

« Pour secours pécuniaires directs, pendant le lock-out et les grèves qui avaient lieu simultanément on a versé Fr. 4.096.900
dont pour le lock-out seulement. . . . . Fr. 3.911.984

« Sur ce dernier chiffre, les ouvriers du pays ont fourni . . . . Fr. 2.969.401

« Nos frères de l'étranger ont envoyé 942.588

« Pour ce qui est de cette dernière somme, 679,739 francs ont été adressés au Bureau central, établi par l'ensemble des ouvriers du pays, pour la répartition aux victimes du lock-out, tandis que les 262,844 francs sont parvenus directement aux organisations frappées immédiatement par le conflit.

« C'est seulement du premier de ces deux chiffres, représentant les secours adressés au Bureau central, que je suis à même d'indiquer la part venant de chaque pays.

Or, l'Allemagne nous a versé . . . . Fr.	270.023
l'Angleterre	100.536
l'Amérique du Nord.	95.035
la Suède.	82.529
la Norvège.	66.450
la Hollande.	32.172
la Suisse	9.952
la Finlande.	7.057
l'Autriche-Hongrie.	5 632
la Belgique.	3.568
l'Afrique.	1.978
la France	1.954
le Groënland.	1.397
la Roumanie.	566
l'Espagne.	500
l'Italie	39
la Russie.	26
les autres centres divers.	324
Soit en tout . . . . Fr.	679.739

« Les moindres contingents ne sont pas venus de la glaciale île du Groënland ni de la tropicale pointe du sud de l'Afrique!

« La petite Fédération des gantiers du Danemark a contribué, pour sa part, du chiffre de 9,216 francs, ce qui, pour chaque membre, fait une moyenne d'environ 50 francs, soit à peu près 3 fr. 50 par semaine, pendant les quatre mois qu'a duré le lock-out.

« Recevez, cher collègue, les fraternelles salutations de vos compagnons du Danemark, qui forment les meilleurs vœux pour que votre Congrès porte les fruits et le bonheur que vous en attendez.

« Votre dévoué, « P. Knudsen »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Premier Congrès National et International de la Coopération Socialiste, tenu à Paris les 7, 8, 9 et 10 juillet 1900 (Société nouvelle de librairie et d'édition, Paris, 1900). — C'est un document de très grande importance que cette publication des travaux du premier Congrès National et International de la Coopération Socialiste. Le mouvement coopératif socialiste français est notamment très peu connu : nos camarades trouveront dans ce compte rendu tous les renseignements indispensables à cette connaissance. On y trouvera non seulement des chiffres décisifs, mais encore des exposés théoriques et des monographies remarquables.

C'est une publication indispensable à tout militant socialiste.

Manuel Socialiste, par Albert Richard. Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire (Société nouvelle de librairie et d'édition, Paris, 1900). — La brochure que publie, avec l'approbation du P. O. S. R., le citoyen Albert Richard expose, dans une forme très simple, l'évolution historique de l'humanité, aboutissant logiquement à la préparation du socialisme. Sans doute, Albert Richard a uniquement insisté sur le *caractère historique* de notre mouvement, et par là a laissé de côté presque tout ce qui a trait à la doctrine et à la tactique socialistes. Mais cela n'enlève nullement à son *Manuel* sa valeur de vulgarisation : c'est un modèle de brochure populaire.

A. B.

Un Pessimiste français (Edmond Thiaudière), par Georges Deherme (*La Coopération des idées ;* Paris, 1900). — Tirage à part de l'étude que M. Deherme consacra dans la *Revue Socialiste* à l'œuvre peu connue d'Edmond Thiaudière, et que nous avons signalée ici.

Le théâtre civique, par Louis Lumet (brochure de 50 pages à la librairie de la Revue d'art dramatique 50, Chaussée d'Antin. — Notre camarade Lumet qui fut l'enthousiaste fondateur du *Théâtre*

civique, se plaît à faire le bilan de son œuvre — après succès obtenu. Tous ceux qui s'intéressent à la fondation d'un théâtre populaire liront avec intérêt la brochure qu'il vient de publier.

Dell' impossibilita di esistere di una scienza sociologica Generale (Tipographia cooperativa sociale, Roma, 1900, 44 p.). L'auteur conclut à l'impossibilité de constituer la sociologie comme science. Il donne comme double raison la diversité même des conceptions sociologiques et la complexité des faits sociaux.

Single tax versus Socialism, by A.-M. Simons (brochure de 44 pages in-16, Charles-H. Kerr, édit., Chicago, 1899). On sait quelle influence ont eu, en Amérique, les idées d'Henry Georges, basées sur la théorie de la rente de Ricardo. Elles ont pris une forme concrète avec le projet de « single tax », impôt perçu sur les propriétaires fonciers et préconisé surtout par les *populistes*. Le citoyen Simons montre dans cette brochure l'insuffisance de cette réforme, tant prônée par les réformateurs petits-bourgeois.

R. V.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (septembre). — Dramas étudie l'*Idée socialiste de l'Etat*, et apporte à l'examen de cette notion un esprit de libre critique. Il définit l'Etat « une personne morale représentant les intérêts supérieurs et constants de la société », et oppose sa définition à celle donnée par Gabriel Deville : « l'Etat est le pouvoir public de coercition que la division en classes crée et maintient dans les sociétés humaines, et qui, disposant de la force, fait la loi et reçoit l'impôt ». — C'est le cas Millerand, c'est-à-dire la participation d'un socialiste à l'action ministérielle qui, en ce moment, pose le problème de l'idée socialiste de l'Etat. Dramas divise en quatre groupes les opinions que le cas Millerand a provoquées dans les milieux militants. Mais ces diversités de groupes se ramènent aux deux grandes conceptions posées au début : 1° l'Etat est un instrument de classe ; 2° l'Etat est le représentant de toute la société. — C'est cette dernière thèse que soutient Dramas, pour qui « le parti socialiste doit s'efforcer de rendre l'action gouvernementale aussi fréquente que possible ». — La première thèse suppose qu'il y a eu *création* de l'Etat, et que l'existence de l'Etat est liée à l'existence des classes. Dramas croit au contraire que l'Etat ne pourrait vivre s'il n'était que l'expression des intérêts de telle ou telle classe. Pour que l'Etat se maintienne, il faut qu'il soit l'expression de la conscience nationale. Historiquement d'ailleurs — dit-il — l'Etat a toujours été

cela. L'origine de l'Etat a des caractères divers, et il a un pouvoir propre qui fait de lui un agent autonome de progrès. L'essence de l'Etat est liberté, et il fait descendre cette liberté dans les éléments successifs de la société. L'Etat a pour mission d'éveiller le plus possible les activités individuelles et les solidariser en leur facilitant le groupement politique et économique. L'Etat appelle à la vie personnelle des classes toujours nouvelles : Le droit coutumier ouvrier pénètre aujourd'hui de plus en plus dans la jurisprudence et crée un droit nouveau. La classe ouvrière doit pénétrer dans l'Etat, pour lui assurer son rôle de créateur de liberté et pour élaborer dans ce but des décrets et des règlements qui sont comme le droit coutumier de l'Etat.

Il semble bien que la thèse de Dramas soit trop unilatérale. L'Etat a un double aspect : 1° aspect de classe ; 2° aspect social. — Son rôle social l'emporte évidemment tous les jours davantage sur son rôle de classe. Mais il ne semble pas encore que la classe ouvrière doive participer d'une façon régulière au pouvoir central : nous nous séparons en cela complètement de Dramas. D'ailleurs, nous attendrons qu'il ait exposé complètement sa thèse, dans la suite de cette étude, qu'il va poursuivre dans la *Revue socialiste*, pour la critiquer plus longuement.

A signaler encore dans le même numéro de la *Revue socialiste :* la continuation d'une étude de Ch. Rappoport sur la *Philosophie de l'Histoire comme Science de l'Évolution ;* une belle étude d'Edgard Milhaud sur *Wilhelm Liebknecht ;* un remarquable article de Rouanet sur la situation actuelle du socialisme français, etc... *P. S.*

L'Avenir social (septembre). — La revue du Parti Ouvrier Belge publie le rapport sur les Trusts qu'a rédigé, pour être présenté au Congrès Socialiste International de Paris, notre camarade Lux. Le rapport conclut à l'impossibilité de réprimer les Trusts et proclame l'utilité des Trusts au point de vue de l'évolution capitaliste. — Nous signalons simplement cette publication sans l'apprécier : dans le compte-rendu du Congrès socialiste international qui sera fait dans le *Mouvement Socialiste,* la résolution sur les Trusts amènera à parler de cette question. *A. S.*

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3194. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, adm^r^), 9, rue du Pont.

L'ŒUVRE DU CONGRÈS NATIONAL

L'histoire du deuxième congrès national des organisations socialistes françaises se résume en ces trois faits : la retraite du « Parti ouvrier français », le vote de l'ordre du jour Turot-Vaillant, l'adoption d'une résolution qui a pour objet de réaliser l'unité entière et définitive du parti socialiste.

Les délégués du « Parti ouvrier français » avaient fait des réserves sur la procédure suivie pour la validation des mandats. C'est à ce moment qu'ils auraient dû se retirer s'ils avaient été vraiment victimes d'une intolérable violation de leurs droits. Mais ils ont reconnu en fait que le Congrès était constitué, et c'est un de leurs délégués qui a lu le rapport de la commission de contrôle. Combien de temps durera cette retraite du « Parti ouvrier français »? Il peut, s'il le veut, se rapprocher bientôt de l'ensemble du parti socialiste. S'il est bien inspiré, il ne restera pas trop longtemps dans cet isolement. La position serait intenable, car le prolétariat a maintenant conscience de son unité comme classe, et l'unité du parti socialiste est en France le but prochain dont rien ne pourra le détourner.

Si les délégués du « Parti ouvrier français » sont partis, les délégués du « Parti socialiste révolutionnaire » sont

tous demeurés, et le Congrès a continué de délibérer. Il a eu le sentiment très net de sa tâche, et, autant qu'il dépendait de lui, il a refait l'union et préparé l'unité.

L'ordre du jour Turot-Vaillant a été un ordre du jour d'apaisement et de réconciliation. Le Congrès a constaté que si des divergences ont pu se produire dans la tactique, les membres du parti socialiste ont agi avec bonne foi. Il a flétri les auteurs des massacres de Chalon et leurs complices. Ainsi la décision souveraine du Congrès écartait tout motif de querelle, tout prétexte à la division.

Mais si le Congrès excusait pour le passé ces divergences de tactiques, il avait aussi le sentiment que ces divisions diminuent l'autorité et la force du parti. Il comprenait bien qu'il fallait en prévenir le retour, et que pour assurer l'unité de la tactique dans son ensemble, il fallait tout d'abord unifier le parti socialiste. Le Congrès a donc proclamé que l'unité entière et définitive du parti devait être réalisée dans le plus bref délai. Il a décidé qu'un nouveau comité général serait constitué pour bien affirmer la continuité et la permanence d'action du parti socialiste. Il a donné pour mandat essentiel au Comité général de préparer un projet d'unification complète, et de soumettre ce projet à un nouveau congrès qui sera convoqué au plus tard dans six mois. Enfin le Comité général devra consulter les groupements économiques et politiques sur le meilleur mode d'organisation et d'unification du parti socialiste, et aussi sur le meilleur mode de convocation du prochain congrès.

Ainsi le nouveau Comité général a reçu un mandat précis et formel. La décision du Congrès doit être sa règle et sa loi. L'entreprise est délicate ; il serait puéril de le

nier. Il s'agit d'abord de découvrir un mode de représentation équitable et proportionnelle de toutes les forces du parti socialiste. Et ce mode de représentation doit être assez souple, assez plastique pour que toutes les variétés locales ou régionales d'organisation aient une assez juste part d'influence. Qui ne sait les difficultés que pose un tel problème, même pour les partis unifiés ? Elles sont bien plus grandes encore pour un parti qui prépare son unité.

C'est aux groupes qui doivent être consultés de se réunir, de se concerter par circonscriptions, par départements, par régions. Ils ne doivent pas attendre qu'un projet leur soit proposé qu'ils n'auraient plus qu'à accepter. Qu'ils indiquent leurs préférences pour le mode de convocation du prochain congrès et pour l'organisation définitive et unitaire du parti ; ce faisant, ils ne rendront pas seulement plus facile et plus rapide la tâche du Comité général : ils prépareront l'unité du parti elle-même. Cette unité ainsi préparée sera assez organique pour laisser la plus grande autonomie aux groupes des communes, aux fédérations départementales et régionales. Ces organisations élémentaires seront fortement reliées les unes aux autres, et par leur coopération et leur concours, l'action d'ensemble du prolétariat et du parti socialiste sera plus efficace et plus redoutable.

Louis Révelin

La Question Agraire et le Socialisme

CRITIQUE DU PROGRAMME AGRAIRE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS[1]

(Suite et fin)

D'après l'exposé des motifs, le moyen de production, qui est le sol, se trouve actuellement, en France, encore sur bien des points possédé, à titre individuel, par les producteurs eux-mêmes; mais le rôle du socialisme n'est pas de séparer la propriété et le travail, mais au contraire de réunir dans les mêmes mains ces deux facteurs de toute production. — Nous avons déjà fait remarquer que le rôle du socialisme n'est pas là, en général ; bien au contraire, il consiste à remettre les moyens de production aux producteurs, *à titre collectif.* Dès qu'on perd cela de vue, la règle citée plus haut nous induit en erreur, et à croire que le socialisme est appelé à transformer en véritable propriété du petit paysan celle qui, aujourd'hui, ne l'est que d'apparence, donc à faire du petit fermier un propriétaire et à payer les dettes du fermier endetté. Évidemment, le socialisme est intéressé à ce que cette propriété d'apparence disparaisse ; mais elle ne doit pas disparaître de cette façon.

En tout cas, nous en sommes là maintenant : l'exposé des motifs peut déclarer purement et simplement que le devoir du socialisme, son devoir impérieux est de maintenir en possession de leurs lopins de terre contre le fisc, l'usure et l'envahissement des nouveaux seigneurs du sol les propriétaires cultivant eux-mêmes. L'exposé des motifs charge

---

(1) Voir notre dernier numéro.

donc le socialisme de faire une chose qu'il a déclarée impossible dans le passage précédent. Il lui commande de « maintenir en possession de la propriété paysanne » les paysans, quoiqu'il prétende lui-même que cette propriété est « fatalement appelée à disparaître ». « Le fisc, l'usure, les nouveaux seigneurs du sol » ne sont que les instruments au moyen desquels la production capitaliste mène à bonne fin la « disparition fatale » de la propriété paysanne. On verra plus loin à l'aide de quels moyens « le socialisme » doit protéger le paysan contre cette trinité.

Mais le petit paysan n'est pas le seul qui a droit à la protection du socialisme. De même « il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir la terre des autres, et qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes ». Le terrain sur lequel nous nous trouvons est très curieux. Le socialisme combat en particulier l'exploitation du salariat. Et là, on vient nous déclarer que le devoir impérieux du socialisme est de protéger les fermiers français, lorsqu'ils « *exploitent* des journaliers », — je cite textuellement ! Et ce, parce qu'ils y sont en quelque sorte contraints par « l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes » !

Comme il est facile et agréable de glisser le long de ce plan incliné ! Que les paysans allemands grands et moyens viennent prier les socialistes français d'intercéder en leur faveur auprès du Comité Général du parti socialiste allemand, que le parti les protège lorsqu'ils exploitent leurs domestiques, en rappelant « l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes » de la part des usuriers, des percepteurs, des spéculateurs en blés et des marchands de bestiaux, — que leur répondront-ils ? Et pourquoi nos grands seigneurs agrariens ne viendraient-ils pas aussi et ne leur enverraient-ils le comte Kanitz (lequel d'ailleurs a déposé un projet analogue au leur tendant à la nationalisation de l'importation des blés) demander la protection socialiste pour exploiter les ouvriers paysans en se fondant sur « l'exploitation dont ils sont eux-mêmes vic-

times » de la part des usuriers de la bourse, de la rente ou du blé ?

Mais disons plutôt tout de suite que nos amis français ne pensent pas si mal qu'ils veulent bien en avoir l'air ! Le passage en question ne doit être appliqué qu'à un cas tout particulier, à ce cas : Dans le nord de la France, on loue la terre aux paysans pour la culture des betteraves à des conditions fort défavorables, comme cela se fait chez nous aussi, d'ailleurs ; ils sont forcés de vendre les betteraves à une certaine fabrique au prix déterminé par celle-ci, d'acheter une certaine semence, d'employer une certaine quantité de fumier prescrite d'avance, et, en remettant les produits, ils sont encore frustrés. Tout cela existe aussi en Allemagne. Mais si l'on voulait protéger ce genre de paysans, il fallait le dire sans ambages ! Si l'on ne juge que d'après la phrase ainsi construite, dans la généralité, il faut reconnaître qu'elle lèse directement et le programme du Parti Ouvrier français, et le principe fondamental même du socialisme ; les auteurs de l'exposé des motifs n'auront donc pas le droit de se plaindre si, de divers côtés, l'on exploite contre leur intention la rédaction fort négligée de l'exposé des motifs.

De même, les derniers mots peuvent être matière à un malentendu : le Parti ouvrier socialiste doit « coaliser dans la même lutte contre l'ennemi commun, la féodalité terrienne, tous les éléments de la production agricole, toutes les activités qui, à des titres divers, mettent en valeur le sol national ». Je nie simplement que le Parti Ouvrier d'un pays quelconque doive admettre dans ses rangs outre les prolétaires paysans et les petits paysans, les paysans gros ou moyens, ou encore les fermiers des grands biens, les éleveurs de bestiaux et les autres capitalistes qui font valoir le sol national. J'admets que tous, ils considèrent la féodalité comme leur ennemi commun, que nous soyons d'accord avec eux dans certaines questions, que nous combattions à leurs côtés pendant un certain temps ayant un certain but en vue ; mais, si dans notre parti nous pouvons admettre des individus de chaque classe de la société, nous

ne pouvons tolérer des groupes d'intérêts capitalistes ou moyens paysans ou moyens bourgeois. Là aussi le sens n'est pas tel qu'il paraît l'être; il est évident que les auteurs n'ont pas songé à tout cela; mais, malheureusement le besoin de généraliser les a poussés trop loin, et ils ne pourront plus s'étonner si on les prend à la lettre!

— Après l'exposé des motifs, les *adjonctions* au programme nouvellement votées. Elles sont rédigées aussi négligemment que l'exposé des motifs lui-même.

L'article d'après lequel les communes doivent acheter des machines agricoles et les louer à prix de revient aux paysans est changé dans ce sens qu'elles les achètent « avec le concours de l'État » et, ensuite, qu'elles les « mettent gratuitement à la disposition des petits cultivateurs ». Cette autre concession ne servira nullement aux petits cultivateurs, dont les champs et la façon de cultiver ne tolèrent qu'un emploi de machines très restreint.

Ensuite : « abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs ». — Depuis des années tous les programmes socialistes demandent cela. Mais qu'on le demande tout particulièrement dans l'intérêt des petits paysans, voilà qui est nouveau, et voilà qui n'est qu'une preuve combien peu on a songé à la portée de cette phrase! En Angleterre, pour ne citer que cet exemple, le budget de l'État est de 90 millions de livres sterling. L'impôt sur le revenu en produit 13 et demi à 14 millions, tandis que les autres 76 millions proviennent, en partie, de la contribution des maisons de commerce (poste, télégraphe, timbres) et, pour la plus grande part, de l'impôt sur la consommation de la masse, de cette extraction toujours répétée du revenu de tous les habitants, et surtout des pauvres, extraction qui, peu à peu, crée des millions. Et, dans la société actuelle, il est presque impossible de couvrir d'une autre façon les dépenses de l'État.

Admettons qu'en Angleterre un impôt progressif sur les revenus d'au moins 120 livres sterling (3,000 francs) doive

couvrir les 90 millions. La moyenne de l'accumulation annuelle, l'augmentation annuelle de toute la richesse nationale était de 1865-1895, selon Piffen, de 240 millions de livres sterling. Si nous la supposons être de 300 millions actuellement, il en résulte que des contributions de 90 millions détruiraient presqu'un tiers de l'accumulation. En d'autres termes, aucun gouvernement ne peut entreprendre une telle chose, sinon un gouvernement socialiste : Quand les socialistes seront au pouvoir, ils auront à faire des choses qui ne feront paraître une réforme, comme celle des impôts, que comme une réforme momentanée, insignifiante, et qui laisseront entrevoir aux paysans de toutes autres perspectives.

On semble reconnaître aussi que cette réforme fiscale se fera attendre longtemps encore, et on leur promet « en attendant, la suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes, et diminution de cet impôt pour ceux dont la terre est grevée de dettes hypothécaires. » La deuxième partie de cette phrase ne peut s'adapter qu'aux biens qui sont trop grands pour qu'une seule famille puisse les cultiver et ne fait donc, de nouveau, que favoriser ces paysans qui « exploitent des journaliers ».

Ensuite : « Liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que les mesures nécessitées par la conservation du gibier et du poisson et la préservation des récoltes ». Cela a un air très populaire, mais les derniers mots enlèvent toute valeur aux premiers. Combien de lièvres, de perdrix, de brochets ou de carpes y a-t-il donc dans toute la campagne? Tout juste autant que l'on pourrait ouvrir la chasse et la pêche *un seul jour* par an!

« Réduction du taux légal et conventionnel de l'intérêt de l'argent », c'est-à-dire, de nouvelles lois contre l'usure, un autre essai de faire réussir une mesure de police qui a échoué toujours et en tous lieux depuis deux mille ans. Si le petit paysan est dans des conditions qui le forcent à considérer l'usurier comme un bienfaiteur, celui-ci trouvera toujours des moyens pour l'exploiter, sans avoir des comptes à régler avec la loi contre l'usure. Cette mesure ne pourrait

servir qu'à amadouer le petit paysan, mais il n'en profitera jamais; au contraire, elle rend le crédit plus difficile, lorsqu'il en a le plus besoin.

« Organisation d'un service gratuit de médecine et d'un service de pharmacie à prix de revient », — cette mesure ne s'applique certes pas exclusivement aux paysans; le programme allemand, qui va plus loin, demande que les médicaments soient aussi fournis gratuitement.

« Indemnité, pendant la période d'appel, aux familles des réservistes »; — ceci existe d'une façon insuffisante, il est vrai, en Allemagne et en Autriche, et, de même, ne s'adapte pas aux paysans seulement.

« Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles »; — cela est chose faite en Allemagne, faite surtout au profit... des *grands agriculteurs*.

« Mise à l'étude immédiate d'un plan de travaux publics ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole »; — trop vague, trop peu déterminé, belles promesses qui, une fois réalisées, ne feraient que servir les grands propriétaires !

Bref, après toute la théorie contenue dans l'exposé des motifs, les propositions pratiques du nouveau programme agraire ne peuvent pas nous démontrer comment le Parti Ouvrier français veut arriver à maintenir les petits paysans en possession de cette propriété paysanne qui, d'après ses propres dires, est fatalement appelée à disparaître.

II

Sous un rapport, nos camarades français ont certainement raison : une révolution *contre* le petit paysan en France, ne peut durer. Seulement, ils nous paraissent ne pas s'être adressés adroitement aux paysans, pour les gagner à la cause.

Il me semble qu'ils veulent les conquérir tout de suite, peut-être même pour les prochaines élections. Ils ne peuvent espérer qu'ils atteindront ce but qu'en faisant des promesses très géné-

rales et osées, qu'ils ne peuvent défendre qu'avec des considérants bien plus osés encore. Dès que l'on y regarde de près, on s'aperçoit que les promesses se contredisent (la promesse de maintenir un état de choses que l'on dit être fatalement appelé à disparaître), que les mesures en particulier n'auront aucun effet (loi contre l'usure), ou bien qu'elles ne sont que des revendications ouvrières absolument générales, ou qu'elles servent plutôt la grande propriété foncière, ou enfin que leur portée dans l'intérêt du petit paysan est infime ; de sorte que la partie pratique du programme corrige les fautes premières et réduit les grands mots de l'exposé des motifs à une mesure tout à fait innocente.

Disons-le franchement : vu les préjugés de la masse des petits paysans, préjugés qui sont fondés sur toute sa situation économique, sur son éducation, sur sa façon de vivre isolément, préjugés qui, avec cela, sont nourris par la presse bourgeoise et les grands agriculteurs, nous ne pouvons conquérir cette masse d'un coup, que si nous lui faisons des promesses que nous savons ne pouvoir jamais tenir. Nous sommes obligés de lui promettre de protéger sa propriété dans tous les cas contre toutes les puissances économiques en marche, et même de le délivrer de toutes les charges qui, actuellement, l'oppriment : de faire du fermier un propriétaire, et de payer les dettes du propriétaire dont la terre est grevée d'hypothèques. Si nous pouvions faire cela, nous en arriverions de nouveau à ce point d'où l'état actuel, nécessairement, est parti pour se développer. Nous n'aurions pas sauvé le paysan, nous aurions retardé sa perte !

Mais notre intérêt n'est pas de conquérir le petit paysan sur le champ, pour que, sur le champ, il nous quitte, lorsque nous ne pouvons pas tenir nos promesses. Le paysan qui nous demande de maintenir la propriété paysanne ne sera jamais un camarade, ni plus ni moins que le petit patron qui, éternellement, veut rester patron. Ces gens sont antisémites. Qu'ils aillent chez ceux-ci entendre la promesse que leur petite propriété sera sauvée ; lorsqu'ils auront appris là-bas ce que veulent dire ces phrases sonores, et comment les espé-

rances des antisémites se réalisent, ils reconnaîtront, toujours plus nombreux, que nous qui promettons moins et qui cherchons le salut d'un autre côté, nous sommes des gens plus sûrs. Si les Français avaient, comme nous, une démagogie antisémite bruyante, ils n'auraient pas facilement fait la faute de Nantes !

Quelle est donc notre position en face des petits paysans? Et comment agirons-nous à leur égard le jour où le pouvoir sera en nos mains?

D'abord, cette phrase du programme français est juste indubitablement : que nous prévoyons la disparition du petit paysan, mais que nous ne sommes nullement appelés à hâter cette disparition.

Et ensuite, il est tout aussi évident que, lorsque nous serons au pouvoir, nous ne pourrons songer à exproprier les petits paysans (que ce soit avec ou sans indemnité), comme nous serons obligés d'agir envers les grands agriculteurs. Notre devoir envers le petit paysan est, en premier lieu, de transformer sa propriété et son exploitation privées en exploitations coopératives, non en l'y contraignant, mais en le lui montrant par des exemples et en mettant à sa disposition le concours de la société. Et pour arriver à ce but, les moyens ne nous manquent pas pour montrer des avantages au petit paysan qu'il reconnaîtra dès aujourd'hui.

Il y a vingt ans, les socialistes danois qui dans le pays tout entier ne possèdent qu'une seule ville, Copenhague, ce qui les oblige donc de ne s'occuper que de la propagande parmi les paysans, ont répudié de tels projets. Les paysans d'un village ou d'un hameau — il y a bon nombre de grandes fermes isolées dans le Danemark — devaient réunir toutes leurs terres en un seul grand bien, le cultiver ensemble et partager les produits en proportion des biens réunis, de l'argent avancé et du travail fourni. Le Danemark connaît à peine la petite propriété. Mais si nous appliquons cette idée à la terre paysanne, nous arrivons au résultat suivant : en réunissant les petits biens et en les cultivant dans le genre des grandes propriétés, une partie des forces ouvrières jusqu'alors employées devient

inutile; c'est précisément cette économie de travail qui est un des avantages les plus importants de la culture des grandes propriétés. Les forces ouvrières peuvent être employées de deux façons : Ou bien on met d'autres terres à la disposition de la coopérative paysanne, ou on lui donne les moyens et l'occasion de s'occuper, surtout pour l'usage personnel, dans une industrie quelconque. Des deux façons, elle se trouve mieux située au point de vue économique, et l'on assure à la direction générale le pouvoir qui lui sera nécessaire pour créer une forme plus élevée de la coopérative et pour faire la balance des droits et des devoirs tant de la coopérative en général que des membres en particulier et de ceux des autres branches de la grande communauté. Les circonstances d'un cas particulier et les circonstances dans lesquelles nous occuperons le pouvoir, nous dicteront la façon d'agir dans ce cas particulier. Nous pourrons ainsi offrir à ces coopératives d'autres avantages encore : remise à la banque nationale de la dette hypothécaire tout entière, en réduisant suffisamment le taux de l'intérêt de l'argent ; avances de l'Etat pour instituer l'exploitation en grand : il n'est pas nécessaire que ces avances soient des avances d'argent, mais de produits nécessaires : machines, engrais, etc., et d'autres avantages encore.

Ce qui importe surtout, c'est que les paysans comprennent que nous ne pouvons sauver leur propriété qu'en créant une propriété et une exploitation coopératives. Car c'est précisément l'exploitation privée, conséquence de la propriété privée, qui fera la perte des paysans.

S'ils veulent conserver l'exploitation privée, nécessairement, ils seront chassés de leurs propriétés, tandis que l'ancien genre de production fera place à la grande exploitation capitaliste.

Les choses en sont là; et lorsque nous venons offrir aux paysans la faculté d'introduire la grande exploitation, non pour le compte capitaliste, mais pour leur propre compte, les paysans ne comprendront pas que c'est dans leur intérêt, que c'est l'unique chemin du salut.

Nous ne pouvons pas promettre aux petits paysans que

nous les maintiendrons en possession de leur propriété et de leur exploitation privée contre la force capitaliste. Nous ne ferons que leur promettre que nous n'attaquerons pas contre leur volonté, à l'aide de la force brutale, leurs conditions de propriété. Nous pouvons aussi faire notre possible pour que les capitalistes et grands propriétaires ne luttent pas contre les petits paysans à l'aide de moyens plus ou moins injustes, et que la fraude soit empêchée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ceci ne nous réussira pas toujours. Dans un mode de production capitaliste quelque peu développé on ne peut plus distinguer entre l'honnêteté et la fraude. Mais ce sera toujours une différence très importante si la puissance publique sera du côté des dupes ou si elle sera de l'autre côté. Et nous prenons certainement parti pour le petit paysan ; nous ferons tout notre possible pour rendre son sort tolérable, pour lui faciliter le passage à la coopérative, s'il s'y résout, et même pour lui laisser le temps de la réflexion comme propriétaire de sa ferme, s'il ne s'y résout pas. Nous agissons de la sorte, d'abord parce que nous considérons le petit paysan comme étant, en vérité, un des nôtres, et ensuite, dans l'intérêt même du parti. Selon le nombre plus ou moins grand de paysans qui n'auront pas à passer par le prolétariat, que nous pouvons conquérir, étant paysans encore, la transformation sociale se fera plus ou moins facilement. Il n'est pas dans notre intérêt d'être forcés d'attendre que la production capitaliste soit complètement développée, que le dernier petit patron, que le dernier petit paysan soient devenus les victimes de cette exploitation capitaliste géante : les sacrifices matériels, qu'on peut faire, dans ce sens, dans l'intérêt des paysans, ne peuvent paraître que comme de l'argent jeté par la fenêtre, au point de vue de l'économie capitaliste, mais on a pourtant raison de le faire, car lors de la réorganisation sociale ils nous permettront d'économiser dix fois plus. Dans ce sens, nous pouvons donc agir en vrais libéraux avec les paysans. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans les détails, de faire des propositions précises ; il ne peut s'agir que des principes généraux.

Il n'existe donc pas de pire service que nous puissions rendre

et au Parti et aux petits paysans qu'en leur promettant des réformes qui semblent devoir maintenir la propriété paysanne. Ce serait barrer la route à la délivrance des paysans, ce serait perdre la dignité du Parti, le rabaisser au niveau d'un antisémitisme à grandes phrases. Au contraire : le devoir de notre Parti est d'expliquer aux paysans leur situation, qui est sans espoir aucun, autant que le capitalisme sera au pouvoir ; de leur montrer qu'il est absolument impossible de conserver leur propriété en tant que propriété privée ; qu'il est certain que la grande production capitaliste passera au-dessus de leur petite exploitation, devenue trop ancienne, comme un chemin de fer dépasse d'une brouette. Si nous agissons de la sorte, nous agirons dans le sens du développement économique inévitable, et ce développement montrera aux petits paysans la justesse de nos paroles.

Au reste, je ne puis quitter ce sujet sans exprimer ma conviction que les auteurs du programme de Nantes ont, en général, la même opinion que moi. Ils sont beaucoup trop intelligents pour ne pas savoir que la propriété paysanne est vouée à devenir propriété collective ! Ils reconnaissent eux-mêmes que la propriété paysanne est appelée à disparaître. Le rapport du Comité national au Congrès de Nantes concorde tout à fait avec cette opinion. Il a paru en allemand dans le *Socialiste* de Berlin du 11 octobre. Les contradictions dans les expressions du programme de Nantes sont la preuve que les auteurs n'ont pas l'intention de dire ce qu'ils disent. Si on ne les comprend pas ou si on abuse, comme cela est arrivé déjà, d'ailleurs, de leur façon de s'exprimer, ils ne peuvent, il est vrai, que s'en prendre à eux-mêmes. En tout cas ils expliqueront leur programme, et le prochain Congrès français se verra forcé de le revoir à fond.

— Nous arrivons, maintenant, au grand paysan. Nous trouvons dans cette catégorie, par suite d'héritages, d'endettements ou de ventes forcées de terres, un tableau-modèle des intervalles qui vont du petit paysan jusqu'au grand paysan qui possède encore ses vieilles terres et quelquefois plus que cela. Quand le paysan moyen est avec les petits paysans, il

n'y aura guère de différence entre ses intérêts, ses opinions et les leurs, grâce à son expérience qui le fera se souvenir combien de ceux auxquels il appartient ont sombré dans la masse des petits paysans. Mais là où règne l'exploitation moyenne ou grande, où elle exige l'aide de domestiques, il en est autrement. Un Parti Ouvrier doit, naturellement, prendre parti, tout d'abord, pour les salariés, c'est-à-dire pour les domestiques et les journaliers, en ce cas ; il ne peut donc faire des promesses qui comprennent la perpétuité du salariat des ouvriers. Aussi longtemps qu'il y a des paysans moyens ou grands, ils ne peuvent exister sans salariés. S'il est donc simplement bête de notre part de promettre aux petits paysans qu'ils seront maintenus tant que petits paysans, c'est presque de la *trahison* que de promettre la même chose aux paysans moyens ou grands.

Nous pouvons de nouveau faire une comparaison avec les petits patrons des villes. Ils sont plus près de leur perte encore, il est vrai, que les paysans, mais il y en a pourtant encore qui emploient non seulement des apprentis, mais encore des ouvriers, ou qui font faire à leurs apprentis le travail d'un ouvrier. Ces petits patrons qui veulent, éternellement, rester patrons, n'ont qu'à aller dans le parti antisémite pour se convaincre qu'il n'y a pas plus de salut de ce côté. Les autres qui reconnaissent la disparition inévitable de leur genre de production viennent à nos côtés et sont prêts à partager, plus tard, le sort des ouvriers.

Il n'en est pas autrement des paysans grands et moyens. Leurs domestiques et leurs journaliers nous intéressent plus qu'eux-mêmes, naturellement. Si ces paysans veulent que nous leur garantissions que leurs exploitations resteront, nous ne pourrons, en aucune façon, faire cela. Leur place est chez les antisémites, dans la Ligue des paysans et autres partis de ce genre qui n'ont de plaisir plus grand que de ne rien tenir après avoir tout promis. Nous avons la conviction, au point de vue économique, que les paysans moyens ou grands seront, eux aussi, écrasés par la concurrence faite par le genre d'exploitation capitaliste et par la production d'outre-mer

bien moins chère ; la preuve en est faite, d'ailleurs, par l'endettement qui toujours augmente, et la ruine évidente de tous ces paysans. Nous ne pouvons rien faire contre cette ruine sinon recommander la réunion des biens en une exploitation coopérative, qui fera disparaître de plus en plus l'exploitation du salariat et qui pourra introduire, peu à peu, la transformation en parts aux mêmes droits et aux mêmes devoirs de la grande Coopérative nationale de production. Si ces paysans reconnaissent la perte inévitable de leur genre de production actuel, s'ils en déduisent les conséquences nécessaires, ils viendront chez nous et ce sera à nous de leur faciliter, autant que nous pourrons le faire, le passage dans le nouveau genre de production. Sinon il faudra les laisser suivre leur sort et nous, nous devrons nous adresser à leurs salariés qui entendront nos appels. Il est fort probable que, là non plus, il ne pourra s'agir d'expropriation violente et que nous pourrons compter sur le développement économique qui ouvrira à la raison ces cerveaux un peu plus fermés.

— En ce qui concerne les grandes propriétés, tout est très simple. Nous n'avons là rien qu'une exploitation capitaliste, et là il ne saurait s'agir de scrupules quelconques. Nous voyons devant nous des masses de prolétaires agricoles, ce qui rend très clair notre devoir. Dès que notre Parti est au pouvoir, il n'a qu'à exproprier les grands propriétaires, tout comme les grands fabricants dans l'industrie. Si cette expropriation aura lieu avec ou sans indemnité, ceci ne dépendra pas de nous, mais des conditions dans lesquelles nous arriverons au pouvoir, et surtout aussi de la position que prendront messieurs les grands propriétaires eux-mêmes. Nous ne considérons nullement qu'une indemnité ne soit pas nécessaire ; je ne sais combien de fois Marx m'a dit que, d'après son opinion, nous résoudrions au mieux cette question si nous pouvions acheter toute la bande entière ! Mais cela n'est pas notre affaire ici. Les grands biens ainsi rendus à la collectivité devraient être remis aux ouvriers agricoles qui les cultivent à présent déjà, organisés en coopératives, sous le contrôle de la collectivité. Sous quelles formes cela se ferait, ceci ne peut être affirmé

aujourd'hui déjà. En tout cas, la transformation de l'exploitation capitaliste en exploitation socialiste est pleinement préparée ici et peut être réalisée d'un jour à l'autre, comme dans les fabriques de M. Krupp ou de M. de Stumm, par exemple.

Et l'exemple de ces coopératives agricoles démontrerait même aux derniers des petits paysans, et peut-être aussi à quelques grands paysans, combien il y a d'avantages à une grande exploitation coopérative.

Dans ce cas donc, nous pouvons faire entrevoir quelques perspectives aux prolétaires agricoles qui sont au moins aussi brillantes que celles des prolétaires industriels. Et ce n'est qu'une question du temps, et du temps le plus bref, que celle de conquérir, à l'aide de cela, les ouvriers agricoles de la Prusse orientale. Mais si nous comptons ceux-ci parmi les nôtres, toute l'Allemagne s'en ressentira. Le mi-servage des ouvriers agricoles de la Prusse orientale est le principal fondement du régime des hobereaux en Prusse et, partant, de l'hégémonie prussienne en Allemagne. Ce sont ces hobereaux qui, de plus en plus perdus par les dettes, la pauvreté, la vie aux dépens de l'État, cherchent à retenir pour ces raisons, de toute leur force, ce pouvoir; ce sont eux qui ont créé et conservent le caractère exclusivement prussien de la bureaucratie et du corps des officiers qui, grâce à leur orgueil, leur esprit borné, leur arrogance, ont créé cette haine en Allemagne contre cet empire allemand de création prussienne,—quoiqu'on reconnaisse qu'à l'instant même c'est la seule forme possible de l'unité allemande; — et qui n'ont pas su conquérir le respect de l'étranger pour ce pays pourtant si victorieux.

Le pouvoir de ces hobereaux repose sur ce fait qu'ils sont les maîtres du sol, dans le pays tout entier des anciennes sept provinces prussiennes — c'est-à-dire les maîtres d'un tiers à peu près de tout l'empire —, du sol qui comprend ici le pouvoir politique et social; et non seulement du sol, mais encore des industries les plus importantes du pays, par les fabriques de sucre et de liqueurs. Ni les grands propriétaires du reste de l'Allemagne, ni les grands industriels ne connaissent une

situation approximativement aussi favorable; ni les uns ni les autres ne sont les maîtres de tout un royaume. Tous deux sont dispersés dans de vastes plaines et disputent aux éléments sociaux qui les entourent l'hégémonie politique et économique. Mais cette situation prépondérante des hobereaux prussiens perd de plus en plus son fondement économique. L'endettement et l'appauvrissement augmentent sans cesse, et malgré tout le concours de l'État (et depuis Frédéric Ier celui-ci fait partie de tout budget de hobereaux tant soit peu régulier); seul le mi-servage, sanctionné par la loi qui permet une exploitation sans bornes des ouvriers agricoles, leur donne la faculté de ne pas sombrer... Semez la parole socialiste parmi ces ouvriers, donnez-leur le courage et l'union, et c'en est fini du régime des hobereaux! Le grand pouvoir réactionnaire, qui n'est autre chose pour l'Allemagne que le tsarisme russe pour toute l'Europe — tous deux représentant un élément barbare — tombe dans le néant, n'existe plus, telle une vessie transpercée. Les « premiers régiments » prussiens deviennent socialistes, et cela a pour conséquence une transposition de forces qui porte dans son sein une grande transformation. Voilà pourquoi la conquête du prolétariat agricole de la Prusse orientale est bien plus importante que celle des petits paysans de l'Ouest ou des paysans moyens du Sud. C'est là, dans cette Prusse orientale, qu'est notre champ de bataille décisif, et voici pourquoi et le gouvernement et les hobereaux essayeront, de toute façon, de nous en fermer l'entrée. Et si — comme les menaces sous le disent — il y avait de nouvelles mesures de violence pour empêcher le développement de notre Parti, on le fera surtout pour protéger le prolétariat agricole de la Prusse orientale en face de notre propagande. Mais nous nous en moquons : nous le conquerrons malgré tout.

Fr. Engels

(Traduit par L. R. et G. W.)

LES CONGRÈS (1)

LE SECOND CONGRÈS NATIONAL

DU

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

A la base même du congrès national, il y avait quelque chose de profondément défectueux : le mode de représentation des organismes divers du parti. Le système adopté en 1899 par l'ancien Comité d'Entente, établissait en effet une véritable prime à la fraude. L'année dernière déjà, avant le premier Congrès nous écrivions dans cette revue : « Le Congrès ne doit-il pas se former autant que possible par le jeu libre et spontané des organismes divers du parti ?... autant que faire se peut, les délégués doivent y être les représen-

(1) En raison de l'extrême importance des Congrès socialistes et des Congrès ouvriers récemment tenus, nous donnons dès ce numéro une large part à la publication de leurs comptes rendus. — Nous publierons successivement les analyses des Congrès suivants :

Les travaux du Congrès socialiste international, par Hubert Lagardelle ; *Le Congrès des Employés de commerce,* par Victor Dalle ; *Le Congrès des Etudiants et anciens Etudiants socialistes,* par J. Boucher ; *Le Congrès de la Confédération générale du travail,* par F. Pelloutier ; *Le Congrès de la Fédération des Travailleurs du Livre,* par A. Hamelin ; *Le Congrès de la Fédération des Mécaniciens,* par A. Coupat ; *Le Congrès de la Fédération des Gantiers,* par Verhaert, etc... (N. D. L. R.).

tants du socialisme tout entier, non les membres de telle ou telle organisation. *La représentation par circonscription*, quelque imparfaite qu'elle soit, a l'avantage de dissoudre tout au moins d'une manière formelle les organisations » (1). Le système contraire adopté, dont il était déjà question alors, celui de la *représentation par groupe*, outre qu'il a exaspéré l'antagonisme des organisations comme il était facile de le prévoir, a ouvert la porte à toutes les falsifications.

De part et d'autre l'on n'a eu qu'un souci : apporter au Congrès la liste la plus longue possible de groupements, fictifs ou réels.

Au Congrès de 1899 le Parti Ouvrier Français fit preuve dans cet art d'une maîtrise toute spéciale mais qui se comprend par sa plus vieille expérience. On vit à peu près toutes les rues d'Armentières représentées au gymnase Voltaire. La petite ville d'Avion, qui compte 5,600 habitants, figurait sur la liste des groupements représentés avec un total de *dix* groupements, soit environ un groupe par cinq cents habitants. De même d'innombrables organisations socialistes sortaient comme dessous terre dans les plus petites communes du Nord, de l'Allier, de l'Isère. Cette année, et quoique depuis décembre dernier des centaines de groupes se fussent séparés de lui, le Parti Ouvrier Français n'en revenait pas moins avec des forces encore accrues, salle Wagram.

La Fédération Socialiste Révolutionnaire, les Fédérations autonomes, préoccupées à juste titre de ne pas être écrasées par une majorité factice, s'efforçaient de leur côté d'assurer la représentation intégrale de leurs forces et dans quelques régions du midi, ces organisations sectionnaient leurs groupements par communes tout comme les orthodoxes membres du P. O. F. du Nord ou de l'Isère.

Si nous insistons sur cette question de la représentation, c'est qu'elle a donné lieu à d'interminables disputes au récent Congrès et que c'est sur ce point que devra porter tout d'abord

---

(1) *Mouvement socialiste* du 1er août 1899, page 157.

l'attention du nouveau Comité général, chargé de convoquer un Congrès dans six mois (1).

VOTES PAR DÉLÉGUÉS ET PAR MANDATS

Cette multiplication à l'infini des groupements se traduisait par deux résultats différents chez les unionistes et chez les partisans des vieilles organisations.

Les premiers de beaucoup les plus nombreux, aussi bien à Paris que dans tout le pays arrivaient, au Congrès avec un grand nombre de délégués, les seconds au contraire avaient souvent, dans le Nord surtout, confié jusqu'à dix mandats, à un seul délégué. D'où prétention de leur part de faire résoudre toutes les questions par le vote par mandats, même celles de pure forme.

A l'ouverture du Congrès, vendredi 28 septembre, le citoyen Albert Richard annonça au nom de la Commission de vérification des mandats, nommée par l'ancien Comité général qu'environ 2,500 mandats étaient acceptés. Ils comprenaient 700 mandats de fédérations autonomes constituées avant le 15 juillet, 915 du Parti Ouvrier Français, 85 de la fédération des travailleurs socialistes de France, 83 du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, 252 du parti socialiste révolutionnaire, 359 de la Fédération socialiste révolntionnaire (anciens indépendants), 209 de syndicats, 15 de l'Alliance communiste, 44 des coopératives. Environ 160 mandats étaient réservés, 89 avaient été annulés.

Le Congrès nomma sans trop de difficultés une commission chargée de statuer sur les mandats réservés.

Mais où les contestations se produisirent, ce fut lorsqu'il fallut le soir se prononcer sur les décisions de la commission. Le Parti Ouvrier Français, avec une obstination d'autant plus puérile qu'il n'avait pas la majorité, même au vote par mandats, voulut absolument que ce procédé compliqué et très long

(1) Le citoyen Vaillant déclare dans le *Petit Sou* du 12 octobre 1900 que cette question est primordiale.

fût employé par le Congrès. La chose était d'autant plus impraticable que nombre de délégués n'avaient pas reçu tous leurs mandats, même non contestés. Le citoyen André Lefèvre, en quelques arguments d'une logique serrée, démontra que si le vote par mandats se comprenait sur les questions à propos desquelles chaque groupe avait pu spécialement mandater son représentant, il n'était pas admissible lorsqu'il s'agissait de questions sur lesquelles des délégués ayant assisté à la discussion pouvaient seuls se prononcer. De ce nombre était la question de l'admission ou du refus de mandats, contre lesquels, ainsi que l'avait établi le rapporteur de la commission, notre ami Brunellière, on n'avait apporté aucunes pièces décisives, mais seulement des affirmations, sans preuves à l'appui.

De son côté, Briand s'appuya sur la jurisprudence du dernier Congrès pour établir que le vote par mandats, nécessaire sur les questions de principes, devait être remplacé par le vote par tête, sur les questions de règlement. Résolu à ne pas céder, le Parti Ouvrier Français et ses alliés commencèrent à ce moment un « chahut » d'une violence inouïe ; et se livrèrent à une obstruction tellement indécente que l'on ne peut concevoir comment ceux qui sont à la tête de ces organisations (et dont on sait l'autorité sur leurs amis) ne se soient pas efforcés d'y mettre un terme.

La séance de vendredi soir fut clôturée au milieu de la plus extrême confusion et l'on put craindre un moment que les mêmes scènes de basse démagogie ne se continuassent pendant toute la séance de samedi après-midi. Les membres du Parti Ouvrier Français déclaraient en effet ne pas admettre que le Congrès fût constitué. Mais le citoyen Maurice Charnay, ayant déposé une protestation contre l'interdiction du Congrès anarchiste, réclamant en même temps l'abrogation des lois scélérates, ils n'osèrent s'abstenir et prirent part au vote. Très ennuyés d'abord des conséquences de leur acte, ils finirent par se soumettre et laissèrent le Congrès aborder enfin son ordre du jour.

Notre collaborateur Marpaux fit alors entendre au nom des centaines de délégués des fédérations autonomes de fortes et

sages paroles, posant nettement la question sur son véritable terrain, celui de l'organisation du socialisme français en un parti unifié. Il terminait en déclarant : « Les fédérations autonomes m'ont chargé de dire au congrès qu'elles ne sortiraient pas d'ici sans avoir réalisé l'unité socialiste. »

LES RAPPORTS

Vint ensuite la lecture des divers rapports du comité général, représenté par le citoyen Dubreuilh, de la commission de contrôle présenté par le citoyen Bracke ; de la commission de propagande présenté par le citoyen Andrieux, du groupe parlementaire présenté par le citoyen G. Rouanet.

De ces quatre rapports, trois, ceux des citoyens Dubreuilh, Bracke et Rouanet, présentés sur un ton calme et digne, conçus en termes modérés et sages, furent écoutés dans un silence presque complet. Au contraire le rapport du citoyen Andrieux, rédigé dans un esprit violemment agressif, lu sur un ton provocant, ramena le trouble et le désordre dans le congrès.

Le rapport du citoyen Rouanet mériterait à lui seul une longue analyse que nous ne pouvons en donner ici : on a pu du reste le lire *in extenso* dans la presse quotidienne. Rappelant tout d'abord quelques-uns des cas, malheureusement trop rares, où le vote du groupe socialiste parlementaire s'était trouvé unanime, par exemple, pour protester contre l'expédition de Chine, pour exiger que les généraux factieux fussent soumis comme leurs subordonnés à « l'observation stricte de prescriptions communes aux deux catégories », il exprimait en termes émus l'espoir de voir renaître l'union qui régnait dans l'ancien groupe parlementaire de 1893-1898. Avec beaucoup de finesse il critiqua la classification des élus, en « ministériels » et en « anti-ministériels » montrant tout ce que cette classification avait de superficiel.

Mais où le citoyen Rouanet sut trouver les accents les plus éloquents, ce fut lorsqu'il affirma le caractère essentiellement démocratique et républicain du parti socialiste, lorsqu'il s'éleva

avec énergie contre ceux qui déclarent le parti socialiste indifférent aux formes politiques. Il n'eut pas de peine à prouver que ceux-là se mettaient en contradiction non seulement avec toutes les traditions historiques du prolétariat mais encore avec toute la doctrine du socialisme moderne.

Le point faible du groupe socialiste parlementaire et celui aussi sur lequel le rapport du citoyen Rouanet est le moins décisif, c'est sur la question des rapports des élus et du comité général, organe central du parti. La critique de l'attitude d'un certain nombre de députés, dans quelques-unes des questions sur lesquelles il ne semble pas pouvoir y avoir de doute sur la conduite à tenir pour des socialistes, fut faite non sans force dans le rapport du citoyen Bracke et il est certain que le seul exposé des votes de plusieurs élus fit un effet déplorable sur tout le Congrès.

Si les membres du P. O. F, et leurs alliés du P. S. R. avaient eu le moins du monde le souci de faire prévaloir des idées, une conception nette de la tactique, ils auraient obtenu d'imposantes majorités dans le Congrès sur nombre de questions de ce genre. Malheureusement ils tenaient surtout à faire prévaloir leur secte, à humilier, à diminuer et à insulter tous les socialistes n'appartenant pas à leurs organisations. Le résultat très évident, c'est qu'ils ont empêché ceux qui auraient été d'accord avec eux sur plusieurs questions d'exprimer leurs opinions et qu'ils ont plusieurs fois permis à l'extrême droite de l'emporter contrairement à l'opinion de l'immense majorité du Congrès.

La lecture des divers rapports terminée, notre ami Briand fit avec beaucoup de force et avec une belle éloquence froide et incisive, la critique de l'organisation du Comité général issu du Congrès de 1899. Il montra que tout le mal venait de ce que chaque discussion au Comité général était faussée par un déplorable esprit de secte.

« Nous sommes quelques-uns, déclara-t-il, convaincus que la situation a été faussée par des camarades trop préoccupés de la question ministérielle, soit sympathiquement, soit hostilement. » En termes indignés, il reprocha aux représentants

du P. O. F. « de se servir des événements de Chalon, de jouer du cadavre ».

Le discours de Briand fut sans cesse coupé d'interruptions violentes et grossières, d'autant plus incompréhensibles, qu'il était conçu dans un esprit remarquablement conciliant. Commencé dans la séance du samedi soir, il ne put être terminé que dans celle du dimanche matin.

Mais, avant qu'il put se terminer, surgit le gros incident du Congrès : le départ du P. O. F.

Tous ceux qui connaissent un peu l'histoire du socialisme français, savent que c'est, chez le citoyen Jules Guesde, une tactique constante de se retirer avec fracas des assemblées où il ne peut faire prévaloir son organisation. C'est ce qui se produisit en 1883 à Saint-Etienne ; en 1894, au Congrès des syndicats, à Nantes ; en 1896, à Londres, c'est enfin ce que nous avons vu de nouveau se produire en 1900, à Paris.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'incident futile qui servit de prétexte au P. O. F. pour justifier son exode. Il est bien évident que depuis l'ouverture du Congrès national, que même depuis la première séance du Congrès international, les membres du P. O. F. étaient résolus à quitter le Congrès, au cas où ils n'y seraient pas les maîtres.

Au contraire, le P. S. R., fidèle à la tactique contraire qu'il a toujours suivie dans les congrès corporatifs et au Congrès international de Londres, resta avec la majorité, ainsi que les deux fédérations autonomes de Saône-et-Loire et du Doubs, qui, pendant tout le Congrès, se solidarisèrent avec lui.

LA QUESTION MINISTÉRIELLE ET LE VOTE SUR CHALON

Jusqu'à l'avant-dernière séance du Congrès, et quoiqu'il eût été tout le temps question de « ministérialisme » et d' « antiministérialisme, » que l'on eût beaucoup parlé des « massacres » de Chalon, qui fournirent même au P. O. F. et au F. S. R. un leit-motiv permanent pendant presque toutes les séances du Congrès, la discussion régulière de ces questions n'avait pas encore été abordée.

A vrai dire le Congrès international avait par la motion Kautsky réglé la question ministérielle d'une façon définitive et satisfaisante pour tous les socialistes conscients (1). Quant aux votes des élus à propos de l'interpellation sur les événements de Chalon, il vint enfin en discussion d'une façon formelle, dimanche après-midi, c'est-à-dire dans la dernière séance du congrès. Les citoyens Chalot et Journoud firent au nom de la Fédération de Saône-et-Loire un récit dramatique, peut-être un peu trop littéraire, des grands conflits économiques qui depuis quinze mois bouleversent leur région. Dans un plaidoyer très habile Viviani présenta la défense des élus. Plaidoyer habile certainement, peut-être même trop habile. Quelques-uns des arguments du député du cinquième sont même tout à fait spécieux. Par exemple, cette raison donnée pour ne pas voter l'enquête, qu'elle recueillait les suffrages de MM. Mackau, Méline et Motte. De tels raisonnements purement démagogiques peuvent avoir eu un vif succès dans un congrès qui fut un énorme meeting, ils ne supportent pas un examen sérieux. Le citoyen Viviani n'aurait jamais dû voter contre le ministère Dupuy, en vertu de cette même tactique, ce gouvernement ayant été renversé par une majorité où nous trouvons, à côté des élus socialistes, la plupart des réactionnaires et des nationalistes les plus détestés du prolétariat.

Vaillant répondit assez fortement au reproche que lui avait fait Viviani d'avoir voté à plusieurs reprises pour un ministère qu'il attaquait si violemment. Il fit remarquer que « devant les assauts de la réaction il avait voté pour le ministère, non pour lui, mais pour faire échec au nationalisme et au mélinisme ». Mais n'est-ce pas là la position prise par presque

(1) Ce n'est pas sans un certain orgueil que nous avons vu le plus éminent théoricien du socialisme international et après lui les représentants des partis socialistes de tous les pays adopter la solution même qui a été affirmée maintes fois dans cette revue, en opposition à la fois au sectarisme dogmatique des uns et à l'opportunisme petit-bourgeois des autres.

tous les socialistes et pourquoi alors cette qualification d'anti-ministériels, que les amis du citoyen Vaillant se sont attribuée ? Cependant la distinction faite par le citoyen Vaillant s'applique bien à quelques-uns des militants qui semblent soutenir le ministère, presque par amour pour ce ministère lui-même et non pas seulement pour ce qu'il peut donner au parti socialiste !

Mais ce qu'il y eut de plus important dans le discours du citoyen Vaillant, ce fut certainement les propositions qu'il apportait concernant l'unité socialiste. Ce fut sur ses bases mêmes que Jaurès développa quelques instants après la résolution votée par tout le Congrès.

Voici qu'elle était la proposition déposée par le citoyen Vaillant :

Le Congrès, considérant la nécessité : 1° De l'unité d'action et de tactique ; 2° Du contrôle des élus et des militants ;

Adopte les rapports du Comité général et des commissions de propagande et de contrôle,

Et donne au Comité général mandat d'organiser et d'unifier dans toute la mesure possible l'action, la propagande et le contrôle du Parti.

Reconnaissant la nécessité de l'unification du Parti organisé pour la certitude de son action,

Donne mandat au Comité général d'élaborer un plan et de convoquer dans les six mois un Congrès d'unification du Parti.

Vint ensuite un vigoureux discours du vieux tailleur de pierre Renou qui ayant voté l'enquête parlementaire jusqu'au bout était en bonne posture pour répondre aux attaques violentes et aux grossières injures de certains membres du P. O. F. et du P. S. R. Il le fit peut-être avec trop de virulence et le discours, non dépourvu d'une âpre éloquence, du député de Clichy-Levallois passionna de nouveau le Congrès, dans lequel le ton conciliant de Viviani avait ramené le calme. Aussi fut-ce au milieu du trouble et de la confusion que l'on arriva au vote sur les divers ordres du jour.

Une motion avait été élaborée par notre ami Briand et adoptée après de longues discussions par les représentants

mandatés de nombreuses fédérations autonomes, du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, de la Fédération Socialiste Révolutionnaire (anciens indépendants) et de la Fédération des Travailleurs Socialistes de France.

Elle était ainsi conçue :

Le Congrès,

Tout en désapprouvant, avec le Comité général, les vingt et un élus sur le vote de la demande d'enquête relative aux événements de Chalon-sur-Saône ;

Constate également que l'auteur de cette motion ne s'est pas conformé aux décisions du Congrès de décembre 1899 et du Comité général, lesquelles décisions, en prévenant toutes surprises de ce genre, ont pour objet d'assurer ensuite le vote du groupe parlementaire.

Cette motion semblait répondre exactement aux sentiments de l'immense majorité du prolétariat socialiste de France. Elle n'hésitait pas à déclarer que les élus qui au lendemain des événements de Chalon avaient voté contre l'enquête, étaient dans *leur tort*. Il y avait là, ainsi que le disait dans son ordre du jour voté au lendemain de ces événements, le Groupe des Étudiants collectivistes de Paris « une question de principe qu'il n'était pas possible de subordonner à des contingences politiques ».

D'autre part la motion de Briand établissait nettement la responsabilité de l'auteur de la proposition, M. Zévaès dont l'étrange conduite dans cette affaire est conforme à tout son passé.

Une autre question était également posée, celle de la conduite des élus dans le scrutin sur l'adjonction Massabuau. Briand avait fait adopter sur ce point une excellente motion inspirée des arguments irréfutables que Révelin avait développés devant le Comité général. Nous la donnons à titre documentaire, le Congrès n'ayant pas statué sur la question :

Le Congrès, en ce qui touche la motion Massabuau, regrette qu'après l'avoir isolément repoussée, le groupe parlementaire n'ait pas su déjouer en fin de compte la manœuvre des nationalistes et des réactionnaires, soit en instituant un débat sur les principes socialistes mis en cause, soit en ayant recours à l'obstruction révolutionnaire.

Venait ensuite un ordre du jour des citoyens Journoud et Chalot, qui était la reproduction même de l'ordre du jour voté par le Comité général en juin dernier.

C'est alors que plusieurs militants du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, évidemment animés de bonnes intentions, mais manquant aux engagements que leurs représentants avaient pris auprès de trois autres organisations, déposèrent un ordre du jour dans lequel les députés ayant voté contre l'enquête étaient « blâmés énergiquement » au lieu d'être simplement « désapprouvés » et quant à M. Zévaès au lieu de « constater » son attitude on la « flétrissait ».

Le résultat fut clair. Le citoyen Turot, pensant sans doute que les engagements pris ne comptaient plus, puisque le P. O. S. R. y manquait, déposa l'ordre du jour suivant qui évitait aux élus toute désapprobation :

Le Congrès :

Attendu qu'il ressort des débats que si des tactiques différentes ont été suivies, tous les membres du Parti socialiste ont agi avec une entière bonne foi et la seule préoccupation de servir leur parti, passe à l'ordre du jour.

Et l'on passa au vote sur la priorité de l'ordre du jour Briand.

La plus grande partie des représentants des Fédérations autonomes (1), une grande partie des délégués de la Fédération Socialiste Révolutionnaire, presque tous ceux du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, quelques-uns de ceux de la Fédération des Travailleurs Socialistes votèrent *pour*. Votèrent *contre*, d'un côté, environ la moitié des représentants de la Fédération Socialiste Révolutionnaire, la majorité de la Fédération des Travailleurs Socialistes, quelques délégués des Fédérations autonomes et du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire et, d'autre part, tout le Parti Socialiste Révolutionnaire (blanquiste) qui, au lieu de demander la division, puis-

(1) Si je ne me trompe, toutes, sauf celles de l'Aisne et de Vaucluse.

qu'il n'était opposé qu'à la portion de l'ordre du jour qui atteignait ses alliés du P. O. F., vota purement et simplement *contre* déterminant ainsi sur cette question la victoire de la droite du parti socialiste.

La priorité fut en effet déclarée repoussée, après délibération du bureau, car il y eut certainement doute sur le résultat réel.

La priorité sur la motion Journoud fut également repoussée à une assez forte majorité et le Congrès ne se trouva plus qu'en présence de la proposition Turot.

C'est alors que le citoyen Vaillant déposa la proposition suivante :

Le Congrès, flétrissant les auteurs des massacres de Chalon et leurs complices, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour signifiait *trop* ou *pas assez*. S'il visait les élus socialistes lorsqu'il parlait de complices dans les massacres, et c'est ainsi que le comprit, entre autres, le citoyen Théodore Jean, de Marseille, il était tellement injurieux qu'il aurait mieux valu alors proposer l'exclusion pure et simple du parti, des élus visés (1). S'il ne prétendait s'en prendre qu'à la gendarmerie et aux autorités responsables, il ne signifiait plus rien, car ce n'était pas du tout la question. Ce que le Congrès avait à décider, ce n'était pas, en effet, qu'il flétrissait le meurtre par l'armée et la police d'ouvriers en grève. Cela n'aurait exigé aucune discussion et ne pouvait être voté que par acclamation. N'importe quel radical ou n'importe quel socialiste chrétien pouvait s'associer à ce vote. Ce qu'il fallait dire, c'était si l'on approuvait ou non le vote des élus sur la proposition de nomination d'une commission d'enquête à la suite des événements de Chalon.

(1) Le citoyen Vaillant protesta contre cette interprétation et fit remarquer qu'elle était en contradiction avec la proposition Turot dont il acceptait que sa motion devînt une adjonction.

Cela, ni la motion Turot, ni l'adjonction Vaillant, également votées par le Congrès, ne le déclarent.

L'UNITÉ SOCIALISTE

Restait la question qui, ainsi que Marpaux l'avait déclaré la veille, était la raison d'être même du Congrès : la constitution de l'unité du parti.

Une commission avait été élue au début de la séance pour élaborer un projet d'organisation et le soumettre au Congrès. Elle comprenait les citoyens :

Landrin, Walter, Le Page, Marchand, pour le Parti socialiste révolutionnaire et l'Alliance communiste;

Jaurès, Brunellière, Poulain, Ponard, Carnaud, Stern, Marius Richard, Chalot, pour les Fédérations autonomes;

Briand, Gérault-Richard, Hubert Lagardelle, Charles Longuet, Rouanet, pour la Fédération socialiste révolutionnaire;

Boutaire, Semanaz, Salembier, pour les Syndicats;

Chausse, pour le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire;

Victor Dalle, pour la Fédération des travailleurs socialistes de France;

Bagnol, pour les Coopératives.

A 8 heures du soir, Jaurès déposait la proposition suivante qui était votée à l'unanimité moins quatre voix, par tout le Congrès :

Le Congrès socialiste proclame que l'unité définitive et entière du Parti socialiste doit être réalisée dans le plus bref délai, afin que le prolétariat puisse opposer son unité de classe à tous ses adversaires.

Le Congrès, affirmant, malgré des divisions passagères, la continuité et la permanence d'action du Parti socialiste, décide qu'un nouveau Comité général sera constitué par une représentation proportionnelle des organisations actuellement existantes, selon le nombre de leurs mandats au présent Congrès.

Le Congrès décide que ce nouveau Comité général aura pour mandat essentiel de préparer un projet d'unification complète du Parti et de le soumettre à un nouveau Congrès convoqué au plus tard dans six mois.

Le Comité général devra ouvrir sans retard une consultation auprès de tous les groupements politiques et économiques du Parti sur le meilleur mode d'organisation et d'unification du Parti socialiste, et aussi sur le meilleur mode de convocation du prochain Congrès.

Le président,
ARTHUR ROZIER.

Les assesseurs,
SALEMBIER, MARIE BONNEVIAL.

Le secrétaire,
HENRI PONARD.

En résumé les résultats du Congrès sont bons, surtout si l'on envisage les conditions exceptionnelles au milieu desquelles il s'est tenu, le déchaînement des passions sectaires les plus violentes qui l'ont accompagné.

L'unité du parti, malgré tout, est plus près que jamais de sa réalisation, et la conception qui voit dans l'équilibre des tendances le bien du socialisme français, comme du socialisme international, plus sûre chaque jour de triompher.

C'est pourquoi aussi le départ du Parti Ouvrier Français n'est qu'un incident dont les conséquences seront minimes, les membres de cette organisation sentant bien l'impossibilité qu'il y a pour eux de vouloir faire bande à part, et la nécessité où ils sont de rentrer — dans trois semaines ou dans trois mois — dans le Parti Socialiste Français organisé sur une base unitaire.

Nous voudrions aussi, en terminant, dire combien nous croyons que l'avenir du mouvement et l'espoir le plus sûr du prolétariat résident dans les militants solides et honnêtes des fédérations départementales et régionales autonomes.

C'est en eux que nous voyons aussi les meilleures tendances. Seuls, ou presque seuls, ils ont su maintenir sans hésitations leur position très nette : ni ministériels, ni antiministériels, mais socialistes révolutionnaires, ayant leur pleine et entière conscience de classe.

JEAN LONGUET

LA

Fédération des Bourses du Travail de France

SES CONGRÈS (1)

I

C'était en 1892. La *Fédération des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France* (Lyon 1886), devenue, malgré son titre et sa forme, un véritable corps politique, avait mécontenté les organisations ouvrières, déjà nombreuses, qui jugeaient indispensable pour le succès de la propagande syndicale d'écarter de leurs débats toute question électorale ou parlementaire.

D'autre part, une nouvelle forme de groupement local avait, depuis quelques années, sous le nom de Bourse du travail, surgi sur divers points de la France et rendu aux syndicats des services considérables. Les Bourses du travail étaient de véritables fédérations de syndicats, avec cet avantage sur la Fédération nationale que, plus intimement liées avec les ouvriers de chaque région, connaissant mieux leurs besoins, leurs désirs et leur degré d'énergie, elles assureraient aux conflits engagés entre ouvriers et patrons des chances de suc-

(1) L'historique de la *Fédération des Bourses du travail* devant être connu pour comprendre la portée du dernier Congrès, nous avons demandé à notre collaborateur Fernand Pelloutier d'en esquisser les grands traits, en tête de son compte rendu.

(N. D. L. R.).

cès inconnues jusqu'alors. Les syndicats entraient donc dans les Bourses, et comme, s'ils étaient restés adhérents à la Fédération nationale des syndicats, ils auraient eu à payer double cotisation, ils abandonnaient les uns après les autres cette association, dont les services ne leur paraissaient pas suffisamment appréciables.

A Paris, le mécontentement contre la Fédération avait été plus grand que partout ailleurs. Le « conseil local » était composé d'hommes dépourvus de la moindre culture intellectuelle, mais d'autant plus pénétrés de leur savoir et, à propos d'une fourniture de papier ou d'un achat d'articles de bureau, discourant pendant des heures sur les tendances de la production moderne, la concentration capitaliste, la lutte des classes et la révolution sociale. Ces hommes, bien stylés, prétendaient imprimer à toutes les manifestations de la vie ouvrière la marque de leur parti. S'agissait-il d'organiser le 1er Mai ? Le 1er Mai, disaient-ils, c'est notre affaire, c'est nous qui l'avons inventé ». Erreur grossière, puisque la manifestation ouvrière *internationale* du 1er Mai fut décidée à Saint-Louis du Canada en 1888 et que, dès 1873, les ouvriers de Sydney fêtaient le 1er mai de chaque année la journée de huit heures (1). Mais l'affirmation était faite avec une telle force et répétée si fréquemment qu'elle déconcertait toute contradiction et qu'elle a fini par s'imposer.

La manifestation résolue, quel caractère lui donnerait-on ? Irait-on remettre aux représentants des pouvoirs publics — qui, très raisonnablement, s'en soucient comme un poisson d'une pomme — les « cahiers du prolétariat » ? ou bien convierait-on le peuple à descendre dans la rue dans l'espoir que l'étalage de sa force en imposerait aux gouvernants ? — Point de discussion, s'empressait de répondre le conseil local de la Fédération des syndicats ; les congrès socialistes (lire : les congrès du P. O. F.) ont réglé le cérémonial : visite solennelle à Paris au président de la Chambre des députés, en pro-

(1) Cf. *La Vie Ouvrière en France*, II, la durée du travail, par F. et M. Pelloutier.

vince aux préfets et aux maires et exposé des « revendications prolétariennes ».

Mais la Bourse du travail de Paris n'entendait ni considérer comme congrès du socialisme les congrès d'une école socialiste, ni s'en laisser imposer par la morgue de quelques hommes artisans de désordre syndical, et comme le nombre des Bourses du travail avait sensiblement augmenté, l'idée vient de les fédérer.

Je ne m'étendrais pas sur ce qui suivit : une circulaire d'appel ayant été favorablement accueillie, dix Bourses du travail se réunirent le 13 février 1892 à Saint-Etienne et constituèrent la *Fédération des Bourses du Travail de France*, à condition, dit à plusieurs reprises le délégué de Lyon, « qu'elle ne gêne en rien le fonctionnement de la Fédération des syndicats ouvriers français ».

Pendant un an, la nouvelle association ne fit guère parler d'elle. Le nombre des Bourses restait stationnaire ; les ouvriers délégués au Comité fédéral par les Bourses adhérentes ne se montraient pas très assidus ; les ressources financières étaient maigres ; bref, la Fédération n'apparaissait pas — tant les hommes ont la vue courte ! — comme appelée à de hautes destinées. Le Comité fédéral comprit qu'il fallait frapper un grand coup, et il prit, en vue du second congrès de la Fédération, fondé à Toulouse, une décision qui fut le point de départ des incidents terminés en 1894 par la scission du Congrès de Nantes et la disparition de la Fédération des syndicats.

Celle-ci, dans le Congrès tenu par elle en septembre 1892 à Marseille, avait chargé la Bourse du travail de Nantes d'organiser son Congrès prochain en 1894, et comme, d'une part, aucune autre association que la Fédération des syndicats ne s'était permis, depuis 1886, de convoquer en réunion générale les syndicats français, que, d'autre part, il était de tradition qu'on n'organisât pas de Congrès national l'année où devait se tenir un Congrès international, il semblait que l'année 1893 — date du Congrès international de Zurich — ne dût point voir s'assembler les syndicats de France.

Mais le Comité fédéral des Bourses du travail ne voulut pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait de manifester son existence : il résolut de demander au IIe Congrès administratif des Bourses du travail « l'autorisation de convoquer à Paris, vers le 14 juillet 1893, un congrès national exclusivement corporatif ». Poussant même plus loin une audace qui fut heureuse, il proposa comme programme (la Fédération des syndicats existant toujours) :

1° Union de tous les syndicats par la Fédération des Bourses du travail;

2° Fédération internationale des fédérations de métier par le Secrétariat national du travail.

Formulant, enfin, la pensée de centaines d'organisations corporatives, il montra aux vingt-deux Bourses du travail réunies le 12 février 1893 à Toulouse, l'obstacle qu'opposait à la reconstitution du groupement corporatif le caractère politique pris par la Fédération des syndicats.

Les vingt-deux Bourses autorisèrent l'organisation du Congrès.

Cette décision souleva les clameurs de la Fédération des syndicats, qui parla de trahison comme si, en matière de propagande socialiste, il pouvait y avoir monopole. Mais les événements mêmes devaient favoriser les projets du Comité fédéral des Bourses du travail. Le 6 juillet 1893 eut lieu la fermeture de la Bourse du travail. Cet acte inattendu de violence, non seulement donna au Congrès un éclat remarquable, mais détermina même des syndicats qui en avaient blâmé l'organisation et qui avaient juré de n'y point prendre part, à apporter eux aussi leur protestation contre le coup de force du ministère Dupuy. Les délégués des syndicats d'Elbeuf et des ouvriers de la scierie mécanique de Hermes déclarèrent qu'ils s'abstiendraient d'entrer dans aucune discussion, mais qu'ils avaient tenu à attester par leur présence leurs sentiments de solidarité avec les syndicats parisiens persécutés.

Quant au programme proposé à l'étude du Congrès, il fut l'objet de la faveur générale. « Une grande partie des travail-

leurs, dit le rapporteur de la commission, ne voient encore, à l'heure actuelle, ni les causes de leurs misères, ni les moyens de les faire cesser... La principale, celle que les travailleurs doivent aborder de front, celle contre laquelle sont venus se briser tous nos efforts, celle qui nous présage un avenir terrible si nous ne coupons pas le mal dans sa racine, c'est le désarroi apporté dans la loi de la production et de la consommation, dont l'équilibre a été brisé par le développement du machinisme depuis un quart de siècle et par la lutte effrénée, le besoin de jouissance des capitalistes, qui ne reculent devant rien pour se procurer les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs goûts dispendieux.

« Pendant ce temps, poursuivit le rapporteur, que fait le prolétariat ? Certes, des efforts louables ont été tentés, des hommes ont payé de leur liberté la propagande active qu'ils ont faite en faveur de l'association ; mais, il faut le reconnaître, la grande masse des travailleurs, inconsciente du lendemain, est restée réfractaire à l'esprit d'association.

« Les causes qui ont guidé cette conduite sont nombreuses : chez les uns, il y a eu l'égoïsme ; hâtons-nous de dire que ce sont les moins nombreux ; chez d'autres, c'est la grande majorité, il a manqué, pour les réunir, pour les amener à accepter l'association comme un moyen de résistance à la baisse des salaires, une plate-forme en dehors de laquelle les sentiments de chacun puissent être respectés. *Beaucoup eussent accepté l'association s'il n'eût pas fallu s'enrôler dans une école politique quelconque, en accepter, en défendre les théories, sous peine d'être excommunié.* C'est donc sur le terrain purement économique qu'à l'heure actuelle nous devons essayer de rallier toutes les forces du prolétariat...

Pour conclure, le Congrès émit le vœu que la « Fédération des Bourses du travail de France et la Fédération nationale des chambres syndicales se fondissent en une seule et même organisation ». Mais comment obliger la Fédération des syndicats à accepter une pareille invitation ? Oh ! très simplement : en chargeant la Bourse du travail de Nantes, déjà

mandatée pour organiser en 1894 le congrès qui devait faire suite à celui de Marseille, d'organiser également et à la même époque, le second Congrès national corporatif convoqué par la Fédération des Bourses du travail. Les syndicats sauraient bien exiger en temps utile la fusion de ces deux congrès.

Le Conseil national de la Fédération des syndicats comprit le danger et rappela en termes pressants à la Bourse du travail de Nantes, qu'ayant accepté l'organisation d'un congrès déterminé, elle n'avait pas le droit de modifier soit la convocation, soit la composition de ce congrès sans l'autorisation de ses commettants. — C'est juste, répondit la Bourse du travail de Nantes; mais est-il possible, pouvons-nous donner ce spectacle ridicule d'organiser dans la même ville et à la même date, deux congrès convoquant les mêmes groupements? Consultons au moins, à ce sujet, les véritables intéressés, c'est-à-dire les syndicats. — Et, malgré l'opposition du Conseil national, la Bourse de Nantes demanda à l'ensemble des syndicats français de lui tracer une ligne de conduite. C'est alors que, de son côté, le Conseil général de la Fédération des syndicats, craignant le Congrès unique, demanda aux 132 militants qui avaient composé le Congrès de Marseille (86 habitaient cette ville), s'ils maintenaient leur confiance à la Commission nantaise. Et comme les syndicats français approuvèrent la Bourse du travail de Nantes, tandis que les « délégués au Congrès de Marseille » la désapprouvèrent, la Bourse du travail de Nantes décida de ne convoquer qu'un seul Congrès, le Conseil national des syndicats résolut de réunir le sien à Troyes, et la rupture parut consommée.

Cette situation ne laissait pourtant pas d'inquiéter la Fédération des syndicats. Pour les gens avisés, en effet, et surtout pour le Conseil national, il était manifeste que les syndicats, maintenant que l'idée d'un congrès corporatif unique était entrée dans la circulation, abandonneraient celle des deux associations qui la condamnerait. Et comme, hors l'époque de ses congrès, la Fédération des syndicats (qui ne revendiquait point d'autres travaux que « l'initiative de la tradition des

Premier-Mai »), comptait très peu d'adhérents et végétait inconnue du prolétariat, elle risquait, à combattre l'union proposée par la Bourse du travail de Nantes, son existence. Elle résolut donc de formuler une plainte directe devant le IIIe congrès de la Fédération des Bourses du travail, qui devait se tenir à Lyon au mois de juin 1894.

Le Congrès de Saint-Etienne avait réuni onze Bourses, celui de Toulouse vingt-deux. Le Congrès de Lyon en réunit trente et une. En défalquant la Bourse du travail de Marseille (qui ne se fit représenter au Congrès que pour permettre au Conseil national de la Fédération des syndicats d'exprimer ses doléances), on voit que la jeune Fédération avait fait de rapides progrès. Grandissant à mesure que sa concurrente dépérissait, elle était devenue une puissance envers laquelle il fallait user d'égards. C'est ce que firent les délégués de Marseille.

« Jusqu'à ce jour, dirent-ils, et sans que le moindre incident se soit produit, la Fédération nationale [des syndicats] laissait la Fédération des Bourses du travail organiser ses congrès et vice-versâ. Jamais, nous pouvons le dire, la Fédération nationale ne s'est immiscée dans les affaires de la Fédération des Bourses, de même qu'elle n'a jamais essayé de lui porter atteinte en quoi que ce soit. Pourquoi alors cette dernière a-t-elle fait adopter par les délégués au Congrès de Paris, en 1893, la tenue d'un congrès de syndicats et de groupes corporatifs à Nantes pour 1894? Ignorait-elle qu'en 1892, le Ve Congrès de la Fédération nationale avait donné à Nantes mandat d'organiser un congrès pour la même année ? »

Les délégués de Paris et de Nantes reconnurent l'exactitude de ce fait. Mais, dirent-ils, nous ne pouvions pas réunir à la même époque deux congrès identiquement composés dans deux villes différentes. C'eût été déconcerter et diviser la classe ouvrière. La fixation des deux congrès dans la même ville, au contraire, devait aboutir à une entente, au moins temporaire, profitable à la cause que nous défendons. Quant à la fusion des deux congrès, elle procède des mêmes motifs

et elle a l'approbation des organisations syndicales françaises.

Cette fusion, logique et juste, mais qui devait être si funeste à la Fédération nationale des syndicats, le IIIe Congrès des Bourses à son tour l'approuva, en adoptant la motion suivante, présentée (circonstance curieuse) par un membre même de la Fédération des syndicats :

« Considérant que l'union prolétarienne est indispensable, que depuis dix ans une organisation purement syndicale a cherché à réunir en un seul faisceau les forces ouvrières françaises, en dehors de toutes sectes, sous le titre de *Fédération des syndicats ouvriers de France ;*

« Que cette Fédération, dans ses cinq congrès (Lyon, Montluçon, Bordeaux, Calais, Marseille), a invité et accepté tous les syndicats ouvriers qui ont bien voulu se faire représenter,

« Invite Nantes à convoquer tous les syndicats français à assister au Congrès syndical de Nantes, en se servant du titre de Fédération nationale des syndicats ouvriers de France, certain que la Fédération des Bourses du travail de France n'a aucun intérêt à la disparition de la Fédération syndicale, mais sent au contraire l'absolue nécessité de la fortifier.

« La Fédération des Bourses, le Secrétariat national du travail, le Conseil national des syndicats ouvriers, ainsi que la Commission d'organisation de Nantes, devront *de concert* inviter tous les syndicats de France à assister au grand Congrès ouvrier, qui alors aura le droit de parler au nom de l'ensemble du prolétariat français organisé. »

Aux termes de cette motion, la Fédération des syndicats était donc invitée à accepter un congrès unique. Elle en restait l'unique convocatrice ; mais ses convocations seraient contresignées par des organisations étrangères ou rivales. Elle n'était donc plus maîtresse de son ordre du jour et perdait même l'assurance que les syndicats représentés au Congrès, mais non fédérés, ne s'immisceraient pas dans ses affaires intérieures.

On sait le reste. Le résultat du débat ouvert par le Congrès

de Nantes sur la question de la grève générale, moins que cela : la profession de foi anarchiste d'un délégué provoqua la retraite de l'état-major de la Fédération; le Congrès de Nantes nomma un nouveau Conseil national ouvrier, qui ne fit aucun bruit dans le monde, et provisoirement la Fédération des Bourses du travail fut l'unique organisme syndical doué de vie. La Confédération générale du travail ne devait naître qu'au Congrès de Limoges (1895).

II

En juillet 1894, la Fédération des Bourses du travail avait donc tenu trois congrès (Saint-Étienne, février 1892; Toulouse, février 1893, et Lyon, juin 1894). Les deux premiers n'avaient guère servi qu'à la constituer; le troisième commença ces études d'intérêt collectif qui devaient faire la réputation des congrès futurs et porter si loin l'ambition des Bourses du travail.

Néanmoins, le Congrès de Lyon faillit commettre une première faute. Le Congrès de Toulouse s'était montré favorable à la reconnaissance d'utilité publique des Bourses, et, à la suite de la fermeture de celle de Paris, le citoyen Groussier avait déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition conforme à ce désir. Le Congrès de Lyon, croyant que la reconnaissance d'utilité publique impliquait, comportait de droit l'octroi de subventions, confirma la décision du Congrès de Toulouse, demandant en outre que, nonobstant les faveurs attachées (croyait-il) à la reconnaissance d'utilité publique, le gouvernement ne pût en aucun cas s'immiscer dans l'administration des Bourses du travail.

La conviction du Congrès était naïve. Mais comment éluder un vote formel? Le Comité fédéral procéda de la façon suivante :

Dès la clôture du Congrès de Lyon, il soumit aux Bourses le texte de loi Groussier ayant pour but « de donner aux Bourses du travail une existence légale ». Vingt-deux Bourses

donnèrent leur avis sur ce texte. Onze se prononçaient pour l'acceptation et le dépôt au Parlement ; six pour le rejet ; trois pour le renvoi du projet devant le congrès prochain (Nîmes, 1895). Deux demandaient qu'on y adjoignît un article stipulant expressément que les municipalités ni l'État n'auraient aucun droit de contrôle, tant sur l'emploi des subventions que sur le fonctionnement administratif. Une majorité étant donc favorable au dépôt du projet, le Comité fédéral rendit au citoyen Groussier son texte et chargea le groupe parlementaire socialiste lorsqu'il viendrait en discussion.

Mais la majorité était très faible. Aussi le Comité fédéral, qui savait que la lenteur habituelle des travaux législatifs devait ajourner bien après le Congrès de Nîmes l'examen de la proposition, décida-t-il en même temps de la communiquer à ce congrès — qui révoquerait peut-être une expérience dangereuse.

Lorsqu'en effet, les délégués d'Alger, de Toulouse, de Tours, eurent montré les dangers d'un inévitable contrôle administratif des Bourses du travail et, parallèlement, les avantages de la liberté présente où, même en cas de fermeture d'un immeuble municipal, les syndicats gardaient le droit de se fédérer, douze Bourses du travail sur vingt-deux se prononcèrent contre la reconnaissance d'utilité publique ; en outre, n'avaient pu se faire représenter au congrès deux des Bourses (Béziers et Angoulême) qui, en réponse au referendum du Comité fédéral, avaient déjà repoussé le projet Groussier. Ce projet mit fin à toute discussion : déférant au désir du Congrès de Nîmes, le citoyen Groussier retira lui-même son projet.

Outre la question de la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail, le Congrès de Nîmes (IVe congrès 1895) eut à trancher une question qui devait occuper encore le congrès suivant et qui, pendant un an, paralysa le Comité fédéral, obligé de déjouer une campagne sourde mais active menée près des Bourses nouvelles.

La *Fédération des Syndicats et Groupes corporatifs de France* était morte depuis un an ; mais nombre de ses mem-

bres et de membres de la secte politique à laquelle on l'avait inféodée, faisaient partie de Bourses du travail comme celles de Grenoble, Bordeaux, Toulon, etc., et les uns et les autres, après s'être difficilement résignés à la disparition de la Fédération ancienne, conspiraient maintenant pour s'emparer de la Fédération nouvelle en demandant que le siège du Comité fédéral fût déplacé après chaque congrès et formé dans la ville même où le congrès aurait eu lieu. Ils déguisaient, du reste, un projet suspect par l'expression de craintes hyperboliques sur le sort de la Fédération des Bourses, tombée, disaient-ils, entre les mains des « allemanistes » et « gouvernée » (ô horreur !) par un anarchiste.

Ils soulevèrent donc la question au Congrès de Nîmes et trouvèrent un auxiliaire précieux en la personne du camarade Soulery, délégué d'Alger, qui, lui, imbu du principe fédéraliste et justement mécontent du peu de travail fait par le Comité fédéral sous sa première administration, estimait qu'il fallait en transférer le siège au siège même de chaque congrès, de façon à intéresser toutes les Bourses du travail, à tour de rôle, au fonctionnement de l'organisation créée par elles.

Soulery était pressant et persuasif et il ne sera pas étonné d'apprendre que ses arguments trouvaient des échos chez ceux-là mêmes qui peu après s'occupaient à les réfuter. Mais il avait contre lui, outre la force indéniable des arguments opposés aux siens, la défiance qu'inspiraient les autres partisans du déplacement.

Le déplacement, du reste, présentait de grands inconvénients, même s'il devait avoir lieu dans des centres résolus à ne point transformer la Fédération en corps semi-politique. Le premier résidait dans la difficulté de recruter les membres du Comité fédéral, difficulté déjà grande à Paris et dès cette époque, et qui le deviendrait davantage à mesure qu'augmenterait le nombre des Bourses fédérées. Cette difficulté pourrait même aller jusqu'à l'insoluble si (nombre de fédérations de métier pratiquant depuis longtemps le déplacement annuel) le congrès corporatif prochain (Limoges, 1895) réalisait le

vœu général que tous les congrès de syndicats (professionnels ou territoriaux) se tinssent désormais dans la même ville. Alors quatre ou cinq grandes villes seulement pourraient accepter la charge des congrès, et le déplacement du siège de la Fédération des Bourses, au lieu de servir à la propagande désirée par Alger, ne ferait qu'étendre (et dans quelles minuscules proportions !) la faveur reprochée à Paris.

Puis, le déplacement aurait pour conséquence fatale le manque de suite dans les travaux. Les décisions d'un congrès, les études d'un comité applicables à tout un pays, ne se réalisent qu'avec lenteur. On verra bientôt qu'il fallut à la Fédération des Bourses deux années pour mettre en train le service du viaticum et l'Office national ouvrier de statistique et de placement. Or, si le Comité fédéral était condamné à un voyage perpétuel, le fruit des études de chaque exercice se trouverait perdu soit en partie, soit même en totalité si les propositions faites, les négociations engagées, les rapports établis n'agréaient pas aux délégués nouveaux. Le moyen, avec un pareil système, de réaliser le moindre progrès !

Enfin, répondant distinctement au délégué d'Alger, le Comité fédéral disait :

« Sans doute, nous sommes fédéralistes ; sans doute, nous ne devons cesser de revendiquer l'autonomie communale, la division des pouvoirs, la diminution de l'autorité centrale ; mais ces revendications, devons-nous nous les appliquer à nous-mêmes ? Evidemment non, sous peine d'être nos propres dupes. Combiner nos efforts pour affaiblir la classe exploitrice, disputer au pouvoir central aujourd'hui cette attribution, demain cette juridiction, un autre jour cette prérogative : c'est là, en effet, la tâche qui nous incombe. Mais en même temps qu'il travaille à l'affaiblissement de ses ennemis, à la désagrégation de la centralisation gouvernementale, le prolétariat doit accomplir la concentration de ses propres forces pour augmenter de plus en plus ses chances de victoire et hâter l'heure de la transformation sociale. La Révolution faite, il n'y aura plus d'Etat, par conséquent plus de centralisation... »

Ce n'était là, nous l'avons dit, qu'un premier engagement. Il se termina à l'avantage du Comité fédéral, qui fut maintenu à Paris, par dix-sept Bourses contre six. Mais le dernier mot devait être dit un an plus tard par le Congrès de Tours.

Ajoutons à l'actif du Congrès de Nîmes une vaste enquête sur ce triple sujet : les bureaux de placement, le préjudice causé au travail libre par le travail des prisons, et les causes d'inapplication de la loi du 2 novembre 1892. Le questionnaire établi pour cette enquête comprit plus de soixante questions, mais formulées de telle façon que leur abondance, au lieu de compliquer le travail, devait, au contraire, rendre chaque réponse d'une extrême simplicité. Mais la Fédération des Bourses n'était pas encore assez connue des syndicats, le lien même qui l'unissait aux Bourses du travail était trop faible encore pour que syndicats et Bourses du travail donnassent à son enquête toute l'ampleur qu'elle méritait. Il faut, pour qu'une entreprise aussi importante réussisse, une préalable et longue collaboration entre les questionneurs et les questionnés, la certitude pour ceux-ci qu'après avoir recueilli des faits et des documents parfois si difficiles à trouver, faits et documents n'iront pas échouer, sans plus, au fond de cartons éternellement clos, bref, que questionnés et questionneurs soient assurés d'entreprendre un travail fructueux. Le résultat fut, au lieu de l'ouvrage rêvé, un rapport, d'ailleurs très substantiel et très concluant, sur l'inapplication de la loi de 1892... et l'impossibilité de l'appliquer.

Fernand Pelloutier

(A suivre)

LE CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
COOPÉRATIVES SOCIALISTES

La Bourse des coopératives ouvrières a organisé à Paris les 7, 8, 9, et 10 juillet, au Pavillon syndical et coopératif (Palais du travail), un congrès national et international des Sociétés coopératives de consommation. En réalité c'était un congrès socialiste. Ni les sociétés adhérentes, ni le grand public ne s'y trompèrent. Car à l'ordre du jour figurait : la Coopération socialiste. Aussi n'y eut-il de représentées que les sociétés socialistes ou à tendances socialistes.

C'était le premier congrès de ce genre, ou plus exactement le premier congrès international des Coopératives socialistes. Les forces organisées, vraiment organisées, qui y étaient représentées, étaient considérables. Les Coopérations françaises adhérentes étaient au nombre de 115, comptaient plus de 180,000 membres. Les plus grandes coopératives de Paris et de la banlieue, la « Moissonneuse », la « Bellevilloise », l' « Egalitaire », l' « Avenir de Plaisance », etc., avaient envoyé de nombreux délégués. Les grandes sociétés de province, Lille, Roubaix, Amiens, Sotteville-lès-Rouen, etc., avaient procédé de même. Enfin de l'étranger étaient venus le citoyen Salas Auton représentant la Fédération des coopératives catalanes (80 sociétés, toutes socialistes), et les camarades de Belgique, Anseele (Vooruit), Léonard (Concorde de Roux-Charleroi), Borbeck et Lallemand (Maison du peuple de Bruxelles). De plus Anseele représentait la « Fédération des coopératives socialistes de Belgique ». — Les délégués hollandais et italiens n'arrivèrent pas à temps pour participer aux discussions du congrès. Ils représentaient les deux organisations fédérales de ces deux pays.

Comme tous les groupements ouvriers à leur début, le Congrès des coopératives n'a pas trouvé du premier coup les principes de son organisation. La convocation avait été un peu hâtive. Beaucoup de sociétés socialistes, ne purent être atteintes, telles les 27 sociétés de Montceau-les-Mines : De puissantes organisations étrangères n'avaient pas pu être avisées : telles les coopératives socialistes de Danemark et de Saxe. Enfin deux fautes gênèrent un peu le débat du Congrès. D'abord les Coopératives de Production (connues pour leur caractère socialiste) avaient été convoquées pour présenter un rapport spécial sur les questions les intéressant. Elle furent admises au Congrès, un peu par erreur, et eurent voix délibérative. Certes elles donnèrent d'utiles renseignements, mais elles n'en firent pas moins intervenir un certain nombre de considérations étrangères aux sujets que devait traiter le Congrès. Seconde faute : ce Congrès confondit les questions nationales et internationales. Même, parfois, on se serait cru dans un Congrès régional et exclusivement parisien. — Ces défauts seront, j'en suis certain, évités dans l'avenir.

En tout cas le Congrès fit de bonne et de sérieuse besogne, Et, en fait, son importance est, de tous points, comparable aux Congrès de 1863 où fut fondée la Fédération des Coopératives ouvrières anglaises. Il a créé plusieurs organisations nouvelles. Il a élucidé un certain nombre de principes. Il a marqué l'entrée d'une fraction importante des organisations coopératives dans la voie franchement socialiste.

Le compte rendu analytique des débats a été publié. Il contient aussi les divers rapports et les documents statistiques. L'édition en est faite par la Bourse des coopératives et la *Société nouvelle de librairie et d'édition*. Nous ne donnons donc ici qu'un très bref résumé des débats.

I

RAPPORT ENTRE LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Les quelques associations ouvrières de production adhérentes au Congrès présentèrent un rapport spécial sur la ques-

tion. Celui-ci, après débat et nouveau rapport d'une commission de résolutions, fut adopté. Mais il le fut avec une addition qui marque bien l'état actuel des organisations respectives. Il a été établi un certain nombre de principes qui règlent leurs rapports et tendent à rendre intimes, constantes, régulières les relations entre les *sociétés socialistes* de production et de consommation. Mais il a été entendu que le Congrès considérait comme particulièrement désirable la fondation d'ateliers coopératifs qui seraient gérés par les sociétés de consommation elles-mêmes, fédérées en vue de la production.

II

L'ASSURANCE COOPÉRATIVE

On sait que, sur l'initiative de la Bourse de coopératives, l'assurance coopérative est en voie de réalisation. La Société est déjà légalement constituée. Il ne reste plus, les études étant faites, qu'à lui donner une existence réelle.

Le Congrès a approuvé le rapport de la Bourse des coopératives. Et les sociétés présentes ont adhéré, en principe, au projet. Celui-ci est fort bien combiné :

On débutera avec prudence, par l'assurance Incendie des coopérateurs et des syndiqués. En voici la raison. Les familles ouvrières ne peuvent contracter que de petites assurances dont la prime n'excède guère 4 ou 5 francs, dans les compagnies bourgeoises. Les petites primes ne correspondent donc qu'à de fort petites indemnités, 3 ou 4,000 francs au maximum. Et de plus, les risques d'incendie sont très faibles, contrairement à ce qu'on aurait cru. De telle sorte qu'avec un faible fonds de garantie, l'assurance coopérative pourra fonctionner de suite.

D'autre part, l'assurance est à prime fixe, c'est-à-dire que, sauf la garantie de l'indemnité, la Société ne donne aucun avantage à l'assuré, et qu'il n'y a ni répartition de bénéfices, ni diminution du montant des primes entre les assurés, comme cela a lieu dans les assurances mutuelles. Comme, en réalité,

les compagnies bourgeoises mutuelles ont des taux d'assurances en somme équivalents à ceux des compagnies à prime fixe, et comme on peut facilement admettre des taux équivalents à ceux qui sont les plus avantageux, l'assurance coopérative pourra entrer facilement en lutte avec les plus grandes compagnies. — Mais cette façon de procéder aura de grands avantages : avec l'assurance à prime fixe, la Société nouvelle, administrée par les organisations ouvrières, disposera rapidement de grands capitaux. Des sociétés comme la *Paternelle,* qui n'assurent que de petites cotes procurées par l'administration Dufayel (ce merveilleux instrument d'exploitation ouvrière) ont, avec un capital ridicule de mise en marche, fait jusqu'à 32 p. 100 de bénéfices, vingt ans après leur fondation. L'assurance coopérative pourra aboutir à des résultats pareils, si une propagande sérieuse est faite dans le milieu syndical et coopératif.

On pourra alors assurer de gros immeubles, des propriétés de coopératives elles-mêmes, chose que l'on ne peut faire tout de suite.

De là, on passera enfin à l'assurance-accidents.

Les coopératives, actuellement, paient des taux énormes aux compagnies bourgeoises pour assurer leurs ouvriers et employés contre les accidents, et même ces compagnies n'assurent pas tous les risques, et par exemple ne paient en aucun cas plus de dix mille francs d'indemnité. Lorsque l'on aura réussi à constituer, grâce à l'autre branche d'assurances, un fonds de garantie de deux cent mille francs, les organisations ouvrières pourront assurer leurs nombreux employés à des taux plus avantageux, et sans déposer, une fois de plus, leur argent dans les coffres de la bourgeoisie.

Quand toutes ces diverses branches fonctionneront normalement, il restera, à l'« Assurance coopérative et syndicale », de beaux bénéfices. Si les assemblées de fondation ratifient les décisions des commissions préparatoires, ces bénéfices seront consacrés à des œuvres ouvrières d'un intérêt général; les bénéfices ne retourneront pas aux assurés, ne retourneront pas aux coopératives actionnaires. Ils aideront à la propa-

gande coopérative, à la fondation de nouvelles coopératives, à la fédération des anciennes, à la création de grands ateliers coopératifs, modèles de production sociale et communiste. Ils serviront à la propagande syndicale, à subventionner les ouvriers syndiqués inventeurs, les syndicats et fédérations, à fournir des capitaux pour les ateliers syndicaux. Ils seront destinés à la propagande socialiste sous toutes ses formes : action politique, action éducative, par la brochure, par la diffusion de la science.

L'assurance coopérative elle-même, enfin, ne sera, à aucun degré, la propriété d'individualités quelconques, elle sera exclusivement entre les mains des organisations ouvrières. Seules les coopératives et les syndicats peuvent prendre des actions en souscrivant une somme de deux francs par membre. Et le conseil d'administration sera nommé par les organisations actionnaires.

Voici le texte des résolutions votées sur cette question :

L'assurance coopérative et syndicale est fondée. — La branche *Incendie* sera momentanément seule exploitée. — Le capital est fixé à deux cent mille francs, dont le quart est immédiatement exigible. Les actions seront de cent francs. — Le conseil d'administration est composé de neuf membres : trois représentant les coopératives de consommation, trois celles de production, trois les syndicats. Un conseil provisoire a été nommé. — Les bénéfices ne seront pas distribués aux actions ; elles ne recevront que l'intérêt des sommes qu'elles représenteront. — Les bénéfices serviront à créer une *caisse de développement des organisations ouvrières ;* ils seront distribués comme suit : deux cinquièmes à la fondation d'organismes de production ; deux cinquièmes à la constitution de la branche *Assurance Accidents ;* un cinquième à la propagande socialiste.

Le Congrès émet le vœu suivant : 1° Les organisations adhérentes verseront une somme de deux francs par membre, dont le quart sera immédiatement exigible ; 2° Elles devront apporter leur adhésion avant le 1er janvier. Les fonds seront déposés à la Banque de France. Les souscriptions individuelles ne seront admises qu'au nom des organisations ouvrières auxquelles appartiendront les souscriptions.

L'assurance coopérative est en bonne voie. La souscription des actions est déjà commencée.

III

LA COOPÉRATION SOCIALISTE

La discussion sur ce point fut des plus importantes, et forma en réalité le centre des débats du Congrès. Un très grand nombre de délégués y prirent part. Anseele, Léonard (Zéo, de Charleroi), Jaurès, Delory, Samson (de Lille), Salas Auton (d'Espagne), discutèrent le rapport socialiste que Guillemin avait présenté au nom de la Bourse des coopératives. La quantité des questions agitées, leur variété, leur importance, sont telles, que naturellement, le débat fut en même temps qu'assez général, assez confus. Nous ne pouvons donc qu'en indiquer les grandes lignes, tout en nous efforçant de diviser mieux les questions qu'elles ne l'ont été par les résolutions du congrès lui-même.

En premier lieu il s'agissait de savoir ce qu'était la coopération socialiste et de s'entendre sur les conditions nécessaires pour qu'une coopérative fût reconnue comme socialiste. Le rapport de Guillemin portait principalement sur ce point. Il proposait d'élaborer les statuts types d'une société socialiste, et soulevait ainsi la totalité des questions que pouvait étudier le Congrès. Il fallut limiter le débat, renvoyer à un prochain congrès la constitution et l'adoption de statuts, et s'entendre sur des choses provisoires.

D'abord on constata que les coopératives avaient tout intérêt, même au point de vue purement coopérateur, à entrer, ferme, dans la voie socialiste. Les coopératives belges, du Nord, de Paris, qui ont fait, avec éclat, profession de socialisme, voient tous les jours le nombre de leurs adhérents s'accroître. Ensuite il fut démontré que les coopératives avaient intérêt à participer au mouvement d'ensemble du parti socialiste, et à aborder de front les problèmes politiques. Si l'opinion du Congrès resta flottante en ce qui concernait l'action électorale, il ne fut pas mis un seul instant en doute que les coopératives devaient faire de la propagande, mener le combat socialiste d'accord avec les syndicats et les

groupes. Et l'on vota que c'était un devoir pour chaque militant et chaque ouvrier conscient de faire partie d'une coopérative, mais que c'était aussi un devoir pour les coopérateurs d'abandonner la poursuite de leurs intérêts exclusifs, pour aider, politiquement, à l'émancipation générale du prolétariat. Sur ce point, croyons-nous, le Congrès est arrivé à une claire notion de ce qu'est une coopérative socialiste : c'est une société dont les membres sont animés non-seulement du désir légitime d'améliorer leur bien-être, mais encore de sentiments qui les portent à vouloir abolir le salariat, par tous les voies et moyens, politiques et économiques, légaux et révolutionnaires. En conséquence il fut reconnu qu'il fallait que ces coopératives dans leurs assemblées générales, adhérassent aux partis politiques et acceptassent les principes fondamentaux fixés par les congrès internationaux.

Mais il ne suffit pas de reconnaître la bonté de l'action socialiste, il faut encore agir dans ce sens. Nos camarades du Nord proposèrent que les coopératives socialistes devaient attribuer 1 p. 100 au moins de leur chiffre d'*affaires* aux partis politiques. Cela parut excessif, dans l'état actuel des choses, aux représentants des coopératives parisiennes. Ils firent ressortir que dans le Nord les coopératives avaient été fondées, administrées par des socialistes, mais qu'il n'en était pas de même à Paris, où les socialistes n'avaient pénétré que depuis peu d'années dans de grandes coopératives déjà existantes. Il leur semblait prématuré de proposer de pareils chiffres aux assemblées générales d'opinions encore assez flottantes des grandes coopératives parisiennes.

De plus ils établirent, avec grande raison, croyons-nous, qu'il valait mieux demander aux coopératives une cotisation fixe par membre, plutôt que cette sorte d'impôt indirect sur l'alimentation ouvrière que serait un prélèvement d'un centième sur le chiffre des répartitions. Enfin ils montrèrent qu'à Paris les socialistes ne pouvaient donner de leurs trop-perçus au parti socialiste parce que le parti n'y est pas encore unifié comme il l'est dans le Nord.

Enfin il y avait la question de la Fédération des Coopéra-

tives qui fut traitée en même temps, et qui eût dû peut-être former le sujet d'un Congrès spécial tant elle est importante. Le travail du Congrès semble avoir été encore plus efficace sur ce point. Il fut entendu que toutes les coopératives socialistes formeraient une Bourse nationale, que la Bourse recevrait, centraliserait, demanderait et distribuerait tous les renseignements nécessaires à la fondation, au fonctionnement, à l'administration des coopératives, qu'elle organiserait une commission permanente d'études, une commission de propagande coopérative, une commission d'études d'achats. En réalité, on a commencé ainsi à centraliser, commercialement, financièrement, moralement et politiquement toutes les coopératives. Voici la résolution votée :

Le Congrès a créé la Bourse nationale des coopératives socialistes de consommation de France. — Pour adhérer à la Bourse, les sociétés devront : 1° Accepter les principes fondamentaux du socialisme, *lutte de classe, entente internationale entre les travailleurs, socialisation des moyens de production ;* 2° Verser cinq centimes par an et par membre à la Bourse coopérative ; 3° Verser à la propagande socialiste dix centimes par an et par membre. — Chaque société a l'autonomie la plus grande pour employer ces dernières sommes au mieux des intérêts des travailleurs ; néanmoins, elles devront fournir tous les ans les pièces justificatives constatant qu'elles ont effectivement versé à la propagande socialiste. — Le délai d'adhésion est fixé au 1er janvier 1901, excepté pour les sociétés dont les assemblées générales n'auraient pas lieu avant cette époque.

IV

RELATIONS INTERNATIONALES. — PHARMACIES COOPÉRATIVES QUESTIONS DIVERSES

Le rapport présenté par la Bourse des coopératives sur les relations internationales touchait à un trop grand nombre de questions, et ces questions n'étaient pas encore assez mûres pour être traitées à fond. Le Congrès renvoya ce rapport à la Commission permanente pour le mettre à l'ordre du jour du prochain congrès. Espérons que les coopératives socialistes ne tarderont pas à entrer dans la voie fédérative internationale, dès que les Fédérations nationales seront suffisamment

constituées. Le rapport sur les pharmacies coopératives fut de même renvoyé à l'étude de la Commission.

Le siège social de la Bourse des coopératives a été fixé au Palais du Travail, place Dupleix, où l'on peut s'adresser pour avoir tous les renseignements nécessaires.

Le prochain Congrès national se tiendra à Lille en septembre 1901 ; le prochain Congrès international se tiendra à Bruxelles immédiatement ensuite.

V

La plupart des délégués se trouvèrent, quelques jours plus tard, au Congrès officiel du « Comité central des coopératives ». Dans ce milieu, nettement bourgeois, ils firent une énergique propagande et défendirent leurs idées. Ils arrivèrent à y faire voter nombre de propositions franchement socialistes, comme, par exemple, le principe que les organisations ouvrières devaient être seules propriétaires des ateliers coopératifs créés par les Fédérations ; qu'on devait y appliquer les règles posées par les congrès corporatifs, journée de huit heures et un salaire normal. Ils ne réussirent pas à faire admettre que les coopératives devaient tendre à l'abolition du salariat, mais ils luttèrent victorieusement contre un certain courant nationaliste et décentralisateur qui s'était formé sur la question des Fédérations régionales.

Au surplus, il n'est pas sorti grand'chose de ce congrès convoqué par des gens fort honnêtes, fort libéraux, mais peu actifs. Il était entendu que, si le Comité central fondait un magasin de gros, et une commission d'achat, la Bourse des Coopératives socialistes devrait se mettre en relations suivies avec ces nouveaux rouages commerciaux. Or, les socialistes ne voient, pour le moment, rien venir. D'ailleurs, comme ils ont l'activité, la force, le droit et la raison pour eux, ils peuvent aller de l'avant. Ils auront leurs moulins, leurs usines et leurs champs, avant que les coopératives à tendances bourgeoises aient réussi à s'entendre.

Marcel Mauss

LE CONGRÈS DE LA CONDITION
ET DES DROITS DES FEMMES

Ce que nous nous proposons dans cette étude, c'est moins de rapporter en détail les travaux de ce congrès, dont la presse de toutes nuances a suffisamment discuté le programme, les tendances et les résolutions, que de suivre à travers une génération, l'évolution de l'esprit de la femme, les progrès de l'opinion publique quant à l'application du principe d'égalité.

Si la grande presse s'est emparée de nos solutions sur nos questions vitales de salaire, d'éducation, de législation, pour les discuter sérieusement, de puissance à puissance, c'est que le droit pour la femme à cette égalité inscrite dans nos codes et sur nos murs est un principe qui désormais s'impose ; car la presse suit plus le courant qu'elle ne le détermine, en général. Les gouvernements même subissent la pression de l'opinion des masses. Le gouvernement actuel a ainsi compris que nous avions une note à donner dans le concert des aspirations humaines vers le mieux et il a imprimé sa note officielle à notre Congrès.

La commission d'organisation qui n'eût pas voulu payer de son indépendance les avantages de la tutelle administrative, élabora un programme à base socialiste, qui fut accepté par la Commission supérieure d'organisation des Congrès, et discuté avec une liberté d'esprit et une ampleur de vues à laquelle les adversaires même ont dû rendre hommage.

C'est un spectacle réconfortant que de voir la femme s'éveiller à la pleine vie, prendre conscience de ses droits, marcher vers l'affranchissement en même temps, et presque du même même pas que le travailleur, l'un et l'autre d'ailleurs victimes d'un même régime inique.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les congrès féministes qui ont précédé celui-ci, nous constatons que les idées d'émancipation marchent, comme les progrès de la science, avec une rapidité vertigineuse.

En 1878 et en 1889, deux à trois cents féministes — des deux sexes — se réunirent en Congrès international; le mot Conférence internationale conviendrait mieux à ces assemblées où l'on entendit surtout des rapports faits par les étrangères sur la situation des femmes dans leurs pays; où des individualités vinrent, parlant en leur nom seul, affirmer les droits de leur sexe.

En 1892, quelques personnalités du monde ouvrier, étrangères et françaises, apportèrent une vie intense aux débats, dirigés par l'éminente Maria Deraismes.

En 1896, l'élément socialiste a pénétré davantage dans le mouvement féministe, et la réaction effrayée envoie rue Serpente les petits étudiants catholiques qui se figurent, les pauvres, qu'en faisant beaucoup de bruit, ils enrayeront le mouvement, empêcheront les organisatrices du Congrès de mener leur œuvre à bien. Comme si quelques cailloux pouvaient arrêter la marche normale des grands fleuves suivant leur pente naturelle.

Sous la magistrale présidence de Maria Pognon, le Congrès put élucider toutes les questions à l'ordre du jour, et l'intention mauvaise de nos adversaires tourna en notre faveur, car tous les quotidiens de France et de l'étranger, pendant des mois, répercutèrent l'écho de nos discussions; si bien que l'attention du grand public fut accrochée, fixée à nos revendications.

Les victimes elles-mêmes, trop longtemps indifférentes à leur triste sort, s'éveillèrent comme d'un long sommeil, et se révélèrent en ce dernier Congrès, conscientes, voulantes, capables de s'organiser pour toutes les luttes ; en même temps, aptes aux discussions fécondes, montrant dans l'expression de leur pensée une netteté de conception, une précision, une sobriété de langage qui était vraiment une belle réponse aux calomniateurs de l'esprit féminin.

Donc, le 5 septembre s'ouvrit, dans la grande salle du palais des Congrès, sous la présidence de Mme Maria Pognon, le Congrès dit de la *Condition et des Droits des femmes*, qui donna occasion à Mme Marguerite Durand, secrétaire générale, de faire paraître ses merveilleuses qualités d'organisatrice.

Ce Congrès, qui comptait plus de cinq cents membres actifs, se distingue des précédents par plus d'un trait.

D'abord, son caractère officiel nous a valu l'envoi de déléguées — et délégués — officiels, par les gouvernements : des *États-Unis*, du *Mexique*, de la *Russie*, de la *République de l'Equateur*, de la *Roumanie*. C'est la première fois que des États étrangers se font représenter aux assises féministes. Ajoutons que la République française y avait aussi son délégué en la personne de M. Léon Perrier, envoyé par le ministre de l'intérieur.

Nous n'attendons pas que rentrés dans leur pays ces délégués obtiennent de leurs gouvernements la refonte des codes dans le sens de nos réclamations ; mais le seul fait de leur participation à nos travaux nous semble un signe des temps.

Nous apprenons, en effet, que déjà le « Musée social » va créer un service annexe s'occupant spécialement des œuvres féminines.

Autre constatation : les mémoires, travaux, propositions, n'émanent plus seulement de personnalités, mais de collectivités — groupes économiques et cercles d'études.

Pour *Paris*, les syndicats : des couturières, des membres de l'enseignement, des fleuristes-plumassières, des femmes typographes, des caissières-comptables, des femmes sténo-dactylographes, la Fédération des tabacs sont représentés, ainsi que les groupes d'études sociales : La Ligue du Droit des femmes, l'Amélioration du sort des femmes, la Solidarité des femmes, la Société d'études féministes, la Loge mixte, le Droit humain, les Amis de l'adolescence du dix-huitième arrondissement, les Amis de la Science du dixième, les Femmes socialistes, la Fédération centrale de la Libre-Pensée.

Des déléguées de Lyon représentaient : La Bourse du tra-

vail, le Syndicat des ouvrières en couronnes, le Syndicat des blanchisseuses, l'Union syndicale des Dames réunies.

De Rouen étaient mandatés des membres du Syndicat des cotonniers-tisseurs et tisseuses et de l'Emancipation humaine.

De l'étranger, citons les groupes :

Ligue belge pour le suffrage des femmes;

Éducation familiale, Bruxelles ;

Mutualité maternelle, Amsterdam ;

Études socialistes, Allemagne ;

Union des femmes, Norvège.

D'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, du Brésil, etc., sont venues des lutteuses de race qui depuis longtemps sont sur la brèche pour défendre les droits féminins.

Ce ne sont donc plus seulement quelques voix isolées qui clament les doléances de leur sexe, mais la grande voix de la femme qui réclame justice, demandant l'égalité devant le travail, devant l'éducation, devant la morale, devant la loi.

C'est à ces aspirations diverses que répond le programme soumis à l'étude du Congrès :

PREMIÈRE SECTION

QUESTIONS ÉCONOMIQUES, MORALES ET SOCIALES

Situation des femmes dans les divers domaines de l'activité humaine :

A) *Salaires,*

B) *Évaluation du travail de la femme dans la famille,*

C) *Durée du travail,*

D) *Hygiène.*

MORALE

Une seule morale pour les deux sexes.

Suppression de la prostitution réglementée.

DEUXIÈME SECTION

ÉDUCATION

Éducation intégrale pour les deux sexes.

Co-éducation.

TROISIÈME SECTION

LÉGISLATION ET DROIT PRIVÉ

Réforme des lois concernant le mariage :
A) *Quant aux personnes,*
B) *Quant aux intérêts pécuniaires.*
Organisation de la famille.

DROIT PUBLIC

Admission des femmes aux fonctions et charges publiques.
Droits civils et politiques égaux pour les deux sexes.

I

PREMIÈRE SECTION (1re sous-commission). — *Salaire. — Évaluation du travail de la femme dans la famille. — Durée du travail.*

La section avait préludé à ses travaux par une sorte de déclaration de principe qui peut se formuler ainsi :

Droit à la vie, à la personnalité, assuré par le droit au travail, pour la femme comme pour l'homme.

Ceci acquis, — et le principe n'a pas trouvé de contradicteur, — il s'agissait d'établir les *droits du travail,* c'est-à-dire la part qui lui revient dans le produit ; de montrer combien est fausse la mesure qui sert actuellement à la déterminer, et de rechercher les causes de l'avilissement des salaires, plus scandaleusement établis encore pour la femme que pour l'homme.

La rapporteresse croit n'avoir pas failli à sa tâche en démontrant, chiffres officiels en mains, qu'alors que les bénéfices des détenteurs du capital quadruplent en cinq ans, dans les grandes entreprises, la moyenne des salaires s'élève seulement de 2 fr. 89 à 3 fr. 61.

« Donc, le salaire ne représente pas une équivalence sincère entre la somme de travail fourni et la somme de richesse produite. »

Correspond-il, du moins, au minimum de besoins des travailleurs?

Pour se convaincre du contraire, consulter les statistiques de l'assistance publique, de la prostitution, des suicides causés par la misère; observer la dégénérescence de la race due au trop long labeur et à l'insuffisance des moyens d'existence.

Le travailleur de l'un ou l'autre sexe ne reçoit donc en aucun cas une rémunération équitable de son travail. Et la femme, dont l'employeur délimite de sa propre autorité les besoins, la considérant comme la protégée, la serve de l'homme, bien qu'elle puisse être ou célibataire ou chef de famille, est encore plus indignement exploitée que l'homme.

Tous les esprits généreux constatent ce fait et s'en indignent. Mais combien peu en recherchent les causes! Combien peu se rendent compte qu'en régime capitaliste une telle exploitation est une conséquence quasi-fatale!

Si l'on ne peut conquérir tout son droit, au moins faut-il essayer d'en arracher une partie.

C'est pourquoi le Congrès, après avoir sanctionné en ce qui concerne le travail des femmes, le principe, *à travail égal, salaire égal,* a décidé de combattre par tous les moyens immédiatement applicables l'avilissement des salaires, et dans ce but a voté les résolutions suivantes :

1) Que le principe « à travail égal salaire égal » étant un principe de stricte équité, les administrations nationales, départementales, communales et hospitalières donnent l'exemple aux patrons en rétribuant de même façon les femmes et les hommes qu'elles emploient.

2) Que le travail des enfants hospitalisés dans les couvents soit supprimé.

3) Que le travail des adultes dans les prisons et les maisons religieuses soit surveillé et réglementé, en sorte, qu'aucun établissement pénitentaire, hospitalier, charitable ou autre ne puisse céder ou vendre à quiconque ces travaux à un taux inférieur aux prix de séries.

Toutes ces résolutions ont obtenu l'approbation unanime des membres du Congrès.

Quant à la durée du travail, voici les vœux qui ont été émis :

1) *Que toutes les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées par l'application à toute la population ouvrière et sans distinction de sexe d'un régime égal de protection.*

2) Que la durée du travail, dans les administrations ou manufactures de l'Etat, dans le commerce, l'industrie, dans toutes entreprises civiles ou autres, soit fixée à huit heures au maximum; qu'un jour de repos soit assuré hebdomadairement et cela sans diminution sur les salaires actuels; que l'État patron fasse l'application immédiate de ce vœu à tous ceux qu'il emploie.

3) Que les inspectrices du travail soient élues par les syndicats féminins.

Qui doit poursuivre ces réformes ? les groupes organisés, qui seuls peuvent en même temps lutter efficacement contre l'oppression capitaliste.

Aussi le groupement sous toutes les formes : syndicats, coopératives de production, de consommation, a-t-il été chaleureusement recommandé.

Les questions relatives à l'hygiène ont été résolues dans le même sens que celles du travail.

La doctoresse Edwards-Pilliet, à qui en avait été confié le rapport, a traité avec une haute compétence de l'hygiène à l'atelier, à domicile, pour la femme, pour la mère, pour l'enfant.

Parlant de la maternité, elle dit :

« L'époque viendra où la femme sera considérée dans la période de gestation et d'allaitement comme un véritable *fonctionnaire social;* pendant cette période, elle est le débiteur de la société, qui lui doit, en échange de l'énorme effort de la maternité, la nourriture, l'habitation, le repos indispensables pour faire un être de beauté, aussi parfait qu'elle en est capable ; — mais en attendant cette époque, il faut faire quelque chose pour la mère. »

Et le Congrès émet le vœu :

Que dans les administrations et manufactures de l'Etat, comme dans les établissements d'industrie privée les femmes enceintes obtiennent un congé de quinze jours au moins avant l'accouchement et de quatre semaines après; que pendant la durée de ce congé, elles aient droit à une indemnité quotidienne de deux francs au minimum à la charge de l'Etat.

Puis on s'occupe de l'enfance ouvrière et l'on demande : *Que la loi protège l'apprentissage au delà des heures de travail, et que les conditions d'hygiène soient observées pour l'apprenti après sa tâche;*

Des employés de magasin, au bénéfice desquels on réclame la prompte application de la loi dite « loi des sièges » ;

Des domestiques, dont le travail doit être assimilé à celui des ouvriers et employés, quant aux conditions de repos et d'hygiène.

Enfin, à la limite de la première et de la seconde sections, se place la question Morale.

Elle est, en effet, une résultante de l'éducation, du milieu, des conditions économiques.

Il faudrait citer dans son entier le remarquable rapport de Mme Avril de Sainte-Croix (Savioz), sur les causes de la prostitution, la nécessité d'en abolir la réglementation.

« S'il est une offense, dit-elle, que doivent ressentir également toutes les femmes, n'est-ce pas cette conception néfaste d'une morale double et différente pour les deux sexes qui, à travers les âges, de l'antiquité jusqu'à nos jours, a été la source la plus certaine de misères, d'immoralité et d'oppression pour la femme. Et parmi les résultats de cette déplorable conception, le patronage officiel de la prostitution, devenu avec le temps la réglementation actuelle, n'a-t-il pas été le plus révoltant, le plus odieux de tous. »

Faisant l'histoire de cette consécration officielle du vice, qui s'appelle la réglementation de la prostitution, la rapporteresse fait cette remarque :

« Alors, comme aujourd'hui, les monarques, les chefs les

plus immoraux, se montrèrent les plus sévères. Tibère et Caligula furent des répresseurs, des réglementeurs féroces, et l'impératrice Théodora, qui, avant de devenir la femme de Justinien, avait été célèbre par son inconduite, fut la plus impitoyable de tous. »

La France, d'ailleurs, depuis les Capitulaires de Charlemagne jusqu'à nos jours, n'est point au-dessus de la Grèce et de la Rome antiques. Dans le pays de la Révolution, de pauvres victimes de la misère, de l'ignorance ou de l'abandon, sont traitées avec moins d'égards que des esclaves, et l'éloquente avocate de la *serve,* ainsi qu'elle appelle la malheureuse prostituée, exprime en des paroles vibrantes, son indignation :

« En réglementant la prostitution, l'Etat est triplement coupable. En encartant la fille, il porte une atteinte grave à la liberté : en la punissant de ce qu'il envisage comme un délit excusable chez son complice, il détruit le principe de l'égalité; en l'autorisant, grâce à l'inscription, à faire commerce de son corps, il blesse la morale et crée le proxénétisme.

« Ceux-là même, chargés d'appliquer les règlements, ne peuvent, dans leurs moments de sincérité, s'empêcher de reconnaître l'inutilité de ces mesures arbitraires.

« La réglementation serait-elle utile au point de vue de la morale, avantageuse au point de vue de l'hygiène, qu'il faudrait encore la repousser, car elle reste avant tout et par dessus tout, inique, au point de vue de la liberté individuelle.

« A aucun prix et sous aucun prétexte, on n'a le droit de mettre des femmes hors la loi, d'en faire des esclaves, astreintes, pour assurer la sécurité de quiconque s'en sert, à des mesures dégradantes, de les mettre à la merci, sans recours aucun, de tenanciers proxénètes ignobles, patentés par le gouvernement. »

Tant d'autres arguments ont été invoqués avec cette chaude éloquence, inspirée par une conviction sincère, que tout sentiment d'opposition a été détruit, et c'est encore par un vote unanime que le Congrès a émis le vœu : *que soient abrogées toutes mesures d'exception à l'égard de la femme en matière de mœurs.*

Il y a loin, de ces discussions et résolutions hardies, sur les sujets les plus délicats, les questions les plus controversées, aux modestes revendications des premiers congrès féministes, où l'on se bornait à réclamer d'abord le droit à l'égalité dans l'instruction, l'accès aux carrières libérales, puis les droits civils. Pourtant, en 1896, le principe de la co-éducation fut posé, mais quelles tempêtes furent déchaînées à cette occasion !

On verra, dans notre prochain article, que les idées d'éducation intégrale, de co-éducation, de droits politiques ont fait, depuis, des progrès considérables. Les solutions socialistes n'effraient plus. Chacun les fait siennes.

(A suivre) MARIE BONNEVIAL

A NOS LECTEURS

C'est EXCEPTIONNELLEMENT, *et par suite de la publication des comptes rendus des Congrès, que nous paraissons sans* CHRONIQUE SOCIALE *et sans* BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA. — Des erreurs typographiques ont dénaturé quelques phrases de l'étude de Graziadei : *La Théorie du Profit.* Nous en rétablissons le vrai texte :

A la page 291, lignes 17-20, au lieu de : « *Donc, si l'on ne peut, à cause de la nature circonstanciée et concrète des produits, désigner du nom de produits-salaire ceux réellement destinés aux ouvriers* », etc., on doit lire : « *Donc, si l'on ne peut, à cause de la nature circonstanciée et concrète des produits, désigner du nom de produits-salaire que ceux réellement destinés aux ouvriers,* ET DU NOM DE PRODUITS-PROFIT QUE CEUX RÉELLEMENT DESTINÉS AUX CAPITALISTES, » etc.

A la page 291, lignes 27-28, au lieu de : « *...en échange de l'emploi de toute sa journée...* », on doit lire : « *...moyennant l'emploi de toute sa journée...* »

A la page 299, ligne 24, au lieu de : « *...du produit obtenu par les groupes divers...* », on doit lire : « *...du produit obtenu par les groupes divers Z...* »

A la page 302, lignes 302-303, au lieu de : « *...l'extase scientifique...* », on doit lire : « *...l'arrêt scientifique...* »

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3229. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, adm^r), 9, rue du Pont.

Lettres inédites de Frédéric Engels

SUR LA POLITIQUE SOCIALISTE

En relisant dernièrement une partie des lettres que j'ai de Frédéric Engels, j'ai relevé quelques passages se rapportant aux débats qui divisaient les socialistes français de 1881 à 1883, lorsque dans le nouveau parti socialiste, fondé après le retour des déportés et des exilés, s'opérait la première scission. Il me paraît que beaucoup de ce qui y est dit peut s'appliquer aussi, sans grandes modifications, aux débats d'aujourd'hui, et servir à rendre plus claires les questions qui agitent et séparent les socialistes de France. Malgré que ces questions ne mettent pas directement en cause les bases de la théorie marxiste, elles y sont néanmoins liées ; et pour beaucoup de gens, surtout pour ceux qui désirent garder l'unité de principe entre la théorie et la pratique, il sera sans doute important de connaître l'opinion des grands penseurs, qui ont fondé cette théorie, sur des questions de tactique, très semblables à celles qui — à part les personnalités — s'opposent à la fusion des forces socialistes en France.

Comme on le verra, la première lettre sur les affaires françaises que je reçus d'Engels était provoquée par une question de ma part. C'est en octobre 1881, que Benoît Malon, alors en Suisse pour le Congrès socialiste de Coire, me donna les premiers renseignements détaillés sur les conflits intimes du jeune parti socialiste français. Il était très exaspéré, et tous mes efforts pour l'apaiser échouèrent. A ses accusations contre Marx et Engels, et contre leurs amis français, je ne pus opposer qu'une interprétation atténuante des faits sur lesquels il

les basait, n'étant pas en état de contredire ces faits mêmes ou ce qu'il regardait comme tel. Je me résolus donc d'écrire à Engels, avec lequel j'étais déjà en correspondance, et de lui demander ce qu'il en était des plaintes qu'on m'avait communiquées. Il va sans dire que j'évitais tout ce qui aurait pu aggraver les oppositions existantes. Je reçus une assez longue réponse, et, à la suite, de temps en temps, d'autres lettres sur les affaires françaises.

On comprendra bien pourquoi je ne publie ici de ces lettres que quelques extraits, se rapportant à des questions purement objectives. Et même je ne me suis décidé à la publication de ces extraits qu'après quelques hésitations. Car là aussi de nombreuses allusions sont faites à des personnalités. Mais après m'être dit qu'elles ne portent pas la moindre atteinte à la sincérité des personnes visées, je me suis enfin résolu à les publier. Si j'y ai supprimé les noms, c'est plutôt une affaire de forme que d'importance matérielle. Loin de moi d'ailleurs la prétention de vouloir croire qu'ils resteront pour cela inconnus ! Je sais très bien que quiconque est un peu au courant, ne peut pas douter un moment de qui il s'agit dans chaque cas. Seulement, je désire laisser de côté tout ce qui pourrait donner un caractère personnel à cette publication. Ce n'est guère de circonstance de savoir si X ou Y ont, à une époque antérieure, bien ou mal interprété la pensée marxiste. Moins qu'à personne, un pareil réquisitoire ne conviendrait à l'auteur de ces lignes. Mais il est certainement intéressant de savoir quelle est l'application authentique de ces idées aux questions de la politique pratique. La théorie marxiste est la plus populaire dans le mouvement socialiste moderne, et c'est justement pour cela qu'il importe de savoir si tout ce qui porte sa marque s'y conforme parfaitement. Les lettres que nous citons ont été pour la plupart écrites au temps où Marx vivait encore, et quelques-unes même d'accord avec lui. Certes ce n'est pas une raison pour déclarer fausses sur le champ des opinions qui diffèrent de ce qui est dit. Mais c'est un motif très fort pour se demander si elles sont bien le résultat d'une interprétation correcte de la doctrine marxiste.

Aux extraits qui se rapportent aux questions discutées spécialement en France, j'ai ajouté deux lettres portant sur une question qui, sous une forme ou l'autre, se présente souvent au monde socialiste, mais qui n'est pas toujours, à mon avis, analysée dans l'esprit réaliste qui justifierait le mot « scientifique ». Sans souscrire à tout ce que Engels dit à ce sujet, j'en trouve le point principal très juste, et je soumets donc ses propositions à la méditation sérieuse de tous ceux qui ne se contentent pas d'un sentimentalisme assez commode, mais aussi assez dangereux pour les intérêts du progrès de la civilisation.

EDOUARD BERNSTEIN

Londres, 15 octobre 1900

I

Londres, le 25 octobre 1881.

...Je vous suis très reconnaissant de m'avoir écrit au sujet de l'affaire de l'*Égalité*. De plus, le point spécial dont il s'agit me fournit l'occasion de vous expliquer quelle est la position de Marx et, en second lieu, quelle est aussi la mienne à l'égard du mouvement français. Et, par cet exemple, vous aurez la règle de notre attitude vis-à-vis des autres mouvements non-allemands, en tant qu'ils nous sont sympathiques, et nous à eux.

...Le fait est que nos amis français, qui veulent fonder le parti ouvrier, ont, depuis douze à quinze mois, commis bévue sur bévue, et cela se rapporte à tous sans exception. La première faute fut commise par X lorsque, par un purisme absurde, il empêcha XX d'accepter le poste qui lui était offert de rédacteur pour la partie relative au mouvement ouvrier dans le journal l'...... Ce fut là le point de départ de toute la querelle. Vint ensuite la bêtise impardonnable de l'*Émancipation*, où XX devint, sur de

fausses promesses, la dupe des Lyonnais, mais où X brûla au même degré d'avoir à tout prix un journal quotidien. A cette affaire succéda le démêlé [suscité par la chasse à la mitre] d'évêque, à propos de la candidature (1) [que vous savez], où il est très possible que X ait commis la faute formelle que vous lui reprochez, mais où il est clair aussi pour moi que XX *cherchait* la querelle. Enfin, l'entrée [desdits amis] au *Citoyen français*, puis leur sortie de ce journal fondé par le sieur Boubeau, *alias* Secondigné, un aventurier du pire calibre, — sortie qui fut causée, *non par une raison politique,* mais par [une question privée]. Ensuite — vint...

Ici commence une critique qui ne vise plus de simples erreurs admises, comme les précédentes, par tout le monde, mais qui est déjà liée aux questions personnelles et qu'il convient donc de laisser inédite. Je n'en relève qu'un passage où il s'agit d'opinions et de tendances politiques et où la critique est tout à fait objective.

Ed. B.

« ...Les fautes de X sont tout autres. Premièrement, la superstition parisienne qu'il faut débiter à profusion le mot *révolution.* Et puis, son impatience sans bornes. Il est énervé, il croit qu'il ne peut plus vivre longtemps, et il voudrait bien voir se passer encore quelque chose d'important. De là, et de son excitation maladive, un excès d'activité ardente qui devient quelquefois fâcheux....

« Ajoutez à tout cela l'incapacité des Français, et surtout des Parisiens, à concevoir des différences autrement que *personnellement,* et il sera assez clair que....

(1) Il s'agit d'une candidature parlementaire en 1881, qui divisait les socialistes sur la portée d'un acte d'abnégation, solennellement fait quelque temps avant l'élection en question, — élection où les chances du socialiste étaient de recevoir la *mitre d'évêque.* Ed. B.

« Maintenant, parlons de nous. Marx et moi, nous ne sommes même pas en correspondance avec X. Nous ne lui avons écrit que quand il y avait des affaires définies à discuter. Marx a, comme moi, de temps à autre, donné un conseil à X, mais qui n'a jamais été probablement suivi dans aucun cas....

« Mais, il est vrai, que X vint ici quand il s'agissait d'élaborer l'*esquisse* d'un programme pour le Parti ouvrier français. »

Engels raconte, ce qui est maintenant bien connu, que les considérants du programme — « chef d'œuvre d'argumentation saisissante, explicable aux masses en peu de mots, et dont la forme concise m'étonnait moi-même » — sont l'œuvre de Marx, mais que les autres points du programme sont le résultat d'une délibération où Marx et lui renoncèrent à voir tout formulé d'après leur conception: « Car ce n'est pas nous, dit-il, mais les Français qui en portent la responsabilité. »

Ed. B.

Ce programme fut ensuite discuté par les Français et adopté avec quelques modifications...

Puis, j'ai écrit encore deux articles dans l'*Égalité* (IIe sur le *Socialisme de M. de Bismarck,* et c'est, à ma connaissance, toute notre part active au mouvement français...

Ce n'est donc pas Marx qui impose aux gens son opinion, encore moins sa volonté : ce sont les gens eux-mêmes qui s'adressent à Marx. Et c'est justement sur cela que se base l'influence singulière de Marx, si importante pour le mouvement.

Notre attitude à l'égard des Français, Marx et moi, nous l'avons également vis-à-vis des autres mouvements nationaux. Nous sommes en relation avec eux, en tant qu'il en vaut la peine, et qu'il y a opportunité; mais

toute velléité de vouloir influencer les gens contre leur gré ne saurait que nous nuire et annihilerait la vieille confiance des temps de l'Internationale. Et pour cela, nous avons vraiment trop d'expérience *in revolutionaribus rebus*.

Quant à l'*Égalité*, je suis d'avis qu'il vaudrait mieux qu'on ne fondât à présent *aucun* nouveau journal, jusqu'au moment où les choses s'éclairciront un peu plus au sein du parti. Mais s'ils veulent commencer néanmoins, ni nous ni personne ne pouvons les en empêcher ; seulement, je ne vois pas comment, cette fois, ça irait sans un conflit entre l'*Égalité* et le *Prolétaire*. Cela ne serait pas, à la vérité, un malheur mondial ; mais c'est toujours une maladie d'enfance, qui, peut-être, n'est pas nécessaire.

FRÉDÉRIC ENGELS

II

22 février 1882.

Que ma lettre [sur les Herzégoviniens, en révolte alors(1)] ne vous ait pas convaincu, puisque vous aviez déjà des sympathies pour les Slaves du Sud « opprimés », cela

(1) Lorsque nombre de Slaves, en Bosnie et en Herzégovine, se révoltèrent, en 1881-82, contre l'occupation de ces deux provinces par l'Autriche — occupation autorisée par le Congrès de Berlin de 1878 — le *Socialdemocrat* de Zurich exprima sa sympathie pour les insurgés. Engels me conseilla de me mettre en garde contre les intrigues des panslavistes russes, qui brûlaient du désir d'allumer une nouvelle conflagration au Sud-Est de l'Europe. A ma question : si la délivrance des Slaves des Balkans et leur réunion en une grande Confédération serbo-slave ne serait pas le meilleur moyen de déjouer les intrigues tsaristes, — il répondit par une lettre, pleine de renseignements, sur les peuples des Balkans et les difficultés s'opposant à une Confédération pareille. De cette lettre, je tire quelques passages traitant du point de vue général ou principal, selon lequel ces questions devraient être envisagées par les socialistes des pays avancés. ED. B.

se comprend très bien. Nous tous, en tant que nous avons commencé par le libéralisme ou le radicalisme, nous avons gardé cette sympathie pour toutes les nationalités « opprimées », et je sais combien de temps et d'études il m'en a coûté pour m'en défaire — mais alors d'une façon radicale...

Nous avons à travailler à la délivrance du prolétariat de l'Europe occidentale, et à ce but il faut subordonner toute autre chose. Même si les Slaves des Balkans, etc., étaient on ne peut plus intéressants, du moment où leur désir d'être libres est en opposition avec l'intérêt du prolétariat, je m'en fiche... La victoire du prolétariat les délivrera réellement et nécessairement, et non seulement en apparence et temporairement comme le fait le Tsar. C'est pourquoi eux qui, jusqu'ici, non seulement n'ont rien fait pour l'Europe et son évolution, mais qui, au contraire, lui sont une entrave, doivent avoir au moins autant de patience que nos prolétaires. Allumer pour quelques Herzégoviniens une guerre mondiale qui coûterait mille fois plus d'hommes qu'il n'y en a dans toute l'Herzégovine, ça n'est pas mon opinion, pour ce qui est de la politique du prolétariat.

Vos amis, les petites nations primitives de la Krivosce(1) et l'Herzégovine, reprendront leur « indépendance » contre chaque gouvernement central, serbe ou non, de même que contre l'Autriche et la Turquie... Quiconque touche à leur droit au vol touche à leur indépendance. Je suis assez autoritaire pour regarder l'existence de pareilles peuplades primitives au milieu de l'Europe comme un anachronisme. Même si ces bonnes gens avaient une valeur aussi haute que les highlanders écossais célébrés par Walter Scott, qui, eux aussi, furent les pires voleurs

(1) District montagnard du Sud de la Bosnie.

de bétail, nous pourrions tout au plus condamner la *manière* dont la société actuelle les traite. Si nous étions au pouvoir, nous aussi nous aurions à mettre fin au Rinaldo-Rinaldisme inné de ces gaillards.

Frédéric Engels

III

9 août 1882.

« Il me paraît que sur la question égyptienne, vous vous engagez trop pour le parti soi-disant national (1). D'Arabi on ne sait pas grand'chose ; mais on pourrait parier dix contre un que c'est un pacha ordinaire, enviant aux financiers le prélèvement des impôts, parce que, comme tout bon Oriental, il voudrait bien les empocher lui-même. C'est de nouveau l'histoire éternelle des pays de paysans. De l'Irlande jusqu'à la Russie, de l'Asie Mineure jusqu'à l'Égypte, le paysan, dans un pays de paysans, y est pour être exploité. Il en est ainsi depuis les empires assyrien et perse. Le satrape, *alias* pacha, est la forme principale de l'exploiteur dans l'orient comme le commerçant et le juriste, le sont dans l'occident moderne. La répudiation des dettes du khédive serait une assez bonne chose, mais la question est la suivante : Qu'arri-

(1) Le mouvement dit national égyptien, sous Arabi-Pacha (juin 1882), contre l'influence de la France et de l'Angleterre sur l'administration financière de l'Egypte, influence exercée surtout pour sauvegarder les intérêts des créanciers de l'Egypte, — porteurs des titres de dettes, — auxquels le pays était alors forcé de payer des taux usuraires inouïs, grâce aux dissipations du Khédive et à la mauvaise administration de ses pachas. Comme le contrôle européen menaçait la liberté des pachas d'exploiter les fellahs, on pouvait bien soupçonner que la guerre pour la liberté, organisée par un pacha et ses amis, n'avait d'autre but que la liberté et le privilège pour les pachas de commettre extorsions sur extorsions. Ed. B.

vera-t-il après ? Et nous autres, socialistes de l'Europe occidentale, nous ne devrions pas nous laisser prendre aussi facilement que les fellahs égyptiens et que tout le monde latin. Chose étrange : tous les révolutionnaires latins se lamentent de ce qu'ils ont toujours fait des révolutions au profit d'autres gens. C'est très simple, parce que toujours ils ont été les dupes de la phrase révolutionnaire. Et cependant à peine y a-t-il quelque part une émeute quelconque, et tout le monde révolutionnaire latin s'enthousiasme sans réflexion aucune. A mon avis, nous pouvons très bien prendre le parti des fellahs opprimés sans prendre part à leurs illusions (car un peuple de paysans a besoin d'être trompé pendant des siècles, avant qu'il ne s'assagisse aux leçons de l'expérience) et stigmatiser les brutalités des Anglais, sans justement défendre pour cela leurs adversaires militaires momentanés. Dans toutes les questions de politique internationale, les journaux des politiciens sentimentalistes français et italiens doivent être lus avec la plus haute méfiance. Nous autres, Allemands, au contraire, nous sommes obligés de fournir la preuve de notre supériorité théorique, une fois acquise, aussi dans ce domaine par un jugement critique... »

Frédéric Engels

IV

22 septembre 1882.

« A l'égard des Français, votre plainte est la plainte perpétuelle de tout le monde. C'est l'actualité et les personnalités qui les dominent... Du reste, tout le « parti ouvrier » des deux fractions, prises ensemble, n'est guère qu'une petite minorité des masses ouvrières parisiennes. Celles-ci suivent encore les gens à la Clemenceau contre lequel X a aussi dirigé sa polémique beau-

coup trop personnellement, et même, à part cela, d'une façon nullement appropriée. Clemenceau est assez capable de développement ; et il peut, dans des circonstances données, aller beaucoup plus loin qu'à présent, surtout quand il reconnaîtra qu'il s'agit d'une *lutte de classes ;* ce qu'il n'admettra, à la vérité, que quand il y sera *forcé*. Mais X s'est mis l'idée en tête que la République athénienne de Gambetta est beaucoup moins dangereuse aux socialistes que la Républiquc spartiate de Clemenceau, et il veut par suite s'opposer à l'avènement de celle-ci, comme si nous autres, ou un parti quelconque du monde, pouvions empêcher qu'un pays passe par les étapes historiquement nécessaires de son évolution ; il ne pense pas combien il est peu probable qu'en France nous arrivions de la République à la Gambetta au socialisme sans avoir passé par la République à la Clemenceau. Sans une telle connaissance de la connexité historiquement nécessaire et aussi de l'évolution probable des choses, aucune politique de parti ne peut être menée avantageusement.

Cependant, j'ai renoncé [à prêcher], et je laisse les gens faire ce qu'ils veulent. Les Belges, avec leurs exhortations, ne réussiront pas davantage.

Frédéric Engels

V

20 octobre 1882.

Saint-Etienne... — En dépit des conseils bien intentionnés des Belges, l'inévitable est arrivé : les éléments incompatibles se sont séparés. Et cela est bon...

Il semble que *chaque* parti ouvrier d'un grand pays ne puisse se développer que par une lutte intérieure, comme cela est généralement de règle dans les lois dialectiques

de l'évolution. Le parti allemand est devenu ce qu'il est dans les luttes des gens d'Eisenach et des Lassalliens, où les rixes même jouaient un rôle important. L'union ne fut possible que lorsque les A, B, et Cie se furent épuisés. En France, les C, D, et Cie doivent aussi s'user, avant que l'union soit de nouveau possible. Vouloir prêcher l'union sous de pareilles conditions serait de la pure folie. Avec des sermons de morale on ne peut rien contre les maladies d'enfance qui, dans les circonstances actuelles, doivent suivre leur cours...

Cependant les gens du Congrès de Roanne ont besoin aussi d'une critique permanente et raide. La phrase révolutionnaire et la passion de réaliser quelque chose, les enlèvent assez souvent...

FRÉDÉRIC ENGELS

VI

2-3 novembre 1882.

... Pour ce qui est de votre affirmation constante que le « marxisme » est discrédité en France, il me paraît que vous n'avez d'autre autorité que L, autorité de seconde main. Or, il est vrai que le dit « marxisme », en France, est un produit tout particulier, si bien que Marx disait à XXX : « Ce qu'il y a de certain, c'est que moi, je ne suis pas marxiste. » — Toutefois le *Citoyen*, l'été passé (1), eut une vente de vingt-cinq mille exemplaires et une position telle que Z risqua toute sa renommée pour s'en emparer ; cela paraît contredire un peu ce fameux discrédit... Aussi là où les faits parlent si hautement, L sera bien obligé de garder la déconsidération pour lui-même...

(1) Lorsque le journal susnommé fut rédigé par les représentants du marxisme français. La phrase qui suit fait allusion à une manœuvre très peu loyale par laquelle le journal leur fut arraché.

... La faiblesse du second article (il s'agit d'une publication allemande) c'est l'idée enfantine de la révolution prochaine, qui doit *commencer* avec ce fait que, « les Guelfes d'un côté, et les Gibelins de l'autre », le monde entier se divise en deux camps : nous d'une part, et d'autre part toute la « masse réactionnaire unifiée ». C'est-à-dire que la Révolution doit commencer au *cinquième* acte seulement, et non pas au premier, où la masse de tous les partis d'opposition fera bloc contre le gouvernement et ses moutons, et restera justement par cela victorieuse ; après quoi les différents partis vainqueurs s'épuiseront et se disqualifieront les uns après les autres, jusqu'à ce que, à la fin, la masse du peuple soit par cela même poussée dans notre camp : alors la très fameuse lutte finale de R (1) sera rendue possible...

FRÉDÉRIC ENGELS

VII

31 août 1883.

Dans l'article du *Socialdemocrat* sur la « République », surtout en ce qui concerne la France, le point fondamental ne me paraît pas ressortir assez nettement. C'est-à-dire le raisonnement suivant :

« Dans la lutte de classe qui se poursuit entre Bourgeoisie et Prolétariat, la monarchie bonapartiste (dont les traits caractéristiques ont été analysés par Marx dans le *18 Brumaire*, et par moi-même dans *La Question des Habitations* et ailleurs) joue un rôle semblable à celui de l'ancienne monarchie absolue dans la lutte de la féodalité et de la bourgeoisie. Cependant, de même que cette dernière lutte ne pouvait être menée à bonne fin dans l'an-

---

(1) L'auteur de l'article critiqué. ED. B.

cienne monarchie absolue, mais seulement dans la monarchie constitutionnelle (Angleterre, France en 1789-92 et 1815-1830), de même la lutte entre la Bourgeoisie et le Prolétariat ne peut l'être seulement que dans la République. Donc si des conditions favorables et une histoire révolutionnaire antérieure ont aidé les Français à détruire le bonapartisme et établir la République bourgeoise, les Français ont vis-à-vis de nous (Allemands), qui nous trouvons dans un mélange de semi-féodalité et de bonapartisme, l'avantage d'être déjà en possession de la forme dans laquelle la lutte doit être poursuivie jusqu'au bout, et que nous autres nous avons encore *à conquérir*. Politiquement, ils sont en avance sur nous de toute une étape. Une restauration monarchique en France aurait donc nécessairement comme conséquence que la lutte pour le rétablissement de la République *bourgeoise* serait de nouveau mise à l'ordre du jour. Continuation de la République, au contraire, signifie accentuation progressive de la lutte de classe *directe* et sans voiles entre la Bourgeoisie et le Prolétariat, jusqu'à la crise. »

Frédéric Engels

Je m'abstiens de tout commentaire analytique de ces lettres. Les vues et les principes qui y sont exposés n'en ont pas besoin. Et quant à leur application aux problèmes à l'ordre du jour de la France socialiste d'aujourd'hui, ce n'est pas moi à qui cette tâche incombe en premier lieu. C'est le privilège en même temps que le devoir de ces socialistes français qui reconnaissent la justesse des idées exprimées dans ces lettres. J'espère que leur publication portera de bons fruits pour le mouvement socialiste français et international.

Ed. Bernstein

LA

Fédération des Bourses du Travail de France

SES CONGRÈS (1)

(Suite)

Pendant l'année 1895-96, le Comité fédéral consacra tous ses efforts à obtenir la transformation en Bourses du travail des nombreuses unions locales de syndicats récemment créées. Il entra également en relations avec un grand nombre de villes où les syndicats, sans être fédérés, étaient assez nombreux ou assez importants pour pouvoir constituer une Bourse et il leur proposa un essai de fédération des syndicats, l'organisation d'une Bourse provisoire, puis la demande officielle d'une subvention qui, en dehors des cotisations des ouvriers fédérés (cotisations toujours nécessaires pour protéger nos institutions contre la précarité des largesses communales) donnerait à la Bourse nouvelle son existence effective. Un Mémoire indiquant les moyens de créer une Bourse du travail et qui aujourd'hui encore sert de guide à tous les syndicats, servit très utilement cette propagande qui détermina la création de onze Bourses et le projet de transformations de six fédérations locales.

Enfin, craignant que la multiplicité des Bourses ne fût obtenue qu'au détriment de leur force et pensant que deux ou trois Bourses au plus par département grouperaient plus rapidement les travailleurs, et au prix de moins d'efforts, que sept ou huit, nécessairement débiles, le Comité fédéral engagea les Bourses existantes à s'incorporer les syndicats de leur ressort que l'isolement empêchait de se fédérer sur place.

(1) Voir notre dernier numéro.

Ce gros travail de propagande ne désarma pas, cependant, ceux des délégués au Congrès de Tours (Vᵉ Congrès, 1896) qui étaient venus avec l'intention de reprendre la lutte engagée l'année précédente. Une décision du Comité fédéral leur servit de prétexte pour ouvrir le feu.

Trois fois pendant l'exercice écoulé, le Comité avait été appelé à venir en aide à des Bourses du travail. Deux fois il avait fait appel à la solidarité des autres Bourses et recueilli ainsi, en faveur de Cholet, 375 fr. 50 et, en faveur de Dijon, 371 francs. La troisième fois il refusa son intervention. La Bourse du travail de Bordeaux avait sollicité son concours par une première circulaire assez ambiguë, où la nécessité d'assurer des élections socialistes (mai 1896) paraissait être présentée comme la justification d'une souscription interfédérale. Des explications avaient été demandées, auxquelles le secrétaire de la Bourse de Bordeaux avait répondu le 11 février : « Il est regrettable que la lettre que vous avez reçue au nom de la Bourse indépendante et qui émanait, non de l'Union (fédérative des syndicats), mais de la Commission de vigilance, ait été ambiguë au point de faire confondre un appel de fonds en faveur des élections municipales avec un secours en faveur de la Bourse... L'appel qui vous est parvenu n'est destiné qu'à soutenir les candidats aux élections, et non à aider la Bourse. » Une pareille explication avait suffi pour déterminer la conduite du Comité. Quand la Fédération n'aurait pas eu pour principe et le Comité pour devoir formellement exprimé de laisser aux ouvriers eux-mêmes le soin exclusif de participer ou non à des élections, il eût été impossible de conseiller aux travailleurs d'Amiens, de Rennes ou de Besançon de consacrer leurs maigres ressources aux frais de candidature de citoyens bordelais. Le Comité fédéral avait donc, non pas condamné l'appel fait par Bordeaux, mais refusé de l'apostiller... Il est vrai que le résultat devait être le même, les Bourses du travail ayant, dès cette époque, l'habitude de ne répondre à aucun appel dont le Comité fédéral n'eût préalablement garanti la validité.

La bataille s'engagea donc sur ce fait. Bien qu'il y eût au

Congrès un délégué de la Bourse de Bordeaux et que ce délégué ne soufflât mot de l'incident, le délégué de Grenoble, s'instituant avocat d'office, prétendit, avec une brièveté dédaigneuse, que le Comité fédéral avait eu tort de ne point donner à Bordeaux l'appui accordé à Dijon et présenta sans autre forme, avant même que la discussion se fût engagée, un ordre du jour ainsi conçu :

« La Bourse du travail de Grenoble regrette l'attitude prise par le Comité fédéral et passe à l'ordre du jour. »

Après lui, le délégué de Toulouse déclara qu'en se faisant représenter au Congrès international de Londres, « où les organisations ouvrières n'avaient rien à faire », le Comité « avait manqué à son devoir et failli perdre les Bourses du Travail ».

Enfin, le délégué de Lyon affirma que le Comité n'avait fait connaître à personne son intention de se faire représenter à Londres, que si les Bourses en avaient été avisées en temps utile, elles s'y seraient opposées.

Malheureusement pour les opposants, les Bourses de Lyon, de Grenoble et de Toulon, ou bien étaient sans représentant au Comité fédéral et, par conséquent, ignoraient les actes de ce Comité, ou bien n'étaient qu'imparfaitement renseignées par leur secrétaire. De sorte que, certains renseignements ayant manqué aux délégués, les critiques dont ils s'étaient fait les interprètes étaient, à leur insu, inexactes.

Sur l'appel de Bordeaux : « Si, dit le délégué de Tours, le refus du Comité fédéral a été vraiment basé sur l'affectation des souscriptions qu'aurait déterminées l'appel (et le délégué de Bordeaux répondit à cette sorte d'interrogation par un geste affirmatif), le Comité fédéral a eu raison ; il n'a pas outrepassé ses attributions en refusant de coopérer à la propagande politique. »

Sur la participation au Congrès de Londres : « Le Comité fédéral, dit le délégué de Nîmes, avant d'envoyer un délégué, avait envoyé une circulaire aux Bourses. N'ayant reçu que des réponses favorables, il avait cru de son droit de se faire représenter. Les Bourses à qui cette représentation ne convenait pas n'avaient qu'à le faire observer. »

Le délégué de Toulon avait prétendu que « les organisations ouvrières n'avaient rien à faire dans ce Congrès politique ». Mais alors, répliqua le Comité fédéral, pourquoi la Bourse de Toulon avait-elle demandé si, *en dehors de la représentation par l'intermédiaire du Comité, elle pouvait se faire représenter directement?* Et comment le délégué de Lyon osait-il affirmer que la Bourse ignorait la participation du Comité fédéral au Congrès de Londres, alors que, dès le 11 juillet, cette Bourse avait prié le Comité d'inviter son délégué, de passage à Paris, à la réunion des délégués ouvriers français qu'organisait la Fédération des Bourses pour le 24 juillet ?

On le voit, les critiques avaient été malheureuses. « Elles démontrent, dit le délégué de Narbonne (membre du P. O. F. que cette guerre systématique éclaira sur les mœurs de son parti) que certaines Bourses ne lisent ni les bulletins des Bourses du travail ni les circulaires du Comité. »

Le délégué de Grenoble, tout en « félicitant » le délégué du Comité fédéral d'avoir répondu aux questions posées, n'en maintint pas moins sa demande de blâme, sous prétexte que le délégué s'était blâmé lui-même pour une Adresse aux organisations ouvrières d'Allemagne. Mais l'opinion du Congrès était faite : trois Bourses seulement l'approuvèrent ; vingt-six la repoussèrent.

Cette première défaite eut pour conséquence d'affaiblir l'effort fait ensuite par les mêmes délégués pour obtenir le déplacement du siège fédéral. Le délégué de Grenoble, sur qui d'ailleurs portait tout le poids de la coalition, présenta de nouveau les arguments formulés à Nîmes et demanda qu'à titre d'essai le siège fédéral fût fixé pour un an à Tours. Si l'expérience échouait, le Comité rentrerait à Paris ; sinon, il continuerait de suivre les Congrès qui, pour laisser à ses membres le temps, non seulement de s'initier aux services fédératifs, mais encore d'accomplir des travaux inédits, pourraient n'avoir désormais lieu que tous les deux ans.

Deux arguments nouveaux furent opposés au délégué de Grenoble. Dans la plupart des villes de province, lui fit-on remarquer, une seule école socialiste domine, englobant tous

les militants. Après chaque Congrès, donc, le Comité fédéral, s'il se déplaçait, deviendrait la quasi-propriété d'une école nouvelle, préoccupée surtout de faire autrement que les précédentes et se livrant à des expériences politiques peu profitables au développement des Bourses. A Paris, au contraire, toute grande organisation compte des représentants de toutes les écoles qui, par une surveillance, un contrôle mutuel incessant, rendent impossible la captation individuelle. L'intérêt de la Fédération commandait donc au Congrès de laisser le siège social à Paris et de maintenir dans le Comité cette diversité d'opinions politiques, qui, en décourageant les ambitions les plus tenaces, était le gage de la paix économique.

On a dit, ajouta le délégué de Nîmes, que des Fédérations de métier florissantes avaient leur siège en province. Cela se comprend. Une fédération de métier traite d'intérêts professionnels spéciaux, auxquels il est facile d'intéresser les camarades. Puis, certains pays possèdent une industrie particulière, occupant de nombreuses catégories d'ouvriers ; on conçoit qu'il doit être facile de constituer là un Comité fédéral professionnel. C'est le cas pour la Fédération des mégissiers de Grenoble, comme ce pourrait être le cas pour les porcelainiers de Limoges. Mais la Fédération des Bourses, elle, traite d'intérêts communs à tous les travailleurs ; il faut alors des études spéciales, plus de dévouement et d'abnégation, et l'on a plus de chance à Paris qu'ailleurs de trouver les éléments nécessaires.

Le délégué de Grenoble sentit qu'il allait être de nouveau battu. Pour couvrir sa retraite, il proposa qu'un referendum sur la question du siège fédéral fût ouvert, à l'issue du Congrès. Le Comité fédéral acceptant cette proposition, elle fut adoptée à l'unanimité. Puis, vingt-sept Bourses du travail contre six décidèrent que le Comité siégerait encore pendant l'année suivante à Paris. Ajoutons, pour en terminer avec cette question, que le referendum donna les résultats suivants : sur vingt-sept Bourses ayant répondu, vingt-six se prononcèrent pour le maintien du Comité à Paris, une se déclara en mesure de constituer le Comité, si la Fédération voulait lui en

confier la tâche. Grenoble, Toulon et Lyon ne répondirent pas et les deux dernières quittèrent la Fédération. Le Congrès suivant, auquel ce résultat fut soumis, en donna acte au Comité et dès lors la « revision de l'article 5 des statuts » disparut du programme des Congrès des Bourses.

Le Comité fédéral ne désirait pas seulement la stabilité du siège social. La propagande faite l'année précédente avait manifesté l'insuffisance du secrétariat, tenu au hasard d'heures de loisirs et indemnisé, pour le principe, à raison de quinze francs par mois.

« Au début de l'année 1892, dit le rapport du Comité fédéral, date où elles jugèrent utile de se fédérer, il existait quatorze Bourses du travail, dont dix adhérèrent effectivement et quatre moralement au Congrès constitutif de Saint-Etienne.

« Au milieu de l'année suivante, ce nombre avait plus que doublé : on comptait trente-deux Bourses. Cette augmentation rapide fut suivie d'une période de calme. De juin 1894 à 1895, quatre Bourses seulement furent créées. Mais de juin 1895 à juin 1896, l'accroissement qui s'était produit en 1893 recommença. Onze Bourses du travail se constituèrent, et actuellement la Fédération compte quarante-six de ces institutions.

« Cet accroissement du nombre des Bourses a eu naturellement une répercussion sur le Comité fédéral. Sa correspondance est devenue beaucoup plus importante que pendant les périodes antérieures... Les procès-verbaux des séances, qui, tant qu'ils ne furent pas destinés à la publicité, pouvaient être rédigés sommairement, durent, à dater du jour où la décision prise à ce sujet par le Congrès de Nîmes reçut son application, être suffisamment explicites pour que les Bourses du travail pussent connaître à fond et les travaux et les membres du Comité.

« Ajoutons à cela la création du service des bulletins, les convocations, la recherche et la transmission de documents sur les conseils de prud'hommes, les sociétés coopératives, la législation ouvrière ; la rédaction et l'expédition des circulaires ; la perception des abonnements, des cotisations, des souscriptions ; le classement méthodique des archives, etc.

Bref, il a été opéré une organisation du travail, que l'expérience perfectionne constamment. Mais cette organisation, qui, par suite de l'accroissement du nombre des Bourses du travail, impose une tâche de plusieurs heures par jour, elle n'a été obtenue que grâce à des concours désintéressés dont les nécessités de l'existence vont peut-être priver le Comité fédéral. Dès lors, se pose cette question longuement débattue :

« Quelles sont les mesures à prendre pour que le Secrétariat général des Bourses du travail puisse conserver les services actuels ? »

Le délégué de Grenoble, auquel ceux de Lyon et de Toulon emboîtèrent naturellement le pas, commença par se prononcer contre toute augmentation des cotisations, c'est-à-dire pour le maintien pur et simple du *statu quo*. Mais ce délégué, s'il regrettait que le Comité fédéral ne professât pas, politiquement, les principes de son parti, était du moins attaché à la Fédération et reconnaissait très loyalement les services qu'elle avait rendus. Aussi, une commission d'étude ayant été nommée, accepta-t-il d'en faire partie. Bien mieux, il en fut le rapporteur et lui, venu avec la mission de demander au Congrès une révocation nécessaire, il proposa l'élévation des cotisations, de façon à permettre de donner au secrétaire un traitement minimum de 1,200 francs, ce traitement devant être fixé chaque année d'après le nombre des syndicats fédérés payants.

Ainsi, le Comité fédéral avait cause gagnée sur tous les points ; ses adversaires étaient absolument désarmés. Ce succès, il est vrai, lui créait de nouveaux devoirs !

Parmi les décisions importantes prises par le Congrès de Tours, il faut noter : le refus d'admettre les sociétés coopératives à siéger dans les Bourses du travail ; l'interdiction au Comité fédéral de reconnaître deux Bourses du travail dans la même ville ; le refus d'adhérer à la Confédération générale du travail fondée l'année précédente, « si elle n'était exclusivement composée des comités fédéraux des Bourses du travail et des Unions nationales de métier, et si elle n'avait pour objet exclusif d'arrêter sur les faits d'intérêt général une tac-

tique commune, la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des Fédérations adhérentes qu'elle concerne » ; l'établissement chaque année par toutes les Bourses du travail d'un rapport sur leurs institutions et leurs services. Enfin, sur la proposition du délégué de Saint-Etienne, et en vue de former un personnel de propagandistes et d'éducateurs, le Congrès émit le vœu qu'il fût constitué dans chaque Bourse du travail un groupe d'étude des questions syndicales et économiques.

De l'année 1896-97 nous n'avons rien à dire, car elle fut pour le Comité fédéral une année d'étude beaucoup plus que de propagande. Mais aussi le Congrès de Toulouse (VIe Congrès, 1897) a t-il été le plus fécond de tous les congrès des Bourses en ce qu'il fut l'initiateur des grandes entreprises de propagande syndicale (rurale et maritime), de secours de voyage et de statistique qui n'ont pas eu seulement pour effet d'occuper à diverses reprises l'attention publique, mais qui ont encore fait entrer ou rentrer dans la Fédération des Bourses de travail qui en paraissaient à jamais écartées.

Conformément au vœu émis par le Congrès de Tours, les Bourses du travail avaient déposé des rapports sur leur fonctionnement. Une discussion, un peu confuse parce qu'elle mêlait deux questions distinctes, bien que connexes, s'engagea sur les relations de solidarité à nouer entre les Bourses.

Saint-Etienne demanda, d'une part, qu'un service de statistique générale fût établi pour le placement, de façon que chaque Bourse pût se procurer dans les délais nécessaires les ouvriers demandés ; d'autre part, que chaque syndiqué se présentant dans une Bourse en quête de travail pût y trouver assistance immédiate. « N'y aurait-il donc pas, dit le délégué, un moyen de rendre les Bourses solidaires les unes des autres et de faire, par l'intermédiaire du Comité fédéral, que l'excédent de travailleurs d'une localité pût être réparti immédiatement dans les localités où manqueraient les bras ? »

A son tour, le délégué de Narbonne exprima le désir que le Comité fédéral étudiât et établît un système quelconque de cotisations, soit celui de la Fédération française des Tra-

vailleurs du Livre, soit tout autre, permettant d'assurer aux syndiqués de passage l'obtention de secours.

Là se termina la discussion. Le Congrès n'avait point une idée nette de la forme que pouvait revêtir la double proposition faite à l'improviste par Saint-Étienne et Narbonne. Il se borna donc à adopter deux ordres du jour, dont le caractère vague indique suffisamment l'indécision des délégués :

« Narbonne et Carcassonne proposent que le Comité fédéral recherche le moyen d'établir un secours de route qui permette aux camarades syndiqués de se rendre de ville en ville pour se procurer du travail. »

« Nevers propose qu'il soit dressé un état mensuel des fluctuations du travail dans chaque Bourse, et que cet état soit envoyé au Comité fédéral qui, à son tour, le fera connaître à toutes les Bourses. »

Nous dirons tout à l'heure le parti qu'allait en tirer le Comité fédéral.

Le Congrès avait, en outre, à « rechercher les moyens propres à étendre la propagande des Bourses du travail ». Le Comité fédéral proposa : 1° la mise à l'étude avec discussion en réunions plénières de questions économiques ; 2° l'organisation de conférences hebdomadaires dans le ressort des Bourses du travail ; 3° la création de syndicats agricoles ; 4° l'adjonction aux Bourses du travail des ports d'hôtels de marins *(sailors' home)*. Le délégué de Rennes présenta un plan de propagande près des « sans-métier ».

Les deux premières propositions du Comité fédéral n'offraient aucune difficulté, puisqu'elles étaient déjà réalisées par la Bourse du travail de Saint-Etienne. Quant aux deux autres, grâce aux études préparatoires du Comité, leur réalisation n'exigeait guère qu'une grande activité et une longue persévérance.

Pour la constitution de syndicats agricoles, le Comité avait d'abord sollicité l'expérience de propagandistes ruraux bien connus, et ceux-ci l'avaient assuré qu'avec le concours des ouvriers qui, dans chaque village, exercent une des professions annexes à celle de l'agriculture (menuisiers, hôteliers,

charrons, cordonniers, etc.), il serait possible de créer des groupements qui, en combattant sans trêve les exigences des propriétaires fonciers et des patrons, en organisant des services de transport en commun, en facilitant l'achat collectif des semences, des engrais, des instruments aratoires, familiariseraient les cultivateurs avec la vie socialiste.

Mais, fallait-il laisser ces syndicats se constituer à l'aventure et se plier aux intérêts personnels de fondateurs qui pourraient être les hommes-liges de grands propriétaires? Devait-on, enfin, laisser croire aux ouvriers syndiqués de la campagne, même pendant une durée limitée, que les syndicats parviendraient à transformer leur condition, tout en laissant subsister la propriété individuelle et parcellaire? Non, les syndicats agricoles fondés par les Bourses du travail devaient tous revêtir le caractère socialiste et savoir dès avant même de se constituer, que toute transformation, en l'état social actuel, n'est qu'un déplacement de richesse ou de misère, et que toute amélioration sérieuse est subordonnée à la disparition de la propriété individuelle. C'est dans cet esprit que le Comité fédéral avait dressé, sous forme de statuts, un plan de propagande rurale, qui fut chaleureusement accueilli par le Congrès.

De même pour la création de *sailors' home,* le Comité avait établi un plan consistant, pour les Bourses du travail des ports, à créer, à l'aide de subventions municipales et départementales et avec le concours des sociétés coopératives locales pour le fonctionnement administratif, des sortes d'annexes comprenant un bureau de placement et un hôtel-restaurant qui attirerait les marins et les affranchirait de l'insupportable exploitation des *marchands d'hommes.*

A l'égard des pêcheurs, le Comité proposait la formation de syndicats coopératifs et l'ouverture entre ces syndicats et la Bourse des sociétés coopératives de la Seine de relations qui auraient permis la formation d'un bureau de vente aux halles centrales de Paris.

Cette seconde proposition fut également approuvée. Ce n'est pas que le Congrès vît avec netteté toute l'importance

de ces projets, ni surtout qu'il soupçonnât en eux les premiers jalons d'un plan d'organisation systématique. Mais qu'importait au Comité fédéral? Il lui suffisait que son initiative eût reçu l'approbation du Congrès : il se chargeait, lui, de fournir aux Bourses tous les renseignements propres à faire passer ses projets du domaine théorique sur le terrain pratique.

Dès le mois de janvier 1898, le Comité s'enquit auprès des Bourses du travail des ports des moyens dont elles disposaient pour organiser les marins, les pêcheurs et les ouvriers des docks. « Au moment, disait-il, où s'agite la population qui vit de la pêche et où dirigeants et capitalistes s'efforcent, les uns d'exploiter au profit de leurs intérêts économiques le mécontentement des pêcheurs contre les fabricants de conserves, les autres de servir leurs intérêts politiques en ouvrant aux marins, pendant leurs séjours à terre, des asiles où ils puissent les soustraire à la prédication socialiste, il est urgent que les syndicats ouvriers mettent toute l'énergie et toute la force dont ils disposent au service des exploités de la mer. Et comme, ajoutait le Comité, ces travailleurs sont d'humeur indépendante et vivent peu à terre, le seul moyen de les attirer et de les obliger, en quelque sorte, à entendre notre enseignement, c'est de leur offrir ce que leur offrent les maisons-de-marins capitalistes : le placement rapide et avantageux et, dans l'intervalle de leurs campagnes, l'alimentation saine et économique d'une maison ouvrière. Entrés ainsi dans l'organisation coopérative, rien ne sera plus facile que de les y retenir en leur ouvrant nos livres et nos journaux et en leur exposant les principes d'association économique et de liberté individuelle qui sont toute la doctrine socialiste. »

Pour faciliter la réalisation de ce programme, le Comité fédéral préconisait une réunion des syndicats fédérés et des sociétés coopératives de consommation de chaque ville maritime, ainsi que des travailleurs intéressés, puis la location d'un immeuble dont les frais seraient couverts, soit par une subvention municipale, soit par une contribution des syndicats et des coopératives; et qui comprendrait : un restaurant coopératif, délivrant ses produits à prix de revient, un

service de placement gratuit, une bibliothèque. Les marins y conserveraient toute liberté d'ailleurs. Aux Bourses du travail incomberait le groupement des marins, leur placement, leur éducation économique, la coordination des tentatives faites par eux depuis quelques années pour la défense de leurs intérêts; aux sociétés coopératives l'organisation et l'administration du restaurant.

En ce qui concerne le secours de voyage, le Comité ouvrit d'abord une enquête destinée à faire connaître l'effectif de chacun des syndicats fédérés, la durée moyenne du chômage et le nombre moyen des chômeurs par année dans chacun de ces syndicats. Cette enquête dura plusieurs mois et accusa une moyenne générale de 10 à 20 p. 100 de chômeurs pendant 90 jours par an (l'Algérie exceptée). D'autre part, la Fédération des Travailleurs du Livre, qui compte environ 6,000 syndiqués, prélève par tête, pour le secours de voyage, une cotisation moyenne de 6 à 15 centimes. Le Comité fédéral crut donc devoir, au moins à titre d'essai, fixer à 10 centimes la cotisation à recevoir de chaque fédéré par les Bourses qui ne feraient pas elles-mêmes, c'est-à-dire à l'aide de leur subvention ou de fêtes, les frais du secours de voyage. Puis, après étude, il rédigea un projet de statuts, destinés à être soumis au Congrès prochain.

Quant aux syndicats de travailleurs agricoles, le Comité fédéral en pressa la création par la diffusion de ses statuts d'abord, puis par une correspondance pressante avec les Bourses du travail placées dans les régions les plus favorables.

On remarquera que le Comité ne s'était point occupé du vague projet de statistique présenté au Congrès de Toulouse par le délégué de Nevers. Mais il ne l'avait pas oublié et, tout en évitant d'en saisir le Congrès de Rennes (VIIe Congrès, 1898), pour ne point compliquer inutilement la besogne des délégués et ne pas nuire à la solution de la question du viaticum, il en présenta l'esquisse dans un article des statuts mêmes du viaticum, article ainsi conçu :

« Chaque Bourse devra envoyer une fois par semaine, et

suivant une formule qui sera établie par le Comité fédéral, un état du travail dans chaque syndicat. L'ensemble de ces états, communiqué quarante-huit heures après à toutes les Bourses, permettra de diriger les voyageurs sur les endroits indiqués comme disposant de travail et de les écarter de ceux où il y aurait chômage. »

Cet article, malgré l'imprécision des termes, contenait en germe tout l'Office national de statistique et de placement que le Comité fédéral devait créer deux ans plus tard.

Le Comité fédéral se présenta donc au Congrès de Rennes ayant réalisé toutes les prescriptions, sauf une, du Congrès de Toulouse, et porteur d'un projet de service interfédéral nouveau : le viaticum. Malheureusement, son projet de statuts n'avait pu être soumis aux Bourses du travail en même temps que son rapport général habituel, c'est-à-dire trois mois avant le Congrès, en sorte que les Bourses n'avaient pu l'étudier que sommairement et avaient dû laisser à leurs délégués au Congrès le soin d'agir suivant le débat qui aurait lieu. Mais ceux-ci, malgré la discussion approfondie à laquelle ils se livrèrent, n'osèrent assumer la responsabilité d'une décision définitive et ils renvoyèrent l'étude du projet aux Bourses du travail, en stipulant qu'après un délai de trois mois et en cas de majorité pour l'acceptation, le projet deviendrait immédiatement applicable.

L'intérêt du Congrès de Rennes fut tout entier dans les rapports présentés par les Bourses du travail sur « leur fonctionnement, les services créés par elles, les méthodes qu'elles ont adoptées et les résultats obtenus ». Ces rapports précieux pour l'histoire du mouvement ouvrier révèlent, dans toutes les branches de la solidarité, une fécondité d'invention et une activité merveilleuses. Quelques divergences de vues sur le but de l'enseignement professionnel déterminèrent le Congrès à charger le Comité fédéral de s'enquérir des conséquences produites sur les conditions économiques locales par les cours professionnels.

FERNAND PELLOUTIER

(A suivre)

LE CONGRÈS DE LA CONDITION

ET DES DROITS DES FEMMES (1)

(Fin)

II

ÉDUCATION INTÉGRALE

« Tous les hommes (et par là il nous plaît d'entendre, *tous les humains*) naissent libres et égaux en droits. » Tel est le premier des « immortels principes » de la Révolution.

Or, « une société, dit la rapporteresse, Mlle Harlor, qui déclare *tous* les humains libres et égaux, va contre ce principe si elle n'offre pas réellement à *tous* les mêmes conditions de développement. » C'est donc *pour la femme* comme pour *l'homme* que nous demandons l'*éducation intégrale.*

Qu'entendons-nous par là ? Un mode de culture qui développe chez tous, toutes les facultés, éveille toutes les aptitudes.

Le but de l'Education, dans une démocratie, est en effet de « rendre tous les humains aptes à profiter de la vie totale, des « acquisitions de la civilisation, du beau sous toutes ses for- « mes, mais, en même temps, de les rendre capables de payer « leur part, en production manuelle ou intellectuelle, à l'huma- « nité, à la société. Bien entendu, l'obligation envers la collec- « tivité, ne saurait empiéter sur ce que l'individu se devra à « lui-même, quand sa compréhension émancipée lui fera trou- « ver dans le spectacle de la vie des sources de joie. »

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Comment former des êtres *libres moralement,* c'est-à-dire capables de trouver en eux-mêmes leur direction? *libres économiquement,* c'est-à-dire capables de choisir leur voie en connaissance de cause, de varier suivant les progrès de la science et de l'industrie, leur mode d'activité? Le but implique la méthode.

C'est par l'observation directe et l'expérimentation, par la constatation personnelle des faits et des principes que doit venir toute connaissance : ainsi, et seulement ainsi on formera des esprits vraiment libres, puisque c'est de l'ensemble des lois observées que l'individu tirera sa *loi morale.*

« Ces habitudes de l'esprit ont totalement jusqu'ici manqué dans l'éducation des femmes, et c'est pourquoi elles sont plus timides que les hommes à secouer les idées fausses, » dit Mlle Harlor. Nous pouvons, sans blesser la vérité, affirmer qu'elles ont manqué aussi à la grande majorité des hommes.

C'est donc l'intérêt de l'humanité et non la préoccupation égoïste du seul intérêt féminin que le Congrès a eu en vue, en émettant les vœux suivants :

1. — Que l'éducation soit intégrale, c'est-à-dire qu'elle cultive chez tous, toutes les manifestations de l'activité humaine.

2. — Que dans toutes les écoles publiques et privées, fréquentées par l'adolescence, à l'enseignement spécial et professionnel soit associé un enseignement général donné à tous et commun aux deux sexes, ayant pour triple objet :

a) D'assurer à chacun cette condition essentielle de la vraie liberté qui consiste à voir clair en soi-même comme autour de soi ;

b) De concourir par le lien intellectuel à la cohésion morale des nouvelles générations ;

c) De préparer dans le monde de la pensée la victoire définitive du bon sens et de la science, ou, en un seul mot, de la raison.

Or, la raison condamnant toute guerre offensive, il faut :

3. — Que dans l'enseignement de l'histoire, les éducateurs mettent en lumière la barbarie et l'injustice des guerres, et qu'ils développent chez leurs élèves l'admiration des savants, bienfaiteurs de l'humanité, de préférence à l'admiration des grands conquérants, violateurs de la Justice et du Droit.

Enfin, pour assurer la liberté de la pensée, le Congrès désire :

4. — Que la loi sur l'enseignement laïque aux deux sexes ne tolère dans aucune école les affirmations dogmatiques qui se réclament de la liberté de l'enseignement pour asservir les consciences.

La *liberté* ainsi garantie, il s'agit de préparer l'*égalité*. Pour la réaliser, il faut modifier à la fois le milieu et l'individu. Le milieu social à créer se prépare par des réformes successives qu'a demandées le Congrès, dans les vœux proposés par la première section. Quant à l'individu, c'est l'éducation, dont l'instruction est l'un des moyens, qui doit le rendre capable de s'adapter au milieu normal, de valoir ce que vaut l'un quelconque de ses semblables.

C'est dire que la méthode dicte le programme.

Aussi le Congrès a-t-il émis le vœu :

Que le programme de l'enseignement soit à base encyclopédique pendant toute la durée des études, de telle sorte qu'à quelque moment que l'enfant quitte l'école, il ait un ensemble de connaissances qu'il puisse développer par sa propre initiative.

Ces principes généraux établis, le Congrès n'oublie pas le rôle spécial de la femme, comme épouse et comme mère.

Et, après avoir déclaré que toute jeune fille doit apprendre un métier, il réclame un enseignement complémentaire comprenant :

La science de l'enfant. (Hygiène de la première enfance. — Physiologie et psychologie de l'enfant. — Méthode rationnelle d'éducation physique et morale de l'enfant.)

La science domestique. (Hygiène de la famille. — Notions de médecine usuelle. — Economie domestique. — Art domestique.)

Voici maintenant, à côté de la théorie, la pratique. Le Congrès émet le vœu :

Que des crèches soient annexées à toutes les écoles et lycées de filles ; que les jeunes filles y soient exercées, avec toutes les précautions hygiéniques et morales sous la surveillance des médecins des crèches, à leurs fonctions et à leurs devoirs de futures mères de familles.

Le programme se complète par des notions de droit suffisantes pour faire connaître à la femme sa situation devant le Code, et par des notions d'agriculture plus ou moins développées, suivant les localités, qui pourraient avoir leur application dans des *fermes-écoles.*

Enfin, le troisième terme de la devise républicaine, élargi, mué de fraternité en solidarité, devait trouver aussi sa résolution dans les programmes, et c'est Mme Louise Debor qui la propose. Elle veut que la femme soit une *citoyenne,* c'est-à-dire : une personne humaine, se sentant partie intégrante du corps social, solidaire de tous les membres de ce corps, et capable de se rendre *utile,* par l'aptitude acquise à remplir les devoirs civiques de la solidarité.

Donc, l'éducation des femmes devra comprendre dans son programme l'enseignement de l'économie sociale en général, et en particulier l'initiation pratique aux œuvres et institutions de mutualité, d'assistance, de prévoyance et à toutes œuvres propres à développer chez elles l'esprit civique et le sens de la solidarité.

CO-ÉDUCATION

C'est en 1878 que, pour la première fois, au *Congrès libre d'éducation* organisé par le Syndicat de l'Enseignement, fut posé le principe de la co-éducation, et qu'après le beau rapport de M. Hippeau, un vœu favorable à l'éducation mixte fut émis. M. F. Buisson, directeur honoraire de l'Enseignement primaire, attacha aussi son nom à cette revendication portée à l'ordre du jour de tous les Congrès d'éducation et d'enseignement. Dans chacun elle trouva des contradicteurs et pourtant tous conclurent jusqu'en 1889 favorablement.

Le Congrès féministe de 1896 parvint au même résultat mais, certes, non sans peine. Quelles tempêtes le seul mot de co-éducation déchaîna ! Morale, famille, tout était détruit, si l'on instaurait ce diabolique système !

Or, au dernier Congrès, plus de fureur, plus d'indignation. Le principe n'est même pas contesté, et les deux ou trois orateurs qui combattent les vœux de la Commission font seu-

lement des objections sur la période moyenne ; ils acceptent la co-éducation pour la première enfance et la jeunesse, et la redoutent pour l'adolescence ; alors que c'est bien au contraire la brusque séparation qui pourrait créer un danger. Le rapport si rempli de faits et d'arguments de M[me] Mary Léopold Lacour prévient d'ailleurs toute objection, et, par avance, y répond victorieusement.

La co-éducation scolaire, dit-elle, imposée dans certains cas par des nécessités économiques, fournit un champ fécond d'observations à des pédagogues intelligents, à des philosophes généreux pour constituer un système pédagogique d'ordre supérieur.

C'est surtout dans les États protestants que l'éducation mixte est en faveur et donne les meilleurs résultats : en Hollande, en Danemark, en Suisse.

Pourtant, la France a *Cempuis ;* mais elle l'ignorait, cette école modèle que tous les étrangers admiraient, lorsque la réaction fit autour de l'œuvre de P. Robin tant de tapage, lança tant de calomnies trop facilement accueillies. Des Espagnols sont venus étudier le régime de l'orphelinat de Cempuis pour fonder chez eux des écoles équivalentes. On sait en quelle estime nos amis de Belgique tiennent l'orphelinat Prévost. Une école mixte a été fondée à Bruxelles et est en pleine prospérité.

La cause a d'ailleurs été facilement gagnée, et c'est à la presque unanimité qu'ont été votés les vœux suivants :

A. — Que dans les écoles primaires supérieures, dans les écoles professionnelles, dans les cours d'adultes, dans *tous* les établissements pour l'instruction secondaire des jeunes gens, le principe de la co-éducation soit admis.

B. — Que dans les centres où existent des groupes scolaires, on opère la transformation de la séparation des sexes, en co-éducation en groupant les enfants par âge au lieu de les grouper par sexe.

C. — Que les délégués, chacun dans leur pays, poursuivent cette transformation par les moyens qu'ils jugeront le mieux en rapport avec le milieu.

III

LÉGISLATION

« Nos lois, dit Mme Marguerite Durand, en prenant le fauteuil de la présidence, ne répondant plus à l'état actuel, l'opinion publique a fait justice du plus grand nombre, et, chaque jour, les magistrats eux-mêmes, chargés de les appliquer, les violent ou les tournent en notre faveur. Ils acquittent la mère abandonnée qui vole pour nourrir son enfant ; ils obligent le père à participer à l'entretien de l'enfant bâtard; ils n'envoient plus à la prison ou au cloître la femme adultère. »

Ces lois iniques, les femmes ne veulent plus les subir. Elles vont bien le montrer dans les discussions et résolutions de ces dernières séances.

La 3e section avait choisi pour rapporteur le plus éloquent et le plus autorisé de ses membres, le citoyen Viviani, depuis longtemps dévoué à la cause féministe, comme à toute cause juste.

Comment, dans cette courte analyse, donner une idée de la page admirable que fut son discours ? C'est à regret que nous n'en citons que quelques courts extraits. L'effet a, d'ailleurs, été si profond, que l'auditoire a été gagné aux solutions les plus avancées.

Faisant le procès de la famille actuelle, « cette vieille maison ingrate et inhospitalière où tous les privilèges sont à un seul », il lui oppose la famille de demain, « cette maison vaste et gracieuse et souriante, où la famille aura son abri, où la mère vis-à-vis de ses enfants sera l'égale du père, où ces deux êtres tiendront leurs droits égaux de la conscience et de la raison. Le mariage sera alors une association libre, d'où la tyrannie sera bannie ».

Donc, suppression de l'article 213 du Code civil, qui dit : le mari doit *protection* à sa femme, la femme *obéissance* à son mari.

Les partisans de l'autorité maritale prétendent la justifier

en disant que le mari « *nourrit* sa femme ». Outre que l'expression est fausse, même quand la femme ne s'occupe que du ménage, s'il est vrai qu'au début c'était l'homme qui soutenait la famille, est-ce que cela est resté vrai ? Le rapporteur répond :

Combien n'y a-t-il pas de femmes dont le salaire est attendu à la fin de la semaine pour équilibrer le budget conjugal ? Ouvrières répandues dans les enfers sociaux des usines, commerçantes qui soutenez héroïquement la lutte contre une concurrence anarchique, et vous qui vous jetez dans les professions libérales, combien êtes-vous ? L'Office du travail, par une statistique prématurément communiquée, et qui est là, m'a donné des chiffres. A l'heure actuelle, en Europe, plus de neuf millions de femmes gagnent leur vie. Eh bien, je me demande, sur ces biens conquis par les femmes, comment on pourrait leur ravir un droit quelconque pour le remettre à l'époux ?

Puis, les différents vœux présentés par la Commission sont soutenus par le rapporteur, qui conclut ainsi :

Mais à quoi sert-il de révolutionner le Code civil au profit des femmes et de leur donner des droits si pour conserver ces droits elles ne sont pas armées du bulletin de vote, si le suffrage politique ne leur est pas donné ?

Tant qu'au suffrage masculin ne viendra pas se joindre le suffrage féminin, tant que se complétant l'un l'autre ils n'auront pas restitué à la société l'équilibre et l'harmonie, la société ira de tourments en tourments et d'abîmes en abîmes ! Et puisque par dessus ce Congrès pacifique j'aperçois les batailles prochaines, où je vois si clairsemés les rangs des défenseurs de la vérité, je vous en supplie, femmes, que vos enfants soient vraiment des hommes libres, eux qui, demain, nous remplaceront sur le terrain du combat ! Et si au milieu de ces épreuves des défaillances vous assaillent, si vous avez besoin d'une consolation plus que terrestre, dites-vous que n'eussiez-vous lutté qu'un jour, n'eussiez-vous lutté qu'une heure, vous aurez créé une œuvre éternelle, car vous aurez associé votre fine et gracieuse enveloppe à l'immortalité du progrès humain !

Voici quelques-uns des vœux adoptés, d'enthousiasme, après ce beau discours :

Que la femme puisse recevoir hors la présence et le concours de son mari, le produit provenant de son travail et puisse librement en disposer ;

Que la femme abandonnée par son mari soit autorisée à prendre toutes mesures conservatoires et notamment à pratiquer saisie-arrêt sur les salaires de son mari, par ordonnance du juge de paix sur simple requête à lui présentée par la femme.

Recherche de la Paternité

Le Congrès émet le vœu :

Que la recherche de la paternité soit autorisée :

En cas de possession d'état;

En cas de preuves directes ou indirectes;

En cas de présomption et d'aveu.

La procédure suivie sera celle des jugements rendus en Chambre du Conseil.

La publicité des débats et du jugement sera interdite.

Divorce

Le Congrès émet le vœu :

Que le divorce par consentement mutuel soit autorisé, après que les époux en auront exprimé par trois fois la volonté devant le président du Tribunal civil, à trois mois d'intervalle.

Que le paragraphe II de l'article 323 du Code pénal, qui déclare « excusable » le meurtre commis par l'époux sur l'épouse et son complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, soit aboli.

Admission des femmes aux fonctions et charges publiques

Le Congrès émet le vœu :

Que l'obligation d'avoir satisfait à la loi de recrutement soit supprimée pour les femmes chaque fois que cette obligation est requise pour l'admission aux fonctions nationales administratives, municipales ou autres.

Le Congrès émet le vœu :

Que toutes les fonctions publiques, administratives, municipales, etc., et que toutes professions libérales ou autres, ainsi que toutes écoles gouvernementales, spéciales ou autres, soient ouvertes à tous sans distinction de sexe.

Droits civils et politiques égaux pour les deux sexes

Le Congrès émet le vœu :

Que les droits civils, civiques et politiques soient égaux pour les deux sexes.

CONCLUSION

Supposons biffé le titre de ce Congrès. En lisant les différentes résolutions prises, où se croirait-on?

En plein Congrès socialiste. En effet, si, pour résumer, nous prenons l'essence des vœux, nous trouvons :

Sur le terrain économique :

La journée de huit heures;

La fixation d'un minimum de salaire;

L'établissement de prix de séries pour les travaux de femmes exécutés au compte de l'administration;

La nomination, par les syndicats ouvriers, des inspectrices du travail;

LA PROTECTION LÉGALE S'ÉTENDANT AUX DEUX SEXES;

L'extension de cette protection et du bénéfice de la prud'homie : aux employés, aux domestiques;

Une surveillance efficace pour garantir les droits des mineures, domestiques ou employées, etc.

Sur le terrain éducatif :

Éducation intégrale aux deux sexes;

Co-éducation à tous les degrés, éducation mixte quant aux élèves, quant aux professeurs.

Dans le domaine de la législation :

Affranchissement de la femme, célibataire, épouse, veuve, quant à sa personne, quant à ses biens ou son salaire;

Accès à tous les emplois publics;

Enfin, la grosse, très grosse question des *droits politiques*, posée magistralement par le citoyen Viviani, qui déclare prendre l'initiative d'une pétition à présenter à la Chambre dans ce sens.

Et si notre éloquent défenseur trouve dans le parti avancé même des opposants qui, acquis au principe, s'inquiètent des résultats de son application, étant données les idées rétrogrades de la majorité des femmes, il leur opposera les discussions et résolutions du Congrès. Il saura montrer combien rapide en un quart de siècle a été l'évolution du cerveau féminin; ce qui, après tout n'est pas si étrange; nous sommes les témoins des tâtonnements de nos aînés, les hommes, en émancipation politique.

Et puis, quand l'être humain prend conscience de ses droits, même, dans une mesure restreinte, il est entraîné à descendre jusqu'au bout la pente ; ou mieux, à la gravir jusqu'au sommet. Et là, le vaste horizon captive, et l'on ne peut plus se contenter de demi-satisfactions.

Voilà pourquoi tout groupement, quelle que soit la modestie de son programme, est bon. Voilà pourquoi il est du devoir des femmes socialistes de se mêler au mouvement féministe, même bourgeois. Notre devoir, à nous, propagandistes socialistes, est de conquérir celles des bourgeoises qui valent la peine d'être conquises, car, une fois en route, elles ne sauraient s'arrêter. Beaucoup, très sincèrement, marcheront la main dans la main avec les femmes ouvrières, à la conquête de nos droits, à l'émancipation, non pas seulement de la femme, mais de l'humanité.

Le Congrès des Droits des femmes a d'ailleurs dignement clôturé ses travaux par l'affirmation des sentiments pacifiques de ses membres.

Nous voudrions mettre sur ce Congrès, comme sceau, les toasts portés avec une éloquence vibrante par une femme de haute valeur, directrice d'un de nos grands lycées de filles, et par notre admirable Séverine.

Qui donc prétend que la femme aime le galon et le panache ? La poupée mondaine, peut-être. La vraie femme ? Ah ! non. Le Congrès a été clos au cri de : « Vive la paix ! vive la fraternité internationale ! »

Qui pourrait douter que nous soyons à l'aube d'une ère nouvelle ? Voici que la femme s'éveille à la vie sociale ; voici qu'elle tend à l'homme une main fraternelle, qu'elle lui offre le concours de sa force expansive pour répandre la bonne parole, sa part d'action dans les luttes quotidiennes pour l'affranchissement humain. Réjouissez-vous, militants obscurs ou illustres, qui travaillez à l'édification de la Cité future. La *femme* est désormais avec vous.

Marie Bonnevial

L'Économie sociale à l'Exposition

Mon cher Lagardelle,

En lisant le numéro du 1er octobre de la *Réforme Sociale*, j'ai été assez surpris de constater que M. Delaire attaquait avec beaucoup d'aigreur l'administration de l'Exposition ; il prétend qu'on a empêché cette année les grands patrons chrétiens de montrer, dans toute sa beauté, l'œuvre qu'ils ont entreprise pour faire le bonheur du peuple. En 1867, quand on commença à faire des expositions d'économie sociale, Le Play voulait faire récompenser les hommes qui mettaient en pratique ses principes relatifs à l'organisation patriarcale des ateliers ; « c'était une véritable leçon de science expérimentale et un enseignement fécond de paix sociale ». Ici je me permets de faire observer que M. Delaire suppose chez ses lecteurs une absence remarquable de mémoire : quelques-uns se souviennent certainement encore du scandale que provoquèrent le refus hautain de Schulze-Delitsch et la récompense accordée à Schneider ; pour ma part, je me rappelle fort bien avoir entendu un des importants collaborateurs de l'Exposition de 1867 déclarer que cette récompense était un défi lancé à l'opinion publique. Mais laissons ces souvenirs et reprenons le cours des plaintes de M. Delaire.

En 1889 le mauvais esprit commençait à triompher ; on chercha à étouffer « la science impartiale » ; sans l'énergie et le génie de M. Cheysson, l'exposition patronale était supprimée ; « la force des choses en fit, contrairement à toute attente, la plus importante et la plus remarquée » à l'esplanade des Invalides ; « ce fut, dit-on alors dans des rapports et des discours, ce fut une révélation ».

En 1900 le mauvais esprit avait encore fait des progrès ; « le patronage avait été dissimulé en 1889 : les institutions patronales disparurent en 1900. Une fois de plus les *amis des ouvriers* sacrifiaient les intérêts du travail à la politique » ; car tout le monde sait que là où ne sont pas appliqués les principes autoritaires et cléricaux de Le Play l'ouvrier est exploité en « toute tranquillité de conscience » ; — mais là où existent de vraies *autorités sociales* suivant le cœur de M. Delaire, l'ouvrier est sans doute libre et heureux !

Il me semble que la mauvaise volonté de l'administration n'était pas aussi grande que veut bien le dire M. Delaire ; je lis, en effet, dans le même numéro, à la page suivante : « La Société [d'économie sociale] a reçu un grand prix pour ses travaux et ses publications. Le « Comité de défense et de progrès social », qu'elle a fondé en 1894 et *qui s'est efforcé surtout de combattre les erreurs socialistes,* a obtenu une médaille d'or ». Voilà donc un comité récompensé pour sa propagande antisocialiste : ce n'est pas mal vraiment, encore qu'il n'ait obtenu qu'une médaille d'or. Quant aux travaux et aux publications de la Société d'économie sociale, je ne crois pas qu'on puisse soutenir qu'ils aient obtenu un prix pour leur valeur scientifique : ce sont, généralement, des œuvres misérables, faites sans aucun souci de la vérité et n'ayant aucune valeur aux yeux des gens qui entendent quelque chose à ces questions.

Ma curiosité a été éveillée par cette lecture et j'ai voulu savoir comment avaient été distribuées les récompenses dans la classe XVI, intitulée : *Economie sociale, hygiène, assistance publique.* Je n'ai sous les yeux que les numéros des *Débats* donnant les grands prix ; ce tableau est fort intéressant. Je ne chercherai pas querelle aux jurys pour les appréciations relatives aux classes 109 *(Institutions de prévoyance)* et 112 *(assistance publique),* parce que ces décisions peuvent être justifiées par des considérations d'ordre technique que je ne connais pas ; ainsi il se peut que les caisses de retraite de l'usine Schneider, de l'imprimerie Mame, des mines d'Anzin et des forges de France soient parfaitement administrées ; il se peut

que l'établissement pour enfants incurables, tenu par les frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Lecourbe, soit un excellent hôpital.

Mais voici des grands prix dont la justification serait, je crois, difficile :

Groupe 101 : *Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière :* Œuvre générale des écoles professionnelles catholiques de jeunes filles; Institut des frères des écoles chrétiennes.

Groupe 102 : *Rémunération du travail; participation aux bénéfices :* Schneider.

Groupe 108 : *Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers :* Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers; — Institut des frères des écoles chrétiennes; — Comité central des patronages.

C'est surtout pour le groupe 108, que le scandale est grand : comment pourra-t-on faire admettre à des républicains ayant un grain de bon sens que les cercles et patronages catholiques ou les Ignorantins travaillent au développement intellectuel des ouvriers; sommes-nous donc déjà arrivés au règne des Assomptionnistes? Il faudra revenir, d'ailleurs, sur tout cela quand on publiera les rapports des jurys. Il sera vraiment curieux de savoir comment s'y prendront les membres de ces jurys facétieux pour prouver que les institutions du cléricalisme militant doivent être encouragées par un gouvernement de défense républicaine. Avouez que ce sera chose amusante de voir afficher dans les cercles catholiques des diplômes où Millerand certifiera que les idées de M. de Mun développent l'intelligence et la moralité des travailleurs! Quel bon tour ces messieurs ont ainsi joué à Marianne!

De pareilles décisions sont tellement honteuses, qu'il n'y a qu'une chose à faire pour le gouvernement, c'est d'annuler purement et simplement les récompenses de la classe XVI.

Votre dévoué,

G. Sorel

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE [1]

Les derniers événements, par lesquels s'est malgré tout manifestée la vitalité croissante du socialisme français, nous ont apporté une preuve nouvelle que la position prise par le *Mouvement Socialiste,* dès sa fondation, est la seule tenable. Egalement éloignés de la phrase révolutionnaire de Guesde et de l'opportunisme de Millerand, nous croyons plus fortement que jamais que le prolétariat militant doit évoluer vers une conception plus réaliste de la théorie et de la pratique.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner d'une part, les actes du P. O. F., et, d'autre part, les actes de Millerand.

I. — LES ACTES DU P. O. F.

1. — *Au Congrès d'Ivry.* — Jamais peut-être l'étroitesse des sectes et la puérilité de leur phraséologie n'est plus nettement apparue qu'au dix-huitième Congrès du P. O. F., tenu à Ivry, les 21 et 22 septembre. Nous relevons quelques exemples.

On a discuté notamment sur le *socialisme municipal,* et on en a conclu qu'il n'existait pas : « il n'y a pas et ne saurait y avoir de socialisme communal ». Et pourtant, le P. O. F. ne proclame-t-il pas, à toute prise de possession par ses militants des plus minuscules municipalités, que la Révolution est en marche ? N'a-t-il pas confectionné un programme municipal, tout au plus radical à la vérité, mais qu'il présente comme le dernier mot de l'action communale ? Où sont les phrases de feu des *leaders* du Parti, sur la conquête des municipalités ?

L'attitude du Congrès d'Ivry à l'égard de la *grève générale* n'est pas moins déconcertante. Le P. O. F., après avoir combattu avec une violence inouïe ce mode d'action révolutionnaire, pour lui opposer l'action électorale, a témoigné subitement à son égard de sympathies inédites.

Ce changement radical parut si singulier au journal de Lille, le *Réveil du Nord*, que, dans son numéro du 24 septembre, il ne put s'empêcher de manifester son étonnement en ces termes :

Tous les militants d'avant le Congrès de Nantes se souviennent des discussions violentes parfois, que le Parti Ouvrier Français a soutenues contre les « Grèvegénéralistes », ainsi que Guesde nommait ceux qui, tel Briant, préconisaient la grève générale comme un des meilleurs moyens révolutionnaires.

Déjà, au Congrès général de l'an dernier, Delory parlant au nom du Parti Ouvrier Français avait adouci notre critique d'un système que nous etions allés jusqu'à qualifier de « duperie ». Aujourd'hui nous ne défendons pas davantage ce système ou ce moyen d'agitation, mais nous ne le repoussons plus *à priori*.

En effet, parlant sur cette question avec cette force de dialectique qui fait l'admiration de ses plus irréductibles adversaires, Jules Guesde a dit que les crises économiques devenant chaque année plus fréquentes et plus graves, la grève générale serait peut-être possible un jour, et il a ajouté : « Ce jour-là, nous la défendrons, « dans l'espérance que les ouvriers descendront dans la rue, non « pour réclamer une augmentation de salaire, *mais pour épauler* « *leur fusil.* »

Que les tenants du *socialisme scientifique*, dont s'est beaucoup de fois réclamé le P. O. F., retiennent les appels répétés de Jules Guesde, non plus maintenant au *bulletin de vote libérateur*, mais au *coup de fusil.*

Mais il est une discussion qui nous semble plus typique encore. Elle a trait à la participation de quelques élus municipaux au Banquet des Maires. On y retrouve le charme des controverses byzantines. Nous en empruntons la relation au *Réveil du Nord* du 23 septembre :

Commencé dans le plus grand calme, et poursuivi toute la journée de jeudi dans une parfaite unité de vues, le Congrès s'est échauffé dans la soirée, à propos d'une proposition de Devernay

tendant à blâmer les maires du Parti Ouvrier Français qui ont accepté l'invitation du Gouvernement au banquet du 23 courant.

Les maires de Lille, de Montluçon et de Fourmies ont vivement protesté contre cette proposition : « *C'est en notre qualité de fonctionnaires municipaux*, ont-ils dit en substance, que nous avons accepté cette invitation. Nos fonctions nous imposent des obligations de ce genre. Nous ne pouvons pas les éluder ».

Et le citoyen Cousin-Corebier, maire de Fourmies, a ajouté : « Si le Congrès me mettait en demeure de retirer mon adhésion, je n'hésiterais pas un instant à démissionner. »

Les citoyens Zévaès et Chauvin, qui avaient d'abord appuyé la proposition de Devernay, ont proposé, devant la tournure que prenait le débat, de faire trancher la question par le Conseil National, de concert avec les maires présents au Congrès.

En fin de compte, il a été décidé que les maires pourront occuper la place qu'ils ont acceptée au banquet, mais que si pareille occurrence s'offre à nouveau, ils repousseront l'invitation qui leur sera faite.

Ainsi donc, Delory, maire de Lille, Constans, maire de Montluçon, ont, eux aussi, une double personnalité : *socialistes*, d'une part, *fonctionnaires municipaux*, de l'autre. Dualisme étrange, comme le constate le *Réveil du Nord* :

Nous nous permettrons de faire remarquer que cette décision peut donner lieu à beaucoup de conflits. Si le maire socialiste qui accepte de prendre part à un banquet du Gouvernement est coupable, le maire qui accepte une invitation du préfet l'est aussi ; mais le maire qui reçoit à la table municipale un préfet en tournée de revision l'est bien davantage encore. Or, *c'est là un usage qui se pratique fréquemment chez nos meilleurs amis du Nord, investis de fonctions municipales.*

La question troubla d'ailleurs à ce point le Congrès qu'elle fut posée une seconde fois, et sous une forme générale :

Un élu socialiste, dit le *Réveil du Nord*, peut-il prendre part à une manifestation ayant un caractère d'adhésion à la politique gouvernementale bourgeoise ? Tel était le problème. Le Congrès le résolut par une négative formelle, oubliant seulement de dire — et nous craignons que cette omission ne soit cause de beaucoup d'errements dans la pratique — ce qu'il faut entendre par « caractère d'adhésion à la politique gouvernementale bourgeoise ».

Est-ce que, par exemple, le fait de recevoir courtoisement un ministre en voyage d'inauguration, de le retenir à souper, revêtira le « caractère d'adhésion » si justement condamné par le Congrès ?

Peut-être pour éviter les interprétations fâcheuses, le Congrès aurait-il bien fait de se borner à recommander aux élus de profiter de toutes les occasions officielles ou officieuses pour affirmer leurs convictions socialistes.

Cela eût mieux valu qu'une « interdiction » fort difficile sinon tout à fait impossible à observer dans certaines situations électives ; l'avenir le prouvera.

2. — *Un article de Jules Guesde.* — Après bien des oscillations variations et contradictions, Jules Guesde, dépassé par le mouvement des faits, retourne de plus en plus vers le passé : en face des problèmes nouveaux, posés par l'évolution du socialisme, il se trouve désorienté, et c'est tout au plus s'il *réédite*, en en modifiant seulement les points et les virgules, de vieux écrits et d'anciennes publications. Sous sa signature, le *Petit Sou* du 19 septembre, publiait un article paradoxal, où Guesde affichait un beau mépris pour la lutte contre le cléricalisme et pour le maintien de la forme républicaine. Le tapage fait autour de cet article a fait découvrir qu'il avait paru *dix ans* auparavant, sous un titre différent *(Vive la Démocratie Socialiste !* au lieu de : *Un Congrès modèle)* dans le *Socialiste* du 9 novembre 1890.

Nous rappelons ce fait, non parce qu'il est nouveau, mais parce qu'il est significatif. Il met à nu la stérilité mortelle des sectes. Une fois qu'elles ont formulé leur dogme, c'est pour toujours : elles répètent invariablement les mêmes demandes et les mêmes réponses du même catéchisme, elles vivent d'éternels clichés, se nourrissent d'une littérature désespérément monotone et vide.

C'est ainsi qu'elles ont — comme en l'espèce actuelle — des articles *passe-partout*, s'appliquant, en dehors du temps et de l'espace, à toutes les situations et à toutes les hypothèses. Il suffit de glisser quelques phrases nouvelles dans leurs cadres immuables pour *rajeunir* et *actualiser* les plus antiques productions. Le procédé est simple. L'article qui nous occupe nous en donne un exemple : *Carnot* étant mort, il a fallu le remplacer par *Loubet ;* les *jeunes* du Congrès de Halle ayant disparu, on a dû leur substituer les *intellectuels* d'aujourd'hui.

Qu'on en juge plutôt.

L'article du *Petit Sou* dit :

A quoi nous a menés la guerre faite aux curés et aux divers dieux des divers curés depuis un siècle ? Et la guerre aux monarchies, royautés ou empires ? Nous avons fait, sans nous en douter, au prix souvent du plus généreux de notre sang, le jeu de l'unique ennemi, la bourgeoisie, trop heureuse de voir les efforts du prolétariat s'égarer contre des formes ou contre des fantômes.

. . . .

Grâce à lui [le Congrès de Halle] sans se préoccuper de renverser un Guillaume *au profit d'un Loubet*, le Parti *a pu* continuer à marcher droit au pouvoir politique, à donner pour mot d'ordre à ses soldats, *plus nombreux chaque jour*, la conquête de l'Etat, *autrement dit* l'expropriation gouvernementale de la classe capitaliste, qui est la préface indispensable en même temps que le moyen de son expropriation économique.

. . . .

En faisant bonne et prompte justice des jeunes — les intellectuels d'alors — qui, frais émoulus des universités bourgeoises, *voulaient* arracher le prolétariat allemand à sa lutte *à mort* contre le capitalisme pour le lancer dans les nuages de la métaphysique antidynastique et libre-penseuse, le Congrès de Halle *s'affirma donc* au suprême degré socialiste et révolutionnaire.

L'article du *Socialiste* disait :

Sans s'occuper de renverser un Guillaume *pour lui substituer un Carnot*, le Parti continuera à marcher droit au pouvoir politique, à donner pour mot d'ordre à ses soldats : la conquête de l'Etat, c'est-à-dire l'expropriation gouvernementale de la classe capitaliste, qui est la préface indispensable, en même temps que le moyen, de son expropriation économique.

. . . .

En résistant aux «*jeunes*» — aux *gamins* serait plus juste — qui, frais émoulus des universités bourgeoises, prétendaient arracher le prolétariat allemand à sa lutte contre le capitalisme pour le lancer dans les nuages de la métaphysique anti-dynastique et libre-penseuse, le Congrès de Halle s'est donc montré au suprême degré socialiste et révolutionnaire.

Mais il y a plus encore dans la réédition de ce vieil article que la démonstration décisive de l'impuissance des sectes. La théorie de l'indifférence du socialisme à l'égard du cléri-

calisme et de la forme républicaine, que soutient Jules Guesde, est en contradiction avec la pensée socialiste internationale. Tout le monde se souvient encore des proclamations de foi républicaine, que les socialistes de l'étranger ont unanimement jetées, en plein Congrès International. Est-il besoin de rappeler, en outre, que Marx a souvent exprimé cette idée que la République était la base nécessaire du Socialisme? Dans son *18 Brumaire,* il a proclamé que « *la République, comme manifestation politique, exprime la forme sous laquelle s'accomplit le bouleversement de la société bourgeoise* ». Faut-il renvoyer enfin aux Lettres, si importantes, d'Engels, que nous publions plus haut? Il s'agit précisément, dans ces Lettres Inédites, de la campagne inhabile qui, vers 1882, fut menée par les collectivistes, comme Jules Guesde, contre Clemenceau et sa conception de la République. Et la dernière des Lettres d'Engels pose précisément la question :

> Si des conditions favorables et une histoire révolutionnaire antérieure ont aidé les Français à détruire le bonapartisme et établir la République bourgeoise, les Français ont vis-à-vis de nous (Allemands), qui nous trouvons dans un mélange de semi-féodalité et de bonapartisme, *l'avantage d'être déjà en possession de la forme dans laquelle la lutte doit être poursuivie jusqu'au bout* et que nous autres nous avons encore *à conquérir. Politiquement, ils sont en avance sur nous de toute une étape.* Une restauration monarchique en France aurait donc nécessairement comme conséquence que la lutte pour le rétablissement de la République *bourgeoise* serait de nouveau mise à l'ordre du jour. *Continuation de la République, au contraire, signifie accentuation progressive de la lutte de classe* DIRECTE *et sans voiles entre la Bourgeoisie et le Prolétariat, jusqu'à la crise.*

On comprend que Marx, ainsi que le raconte Engels, ait prononcé, à propos des prétendus marxistes français, son : « *Moi, je ne suis pas marxiste.* »

3. — Une publication incomplète. — Sous ce titre : *Onze ans d'Histoire Socialiste,* le P. O. F. a prétendu réunir et rééditer TOUS les manifestes que son *Conseil national* a adressés « aux travailleurs de France » de 1889 à 1900. Il est à regretter que de graves lacunes enlèvent à ce document son caractère de sincérité historique. Nous avons, en effet, relevé l'absence d'un

« Manifeste » important. Nous réparons cet oubli du P. O. F., en publiant les parties essentielles de cette Adresse.

Il s'agit du Manifeste lancé le 11 février 1893, *aux Fédérations, Groupes et membres du Parti Ouvrier.*

Le P. O. F., — contrairement à la doctrine émise plus haut par Jules Guesde, — s'y affirme irréductiblement républicain :

La crise que traverse la troisième république appelle toute l'attention d'un parti de classe et d'avant-garde comme le nôtre.

S'il ne s'agissait que de l'effondrement de l'opportunisme dans la boue du Panama et dans le sang de Fourmies, il n'y aurait qu'à laisser faire et à se féliciter d'une catastrophe justicière et libératrice. Mais bien qu'avec ses Dugué de la Fauconnerie et ses Soubeyran, ses Meyer du *Gaulois* et ses Périvier du *Figaro,* elle ait bu plus que sa part de pots de vin qui se chiffrent par millions, la réaction de toutes couleurs ne se borne pas à exploiter contre la République les crimes et les hontes des hommes qui la détiennent depuis vingt ans; *elle s'apprête à remettre de gré ou de force la main sur le gouvernement...*

Et le Manifeste déclare :

De là la gravité de la situation et les *nouveaux* devoirs qu'elle impose à tous les militants socialistes.

Les *nouveaux devoirs,* c'est l'entente et l'union des forces socialistes.

A Paris *où malheureusement le prolétariat est* trop divisé, la première condition d'une action socialiste *capable de barrer la route à la réaction* et de l'ouvrir à la révolution ouvrière était l'*accord immédiat* entre les diverses organisations existantes...

On comprend que le P. O. F. ait hésité, en ce moment surtout, devant la publication de ce *bill d'indemnité* accordé aux rochefortistes-boulangistes :

... Nous aurions voulu que, de même que l'éponge était passée, dans l'intérêt supérieur de la cause, sur la défection des anciens cadettistes, l'éponge fut également passée sur la défection d'autres socialistes, qui, eux, avaient été rue de Sèze. Nous aurions voulu, en un mot, que la concentration opérée par les exigences de l'heure présente s'opérât jusqu'au bout, et que, *pour consacrer définitivement l'unité révolutionnaire parisienne, on ouvrît à Granger et à Roche, les rangs qui venaient de se rouvrir à Dumay et à Lavy.*

Et plus loin, le Manifeste constate que, si la division existe à Paris, l'*unité la plus complète* règne en province :

> Là, pas d'union à opérer, puisque l'*unité — de parti, de programme, de politique* — existe.

Il est naturel que le P. O. F. ait senti combien la *réédition* d'un tel document pouvait lui être, à cette heure, nuisible. Prudemment, il s'est bien gardé de le déterrer du *Socialiste*, où nous l'avons trouvé, à la date du 19 février 1893.

4. — *Au Congrès de Calvisson.* — Le *Combat social*, journal hebdomadaire paraissant à Nîmes, nous apporte, dans son numéro du 13 octobre, le compte rendu du IIIe Congrès de la *Fédération Socialiste du Gard*, adhérente au P. O. F. ; Jules Guesde a présidé ce Congrès et dirigé ses débats.

Il est curieux de noter la méthode employée par Jules Guesde dans sa propagande. En l'espèce, il se trouvait en plein Midi agricole, au milieu d'une propriété paysanne infiniment morcelée et isolée, en un moment de crise viticole exceptionnellement grave. On pouvait espérer qu'il exposerait aux paysans propriétaires du Gard, venus pour l'écouter, les théories agraires du P. O. F., il semblait impossible qu'un propagandiste d'une telle autorité pût venir, en un moment de crise, dans un pays agricole, sans en examiner les conditions de développement, sans rechercher et préciser les causes du malaise actuel.

Il n'en a pourtant rien été. Guesde, d'après le *Combat social*, s'est uniquement borné à répéter une fois de plus les grandes lignes de son exposé général du collectivisme. Il est demeuré dans l'abstraction des formules et l'imprécision des dogmes traditionnels.

C'est pour de telles raisons surtout que le P. O. F. et son fondateur nous semblent appartenir à une époque aujourd'hui dépassée de l'évolution socialiste. Il y a vingt ans, peut-être, la propagande vague et intemporelle pouvait avoir sa raison d'être. Aujourd'hui, l'action a d'autres exigences. Il faut au théoricien propagandiste une connaissance exacte du milieu auquel il s'adresse, et pour cela un effort de tous les instants

est nécessaire. L'ignorance, la paresse intellectuelle, l'absence de notions techniques précises seront de plus en plus funestes aux militants qui ne se tiennent pas au niveau de la vie.

Il est regrettable qu'un Jules Guesde n'ait pu trouver autre chose à dire aux militants paysans qui ont conquis la municipalité de Calvisson que ces banales félicitations : « Je salue et félicite ces vaillants ouvriers *qui n'ont pas fui la responsabilité du pouvoir.* » Ce sont les éloges que Jaurès adresse tous les jours à Millerand.

5. — *Le P. O. F. et l'Unité.* — Lorsque, après avoir quitté la salle Wagram, le P. O. F. se retira salle Vantier, il déclara, par l'intermédiaire de Guesde, que le Congrès qu'il laissait derrière lui n'était que le « prolongement de la préfecture de police et du ministère de l'intérieur ». Cette attitude témoignait un sentiment de dépit bien compréhensible. Le Congrès International avait fait preuve à son égard d'une froideur inattendue, et il fallait bien que sa mauvaise humeur passât.

Cela n'est pas grave. Mais ce qui l'est davantage, c'est que le P. O. F. a émis la prétention de faire l'unité à lui tout seul. Il serait disposé tout au plus à y appeler le P. S. R. et l'A. C. Ce serait l'unité des seuls éléments d'extrême gauche : *l'union révolutionnaire.* Mais ce sont là vains projets. L'unité qui ne comprendrait pas *tous* les socialistes, quelles que soient leurs tendances, ne serait pas l'unité. C'est ce qu'ont nettement compris les alliés du P. O. F. : ni le P. S. R. ni l'A. C. ne l'ont rejoint dans sa solitude.

II. — LES ACTES DE MILLERAND

Si l'extrême gauche du socialisme français — représentée, pour le moment, par Jules Guesde — s'égare en une intransigeance stérile, se grise de phraséologie révolutionnariste, s'enferme dans un sectarisme jaloux, il faut avouer que l'extrême droite — dont l'action de Millerand caractérise suffisamment les tendances — s'engage de plus en plus dans un opportunisme dangereux, et les tâtonnements de ses désirs réformistes pourraient bien être funestes à l'action de classe du prolétariat.

Les dernières réformes réalisées ou projetées par Millerand, son discours de Lens, tous ses actes, sont le développement d'une politique de *paix sociale, de paix de l'atelier,* que la classe ouvrière militante ne saurait accepter.

1. — *Le discours de Lens et la paix sociale.* — Nous ne comprenons pas l'enthousiasme qu'a suscité le discours prononcé par Millerand, à Lens, le 7 octobre. Sans doute, il a pu se permettre des affirmations qui pourraient témoigner de la puissance continue du socialisme, par cela seul qu'un ministre a toute liberté pour les énoncer. Il a dit :

Je demeure fidèle au programme que j'esquissais en 1896 à Saint-Mandé. (Applaudissements unanimes.)

Je demeure convaincu que le salariat ne sera pas plus éternel que ne le furent le servage et l'esclavage, et que la propriété, sans laquelle il ne saurait exister pour l'individu de liberté véritable, sera un jour attribuée sous la seule forme que comportent le développement du machinisme et la concentration des capitaux, c'est-à-dire sous une forme sociale, à tous les hommes sans exception.

Évidemment, rappeler sa fidélité au programme de Saint-Mandé est un fait important. Mais il ne faut pas l'exagérer. Le passage qui suit ce rappel l'atténue en le commentant. M. Deschanel, lui aussi, reconnaissait naguère, à Bordeaux, que le salariat n'est pas éternel et doit disparaître. Voici ses propres paroles :

Le salariat tel qu'il existe aujourd'hui, comme la machine à vapeur et comme l'ordre industriel qui en est sorti, est un *phénomène transitoire...*

Il se transformera pour faire place à un état supérieur, celui où les hommes qui produisent seront entre eux dans des rapports non plus de dépendance, mais d'association, et où *l'homme ne sera plus un instrument aux mains d'un autre homme...*

... Autrefois, quand on ne connaissait d'autre instrument de production que l'outil, l'ouvrier en était propriétaire. Il a cessé de l'être quand la machine a remplacé l'outil. Nous voudrions que l'ouvrier, dans l'avenir, redevînt, par l'association libre, *copropriétaire de ses instruments de travail...*

... Les divers groupements qui se sont développés grâce aux lois sociales de la troisième République, les syndicats professionnels, les coopératives de production, de consommation et de

crédit, les unions de sociétés de secours mutuels, doivent peu à peu tendre à l'unité en se rejoignant afin de constituer un *système économique nouveau*...

La ressemblance des deux discours est frappante. Sans compter que Millerand s'était hâté d'ajouter à ses déclarations la proclamation pacifique suivante :

Sans doute, la réalisation de cet idéal est lointaine, la conquête en sera lente et pénible, elle ne sera l'œuvre que du temps et de l'éducation ; j'en suis, pour ma part, si profondément convaincu qu'en 1893, comme en 1889, j'ai refusé, devant le corps électoral, de prendre une épithète, *celle de révolutionnaire, qui pouvait faire croire que j'acceptais la violence comme un procédé de transformation sociale.*

Dire que la transformation socialiste sera une œuvre lente et pénible, c'est juste. Mais répudier toute atteinte possible portée à la *paix sociale,* c'est inacceptable. Ce qui accentue d'ailleurs la portée de cette conception de Millerand, c'est qu'il l'a renouvelée, à toute occasion, dans son discours. D'abord :

... Eh bien, citoyens, à l'heure où tant d'esprits généreux se préoccupent, et avec combien de raison, de maintenir la paix entre les nations, *ne serait-il pas sage et logique de rechercher d'abord les moyens d'empêcher la guerre entre les enfants d'un même pays ?*

Et puis :

... Je n'ai rien négligé, je ne négligerai rien pour aplanir, sous les pas des travailleurs, les voies *pacifiques* et fécondes de leur émancipation.

Cette *politique de paix,* de réforme, d'organisation légale, je la revendique hautement, et j'ose dire, devant les travailleurs qui m'écoutent, qu'elle est digne de la France et digne de la République.

Et encore :

Il faut que les instruments de *paix,* je veux dire la conciliation et l'arbitrage, soient d'avance organisés et prêts à fonctionner.

Et toujours :

En tous cas, il appartiendra au Parlement de dire son avis, de prononcer souverainement sur les diverses idées que je viens

d'émettre. J'ai confiance qu'il leur donnera son adhésion comme à des conceptions uniquement inspirées par le désir de servir à la fois le progrès et la PAIX SOCIALE. *(Applaudissements et bravos.)*

Au demeurant, Millerand avait déjà exposé sa théorie de la *conciliation sociale* dans le Rapport adressé au Président de la République pour expliquer le but et le caractère de la nouvelle institution des Conseils du Travail :

Contre ces périls, disait-il, les ouvriers n'ont d'autre garantie que leur union, leur groupement en syndicats pour l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels. Encourager, par tous les moyens, la formation de ces associations corporatives, si utile au progrès *de la paix sociale*, est une tâche que ne saurait négliger un gouvernement républicain.

Dans ce même Rapport il dénonçait d'ailleurs la défiance justifiée des travailleurs à l'égard des organisations mixtes d'ouvriers et de patrons :

... En raison peut-être des traditions d'autorité absolue qui ont formé l'esprit patronal, en raison aussi des *méfiances accumulées* dans certains milieux ouvriers, les commissions mixtes formées des représentants des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers sont en effet restées en France à l'état d'exception...

... Il n'est pas inutile de former ainsi des conciliateurs et des arbitres désignés d'avance par le suffrage de leurs pairs et ayant déjà fait apprécier leur sang-froid et leur esprit d'équité. De telles pratiques ne peuvent qu'aider à acclimater les nouvelles mœurs que l'on voudrait en honneur. En les intronisant, le gouvernement de la République reste fidèle à son rôle de *pacificateur et d'arbitre*.

La conception de la *paix sociale* n'est pas une conception socialiste. Le parti socialiste est le parti de la *lutte sociale*. Ce sont les bourgeois conservateurs, les réformistes sociaux, les socialistes chrétiens qui sont les protagonistes de la réconciliation du capital et du travail dans les cadres de la société capitaliste, par la *paix de l'atelier*. Le prolétariat socialiste ne peut pas en vouloir.

2. — *La grève obligatoire. Les Conseils du Travail.* — Nous n'insisterons pas sur ces deux réformes, l'une annoncée, l'autre réalisée par Millerand : d'autres que nous, parmi nos collaborateurs, en examineront plus longuement le sens et la valeur dans notre prochain numéro.

— Qu'il nous suffise d'émettre quelques doutes sur l'efficacité et la possibilité de la *grève obligatoire*. Il s'agit de ne reconnaître une grève *légale* que si elle a été préalablement déclarée par la *majorité* des ouvriers : auquel cas elle *s'impose* alors à tous. Plusieurs objections se présentent à nous :

a) Le but poursuivi est d'affermir le contrat collectif de travail et d'empêcher la guerre civile qui surgit entre ouvriers à l'occasion des grèves, les uns suspendant le travail, les autres le continuant. Mais que va-t-on faire de l'*armée de réserve,* qui attend sur le marché ou à la porte des usines?

b) Ne sont-ce pas toujours des minorités décidées qui font déclarer les grèves, et la mise en mouvement de la masse totale des travailleurs ne rendra-t-elle pas impossible, par sa lourdeur, l'usage de ce moyen de lutte?

c) Enfin, s'il n'y a plus que des grèves légales, quelles sanctions prendra-t-on à l'égard des *grèves illégales?* Quelles pénalités — plus dures que les répressions d'avant la loi de 1864 — va-t-on édicter pour la minorité qui ne se soumettra pas à la majorité?

— Les *Conseils du Travail,* où patrons et ouvriers syndiqués délibéreront en commun et fourniront « *des arbitres autorisés*, selon le mot de Millerand, *pour régler les conflits du capital et du travail* », sont une institution empruntée au programme des démocrates chrétiens. C'est ce que le journal catholique de Lille, *Le Peuple,* signalait à ses lecteurs, en annonçant le décret du 18 septembre portant création de ces Conseils. Il s'écriait triomphalement : *Encore un point de notre programme mis en application!*

Et la revue *La Démocratie Chrétienne,* dans son numéro d'octobre, applaudit à une « initiative dans laquelle les démocrates chrétiens ont le droit de prendre leur part, leur grande part ».

Elle ajoute :

« Voilà sept ans que *La Démocratie Chrétienne* demande cette réforme inscrite au n° 11 de son programme. Elle n'hésite donc pas à féliciter M. Millerand et à le remercier d'avoir bien voulu lui donner pleine satifaction. »

3.— *La Politique de Millerand.* — Il paraît bien que la politique de Millerand puisse se ramener, comme nous l'avons remarqué plus haut, à l'idée *d'équilibre social* et de *paix sociale*. Et c'est en cela que les tendances qu'il représente nous semblent dangereuses pour le mouvement socialiste.

Sans doute, il est urgent d'appeler à la vie organique les masses ouvrières, afin qu'elles deviennent rapidement un facteur décisif de la vie sociale. Mais ce ne peut pas être pour les incorporer à un régime capitaliste atténué et les réconcilier momentanément avec lui. Si les réformes de Millerand doivent renforcer la puissance du prolétariat *tout entier* contre la société bourgeoise, si elles doivent développer l'aptitude de toute la classe ouvrière à diriger la production sociale, il faut nous en féliciter grandement. Mais si, sous prétexte de *démocratie ouvrière* elles ont pour but de faire à une *aristocratie ouvrière*, une place *stable* dans le monde capitaliste, si leur résultat doit être de couper en deux la classe prolétarienne, la partie la plus forte s'entendant avec le patronat pour exploiter la partie la plus faible, il faut en signaler le danger.

III. — L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME FRANÇAIS

Ce n'est, d'ailleurs, ni Guesde ni Millerand qui représentent en ce moment, les *tendances moyennes* du socialisme français. Si l'on s'en rapporte à la direction générale prise par les fédérations autonomes, qui sont les seules peut-être, dans la crise présente, à agir spontanément et librement, le gros de notre mouvement se tient à égale distance du doctrinarisme sectaire et de l'empirisme corrupteur. Cette idée, Briand l'a indiquée en passant, au Congrès national, et il l'a renouvelée, dans le Nord, à Somain, au cours de la série de conférences entreprise par la Fédération socialiste autonome du Nord et du Pas-de-Calais. « Il convient de dire — a déclaré Briand, d'après le *Réveil du Nord* du 23 octobre — que, au cours de nos polémiques passionnées, les ministériels et les anti-ministériels, ont été tous les deux loin de la vérité, à cause de leurs exagérations. Les faits ont donné tort aux uns et aux autres. »

Dans le chaos où nous nous débattons, ce sont, par un effet naturel, les tendances extrêmes, représentées de plus par des noms retentissants, qui ont semblé se partager le socialisme français. Ce n'est que pure apparence. Les militants de province, d'une façon générale, ne croient pas à la venue providentielle d'une société socialiste toute faite, comme le révolutionnarisme de Guesde le leur prêche. Mais ils savent également, que si la transformation sociale qu'ils poursuivent ne peut être obtenue qu'au prix d'un long et préalable travail d'organisation et de préparation, il faut se garder de tout énervement et de tout amoindrissement, au cours de cette action pratique nécessaire.

Du reste, une fois l'unité socialiste réalisée, les deux tendances, qui s'exagèrent maintenant parce qu'elles s'opposent, se feront contrepoids; et, perdant ce qu'elles ont d'outré en ce moment, se rapprocheront de la conception générale de la masse. C'est pourquoi l'unité doit être réalisée, coûte que coûte, dans le plus bref délai : l'unité d'organisation fera l'unité des tendances.

Hubert Lagardelle

ALLEMAGNE

Le Congrès du Parti socialiste allemand à Mayence. — Il est indéniable qu'avant les Congrès de ces dernières années une certaine inquiétude régnait parmi les socialistes; car on savait fort bien qu'il existe chez nous de puissants antagonismes, que les conflits pouvaient atteindre une telle dimension dans ces Congrès que l'unité, ce bien suprême que nous savons estimer et que nos ennemis ont appris à craindre, soit perdu. Mais cette crainte fut vaine. Toujours l'esprit de cohésion fut le plus fort, toujours un compromis mit fin aux questions pendantes, sans qu'il fût nécessaire que les uns ou les autres changeassent d'opinion.

Mais, avant ce dernier Congrès, l'humeur était bien autre dans le Parti. Plus de crainte que les antagonismes ne se heurtassent, plus d'énervement à propos des discussions dans

le Parti, et, malgré toutes les différences d'opinion sur les principes ou la tactique, plus de doute que l'unité ne fût hors de tout danger. Les sujets à l'ordre du jour du Congrès permettaient, il est vrai, que toutes les opinions fussent exprimées, que toutes les discussions eussent de nouveau lieu, notamment ce tas de questions se rattachant au nom de Bernstein, et surtout la question agraire, qui n'avait plus été soulevée depuis le Congrès de Breslau. Malgré toutes ces éventualités, ce Congrès a été plus tranquille qu'aucun Congrès précédent. L'unité du Parti n'a été à aucun moment compromise; presque toutes les décisions y ont été prises à l'unanimité. Personne ne doutait évidemment que la question de la « politique mondiale » ne dût finir par une opposition absolue à toutes les expériences prônées par les partisans de l'augmentation indéfinie de la flotte, et à toutes les idées des aventuriers-colonisateurs. De même il était compréhensible que le Congrès dût protester violemment contre la guerre à outrance qu'a inaugurée la toute-puissante Albion contre le petit peuple des Boers.

Mais on ne pouvait avoir une certitude analogue sur l'issue des débats à propos de la *politique commerciale,* sur la question de l'organisation et de la position du socialisme à l'égard des élections à la Diète de Prusse. Il y avait là, d'une part, les représentants d'une politique purement intransigeante, et, d'autre part, les préconisateurs d'une politique industrielle démesurée, réunis aux représentants de la grande industrie et du grand commerce; il y avait là des fédéralistes et des centralistes, des opportunistes d'apparence et des intransigeants d'apparence. Cela prouve qu'il n'y a pas une fraction, une nuance de fraction qui fasse défaut dans le Parti socialiste de l'autre côté des Vosges. Des discours des délégués à notre Congrès, on peut former toute une carte-modèle d'opinions et de directions, toute une série de conceptions différentes. Malgré cela, personne ne niera que la social-démocratie allemande est fortement constituée, que son unité est plus assurée que jamais. Moi aussi, je suis d'opinions très nettes, je n'aime pas les faux-pas dans le libéralisme; mais précisé-

ment notre Congrès m'a montré que les divergences ne sont pas assez fortes dans les masses pour qu'une crainte pour l'unité intérieure du Parti soit justifiée.

En ce moment, où l'on aime faire tout d'après un seul modèle, où l'on se plaît tant à classifier, à diviser tout et séparer une chose de l'autre, on veut aussi diviser la social-démocratie allemande entre opportunistes et intransigeants, en une aile droite et une aile gauche, en bernsteiniens et anti-bernsteiniens. Mais ce n'est pas si facile que cela en a l'air ! Les Bebel, les Kautsky, les Zetkin, chefs de l'aile intransigeante, trouvent, avec Bernstein, que le Parti doit prendre part aux élections de la Diète de Prusse ; d'autres considèrent précisément l'abstention comme la preuve de notre radicalisme. Bebel est aussi partisan de la « neutralisation des syndicats » ; d'autres combattent le plus violemment possible cette politique, précisément au point de vue radical. Certaines exagérations de la part des modérés, comme le rapport Calwer sur la *politique commerciale,* furent reniées par les représentants de la politique industrielle. Mais ce qui est le plus important, c'est que les décisions du Congrès furent reconnues sans ambages comme la loi suprême pour le prolétariat allemand conscient de ses intérêts de classe ; on déclara ouvertement que la minorité obéirait aux décisions de la magistrature suprême du Parti, en ce qui concerne les élections à la Diète de Prusse, pour ne citer qu'un exemple, quoique les débats sur cette question aient été des plus violents. Une fois de plus, la social-démocratie allemande a été un modèle de discipline socialiste. Ah! que les partis amis dédient donc moins de louanges à la social-démocratie allemande, et qu'on imite davantage ses qualités : de cette façon, on en imposera singulièrement plus à nos adversaires, et on représentera avec plus de succès les intérêts du prolétariat.

Les débats de nos Congrès débutent toujours par la discussion du rendement de comptes que font le comité-directeur et la fraction socialiste du Reichstag. Une approbation unanime de la conduite de ces deux têtes du Parti fut le résultat

des débats assez restreints, et la réélection du comité-directeur prouva le plus clairement possible que les divergences d'opinions sur les questions théoriques et les problèmes pratiques n'avaient, en quoi que ce soit, amoindri la confiance dans la direction du Parti.

Après les rapports sur les comptes, le Congrès s'occupa de la question de l'organisation. Sur ce sujet il y a fort peu à dire aux camarades étrangers. L'organisation ne fut modifiée que sous des rapports peu importants, elle ne fut qu'adaptée aux changements survenus dans les lois sur les associations et dans le Code civil en vigueur depuis le 1er janvier. Il faut surtout remarquer d'une part que l'on s'est rendu à presque tous les vœux des femmes concernant leur entrée dans l'organisation du Parti ; et, d'autre part, que l'exclusion de camarades est devenue plus indépendante des influences locales qu'elle ne le fut jusqu'à présent. On espérait aussi augmenter la force pécuniaire du Parti en faisant dépendre la qualité de membre du Parti d'un concours pécuniaire continu; le « comité-directeur » a été augmenté de deux assesseurs, de sorte qu'il comprend maintenant *sept* membres; de même, le nombre des membres de la « commission de contrôle » a été élevé de sept à *neuf*.

Le point de vue de la social-démocratie allemande en ce qui concerne la fête du 1er mai, point de vue connu par les camarades français par suite des débats du dernier Congrès international, a été conservé. Une motion présentée dans ce sens fut adoptée à l'unanimité.

Un sentiment de tristesse régna parmi les délégués, lorsque Singer prit la parole pour son rapport sur la « politique mondiale ». Le rapporteur exprima ce sentiment en des paroles émues par le regret que ce ne fut pas Liebknecht qui parlât sur ce sujet. Grâce à l'influence de Liebknecht, la question de la « politique mondiale » avait été mise à l'ordre du jour et du Congrès international et du Congrès national allemand. Mais, si l'éloquence de Liebknecht était tarie, Singer commenta, comme l'aurait fait le grand mort, la politique funeste de l'impérialisme allemand. Les paroles violentes de Singer furent vi-

vement applaudies et, de toute part, approuvées. A l'unanimité, on adopta une résolution dans ce sens, et à l'unanimité aussi, moins quelques voix, un amendement condamnant l'action brutale des Anglais à l'égard de la petite république du Transvaal.

Autant le Congrès fut unanime à condamner « la politique mondiale », d'accord avec son rapporteur, autant l'opinion du rapporteur sur la politique commerciale, — le camarade Calwer, — divergea de la conception du Parti tout entier, représentée par ses délégués. Sans doute, la grande majorité du Congrès approuva ses paroles sur la politique commerciale, sur la nécessité de la création de grands canaux et sur la nécessité de soumettre les chemins de fer (sous la condition de promesses certaines pour la liberté de coalition des ouvriers employés, de garanties contre les principes fiscaux de l'administration, d'abaissement des tarifs pour les personnes et les marchandises) à l'administration de l'empire après les avoir enlevés à l'administration des Etats fédérés — seuls, quelques représentants du Sud votèrent contre. — Sans doute, sous ce rapport, on approuva ses paroles. Mais, par contre, presque tous les orateurs combattirent son point de vue sur la politique commerciale, qui préconisait une politique de lutte contre l'Amérique et peut-être aussi contre d'autres pays; une politique qui, contrairement au désir de la social-démocratie, devait augmenter les antagonismes internationaux et empêcher le développement désiré par nous d'une politique commerciale libre-échangiste. Mais il n'y a pas à craindre d'effet désastreux du rapport Calwer, grâce au Congrès qui affirma nettement son désaccord avec le rapporteur et qui, en acceptant la résolution votée, prouva que le Parti n'avait nullement l'intention de changer d'opinion sur la politique commerciale, après avoir toujours opposé un refus formel à toutes les expériences protectionnistes.

La diversité des opinions s'accentua bien plus énergiquement encore dans la question des élections à la Diète de Prusse. A une grande majorité, on adopta une résolution proposée par Bebel, combattue par Singer, qui ORDONNE qu'on prenne part à ces élections.

Ensuite on décida de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès qui aura lieu à Lubeck, la *question des logements* et la *crise du charbon ;* de faire une active propagande contre une atteinte portée à la loi réglant l'assurance contre la maladie ; de charger la fraction parlementaire de proposer au Reichstag la suppression du paragraphe de lèse-majesté, et de critiquer violemment la politique d'oppression du gouvernement prussien. Enfin, on décida que la presse du Parti devait défendre plus fortement qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour les intérêts des ouvrières.

Voilà ce qu'a été le Congrès de Mayence qui n'a pas eu de résultats extraordinaires ni étonnants, mais qui a marqué, par son caractère normal, la solidité et le continuel développement de la social-démocratie allemande.

Le Congrès avait été précédé d'un *Congrès des femmes socialistes,* des *journalistes socialistes* et des *employés d'administration de notre presse.* Un Congrès des *partisans du mouvement anti-alcoolique* eut lieu pendant la durée du Congrès.

Les vœux du Congrès des femmes n'ont pas été oubliés dans les statuts de la nouvelle organisation ; les conseils donnés sur la propagande à faire parmi le prolétariat féminin, ont été très précieux ; de même ceux qui y ont été donnés sur l'amélioration de la protection légale des travailleurs.

Les débats des journalistes et des employés d'administration avaient pour objet des questions de secours en cas d'invalidité, du contrat d'engagement, etc.

Le Congrès des anti-alcooliques essaya d'éveiller un plus grand intérêt dans le Parti et dans la presse pour les tendances de tempérance.

KARL MEYER

(Traduit par P. W.)

ANGLETERRE

Les élections parlementaires. — Malgré la dissolution précipitée du Parlement et le règne de la fièvre belliqueuse, les socialistes sont sortis des élections avec les honneurs de la

guerre, drapeaux déployés. Grâce aux noms présentés par les socialistes et leurs alliés des Trade Unions, il est à peu près certain que, dès que l'excitation provoquée par l'épidémie de jingoïsme sera calmée, une douzaine de sièges finiront bien par tomber entre les mains des représentants du socialisme.

L'augmentation du nombre des votes socialistes est très remarquable. En 1895, le nombre total pour 32 collèges disputés par des socialistes s'élevait à 48,052, ce qui faisait une moyenne de 1,051 voix par candidat socialiste. Vingt-huit de ces candidats étaient présentés par l'*Independent Labour Party*, qui recueillit sur leurs noms 44,594 voix, soit une moyenne de 1,592 voix par candidat. Aux dernières élections, quatorze candidats ont obtenu 55,305 voix, c'est-à-dire un nombre de voix supérieur dans moins de la moitié du nombre des collèges.

Comme le nombre total des voix exprimées dans ces quatorze collèges était de 146,431, on voit que les votes socialistes représentent 38 p. 100 dans ces circonscriptions électorales. On comprend dans ce calcul les deux petites listes de Rochdale et d'Ashton under Lyne. Si on les mettait à part, on obtiendrait une moyenne de 42 p. 100 dans les autres villes disputées. La moyenne des votes socialistes a passé de 1,592 à 3,950.

Les collèges disputés cette année étaient Leicester (J. R. Macdonald (1) I. L. P., 4,164 voix);

Manchester (Fred. Brocklehurst, I. L. P., 2,398);

Merthyr Tydfill (J. Keir Hardie, I. L. P., 5,745);

Camlachie (A. E. Fletcher, I. L. P., 3,107);

Halifax (James Parker, I. L. P., 3,276);

Rochdale (Allen Clarke, I. L. P et S. D. F., 901);

Battersea (John Burns, 5,860);

Ahston under Lyne (James Johnston, I. L. P., 737);

---

(1) I. L. P. Independent Labour Party (Parti ouvrier indépendant); — S. D. F. Social Democratic Federation (Fédération démocrate socialiste).

West-Ham (Will Thorne, S. D. F., 4,439) ;
Preston (J. Keir Hardie, I. L. P., 4,834) ;
Blackburn (Philip Snowden, I. L. P., 7,096) ;
Bow and Bromley (George Lansbury, S. D. F., 2,558) ;
Bradford (L'Alderman Jowett, I. L. P., 4,949) et Gorton (William Ward, I. L. P., 5,241).

Burns à Battersea et J. Keir Hardie à Merthyr Tydfill furent élus. Philipp Snowden recueillit à Blackburn le plus grand nombre de voix obtenu jamais par un candidat socialiste, et l'Alderman Jowett à Bradford ne fut battu que par une très faible majorité de 41 voix.

A côté des candidats purement et simplement socialistes, il y avait quatre candidatures ouvrières : Richard Bell, Secrétaire général de la Société mixte des Employés de chemin de fer *(Amalgamated Society of Railway servants)*, élu pour Derby ; J. Hodge, Secrétaire des Fondeurs d'acier, battu à Gower, dans le pays de Galles, par 443 voix ; W. P. Byles (East Leeds, 1,266 voix) et A. Wilkie (Sunderlan, 8,842 voix).

Fait significatif : quatre membres *ouvriers*, qui ont jusqu'ici soutenu les libéraux, n'ont pas gardé leurs sièges dans le Parlement actuel, et l'élection a prouvé d'une manière absolument convaincante qu'un candidat ouvrier a autant de chances de succès en déployant ouvertement les couleurs socialistes qu'en s'affublant du masque libéral-ouvrier.

Mary A. Macpherson

(Traduit par Jules Forez)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Histoire du Parti républicain en France de 1814 à 1870, par GEORGES WEILL. (Félix Alcan, éditeur, Paris, 1900.) — Considéré comme une histoire strictement politique, le livre de M. Weill est complet, très complet. Mais nous croyons qu'on n'écrira jamais bien l'histoire d'un parti, et surtout d'un parti d'opposition comme le fut le parti républicain, si on ne fait pas ressortir en même temps les liens organiques qui unissent ce parti à l'histoire générale de son temps. Et ici je ne parle pas seulement des rapports qui existent entre le parti républicain et les autres partis politiques de la France pendant le siècle qui finit, mais encore entre ce parti et le mouvement intellectuel et social de son temps. Il est vrai que M. Weill consacre plusieurs pages à la littérature sous la monarchie de Juillet et sous le second empire ; il hasarde même quelques lignes sur les œuvres de quelques peintres et sculpteurs de l'époque de Louis-Philippe, mais entre ces faits d'ordre intellectuel et le mouvement politique il y a plus qu'un rapport de simultanéité et de coïncidence.

A part celà, l'*Histoire du Parti républicain* suggère bien des rapprochements instructifs. Ainsi, une étude approfondie de l'histoire du parti républicain nous montre qu'il a été toujours frappé d'une impuissance étonnante. Ce n'est pas grâce à ses efforts qu'il a obtenu le pouvoir à deux reprises pendant les deux premiers tiers de ce siècle. Au contraire. Jamais le parti républicain n'a été plus désorganisé, désorienté et faible qu'à la veille de la révolution de Février 1848 et du 4 Septembre 1870. — A la première date, plusieurs, parmi les chefs les plus courageux, étaient morts : Godefroy Cavaignac, Armand Carrel, Garnier Pagès ; d'autres, Blanqui, Barbès, en prison ; Raspail et Trélat, retirés de la vie politique ; et parmi ceux qui restaient il y avait des discordes interminables. Certains, Arago et Carnot, s'orientaient déjà vers la monarchie, tandis que Ledru-Rollin s'agitait, mais ne croyant pas lui-même à un avènement prochain de la République. La dernière année du second empire a été marquée par les mêmes divisions du parti républicain : la trahison d'Emile Ollivier, la formation de la « gauche ouverte » de Picard, qui préparait son adhésion au régime de l'empire, etc. — Aussi bien en 1870 qu'en 1848, ce sont les faubourgs, c'est la classe ouvrière, qui gardait toute sa « foi antique » vers un avenir meilleur, qui ont donné le pouvoir au parti répu-

blicain, et même le poussèrent un peu brutalement à faire la République. On sait bien qu'en 1848 les Lamartine et les Louis Blanc discutaient encore s'il fallait proclamer la République ou rappeler le monarque, quand une colonne, conduite par Raspail, — qui était sorti de son inactivité — les força à déclarer la formation de la République....

Cette impuissance du parti républicain est aussi la caractéristique de son histoire sous la troisième République. Elle est fatale et tient à ce fait que le parti républicain au fond n'est pas un parti mais un aggloméral de différentes fractions de la bourgeoisie. Elles restent unies tant que leurs intérêts n'entrent pas en contradiction; la division survient quand le parti est contraint de préciser et surtout d'appliquer un programme de réformes. *D[r] C. K.*

L'Unité Socialiste, par Eugène Lacotte (brochure de 29 pages, en vente 18, rue Richer). — L'auteur s'efforce d'établir que les deux tendances qui semblent s'opposer dans le parti socialiste français ne sont pas « réellement contradictoires ». Il croit même qu'il serait dangereux de procéder à un classement entre les diverses organisations actuellement en présence ; celles qui se prétendent le plus « avancées » étant précisément celles qui ont à se reprocher le plus de capitulations.

Aucune divergence fondamentale ne séparant les socialistes français l'auteur ne voit pas ce qu'on pourrait objecter à la réalisation de l'unité socialiste. Il la croit possible par le développement des fédérations autonomes. *E. Buré*

L'Expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise, (2[e] partie de la *Sociologie objective)*, par A. Coste. Paris, Alcan, 1900, 648 pages in-8°. — L'ouvrage est divisé en six livres. Le premier est une introduction méthodologique : l'auteur essaie de démontrer qu'il est possible d'établir les lois de l'évolution historique, en étudiant seulement l'histoire des nations civilisées de l'Europe occidentale. Les livres II à V présentent un tableau de l'évolution de ces matières : évolution des formes politiques, économiques, religieuses, évolution de la solidarité. Ces quatre évolutions sont parallèles ; M. Coste en montre la direction, les principales phases; enfin il croit pouvoir tirer de son étude des conclusions pratiques (livre VI) et indiquer quelles sont les transformations sociales actuelles et prochaines. — Il est incontestable qu'on rencontre dans ce livre des idées intéressantes ; mais il provoque les mêmes critiques que tant d'autres ouvrages sociologiques, si gros et si peu féconds : les questions traitées sont trop nombreuses et trop vastes ; aucun problème précis n'est posé. Ce ne sont pas là des œuvres scientifiques, mais des recueils dè réflexions plus ou moins heureuses sur le passé, le présent et l'avenir des sociétés. *Paul Fauconnet*

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 53. — Plusieurs articles sur la question de la « neutralisation des syndicats », question qui a provoqué des discussions si violentes dans le Parti allemand ; en outre un article remarquable sur la *politique russe en Chine.*

(XIX[e] année). — N° 1. — La dix-neuvième année de la *Neue Zeit* est inaugurée par la reproduction d'une lettre que Bakounine écrivit à Marx, le lendemain du congrès de sa Ligue à Berne. On y voit l'illusion que se faisait Bakounine : qu'entre ses opinions et celles de Marx, il n'existe aucune différence ; mais en même temps, cette différence absolue s'y révèle. Le même numéro contient un article de Kautsky sur la *protection légale des ouvriers.* Dans cet article, Kautsky soutient l'impossibilité d'arriver, dans le cadre de la société bourgeoise, à réduire la journée de travail en général, à moins de dix heures.

N° 2. — Dans le numéro 2, à part l'article retentissant de Kautsky, dont il sera parlé dans notre prochain numéro, signalons les articles de Fischer sur *le lock-out de Hambourg* et d'Oda Olberg sur le *Congrès du Parti italien.*

N° 3. — Parvus analyse son livre sur la *misère en Russie,* qu'il vient de faire paraître, avec le D[r] Lehmann, après un voyage en Russie. Un paysan socialiste, le citoyen Hofer, propriétaire dans le pays d'Outre-Elbe, fait ensuite le procès des socialistes agricoles qui croient, par une méthode opportuniste, gagner à la cause prolétarienne le petit paysan.

Enfin, le D[r] Woltmann cherche à établir la façon dont le socialisme doit comprendre l'éducation. Il place avant tout le développement de l'individu dans l'enfant.

Socialistische Monatshefte. — Le mois de septembre nous apporte le superbe numéro des congrès dans lequel est traitée une grande partie des questions à l'ordre du jour du congrès de Mayence et du congrès international, par le D[r] David, D[r] Eisner, Heine, Auer, Schippel, Bernstein, Goehre et d'autres encore. — Dans le numéro d'octobre, le D[r] Ellenbogen répond aux reproches que lui fait Kautsky, dans son article de la *Neue Zeit* (n° 52). Le D[r] Gystrow cherche à établir, mais sans y parvenir, des rapports entre *Nieztsche et le socialisme.* A signaler encore des articles de Bernstein sur la *question des crises,* de Kampffmeyer sur la *question des logements,* de Kurt Eisner sur la « politique mondiale » de l'Empire allemand, et de Lux sur l'*Exposition universelle.*

Georges Weill

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3312. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, adm[r]), 9, rue du Pont.

VERS L'UNITÉ

Si, depuis les derniers congrès, l'on considère la triple activité du socialisme : à la Chambre, à l'intérieur du parti, et dans le pays, il semble que nous marchions d'un pas plus sûr vers l'unité.

A la Chambre, les séances de rentrée ont été réconfortantes. L'unité du groupe parlementaire retrouvée, l'ancienne fraternité d'armes reconquise, la libération — des uns comme des autres — d'attitudes extrêmes et fausses, la position vraie prise à l'égard du ministère, tel est le bilan de la première rencontre.

Il faut pleinement louer les citoyens Viviani, Vaillant et Zévaès. Viviani pour avoir signifié au ministère que, survivant à la cause qui l'avait fait être, il ne serait soutenu désormais par les socialistes que dans la mesure où il apporterait des réformes utiles au prolétariat. Vaillant, pour avoir déclaré que, n'étant *a priori* ni ministériels ni antiministériels, les socialistes ont pour unique devoir, au Parlement, de défendre les intérêts de la classe ouvrière. Zévaès, pour n'être pas tombé, comme dans le cas Massabuau, dans le piège grossier tendu aux socialistes divisés, par la droite et le centre.

Quelle force maintenant le groupe socialiste parlementaire, s'il reste fidèle à lui-même, ne va-t-il pas tirer de l'affermissement de son union et de la netteté de son action ? La vie du ministère est entre ses mains. Il cesse d'être le jouet de M. Waldeck-Rousseau, pour devenir l'arbitre de ses destinées. La mise en minorité du cabinet,

à la suite de l'interpellation Sembat sur l'extradition illégale et honteuse de Sipido, l'a clairement montré.

Et puis, quel exemple salutaire pour les militants de province, si désormais les divisions facticement entretenues dans le pays, ont moins de répercussion à la Chambre, et si l'unité d'en bas est secondée par l'unité d'en haut ?

A l'intérieur du parti, les querelles personnelles s'éteignent peu à peu, et l'effort pour préparer l'unification de toutes les forces socialistes semble de part et d'autre sincère. Le nouveau Comité Général a manifesté jusqu'ici un esprit de conciliation et un sens pratique qui contraste singulièrement avec l'esprit de méfiance et les mesquines préoccupations de son prédécesseur. Il paraît décidé à accomplir en conscience sa tâche, également éloigné des deux tendances extrêmes qui, un moment, ont artificiellement coupé notre parti.

Les militants les moins suspects de tendresse pour tout organisme central ne lui refuse pas leur approbation encourageante. Ponard nous semble avoir exprimé toute la vérité sur la situation présente, dans l'*Éclaireur de l'Ain*, paraissant à Oyonnax, à la date du 4 novembre : « Le nouveau Comité Général, dit-il, est enveloppé d'une sorte de sympathie que ne connut jamais l'ancien. On avait fait dévier le véritable esprit socialiste avec cette question ministérielle faussement interprétée et exploitée par quelques-uns comme un instrument de la division que l'on voulait entretenir à dessein. Débarrassée de cette hypocrisie..., le parti socialiste se ressaisit et affirme hautement sa pensée. Il ne s'agit pas de blâme contre Millerand, ni contre ceux qui l'ont soutenu, — *l'expérience faite devant l'être*. ELLE N'A PAS ÉTÉ INUTILE, MAIS LE MOMENT APPROCHE, S'IL N'EST DÉJA PASSÉ, DE LA FAIRE

CESSER. On sent que ce contact avec la classe bourgeoise devient gênant, et nous pensons que le nouveau Comité Général pourra parler en exprimant toute la pensée socialiste, sans qu'une fraction quelconque du parti puisse se sentir humiliée, ni froissée par sa détermination. »

Fort de l'appui du prolétariat militant, le Comité Général, ayant ainsi ramené l'équilibre dans le parti, pourra organiser méthodiquement le Congrès de Pâques, où se retrouveront *tous* les socialistes de France.

Le trouble, qu'après le second Congrès National, l'exode du « Parti Ouvrier Français » avait jeté dans le Parti Socialiste se dissipe, en effet, tous les jours davantage.

Brusquement la géographie socialiste avait été bouleversée, et aux anciennes formations succédaient de nouveaux groupements. Ni le « Parti Socialiste Révolutionnaire », ni « l'Alliance Communiste », ses anciens alliés, n'avaient suivi le « Parti Ouvrier Français », qui restait *seul* ainsi, en face de toutes les autres fractions socialistes, unies dans la décision du Congrès National. Qu'allait-il advenir ? Les « schismatiques » continueraient-ils à se tenir à l'écart, solitaires ? Ou bien, faisant leur acte de contrition, rejoindraient-ils la grosse majorité du parti, où se trouvaient leurs amis ?

D'un côté, leur abstention pouvait nuire gravement à l'œuvre de l'unité. Mais, d'un autre côté, il semblait impossible qu'ils consentissent à rentrer directement. Le problème était difficile à résoudre.

Aujourd'hui, il est aisé de prévoir comment s'opérera le retour du « Parti Ouvrier Français ». Entre lui et le gros du parti, un pont se trouve jeté : il est précisément formé par ses amis du « Parti Socialiste Révolutionnaire » et de « l'Alliance Communiste ». Tout en respectant la

décision du Congrès National, ils ont renouvelé le pacte ancien qui les unissait à lui. Ils ont créé, à eux trois, une Commission d'unification, qui, avec la même méthode et sur les mêmes bases que le Comité Général, doit préparer, pour leurs groupes respectifs, le Congrès de l'Unité.

De sorte que ce Congrès, doublement organisé, sera l'œuvre commune de *tous* les socialistes, et *tous* les socialistes auront le devoir d'être là.

Dans le pays, des chocs violents étaient à craindre. On pouvait avoir notamment quelque inquiétude sur les résultats de légitimes campagnes de propagande, comme celle menée par la Fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais. L'issue en a été rassurante. Et ceux-là qui ont été si longtemps accusés de trahir le socialisme, pourront désormais parcourir la France, pour faire cesser toute équivoque par l'exposé de leur méthode, sans qu'aucune susceptibilité ait le droit de s'éveiller.

Le mouvement fédéraliste, qui n'est pas exempt de quelque exagération d'ailleurs, dans sa réaction contre un centralisme outré, fait chaque jour des progrès. Les bases artificielles du groupement font place progressivement aux bases naturelles. Toutes les forces socialistes, appelées à se développer librement et spontanément, seront prêtes bientôt à s'unir, sans gêne ni entraves.

Par l'effet naturel de la vie, les formes nouvelles d'organisation s'élaborent, tandis que se décomposent les formes anciennes. Il paraît bien que la scission du second Congrès National n'ait été que la dernière contraction d'organismes rebelles à toute transformation. Sans doute toutes les résistances ne sont pas mortes : longtemps elles se manifesteront. Qu'importe ? Rien ne résiste aux lois de l'évolution.

HUBERT LAGARDELLE

La Décadence de la Propriété personnelle (1)

« Das Eigentum ist Fremdtum geworden. »
(LASSALLE).

Les représentants caractéristiques de la propriété personnelle, instrument de travail, qui subsistent encore dans les sociétés capitalistes actuelles, sont : le paysan propriétaire, l'artisan et — pour autant qu'il conserve la propriété de son inventaire — le petit commerçant.

Le paysan propriétaire, exploitant en faire-valoir direct, avec les membres de sa famille, reproduit parmi nous, plus ou moins adaptée au milieu moderne, l'économie domestique fermée, la communauté rurale du moyen-âge.

L'artisan, propriétaire de ses instruments de travail et vendant lui-même ce qu'il fabrique, survit à l'écomie urbaine, aux corps de métier de l'époque communale.

Quant au petit détaillant, à l'intermédiaire qui pullule aujourd'hui dans presque toutes les branches de la production, nous ne le voyons apparaître qu'à partir du moment où les progrès de la division du travail et l'extension des marchés se prêtent à son intervention dans les échanges.

« C'est depuis 1830, dit de Greef, que le commerce de détail et de gros s'est particulièrement développé. La population commerçante active s'élevait en 1846 à 103,696 individus, chiffre qui, dès 1856, allait s'élever à 156,803,

(1) Extrait d'un volume : *Le Collectivisme et l'Evolution Industrielle*, qui sera prochainement publié par la *Société Nouvelle de Librairie et d'Edition*, et qui inaugurera une *Bibliothèque Socialiste.*

c'est-à-dire que l'accroissement du nombre des intermédiaires, pendant cette période, a été plus rapide que celui de la population : tandis que celle-ci augmentait au moins de 1 p. 100 par an, le nombre des commerçants s'était accru d'environ 5 p. 100 annuellement » (1).

Ainsi, nous voyons déjà que le développement du capitalisme et la concentration industrielle peuvent avoir pour contrepartie la multiplication des petites entreprises dans d'autres branches, et notamment dans les professions commerciales. Mais nous aurons à rechercher dans quelle mesure ces petites entreprises constituent réellement la propriété personnelle de ceux qui les exploitent.

§ I. — LES PAYSANS PROPRIÉTAIRES

C'est nécessairement en agriculture, dans la moins différenciée des grandes industries, que l'on retrouve surtout les formes archaïques de la propriété et de la production.

Tels sont les « communaux », appartenant aux communes, mais affectés à la jouissance individuelle des habitants, les *latifundia*, d'origine féodale, les domaines du prince, devenus domaines de l'État, et, enfin, cette forme

(1) On peut évaluer approximativement comme suit la population commerçante de la Belgique, aux époques ci-après, d'après les recensements successifs :

	Membres des ménages commerçants	Commerçants actifs
	—	—
1846.	289.013	103.696
1856.	335.915	156 803
1866.	400.000 (?)	200.000 (?)
1880.	523.000	244.247
1890.	700.000	327.091

On voit que la progression annuelle n'est plus de 5 p. 100 comme dans les deux premières périodes, mais d'un peu plus de 3 p. 100 seulement. — De Greef. *Le crédit commercial et la Banque nationale de Belgique*, p. 223. (Bruxelles, Mayolez, 1899).

par excellence de l'appropriation personnelle, la *propriété paysanne*, exploitée en faire-valoir direct par le cultivateur aidé des membres de sa famille, et produisant à peu près tout ce qui est nécessaire aux besoins du ménage (1).

Il va sans dire que, dans nos pays, où domine la production capitaliste, ces conditions de vie, quand elles subsistent, sont déjà profondément altérées ; pour les retrouver intactes — avec leur division purement sexuelle du travail — il faut aller, par exemple, dans les communautés slaves de l'Europe orientale :

« Le paysan bukovinien, dit Karl Bücher, effectue d'ordinaire lui-même, lors de la construction d'une maison, les travaux du charpentier, du couvreur et d'autres artisans, tandis que sa femme se charge d'en crépir les cloisons tressées, ou en terre foulée, d'en calfeutrer les interstices avec de la mousse, d'en battre le sol qui lui servira de plancher, ainsi que de beaucoup d'autres travaux de ce genre. De l'ensemencement des plantes textiles, ou de l'élève du mouton, jusqu'à la confection de sa literie et de ses vêtements, le paysan de la Bukovine produit tout, même la matière colorante qu'il extrait des plantes qu'il cultive, et les instruments, naturellement très primitifs, qni lui sont nécessaires. Et il en est, en général, de même de la nourriture. Cultivant avec peine son champ de maïs, il en réduit, à l'aide d'un moulin à bras, les grains en farine, dont il fait, sous le nom de *mamaliga* (espèce de pollenta), sa principale nourriture ; il se construit lui-même ses simples intruments aratoires, les vases et les ustensiles de son ménage ou de sa cuisine, ou du moins il y a au village quelque autodidacte qui sait le

---

(1) Lire, au sujet de la définition de la « propriété paysanne », le chap. I du livre de A. Souchon, *La propriété paysanne*. (Paris, Larose, 1899.)

faire. Il ne laisse en général aux bohémiens, qui vivent dispersés dans le pays, que la préparation du fer » (1).

A ce stade de l'évolution, l'échange, la monnaie, le crédit, le capital, toutes les catégories prétendues éternelles de l'économie bourgeoise, se réduisent à rien, ou peu s'en faut.

Mais, à partir du moment où le travail se divise, où les actes de production sont détachés, l'un après l'autre, de l'économie domestique, pour être transférés à la production sociale, la propriété paysanne — lors même qu'elle n'est pas supprimée, comme dans certains districts de l'Angleterre, par des expropriations brutales et sanglantes (2) — n'en subit pas moins de radicales transformations.

Le développement de l'industrie, dans les villes, anéantit le travail du foyer — cuisson du pain, travail du bois, filage au rouet, tissage à la main, pour les besoins de la famille — ou bien le spécialise et le transforme en ces industries à domicile, misérablement payées, qui végètent encore dans les hautes vallées des régions montagneuses et dans certaines parties du plat pays.

L'extension des cultures, nécessitée par la demande croissante de produits alimentaires, à mesure que les populations urbaines et industrielles augmentent, entraîne l'interdiction de la vaine pâture, le boisement, la vente ou le partage des « communaux », la suppression, par conséquent, des droits d'usage, si précieux pour l'exploitation des propriétés paysannes.

« Les bruyères communales — disaient, en 1847, les députés de la province du Luxembourg, à la Chambre

---

(1) Karl Bücher. *Les formes d'industrie dans leur développement historique. (Revue d'Economie politique*, 1892, p. 630.)

(2) Brentano. *Erbrecht und Bauernstand in England*. 2. *(Gesammelte Aufsaetze* I. Stuttgart, 1899).

belge — sont les ressources les plus assurées des habitants pauvres. Elles leur permettent de tenir quelques têtes de bétail sur le pâturage commun, leur fournissent la litière de ce bétail et la couverture de leur chaumière et, en outre, dans certains lieux, une portion d'*essarts* qui leur procurent en partie le pain nécessaire à la subsistance de leurs familles. »

Privés de leurs « communaux » — sauf dans quelques régions où les terres incultes sont encore nombreuses, — obligés d'avoir de l'argent pour acheter ce que le travail du foyer ne produit plus, pour acquitter les charges fiscales toujours plus écrasantes, pour payer des auxiliaires salariés, en remplacement de leurs fils arrachés au foyer par l'industrie ou la caserne, les paysans propriétaires, réduits à l'état exclusif de cultivateurs, sont obligés de produire des valeurs d'échange, de restreindre au minimum leur consommation personnelle, de manger du saindoux et du lard d'Amérique, tandis qu'ils vendent leur beurre, leurs œufs, leur bétail, la viande de leur porc, soit au marché de la ville prochaine, soit à des intermédiaires, qui, trop souvent, les exploitent et les endettent.

Enfin, quand le développement des relations internationales, le perfectionnement des transports, l'invasion des céréales et autres produits d'outre-mer, livrent l'agriculture à toutes les fluctuations du marché mondial, les cultivateurs se trouvent dans l'obligation de perfectionner leur outillage, d'améliorer leur technique, de transformer les cultures qui ne paient plus en cultures qui paient encore.

L'aspect des campagnes se modifie. Le blé perd son antique prépondérance ; il cède une large place aux cultures industrielles et maraîchères, aux laitages et à l'élève des bestiaux d'engrais. Le pâturage se transforme en prairie artificielle. La jachère disparaît. Des drainages et des irrigations sillonnent le sol.

Seulement, pour industrialiser ainsi l'agriculture, il faut de l'argent, des capitaux, et la plupart des paysans propriétaires n'en ont pas. Aussi, nombre d'entre eux sont obligés de s'endetter, de contracter des emprunts onéreux, d'hypothéquer leurs biens ou de renoncer au faire-valoir direct et de se transformer en fermiers locataires.

C'est, en grande partie, ce qui explique le notable recul de la propriété paysanne en Belgique, depuis la crise agricole, et notamment dans l'intervalle des recensements de 1880 et de 1895.

En 1880, sur 100 hectares de terre en cultures ordinaires, 66 étaient exploités en locations contre 34 en faire-valoir direct.

En 1895, la proportion du faire-valoir direct n'est plus que de 31 contre 69 (1).

Encore importe-t-il de noter que le faire-valoir direct, la propriété paysanne ne conservent de l'importance que dans les régions les plus pauvres, dans les bruyères de la Campine, les hautes fanges de l'Ardenne, les cantons

(1) En Allemagne, sur 5,276,344 exploitations, il y en a 1537 p. 100 en location ; 63,6 p. 100 en faire-valoir direct ; 20.7 p. 100 en partie affermées, partie exploitées directement. La superficie affermée n'est que de 14.68 p. 100. Mais « la proportion des terres affermées par rapport à celles qui sont exploitées par le propriétaire lui-même paraît actuellement s'accroître ». (Blondel. *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne*. Paris, Larose, 1897.) — En France, d'après l'enquête de 1892, sur un total de 5,618,317 exploitations, il y a 4,190,725 cultures directes et 1,437,522 cultures indirectes. La proportion générale du faire-valoir direct au faire-valoir indirect est dans le rapport de 3 : 1. — En Angleterre, d'après Schaeffle, il y a six fois autant de terres exploitées par des fermiers que par des propriétaires (*Kern-und Zeitfragen*, p. 193. Berlin, 1895). — Ainsi la proportion du faire-valoir direct est beaucoup plus forte en Allemagne et en France, où les agriculteurs représentent encore la moitié de la population, qu'en Angleterre et en Belgique, où les populations industrielles et commerciales forment la très grande majorité.

forestiers de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Par contre, la propriété capitaliste, l'exploitation par des fermiers locataires, règne à peu près sans partage dans les régions les plus riches, si bien qu'un écrivain conservateur, de Lavallée-Poussin, a pu dire : « Le développement de la propriété paysanne se fait en sens inverse de la valeur vénale du sol. Là où la terre est à haut prix, la location est le régime dominant ; peu de propriétaires cultivent eux-mêmes leur patrimoine et la plupart des paysans sont fermiers. C'est l'inverse dans les endroits où la terre a peu de valeur, et plus cette valeur est minime, plus le faire-valoir direct tend à devenir le régime exclusif » (1).

Ainsi toutes les causes qui tendent à faire hausser la valeur des terres — l'accroissement de la population, le développement des villes, l'extension des centres industriels, les progrès de la culture intensive — tendent également à provoquer le divorce de la propriété et du travail, le remplacement du faire-valoir direct et de la propriété personnelle par le faire-valoir indirect et la propriété capitaliste.

« Une conséquence nécessaire de la propriété privée du sol, en régime de production capitaliste, est la séparation du cultivateur propriétaire en deux personnes, le propriétaire et l'entrepreneur. » (Marx.) Or, dès l'instant où cette scission se produit, l'exploitation du travailleur commence.

Peu importe, à ce point de vue, que ce soit la grande ou la petite culture qui domine.

Dans les régions d'agriculture capitaliste, au sens strict du mot — caractérisées par la distinction entre propriétaires fonciers, fermiers, entrepreneurs et ouvriers

---

(1) *La propriété paysanne. (Revue sociale catholique,* 1[er] février 1898), p. 100.

agricoles — l'exploitation du travail est même, en règle générale, moins excessive que dans les pays de petite culture où le fermier n'est en réalité qu'un travailleur parcellaire, réduit au minimum d'existence.

Il nous suffira d'invoquer, à cet égard, le témoignage peu suspect de Paul Leroy-Beaulieu : « Le morcellement des domaines en toutes petites fermes, dit-il, comme dans quelques contrées à population très dense, les Flandres et la *Terra di lavoro* (terre de labour) dans le royaume de Naples, ou à population famélique, comme l'Irlande, peut être favorable aux propriétaires ; mais il n'est pas dépourvu d'inconvénients sociaux, parfois aussi de désavantages économiques. La concurrence acharnée des petits fermiers fait, en temps normal, monter les fermages à des taux très élevés ; le propriétaire, trouvant ainsi un revenu facile et qui, en temps de prospérité, a une tendance à croître, se désintéresse de sa terre. Dans ce cas particulier, les hauts fermages reposent sur la détresse et l'exiguïté des besoins des tenanciers. C'est ce que certains écrivains anglais ont appelé : *les fermages compétitifs* » (1).

En supposant donc, ainsi que Sering s'efforce de l'établir dans sa critique du récent livre de Kautsky (2), que les progrès de la culture intensive aient généralement pour conséquence de multiplier les petites et les moyennes exploitations, — ce que nous discuterons plus tard, — encore n'en résulterait-il pas que l'exploitation des travailleurs agricoles dût être moins forte et moins injustifiable. Et, dès à présent, ce qui reste acquis, c'est la dé-

---

(1) Leroy-Beaulieu. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, II, p. 24. (Paris. Guillaumin, 1896.)

(2) Sering. *Die Agrarfrage und der Sozialismus (Separatabzug, Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft*, 1899.)

cadence plus ou moins rapide, plus ou moins complète, de la propriété paysanne partout où le régime capitaliste se développe.

Alors même qu'ils subsistent et qu'ils échappent à l'hypothèque, les *biens de famille,* dépouillés de leur caractère primitif, privés de leur autonomie, incorporés dans le vaste organisme de la production pour l'échange, subissent la suzeraineté des marchands de grains, des minotiers, des fabricants de sucre et autres grands barons des industries agricoles.

En outre, à mesure que la population s'accroît, et spécialement dans les pays de partage égal — lorsque n'intervient pas le *Zweikindersystem*, avec ses démoralisantes conséquences, — les parcelles, toujours plus divisées, toujours plus ébréchées ou grevées par les soultes, les droits de succession, les droits de vente forcée pour sortir d'indivision, deviennent tellement exiguës, qu'elles ne suffisent plus à faire vivre leurs propriétaires.

On se souvient des imprécations du vieux Clousier, le juge de paix de Balzac, dans le *Curé de village*, contre le titre des successions du Code civil, « ce pilon, dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France ». Il contribue, tout au moins, dans une large mesure, à tuer la propriété paysanne, soit au profit de la propriété capitaliste, soit au profit de la propriété parcellaire (1).

---

(1) Nous considérerions, bien entendu, comme un remède pire que le mal, le remplacement de l'égalité des partages par l'*Anerbenrecht,* ou tout autre système de contrainte qui avantagerait un des enfants aux dépens des autres, et qui ne pourrait consolider la propriété paysanne en faveur de l'héritier privilégié, qu'en accélérant la prolétarisation des héritiers sacrifiés. Lire à ce sujet les belles études réunies par Brentano, sous le titre : *Gesammelte Aufsaetze. Erbrechtspolitik.* (Stuttgart, 1899.)

Dans le premier cas, les paysans sont remplacés par des fermiers locataires.

Dans le second, ils se trouvent obligés de chercher d'autres moyens d'existence, qui sont d'abord l'accessoire et finissent par former le principal de leurs ressources (1).

Les uns — et c'est nécessairement une minorité peu nombreuse — ouvrent un petit commerce : ils se font détaillants, cabaretiers, marchands de vaches ou de volailles), marchands d'engrais.

D'autres, déracinés de la glèbe natale, abandonnent à leur femme ou à leurs parents la culture de leur parcelle, et s'en vont à l'étranger, pendant la belle saison, pour faire la moisson, la récolte des betteraves, la campagne des briques et quantité d'autres travaux ; ils rapportent ainsi, quand vient l'automne, les quelques centaines de francs qui leur permettent de vivre pendant l'hiver.

D'autres enfin, tout en conservant un lopin de terre, qu'ils font, en général, préparer par le fermier voisin, au lieu de le travailler à la bêche comme jadis, deviennent des ouvriers industriels ou agricoles.

En Belgique notamment, grâce au rapprochement des centres de population et à l'institution des *trains ouvriers* qui les transportent à un tarif dix fois moindre que celui des voyageurs ordinaires, il y a, quotidiennement, plus de cent mille campagnards, parmi lesquels beaucoup de propriétaires infimes, ou de fils de propriétaires, qui prennent le chemin de fer pour aller travailler dans les

---

(1) D'après le recensement professionnel de l'empire allemand du 14 juin 1895, sur 100 exploitations agricoles, il y en a 40.35 qui sont occupées par des personnes exerçant, en ordre principal, une profession non agricole. — V. pour plus de détails Rauchberg. *Die Berufs-und Gewerbezaehlung im Deutschen Reich.* (Braun's *Archiv fur Sozialgesetzgebung,* 1900, pp. 166 et s.).

fabriques ou les charbonnages, et souvent à des distances invraisemblables de leur habitation (1).

Il y a quelque temps, par exemple, nous nous trouvions à Assche, une paisible bourgade flamande, au nord-ouest de Bruxelles, à plus de soixante kilomètres des bassins houillers. Remarquant parmi les paysans qui se trouvaient sur la place — attirés par les clairons socialistes — plusieurs d'entre eux portant au visage les égratignures bleuies par les éclats de poudre, si caractéristiques des ouvriers mineurs, nous leur demandâmes s'ils avaient jadis travaillé dans les fosses du pays noir. — « Nous y travaillons encore, répondirent-ils. Nous allons tous les matins d'Assche à Bruxelles-Nord, de Bruxelles-Nord à Bruxelles-Midi, par la ceinture, de Bruxelles-Midi à Charleroi, et nous rentrons à la maison, tous les soirs, par le même chemin. »

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le département des chemins de fer, il y a, dans l'arrondissement de Bruxelles, et surtout dans l'arrondissement d'Alost (Flandre-Orientale), des milliers d'ouvriers qui se trouvent à peu près dans les mêmes conditions : dix heures à fosse, deux heures de train pour aller, deux heures de train pour revenir, et souvent encore un long trajet à pied pour rentrer au village. On se demande avec effroi ce qui peut rester d'humanité dans de pareilles vies, absorbées tout entières pour la conquête du pain. Et malgré tout, cependant, ce sont de tels hommes, Prométhées inconscients, qui rapportent chez eux l'étincelle dérobée aux foyers socialistes, et allument jusqu'au fond des campagnes la grande flamme des espoirs en un avenir meilleur !

(A suivre) ÉMILE VANDERVELDE

(1) Vandervelde. *Les Villes Tentaculaires.*

Le Cas Millerand et le Socialisme français

Nous donnons, à titre de renseignement, les extraits principaux — concernant le cas Millerand et le socialisme français — de l'article retentissant que Karl Kautsky a consacré, dans le numéro 2 de l'année 1900-1901 de la *Neue Zeit*, à la motion qn'il fit voter par le Congrès International.

Nous ne reproduirons pas, d'une façon générale, les passages déjà cités par la presse socialiste quotidienne : il est plus utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs ceux qu'elle a laissés dans l'ombre.

(N. D. L. R.)

.....Nos camarades français voulaient soumettre le cas Millerand, sur lequel ils sont divisés, à l'arbitrage du Congrès international. Mais ce dernier ne pouvait accepter de juger des questions internes concernant la tactique des divers partis socialistes; il n'avait à se mêler pas plus aux discussions des Français à propos du cas Millerand qu'à celles des Américains à propos de la tactique syndicale.

.....Si, malgré tout, on voulait en arriver là, il n'y avait plus qu'à poser d'une façon générale cette question, à la vérité peu abstraite. Mais alors la réponse ne devait plus étonner personne.

Et précisément parce que la réponse à une question si générale ne pouvait pas être déterminée, comme l'auraient voulu la plupart de nos camarades français, il est absolument faux de considérer ma motion comme une approbation du ministère Millerand. Ce n'était pas son sens et, loyalement, on ne peut l'interpréter ainsi. Elle ne fait qu'expliquer que l'entrée de Millerand au ministère n'était pas de prime-abord une action condamnable, mais qu'on devait l'examiner à l'aide des faits.

..... La question capitale en examinant le cas Millerand est de savoir si une situation majeure avait forcé Millerand à entrer dans le ministère. Le Congrès International ne pouvait que poser cette question, et c'est ainsi que ma motion la pose. C'était au Congrès des camarades français à y répondre.

A mon avis, on n'a pas prouvé encore que l'entrée de Millerand était nécessaire pour sauver la République. Le cabinet Waldeck-Rousseau n'avait besoin que du concours des socialistes au Parlement et dans le pays. Et ce concours, on aurait pu tout aussi bien le lui offrir, sans que Millerand fît partie du ministère! Nous allons même voir qu'il lui aurait été offert encore plutôt, dans ce cas.

Mais l'existence de cette situation majeure n'est qu'une des conditions qu'exige ma motion, pour l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois. La deuxième condition est l'assentiment d'un parti fortement organisé. En tout cas, Millerand n'a pas rempli cette condition! Auer disait au Congrès qu'il n'y avait personne en France que Millerand pût consulter. Si cela était exact, ce serait bien plus grave encore pour Millerand, qui ne pouvait remplir convenablement sa tâche qu'à la condition d'être à son poste, non comme un simple avocat, mais comme le représentant du prolétariat militant. On a parlé d'une situation majeure. Cette situation majeure, nous la nions. Mais supposons qu'elle ait existé. Exigeait-elle que la *personne* de Millerand, et rien que la *personne,* fît partie du ministère? Ou ne demandait-elle pas plutôt que le *prolétariat militant tout entier* couvrît le ministère? L'entrée de Millerand au pouvoir ne pouvait contribuer au salut de la République que s'il y arrivait en délégué du socialisme français, non en simple particulier.

Mais nos camarades de France ne sont pas du tout dans une si profonde confusion babylonienne qu'il le pourrait paraître après le Congrès International. Ils ont leurs organisations dirigées par leurs comités; et Millerand aurait pu et aurait *dû* demander leur avis, puisqu'il voulait faire partie du gouvernement, comme représentant du socialisme. En vérité, Millerand ne s'adresse à aucune des cinq grandes organisations

des socialistes français, pas plus qu'au Comité d'entente qui avait été formé par ces organisations comme organe d'union ni à la fraction socialiste de la Chambre.

Tout d'abord, il aurait dû s'adresser au Conseil National de l'organisation socialiste la plus forte de toute la France, le P. O. F. (guesdistes) qui. aux dernières élections législatives, a réuni, à lui seul, plus de 300,000 voix.

Du moment où Millerand devenait ministre sans le consentement des socialistes français organisés, il était certain que par cela même il se mettait en *contradiction* avec les organisations socialistes les plus fortes.

Il resta inébranlable à son poste, quoique la République n'eût pas besoin de lui pour son salut, et quoiqu'il vît que son ministère était un péril imminent pour l'union de son parti qu'on venait de conquérir, et séparât à nouveau les organisations à peine unies.

L'hostilité envers le ministre indiscipliné devait devenir forcément une hostilité envers le ministère ; et, en forçant une partie de ses camarades à tolérer son entrée au pouvoir, Millerand arriva à un but contraire à celui qu'il voulait atteindre : sa participation au ministère avait pour but de sauver la République, en attachant au cabinet les socialistes, soit à la Chambre, soit dans le pays. Mais il divisa les socialistes, brisa de cette façon la force la plus puissante qui était prête pour la défense de la République, et mobilisa une partie des socialistes contre le ministère qu'ils auraient certainement soutenu si Millerand n'en avait pas été. Qu'on se souvienne la lutte énergique des guesdistes en faveur du ministère radical Bourgeois, et on n'en pourra pas douter.

D'autre part, Millerand affaiblit par son ministère l'influence des socialistes sur le gouvernement. C'est un fait, bien que cela paraisse plutôt un paradoxe. Si les socialistes s'étaient trouvés en face d'un ministère radical, s'ils avaient constitué à son égard un pouvoir ferme et indépendant, dont les voix auraient déterminé l'existence du cabinet, celui-ci aurait été forcé de compter avec eux, et de leur faire des concessions de toute sorte. Millerand, au contraire, divisa les socialistes français

en deux camps, dont l'un devint l'ennemi du ministère, et l'autre son suivant docile, qui, après s'être prononcé pour lui, semblait décidé à le suivre en tous lieux. Finalement le ministère n'eut à craindre ni cette fraction, car elle était son esclave, ni l'autre, dont les voix étaient paralysées par celles de la première.

Voilà le seul moyen d'expliquer comment le ministère Waldeck-Rousseau peut se permettre des infamies envers les socialistes, telles que l'expulsion du député socialiste italien Morgari, ignominies qu'un gouvernement radical-bourgeois même, qui tient à quelque popularité parmi les ouvriers, n'aurait osé commettre.

Millerand est toléré au ministère comme un inspecteur supérieur du travail, et comme orateur de banquet. *L'influence politique* du socialisme français sur — et par — le ministre socialiste est nulle. Le Congrès International ne fut salué par lui que par de nombreux agents de police, et les masses de cavalerie et d'infanterie qui surveillaient une chose aussi simple que le dépôt d'une couronne sur la tombe des héros de la Commune, aurait semblé à plus d'un camarade étranger un symptôme assez singulier du pouvoir politique obtenu par l'intermédiaire du ministre socialiste.

Si ma motion demandait des conditions pour l'entrée d'un socialiste dans un ministère, conditions qui ne sont pas remplies dans le cas Millerand, l'amendement Plechanow, accepté par moi, était un coup direct porté à cet autre fait que Millerand reste dans le ministère : « Un socialiste dans un ministère bourgeois doit se retirer dès que ce ministère a été partial envers le prolétariat. » Même si l'on avait admis, avec les amis de Millerand, que l'affaire de Chalon n'était pas encore terminée, il y avait encore l'expulsion de Morgari, qui n'eut lieu que parce qu'il organisait des ouvriers en grève. La responsabilité de cet acte honteux ne devait pas être supportée par un socialiste. Il devait l'empêcher ou démissionner.

Ma motion n'était donc pas du tout une approbation du ministère Millerand. Mais il est vrai qu'elle ne jugeait pas si Millerand avait rempli les conditions qui seules permettent

l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois. Ce jugement ne devait pas être prononcé, nous le répétons, par le Congrès International.

Malheureusement, nos amis du P. O. F. ne partageaient pas cette opinion. Ils demandaient que le Congrès International jugeât un fait pour lequel le Congrès National était seul compétent. Ils exigeaient pour cela qu'il fît d'une question de tactique une question de principe, qu'il défendît l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois à tout jamais, pour tous les pays et dans toutes les circonstances, et qu'il déclarât, en jugeant cette entrée comme un manquement aux principes, que Millerand et tous ceux qui soutenaient son ministère avaient trahi et déserté la lutte de classe.

Le Congrès ne voulait ni ne pouvait aller si loin. S'il était forcé, en traitant la question, de toucher aux conditions françaises, il ne voulait le faire qu'en réconciliant, qu'en travaillant à l'union.

C'est dans ce sens que j'ai compris mon devoir et ma motion. Toutes les considérations pratiques auxquelles j'obéissais, en même temps qu'aux considérations théoriques, m'aidaient à donner une forme à la motion pour en faire un moyen d'union entre des frères ennemis, qui devaient s'entendre sur les causes du désaccord, non sur l'arme avec laquelle l'un des deux pourrait abattre l'autre. Et le vote a prouvé que c'était aussi l'opinion de la grande majorité du Congrès.

Nos camarades du P. O. F. auraient très bien pu voter pour la motion sans manquer, en quoi que ce soit, à leurs principes. Elle allait à leur rencontre, autant que les conditions du Congrès International le permettaient. En s'y refusant, et en la répudiant, en demandant trop, ils ont été cause que la motion de la majorité a eu un sens qu'elle ne devait pas avoir ; et qu'une fois acceptée, elle a semblé être une victoire de Millerand ; et que les sympathies internationales pour le P. O. F. se sont refroidies, après avoir été déjà bien amoindries auparavant, lors de l'affaire Dreyfus.

Nous regrettons sincèrement cet amoindrissement des sympathies internationales pour le P. O. F., car nous ne le consi-

dérons point du tout comme une quantité négligeable, ainsi que cela est de mode aujourd'hui. Le P. O. F. a non seulement des mérites inoubliables à l'égard du mouvement ouvrier français moderne, qu'il a créé par un admirable et intense travail de propagande et d'organisation; il forme encore aujourd'hui, malgré certains vices de tactique, pour ainsi dire, la colonne vertébrale du socialisme français. Presque égal, sinon supérieur à l'ensemble des organisations françaises, en ce qui concerne le nombre de ses membres et de ses électeurs, il les surpasse par son unité et sa fermeté; tandis que la fédération socialiste formée tout récemment sans son concours n'est qu'un fouillis de blanquistes et de marxistes; même de demi-anarchistes, qui veulent remplacer la lutte politique par la grève générale; et de doux coopérateurs qui espèrent exproprier la classe capitaliste à l'aide de coopératives de consommation. Et tandis que le P. O. F. est uni sur toutes les questions décisives, la nouvelle Fédération socialiste est désunie sur les questions les plus importantes, et avant tout sur la question décisive du ministère Millerand.

Malheureusement, la dernière scission qui s'est produite au Congrès National, immédiatement après le Congrès International, menace non seulement, comme toute division, le mouvement socialiste français d'un sérieux affaiblissement, mais elle semble devoir développer jusqu'à l'extrême le caractère différent des deux camps, en forçant les deux camps à insister plutôt sur les facteurs qui les divisent que sur ceux qui les relient, et en faisant apparaître surtout les éléments qui représentent le mieux les objets de division.

Dans le P. O. F. on tient surtout aux principes de notre mouvement et à une discipline sévère. Chez leurs adversaires, la première loi est de s'adapter aux conditions actuelles, et de pouvoir critiquer librement les principes eux-mêmes. Ces éléments sont d'ailleurs aussi nécessaires pour le développement de notre mouvement les uns que les autres. Mais il ne faut pas qu'ils soient tous réunis en une seule personne — l'harmonie de leur union fait le politicien modèle — mais qu'ils soient tous développés également dans le parti. La supériorité des

uns comme des autres est regrettable. Et voilà le danger principal qui menace le socialisme français.

En s'acharnant uniquement après les principes, il est à craindre qu'on ne les réduise à des abstractions sans valeur aucune, qu'on ne fasse de ces mêmes principes, qui sont basés sur la réalité et qui doivent être appliqués à une conception profonde de cette réalité, des formules qu'on veut lui imposer. Et la discipline sévère une fois exagérée a une tendance à supprimer toute indépendance dans la pensée et dans l'action.

Mais d'autre part, on peut craindre que cette façon de se régler d'après les conditions réelles ne dégénère (si elle n'est pas basée sur de profondes connaissances théoriques, si elle ne sait distinguer l'important de ce qui est négligeable, ce qui dure de ce qui ne fait que passer) en un opportunisme trop peu résistant ; la critique exagérée des théories amène à douter de sa propre action et du mouvement auquel on ne prend plus part que parce qu'on s'en sert pour faire des affaires momentanées. La tolérance sans mesure laisse entrer tous les confusionnistes et tous les arrivistes.

Qu'on me comprenne pourtant. Je ne prétends pas que les deux camps aient déjà ce caractère. Et d'aucune part, les masses ni les camarades qui sont à leur tête n'ont l'intention de développer ces traits. Mais ils sont le but final vers lequel les deux camps sont poussés.

Malheureusement, on ne peut guère espérer que cela finisse bientôt. Déjà, au Congrès International, on pouvait voir à quel degré était montée l'animosité personnelle des deux côtés, et les événements postérieurs n'ont pu que l'augmenter encore. Au moins aussi longtemps que le principal objet de lutte, la présence d'un socialiste dans un ministère bourgeois n'aura pas disparu, nous ne pouvons pas nous attendre à une fusion des deux camps, quelque désirable qu'elle soit.

Il est vrai que nous sommes en droit de supposer qu'au Congrès International et au Congrès français la grande majorité était du même avis qu'exprimèrent Adler et Vandervelde, et que j'aurais exprimé aussi si j'avais pu obtenir la parole : que l'assentiment à ma résolution n'était rien moins qu'une

approbation du ministère de Millerand ; que l'entrée de Millerand, dans le ministère était une faute et qu'en y restant, il a fait le malheur du socialisme français. Mais, je le répète, par la conduite de Guesde et de ses amis français qui repoussèrent ma motion, le vote prit un caractère d'approbation de Millerand, pour qui voyait les choses de loin; et le Congrès National français fut tellement absorbé par des questions de forme que la question décisive à laquelle il aurait dû répondre, lui et non le Congrès International, ne fut pas même discutée.

Pour ce qui est des partis socialistes, il a donc été accordé au ministre socialiste encore un quart d'heure de grâce, et il peut s'estimer le vrai triomphateur, si c'est un triomphe pour un socialiste que de conserver un portefeuille en désorganisant son parti.

Malgré cela, son ministère ne survivra sans doute pas longtemps à l'Exposition; de sorte que toute cette question qui nous a tant occupés sera enterrée pour longtemps, peut-être même à jamais.....

KARL KAUTSKY

(Traduit par G. V.)

SUR L'ARTICLE DE KAUTSKY

Nous adhérons pleinement à la conclusion de l'article de Kautsky qu'on vient de lire. Mais, précisément parce que nous partons du même point de vue, nous ne pouvons accepter dans la totalité le jugement qu'il porte sur le socialisme français.

Laissons de côté les pures questions d'interprétation de faits, et ne nous en tenons qu'aux faits évidents par eux-mêmes. Ne discutons ni sur le danger couru par la République au moment de la formation du cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand, ni sur le point de savoir si les socialistes auraient mieux soutenu le ministère du dehors que du dedans.

Ne retenons que deux faits, décisifs pour juger la crise qui en a surgi : la façon dont Millerand est entré et se maintient au pouvoir, et le rôle joué dans notre mouvement par le « Parti Ouvrier Français ». Sur ces deux points, notre éminent ami Kautsky est également catégorique, mais également peu informé.

I

Une question préjudicielle se pose, avant d'examiner le côté formel du Cas Millerand. En quelle qualité Millerand a-t-il été appelé au pouvoir? Est-ce en tant que délégué officieux du Parti Socialiste Français? ou en tant que socialiste? ou en tant — pour ainsi dire — qu'homme privé?

On n'a, jusqu'ici, placé — et c'est aussi ce que fait Kautsky — le Cas Millerand que sur le terrain socialiste : il faut, selon nous, le porter sur le terrain personnel. Évidemment, il est incontestable que M. Waldeck-Rousseau a considéré le *socialiste* qu'est Millerand : derrière lui, il a pu voir, en tout ou en

partie, le socialisme français lui apportant son concours. Mais c'est sans nul doute l'*homme privé* qu'est Millerand qui a surtout séduit Waldeck-Rousseau. Ce sont ses qualités personnelles, le côté conciliant de ses conceptions, sa réputation de parlementaire prudent et habile, ses aptitudes d'homme de gouvernement qui ont porté Millerand au pouvoir. Il est devenu ministre, non pas tant parce qu'il était socialiste que parce qu'il était ministrable.

Cela jette un jour plus clair sur la forme même de son entrée dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Il a agi naturellement en personne libre, et non en homme de parti. Depuis un an, d'ailleurs, il avait peu à peu relâché les liens qui l'unissaient au socialisme militant, et, en cette circonstance grave, il n'allait précisément pas les resserrer. Kautsky lui reproche d'avoir agi sans consulter les organisations du parti. C'est exact. Il n'a montré qu'un empressement médiocre à discuter avec le groupe socialiste de la Chambre. Et quant au Comité d'Entente d'alors, il a paru en ignorer l'existence.

Mais, ce que Kaustky ne dit pas, c'est que si Millerand n'a pas voulu aller au parti, le parti n'a pas voulu davantage aller à Millerand. De sorte qu'ils ne risquaient guère de se rencontrer. Le groupe parlementaire eut bien avec Millerand une vague entrevue, mais l'un et l'autre déployèrent de tels trésors d'habileté, que la question ne fut pas nettement posée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les divers groupements du parti ont fui les responsabilités. Vaillant, notamment, interrogé, répondit évasivement qu'il n'avait pas qualité pour défendre ou permettre à Millerand d'agir sous sa responsabilité personnelle. A qui s'en remettre alors?

Kautsky répond : au Conseil National du « Parti Ouvrier Français », la plus forte organisation, puisqu'elle a recueilli, aux élections dernières, trois cent mille voix. Ne contestons pas la valeur du critérium électoral invoqué par Kautsky, pour mesurer la force du P. O. F. Il y aurait tant à dire, tant de statistiques à produire, que cela nous entraînerait trop loin.

D'ailleurs, il importe peu. C'est la réponse elle-même qui nous paraît singulière. Kautsky se sert quelque part, dans son article — nous n'avons pas cité plus haut ce passage — d'une comparaison dont nous n'aurons qu'à reprendre les termes, pour montrer la portée de son argumentation. « Si ces gens-là, dit-il en parlant de ceux qui considèrent l'entrée de Millerand au ministère comme le premier acte de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, si ces gens-là avaient vécu au temps de la Réforme, ils auraient attendu la victoire du luthérianisme, de l'entrée successive des luthériens dans le collège des cardinaux. » Or, ce que propose Kaustky, *mutatis mutandis*, équivaudrait à quoi ? A dire tout simplement : Un luthérien, pour entrer dans le collège des cardinaux, aurait dû demander l'autorisation soit aux calvinistes, soit aux anabaptistes, soit à telle autre secte protestante !...

C'est donc à tort que Kautsky rend Millerand SEUL responsable de son acte. Sans doute, il l'a volontairement commis. Mais il l'a commis surtout parce qu'il n'avait pas derrière lui une organisation unique et forte, capable de contrôler l'activité de ses membres et de prendre, aux heures de crise, les responsabilités nécessaires.

Si donc Kautsky a marqué très nettement la part de culpabilité de Millerand, il n'a pas signalé celle des vieilles organisations. Ce sont elles qui, despotiques et jalouses, voyant leur influence compromise par le mouvement unitaire, ont, depuis deux ans, combiné toutes leurs forces pour empêcher la formation de l'unité. Elles ont été heureuses de laisser commettre des fautes à d'autres, pour les mieux exploiter ensuite contre eux, et opposer ainsi leur soi-disant pureté doctrinale au soi-disant opportunisme général. Et c'est de cela que Kautsky ne tient pas compte.

II

Les éloges que Kautsky adresse au « Parti Ouvrier Français », si atténués soient-ils par ses restrictions, nous semblent exagérés. Il fait du P. O. F. la *colonne vertébrale* du mouvement socialiste français.

Sur quoi se fonde-t-il? Sur son passé et sur sa fermeté théorique actuelle. Nous négligeons les arguments tirés du nombre de ses adhérents et de la solidité de son organisation : il y aurait trop à dire.

Le passé du P. O. F., ses services rendus au mouvement socialiste en France, son œuvre d'éducation générale, nul n'a jamais songé à nier tout cela. Les chefs du P. O. F. ont été, dans toute la force du terme, les initiateurs du socialisme français. Ils ont été les hommes de la période des débuts. Leur révolutionnarisme a été nécessaire et fécond. Le prodigieux optimisme d'un Jules Guesde, prophétisant l'irruption subite de la révolution sociale, pouvait seul soulever et enthousiasmer les masses. Les premiers socialistes ne se seraient pas mis en marche, si on ne les avait grisés de cette *poésie sociale*, et si on leur avait fait toucher du doigt la complexité de la société capitaliste et le long travail de préparation indispensable à sa transformation.

Cela est vrai. Mais nous vivons dans le présent. Et puis l'action socialiste a d'autres exigences! Or, depuis quelques années, le P. O. F. oscille entre un opportunisme exagéré et un révolutionnarisme intransigeant. Il a été à la fois le parti de la phrase et des compromissions. Il a annoncé la venue imminente de la révolution et il a fait le programme agraire de Nantes.

Où est cette fermeté dont parle Kautsky? C'est Engels lui-même qui a critiqué son empirisme! Sans doute la phraséologie révolutionnaire et l'opportunisme des programmes minima ne constituent, chez le P. O. F., que les deux faces d'une même médaille. Et incontestablement, ses programmes minima, si réactionnaires par endroits, en ce sens qu'ils vont à l'encontre de l'évolution économique, ne sont, dans la pensée de leurs auteurs, que des programmes d'agitation et non de réalisation pratique.

Mais c'est précisément cette contradiction interne qui condamne le P. O. F. à la stérilité et à l'impuissance. Il a été poussé, sans doute, sous la pression des circonstances, à exagérer encore le côté intransigeant de sa tactique et à en négliger

le côté opportuniste. Il a repris son attitude des débuts. Et aujourd'hui il revendique l'honneur de se tenir à l'écart de la vie ambiante, et refuse de se mêler aux événements et aux conflits du moment.

Qui de nous, dans les si curieuses Lettres d'Engels publiées dans notre dernier numéro, par Bernstein, n'a pas reconnu Jules Guesde dans cet *évident* portrait : « Les fautes de X... sont tout autres. Premièrement, la superstition parisienne qu'il faut débiter à profusion le mot *révolution*, Et puis, son impatience sans bornes. Il est énervé, il croit qu'il ne peut plus vivre longtemps, et il voudrait bien voir se passer encore quelque chose d'important. De là, et de son excitation maladive, un excès d'activité ardente qui devient quelquefois fâcheux. » Et cette phrase encore, ne semble-t-elle pas écrite d'hier : « Les gens du Congrès de Roanne (qu'on mette : le Congrès de Paris) ont besoin aussi d'une critique permanente et raide. La *phrase révolutionnaire* et la passion de réaliser quelque chose les enlèvent assez souvent... »

Bien plus : c'est Kautsky lui-même qui doit, à son tour, reconnaître toute la vanité de la tactique du P. O. F. : dans l'Affaire Dreyfus, il l'a blâmé, et, au Congrès International, il constate que la *phrase révolutionnaire*, dont parle Engels, l'a *enlevé*, puisqu'il a voté contre la motion Kautsky !

Comment donc un pareil parti pourrait-il constituer l'épine dorsale d'un mouvement socialiste ? Non, la place qu'il y occupe est une place d'extrême-gauche, et il n'y peut tenir que celle-là.

Si Kautsky est flatteur pour le P. O. F., il ne l'est guère, par contre, pour les autres fractions socialistes. Il les met toutes dans le même sac. Ce n'est « qu'un fouillis de blanquistes et de marxistes ; même de demi-anarchistes, qui veulent remplacer la lutte politique par la grève générale ; et de doux coopérateurs qui espèrent exproprier la classe capitaliste à l'aide des coopératives de consommation ».

Ce n'est pas évidemment l'unité qui peut caractériser tout ce qui, dans le socialisme français, est en dehors du P. O. F.

D'une part, les sectes seules peuvent réaliser la discipline. D'autre part, le socialisme, en France, est dans une période d'élaboration, et de pareilles époques sont plutôt marquées par le chaos que par l'harmonie. C'est le bouillonnement de la vie, la liberté de la pensée, ce sont les aspirations confuses vers une organisation nouvelle que Kautsky qualifie de « fouillis ».

Quant aux éléments qui, selon lui, composent ce « fouillis », il les a mal jugés. Des blanquistes ? Mais ils sont les alliés du P. O. F. ! Et que va penser Vaillant ? — Des marxistes ? Mais, pour Kautsky, ce ne peut pas être une tare ! — Des demi-anarchistes ? Mais Jules Guesde ne repousse plus la grève générale ! — Des coopérateurs purs ? Mais il n'y en a pas ! C'est tout.

III

Ce qui a trompé Kautsky, c'est cette division fantaisiste du socialisme français en deux camps : l'un *contre* Millerand, l'autre *pour* Millerand. Jamais classification n'a été plus fausse.

Il est inexact de dire que : qui critique Guesde approuve Millerand, et que : qui critique Millerand approuve Guesde. C'est le machiavélisme des sectes qui a répandu cette croyance qu'il n'y avait que des ministériels d'un côté et de l'autre des antiministériels.

La vérité, c'est que bien peu de socialistes conscients ont pleinement approuvé et la conduite formelle de Millerand et *tous* ses actes postérieurs. Millerand répugne essentiellement à l'idée fondamentale de la lutte de classe. Et il ne peut guère avoir totalement avec lui que d'anciens radicaux ou d'irréductibles modérés.

L'épine dorsale du socialisme français, elle est dans la masse des militants de province, dans le prolétariat anonyme, qui s'est organisé à l'écart des fractions et au-dessus de leurs rivalités. Elle est dans les fédérations autonomes, qu'elles existent depuis longtemps ou qu'elles ne soient que d'hier. Ce n'est ni l'opportunisme ni le révolutionnarisme qui les guide, mais un parfait réalisme.

Par réalisme, nous entendons une conception plus nette des conditions de la lutte, des moyens d'action et des tâches immédiates du mouvement socialiste, jointe à une vision plus consciente du but ; il semble bien que l'action réformiste, ne songeant qu'au présent, et l'action révolutionnaire, ne songeant qu'au futur, cesseront bientôt de s'opposer, en France, pour se combiner en une féconde synthèse.

Et par là, nous nous retrouvons pleinement d'accord avec les conclusions de l'article de Kautsky. Mais cette conciliation des tendances extrêmes que doit être la parfaite tactique ne sera obtenue, en France, que par l'unité d'organisation. Les droits historiques des vieilles fractions n'ont qu'une valeur purement morale : ils ne constituent pas un titre suffisant à leur survivance. Elles doivent se fondre dans l'ensemble du parti. Si elles résistent plus longtemps, ce seront elles, et elles seules, qu'il faudra accuser du désordre de notre mouvement.

Notre ami Kautsky comprendra les scrupules qui nous ont dicté ces notes rapides. Nos camarades de l'étranger ont tant de peine à se reconnaître dans le socialisme français, que notre devoir est de leur signaler ce que nous croyons être des erreurs, même involontaires.

Hubert Lagardelle

Les Employés et leurs Congrès

VIe CONGRÈS NATIONAL ET Ier CONGRÈS INTERNATIONAL

I

En 1896, éclatait, presque soudainement, aux magasins du *Louvre,* une grève des employés vendeurs et caissiers, pour la conquête du repos hebdomadaire. Le succès couronna les efforts de ce mouvement, inattendu des employeurs ; et c'est depuis cette époque qu'un certain nombre de grands magasins, encore l'exception aujourd'hui, ferment le dimanche, donnant ainsi congé à la plupart des employés (1).

Le caractère spontané, l'allure rapide de ce mouvement, l'*emballement* des employés de commerce, sont les traits dominants de leur action intermittente. Simplistes, enthousiastes, impulsifs, ils recommencent périodiquement de nouvelles campagnes pour de nouvelles conquêtes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre.

Les plus éclairés, parmi eux, devinant la complexité des efforts à dépenser et le caractère fugitif et temporaire des éléments professionnels constituant le monde des employés, tentèrent, à diverses reprises, de canaliser et d'organiser cette agitation. Ce ne fut qu'en 1885, après plusieurs tentatives honorables mais infructueuses (2), que la première *Chambre syndicale des employés* fut fondée à Paris. Et c'est grâce à l'opiniâtreté et aux ardentes convictions de ses fondateurs (3),

---

(1) L'un des promoteurs les plus ardents et les plus intelligents de cette grève fut M. Villain, actuellement directeur des magasins du Petit Saint-Thomas.

(2) Nous rendons hommage à ceux qui ont frayé le chemin, en rappelant les noms de Pouget, Pennelier, Boudeau, André-Gély, Deynaud, Lyonnais, etc.

(3) Courtoux, André-Gély, Victor Dalle, Borsary, Haupais, etc.

qui en assurèrent la permanence et le développement que, à son tour, celle-ci devint génératrice d'une centaine d'associations professionnelles analogues, qui ont progressivement surgi, depuis une quinzaine d'années, dans la plupart des grandes villes de France.

Le mot d'*employé* est un terme générique. C'est un groupe dans la classe prolétarienne qui va grossissant, au fur et à mesure de l'accroissement de la population, de l'encombrement des fonctions industrielles, et de l'impossibilité de vivre dans laquelle se trouve placé le paysan, l'habitant des campagnes. Le père ou la veuve, ayant plusieurs enfants à leur charge, ne peuvent plus nourrir et entretenir les aînés pendant le laps de temps nécessaire à l'apprentissage d'un métier technique ; d'autre part, si la profession du père est pénible, peu rémunératrice, entrecoupée de longs chômages, il songe à préparer à ses enfants un sort qu'il croit plus heureux que le sien ; souvent l'enfant est chétif, malingre, et le père songe avec tristesse qu'il ne sera jamais physiquement assez fort pour gagner sa vie à la terre ou dans l'industrie ; la nécessité immédiate ne lui permet pas, d'ailleurs, d'observer et de réfléchir ; et, de même qu'un grand nombre d'enfants sont encore privés des éléments de l'enseignement primaire, de même l'apprentissage d'un métier technique est le plus souvent refusé aux enfants des plus pauvres. Il faut manger, il faut vivre matériellement, tout de suite : la faim n'attend pas. Mais, au contraire, s'il y a des degrés dans la misère, et si un assez grand nombre d'enfants peuvent encore suivre l'école primaire, dès l'âge de douze ans, de treize ans au plus, ils seront placés dans un magasin au pair, c'est-à-dire pour leur nourriture et leur coucher ; ou bien ils iront dans un bureau, dans une étude, faire des courses ou des copies d'écriture moyennant cinq à vingt-cinq francs par mois, suivant les villes. L'enfant *gagne de suite* à peu près sa nourriture : le budget familial est déchargé d'autant.

Si les aptitudes de l'adolescent sont favorables à l'occupation d'un poste d'intermédiaire ou de fonctionnaire, s'il est intelligent, énergique, il pourra, en suivant, le soir, les cours

d'adultes, là où ils sont établis, apprendre la langue française, les langues étrangères, la comptabilité, la sténographie, quelques éléments de droit; alors, dans la suite, il pourra faire un rédacteur, un traducteur, un correspondant, un maître clerc dans une étude de notaire, d'avoué, d'huissier; s'il a le sens commercial, il pourra devenir, plus tard, voyageur de commerce, représentant, dépositaire, courtier d'assurances.

Mais, hélas, toutes ces fonctions sont rares, courues, concurrencées; et le plus grand nombre d'employés n'a pas acquis ou est dans l'impuissance radicale d'acquérir les connaissances spéciales nécessaires à l'occupation de ces fonctions qui ont, exceptionnellement, un caractère technique; la masse des employés demeure au rivage.

Combien peu d'élus en raison du nombre d'appelés? Combien est infinitésimale la quantité de ceux qui, franchissant plus tard, les examens redoutables d'expéditionnaire, peuvent assurer leur existence dans un *fromage* administratif? Car une bonne place dans l'Administration, c'est le rêve, c'est l'idéal! Et comme, à l'heure actuelle, il faut être préalablement bachelier, licencié ou docteur en droit pour prétendre accéder à une fonction administrative, les sentiers de l'expéditionnariat sont étroits et difficiles!

Le groupement syndical, l'action sociale des employés, de même que parmi les ouvriers, ne se manifestent surtout que depuis la formation des grandes entreprises capitalistes. Les employés isolés, comme les ouvriers travaillant chez eux ou chez des petits patrons, échappent à la loi d'attraction, d'association, d'action en commun. D'autre part, en raison des garanties qui leur sont concédées, les employés d'administration, soucieux de conserver leur situation et d'éviter toute critique de leurs chefs, tout arrêt d'avancement, sont ordinairement réfractaires à toutes les organisations professionnelles.

Les études des officiers ministériels, les bureaux peu importants de comptabilité ou de rédaction, les petites entreprises n'apportent qu'un infime contingent au groupement syndical. Ce sont, à de rares exceptions, les *employés de commerce* des

grands magasins, installés en France un peu partout, et dont le développement a été si rapide en ces trente dernières années, qui forment le noyau important de tout groupement syndical d'employés ; et ce sont les *vendeurs,* les *caissiers,* les *écrivains* et les *garçons livreurs* ou d'*intérieur* des *grands magasins* qui constituent la majorité des adhérents aux syndicats.

Mais, pour les raisons qui viennent d'être exposées, l'agitation active des syndicats est communément confiée à des employés d'administration, dont le dévouement est plus fort que les périls à courir, à des comptables ayant échappé à l'isolement, ou à des hommes ayant pu parvenir à une situation quelque peu indépendante. Les employés d'administrations ont, plus que d'autres, le sens de l'organisation, le sentiment de la persistance dans l'effort ; les comptables ont acquis avec l'expérience financière, l'habitude du groupement abstrait des nombres, des qualités d'ordre et de méthode. Et c'est surtout lorsqu'ils ont la possibilité de posséder quelques individualités ayant ces aptitudes, que les syndicats d'employés prospèrent et se développent.

Le groupement syndical des employés présente *trois* obstacles fondamentaux, inhérents à l'existence même de leur profession.

Le *premier,* c'est l'extrême jeunesse moyenne des employés de magasins. Ils débutent à treize, quatorze ou quinze ans dans une petite boutique de province, et quand ils se sont fait quelques références, ils viennent à Bordeaux ou à Lyon, puis à Paris occuper un emploi de vendeur dans quelque magasin plus important, pour entrer successivement dans un établissement plus important encore, jusqu'à ce que, à Paris, par exemple, ils aient été admis au *Louvre* ou au *Bon-Marché.* Quand ils ont gravi le dernier échelon, c'est fini : ils retombent communément dans un état mille fois inférieur à la situation des prolétaires pourvus d'un métier technique, et ils vont constituer dès lors la catégorie des *inemployés.*

Parfois, servis par la chance, l'intrigue, le hasard, la recom-

mandation, ou pourvus d'un certain capital, ils pourront devenir seconds ou chefs de rayons, ou associés intéressés : c'est là l'exception infinitésimale. Le plus ordinairement, congédiés à trente ou trente-cinq ans de leur emploi ultime, c'est dans l'acquisition ou la fondation d'un petit établissement commercial qu'ils vont désormais employer leur activité; et ils accroîtront la classe des petits commerçants. Enfin, d'autres, manquant de fonds, mais doués d'initiative et d'énergie, deviennent courtiers, représentants, voyageurs de commerce, etc. Le plus grand nombre retombe lourdement sur le pavé des villes, sans emploi accessible, sans pain, sans métier, sans profession, sans technique, sans logis, sans famille. L'absence de technique professionnelle, son inexistence, sa non-nécessité au début : c'est cela qui constitue le *second* obstacle au groupement syndical des employés.

Aptes à tout ce qui n'exige pas de connaissances spéciales, ils constituent finalement un énorme déchet social. Ils achèveront leurs jours comme ils pourront, vaguement occupés à quelque besogne de publicité; soit à faire des bandes à trente sous le mille, à distribuer des prospectus sur la voie publique ou des circulaires à domicile, soit à jouer le rôle de l'homme-sandwich ou du pousse-pousse ; et alors, c'est la bronchite chronique, la phtisie, l'hôpital, la Morgue. Ceux dont la déchéance sera moins accusée, qui auront pu conserver une certaine robustesse physique et quelque correction dans la tenue, seront aux aguets de toutes les entreprises nouvelles; ils seront gardiens d'expositions, cochers-livreurs, surveillants d'attractions, gardiens d'usines ou de fabriques, portiers ou aboyeurs aux étalages des marchands déballeurs, etc.

Mais le plus souvent, ils ne parviendront à obtenir que quelque emploi temporaire dont la cessation, trois mois ou six mois après, les obligera à de nouvelles recherches de travail, à de nouvelles courses aux adresses indiquées par les « petites affiches » et autres publications analogues, pérégrination dont on revient le soir, abattu, brisé, l'estomac vide, la rage au cœur, épuisé moralement et physiquement.

Ce qui précède fait connaître le *troisième* obstacle fonda-

mental du groupement syndical des employés : c'est le défaut de permanence dans l'emploi, l'instabilité dans l'établissement où l'employé est temporairement occupé ; c'est l'extrême variabilité de sa situation, de sa position, de sa fonction ; c'est la multiplicité de ses changements d'état ; c'est la facilité et la fréquence des congédiements successifs dont il est l'objet.

En un court délai, l'employé de commerce a parcouru le cycle de la hiérarchie commerciale. Il mange son pain blanc à l'âge de 25 ou 28 ans ; et quand il a atteint l'âge de 30 ans, non seulement il ne peut plus entrer dans un grand magasin, mais l'heure est venue d'en sortir ; le congé le guette sournoisement. La plainte d'une cliente grincheuse, la malveillance bourrue et brutale d'un inspecteur auquel des ordres spéciaux sont donnés, une infraction légère à une discipline méticuleuse, tyrannique, de bagne ou de caserne, une distraction insignifiante : le premier prétexte de renvoi sera le bienvenu du directeur ou du patron. Et l'employé « montera au bureau » ou « passera à la caisse ». C'est fini !

Voilà pourquoi, aux caisses ou aux rayons des magasins de nouveautés, d'alimentation, etc., on ne trouve que des visages jeunes, encore roses jusqu'à la vingtième année, mais pâlis et anémiés rapidement. Et tous les jours, de nouvelles jeunes filles, de nouveaux jeunes gens viennent remplacer les femmes trop vieilles à vingt-cinq ans, et les hommes, dont quelques-uns, mariés, ont déjà des charges familiales et, dès lors, des exigences que n'admet pas le patronat commercial, ou qui, ayant épuisé leurs illusions en même temps que leur santé, ont un penchant contagieux à l'hypocondrie, à la neurasthénie.

Le contact permanent des objets somptueux, des costumes riches, des étoffes de luxe, des articles de toute nature, chatoyants, attrayants, comparé avec la misère de son foyer, détermine insensiblement, inconsciemment, chez l'employé, certains troubles psychologiques, un manque d'équilibre mental dont il souffre ; il devient rapidement triste, hypocondriaque, pour passer parfois, lorsqu'il n'est plus sous la férule, à la

gaieté la plus exubérante. Ses rapports quotidiens avec une clientèle mondaine qui dépense sans compter l'incite à imiter les conditions d'existence des désœuvrés et des parasites ; de là, ce penchant des *calicots* pour les jeux de hasard, les courses, les distractions puériles et coûteuses ; influencé forcément par la tournure des conversations de la clientèle, prostituées, marquises, rastaquouères, bourgeoises, il en épouse, par snobisme, par la loi d'imitation, les opinions politiques et les préjugés militaires ou religieux. L'employé est plus mécontent que socialiste, plus frondeur que démocrate : il va grossir périodiquement les contingents électoraux boulangistes ou nationalistes. Et comme il constate, sans se l'expliquer, que son patron, son directeur ou son chef, partage fréquemment ce qu'il croit être ses « opinions politiques », il s'en réjouit intérieurement, s'imaginant que cette coïncidence constituera pour lui une garantie de plus dans son travail, plus de stabilité et de quiétude. Surveillé dans sa vie professionnelle et, parfois, dans sa vie privée, par tout un service d'inspecteurs dressés à la chasse à l'homme, soumis presque partout à des amendes dont la cause et le tarif sont laissés à l'arbitraire patronal, — l'employé de commerce prend insensiblement l'habitude, malgré ses colères contenues, de se plier docilement à la lourde surveillance qui l'écrase moralement. De là sa passivité, interrompue de temps en temps par une explosion d'indignation, par une poussée violente au dehors : c'est ce qui explique pourquoi l'action syndicale des employés est impulsive et intermittente.

Astreint à séjourner, pendant douze, quatorze ou seize heures, dans un milieu empesté des odeurs, des relents de milliers d'êtres humains qui y abandonnent quotidiennement leurs toxines, leurs oxydations résiduaires, leurs bacilles en crachats, milieu empoisonné par les poussières qui se dégagent des étoffes dépliées, des objets brossés ou secoués, des piétinements sur les tapis des chaussures de tout un peuple, l'employé, privé d'air pur et de soleil, ne tarde pas à payer son tribut à la maladie, à l'anémie, à la tuberculose.

L'employé est vite las de la nourriture prise trop rapi-

dement en commun, dans des réfectoires asphyxiants, empuantis de l'odeur des cuisines voisines, des prochains water-closets et des exhalaisons qui partent quotidiennement de milliers d'estomacs et de centaines de kilomètres d'intestins en travail. La dyspepsie, la gastralgie le terrassent. Il n'a plus faim; il ne peut plus manger; il ne trouve rien de bon ni d'appétissant.

Parfois encore, la servitude le poursuit jusque dans ses heures qui devraient être normalement celles de son repos, de son sommeil, de son délassement, de son plaisir. Dans les magasins d'alimentation, presque tout le personnel est logé; dans les magasins de nouveautés, une assez grande partie, les jeunes commis des deux sexes, les garçons de courses et de magasins, les livreurs, etc., sont également astreints à loger sous le toit patronal. Et, si les employés jouissent parfois, le soir, de la faculté d'aller respirer un peu d'air au dehors pour rafraîchir leurs poumons encrassés, pendant un quart d'heure, une demi-heure, selon le moment de la fermeture des magasins, il faudra, sous peine d'une amende très forte, qu'ils soient rentrés à neuf heures ou à dix heures, en semaine; le dimanche ou le jour de sortie, à minuit. Et puis, c'est la chambrée étroite, méphitique, avec sa vulgarité et sa promiscuité; ou c'est l'installation des matelas sur les comptoirs, au milieu des rayons des magasins, dans l'atmosphère lourde des gaz et des poussières en suspens. La catégorie des employés logés est la plus esclave; pour elle, le lieu de travail est véritablement un bagne.

Si quelques magasins «ferment», le soir, à huit heures, à neuf heures, à dix heures, la fermeture n'est souvent qu'apparente; car un grand nombre d'employés sont retenus par la manutention des marchandises dépliées dans le cours de la journée, par la préparation de celles du lendemain ou de l'exposition prochaine. Dans les services d'expédition dits services de province, la journée de travail finit fréquemment à minuit, une heure et deux heures du matin. Quant aux garçons de courses, aux livreurs, ils rentrent, leur service accompli, à neuf heures, à dix heures, à onze heures du soir; ils

rendent leurs comptes, dînent et vont se coucher : il est parfois minuit. Si l'employé loge chez lui, il faudra, néanmoins, après être rentré à son domicile au milieu de la nuit, qu'il soit de retour, au magasin, le lendemain matin, à l'heure réglementaire, sous peine d'amende ou d'inscription sur la fiche de renseignements : les garçons de magasin à cinq heures ou cinq heures et demie du matin, les commis à sept heures, sept heures et demie ou huit heures. Les garçons de magagin sont, du reste, de véritables bêtes de somme entre les mains de ceux qui les exploitent.

Si quelques magasins « ferment le dimache » soit à midi, soit toute la journée, cette coutume n'est qu'exceptionnellement appliquée. D'ailleurs, quand le magasin est fermé au public, une partie du personnel, à tour de rôle, vient y accomplir des travaux manutentionnaires ou préparatoires aux services et aux ventes de la semaine. Mais le plus souvent, les magasins de nouveautés et d'habillements, les bazars, surtout les établissements de la périphérie, des faubourgs des villes, demeurent ouverts le dimanche jusqu'à six, sept ou huit heures du soir ; certains directeurs n'apportent même aucune modification à leurs usages de la semaine. C'est pour cela que, couramment, les jours de repos sont indéterminés, leur périodicité variable. Certains employés ont un, deux ou trois jours de *sortie* par mois ; d'autres ont une ou deux demi-journées. A certains jours de la semaine, toute sortie est supprimée; il en est de même à certaines périodes d'activité commerciale, pendant les mois de novembre et décembre. Beaucoup d'employés n'ont *aucun jour de repos* dans l'année; quelques-uns ont la faculté d'obtenir un jour de repos en payant leur remplaçant ou en supportant une retenue de salaire ; d'autres, sous peine de renvoi, n'ont pas le droit de sortir, même pour des raisons pressantes de santé, même pour les causes privées les plus graves, les plus importantes de la vie civile ou familiale.

Les appointements des vendeurs des grands magasins se composent d'abord, d'une fraction en nature : nourriture et

parfois logement. L'employé *au pair* est celui qui ne reçoit aucun appointement fixe. Le salaire fixe est généralement modique : 100 à 200 francs, couramment 300 à 400 francs, parfois 600 francs, par an. Le salaire fixe, en numéraire, est complété par un intérêt sur le chiffre personnel d'affaires et par la *guelte* individuelle ou commission variable sur le prix de chaque article vendu personnellement par chaque employé ; le taux de la guelte varie de rayon à rayon, suivant le plus ou moins d'étendue de la valeur des marchandises ; et, dans le même rayon, il varie suivant la nature des articles nouveaux ou en solde, neufs ou défraîchis. Dans les magasins de chaussures cette commission prend le nom de « bine » ou de « surbine » s'il s'agit d'articles défraîchis ou vendus plus cher qu'au prix courant. Le taux variable de la guelte s'élève ou s'abaisse à la volonté du patron. Il s'abaisse généralement, la concentration progressive de toutes sortes de marchandises dans un même magasin amenant une élévation progressive du chiffre d'affaires par tête d'employé.

Aucune législation ne protège les conditions de travail des employés : ils sont livrés sans frein, sans contrepoids à l'arbitraire, à la fantaisie, à la tyrannie patronale. De même, les établissements commerciaux échappent à la législation industrielle sur l'hygiène et la sécurité, et à la loi de 1850, sur les logements insalubres.

Les employés de commerce ne sont justiciables ni des conseils de prud'hommes ni des tribunaux civils : ils sont encore, à l'heure actuelle, justiciables des tribunaux de commerce composés exclusivement de leurs patrons. On voit d'ici l'esprit des jugements rendus : c'est un déni de justice permanent.

Telle est, à grands traits, résumée, la situation professionnelle, économique et sociale, de cette portion du prolétariat qui comprend, en 1900, plus d'un million et demi d'employés des deux sexes, parias parmi les parias.

Victor Dalle

(A suivre)

LA

Fédération des Bourses du Travail de France

SES CONGRÈS [1]

(Fin)

III

A peine le Congrès de Rennes était-il clos que le Comité fédéral fit connaître aux Bourses du travail les conditions dans lesquelles la création du viaticum avait été décidée. Le 14 avril suivant, le Comité constata que la majorité des Bourses s'étaient prononcées pour l'établissement du viaticum. Mais diverses objections avaient été présentées qui rendaient quelques explications préalables nécessaires. Certaines Bourses, croyant que l'imposition de 10 centimes par syndiqué, indiquée par les statuts, était obligatoire, déclaraient que les syndicats repousseraient cette contribution nouvelle ; le Comité dut expliquer que le mode de perception des fonds nécessaires au fonctionnement du viaticum restait au libre choix des Bourses, celles-ci pouvant préférer les fêtes, celles-là les tombolas, etc. Une Bourse demandait la suppression du calcul kilométrique et le versement à tout voyageur syndiqué d'une somme fixe de 2 francs. Mais elle n'avait pas songé que l'uniformité du secours, avantageuse pour les petites localités où il passe dix voyageurs par an, serait ruineuse

(1) Voir nos deux derniers numéros.

pour les villes comme Tours, Versailles, Dijon, visitées par tant de voyageurs qui se rendent à Paris. L'avantage du calcul kilométrique est de permettre précisément l'égalisation, à la fin de chaque trimestre, des secours inégaux versés dans l'intervalle par chaque Bourse. Quant à l'objection faite par la Bourse de Nice, et suivant laquelle le viaticum doit être l'œuvre, non d'une fédération de syndicats divers, comme la Fédération des Bourses, mais des Unions nationales de métier ou d'industrie, elle étonna des camarades qui savent que, sur cent cinquante professions susceptibles d'être fédéralisées en France, dix-neuf ou vingt seulement le sont, parmi lesquelles sept ou huit au plus pourraient instituer un service de secours aux ouvriers de passage. Si donc il fallait suivre l'avis de Nice, combien d'années s'écouleraient avant qu'on pût secourir méthodiquement les ouvriers en chômage ?

La réponse à ces diverses objections étant faite, le Comité fédéral décida :

1° Que le viaticum entrerait en vigueur à partir du 1er août 1899 dans toutes les Bourses qui en avaient accepté le principe ou avaient déclaré qu'elles se rallieraient à la majorité ;

2° Que chaque Bourse devrait faire connaître avant cette date les distances kilométriques existant entre elles et les Bourses les plus voisines dans toutes les directions.

Tout en procédant à l'organisation du viaticum, le Comité s'est demandé quel caractère devrait revêtir le secours de voyage pour produire le maximum d'effet utile. Constituerait-il une œuvre de philanthropie pure ? Serait-il une sorte d'aumône (d'ailleurs fraternelle) faite par les métiers exempts de chômage et les syndiqués à situation stable aux malheureux que leur profession, leur inhabileté, leur âge, mille autres causes condamnent à de périodiques recherches d'occupation ? Si oui, le Comité fédéral des Bourses du travail n'avait qu'à adapter aux organisations qu'il représente les statuts des services de viaticum déjà créés par la Fédération française des Travailleurs du Livre, par l'Union des Travailleurs du Tour-de-France et par la Société générale des Chapeliers.

Serait-il, au contraire, outre l'assurance créée par les participants eux-mêmes contre les chômages éventuels, le moyen d'atténuer la concurrence fratricide que, sous la pression du besoin, les sans-travail se font entre eux ? Servirait-il à régulariser en quelque sorte le marché économique en permettant une mise en présence presque immédiate de l'offre et de la demande, de manière à éviter soit la pénurie des bras, qui, si elle sert momentanément les intérêts de quelques-uns, lèse par contre ceux de la multitude affamée, soit la surabondance des bras, qui coopère à la disproportion constatée depuis 1860, entre le prix du travail et le prix des denrées ?

Telles étaient les deux conceptions possibles du service décidé successivement par les Congrès de Toulouse (1897) et de Rennes (1898).

Si les Bourses du travail n'avaient compté que quelques milliers d'adhérents, nul doute que le Comité fédéral n'eût adopté le premier système, très simple, éprouvé depuis longtemps, protégeant chaque année des centaines d'hommes contre la tentation de se coucher au bord du chemin pour n'avoir plus à disputer au hasard une existence précaire et misérable. Mais les Bourses du travail ont groupé plus de mille syndicats et à peu près 250,000 ouvriers, soit 65 p. 100 des syndiqués français. Avec un nombre aussi considérable de travailleurs, le Comité fédéral devait donc chercher à tirer du service projeté le parti le plus profitable ; aussi, se prononçant pour le second système, arrêta-t-il que le secours de voyage serait complété par une statistique du travail permettant d'indiquer aux ouvriers et les centres où la main-d'œuvre serait rare, pour s'y rendre, et ceux où elle surabonderait, pour s'en écarter. A cet effet, les Bourses du travail seraient priées de faire connaître une fois par semaine le nombre d'*emplois vacants* dans chacun des métiers représentés à la Bourse ; ces chiffres seraient ensuite reportés par le Comité lui-même sur un tableau d'ensemble dont chaque Bourse recevrait dans les vingt-quatre heures un exemplaire destiné à l'affichage.

Ce n'était qu'une esquisse ; mais cette esquisse soulevait

déjà une objection capitale. Alors que des organismes bien outillés peuvent à peine fournir avec exactitude de simples renseignements mensuels sur l'état du marché, était-il permis d'espérer qu'on pût sur le même sujet, et quatre fois par mois, recueillir des chiffres, c'est-à-dire la précision même? Le Comité ne fut pas assez téméraire pour répondre à cette question affirmativement. Il eut seulement une présomption de succès en remarquant d'abord que les Bourses du travail ont éveillé dans le peuple le goût des études économiques et statistiques, avant elles inconnues et partant dédaignées; en songeant ensuite que la persévérance apportée dans l'exécution de son projet finirait par déterminer des hommes, épris déjà du désir de connaître leur condition, à en écrire l'histoire en chiffres, c'est-à-dire à la rendre presque tangible pour eux-mêmes et pour les autres; en considérant enfin que les Syndicats et les Bourses du travail, qui n'ont qu'un intérêt médiocre et rétrospectif à consulter les statistiques, insuffisamment fréquentes, publiées de côté et d'autre, auraient, à l'exactitude de la statistique établie par la Fédération, le triple intérêt : 1° d'empêcher, en régularisant le « voyage » des ouvriers sans travail, le gaspillage des fonds destinés à les secourir; 2° de prévenir les afflux de bras disponibles, qui déprécient les salaires; 3° d'obtenir, en en fournissant eux-mêmes, des renseignements assez exacts pour que ceux de leurs membres qui voudraient se déplacer sans être obligés « d'entreprendre le voyage », ne le fissent qu'à bon escient.

Il y avait là, semble-t-il, plus de raisons qu'il n'en fallait au Comité pour avoir confiance dans le résultat de son entreprise. Par surcroît, il n'est pas de jour où des Bourses du travail ne soient dans l'obligation de se demander mutuellement sur les vacances dans telle ou telle branche de l'activité industrielle, les indications que précisément le Comité projette de rendre permanentes. En établissant un service de statistique, il ferait donc mieux que de chercher des concours, il irait au-devant de ceux qui s'offrent.

Le principe étant résolu, le Comité aborda les détails du projet, détails compliqués, tels même que le Comité se trouva

dans l'alternative d'abandonner son projet ou de faire appel au concours de l'Etat. Croyant à l'utilité de son entreprise, il n'hésita pas à prendre le dernier parti et, le 17 novembre 1899, il décida de demander au gouvernement une subvention annuelle de dix mille francs, qui, jointe à la somme de deux mille francs déjà accordée par le Conseil Municipal de Paris, assurerait le fonctionnement régulier du service de statistique.

Bref, au mois de mai, le Comité fédéral notifiait aux Bourses du travail la création de l'*Office national ouvrier de statistique et de placement* et exposait en ces termes le mode de fonctionnement du nouveau service :

« L'Office est exclusivement chargé de dresser chaque semaine la statistique des emplois vacants dans le ressort des Bourses du travail. (Par emplois vacants, il faut entendre ceux qui n'ont pu, pour un motif quelconque, être occupés par aucun des ouvriers en chômage dans la localité ou pour l'occupation desquels il n'y a dans la localité aucun ouvrier disponible.)

« Cette statistique s'établit de la manière suivante : chaque Bourse remplit et adresse à l'Office, le *mercredi de chaque semaine,* une feuille indiquant le nombre des emplois vacants connus dans chacune des professions fédérées, en y ajoutant, autant que possible, le taux des salaires.

« Le secrétaire de l'Office, dans l'après-midi du jeudi, rassemble toutes ces feuilles et en dresse un tableau d'ensemble qui est imprimé dans la journée du vendredi, et dont un exemplaire, envoyé aussitôt à chaque Bourse, peut être affiché le samedi soir.

« Les Bourses du travail reçoivent ce tableau gratuitement. Les organisations non fédérées le reçoivent moyennant un prix annuel de trois francs. »

Enfin, le 9 août 1900, il envoyait à toutes les Bourses du travail la première de ces listes des emplois vacants, qui, depuis lors, paraissent régulièrement chaque semaine.

La création de cet Office n'occupa pas seule le Comité. Tous les congrès typographiques et deux congrès corporatifs ont

préconisé l'introduction en France du *label,* sorte de marque de fabrique destinée à être apposée, sous le contrôle des syndicats, sur les produits de toute nature que les manufacturiers et les industriels feraient exécuter aux conditions fixées par les organisations ouvrières. Mais, sauf la Fédération des Travailleurs du Livre, aucune des organisations intéressées (Confédération générale du travail et Unions nationales de métier ou d'industrie), ne s'était préoccupée d'appliquer cette résolution, en sorte qu'elle menaçait de rester des années à l'état de... résolution.

Le Comité fédéral des Bourses du travail songea un jour que nombre de syndicats, affiliés à des Bourses, ne pouvaient l'être à aucune union professionnelle nationale, leur corporation n'étant pas organisée sur ce terrain. Par suite, la Confédération ou les Unions de métier existantes eussent-elles déjà réalisé le vœu des congrès concernant le *label* que les syndicats privés d'union professionnelle ne recueilleraient aucun avantage de la propagande faite à ce sujet. Aussi le Comité prit-il sur lui d'ouvrir la campagne en faveur de la marque syndicale, en prévenant tout d'abord la Confédération, pour éviter le reproche d'empiètement, que son action se bornerait aux syndicats qui n'entrent point dans la composition des Unions de métier.

Il demanda donc aux Bourses du travail : 1° si elles l'autorisaient à faire établir des marques distinctives pour tous les métiers non fédérés corporativement ; 2° si ces marques devaient être uniques par profession ou distinctes pour le syndicat de chaque localité. Il indiqua en même temps que le choix d'une seule marque par profession, non seulement faciliterait le contrôle de l'application, mais créerait un premier lien entre des syndicats que l'objectif de la propagande ouvrière est précisément de fédérer. La marque une fois adoptée, chaque syndicat, soutenu par la Bourse, devrait déléguer de ses membres près des patrons pour leur représenter qu'en acceptant les tarifs et les conditions de travail fixés par les ouvriers, ils bénéficieraient d'une clientèle à présent détournée par des maisons peu recommandables et, à tout le

moins, d'une publicité utile à l'écoulement de leurs produits. Inutile d'ajouter que le résultat de cette enquête fut favorable et que le Comité résolut de saisir du projet le Congrès prochain.

Enfin, le Comité accepta de soutenir devant le Congrès la nécessité de créer dans chaque Bourse un « Musée du travail » composé d'un échantillon de chacun des produits (naturels ou manufacturés) spéciaux à la région avec l'indication du nombre d'ouvriers qui concourent à le produire, de leur salaire, du nombre d'heures par jour et de jours par an qu'ils séjournent à l'usine ; de la somme qu'il leur faudrait pour vivre ; du prix de vente en gros et au détail du produit ; du nombre, de la nature et de la production des machines qui le fabriquent, etc., tous ces chiffres tenus à jour et indiquant constamment la situation comparative du capitaliste et de l'ouvrier, du producteur et du consommateur (1).

C'est avec ce bagage que le Comité se présenta, le 5 septembre dernier, devant le Congrès de Paris (huitième Congrès, 1900).

Le Congrès débuta par l'interdiction au Comité fédéral d'adhérer, en aucun cas, sous aucun prétexte, à une organisation politique. « Considérant, dit-il, que toute immixtion de la Fédération des Bourses du travail dans le domaine de la politique serait un sujet de division et détournerait certainement les organisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre : l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes, le Congrès décide qu'en aucun cas la Fédération des Bourses du travail ne devra adhérer à un groupement politique. » Même interdiction d'adhérer à la Confédération générale du travail. Après quoi, le Congrès ratifia la campagne menée par le Comité contre le projet de modification de la loi du 21 mars 1884, dit projet Waldeck-Rousseau.

La création de l'Office national ouvrier de statistique et de

---

(1) L'*Ouvrier des Deux-Mondes*, n° 14, p. 211.

placement fut unanimement approuvée. Mais une discussion s'engagea sur le but et le fonctionnement de cet Office. Quelques délégués proposèrent qu'au lieu d'indiquer les emplois vacants, difficiles à obtenir à longue distance, l'affiche hebdomadaire indiquât le nombre des chômeurs. Cette proposition fut, du reste, abandonnée presque aussitôt que formulée sur l'observation que l'affiche ferait ainsi connaître aux industriels les localités à main-d'œuvre disponible. D'autres exprimèrent la crainte que les migrations d'ouvriers déterminées par l'Office n'eussent des conséquences fâcheuses en cas de grève ; le délégué à l'Office fit observer qu'au contraire l'Office pouvait rendre à cet égard de grands services en refusant, comme il l'avait fait pendant les grèves du Havre, d'envoyer des ouvriers sur le lieu du conflit. Le Congrès termina le débat en invitant « le Comité fédéral à ne jamais oublier qu'il ne doit satisfaire à aucune demande [d'ouvriers] faite directement par les patrons, avant d'en avoir référé aux Bourses et aux syndicats locaux ».

Le principe du viaticum adopté de nouveau, le Congrès, pour répondre au désir des Bourses adhérentes à la Fédération depuis le Congrès de Rennes, chargea une Commission, composée presque totalement des délégués de ces Bourses, d'étudier les statuts et de lui présenter les modifications qu'elle jugerait utiles. Il aborda ensuite l'examen de la question suivante :

Rapports sur l'enseignement professionnel (théorique et pratique).

a) A-t-il contribué à augmenter les salaires ?

b) A-t-il relevé la valeur technique des ouvriers en général ?

c) Les ouvriers qui en ont bénéficié sont-ils restés ouvriers et en communion de principes avec leurs compagnons ? Ou forment-ils des pépinières de contremaîtres, de surveillants, etc. ?

d) Y a-t-il lieu de compléter l'enseignement professionnel par un enseignement primaire réservé aux enfants des ouvriers syndiqués ? Si oui, quels en seraient les

moyens pratiques ? Quelle est la valeur des coopératives scolaires ?

Aux trois premiers paragraphes, les Bourses répondirent toutes affirmativement, et il fut reconnu que, loin de nuire aux efforts faits par la classe ouvrière pour l'affranchissement collectif et simultané des travailleurs, l'enseignement professionnel créé par les Bourses produit matériellement et moralement des résultats heureux.

Mais *doit-on* compléter l'enseignement professionnel par un enseignement primaire ? Si on le doit, *le temps en est-il venu?* La première de ces questions, qui ne s'était jamais posée devant le Comité fédéral et qui, à des époques moins troublées par les divagations politiques, ne se serait même pas posée devant le congrès, fut soulevée par deux délégués. « Donner aux Bourses du travail un enseignement primaire, disent ces délégués, mais c'est combattre la prise de possession par l'Etat du monopole de l'enseignement et faire le jeu des congrégations ! » — « Que nous importe ? répliquèrent d'autres délégués. Le moyen de supprimer les idées considérées comme mauvaises n'est pas dans la proscription ; il est, au contraire, dans le libre exposé contradictoire ; en principe, donc, nous voulons la liberté de l'enseignement. Nous la voulons encore parce qu'à nos yeux, l'enseignement donné par l'État est aussi dangereux que l'enseignement congréganiste, et que s'il y a une différence à faire entre l'homme sans armes qui croit en Dieu et le jeune bourgeois *libre-penseur* (!) qui consent à tirer sur des hommes à première réquisition, elle est plutôt à l'avantage du premier. Un manuel « civique » qui enseigne le culte de la propriété, de la patrie, de la guerre, est aussi bon à brûler (si tant est qu'il soit permis de brûler un livre) que le catéchisme romain. » Hâtons-nous de dire que, sauf deux, tous les membres du congrès professaient cette opinion, se montrant ainsi plus soucieux de la transformation sociale que de la gloire du régime républicain.

Mais cette première question avait un peu détourné l'attention de la seconde, et si le Congrès se prononça formellement

pour la création d'Universités populaires, ou tout au moins de « lectures », il n'examina pas assez attentivement l'organisation proprement dite de l'enseignement primaire et se borna à en approuver l'institution. Le Comité fédéral devra donc dresser un plan, chercher à l'aide de quelles ressources les Bourses du travail pourront ouvrir des écoles, proposer à un futur congrès la rédaction de manuels d'instruction... socialiste, etc. Voilà la besogne de demain !

La question des marques syndicales et celle des Musées du travail furent, sans débat, résolues affirmativement. Le Congrès déclara que les Bourses devraient envoyer au Comité fédéral un échantillon de chacun des produits exposés chez elles, de façon à doter la Fédération même d'un Musée central.

Restait cette dernière question, depuis longtemps à l'ordre du jour des organisations ouvrières, mais qui, faute d'entente entre elles, n'avait jamais reçu de solution : maintien des relations syndicales entre les Bourses du travail et les ouvriers devenus soldats. Déjà quelques syndicats envoient quelques subsides à ceux de leurs membres entrés au régiment. Mais ces subsides ne créent pas un lien suffisamment solide entre l'ouvrier et le syndicat, car, sauf le jour où lui arrive cette marque de souvenir, il est en tout temps livré à des suggestions mauvaises ; la permanence de relations entre lui et les organisations ouvrières de la ville où il séjourne pourrait seule le soustraire à la démoralisation causée par la caserne. C'est ce qui inspira la proposition suivante adoptée par le Congrès :

« Pour affirmer les sentiments de solidarité ouvrière et pour éviter aux jeunes soldats la souffrance de l'isolement et l'influence démoralisante du régiment ;

« Le Congrès décide :

« Que les jeunes travailleurs qui ont à subir l'encasernement devront être mis en relations avec les secrétaires des Bourses du travail des villes où ils seront en garnison.

« Si les relations directes entre les Bourses et les jeunes soldats étaient trop difficiles, le Congrès préconise les relations

amicales, celles-ci pouvant avoir lieu au domicile des militants. »

Quant au viaticum, il sortit du Congrès victorieux. Nous l'avons dit, les Bourses qui en proposaient la suppression sans formuler d'autres objections que celles déjà résolues à Toulouse et à Rennes, étaient nouvellement adhérentes à la Fédération et n'avaient point lu les statuts. Il leur suffit d'un examen de quelques heures et de deux modifications sans importance, pour se déclarer prêtes, elles aussi, à suivre l'exemple de celles qui ont déjà mis en circulation des livrets de fédéré. En sorte que la délivrance du secours de voyage fixé d'après le calcul kilométrique est désormais obligatoire.

Les incidents d'ordre économique qui ont éclaté cette année sur divers points du territoire, ne pouvaient laisser le Congrès indifférent. Un délégué crut se faire l'écho de l'assemblée en la priant d'adopter la déclaration suivante :

« Le Congrès constate que sous le régime actuel continuent les fusillades, comme sous les régimes déchus, lorsque les travailleurs réclament un peu plus de bien-être matériel et de liberté. »

Mais le délégué s'était mépris sur l'opinion des Bourses du travail, comme se méprennent tous ceux qui vivent habituellement dans les groupes politiques. On croit que les militants syndicaux épousent toujours les querelles et les haines des écoles socialistes et qu'ils en sont encore, à l'exemple des politiciens, à maudire des hommes. C'est une erreur. Les militants syndicaux — et c'est l'avantage qu'ils recueillent de leur exclusivisme économique — ont cessé de rendre tels ou tels individus responsables d'ignominies dont tous les hommes, placés dans la même situation, se rendraient coupables, et ils ont discerné depuis longtemps que passer sa vie à flétrir les ministres et à les changer, c'est perdre un temps précieux dont profite l'organisme social capitaliste, unique coupable.

Aussi le caractère purement antiministériel de la déclaration souleva-t-elle des objections nombreuses. « Remplacez les mots *régime actuel* par les mots *régime républicain* », dit

le secrétaire du Comité fédéral; « votre ordre du jour sera ainsi l'expression d'une critique juste tant que la révolution sociale ne sera pas accomplie ». Nous devons dire que le délégué accepta la modification. Mais alors se leva l'un des délégués qui avaient protesté contre la création d'un enseignement primaire : « Si nous flétrissons la République, s'écria-t-il, on va dire que nous faisons le jeu des nationalistes ». Bref, on ne s'entendait plus et, de guerre lasse, on allait peut-être adopter l'ordre du jour présenté, quand vint le délégué de Bordeaux qui présenta un texte agréable à tous :

« Le Congrès constate que, sous le régime actuel comme sous toute forme de gouvernement capitaliste, les ouvriers sont toujours victimes des fusillades. Il engage les organisations ouvrières à ne compter que sur elles pour s'émanciper. »

Ainsi se termina le Congrès de Paris, le dernier — en date — tenu par la Fédération des Bourses du travail.

Fernand Pelloutier

CHRONIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE DU GYMNASE. — *La Poigne,* pièce en quatre actes, de Jean Jullien

Nous attendions avec impatience que soit mise à la scène, par l'intelligence de Gémier, la pièce nouvelle de Jean Jullien. *La Poigne,* nous en avions l'espérance, triompherait sans conteste et viendrait récompenser l'effort laborieux du puissant artiste qui écrivit *La Mer.* Nous ne pouvons signaler qu'une demi-victoire et la faute, cette fois, n'en revient pas au public.

Jean Jullien, dans sa nouvelle pièce, ne s'est pas montré soi-même. Il n'a pas seulement voulu nous donner une pièce qui soit « l'image vivante de la vie »; il nous a proposé une thèse. *La Poigne* y gagne en émotion de pensée, mais perd quelques-unes des qualités essentielles qui nous ont fait admirer l'Œuvre de Jean Jullien.

L'action, qui dans le « théâtre vivant », ne doit pas se ralentir, languit pendant le second acte de la *Poigne*— fort amusant d'ailleurs. Quant au rôle d'Adrien Perraud, il restitue à la scène le personnage raisonneur, que Jean Jullien a tant abominé (1). Je n'insisterai pas sur les revirements dans le caractère de Théodore Perraud. Le public en a été visiblement choqué. L'auteur de *La Poigne* avait cependant, dès ses premières pièces pris, garde de l'en avertir (2). « J'ai voulu

---

(1) « L'auteur vivra mentalement avec ses personnages, arrivera à penser comme eux, et bientôt il possédera la langue propre à chacun d'eux et pourra écrire un dialogue vrai, sans chercher bien entendu, à faire des effets de style déplacés. » Jean Jullien, *Le Théâtre vivant,* Charpentier et Fasquelle, éditeurs.

(2) *Le Théâtre vivant.*

montrer, disait-il, la pensée vivante et agissant seule, sous l'effet d'événements si terribles et si contradictoires, quoique vrais, qu'ils semblent défier la raison. » Avions-nous même besoin de cette justification ? Et ne savons nous pas, que bien souvent nous affirmons encore une idée, alors qu'un doute déjà s'est élevé dans notre esprit, qui nous la fera nier bientôt.

Toutes les critiques que nous pouvons faire à l'œuvre nouvelle de Jean Jullien ne doivent point nous faire oublier sa très réelle puissance. Les personnages qui vivent autour de Perraud forment un chœur admirable qui aide à fixer la forte individualité de « l'homme à poigne ». Le troisième acte est l'un des plus émouvants qui soit au théâtre. Les adieux si touchants des dames Barral à Mme Perraud attestent une délicate analyse de sentiments, et la scène où se résout le conflit de l'autorité paternelle et de la révolte filiale est toute pleine de force et de hardiesse. Il n'y a point d'effets mélodramatiques, il y a de la vie et de la souffrance. Enfin, le quatrième acte si vivant et si tragique, amène le dialogue entre Barral et Perraud qui prépare d'une façon si heureuse l'abdication du préfet, brisé par le chaud appel à la bonté du vieux professeur.

Au premier acte nous sommes chez l'avocat Perraud qui vit à Monfresnoy, dans la plus douce tranquillité, entouré de sa femme, de sa fille et de son fils. Mme Perraud est simple, bonne et dolente, sans beaucoup de volonté ; sa fille au premier mot se dévoile pimbèche et vaniteuse, et son fils semble un brave garçon plein d'idées généreuses, mais un peu bavard. Un seul nuage flotte sur cette intimité. Le fils, au grand effarement de son papa — issu d'une famille de robins — préfère la profession d'homme de lettres à celle d'avocat... Mais voici d'autres préoccupations. Barral, un ami de la maison, professeur au lycée et républicain sincère, vient proposer à Perraud la candidature aux prochaines élections législatives. Il fera triompher le programme que le député Tonnel a abandonné. Perraud refuse net. Il peut comme avocat défendre mieux qu'à la Chambre — où on ne l'écouterait pas — ses

idées de Justice et d'Humanité. La décision est irrévocable. Barral n'insiste pas et parle d'autre chose — de la nouvelle combinaison ministérielle en formation. C'est le petit jeu des noms. Adrien en vient rompre le charme. Le ministère est constitué, Tonnel est ministre de l'intérieur. Barral et Perraud accueillent avec des mots durs la nouvelle inattendue, et le pauvre professeur prend congé, désappointé.

Le facteur apporte une dépêche. Mme Perraud tremble. Elle pressent une mauvaise nouvelle..... Tonnel offre à Perraud, son ancien électeur et futur adversaire, une préfecture de la Vézère. Grand émoi ! Mme Perraud, en petite bourgeoise avisée, craint les honneurs qui viendront rompre les charmes de la vie familiale. Adrien blague avec férocité l'administration, ce pendant que Mlle Perraud évoque avec joie les futures réceptions et presse son papa d'accepter. Elle a gain de cause contre sa mère, contre son frère et aussi contre le public qui ne veut pas que la vie soit une surprise. Perraud, l'autoritaire qui s'ignorait, est préfet.

Nous le retrouvons à six ans de là, au moment où il vient d'être nommé en Saône-et-Marne et le second acte nous fait assister à son installation. Mme Perraud et sa fille attendent dans le salon l'heure de la présentation, pendant que, dans la salle voisine, le préfet se tient auprès de ses nouveaux administrés. Une voix résonne. C'est le discours officiel, solennel et creux. Derrière le rideau qui sépare le salon de la grande salle, les dames Perraud l'écoutent avec recueillement, tandis que le jeune Adrien se prodigue en propos spirituels. Les applaudissements retentissent. Le préfet, harassé, arrive au salon. Son fils en profite pour lui pousser quelques pointes acérées, peut-être inopportunes.

La réception va prendre fin. Toutes les notabilités ont été présentées à la famille Perraud, sans oublier Rouveyre, le « meneur » socialiste — vraiment trop officiel. (Les auteurs devraient bien débarrasser la scène de ce personnage trop facile du « Meneur » et du « Politicien » socialistes qu'inconsciemment ils jettent en appât à la stupidité bourgeoise.) Henriette Barral, dont le père, envoyé en disgrâce pour cause

politique, enseigne les mathématiques au lycée, apporte quelques fleurs à ses anciens amis. La visite est écourtée. On s'occupe maintenant du grand dîner officiel. Adrien en profite pour prier ses parents d'inviter les amis Barral. Un professeur disgracié chez le préfet ! Décidément Adrien n'est bon à rien, et il faut laisser à Santenay, secrétaire général de la préfecture, solennel arriviste, le soin de décider des places autour de la table préfectorale.

Cet acte, qui, nous l'avons dit, ralentit quelque peu l'action, permet de préciser le conflit entre Perraud et Adrien. Perraud, conquis par ses fonctions, devient de jour en jour plus irritable, ce pendant qu'Adrien mûrit ses résolutions. La rupture est fatale. Elle s'accomplit au troisième acte.

Adrien aime sa jeune compagne d'enfance Henriette Barral et il demande à son père la permission de l'épouser. Perraud fait quelques objections d'un ton calme, puis, devant l'insistance de son fils, s'exalte. Un rapport à rédiger l'éloigne. Adrien reste seul avec sa mère. La créature de douceur et d'effacement s'attendrit. Le père, sans doute, réfléchira et permettra demain ce qu'aujourd'hui il interdit. Il faut attendre. Adrien n'y consent pas. Une dernière brutalité de son père l'oblige, d'ailleurs, à agir. Le préfet a obtenu le déplacement de Barral. Henriette et sa mère viennent faire leurs adieux à Mme Perraud qui sanglote quelques paroles de réconfort. Adrien entre : il appelle son père, le met en présence des pauvres âmes qu'il a brisées et, devant lui, promet à Henriette que la séparation ne sera pas de longue durée. La scène attendue éclate après le départ des dames Barral. Le préfet ne se contente plus de préciser les difficultés matérielles qui s'opposent au mariage, il impose sa volonté. Adrien réplique nerveusement. Les mots sifflent, on en arrive aux propos blessants, presque aux gros mots. Perraud chasse son fils, qui sort assez brusquement pour échapper à l'étreinte de Mme Perraud. La malheureuse tombe foudroyée par la rupture d'un anévrisme. Le préfet est affolé...

Au quatrième acte, la grève a éclaté. Perraud défend les droits du capital comme il avait défendu ses droits de père :

avec une énergie stupidement brutale. Il a refusé de recevoir les délégués ouvriers et il a fait enfermer Rouveyre. La situation est grave. Santenay, qui s'étiole dans l'entourage de son beau-père et qui espère sa succession, regarde avec sérénité grossir l'émeute. Il faut téléphoner à Paris. Avec humilité (il salue l'appareil), Perraud reçoit, du ministère de l'intérieur, l'ordre d'en finir avec la grève. On appelle la troupe pour prévenir les troubles qui peuvent suivre la réunion publique. Barral, pendant une accalmie, se fait annoncer et Perraud, après hésitation, le reçoit. Le bon professeur expose la situation d'Adrien et d'Henriette. Il est correcteur d'imprimerie, elle est brodeuse. Un enfant leur est né et sans doute, maintenant, faudrait-il régulariser la situation. Perraud, d'abord agressif, se laisse attendrir quelque peu, puis se redresse et congédie presque brutalement son ancien ami. Le fonctionnaire a tué l'homme. Mais voici la foule qui gronde. Le général entre en coup de foudre. Il va faire rentrer ses soldats si on ne lui donne l'ordre écrit de commander le feu. Le maire de la ville vient adjurer le préfet de faire retirer les troupes. Perraud hésite, s'affole devant le crime, doute de sa poigne et, brisé, signe sa démission.

Le maire annonce alors à la foule la mise en liberté de Rouveyre et la démission du préfet... « La vérité n'est ni dans l'autorité ni dans la liberté, elle est dans la bonté, elle est dans l'énergie mise au service d'un idéal. » C'est la thèse.

Gémier a créé un préfet d'un saisissant relief. Le rôle de Barral, tout de rondeur et de bonhomie, convenait à Arquillière, mais M. Maxence n'a pas assez de souplesse ni d'aisance pour jouer le rôle si difficile d'Adrien Perraud. Janvier a dessiné sans difficulté le rôle de Rouveyre. Mme Samary nous a donné une très bonne et très douloureuse Mme Perraud. Mlle Mylo d'Arcylle a rendu antipathique, au souhait de l'auteur, le rôle de Lucie Perraud et Mlle Nyter s'est montrée d'une tendresse émouvante dans Henriette Barral.

EMILE BURÉ

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

La lutte pour le suffrage universel. — Tous les partis d'opposition gouvernementale étaient d'accord, sauf peut-être quelques libéraux doctrinaires, pour marcher à la conquête du suffrage universel pur et simple.

Mais comme il fallait le prévoir, les socialistes seront probablement les seuls à engager la lutte. Les autres partis se désintéressent de la question sous différents prétextes.

Tout d'abord cette question de représentation proportionnelle, sur laquelle les socialistes sont divisés, ne permet pas aux libéraux et démocrates-chrétiens (daensistes) de se rallier à la campagne pour le suffrage universel.

Il est difficile de comprendre cette abstention, surtout si on se place au point de vue du principe. Le suffrage universel, tout le monde une voix à vingt et un ans, personne n'oserait contester la justice de cette revendication, et on ne pourrait non plus soutenir avec raison le vote plural, trois voix aux riches, une voix aux pauvres, tel que cela existe en Belgique.

Tous devraient donc aider le parti ouvrier dans sa campagne pour le suffrage universel et ne pas s'occuper de la représentation proportionnelle, qui n'est qu'un *mécanisme électoral.*

Après la conquête du suffrage universel, il faudra voir quelle espèce de *mécanisme* on emploiera.

Mais à vrai dire, si les autres partis d'opposition s'abstiennent, c'est que, sans représentation proportionnelle, ils ont peur de ne plus être représentés, et d'être écrasés par les deux partis extrêmes : socialistes et cléricaux.

Le congrès du parti ouvrier aura à prendre une décision sur cette question de la représentation proportionnelle, mais il est à peu près certain qu'il laissera entière liberté aux fédérations.

Un autre point de notre programme, que les socialistes mettent en avant de cette campagne révisionniste, fait jeter les hauts cris à nos alliés ou à ceux qui devraient l'être. C'est le suffrage des femmes.

Le parti ouvrier demande à ce qu'on accorde le droit de vote aux femmes, précisément dans le but de les émanciper. Sur tous les points du pays, des ligues de femmes sont créées, en pays flamand comme en pays wallon, et énergiquement les femmes elles-mêmes réclament le suffrage universel.

Les cléricaux et les progressistes refusent ce droit de vote aux femmes parce que, prétendent-ils, la femme est trop sous la domination du clergé et avec les femmes les catholiques resteraient éternellement au pouvoir.

Voilà bien le mobile qui fait agir les petits bourgeois !

Peu importe la justice d'une revendication quelconque ! Cela leur profitera-t-il ? Voilà tout.

Mais n'est-ce pas leur faute si la femme est encore tellement inféodée au cléricalisme, eux qui n'ont jamais rien fait pour l'émanciper ; eux, qui au contraire, encouragent leurs femmes et leurs enfants à fréquenter les églises.

Le parti ouvrier continue seule sa campagne pour le suffrage universel. Il l'obtiendra sans le secours des cléricaux et démocrates-chrétiens. Le mois prochain auront lieu dans tout le pays des manifestations grandioses. Des centaines de meetings vont être organisés et le Conseil général du parti ouvrier belge a décidé de recourir aux moyens les plus extrêmes pour obtenir le suffrage universel.

ANGLETERRE

Fédération générale des Trade-Unions. — Cette organisation vient de publier son premier rapport annuel : c'est un document très encourageant qui montre que la nouvelle fédéra-

tion est dans une excellente situation financière et qu'elle est de plus en plus soutenue.

Le nombre des sociétés représentées au premier congrès du Conseil général était de 44, représentant 343,000 adhérents, soit plus d'un cinquième du nombre total des trade-unionistes du pays. Depuis le nombre s'est élevé à 59 sociétés avec 377,729 adhérents, presque le quart des trade-unionistes de la Grande-Bretagne. Sur ces 59 sociétés, 44 sont mixtes, 11 sont centralisées et sans groupes adhérents, 4 sont des sociétés fédérales.

Au nombre des sociétés affiliées à la Fédération Générale des Trade-Unions il y a quelques-unes des plus importantes trade-unions d'Angleterre : la Société mixte des mécaniciens, la Société mixte des Employés de chemins de fer, les Ouvriers du Gaz et les Employés des Travaux publics, les Fileurs de Coton et les Ouvriers des Docks. La plupart des membres du Conseil, entre autres le président Pete Curran, et le secrétaire Isaac Mitchell, appartiennent au Parti Ouvrier Indépendant *(Independent Labour Party)*. Le rapport financier constate que le 30 juin 1900 il y avait dans la caisse de la Fédération un excédent de 21,891 liv. st. 13 sh. 11 d.

La Fédération Générale des Trade-Unions avait été créée en vue de réunir les efforts de toutes les trade-unions du pays qui croiraient que la communauté d'action et l'association pourraient augmenter les bénéfices de tous. Il suffit pour qu'une organisation soit admise dans la Fédération, que ce soit une organisation de bonne foi *(a bona fide Trade-Union)*.

La Fédération respecte l'autonomie et le caractère distinctif de chaque trade-union et n'intervient en aucune manière dans ses affaires intérieures. Elle croit qu'il faudrait établir un organe central pour systématiser les différentes questions qui intéressent les trade-unions et elle espère remplir ce rôle, et constituer un service de renseignements et un centre de communications entre toutes les unions du monde entier.

Jusqu'ici la Fédération s'est exclusivement occupée des questions qui intéressent la Grande-Bretagne.

Le mouvement s'étend cependant bien au delà du pays, et

les fonctionnaires de la Fédération ont déjà été en correspondance avec ceux des fédérations américaines, canadiennes, australiennes, allemandes, danoises et belges, pour se renseigner sur le mouvement ouvrier dans les autres pays.

Congrès des Trade-Unions. — Le trente-troisième Congrès annuel des Trade-Unions a eu lieu le 5 septembre et les jours suivants à Huddersfield. Il y avait cette année environ 1,250,000 trade-unionistes représentés ; le nombre des délégués était de 388. La résolution la plus importante votée par le Congrès est peut-être bien la motion suivante condamnant la guerre sud-africaine et l'annexion des deux républiques :

« Le Congrès regrette que le comité parlementaire n'ait pas songé aux suites désastreuses qu'a eues pour le commerce et l'industrie du pays la guerre cruelle et inutile engagée actuellement dans l'Afrique du Sud ; proteste en outre contre la suppression de ces deux États indépendants annexés sur l'ordre du capitalisme cosmopolite, contrairement au droit et à l'indépendance des travailleurs sud-africains, et en violation du principe des nationalités qui a caractérisé l'histoire du siècle qui finit. »

Mary A. Macpherson

(Traduit par Jules Forez)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Les problèmes politiques et sociaux à la fin du dix-neuvième siècle, par E. Driault (Paris ; Alcan, 1900). — Le titre de ce livre, fait d'ailleurs dans un esprit très libéral, dit plus qu'il ne contient : il ne traite en réalité que des problèmes politiques, tels que les posent l'expansion économique des nations modernes et les complications diplomatiques ; les problèmes sociaux n'y sont pas envisagés ; un seul chapitre — le dernier — a trait à : *la société ; église et science.* — L'auteur examine d'abord *la question d'Alsace-Lorraine*, et comme solution, propose le rachat par la France des pays annexés à l'Allemagne, à laquelle on céderait en échange quelque grosse colonie, l'Indo-Chine française par exemple. M. Driault a négligé de se poser cette question préalable : Quel est le sentiment des Alsaciens-Lorrains ? Les générations se sont renouvelées depuis la guerre, de nouveaux éléments sont venus du dehors, et l'organisation allemande a tout transformé. La seule solution à préconiser est là : laisser les Alsaciens-Lorrains se prononcer en toute liberté. — La *Question romaine*, surtout les relations du Vatican et de la royauté sont examinées avec largeur par M. Driault, qui croit avec juste raison que si le Saint-Siège redevenait prépondérant en Italie c'en serait fini des destinées de la démocratie italienne. — Comment se règlera la grave *Question d'Autriche-Hongrie* ? L'auteur croit que le seul moyen, c'est de renforcer le trait d'union qui relie toutes les races qui composent l'empire austro-hongrois, c'est-à-dire le loyalisme monarchique, la confiance dans les Habsbourg. Pour cela, ceux-ci doivent créer un large régime de libertés provinciales, en modelant une mosaïque administrative sur la mosaïque ethnographique. Il est peu probable que le successeur de François-Joseph réalise ce plan. De plus, est-il bien sûr que par là l'Autriche-Hongrie serait sauvée de la décomposition ? Il est certain qu'à côté des antagonismes de races, véritables survivances historiques, il y a des oppositions d'intérêts économiques qui rendent singulièrement complexe le problème. — La *Question Ottomane* est depuis longtemps posée : y aurait-il partage de l'Empire ottoman ? l'unité des pays balkaniques peut-elle être espérée ? Autant de problèmes dont la solution est dans l'inconnu. — Le *Partage de l'Afrique* est le grand fait de la dernière période de

l'histoire contemporaine : L'Afrique deviendra-t-elle une Nouvelle-Europe, sans indigènes indépendants ? M. Driault préconise cette solution impérialiste et ne semble pas se douter qu'une Afrique libre, africaine et non européenne, serait infiniment supérieure. — Nous ne retiendrons des autres *problèmes politiques* traités dans ce volume que : la *Question chinoise* et l'*Alliance franco-russe*. — La Chine, qui n'a pas l'unité de race, ni de gouvernement, ni de religion, sera-t-elle démembrée ? C'est le problème le plus aigu du moment. Il ne semble pas qu'une indication catégorique puisse être donnée maintenant. M. Driault estime que les traits des destinées chinoises se perdent dans une confusion qu'il est prudent de ne pas préciser trop. — L'alliance franco-russe a stupéfié le monde : cet accouplement parut monstrueux. Les scrupules de M. Driault à ce sujet sont grands : il déclare d'une part que la France a prêté de gros capitaux à la Russie, et que, d'autre part, l'alliance a été jusqu'ici platonique. Pourquoi alors ne pas dire toute la vérité ? L'alliance franco-russe est tout entière dans l'emprunt russe. *J. Lombart*

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (octobre 1900). — Première partie d'un intéressant article de G. Sorel : *Les aspects juridiques du Socialisme;* l'acte quatrième du drame d'E. Fournière : *Le Chevalier de la Barre;* une étude documentée sur le *Parti Socialiste allemand et la Question agraire,* par Edgard Milhaud; un compte rendu du dernier *Congrès des Socialistes Italiens,* par Pinardi; et une longue étude, pleine d'impressions vives et d'émotions contenues, de Rouanet, sur les *Deux Congrès de 1900,* l'*Internationat* et le *National.*

L'Étudiant Socialiste, *organe international des étudiants et anciens étudiants socialistes, paraissant à Bruxelles.* — Réapparition de cette Revue, en conformité d'une décision du Congrès des Etudiants et anciens Etudiants Socialistes de 1900. Les deux premiers numéros ont déjà paru. Voici leur sommaire : N° 1 : *Notre Programme; Enquête sur la R. P.* (Représentation Proportionnelle): *Opinion de M. H. Denis ; A l'Université libre de Bruxelles.* — N° 2 : *Les Serveuses de Brasserie; Enquête sur la R. P. : Opinion de M. Alfred Defuisseaux; A propos du IIIe Congrès International des Etudiants et anciens Etudiants ; La Toussaint.*

L'Avenir Social (octobre 1900). — L'office impérial des assurances sociales d'Allemagne a fait paraître, à l'occasion de l'Exposition, une série de brochures sur l'assurance ouvrière dans l'Empire allemand. L'*Avenir Social* en donne un résumé en ce qui touche

l'*assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — Le *Bulletin syndical*, le *Bulletin communal* et le *Bulletin coopératif*, remplis de chiffres et de documents, permettent de suivre pas à pas l'œuvre pratique de nos camarades de Belgique. *A. B.*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Questions Pratiques de Législation Ouvrière et d'Économie Sociale, Revue mensuelle, paraissant à Lyon. — Excellente revue, pleine de renseignements utiles pour tous ceux qui s'occupent de législation du travail. Elle en est à son dixième numéro, dont le sommaire indique suffisamment le caractère : J. Fouqué, *La Crise de l'Apprentissage et l'Instruction professionnelle;* P. Boulin, *Les Industries dangereuses ou insalubres en Angleterre;* P. Vermalle, *La Journée de huit heures dans ses rapports avec l'éducation sociale.* Chronique : *La Vie ouvrière en France et à l'Etranger, Variétés, Notes, Statistiques et Documents.*

Musée Social (juillet 1900). — *Le Congrès International des Habitations à bon marché* (du 18 au 21 juin 1900).

ERRATA

On s'est ému de ce que, dans mon article *la Peinture à l'Exposition*, publié par le *Mouvement socialiste* du 1er octobre, j'eusse prolongé la vie de Watteau de plus d'un siècle, — ce qui est beaucoup pour un phtisique —, et enterré Fragonard quarante ans après sa mort. Il est vrai qu'Antoine Watteau étant né en 1684 et mort en 1721, rien n'eût autorisé le dix-neuvième siècle à s'attribuer l'honneur de l'avoir vu mourir et les organisateurs de la *centennale* à accrocher une de ses œuvres au Grand Palais. Le Watteau dont il s'agissait est François-Louis-Joseph Watteau, né à Valenciennes le 18 août 1758 et mort à Lille le 1er décembre 1823, fils de Louis-Joseph Watteau et petit-neveu d'Antoine Watteau. Je reconnais d'ailleurs que j'aurais dû citer ses prénoms. Il fut professeur à l'école des Beaux-Arts de Lille puis directeur de la même école et commença la formation du beau musée de cette ville. Il peignait des *batailles* et continuait dans la *pastorale* la tradition de son grand-oncle avec un talent charmant, comme on peut s'en rendre compte par le *Menuet sous un chêne.* — Quant à la date de la mort de Fragonard, au lieu de 1846, lisez 1806.

LÉON DESHAIRS

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3353. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, admr), 9, rue du Pont.

LA GRÈVE DE CALAIS

Il faut suivre avec attention la grève de Calais. Elle présente un intérêt historique considérable. Le syndicat des ouvriers tullistes est fortement organisé, sur le modèle des « Unions » anglaises. Il a soutenu contre les fabricants des luttes longues et redoutables. Il a maintenu le taux moyen des salaires : le tarif. Il a mérité les sympathies des travailleurs. Les mécaniciens anglais, les tullistes de Caudry et de Saint-Quentin, les verriers de Carmaux pourraient en porter le témoignage.

Mais c'est en vain que les ouvriers tullistes de Calais avaient tenté d'obtenir des conditions de vie humaines et normales. Le travail était continu et durait vingt-quatre heures par jour. Le jour était divisé en quatre quarts : le premier ouvrier prenait le premier et le troisième quart, le second ouvrier le deuxième et le quatrième.

Les quarts étaient de 4 et de 8 heures, de 5 heures et de 7 heures, pour que l'un des intervalles de repos fût un peu plus long. — Les heures de travail étaient donc réparties de la manière suivante :

Premier ouvrier : 9 heures du matin à 1 heure du soir ; 6 heures du soir à 2 heures du matin.

Deuxième ouvrier : 1 heure du soir à 6 heures du soir ; 2 heures du matin à 9 heures du matin.

Il est facile de comprendre en quelle étroite dépendance un tel système tient l'ouvrier, et comment il lui ravit tout loisir et tout repos d'une durée suffisante. De plus, le tra-

vail de nuit affaiblit la vue du tulliste qui doit suivre des yeux tous les points du métier et « passer » les fils. Il est peu d'ouvriers qui puissent encore, à cinquante ans, conduire un métier.

Enfin, le tulliste ne peut travailler seul, il est assisté d'un « remonteur » qui remplace dans les chariots les bobines vides par des bobines chargées. Le remonteur est souvent un enfant âgé de moins de dix-huit ans. Il n'y avait pas d'heures fixées pour le repos des remonteurs, leur travail est discontinu, mais ils restaient parfois 14, 16 ou 36 heures à l'usine, souvent même du lundi au samedi. Ils dormaient en ce cas sur des bancs, sur les pièces de tulle, quelquefois sur des matelas.

Deux faits caractérisaient donc cette organisation du travail : les relais, le travail de nuit des enfants. Il faut ajouter que l'inspection était impuissante à déjouer les ruses des fabricants, qui propageaient avec soin cette légende : « les remonteurs sont tous adultes, l'emploi des enfants n'est qu'un fait exceptionnel. » D'ailleurs on n'a jamais essayé d'appliquer vraiment la loi du 2 novembre 1892, et toutes les protestations, toutes les réclamations du syndicat des tullistes n'y purent rien.

La loi du 30 mars 1900 devait fournir aux ouvriers tullistes l'occasion d'en finir avec le travail de nuit et le système des relais. Cette loi en effet interdit les relais, et réduit à onze heures la durée de la journée de travail pour les hommes dans les ateliers mixtes.

On reconnut enfin, que les fabriques de tulle sont des établissements à personnel mixte, puisque les ouvriers tullistes ont pour auxiliaires des enfants âgés de moins de dix-huit ans, que les enfants et les ouvrières affectés à la préparation et au finissage coopèrent avec six ouvriers à la même production, dans les mêmes locaux.

Les délais pour la suppression des relais expiraient le

premier juillet : les fabricants furent invités à se conformer à la loi vers le commencement du mois d'octobre. Ils essayèrent d'abord de proposer aux ouvriers une combinaison tout à fait défavorable : 11 heures de jour pour une première équipe de tullistes et de remonteurs, et 11 heures de nuit pour l'autre équipe. Les fabricants eux-mêmes jugeaient le système inapplicable, mais ils voulaient faire échec à la loi, faire croire que ses conséquences étaient pires que l'ancien état de choses. Ils voulaient amener les ouvriers à se prononcer contre la loi, à demander son abrogation, au moins en ce qui concerne l'industrie du tulle et de la dentelle. Ils avaient mal calculé et leur plan échoua. L'attitude décidée du syndicat fit reculer les fabricants, ils signèrent une convention le 13 octobre. Cette convention supprimait à la fois les relais et le travail de nuit. Pour le premier ouvrier, la journée commençait à 4 heures du matin, pour se terminer à 1 heure ; repos de 8 heures à 9 heures. Pour le second ouvrier, la journée commençait à 1 heure pour finir à 10 heures du soir ; repos de 6 heures à 7 heures. Ce devait être un essai loyal, il devait durer trois mois. Les ouvriers et les fabricants prenaient l'engagement, si l'expérience condamnait le système, de demander un règlement d'administration publique.

Les fabricants tentèrent d'abord d'amener les ouvriers à dénoncer le pacte qu'ils avaient conclu. Ils organisèrent et firent organiser par le contre-syndicat l'*Emancipation* un référendum. Par ce référendum, les ouvriers devaient adopter le système de Nottingham, la journée de 10 heures par quarts, avec arrêt de minuit à 4 heures du matin. Mais le syndicat exigea l'observation exacte de la convention.

Bientôt les fabricants se déclarèrent en pleine révolte contre la loi, et ils renièrent les engagements qu'ils

avaient pris. Ils déclarèrent que l'organisation du travail serait la suivante :

Premier ouvrier : 7 heures et demie du matin à midi et demi ; 8 heures du soir à 1 heure du matin.

Deuxième ouvrier : 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir ; 3 heures et demie du matin à 7 heures et demie du matin.

C'était, en apparence, la journée de dix heures.

Mais les affiches apposées dans les ateliers contenaient cette note complémentaire : « Le travail, pendant l'arrêt de 1 heure à 3 heures du matin, est libre pour les ouvriers qui désirent s'en servir. » Libre, c'est-à-dire que ce travail, facultatif tout d'abord, deviendrait bientôt obligatoire. — Ils affirmaient que cette organisation du travail est en parfaite concordance avec la loi, qu'au reste, forts de leurs droits, ils défiaient les contraventions et attendaient le jugement des tribunaux. C'était, en vérité, une révolte d'esclavagistes. Il est trop évident que le système est illégal pour deux raisons. Il établit des relais, et la loi exige des équipes successives dont le travail doit être continu. Il impose à des enfants le travail avant 4 heures du matin et après 10 heures du soir.

A ce parjure et à cette provocation, les ouvriers répondirent par la grève. Ils sont, aujourd'hui, les défenseurs de la légalité. Ils ont conscience de leur force, de leur puissance. La grève est générale. Les patrons ont décidé de fermer leurs ateliers ; ils ont répondu à la grève par le *lock-out*, ils accordent des subsides aux renégats.

C'est un exemple éducatif des conflits que soulève l'application des lois ouvrières, et où l'opposition des classes apparaît avec une netteté et une clarté parfaites.

Louis Révelin

SCIENCE ET PROLÉTARIAT (1)

En recherchant avec méthode les moyens de rapprocher les travailleurs industriels et les travailleurs intellectuels, et en exposant les idées les plus ingénieuses et les plus justes sur l'union du socialisme pratique et du socialisme théorique, qui vécurent longtemps étrangers l'un à l'autre, M. Louis de Brouckère accomplit, à l'heure convenable, une tâche nécessaire et indique à la fois aux prolétaires du laboratoire et de la bibliothèque et aux prolétaires de la mine et de l'atelier leur devoir pressant et leur intérêt supérieur.

M. de Brouckère a bien senti que la bourgeoisie elle-même commence à repousser le savant et à le rejeter dans le prolétariat. La bourgeoisie se défie de plus en plus de la science et de la pensée, qui ne lui semblent pas assez bourgeoises, pas assez conservatrices. L'esprit d'examen lui fait peur ; elle retourne aux superstitions et aux préjugés antiques, s'enfonce plus avant chaque jour dans les vieilles théologies et elle s'imagine qu'en renonçant à toute liberté d'intelligence elle se soustrait aux périls dont cette liberté la menace. Au contraire, le prolétariat, si on le considère dans son ensemble, a l'esprit libre et vierge de préjugés.

---

(1) Préface à une brochure de Louis de Brouckère, qui paraîtra incessamment sous ce titre : *Le Socialisme et les Travailleurs intellectuels.*

Mais la culture lui manque, et il ne pourra vraiment conquérir le savoir qu'après avoir conquis le loisir. « La conquête du loisir, dit M. de Brouckère, figure au premier rang des revendications ouvrières ; et, chaque année, nos manifestations du 1er mai rappellent l'inébranlable volonté du prolétariat de s'élever par le loisir à la vie de l'esprit. »

En attendant l'ouvrier et le savant tendent à se rapprocher, à se confondre. Ils se réunissent aussi souvent qu'ils le peuvent. Ceux qui jugent qu'on exagère les bons effets de ces réunions auraient raison si on y enseignait que la science est un instrument unique et suffisant d'émancipation et que les parcelles de cette science, que le travailleur manuel pourra acquérir dans des conférences du soir, suffiront à son affranchissement. Mais l'intellectuel qui aurait une telle idée, serait aussi insensé que ces vieux Scandinaves qui croyaient à la vertu des formules magiques et à l'existence d'un mot assez puissant pour faire descendre la lune sur la terre.

Ce qui est vrai c'est qu'en acquérant, par l'étude, la connaissance sommaire mais exacte, des conditions de la vie, l'ouvrier se procure les moyens de reconnaître sûrement celles de ces conditions qu'il est désirable et possible de changer. Ce qui est vrai encore, c'est que l'étude exerce notre intelligence et nous donne l'occasion de penser. Penser, c'est bien quelque chose. Ce ne sont pas les fusils, c'est la pensée qui, en définitive, mène le monde. Tôt ou tard la force intelligente l'emporte sur la force brutale. Et l'ingénieux Ulysse échappa à la broche du Cyclope, qui perdit l'œil, parce qu'il était stupide.

Il faut bien qu'il y ait dans la science un principe de liberté, puisque tous ceux qui ont refusé la liberté au peuple lui ont aussi refusé la science. M. Thiers faisait partie en 1859, de la Commission qui prépara la loi Fal-

loux, destinée à favoriser l'enseignement congréganiste. Il fit sur l'instruction primaire cette déclaration : « Lire, écrire, compter, cela suffit. »

Puis il se ravisa, trouvant que cela était non pas suffisant, mais excessif. Et il ajouta :

« L'enseignement primaire ne doit pas être forcément et nécessairement à la portée de tous. J'irai même jusqu'à dire que l'instruction est, suivant moi, un commencement d'aisance et que l'aisance n'est pas réservée à tous. »

Ainsi pensait M. Thiers, qui n'était pas un ami du peuple. Il craignait que l'instruction ne fît des socialistes. Il n'avait pas tort. Et nous croyons comme lui que les progrès de l'instruction populaire hâteront les progrès du socialisme.

Anatole France

Paris, décembre 1900.

La Décadence de la Propriété personnelle (1)

(Fin)

---

§ 3. — LES ARTISANS

Dans les branches de la production détachées du tronc agricole, l'*industrie de métier*, forme dominante de l'économie du moyen âge, ne joue qu'un rôle de plus en plus secondaire en régime capitaliste.

L'artisan, propriétaire de ses moyens de production, travaillant pour le marché local, vendant lui-même au consommateur les produits qu'il fabrique, ne se retrouve guère que dans les régions et dans les branches d'industrie où il existe quelque obstacle à l'extension du marché, au développement de la division du travail.

C'est le cas, notamment, pour les métiers ruraux, pour les industries de luxe et pour celles dont les produits, sujets à altération rapide, ne supportent pas le transport et ne trouvent pas sur place un nombre suffisant de consommateurs.

« Comme règle générale, dit du Maroussem, on peut établir que lorsque les débouchés sont restreints, limités au voisinage ou à une catégorie très peu nombreuse de la population (boulangerie, ébénisterie de très haut luxe), les petits ateliers patronaux demeurent en majorité ; lorsqu'au contraire les débouchés augmentent et deviennent

---

(1) Voir notre dernier numéro.

nationaux ou internationaux, les grandes usines et les fabriques collectives (industries à domicile) se partagent le marché ; les dernières subsistent tant que la main-d'œuvre peut lutter, par son bon marché, contre les progrès de la mécanique.

« Conformément à ces données, on pourra encore retrouver la petite industrie... : dans les groupes de l'alimentation : les boulangers, pâtissiers, confiseurs, bouchers, charcutiers ; dans les groupes des industries textiles et du travail des étoffes, les passementiers, tailleurs, couturières, lingères, modistes, etc. ; dans les industries de cuir : les maroquiniers, gainiers, portefeuillistes, etc. ; dans le travail du bois : presque tout le groupe de l'ébénisterie, de la tabletterie, etc. ; dans une partie du travail des métaux, communs ou précieux » (1).

Mais, dans ces branches mêmes de la production, la propriété personnelle des moyens de travail, l'autonomie des producteurs, l'organisation individualiste de l'atelier, et, plus souvent encore, de l'entreprise, tendent à disparaître.

Tantôt c'est la grande production qui fait brèche, la manufacture et la fabrique qui font une concurrence victorieuse à l'industrie du métier : la fabrique de pain supplante le boulanger ; la manufacture de meubles remplace ou asservit le maître ébéniste (2).

Tantôt, par une transition très fréquente vers le système de fabrique, les anciens procédés se maintiennent à côté ou à l'exclusion des procédés nouveaux. Le travail à

---

(1) *La petite industrie*, t. I. *L'Alimentation à Paris*, p. 9, Paris, 1893.

(2) *Revue du Travail*. Décembre 1899, p. 1293 : « *Soignies :* L'ébénisterie de province se plaint beaucoup de l'augmentation de la concurrence bruxelloise, où les fabriques de meubles deviennent plus nombreuses et l'outillage plus perfectionné. »

la main persiste ; le petit patron conserve son atelier, seul, ou avec sa famille, ou avec un ou deux auxiliaires ; mais, par suite de l'extension du marché, un intermédiaire se glisse entre le producteur et le consommateur ; l'industrie de métier se transforme en industrie à domicile, en fabrique collective (1).

Au point de vue technique, rien ou presque rien n'est changé. Au point de vue social, c'est une révolution complète : au lieu de producteurs indépendants, travaillant pour leur compte, disposant du produit intégral de leur travail, nous nous trouvons en présence de prolétaires travaillant pour le compte d'un capitaliste, d'un entrepositaire, qui centralise le commerce des produits et leur fournit, le plus souvent, les modèles, les matières premières, parfois même les ustensiles ou les machines-outils qu'ils emploient.

Et, de nos jours, cette évolution régressive de l'industrie de métier a pris un tel caractère de généralité que l'on a pu nommer notre temps « le siècle de l'usine et de la fabrique collective ».

Tous les ouvriers à domicile, bien entendu, ne sont pas d'anciens maîtres tombés dans le prolétariat. Schwiedland, dans ses nombreuses études sur la fabrique collective, montre fort bien que les industries à domicile peuvent naître spontanément, directement, sans avoir passé par une autre forme, ou dériver, non seulement de l'industrie de métier, mais de toutes les formes antérieures de la production industrielle.

« La décomposition des métiers des villes est, dit-il, en général le principal cas de formation de la fabrique col-

---

(1) Le Play entend par fabrique collective l'organisation « de la grande industrie, où le patron centralise le commerce des produits qu'une population ouvrière fabrique, pour le compte de ce patron, dans des ateliers spéciaux ou dans les foyers domestiques ».

lective dans les agglomérations urbaines. Mais la décomposition ou la transformation du métier n'est pas liée à la ville, pas plus que le développement par dérivation de l'industrie à domicile n'est liée à la transformation du métier. Toutes les formes de la production industrielle sont soumises à cette transformation en fabrique collective. Dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes des paysans, nous voyons le *travail domestique* (industrie manufacturière domestique) conduire à la fabrique collective. Il en est de même de *l'ouvrage salarié* (travail à la journée) qui a eu également, autrefois, une importance capitale comme mode de production ; et même le système d'exploitation le plus moderne, la *fabrique*, se transforme, selon l'avis de plusieurs, en fabrique collective » (1).

Les exemples de cette dernière catégorie — qui marquent un retour en arrière, une régression vers des formes inférieures — sont au moins douteux et assurément exceptionnels (2). Il arrive fréquemment, au contraire, que la fabrique collective trouve son origine dans la transformation capitaliste du travail au foyer ou du travail à la journée.

C'est le cas, par exemple, pour le tressage de la paille en Toscane et dans la vallée du Geer, pour la fabrication des jouets dans l'Oberland de Meiningen, la dentellerie des Flandres, la saboterie du pays de Waes et, presque partout, pour le tissage du fil ou de la laine.

Ainsi, à côté des anciens « maîtres », des couteliers de Namur, des ébénistes de Paris, des *canuts* de la Croix-Rousse, tissant des soies merveilleuses sur leurs métiers

---

(1) Schwiedland. *La répression du travail en chambre. (Revue d'Economie politique*, 1897, p. 580).

(2) V. par exemple Kovalewski. *Le régime économique de la Russie*, pp. 173 et s. (Paris, Giard et Brière, 1898.)

poussiéreux, des *patrons asservis* — tailleurs, cordonniers, tisserands, cigariers — qui travaillaient encore dans leur propre atelier, mais pour le compte d'un capitaliste, nous trouvons une multitude de façonniers, d'ouvriers en chambre, de travailleurs à domicile, qui ont été embrigadés directement par le chef d'entreprise, ou, du moins, n'ont jamais passé par la forme métier.

Quelles que soient, au surplus, les origines de l'industrie à domicile, ce qui la caractérise toujours, c'est la dépendance des travailleurs pour le placement des produits, dépendance qui entraîne généralement la prospérité économique de l'entrepreneur et la misère ou, s'ils ont encore à perdre quelque chose, la ruine des producteurs qu'il occupe.

Dépression permanente des salaires, chômage forcé pendant les mortes saisons — les saisons où l'on meurt, — travail forcé pendant les périodes de presse, telle est, presque toujours, et surtout à partir du moment où la machine vient lui faire concurrence, l'apanage lamentable du travailleur à domicile.

Il reste le maître de l'heure, dira-t-on : pas de règlement pour le contraindre ; pas de contremaître pour le surveiller. Mais qu'importe l'absence de contremaître à ceux qui ont la faim pour garde-chiourme ; l'absence de règlements, à ceux qui, travaillant sans répit, « les nuits sont les compagnes des jours » ? (1)

---

(1) Office du Travail. *L'industrie du vêtement à Paris*, 1896, p. 501 : « Avant la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des femmes et des mineurs, ... la journée de dix heures, très fréquente, marquait la période de calme, la journée de douze heures et demie, la période de presse. Parfois même, sous l'influence de l'impérieuse fantaisie des clientes, de l'indifférence des patrons et de la partialité des « premières », on pouvait signaler 44 heures de travail en trois jours (12 h. — 20 h. — 12 h.). Les cahiers d'heures, comprenant, détaillées jour par jour, huit années d'ou-

Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle travaillât en fabrique, astreinte à des labeurs pénibles, mais limités par la loi et les règlements d'ateliers, cette couturière en chambre que nous montre un dessin de Steinlen *(Les joies de l'Eté)*, éteignant sa lampe quand les premières lueurs de l'aube entrent dans sa mansarde et saluant la divine splendeur du ciel matinal de ces âpres paroles : « Voici enfin la saison où je pourrai économiser trois heures de pétrole par jour » ?

Nulle part, peut-être, — sauf au foyer des paysans, travaillant pour quelque bazar, — les salaires ne sont aussi bas, les journées de travail aussi longues, l'exploitation capitaliste aussi éhontée que dans ces « ateliers familiaux » des grandes villes, qui comptent, dans les statistiques officielles, comme autant d'entreprises distinctes et indépendantes. Il nous suffira de rappeler les horreurs du *sweating system* dans l'East End de Londres, dans les « étuves » de New-York, dans ces innombrables trous à travail, où des familles entières, vivant dans la promiscuité et l'ordure, s'exténuent de fatigue dans une atmosphère empoisonnée (1).

---

vrières, permettent d'apprécier le maximum de plusieurs ateliers célèbres. Çà et là, des journées de seize heures, mais le plus haut rendement hebdomadaire paraît être soixante-dix-sept heures. *Quant à la « seconde veillée », la veillée que certaines ouvrières peuvent s'imposer chez elles, ces cahiers d'heures n'en peuvent faire mention. C'est un côté éminemment triste du « travail en chambre ».*

(1) Sur les conditions du travail dans l'industrie à domicile, voir notamment :

Angleterre. — *First Report from the Select Comittee of the House of Lords on the sweating system* (1888). — D. F. Schloss. *The sweating system in the United Kingdom. (Journal of Social Science.* Octob. 1892.)

Allemagne. — Weber. *Das sweating System in der Konfektion und die Vorschlaege der Kommission für Arbeiterstatistik. (Archiv für soziale Gesetzgebung.* X. Viertes Heft Berlin, 1897). — Timm.

Car, ne l'oublions pas — et cette considération, sans doute, sera de nature à émouvoir les philanthropes admirateurs du travail en famille, — ces foyers de misère pour les producteurs sont aussi des foyers d'infection pour les consommateurs.

« C'est, à coup sûr, dit l'hygiéniste Fauquet, par l'intermédiaire des objets fabriqués que s'établissent, entre les diverses classes de la société, les relations les plus nombreuses, et, vu la contamination des produits du travail à domicile, on ne se félicitera pas de ce que « ce travail « permet au père et à la mère de famille de veiller aux « côtés de leur enfant malade *tout en continuant leur tra-* « *vail* ». L'isolement de ces malades n'est pas réalisable, et, chez ces pauvres gens, les vêtements qui, en cours de travail, sont volontiers utilisés comme couvertures, sont particulièrement propres à recevoir et à conserver les germes des maladies contagieuses » (1).

Sans doute, ce serait pousser au noir un tableau

Neuere Untersuchungen über die Lage der deutschen Konfektionsarbeiter. (*Neue Zeit*, 5 novembre 1998.)

AUTRICHE. — Schwiedland. *Klingewerbe und Hausindustrie in Oesterreich.* Leipzig 1894. — Bauer. *Die Heimarbeit und ihre geplante Regelung in Oesterreich. (Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik.* X. Zweites Heft, 1897.)

ETATS-UNIS. — White. *Sweating system. (Bulletin of the department of labor.* Mai 1896.)

FRANCE. — Office du travail. Rapp. du Maroussem. *La petite industrie,* t. I et II, Paris (Imprimerie nationale, 1893 et 1896).

BELGIQUE. — Office du Travail. *Les industries à domicile en Belgique* et, spécialement, les excellentes monographies de Génard (l'industrie coutelière de Gembloux) et Ansiaux (l'industrie armurière liégeoise et l'industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer).

SUISSE. — Swaine. *Die Arbeits-und Wirtschaftsverhaeltnisse der Einzelstiker in der Nordostschweiz und Vorarlberg.* Strassburg. Trübner, 1895.

(1) Schwiedland. *Travail en chambre et police sanitaire. (Revue d'Economie politique,* 1900, p. 230.)

suffisamment sombre par lui-même, que d'attribuer ces dangers, ces abus, ces conséquences funestes à toutes les formes du travail à domicile. L'ouvrier gantier, par exemple, protégé par une organisation syndicale rigide, qui rappelle les anciens corps de métiers, ne connaît pas encore la détresse des cordonniers et des tailleurs (1). Mais il n'en reste pas moins vrai que, dans la plupart des cas, les ouvriers en chambre sont plus maltraités que les ouvriers de fabrique; et ce que nous venons de dire du travail dans les villes s'applique également, et parfois avec une aggravation de misère, au travail à domicile dans les campagnes.

« C'est là, disait un député libéral au Parlement de Vienne, c'est là que le paupérisme pullule dans des proportions bien supérieures à celles de la petite industrie (des villes); c'est là que la journée atteint dix-huit heures, sans fournir à l'ouvrier rien de plus que des pommes de terre; c'est là que l'anémie et des contagions envahissent des vallées entières (2). »

Si donc la fabrique collective, ou plus exactement la manufacture collective, parvient à se maintenir ; si elle résiste — malgré son infériorité technique — à la concurrence redoutable de la fabrique centralisée, c'est au prix d'une dégradation et d'une démoralisation profonde des travailleurs qu'elle emploie. Aussi faut-il souhaiter, voire même favoriser, par des mesures législatives (3), le passage

---

(1) Sur l'organisation de la « collectivité des gantiers », à Bruxelles, v. E. Vandervelde, *Enquête sur les Associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique*, t. I, pp. 50 et suiv. (Bruxelles, Office de publicité, 1891.)

(2) Schwiedland. *La répression du travail en chambre. (Revue d'Economie politique*, 1897, p. 580.)

(3) Sur les mesures législatives proposées en vue de la répression du travail en chambre, voir aussi, du même auteur, *Ziele und Wege einer Heimarbeitgesetzgebung*. (Wien, Mantz, 1899.)

de ces formes dégénérées de la production individuelle, aux formes supérieures de la production en commun.

Les esprits enclins à l'optimisme peuvent espérer que cette transformation sera l'œuvre de sociétés coopératives, groupant les travailleurs à domicile et finissant par acquérir un outillage suffisant pour lutter avec succès contre l'industrie capitaliste. Mais, dans les cas, infiniment nombreux, hélas! où pareille espérance apparaît comme absolument chimérique, encore faudrait-il considérer comme un réel progrès, technique et social, que l'exploitation des travailleurs à domicile par le capital marchand fasse place à l'exploitation des travailleurs à l'atelier ou en fabrique par le capital industriel.

§ 4. — LES PETITS DÉTAILLANTS

Malgré l'extension des grands magasins, dont Zola, dans *Le Bonheur des dames*, a si magistralement décrit le prodigieux développement, désastreux pour les boutiques d'alentour, le nombre des petits détaillants, des petits commerçants de toute espèce, bien loin de se réduire, semble — d'après les recensements professionnels — constamment augmenter.

A la dernière session du *Verein für Sozialpolitik* (Breslau, 1899), W. Sombart constatait, avec chiffres à l'appui, que leur nombre augmente plus rapidement que la population (1).

Pour un d'entre eux qui disparaît, ruiné par les bazars

(1) Le recensement professionnel de l'empire allemand, pour 1882, donne 1,364 marchands sur 100,000 habitants; celui de 1895 en donne 1,502. Dans beaucoup de villes, la proportion a, depuis 1870, presque doublé. — Sur l'augmentation numérique des exploitations commerciales, v. Bernstein, *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, pp. 60 et suiv. — Trad. française, pp. 106 et suiv. — Berner. *Die Konzentrirung der Betriebe in Oesterreich.* (*Neue Zeit*, 22 juli 1899.) S. 518.

capitalistes, il en est dix qui apparaissent, dans d'autres branches, dans d'autres localités, dans les campagnes ou dans les faubourgs des grandes villes.

Ce sont, ordinairement, d'anciens domestiques, des ouvriers, qui disposent de quelques économies, ou bien encore des artisans dont la situation a décliné et, dans les villages, des cultivateurs qui renoncent, totalement ou partiellement, à la culture.

Il faut y ajouter un grand nombre d'employés de commerce qui, se trouvant sans place ou désirant se marier, s'établissent à leur compte, souvent avec des ressources manifestement insuffisantes : « La possibilité de se procurer trop facilement, par suite de la concurrence, des marchandises à crédit, amène l'envahissement de certaines branches par des exploitations sans solidité, qui éclosent spécialement pendant les périodes de crise, comme des champignons après la pluie, pour disparaître au bout d'un an ou deux, quand l'inévitable ruine se produit » (1).

Bref, le petit commerce est par excellence le refuge des éclopés du capitalisme, de tous ceux qui préfèrent au dur labeur de la production le maigre gaspillage de l'intermédiaire, ou qui, ne trouvant plus un revenu suffisant dans l'industrie ou l'agriculture, éprouvent le besoin d'ajouter une corde à leur arc, en ouvrant quelque boutique : c'est ce qui explique, notamment, la multiplication, le pullulement des débits de boissons, des cabarets de toute espèce — le plus facile et le moins coûteux à installer de tous les commerces.

Mais ce serait une grave erreur de croire que ces minuscules exploitations — que les statistiques officielles

---

(1) W. Borgesius. *Wandlungen im modernen Detailhandel.* (Braun's, *Archiv für soziale Gesetzgebung*, 1898, Erstes Heft, p. 69.)

recensent comme entreprises distinctes — puissent être, d'une manière générale, considérées comme la propriété personnelle de ceux qui les exploitent. Il en est un grand nombre, et un nombre croissant à mesure que le régime capitaliste se développe, qui n'ont qu'un fantôme d'indépendance et se trouvent plus ou moins directement dans la main de quelques gros bailleurs de fonds, industriels et commerçants.

A de très rares exceptions près, toutes les brasseries de quelque importance, en vue d'écouler leur production, possèdent un nombre plus ou moins grand de cabarets, voire même — en Belgique — des Maisons du Peuple socialistes. Et comme l'expérience a bientôt montré que, pour faire prospérer ces cabarets, la vente du genièvre était beaucoup plus avantageuse que celle de la bière, nombre de brasseurs se sont faits marchands de liqueurs en gros.

C'est ce qui explique ce fait, paradoxal en apparence, que récemment, à Bruges, les brasseurs réclamaient énergiquement l'abolition du droit de licence imposé aux seuls débitants de boissons distillées, alors qu'ils semblent, à première vue, avoir tout intérêt à des mesures qui ont pour but de restreindre la consommation de genièvre et poussent, par conséquent, à consommer plus de bière.

Le contraste entre la situation réelle et la situation apparente qui existe pour les débits de boisson, au point de vue du degré de concentration capitaliste, se retrouve également dans beaucoup d'autres branches du commerce de détail.

Dans les villes hollandaises, par exemple, la plupart des boulangeries ne sont que des dépôts alimentés par des fabriques capitalistes.

A Londres, Macrosty, dans un article de la *Contemporary Review* (mars 1899) constate « que les restaurants à

bon marché de Londres se trouvent dans les mains de quatre ou cinq firmes ». Le commerce du lait est dans les mêmes conditions. La pharmacie et le débit des cigares subissent un sort identique : une seule société possède cent dépôts pour la vente des cigares (1).

En somme donc, les innombrables exploitations commerciales qui figurent dans les recensements officiels peuvent être classées en trois catégories :

1° Celles qui, tout en constituant des unités statistiques, ne sont que des dépôts, des succursales de grandes entreprises, capitalistes ou coopératives ;

2° Celles qui ne fournissent à l'exploitant qu'un revenu accessoire, un supplément de salaire ;

3° Celles, enfin, qui forment réellement des exploitations indépendantes, dont l'inventaire est la propriété personnelle du petit détaillant.

Or, si le nombre total des établissements commerciaux augmente à coup sûr, il est beaucoup moins certain que les exploitations de cette dernière catégorie — les seules qui nous intéressent au point de vue de l'union de la propriété et du travail — tendent à se multiplier.

Certes, leur nombre s'accroît, avec la spécialisation professionnelle, dans les régions où l'économie d'échange se développe aux dépens des formes domestiques de la production. Tel village, jadis exclusivement agricole, dont les habitants cuisaient leur pain et troquaient leur beurre et leurs œufs contre des marchandises chez des « négociants » de la ville prochaine, possède maintenant sa boulangerie, son épicerie, ou, tout au moins, un de ces hétéroclites magasins, où l'on vend à la fois des aunages et des denrées coloniales, des casseroles et des almanachs,

(1) Kautsky. *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*, p. 65. — Trad. française, p. 127.

du cirage et des harengs saurs, des corsets et des chapeaux de paille. Mais si, dans les milieux ruraux, la différenciation commerciale s'opère de plus en plus, multipliant les boutiques, dans les agglomérations urbaines, au contraire, le développement des coopératives et, surtout, des bazars, des grands magasins — dont quelques-uns occupent, comme le Bon Marché ou le Louvre, plusieurs milliers d'employés — inflige aux petits détaillants un préjudice qui se traduit, d'abord, par la réduction de leurs profits, puis, dans certaines branches, par la réduction de leur nombre.

Néanmoins, il n'est pas douteux — et c'est un des plus graves inconvénients du régime actuel — que les petits détaillants conservent une importance numérique hors de toute proportion avec les services qu'ils rendent aux consommateurs.

Que d'exemples frappants n'a-t-on pas donnés de ce que coûte au public le parasitisme des intermédiaires, depuis la pomme de Normandie, se vendant soixante fois plus cher à Paris qu'en son lieu de production (1), jusqu'au litre de vin du Midi, qui rapporte quinze centimes au propriétaire de vigne et se paie soixante-dix ou quatre-vingts centimes chez le débitant. Dernièrement encore, on pouvait lire dans l'*Economiste Français* que le prix moyen pour 50 kilos de café, qui atteignait 103 francs en 1893, était tombé à 39 francs en 1899 ; or, cette baisse des deux tiers n'a pas eu la moindre répercussion sur les prix de détail ; seuls, les intermédiaires en ont profité : « le café brésilien, qui ne revient pas, en France, tous droits payés, à plus de 2 fr. 50 le kilo, est couramment vendu à 4 et 5 francs au détail, encore que la pureté n'en soit pas toujours absolue. Les bénéfices des intermédiaires

(1) Gide. *La Coopération*, p. 284. (Paris, Larose, 1900.)

grèvent donc cet article plus lourdement encore que le fisc » (1).

Au surplus, malgré ces bénéfices, si onéreux pour leur clientèle, les petits détaillants sont à tel point nombreux que, surtout dans les branches entamées par le grand commerce, il en est des milliers au seuil de la faillite. Ainsi que le fait remarquer justement Ch. Gide, si chaque boulanger ne cuit qu'un sac de farine par jour et si, sur ce sac, il doit vivre, payer son loyer, ses impôts, ses garçons, il faut bien qu'il majore le prix de chaque pain, et encore il vivra misérable. C'est précisément ce qui prouve que le mécanisme est détestable, ce qui justifie la condamnation sévère que les socialistes de l'école phalanstérienne prononçaient déjà contre l'inutile multitude des petits détaillants.

« Le commerce, dit Considérant, n'est utile que pour servir les besoins de la production et de la consommation; il doit être le valet des deux autres branches... Son rôle est subordonné. Improductif de sa nature, il n'ajoute rien par lui-même en quantité, ni en qualité, aux objets qui passent par ses mains : ses opérations doivent être exécutées avec le plus petit nombre d'agents possible. Or, ceci n'est réalisable qu'au moyen d'une organisation administrative qui mette le producteur directement en rapport avec le consommateur et qui supprime tous les intermédiaires voleurs, grugeurs et parasites. »

§ 5. — RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

En somme, malgré la prédominance croissante de la structure capitaliste, on retrouve encore, dans les sociétés

(1) Sur les relations qui existent entre les prix de gros et les prix de détail, voir Newman. *Wholesale and retail prices* (dans *Economic Journal*, september 1897).

actuelles, de multiples et importants débris des structures sociales antérieures, des formes précapitalistes de la production.

La propriété paysanne, l'industrie de métier, le petit commerce indépendant ne sont pas à la veille de disparaître et, partout où ils subsistent, — réalisant l'union de la propriété et du travail, — le socialisme ne songe nullement à employer la contrainte pour les socialiser (1).

Mais, si nombreux que puissent être, dans certains pays, certaines régions, certaines branches d'industrie, les témoins des époques anciennes, il n'en reste pas moins vrai qu'en règle générale le développement du capitalisme tend à éliminer, à décapitaliser les producteurs autonomes, ou tout au moins à leur enlever, en les asservissant, leur indépendance primitive.

Dès l'instant où le marché prend une extension suffisante, les avantages de l'œil du maître, de l'habileté manuelle, de l'ardeur au travail stimulée par l'intérêt direct et personnel du producteur, ne suffisent plus à compenser les avantages productivistes supérieurs de la division des tâches, de la connaissance exacte des débouchés, de la mise en œuvre d'un capital plus abondant. A plus forte raison en est-il ainsi dans les branches de la production,

---

(1) Cf. Kautsky. *Das Erfurter Programm*, pp. 150 et suivantes (Stuttgart, 1892). — Fr. Engels. *Die Bauernfrage in Frankreich und Deutschand. (Neue Zeit*, 1894-95, n° 10) : « ...Il est évident que, si les pouvoirs publics tombaient en nos mains, nous ne songerions pas à exproprier les petits paysans par la contrainte (que ce soit avec ou sans indemnité), comme nous serions obligés de le faire vis-à-vis des grands propriétaires. Notre avis, en ce qui concerne le petit paysan, c'est qu'il faut l'amener à transférer son entreprise et sa propriété privée à des associations coopératives, non par la force, mais par l'influence de l'exemple et avec l'aide des pouvoirs publics. »

toujours plus nombreuses, où les progrès de la technologie fondent le règne de la machine.

Rien de plus saisissant, à cet égard, que la précieuse enquête américaine de 1898 sur la productivité comparée du travail manuel et du travail mécanique (1). Ces recherches, d'une précision vraiment admirable, ont porté sur 672 espèces de produits, industriels ou agricoles. Chaque espèce se trouve minutieusement analysée, dans le rapport de Carroll D. Wright, au quadruple point de vue du nombre d'ouvriers, d'opérations, d'heures de travail et de dollars payés pour la main-d'œuvre, nécessaires pour produire : 1° à la main, 2° à la machine, la même unité de produit.

Bornons-nous à citer quelques exemples typiques, qui montrent, d'une manière frappante, la foudroyante supériorité du machinisme :

1° *Fabrication de dix charrues.*

A la main : 2 ouvriers faisant 11 opérations distinctes et travaillant en tout 1,180 heures, payées 54 dollars 46.

A la machine : 52 ouvriers, faisant 97 opérations et travaillant en tout 37 heures 28, payées 7 dollars 90.

2° *Fabrication de cinq cents livres de beurre.*

A la main : 3 ouvriers ; 7 opérations ; 125 heures ; 10 dollars 6.

A la machine : 7 ouvriers ; 8 opérations ; 12 heures 30 ; 1 dollar 78.

3° *Fabrication de cent mouvements de montres.*

A la main : 14 ouvriers ; 453 opérations ; 341,896 heures ; 80,822 dollars.

A la machine : *x* ouvriers ; 1,088 opérations ; 8,343 heures ; 1,799 dollars.

---

(1) *Hand and machine labor.* Thirteenth Annual Report of the Commissioner of labor, 1898 (Washington, 1899).

4° *Fabrication de cinq cents yards de cotonnette croisée.*

A la main : 3 ouvriers; 19 opérations; 7,534 heures; 135 dollars 61.

A la machine : 252 ouvriers; 43 opérations; 84 heures; 6 dollars 81.

5° *Fabrication de cent paires de bottes à bon marché.*

A la main : 2 ouvriers; 83 opérations; 1,438 heures; 408 dollars 50.

A la machine : 113 ouvriers; 122 opérations; 154 heures; 35 dollars 40.

6° *Fabrication de mille livres de pain en pains d'une livre.*

A la main : 1 ouvrier; 11 opérations; 28 heures; 5 dollars 80.

A la machine : 12 ouvriers; 16 opérations; 8 heures 56; 1 dollar 55.

7° *Fabrication de douze douzaines de jaquettes* (hommes).

A la main : 1 ouvrier; 4 opérations; 840 heures; 50 dollars 40.

A la machine : 11 ouvriers; 8 opérations; 97 heures 15; 12 dollars 80.

Pareils chiffres n'ont pas besoin de commentaire : ils marquent en traits de feu l'inévitable destin des maîtres tailleurs, cordonniers, tisserands, boulangers, horlogers et autres artisans qui ne produisent pas des spécialités ou des articles de luxe.

Malgré les efforts désespérés de la petite bourgeoisie pour conserver ne fût-ce qu'une ombre d'indépendance, la production manuelle pour tous les objets de consommation courante s'efface de plus en plus devant la production mécanique, subjuguant un nombre croissant de travailleurs salariés.

En Allemagne, par exemple, de 1882 à 1895, le nombre des producteurs indépendants dans l'industrie proprement dite a diminué de 139,382, tandis que le nombre total des travailleurs industriels a augmenté de 861,468.

Si l'on tient compte maintenant de toutes les professions industrielles, commerciales et agricoles, il y a, depuis 1882, augmentation absolue du nombre des producteurs autonomes ou soi-disant tels, aussi bien que des employés et ouvriers ; mais tandis que cette augmentation n'est que de 5 p. 100 pour les producteurs autonomes, elle est de 20 p. 100 pour les ouvriers et de 100 p. 100 pour les employés. Plus des trois quarts parmi les nouveaux venus dans la vie du travail appartiennent à la classe ouvrière ; et, même dans l'ensemble des professions, la proportion des employés et des ouvriers augmente sensiblement aux dépens des producteurs autonomes (1).

C'est ce qui résulte du tableau suivant, que nous empruntons à M. Rauchberg.

Sur 100 personnes occupées dans l'empire allemand, de 1882 à 1895, on comptait :

	Producteurs indépendants		Ouvriers et employés	
	1882	1895	1882	1895
	—	—	—	—
Agriculture. . . .	27,78	30,98	72,22	69,02
Industrie.	34,41	24,90	65,59	75,10
Commerce	44,67	36,07	55,33	63,93
Ensemble . . .	32,03	28,94	67,97	71,06

Ainsi, malgré la réduction du nombre des ouvriers

(1) V. Rauchberg. *Die Berufs-und Gewerbezaehlung im Deutschen Reich* vom 14 juni 1895. (Braun's *Archiv für soziale Gesetzgebung*, 1899, pp. 611 et s.)

agricoles, des journaliers permanents, absorbés par les « villes tentaculaires », l'importance relative du prolétariat va croissant.

Est-ce à dire que fatalement, inéluctablement, tous les producteurs autonomes soient condamnés, dans un avenir plus ou moins prochain, à se transformer en salariés, à franchir une à une toutes les stations du calvaire capitaliste? Telle n'est pas notre pensée.

Nous avons dit ailleurs que l'on peut concevoir des évolutions fort différentes, que la propriété personnelle peut se transformer en propriété coopérative ou sociale, sans devoir passer nécessairement par la phase capitaliste (1).

D'autre part, il apparaît clairement que, dans un grand nombre de branches, si la propriété personnelle tend à disparaître, les formes supérieures de la production capitaliste — malgré les avantages qu'elles présentent au point de vue d'une exploitation rationnelle — ne sont guère en état d'éliminer les formes inférieures, stagnantes, misérables, de l'industrie à domicile, de la culture parcellaire, du commerce de détail.

Engendrés par le capitalisme, le parasitisme des intermédiaires, la stérile profusion des métiers de luxe, les hontes du *sweating system*, la pulvérisation des parcelles de terre, avec leurs « propriétaires à 15 ou 25 centimes de revenu », semblent devoir durer aussi longtemps que le régime capitaliste lui-même.

Peut-être aussi certaines branches de la production autonome, certains débris de la propriété paysanne sont-ils destinés à lui survivre. Rien n'empêche, en effet, de supposer un état socialiste où la propriété et le travail indi-

(1) Rapport présenté au congrès agricole de Waremme, sur la petite propriété rurale, dans Vandervelde et Destrée *Le Socialisme en Belgique*, pp. 359 et s. (Paris, Giard et Brière, 1898.)

viduels coexisteraient avec la propriété et le travail collectifs.

Mais, quoi qu'il en soit, le fait certain, c'est que dans les principales industries, celles qui répondent aux besoins les plus généraux et les plus étendus, la supériorité productiviste du machinisme et de l'exploitation en grand tendent à l'éviction de la propriété personnelle et de la production isolée. Et les mêmes causes poursuivent leurs effets, les formes capitalistes de la production et de l'échange, qui caractérisent, dès à présent, le régime du travail, manifestent une tendance croissante vers la concentration et la socialisation.

EMILE VANDERVELDE

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ÉTUDIANTS & ANCIENS ÉTUDIANTS SOCIALISTES

Le premier Congrès international des Étudiants et anciens Étudiants socialistes se tint à Bruxelles en 1891. Le compte rendu en fut publié dans l'*Avant-Garde* de Bruxelles. Le deuxième Congrès eut lieu à Genève en septembre 1893 au lendemain du grand Congrès socialiste international de Zurich. Le compte rendu parut dans l'*Étudiant socialiste* de nos camarades belges et dans l'*Ère nouvelle* de Paris.

Le troisième Congrès a été tenu à Paris cette année, à la veille du Congrès socialiste international, à l'Hôtel des Sociétés savantes, les 20, 21 et 22 septembre derniers.

Étaient représentés les Étudiants socialistes des Universités de Paris (Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris), Étudiants socialistes russes, polonais, bulgares, arméniens; groupe socialiste des Antilles, le *Mouvement Socialiste,* les *Cahiers de la Quinzaine,* l'*Œuvre Sociale,* de Lyon (Groupe des Étudiants Socialistes ; étudiants socialistes russes), de Montpellier (groupe des Étudiants Socialistes), de Nancy, Caen, Aix. Pour l'Allemagne les étudiants socialistes des Universités de Berlin (Groupe et revue *Sozialistische Monatshefte)* de Munich (groupe, *Revue Franco-Allemande)*, pour la Belgique, Bruxelles et Liège ; pour la Hollande, Amsterdam, Utrecht, Delft, Leyden ; pour l'Italie, Rome ; pour le Danemark, Copenhague ; pour la Hongrie, Budapest ; pour la Bulgarie, Sofia. La plupart des Universités russes et polonaises, les étudiants

socialistes arméniens étaient également représentés. Les étudiants socialistes des Universités de Vienne (Autriche) et Cambridge (Angleterre), qui n'avaient pu se faire représenter avaient envoyé des rapports et les étudiants socialistes de Belgrade (Serbie) avaient chargé notre camarade D. Popovitch de les représenter.

D'autre part, les étudiants socialistes des grandes Universités Américaines : « Harward University » (Massachusets) « Columbia University » (New-York) « Brown University » (Providence) et de l'Université de Chicago avaient adhéré au Congrès. Ces camarades montrèrent pendant plusieurs mois une grande activité et constituèrent même un secrétariat inter-universitaire socialiste. Par suite de raisons que nous ignorons, ils n'ont pu, ainsi qu'ils le comptaient, se faire directement représenter.

De même aussi les étudiants socialistes de Toulouse, Poitiers, Lille, Lausanne, Berne et Genève envoyèrent au Congrès leurs adhésions morales, mais n'eurent pas de délégués.

Parmi les professeurs présents au Congrès citons Enrico Ferri, *priva-docent* à l'Université de Rome, Vandervelde et Vinck, professeurs à l'Université Nouvelle de Bruxelles, Jaurès, Tarbouriech, professeur au Collège des Sciences Sociales, le député italien Gatti, Soldi, *privat-docent* à l'Université de Rome, Borgbjerg, député de Copenhague.

Nos excellents amis Hector Denis, recteur de l'Université de Bruxelles, Georges Renard, professeur à l'Université de Lausanne, Augagneur, professeur à l'Université de Lyon, s'étaient excusés de ne pouvoir assister au Congrès et nous avaient adressé l'expression de leur sympathie.

Le Congrès fut ouvert par Enrico Ferri, assisté de Borgbjerg (Copenhague) et Hubert Lagardelle (Paris). Ferri fit ressortir avec force la légitimité d'un Congrès d'étudiants socialistes : de même que les cellules cérébrales sont, dans la vie organique, à la fois distinctes et dépendantes du reste du corps dont elles font partie, de même il y a, dans la vie socialiste, une division de travail nécessaire. En meme temps Ferri pro-

clama, aux applaudissements de tous, la solidarité qui unit les étudiants socialistes au prolétariat organisé du monde entier.

I

LA PROPAGANDE DANS LES MILIEUX UNIVERSITAIRES

Jean Longuet fit en quelques mots l'historique — déjà chargé et déjà glorieux — du Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris. — Le *délégué des Étudiants socialistes de Budapest* déposa un substantiel rapport, où sont analysés les raisons pour lesquelles, contrairement à ce que le passé permettait d'attendre d'eux, et malgré leur phraséologie libérale, la plupart des étudiants hongrois — de ceux que nous vîmes il y a quelques mois traîner insolemment sur le boulevard Saint-Michel leurs costumes de dompteurs-tziganes, — se sont laissé entraîner par les plus basses passions nationalistes.

Le Congrès posait la question de savoir comment et par quels procédés nous pouvions amener au socialisme le plus grand nombre possible d'étudiants. Trois courants d'opinion se formèrent à ce sujet :

1) Quelques délégués, surtout *belges* et *hollandais*, appuyés en partie par *Tarbouriech*, soutinrent qu'il était inutile d'essayer de gagner au socialisme les étudiants purement bourgeois. S'appuyant sur l'exemple de leur pays, ils montrèrent qu'il n'y a d'étudiants socialistes possibles que là où il existe — et dans la mesure où il existe — un prolétariat intellectuel. C'est donc sur l'intérêt économique du prolétariat intellectuel que notre propagande devrait exclusivement — ou presque exclusivement — s'appuyer.

De nombreux délégués, entre autres *Hubert Lagardelle*, mirent en lumière l'inefficacité et le danger de ce mode de propagande. Les étudiants, dirent-ils, ne sont pas des prolétaires intellectuels ; ils sont des aspirants-médecins, des aspirants-ingénieurs, etc.; ce n'est que plus tard qu'ils seront des médecins sans clients, des ingénieurs sans emploi; on ne peut donc invoquer l'intérêt économique avant que cet intérêt

ne soit né. De plus, il est dangereux d'attirer les intellectuels par la promesse de situations meilleures. Tandis que l'intérêt de classe est un intérêt altruiste, si l'on peut dire, qui s'étend dans le temps et dans l'espace, — ce que demandent la plupart des prolétaires intellectuels c'est une situation pour eux-mêmes, et tout de suite. Faire appel à l'intérêt économique des intellectuels, c'est donc éveiller des espérances qui seront déçues, c'est de plus introduire dans le mouvement socialiste nombre d'arrivistes dangereux, venant chercher dans le monde ouvrier les avantages matériels (places de députés, conseillers municipaux, secrétariats de mairie, directions de coopératives, etc.) que leur refuse la société bourgeoise, et empêcher ainsi le prolétariat de faire son éducation administrative.

2) *Ferri,* s'appuyant sur son expérience personnelle de professeur, soutint que le meilleur mode de propagande était la science. Si tant de jeunes gens, socialistes à l'Université, deviennent plus tard réactionnaires, c'est peut-être en partie parce qu'on n'a éveillé en eux que l'enthousiasme de la jeunesse, lequel disparaît vite. Il faut, au contraire, faire entrer le socialisme dans leurs esprits comme une partie de la science, comme l'aboutissant logique et nécessaire des sciences biologique et sociologique. Point n'est besoin de faire une propagande directe qui, au contraire, effaroucherait nombre d'auditeurs; il suffit d'exposer la science tout entière, sans les mutilations que lui fait subir l'orthodoxie bourgeoise; d'eux-mêmes, les auditeurs en tireront les conclusions socialistes. « Sans prononcer une fois par an le mot de socialisme, dit Ferri, je fais des deux tiers de mes élèves des socialistes conscients. » — Dans le milieu ouvrier, il faut ajouter les conclusions socialistes aux prémisses scientifiques, parce que la psychologie ouvrière le permet, et même l'exige; dans un milieu d'intellectuels bourgeois, il faut donner les prémisses scientifiques seules, et laisser chaque conscience en tirer d'elle-même les conclusions.

3) A cette propagande d'ordre scientifique ou rationnelle, *Lagardelle* ajouta après les raisons données plus haut, la

nécessité d'une propagande d'ordre sentimental ou moral. En fait, presque tous les étudiants socialistes sont venus au socialisme pour des motifs moraux. Ce n'est que plus tard que leurs lectures et leurs études confirmèrent par des raisons scientifiques leurs sentiments spontanés.

L'ordre du jour suivant, présenté par *Lagardelle*, fut adopté par l'unanimité des nationalités, sauf deux (Hollande, Bulgarie) :

Le Congrès considère que, tout en faisant appel aux intérêts de classe des futurs prolétaires intellectuels, la propagande socialiste dans les milieux universitaires doit s'adresser plus particulièrement à l'esprit scientifique, aux sentiments moraux et aux aspirations démocratiques des étudiants.

Sur la demande *d'un professeur d'École normale primaire*, le Congrès engage les groupes d'étudiants socialistes à faire une active propagande auprès des professeurs d'École normale, qui transmettront à leur tour leurs convictions socialistes aux instituteurs qu'ils auront à former, et qui par là peuvent jouer un rôle capital dans tout le pays. Le Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris, en particulier, est invité à s'occuper activement des élèves de Saint-Cloud, qui, si l'on veut s'en donner la peine, viendront au socialisme, comme y sont venus beaucoup de normaliens de la rue d'Ulm.

Sur la proposition du *délégué de Munich*, l'ordre du jour suivant est ensuite voté :

Le Congrès est d'avis que le meilleur moyen de propager le socialisme dans les milieux universitaires, est de fonder, à côté de cercles nettement socialistes là où ils sont possibles, des cercles neutres pour l'étude des sciences sociales.

II

ROLE DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES DANS LE MOUVEMENT OUVRIER

Lagardelle essaya de définir quel doit être ce rôle. Selon lui, les intellectuels n'ont pas à élaborer pour le compte du prolétariat des théories dans leur cabinet, mais à aider le

prolétariat à dégager de lui-même des faits et de ses tendances sa propre théorie. Il rappelle la célèbre résolution du Congrès de Lausanne : Le rôle de l'Internationale n'est pas de dicter au prolétariat des formules, mais de l'aider à trouver lui-même sa propre ligne de conduite. — Lagardelle fait remarquer que ceux qui récemment ont excommunié les intellectuels en France, sont précisément non pas des ouvriers, — qui seraient excusables d'une défiance trop souvent légitime, — mais des intellectuels, qui ne peuvent se résigner au rôle qui leur convient.

Les ordres du jour suivants furent ensuite votés : Sur la proposition du camarade *Roag* (de Montpellier) :

Le Congrès invite les groupes d'étudiants socialistes à s'entendre pour organiser des tournées de conférences internationales. Ces tournées auront pour but de diminuer les frais de voyage.

Sur la proposition de *Tarbouriech* (Paris) :

Le Congrès émet le vœu que les groupes d'étudiants socialistes utilisent, pour la propagande dans les milieux ouvriers, le déplacement de leurs membres; que, pour l'organisation matérielle des conférences et enquêtes, il y ait entente avec les groupes locaux, et que ces groupes assurent le logement et la nourriture des conférenciers et enquêteurs dans les meilleures conditions de bien-être et d'économie.

Sur la proposition du délégué des étudiants socialistes de Munich :

Le Congrès conseille aux étudiants socialistes de prendre part aux enquêtes sociales scientifiques qui les familiariseront avec les questions pratiques et les conditions réelles de la vie ouvrière, et qui se feront des collaborateurs constants des recherches de cet ordre.

A propos de la propagande anti-militariste *Jean Longuet* (Paris) proposa l'ordre du jour suivant voté à l'unanimité :

Le Congrès invite les groupements d'étudiants socialistes à prêter tout leur appui aux groupes de jeunes gardes ou de jeunesses socialistes dans leur propagande contre le militarisme.

La question des *Universités populaires* occupa toute une séance.

Un seul délégué, le camarade *Polack* (de Paris) s'y montra hostile en principe. Il déposa l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, tout en reconnaissant que la lutte de classes n'est qu'un moyen, et non une fin, déclare que l'émancipation intellectuelle des travailleurs doit être, comme son émancipation économique, l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, et encourage les étudiants socialistes à créer des Universités socialistes plus populaires et mieux universitaires que les U. P. bourgeoises actuelles.

Nous devons dire que cet ordre du jour n'obtint que la voix de son auteur.

Plusieurs orateurs combattirent cette thèse, entre autres *Jaurès* qui montra qu'il était aussi absurde de conseiller aux prolétaires de s'instruire eux-mêmes que de leur conseiller de s'enrichir eux-mêmes ; le capital intellectuel de l'humanité doit être pris par eux, comme le capital économique de la bourgeoisie. Aucun grand mouvement révolutionnaire n'a hésité à se servir de toutes les forces intellectuelles du passé. Et s'il y a des snobs dans les Universités populaires, il n'y a là qu'un signe de croissance et de vitalité. Au surplus, pour les U. P. comme pour les Parlements, comme pour les syndicats, comme pour les coopératives, c'est un manque de foi en le socialisme que de croire qu'il se dissoudra au contact de la réalité; au contraire, loin d'apporter leurs préjugés dans le mouvement socialiste, les intellectuels bourgeois qui le fréquentent, les y perdront.

Boucher, dans un rapport présenté au nom du Groupe des Étudiants collectivistes de Paris, opposa à la vieille méthode socialiste, qui n'exigeait que de bons tireurs disciplinés, le socialisme d'aujourd'hui, qui veut des hommes conscients. Il s'efforça de tracer un plan d'études pour les U. P. socialistes, en insistant sur la nécessité d'un programme d'ensemble et d'une coordination des efforts des professeurs. Il conclut en invitant les étudiants socialistes à pénétrer dans toutes les U. P., même bourgeoises, soit comme professeurs, soit comme auditeurs-contradicteurs ; c'est là, semble-t-il, le vrai champ

de bataille des étudiants socialistes, c'est là le rôle qui leur est le plus propre dans l'ensemble du mouvement, celui qui éveillera le moins de défiances, et celui où ils seront le plus utiles.

Le camarade *Ivanowski* exposa d'une façon très complète l'œuvre des Universités populaires de la Pologne autrichienne. Le *délégué de Munich,* répondant aux critiques faites contre les Universités populaires, auxquelles on reproche de n'attirer que des bourgeois, déclare que dans l'Allemagne du Sud 30 p. 100 des assistants des Universités populaires sont des ouvriers manuels.

Le *délégué des étudiants socialistes de Moscou et de Pétersbourg*, répondant à d'injustes critiques qu'avait faites incidemment un délégué russe, exposa la douloureuse situation des étudiants socialistes russes. Quinze cents à deux mille sont arrêtés chaque année, pour propagande socialiste, des centaines et des milliers envoyés en Sibérie.

Le citoyen *Soldi*, privat-docent de l'Université de Rome, exposa ce qui a été fait au point de vue de l'enseignement populaire supérieur en Italie où plusieurs Universités populaires sont en formation, surtout dans l'Italie du Nord.

Les camarades *André Hesse* et *Jean Longuet* proposèrent la résolution suivante :

Le Congrès, considérant que la question des U. P. doit être examinée à la lumière des conceptions générales qui dirigent l'action et la propagande du socialisme moderne,

Considérant qu'il y a intérêt pour le prolétariat tout entier à participer à la science, mais que d'autre part il ne doit jamais oublier sa mission de parti de classe,

Déclare :

1) Partout où une U. P. se formera, socialiste ou non, il est du devoir des étudiants socialistes d'y entrer.

2) Partout où les ouvriers membres des U. P. seront assez conscients, il y a intérêt à ce que l'U. P. soit une Université socialiste.

3) Partout où une U. P. sera créée dans un but hostile au socialisme, il y a intérêt et devoir à la combattre.

Les deux premiers points furent adoptés à l'unanimité; le

troisième fut repoussé, comme impliquant des réserves dangereuses, et remplacé par la résolution suivante d'*Uhry* (Paris) :

3) Les étudiants socialistes sont invités à pénétrer au besoin même dans les Universités purement bourgeoises.

PROPAGANDE EN FAVEUR DE L'HYGIÈNE SOCIALE

Vandervelde signala ce qu'a fait à ce point de vue le Parti Ouvrier belge. Il cita, entre autres détails, le bon exemple donné par un cabaretier de Bruxelles qui, sur son tonneau de genièvre, a inscrit en grosses lettres : Poison. Il justifie les socialistes belges d'avoir inscrit l'antialcoolisme dans leur programme, car, s'il est vrai que beaucoup boivent de l'alcool parce qu'ils sont misérables, beaucoup sont misérables parce qu'ils boivent de l'alcool.

Prirent la parole sur la question *Hubert Lagardelle*, les délégués de Munich, Berlin.

Tarbouriech signala ce fait qu'aux colonies, les femmes blanches ont une mortalité inférieure à la mortalité moyenne de nos climats; tandis que les hommes meurent quatre ou cinq fois plus : ce qui ne peut être dû qu'à l'alcool et aux femmes indigènes; d'où la nécessité d'une sérieuse propagande antialcoolique parmi les gens qui vont aux colonies.

Soldi exposa ce qui a été fait en Italie contre la tuberculose.

On adopta ensuite les résolutions suivantes :

Sur la proposition de notre camarade *Maria Fournier* :

Le Congrès invite les étudiants socialistes à donner un exemple personnel en s'abstenant de l'emploi des boissons distillées.

Sur la proposition de *Vandervelde* :

Le Congrès estime que la lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, etc., ne peut avoir que des résultats limités, aussi longtemps que les facteurs économiques, qui exercent une influence prépondérante sur le développement de ces fléaux, ne seront pas radicalement modifiés.

Néanmoins, si limités que puissent être ces résultats, ils ne sont

pas négligeables ; il y a donc lieu d'appuyer énergiquement toutes les mesures proposées contre la tuberculose, et de provoquer dans les milieux socialistes, la formation de groupes antialcoliques, exigeant de leurs adhérents l'engagement absolu de s'abstenir de boissons distillées, et de consacrer une partie des ressources économisées de la sorte à des œuvres de propagande socialiste.

Le camarade *Uhry* fit en outre adopter le vœu suivant :

Le Congrès invite les étudiants socialistes à combattre les mesures encourageant la prostitution, telles que la réglementation, et les lois qui interdisent la recherche de la paternité.

III

SITUATION DU PROLÉTARIAT INTELLECTUEL

Deshagre (Paris) signala les divers groupes professionnels existant à Paris : association syndicale des élèves en pharmacie ; association des professeurs de l'enseignement libre, et surtout l'œuvre de la « Solidarité universitaire », fondée depuis cinq mois à Paris.

Vinck signala l'existence en Belgique, à côté de syndicats professionnels comme ceux-là, de deux syndicats intellectuels socialistes : celui des médecins socialistes, qui font des recherches théoriques, des enquêtes, et parfois des réquisitoires documentés contre l'incurie criminelle de la bourgeoisie ; — et celui des avocats socialistes, qui rédigent des brochures sur la législation ouvrière, et sont tenus de défendre gratuitement tout ouvrier poursuivi pour un motif politique ou professionnel.

On adopta la résolution du camarade *Deshagre* amendée par Vandervelde et ainsi rédigée :

Le Congrès émet le vœu qu'une enquête soit faite sur la situation du prolétariat intellectuel des divers pays. Il invite en outre les étudiants et anciens étudiants socialistes à pénétrer dans les groupements professionnels pour y faire prévaloir leurs tendances, et, d'autre part, à créer des syndicats socialistes (médecins, avocats, etc.) pour la défense non seulement des intérêts professionnels mais encore (par voie de consultations ou plaidoiries gratuites, enquêtes, etc.) des intérêts du prolétariat.

IV

RAPPORTS INTERNATIONAUX

Le camarade *Tordeur* (Bruxelles) annonce l'apparition prochaine de l'*Étudiant socialiste,* administré par nos camarades de Bruxelles, ce journal désigné comme l'organe international des étudiants socialistes ; et le rédacteur en chef de l'*Étudiant socialiste* est en même temps chargé du Secrétariat international des étudiants socialistes.

Sont adoptés ensuite les propositions et vœux suivants :

Proposition d'un délégué de Berlin :

Le Congrès exprime ses plus chaleureuses sympathies aux camarades des Universités russes qui, dans la lutte pour la cause du prolétariat et la défense de liberté scientifique, sont victimes de l'oppression du gouvernement du tsar.

Proposition *Hubert Lagardelle :*

Le Congrès émet le vœu que, suivant l'exemple donné par la municipalité de Lille, les municipalités socialistes généralisent l'institution du prêt d'honneur aux étudiants pauvres.

Proposition du camarade *Staneff* (Bulgarie) :

Le Congrès proteste contre le soutien donné par les gouvernements étrangers au satrape turc et exprime sa sympathie aux nationalités opprimées par sa tyrannie.

Une proposition de *Tarbouriech* et *Portner,* tendant à mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès la question d'une langue internationale et à nommer une commission pour préparer un rapport sur cette question, est repoussée à l'unanimité des nationalités, moins deux abstentions.

La résolution suivante du camarade *Polack :*

Le Congrès émet le vœu que le socialisme français réalise promptement son unité, dans l'intérêt général du socialisme international,

est repoussée par la question préalable, sur la demande de

Vandervelde, qui ne croit pas la question de la compétence du Congrès.

Enfin le Congrès, après avoir entendu *Vinck* (Bruxelles), *G. Klotz* (Nancy), *Ivanowski* (Varsovie), *E. Vandervelde, Emmanuel Lévy, Tordeur* (Bruxelles), se partagea en deux portions égales sur le vœu suivant de *Vinck :*

Le Congrès émet le vœu de voir le Congrès socialiste international provoquer dans un des centres socialistes du continent une bibliothèque spéciale du socialisme. L'organisation socialiste du pays où la bibliothèque se trouvera serait priée d'appointer un compagnon, qui serait chargé de réunir tous les documents pouvant intéresser l'étude du socialisme. Tous les auteurs et toutes les organisations seraient priées d'y envoyer leurs publications.

Dans sa première séance, le Congrès avait voté à l'unanimité la proposition suivante, sur la proposition du camarade *Klotz* (Belgique) :

Le Congrès international des Étudiants et anciens Étudiants proteste énergiquement contre l'interdiction du Congrès ouvrier révolutionnaire international.

Le Congrès décide :

Le prochain Congrès international des Étudiants socialistes aura lieu, au plus tard, lors du prochain Congrès international socialiste. Le Secrétariat général consultera à ce sujet les diverses nationalités.

Le Congrès se termine par une allocution du président de séance, notre ami *Vandervelde,* qui évoque les modestes cercles d'Étudiants socialistes créés vers 1888-1890 et les défiances légitimes des prolétaires d'alors pour les intellectuels. Il rappelle aux intellectuels socialistes qu'ils viennent au socialisme pour être à la peine, non à l'honneur, et déclare le Congrès clos au milieu des acclamations, au cri de : Vive l'Internationale !

Joseph Boucher

HYMNE AU JOUR [1]

A Fernand Gregh

O matin, dieu splendide et pur, quand tu te lèves,
Ton regard chasse au loin la nuit de l'horizon.
Ton baiser rafraîchit nos fronts chargés de rêves
Et ton rire bénit le seuil de la maison.

Tu es plus beau que le feu clair brillant dans l'âtre,
Plus doux aux yeux, au pauvre corps plus réchauffant;
Tu peux ceindre le front de Jésus, le bon pâtre,
Flamme du jour aussi chaste qu'un cœur d'enfant!

Lumière diaphane et candide et légère
Dont la tiède présence est notre réconfort,
Tu mets l'éternité dans l'âme passagère
Et voiles un instant l'image de la mort!

O jour qui fais joyeux les hommes et les bêtes,
Tous, nous te saluons avec nos meilleurs chants.
Grâce à toi, nous partons dispos comme à des fêtes
Vers les rudes travaux des villes et des champs.

---

(1) Extrait de *L'Accueil*, volume à paraître chez Ollendorf.

La ville, le matin, déverse par les rues
Ses remous incessants d'immenses flots humains.
Au hameau, le passage alerte des charrues
Réveille les maisons qui bordent les chemins.

A tous ces bruits le chant des animaux se mêle;
Le bœuf mugit de joie en regagnant ses prés;
Dans l'air le cri plaintif du blanc mouton qui bêle
Répond au dur appel des grands coqs diaprés.

De la plaine déserte au bois fait de mystère,
S'élèvent jusqu'au ciel la rumeur du bétail
Et le cantique ardent et jeune de la terre
Que célèbre la voix des hommes au travail.

JEAN VIGNAUD

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'Unité socialiste. — L'échéance semble proche de la réalisation de l'Unité socialiste. La pression de la masse a été assez puissante pour vaincre les résistances individuelles et imposer l'unification *à bref délai* de toutes les forces socialistes. Et autant l'idée d'unité avait rencontré jusqu'à ces derniers temps d'invincibles oppositions, autant aujourd'hui c'est une émulation jalouse qui pousse les uns et les autres à traduire en actes la volonté du prolétariat militant.

Nous avons signalé ici-même — il y a un mois — le désordre de notre parti. Et par contraste, nous pouvions — dans notre dernier numéro — constater malgré tout la marche du socialisme français vers l'unité. Il n'y avait rien de contradictoire entre ces deux expressions des deux faces de la situation socialiste. Le chaos engendre l'ordre. Les périodes de désorganisation préparent les périodes d'organisation. Le trouble a été si profond dans la France socialiste, les divisions et les animosités personnelles ont tant lassé la patience de la classe ouvrière, que de l'excès du mal devait venir le remède.

Le sens de l'Unité socialiste. — Au moment où le mouvement unitaire va aboutir, il n'est pas inutile de rappeler quel sens lui ont donné une grande partie de ses adhérents. Trop longtemps, les anciennes organisations intéressées ont cru et fait croire à leurs adeptes que c'était spécialement contre elles qu'était dirigé ce mouvement. En réalité, si les socialistes unitaires, d'une façon générale, ont voulu que dans un organisme unique soient noyées les exagérations sectaires des vieilles

fractions, ils n'en ont pas moins espéré aussi que par là seraient disciplinées et maîtrisées les ardeurs opportunistes de certaines recrues nouvelles du socialisme. Si l'extrême-gauche du parti a pu redouter l'unité, l'extrême-droite n'a jamais eu d'intérêt à la voir proclamée.

Ces idées, nous les avons toujours exprimées dans cette Revue. Mais il nous paraît réconfortant de les entendre émettre par les militants de province, par les représentants autorisés des fédérations. Dans le numéro du 3 novembre, la *Démocratie Arlésienne* publiait un article décisif sur ce point, signé du citoyen Sixte Quenin. Notre camarade y signale le trop vif désir « d'indépendance » de plusieurs socialistes. Et il ajoute :

Devant les prétentions de quelques socialistes en mal d'opportunisme, je comprends les résistances de Vaillant et de Jules Guesde à l'idée d'unité. Ces hommes qui ont passé trente années de leur vie à semer l'idée socialiste, qui ont groupé des militants autour de cette idée, qui ont souffert et peiné pour elle, ne peuvent voir, sans un certain effroi, les tentatives faites pour infuser à notre parti un esprit nouveau qui lui ferait perdre sa raison d'être. Et c'est pourquoi ils veulent maintenir obstinément leurs petites chapelles, seules capables, pensent-ils, de résister à cet envahissement.

Mais justement parce qu'elle est leur, ils s'illusionnent sur leur œuvre. *Ils ne voient point que le sentiment qui pousse la grosse majorité du parti vers l'unité, n'a rien de commun avec le modérantisme ou le ministérialisme de certains, qui ne sont qu'une petite minorité.*

Je pense, au contraire, depuis que la connaissance de mon parti me fait regretter l'existence de ses fractions, que parmi les avantages que nous apportera l'unité socialiste, nous pourrons mettre en bonne ligne la possibilité pour le Parti socialiste unifié, de mettre au pas *avec plus d'autorité et mieux que ne peuvent le faire les fractions actuelles*, certains des nôtres qui oublient trop facilement qu'ils sont socialistes, pour se rappeler surtout qu'ils sont ou qu'ils seront candidats.

Le « Parti Ouvrier Français » et le « Parti Socialiste Révolutionnaire » ont souvent exprimé la volonté légitime de ne réunir dans l'Unité nécessaire que d'authentiques socialistes. Mais ils choisissaient mal le critérium de cette authenticité

même : ils réclamaient l'adhésion préalable à leur tactique particulière. Or, ce n'est pas avant la formation de l'Unité que le départ peut être fait entre les « vrais » et les « faux » socialistes : c'est une fois seulement l'Unité créée, qu'il sera possible de caractériser ceux qui accepteront la discipline commune et ceux qui s'y refuseront. Il est téméraire au préalable de diviser les socialistes en deux camps : les élus et les réprouvés. Et, en ce sens, on peut dire que l'Unité socialiste débarrassera seule le Parti des adhésions douteuses ou habiles.

Deux projets d'Unité. — Comme il était prévu, les deux groupements qui s'étaient formés après la sécession du Congrès de septembre dernier, viennent d'élaborer séparément deux plans d'unification, pour les soumettre au référendum de leurs groupes respectifs. D'une part, le « Parti Ouvrier Français » avec Guesde, le « Parti Socialiste Révolutionnaire » avec Vaillant, et quelques groupements fédéralistes ont élaboré *les premiers* leur projet; d'autre part, la Commission d'organisation et d'unification du Comité Général, où toutes les organisations sont représentées à l'exception du P. O. F., a présenté un *plan* de projet, provisoire sans doute, mais définitif au fond dans ses grandes lignes.

1° *Les considérants théoriques et l'inspiration générale.* — Nous ne pouvons — faute de place — reproduire les considérants théoriques qui précédent les deux projets. Il nous suffit d'en signaler les similitudes profondes. Cette ressemblance fondamentale prouve à quel point l'unité de doctrine est réelle dans le socialisme français *tout entier,* et combien peu portaient sur des questions théoriques les oppositions qui ont si longtemps désorienté le prolétariat militant de France.

Les deux déclarations de principe sont à ce point inspirées du même esprit, qu'elles ont des phrases presque communes. L'une et l'autre proclament que l'*unité de classe* exige l'*unité d'organisme.* La déclaration Guesde-Vaillant dit : « Ne formant, de par la constitution même de la société capitaliste, qu'une *classe unique* en face de la classe bourgeoise, tous les

travailleurs doivent nécessairement tendre à s'organiser en un *parti unique* pour préparer et réaliser la reprise et la mise en valeur, au bénéfice de la société, des moyens de production, qui est la condition de leur affranchissement. — A l'unité théorique faite entre eux dès à présent, il importe que réponde une unité organique garantissant aux efforts du prolétariat le maximum de concentration, et par là-même de puissance. » Et la déclaration de la Commission du Comité Général s'exprime, à son tour, en ces termes quasi-identiques : « Les travailleurs ne forment en face de la bourgeoisie qu'une classe unique. L'unité de classe exige l'unité de parti. A cette condition seulement, les travailleurs pourront faire valoir les revendications immédiates, préparer et réaliser la transformation de la propriété privée en propriété sociale de tous les moyens de production, y compris le sol. — L'unité de doctrine réalisée dès à présent impose l'unité d'organisation. » L'unité socialiste, tous les socialistes de France le reconnaissent, a donc une base théorique générale incontestable.

C'est ce qu'ont d'ailleurs affirmé les deux projets en reprenant, l'un et l'autre, chacune pour son compte, comme fondement du « Parti Socialiste Français », la formule devenue de tradition : « Entente et action internationale des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

Il y a une deuxième affirmation de principe commune aux deux projets : c'est le maintien provisoire — *entendu de façon singulièrement différente, d'ailleurs, par l'un et par l'autre* — des anciennes organisations. Le projet Guesde-Vaillant pose ce principe avec réserve et ne s'y appesantit pas. La Déclaration de la Commission du Comité Général est plus catégorique sur ce point : « Aussi longtemps que les anciennes organisations auront des raisons d'être, elles subsisteront. Elles épuiseront toute la force de propagande qu'elles peuvent contenir. Elles ont créé des liens d'amitié, d'estime et de

confiance qui doivent être respectés. » — Il faut se féliciter de cette sagesse de part et d'autre exprimée. De leur côté, les anciennes organisations paraissent se prêter à la transformation nécessaire; et, de leur côté aussi, les promoteurs du mouvement unitaire se rendent bien compte qu'il est impossible de passer brusquement et d'un saut de la phase de division absolue à la phase d'unité absolue.

C'est cette communauté de vues générales et de principes qui fait espérer que les différences qui séparent les deux projets, sur des points uniquement d'organisation, pourront être facilement résolues par un compromis. Ces différences, d'ailleurs, malgré l'identité du but poursuivi, sont, il ne faut pas se le dissimuler, d'extrême importance.

2° *L'économie des deux projets.* — Nous donnons, avant de le commenter, le texte des deux projets :

Projet d'organisation unitaire du socialisme français présenté aux groupes socialistes révolutionnaires par l'Alliance communiste, le Parti Ouvrier Français, le Parti socialiste révolutionnaire et la Fédération socialiste du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin.

Le Parti socialiste français, fraction du prolétariat international organisé, poursuit l'émancipation du travail et de la société sur les bases suivantes :

Entente et action internationale des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

Parti de révolution, et par conséquent d'opposition à l'État bourgeois, s'il est de son devoir d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière, il ne saurait en aucune circonstance, avec le vote du budget, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

Le Parti se compose de groupes dont les membres devront être porteurs d'une carte d'adhérent et acquitter, au profit de l'organisme central du Parti, une cotisation mensuelle.

Les groupes d'une même commune forment une section du Parti.

Les sections se constituent par département en fédération unique, administrée par un comité ou bureau fédéral, issu chaque année du Congrès départemental.

Dans Paris, les groupes d'un quartier forment une section. Le département de la Seine sera divisé au moins en trois fédérations.

Les groupes d'une même circonscription électorale pourront choisir leurs candidats, le comité fédéral étant chargé de veiller à l'observation des principes du Parti.

La direction du Parti appartient au Parti lui-même, qui se réunit chaque année en congrès national, convoqué sur les bases départementales suivantes :

1° Un délégué ou une voix par 500 membres cotisant ou fraction de 500 membres ;

2° Un délégué ou une voix par 5,000 suffrages socialistes ou fraction de 5,000 suffrages obtenus au premier tour de scrutin dans la dernière élection législative. Ces délégués électoraux sont nommés par le Congrès départemental annuel.

D'un Congrès national à l'autre, l'administration du Parti est confiée à un comité général composé comme suit :

1° Une commission exécutive permanente de onze membres, nommés directement par le Congrès annuel au scrutin de liste et dont cinq devront être rétribués à titre de secrétaires, trésoriers et archiviste-bibliothécaire ;

2° De deux représentants du groupe parlementaire socialiste ;

3° D'un délégué par chaque fédération départementale qui justifiera d'un minimum de dix sections comprenant dans leur ensemble au moins deux cents membres cotisants.

Le Comité général ainsi constitué se réunira en assemblée plénière ordinaire une fois par trimestre, et, en séance extraordinaire, chaque fois que demande en sera faite par au moins un tiers de ses membres, ou que la commission exécutive le jugera nécessaire.

Il aura sous son contrôle les élus et la presse du Parti, et prendra toutes les mesures, si exceptionnelles qu'elles soient, qui pourraient être commandées par les circonstances.

Pour l'Alliance communiste : Berthaut, conseiller municipal de Paris; Cheradame; Dejeante, député de la Seine; Faillet, conseiller municipal de Paris; Arthur Groussier, député de la Seine; Marchand, secrétaire.

Pour le Parti Ouvrier Français, le Conseil national : Bracke; René Chauvin; Compère-Morel (Oise); Constans, maire de Montluçon (Allier); Darme (Rhône); G. Delory, maire de Lille (Nord); F. Dognin (Isère); Gabriel Farjat; Édouard Fortin; Raymond Lavigne (Gironde); H. Millet,

maire de Romilly (Aude); PEDRON; PEROT (Marne); PRÉVOST; ROUSSEL, maire d'Ivry; LUCIEN ROLAND; A. ZÉVAÈS, député de l'Isère; JULES GUESDE, PAUL LAFARGUE, secrétaires.

Le Parti Socialiste Révolutionnaire. — Pour le Comité révolutionnaire central, la Commission exécutive : ALLARD, député du Var; ARGYRIADÈS; BLUM; J.-L. BRETON, député du Cher; CALMELS; E. CHAUVIÈRE, COUTANT, députés de la Seine; L. DUBREUILH; EBERS; P. FOREST; GUYOT; E. LANDRIN, conseiller municipal de Paris; LEFEBVRE; H. LE PAGE; LÉTANG, député de l'Allier; LIGNIÈRES; LÉON MARTIN; NOIR; PAGAND; PAQUIER; PILLOT; H. PLACE; SEMBAT, député de la Seine; TANGER; THOMAS, conseiller général de la Seine; VAILLANT, WALTER, députés de la Seine.

Pour la Fédération socialiste du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin : BIÉTRY; PERRIN; MAXENCE ROLDES.

PROPOSITION ADDITIONNELLE

Tous les syndicats adhérents à une quelconque des organisations socialistes seront invités à entrer dans la Confédération générale du Travail qui, ainsi devenue la représentation totale des organisations corporatives françaises, aurait à s'entendre avec le Comité général du Parti sur toutes les questions intéressant le monde du travail, soit sous forme de délégation permanente, soit par voie de délégation spéciale au fur et à mesure des décisions à prendre.

DISPOSITION PROVISOIRE

Provisoirement, et jusqu'à ce que la nouvelle organisation unitaire du Parti ait fait ses preuves, les organisations nationalement constituées serviront d'intermédiaires entre leurs groupes et l'organisme central pour la remise des cartes d'adhérents.

Plan de projet de la Commission d'unification et d'organisation du Comité Général

I. — CONSTITUTION DU PARTI

1° Le Parti Socialiste français est fondé sur les principes suivants :

« Entente et action internationale des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ; »

2° Il se compose des groupes d'études et de propagande, des comités politiques permanents, des syndicats et des coopératives qui adoptent avec ces principes la doctrine et la tactique du Parti.

Les syndicats sont invités à adhérer aux fédérations d'industrie et de métier, et les coopératives ont l'obligation d'attribuer à la propagande une part de leurs trop-perçus.

II. — LES GROUPES ET LES FÉDÉRATIONS

3° Les groupes d'une commune ou d'un quartier forment une union de commune ou de quartier ;

4° Les groupes d'une circonscription législative forment une section unique. Ils peuvent désigner les candidats et nommer un comité de section ;

5° Les groupes d'une région ou d'un département forment une fédération unique. Les délégués des groupes se réunissent chaque année au congrès de la fédération, et ils élisent un comité fédéral ;

6° Les groupes du département de la Seine formeront plusieurs fédérations. Ces fédérations seront invitées à constituer un comité interfédéral ;

7° Lorsque le nombre des groupes d'un département est inférieur à dix, ils ne peuvent former une fédération distincte, et ils doivent se faire admettre à la fédération d'un département voisin. Cette disposition n'aura pas d'effet rétroactif ;

8° Les décisions du congrès de la fédération, du comité fédéral, de la section et de l'union des groupes de commune ou de quartier sont prises à la majorité ;

9° L'élection des délégués du comité fédéral et du comité de section a lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités.

III. — LE CONGRÈS NATIONAL

10° La direction générale du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national qui se réunit chaque année ;

11° Les délégués au congrès national sont élus par les congrès des fédérations, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités.

12° Chaque fédération aura : 1° Un délégué de droit, et si elle comprend plusieurs départements, un délégué de droit par département ; 2° un délégué par vingt groupes ou fraction de vingt groupes ; 3° un délégué par 5,000 suffrages obtenus au premier tour de scrutin des élections législatives qui précèdent immédiatement le congrès.

13° Le congrès nomme les délégués au secrétariat international.

14° Le congrès fixera chaque année la subvention qui doit être attribuée à l'organisme central du Parti.

La part que doit verser chaque fédération est fixée proportionnellement au nombre de ses délégués au congrès.

IV. — LE COMITÉ GÉNÉRAL

15° Après la réunion du congrès national, il est constitué un comité général dont les pouvoirs durent jusqu'au congrès suivant.

16° Les délégués du comité général sont élus au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle des minorités, par les fédérations groupées régionalement.

17° Le nombre des délégués est pour chacun de ces groupes de fédérations proportionnel au nombre de ses mandats au congrès national.

18° Le comité général nomme une commission administrative permanente qui comprend les secrétaires, le trésorier, l'archiviste.

Les délégués qui remplissent ces fonctions reçoivent une indemnité.

19° Le Comité général se réunit au moins une fois par mois en séance ordinaire.

Il remet aux fédérations les cartes d'adhérents des membres du Parti. Il reçoit les cotisations perçues au profit de l'organisme central par les fédérations.

Il contrôle la presse du Parti, conformément aux résolutions du Congrès de Paris de 1899, les élus et tous les militants ; mais sa fonction essentielle est d'organiser la propagande générale et l'action d'ensemble du Parti.

V. — LE CONGRÈS PROCHAIN. — DISPOSITION PROVISOIRE

20° Le prochain congrès sera constitué sur les mêmes bases que les deux derniers congrès, avec les modifications suivantes :

Les organisations auront droit : 1° à un délégué par cinq groupes ou fraction de cinq groupes ; 2° à un délégué par 5,000 suffrages ou fraction de 5,000 suffrages obtenus au premier tour de scrutin des élections législatives.

Il n'est pas attribué de voix de droit aux fédérations avant qu'elles soient organisées conformément à ce projet.

21° Les groupes devront avoir notifié leur existence au Comité général avant le 1er janvier 1901, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur organisation ;

22° Le congrès se réunira à Paris les 7, 8 et 9 avril 1901 ;

23° Les délégués ne pourront recevoir qu'un seul mandat.

Il y a, on le voit, de notables différences entre ce projet et ce *plan* de projet; les unes paraissent aisément réductibles, les autres seront plus difficilement résolues.

La première porte sur la constitution du parti. Le projet Guesde-Vaillant n'admet pas les syndicats comme adhérents au parti et proclame la séparation nécessaire de l'organisme politique et de l'organisme économique. Il propose simplement qu'un rouage unisse les deux organisations séparées : « Tous les syndicats, dit leur projet, adhérents à une quelconque des organisations socialistes, sont invités à entrer dans la « Confédération générale du travail » qui, ainsi devenue la représentation totale des organisations corporatives françaises, aurait à s'entendre avec le Comité Général du Parti sur toutes les questions intéressant le monde du travail, soit sous forme de délégation permanente, soit par voie de délégation spéciale. » Au contraire, le projet de la Commission du Comité Général déclare, dans son article 2, que « le Parti se compose des groupes d'études et de propagande, des comités politiques permanents, des *syndicats* et des coopératives qui adoptent la doctrine et la tactique du Parti ».

Sur cette première différence, les raisons invoquées des deux côtés ne paraissent pas interdire une entente. Que veulent Guesde et Vaillant ? La neutralité syndicale ; — Guesde, parce qu'il invoque l'expérience du « Parti ouvrier français », qui, ayant voulu autrefois s'emparer de la « Fédération nationale des Syndicats », y introduisit la division et la mena à sa belle mort ; — Vaillant, parce qu'il a toujours considéré que les intérêts purement professionnels de la classe ouvrière doivent être défendues par *toute* la classe ouvrière, sans distinction d'opinion politique. Mais ni Guesde ni Vaillant ne proposent la séparation absolue du mouvement syndical et du mouvement socialiste : un rouage intermédiaire doit les relier. — D'autre part, que veut la Commission du Comité Général ? Que l'opposition qui jusqu'ici a malheureusement existé en France entre le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste cesse. Elle espère que la division a trop longtemps existé et que l'heure est venue, puisqu'il va y avoir un parti

unique, de faire comprendre au mouvement ouvrier que son défenseur naturel est le parti socialiste. Or ces deux ordres de préoccupations ne s'excluent pas. Nous ne les discutons pas pour le moment, mais nous pensons qu'un compromis sera possible qui satisfera, dans une certaine mesure, l'une et l'autre de ces conceptions.

La seconde différence porte sur la base qui doit déterminer le nombre des délégués au Congrès annuel du parti. Le projet Guesde-Vaillant déclare : « Le Congrès National se réunira sur les bases départementales suivantes : 1° un délégué ou une voix par 500 membres *cotisants* ou fraction de 500 membres ; 2° un délégué ou une voix par 5,000 suffrages ou fraction de 5,000 suffrages socialistes obtenus au premier tour de scrutin dans la dernière élection générale législative. Ces délégués électoraux sont nommés par le Congrès. » Le projet de la Commission du Comité Général décide : « Les délégués du Congrès National sont élus par les congrès des fédérations... Chaque fédération aura : 1° un délégué de droit, et, si elle comprend plusieurs départements, un délégué de droit par département ; 2° un délégué par vingt groupes ou fraction de vingt groupes ; 3° un délégué par 5,000 suffrages obtenus au premier tour de scrutin des élections législatives qui précèdent immédiatement le Congrès. » On le voit, la différence essentielle porte sur ce point : est-ce la *cotisation individuelle* comme le veut le projet Guesde-Vaillant, ou bien est-ce *le groupe, en tant qu'unité*, comme le veut le plan de projet de la Commission du Comité Général, qui sera la base de convocation du Congrès National? Les raisons données en faveur de la solution Guesde-Vaillant ramènent à dire que la cotisation est le meilleur signe de la force des groupements ; et qu'il est ensuite utile d'habituer les socialistes français, qui y répugnent foncièrement, à cotiser. Pour légitimer la solution de la Commission du Comité Général, on allègue que le taux nécessairement très minime de la cotisation permettra la fraude ; tandis qu'au contraire, il sera beaucoup plus difficile de simuler des groupes fictifs que des membres fictifs. Mais ces raisons partent du même désir : assurer la sincérité de

la représentation au Congrès National. Or, les deux modes proposés ne s'opposent pas au point de rendre toute solution impossible sur ce sujet.

En troisième lieu, le plan de projet de la Commission du Comité Général met à la base de la représentation au Congrès, le principe de la représentation proportionnelle des minorités, tandis que le projet Guesde-Vaillant n'en parle pas. Mais il est très probable que ce dernier projet n'a pas écarté ce principe *à priori :* il l'a simplement négligé. Vaillant et ses amis sont, en effet, d'anciens partisans du système proportionnaliste, et il est certain qu'ils s'y rallieront en l'occurrence, si le fonctionnement proposé leur paraît pratique.

Il y a un second groupe de différences plus graves que les précédentes, et sur lesquelles les deux projets s'opposent profondément. C'est, d'abord, la question de la direction du Parti ; et ensuite, la question de la période transitoire qui permettra de passer de l'organisation fragmentaire présente à l'organisation unitaire définitive.

Pour la direction du Parti, le projet Guesde-Vaillant propose : « D'un congrès national à l'autre, l'administration du Parti est confiée à un comité général, composé comme suit : 1° Une *Commission exécutive* permanente de onze membres, nommée directement par le congrès annuel au scrutin de liste et dont cinq pourront être rétribués à titre de secrétaires, trésoriers et archiviste-bibliothécaire ; 2° de deux représentants du groupe parlementaire socialiste ; 3° d'un délégué de chaque fédération qui justifiera d'un minimum de dix sections comprenant dans leur ensemble au moins deux cents membres cotisants. Le Comité Général ainsi constitué se réunira en assemblée plénière ordinaire une fois par trimestre, et en séance extraordinaire chaque fois que demande en sera faite par au moins un tiers de ses membres, ou que la Commission exécutive le jugera nécessaire. » La Commission du Comité Général dispose : « Art. 16 : Les délégués du Comité Général sont élus au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle des minorités, par les fédérations groupées régionalement. — Art. 17 : Le nombre des délégués est, pour chacun de

ces groupes de fédérations proportionnel au nombre de ses mandats au Congrès National. — Art. 18 : Le Comité Général nomme une commission administrative permanente, qui comprend les secrétaires, le trésorier, l'archiviste. — Art. 19 : Le Comité Général se réunit au moins une fois par mois en séance ordinaire. » Entre ces deux projets, la différence porte sur plusieurs points essentiels ; mais il y en a qui les domine tous, c'est la dualité de sources que le projet Guesde-Vaillant met à la base de la direction du Parti, alors que le plan de projet de la Commission du Comité Général n'admet qu'une source unique. Dans le premier de ces deux projets, la commission exécutive est nommée par le Congrès, tandis que le Comité Général émane des congrès des fédérations. Dans le second, la commission exécutive est choisie par le Comité Général lui-même dans son sein. C'est évidemment sur le principe de la dualité des sources de la direction que se passionneront les débats. Le principe de la dualité a été repoussé sans nul doute par la Commission du Comité Général comme dangereux, en ce sens qu'au cas de conflits possibles entre les deux rouages, d'origine différente, il serait bien difficile de les trancher, et de décider lequel des deux représente effectivement le Parti.

Mais la différence majeure qui mettra aux prises les deux projets, et sur laquelle sera livrée la grande bataille, c'est l'organisation de la période transitoire, Dans le projet Guesde-Vaillant, ce sont les fractions*, libres de tout contrôle,* qui serviront, jusqu'à nouvel ordre, de liens entre leurs groupes et la direction du parti : « Provisoirement, dit une addition modeste et jusqu'à ce que la nouvelle organisation du Parti ait fait ses preuves, les organisations nationalement constituées serviront d'intermédiaires entre leurs groupes et l'organisme central pour la remise des cartes d'adhérents. » Par contre, le plan de projet de la Commission du Comité Général ne suppose que la *survivance morale* des organisations : « Le Comité Général, dit-il, remet aux fédérations les cartes d'adhérents des membres du Parti. Il reçoit les cotisations perçues au profit de l'organisme central par les fédérations. » C'est sur cette divergence d'ordre primordial que

l'accord sera le plus difficile. Il ne s'agit rien moins que de proclamer officielle ment la reconnaissance ou la non-reconnaissance par le *Parti Socialiste Français* des organisations anciennes. Seront-elles laissées libres, à l'égard du Parti qui les ignorera pour son fonctionnement ; ou bien agiront-elles, dans le Parti, tout en gardant leur indépendance et leur personnalité ?

Référendum et discussion. — Tels sont les deux projets — *sur lesquels nous aurons à revenir longuement, en reprenant les principaux points en détail* — qui seront soumis au référendum des groupes socialistes de France. Mais pour que cette consultation ait une valeur réelle et une portée efficace, il est nécessaire que les militants et les groupements discutent les projets avec bonne foi et sans parti pris. Les points de vue ont été tellement faussés par les divisions passées, qu'il est indispensable que de part et d'autre le même effort soit tenté pour atteindre à l'impartialité la plus haute et à la critique la plus large. L'Unité Socialiste doit être l'œuvre d'hommes libres.

HUBERT LAGARDELLE

Erratum. — Dans notre article intitulé : *Sur l'article de Kautsky*, paru dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste,* lire, page 605 : D'une part, les sectes peuvent seules réaliser la discipline *absolue et rigide ;* au lieu de : D'une part, les sectes seules peuvent réaliser la discipline.

AUTRICHE

Le Congrès du Parti socialiste autrichien à Gratz. — Dans une situation politique des plus tristes, avec une bourgeoisie absolument dégénérée, l'Autriche n'a plus qu'un espoir de salut : seul, le prolétariat autrichien, qui n'a pas souffert de la corruption générale, peut sauver ce pays. Le Congrès des socialistes allemands d'Autriche en a été la preuve indiscutable : le prolétariat militant y a affirmé sa force de vie toujours croissante, sa volonté et son pouvoir de résoudre toutes

ces questions de nationalités qui bouleversent l'Autriche, en même temps que d'autres problèmes d'action socialiste. Le parti socialiste autrichien a montré aux partis bourgeois, dans les dernières élections, qu'il fallait compter avec lui ; il montrera, dans celles qui vont avoir lieu sous peu, qu'il faut le craindre ou le soutenir. Dans son Congrès il a donné des preuves de son organisation fortement constituée, de cette force qui réside dans son unité, dans sa forme centralisée d'organisation, dans sa discipline.

On a discuté sur toutes les questions intéressant le socialisme au Congrès de Gratz. Les opinions les plus contraires s'y sont rencontrées, les discussions ont été violentes au possible, parfois ; des modérés, comme Vollmar ou Ellenbogen, ont lutté avec des marxistes comme Adler ; Skaret, ayant préconisé la grève générale, s'est vu combattre par la majorité des délégués. Et même, à propos de l'organisation, on n'était pas d'accord : mais l'unité n'a pas été en jeu un seul instant, ni dans les débats si vifs sur la question agraire (1), où des conceptions, souvent hostiles, se sont heurtées, ni dans la discussion sur la tactique du parti socialiste, où les divergences d'opinions n'étaient guère moindres. Ces débats ont été une leçon pour le parti socialiste français, où certains n'admettent pas, ne veulent pas admettre d'unité s'il n'y a pas accord complet sur la tactique à suivre. — Le Congrès de Gratz fut le premier des nombreux Congrès socialistes du mois de septembre : on peut dire, avec Kautsky, qu'il a dignement inauguré le mois des Congrès.

Les rendements de comptes du comité-directeur du parti furent approuvés par le Congrès ainsi que ceux concernant la situation financière du parti socialiste.

Le citoyen Rieger, député au Reichsrat, fit un rapport très applaudi sur l'activité de la fraction socialiste au Parlement, ou plutôt sur « son inactivité forcée », selon ses propres paroles. La dissolution de la Chambre autrichienne n'avait pas

(1) Voir dans notre *Bulletin Bibliographique*, le compte rendu de la *Neue Zeit*.

eu lieu encore, mais tout le monde savait que le Parlement était à l'agonie. « Si j'étais croyant, dit le rapporteur, je supplierais Dieu de dissoudre le Parlement. En effet, on ne se réjouit pas d'entrer dans une mare. » Car c'est une mare que le Reichsrat autrichien — avec un bon nombre de crapauds qui ne manquent pas de faire autant de bruit que possible. — Le rapport fut suivi d'un vote de confiance.

La question qui aujourd'hui est à l'ordre du jour de tous les partis socialistes en particulier, et aussi du socialisme international, la question de la tactique fut ensuite discutée. En Allemagne, c'est sur la participation aux élections à la Diète de Prusse ou sur la neutralisation des syndicats que porte la discussion, en France on n'est pas d'accord sur le cas Millerand, en Amérique la position du Parti à l'égard des syndicats n'est pas très claire ; en Italie il y en a qui répudient toutes alliances avec un parti bourgeois quelconque ; et en Autriche la tactique du parti socialiste à l'égard des questions de nationalités devait être déterminée. Mais, si en France on est encore divisé, si en Amérique on n'est pas plus avancé qu'il y a quelques mois, si en Allemagne même la question de la tactique n'est résolue que partiellement, la tactique du Parti autrichien a été exactement déterminée, et la voie a été tracée sans une déviation. Évidemment, il ne faut pas oublier qu'ici la question des alliances ne se pose même pas, qu'il ne peut s'agir, en aucune façon, d'alliances avec cette bourgeoisie plus basse que n'importe où. Aussi le rapport du Dr Victor Adler fut-il unanimement applaudi. Notre vaillant camarade qui a envers le mouvement socialiste en Autriche des mérites inoubliables, a d'abord traité la question des nationalités. Nous venons de dire qu'en Autriche, le problème de la tactique à suivre, n'est pas posé comme dans les autres pays, qu'il n'est pas si vaste : mais on aurait tort de croire que pour cette raison, il est plus facile à résoudre. Au contraire, la tactique du Parti autrichien dans ce labyrinthe de nations qui se croisent, se combattent et s'entre-tuent, n'est guère tracée d'avance. Dans les luttes intestines des différentes nationalités, dans ces luttes qui font l'agonie si douloureuse de toute la forme

gouvernementale du pays, le Parti socialiste a su, malgré cela, toujours suivre la tactique la plus appropriée.

Les partis en Autriche se débattent dans les luttes des nationalités. La maison des Habsbourg veut à toute force conserver étroitement unis tous ces morceaux, elle est décidée à relier tous ces antagonismes qui ne pourront pourtant que se heurter violemment, trop violemment, hélas ! — et malheur au pays, car il mourra du choc. C'est cette mort « sur le fumier de l'histoire » pour citer Adler, qui est réservée à l'Autriche, si elle persiste dans ses desseins si funestes. Nous ne pouvons pas admettre que les intérêts soient identiques dans des conditions qui ne le sont pas, qu'on essaie de rendre homogène ce corps formé de parties qui ne s'accordent pas. Nous travaillons à la disparition de l'Autriche actuelle, ainsi qu'à sa division dans les parties géographiques et naturelles qui la composent. Et ensuite — l'histoire décidera : on fera une fédération de tous ces corps particuliers, si cela est possible : nous ne pouvons prédire dès aujourd'hui avec certitude ce qu'on pourra faire dans des conditions qui différeront tant de nos conditions actuelles. Mais nous demandons autre chose encore, une *condicio sine qua non :* la base de chaque nation, constituée d'une façon autonome, doit être démocratique : nous ne voulons pas d'un absolutisme déguisé.

Voilà, d'après l'avis à peu près unanime des délégués, la seule méthode, radicale et fondamentale, de guérison qui puisse réussir. De même que tous furent d'accord pour une forte propagande en faveur du suffrage universel. Mais tous n'approuvèrent pas la grève générale préconisée par un délégué : la majorité repoussa cette idée. La résolution proposée par le citoyen Heller, par contre, fut votée à une grande majorité : elle est hostile à toute alliance avec un parti bourgeois, quel qu'il soit. Nous avons dit, à l'instant même, qu'il ne peut s'agir d'une telle alliance en Autriche ; il serait curieux, en effet, de voir le parti allié à cette bourgeoisie dont Vollmar disait au Congrès qu'elle est bien la plus misérable de toutes.

Après ces débats si intéressants, le Congrès s'occupa de la

question de l'organisation. Adler proposa une résolution qui fait dépendre la nomination des candidats au Reichsrat de l'approbation du Comité directeur et la nomination des candidats aux Diètes de l'approbation du Comité directeur régional. Le Congrès les adopta. On ne peut, en effet, que comprendre une ferme centralisation pour un parti socialiste comme celui d'Autriche. Lorsque les passions politiques les plus basses sont éveillées, il faut, de toute façon, rendre impossibles les influences locales. — Le citoyen Hueber fit adopter une proposition qui exige des ouvriers socialistes organisés en parti politique qu'ils fassent partie de leurs syndicats respectifs.

Ensuite, ce fut la question la plus importante de l'ordre du jour du Congrès qui fut discutée : la question agraire. Nous ne retiendrons que certains « points culminants » des débats. Comme l'a fait remarquer le rapporteur Ellenbogen, la question agraire est plus importante en Autriche que dans les autres pays, le pays étant essentiellement agricole. Son rapport contient en outre de précieux chiffres sur les organisations des ouvriers agricoles. Mais la résolution d'Ellenbogen n'est pas déterminée : elle ne répond pas aux questions qu'elle pose.

Vollmar prit la parole en qualité de délégué du Comité directeur de la social-démocratie allemande. Il développa son opinion sur la propagande socialiste dans les campagnes dans un discours très applaudi. Nous ne partageons pas les vues de Vollmar, quoique le mode de tactique dont il vante les avantages peut nous procurer des voix et nous faire conquérir le petit paysan ; il est vrai que c'est une de ces conquêtes qu'Engels dit, dans son article publié ici même tout récemment, précaires : facilement conquis, ces petits paysans nous quitteront tout aussi facilement, dès qu'ils auront vu que nos promesses étaient vaines, que malgré tout nous ne pouvons les maintenir en possession de leurs terres. C'est d'ailleurs ce que dit Adler dans un excellent discours, non moins applaudi que celui de Vollmar. Il a surtout accentué, et c'est sans doute là une des parties les plus importantes de son dis-

cours, que si les statistiques ne montrent pas une diminution du nombre des petits paysans, le petit paysan d'aujourd'hui n'est plus le petit paysan d'il y a vingt ans, tout comme le petit patron d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a vingt ans. Les chances du petit paysan de conserver sa petite propriété ont baissé dans une grande mesure, et il en résulte que la concentration des terres ne se fera que d'une façon plus brutale, mais qu'elle se fera. Personne ne désavouera Vollmar quand il dit que si le parti socialiste peut conquérir le pouvoir politique sans les paysans, il ne peut le conserver qu'à leur aide. Mais comme nous voulons que le parti socialiste conquière le pouvoir politique et qu'il reste en sa possession, nous voulons que ce soit le vrai parti *socialiste* qui fasse cette conquête et non une caricature de parti socialiste. — Le Congrès adopta la motion Ellenbogen, qui ne se prononce en fait ni pour les uns, ni pour les autres : prudente, elle s'abstient de tout jugement définitif.

Le Congrès ne trancha pas davantage la question du suffrage communal qu'il discuta le dernier jour du Congrès. Sur deux résolutions proposées, l'une fut repoussée et l'autre retirée.

La fraction socialiste du Reichsrat fut chargée de déposer un projet de loi d'assurances pour les ouvriers victimes d'accidents du travail ayant atteint l'âge de la retraite.

De même, on vota une résolution demandant une propagande énergique en faveur de l'abaissement des prix du charbon.

Auparavant, le Congrès s'était occupé de la situation de la presse socialiste et avait procédé à l'élection du Comité directeur et de la commission de contrôle.

En outre, on décida que le prochain Congrès général aurait lieu en 1901, à Krakau, et le prochain Congrès des socialistes allemands d'Autriche en 1902, à Vienne.

Georges Weill

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Dennoch! *Aus Theorie und Peschichte der gewerkschaftlicher Arbeiterbewegnag*, par Werner Sombart, professeur à l'Université de Breslau (Gustav Fischer, Iena, 1900). — L'auteur de *Sozialismus und soziale Bewegung im 10. Jahrhundert* a essayé dans des conférences faites à Breslau, d'expliquer à un public essentiellement ouvrier *le rôle des syndicats*. Il a fait cela, paraît-il, avec une impartialité remarquable; mais son livre, dont les quatre premiers chapitres sont formés par ces conférences, ne révèle que des tendances plus ou moins habiles pour faire des ouvriers les esclaves de la classe bourgeoise, en leur montrant que le socialisme est une utopie, etc.

Dans les syndicats M. Sombart admet des « socialistes », mais non des « utopistes ». En d'autres termes : il ne faut pas croire à « la fin du monde bourgeois » (page 64), sinon on est rangé parmi les « utopistes » ; mais on peut être « socialiste » en considérant « que jamais transformation *plus radicale* ne nous mènera dans le monde socialiste que ne le fut... la première communalisation de tramways... » (page 65) ! Mais il se récrie de vouloir la disparition du socialisme, il ne veut que le « civiliser », (page 79), c'est-à-dire faire de lui un parti impérialiste, mariniste et militariste... à la façon « réaliste » de M. Sombart. Puis, il attaque les agitateurs socialistes, les ouvriers qui portent la parole socialiste dans les campagnes, dans des termes que nous ne relaterons pas ici (voir page 91). Plus loin, il nous explique que « socialisme et capitalisme ne s'excluent pas ; non, l'idéal des deux peut fort bien être réalisé, dans une certaine mesure, dans la même société » (page 92) !

Tout cela, c'était la méthode « réaliste » de l'auteur, méthode qui a pour but de tuer les syndicats socialistes. Mais voici la démonstration de l'utilité des syndicats, brièvement analysée : 1° Une augmentation de la part des ouvriers au revenu national est toujours possible aux dépens du profit ; 2° Mais voilà les entrepreneurs qui ne sont pas contents. M. Sombart leur conseille d'augmenter les prix de vente ; 3° Et les consommateurs ? M. Sombart a réplique à tout : une grève ne réussit pas toujours, « par exemple, si on peut,

à temps, se procurer des remplaçants » (page 84) ! Ensuite « une jeune fiancée, bien heureuse, ne refusera jamais de payer 10,500 marks au lieu de 10,000 marks pour son trousseau, si elle songe aux ouvrières... qui ont gagné un mark et demi en douze heures au lieu de un mark en quinze heures (page 83) ! Résultat : Plus de lutte de classe ! Tout le monde est content ! Enfin, les syndicats tout-puissants empêchent les crises (page 86). — De cette démonstration il faut donc encore tirer la conclusion que nous n'avons pas besoin d'une société nouvelle, que la société bourgeoise avec les syndicats peut aisément nous suffire ! — Les ouvriers ne se laisseront pas prendre à ces pièges trop grossiers. Et on saura, dorénavant, quel homme est M. Sombart et quel est son « socialisme ». *Georges Weill*

Bartech le Victorieux, par Sienkiewicz (volume à 3 fr. 50 chez Ollendorff). — C'est l'histoire lamentable d'un bon Polonais qui se trouve incorporé dans un régiment prussien et qui fait avec les pires ennemis de ses compatriotes la guerre franco-allemande. Il ne connaît pas les causes du conflit mais ne s'en bat pas moins bien pour cela. Il rentre dans ses foyers, impotent, et contre lui sévit brutalement la tyrannie prussienne. Il est étonné, croyant avoir acquis quelques droits au respect de ses anciens frères d'armes. Il y a dans ce livre, écrit très simplement, quelques bonnes pages contre la guerre. *E. Buré.*

Bismarck, par H. Welschinger (Paris ; Alcan, 1900). — C'est le premier volume d'une collection nouvelle : *Ministres et Hommes d'État*. Il était difficile, après la remarquable étude de M. Andler, d'apporter sur la politique et l'œuvre du Chancelier de fer des vues nouvelles et profondes. D'ailleurs M. Welschinger ignore le *Prince de Bismarck* de M. Andler, qu'il ne cite pas. Son livre a voulu être un livre populaire, résumant la vie et l'action de Bismarck. La conclusion en est banalement patriotique. *B. C.*

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — Nous devons revenir en arrière, et signaler dans le numéro 52 de l'année qui vient de finir, un article de Kautsky sur le *programme agraire du parti socialiste autrichien*. Ce programme a été discuté au dernier congrès du Parti autrichien qui a eu lieu récemment, et dont le *Mouvement Socialiste* parle dans le présent numéro. — Kautsky constate que la question agraire a été discutée avec bien moins de bruit en Autriche que dans la social-démocratie allemande ; et cela pour la simple raison que la discussion ne portait pas sur la question de savoir si l'Etat doit

s'occuper de l'exploitation paysanne actuelle. Kautsky considère ce fait comme très heureux, et il critique la motion Ellenbogen qui porte non sur la *protection des paysans*, mais sur la *propagande socialiste dans les campagnes*.

Après avoir fait remarquer que certaines revendications du programme autrichien ont été déjà formulées à Breslau, Kautsky déclare qu'il préfère les revendications du parti autrichien à celles qui étaient contenues dans le projet de Breslau : il aime mieux que l'Etat lui-même exécute les améliorations du sol, vu que la rente foncière lui reviendra, plutôt que d'avancer de l'argent à des coopératives pour le même but. — Mais, quand la motion Ellenbogen demande que l'on organise des « tribunaux ruraux » analogues aux *Gewerbegerichte* allemands, et que ces tribunaux aient à déterminer et le nombre d'heures de travail et le salaire, Kautsky se récrie : « Si le rapporteur considérait un nombre maximum d'heures de travail comme possible dans les campagnes, pourquoi ne demandait-il pas que légalement il fût déterminé ? » — Il conteste ensuite la possibilité de déterminer un salaire minimum. — Il est presque regrettable, dit-il, que la motion ne nous apporte que des idées générales là où les questions deviennent vraiment discutables, où on est forcé de se placer sur un terrain critique. En effet, la motion ne parle que des réformes « qui portent sur une organisation sociale de la production et du partage des produits du sol ». Et pourtant, les deux camps du parti allemand ont tant et si ardemment discuté sur le point de savoir s'il faut chercher à conquérir les propriétaires paysans par des réformes qui donneraient une force nouvelle à leur genre d'exploitation, et qui, en même temps, accéléreraient l'évolution vers la propriété et l'exploitation collectives, comme le demandait le « nouveau camp », — ou s'il faut seulement faire l'éducation du prolétariat agricole, comme le voulait le « camp des anciens » ! Et la motion Ellenbogen ignore tout cela, crée des difficultés futures ; et, en même temps, il est vrai, ne compromet ni n'engage le parti. Malgré tous ces défauts, Kautsky félicite le Parti autrichien de son programme agraire, auquel il aurait adhéré lui-même, car il reconnaît qu'en général, on ne peut rien lui reprocher de grave.

Au Congrès autrichien, Vollmar, délégué du Comité exécutif du parti allemand, a prononcé un discours retentissant, dans lequel il a attaqué surtout ces propagandistes socialistes, qui parlent théorie aux paysans. « *Le paysan préfère une poignée de pratique à une montagne de théorie.* » Il faudrait seulement s'entendre sur le sens du mot « théorie », dit Kautsky. Au contraire, c'est la « théorie » qu'il faut propager parmi les paysans, « c'est-à-dire leur expliquer les rapports sociaux de toutes choses ». Voilà ce qu'est la « théorie », pour Kautsky. Il affirme que Vollmar s'est trompé lorsqu'il a prétendu que « si la loi de la con-

centration du capital est juste, le Parti doit en conclure *qu'elle s'adaptera à tout.* Si la réalité ne nous montre pas cela, il faudra prouver qu'elle s'adapte à l'agriculture. » Kautsky répond qu'après avoir cru que la grande propriété et la propriété paysanne augmentaient aux dépens de la propriété moyenne, on a dû reconnaître qu'il n'y a plus que la propriété paysanne qui se nourrisse de la propriété moyenne, tandis que le développement de la grande propriété s'est arrêté. Il constate alors que si « la tendance générale de l'agriculture est d'augmenter un facteur du socialisme, le facteur-pensant, le prolétariat, et d'arrêter le développement de son facteur-complément, qui est la production sociale, l'industrie, dans les campagnes, développe les deux, et rend accessible le premier à la lutte de classe prolétarienne et aux idées du socialisme. »

Des chiffres électoraux appuient, dit-il, surabondamment, ses dires, et prouvent que la méthode de Vollmar n'a pas produit de bons effets. La Bavière, pays de Vollmar, n'a que 7,6 p. 100 d'électeurs socialistes paysans. Dans les contrées où l'industrie règne, le socialisme a fait les plus grands progrès. Kautsky rappelle d'ailleurs que les délégués au Congrès autrichien étaient de son avis et de celui du Comité exécutif au parti allemand, qui déclarait à Stuttgart, en 1898 : « Le propriétaire de fermes a d'autres intérêts que nous... » Il en conclut que le programme agraire du parti autrichien sera suivi comme le désire le « camp des anciens ». « Si le paysan préfère une poignée de pratique à une montagne de théorie, une poignée de lutte de classe vaut mieux, pour la propagande socialiste, qu'une montagne de diplomatie à attraper les paysans, même pour la propagande dans les campagnes. »

Georges Weill

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Der franzosische Sozialismus in der Einigungskrisis, par Janus, dans les numéros 45-46, de novembre 1900, de la *Revue franco-allemande.*

Le Socialisme municipal en Angleterre, par M. Mantoux, dans le numéro de septembre du *Musée social.*

Zwei internationale organisationen, par Hubert Lagardelle, dans le numéro du 19 novembre de *Die Wage.* *A. B.*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3467. — Imprimerie de Suresnes (G. Richard, adm[r]), 9, rue du Pont.

La Leçon de la Conférence Guesde-Jaurès

Le sens a été faussé de la conférence contradictoire donnée à Lille, le 26 novembre, par Guesde et Jaurès. Les uns l'ont rabaissée aux proportions mesquines d'une dispute de personnes, et les autres l'ont élevée à la hauteur d'une opposition *nouvelle* de méthodes. Mais elle n'a revêtu aucun de ces caractères, et elle a eu, en fait, une portée plus grave.

Elle ne pouvait pas être une pure *lutte d'avocats*, avec son vainqueur et son vaincu ; et tous les bulletins de victoire ont manqué d'à-propos ! Il ne s'agissait pas de permettre à Guesde de triompher de Jaurès ni à Jaurès de Guesde, pour en tirer ensuite des conclusions sur l'orientation de notre parti. C'est méconnaître étrangement le socialisme français que d'en réduire l'image à un combat singulier : il n'y a pas dans le parti socialiste — selon une terminologie misérable — que des *guesdistes* et des *jauresistes*. Sans doute, Guesde et Jaurès ont peut-être leurs fidèles irréductibles, mais ni l'antiministérialisme dogmatique de l'un ni le ministérialisme doctrinal de l'autre ne prétendent représenter à eux seuls les courants divers qui se partagent notre mouvement. Ce que les organisateurs de la conférence de Lille ont simplement voulu, c'est que, dans la région du Nord, au moment où l'unité va se faire, les divisions ne fussent pas accrues par de nouveaux malentendus, nés de propagandes contraires

et isolément menées. Il était nécessaire de rappeler au prolétariat socialiste, par un exemple frappant, que les différences de tactique sont d'ordre secondaire, malgré tout, et ne justifient pas les différences d'organisation.

Elle n'a pas été non plus une confrontation *inédite* de deux méthodes : l' « ancienne méthode révolutionnaire » et la « nouvelle méthode réformiste ». Ce dualisme n'a rien de neuf. Il est inhérent au mouvement socialiste, comme à tout mouvement de transformation sociale : c'est l'éternelle lutte entre l'idéal et la réalité, entre le but final et les moyens pratiques. Le socialisme français actuel n'a-t-il pas connu, dès ses premiers pas, l'opposition des « révolutionnaires » et des « possibilistes » ? La vérité, c'est que ces deux tendances se contredisent et se nient par leur développement solitaire, tandis qu'elles s'équilibrent et se concilient par un rapprochement continu dans une évolution commune. Elles sont les deux faces d'une même activité, et ne valent que par leur combinaison.

Il faut chercher ailleurs la leçon de la conférence de Lille : elle est toute dans l'*attitude réservée* du prolétariat du Nord à l'égard des deux orateurs. Dès le lendemain de la réunion, dans le *Réveil du Nord,* le citoyen Delesalle, le promoteur même de la conférence, constatait la « sensation de gêne — de douleur, pourrais-je dire — qui pesait sur la salle ». Et il expliquait ainsi cette impression de malaise : « Il en ressortait jusqu'à l'évidence que les auditeurs ouvriers souffraient amèrement de la division dont on étalait devant eux les raisons, et entendaient ne s'y associer ni dans un sens ni dans l'autre. Ni pour Guesde contre Jaurès, ni pour Jaurès contre Guesde, voilà ce que signifiait l'abstention de ces mains... Le public

socialiste se croisait les bras et semblait dire : « *Ce n'est pas en discourant pendant deux années sur les meilleurs moyens de conduire le prolétariat à la victoire que le prolétariat sera victorieux. Nous n'applaudissons pas à vos divisions : la prolongation de vos querelles, c'est la mort de nos espérances, c'est la continuation de notre misère.* »

Cette sensation d'oppression que le prolétariat du Nord a ressentie à Lille et a traduite par son silence, c'est aussi le prolétariat tout entier de France qui l'éprouve à cette heure. Elle signifie combien l'interminable question ministérielle a lassé les militants socialistes et à quel point la classe ouvrière en a assez des discours qu'elle alimente. L'énervement provoqué par le cas Millerand est devenu une fatigue insupportable. Ce n'est pas *cela* qui intéresse les travailleurs socialistes : c'est — et c'est uniquement — *l'unité*.

Nos camarades du Nord ont été froissés par la conférence de Lille. Ils ont eu raison. Ce n'est pas à l'instant précis où l'unité va devenir réelle qu'il est vraiment utile de mettre en évidence, non pas les points communs qui unissent dans la même foi les diverses fractions du socialisme français, mais les points qui divisent.

La leçon de la conférence Guesde-Jaurès est une *leçon d'unité*.

HUBERT LAGARDELLE

LES CONSEILS DU TRAVAIL

De par MM. Millerand et Waldeck-Rousseau, il n'y aura plus place dans l'organisation du travail en France pour un patron ou un ouvrier restant à l'écart des syndicats. C'est le plus colossal changement qui ait été effectué en France depuis 1789.

LEROY-BEAULIEU,
(*L'Économiste français*, 29 septembre 1900.)

Prolétaires,
...On traque et condamne Mange et Biétri, on expulse Morgari, on crée les conseils supérieurs du travail et on acquitte les assassins de Chalon.

(Manifeste de la Fédération socialiste du Rhône adhérente au P. O. F.).
Petit Sou, numéro du 4 novembre 1900.

C'est une chose admirable qu'au milieu des batailles du dernier Congrès général il ne se soit pas trouvé un socialiste assez indépendant, assez dédaigneux du « qu'en dira-t-on révolutionnaire » pour faire à ses camarades la simple proposition que voici : « Si vous le voulez bien, citoyens, avant de dresser le bilan définitif du ministère Millerand, nous allons ensemble et de bonne foi examiner la valeur de chacune des réformes ouvrières qu'il nous a données. »

J'imagine assez facilement par quelles clameurs indignées les intransigeants eussent accueilli cette proposition malencontreuse ; mais le prolétariat, qui — lui — fait peu de cas des flétrissures doctrinales, n'aurait pas appris sans intérêt à quelles réalisations profitables avait abouti le prodigieux effort de ces dix-huit mois.

Ce qui n'a pas été dit au Congrès peut être dit ailleurs et ici même : cette Revue est d'ailleurs plus qualifiée qu'aucune autre publication pour abriter d'impartiales études, puisqu'aussi bien — notre ami Lagardelle le rappelait dans le numéro du 1er novembre — elle a toujours gardé une position intermédiaire entre la démagogie des uns et l'opportunisme des autres.

De toutes les réformes ouvrières réalisées par Millerand, la plus importante à coup sûr et la plus caractéristique est la création des conseils du travail. Le décret du 17 septembre qui la réalise a provoqué une profonde émotion dans toute la presse conservatrice. Tandis que M. Leroy-Beaulieu déclarait mélancoliquement, au nom de l'Économie libérale, que c'était là « un nouveau pas dans la voie du socialisme », les feuilles catholiques — du moins quelques-unes d'entre elles — affirmaient sans vergogne à leurs lecteurs qu'on venait de mettre en application « encore un point du programme catholique ». Seuls, quelques socialistes dénonçaient l'institution nouvelle comme une tentative faite en vue de rapprocher le patronat et le prolétariat, comme un stratagème ingénieux de celui-là pour duper celui-ci. « Les conseils du travail organisés par Millerand ne sont autre chose, disaient-ils, que ces conseils de conciliation et d'arbitrage qui fonctionnent en Belgique depuis la loi du 16 août 1887 et dont le but est d'atténuer par d'incessantes transactions les conflits particuliers nés de la lutte des classes. »

Or s'il est vrai que la loi belge de 1887 a inspiré le décret, — s'il est vrai que les conseils du travail ont entre autres attributions celles des conseils de conciliation et d'arbitrage, il n'en demeure pas moins impossible d'identifier les deux institutions. Tout d'abord la fonction principale des conseils belges est, selon les termes mêmes de la loi, de « prévenir et au besoin d'aplanir les différends qui peuvent naître entre patrons et ouvriers » : cette fonction est organisée et réglementée ; il suffit que le patron ou les ouvriers réclament la convocation de la section compétente pour qu'obligatoirement elle soit convoquée et appelée à faire son œuvre de concilia-

tion. Rien de semblable n'apparaît dans l'institution française. Sans doute le ministre prévoit dans son exposé de motifs que les conseils nouveaux joueront, en cas de conflits, le rôle de « médiateurs compétents ». Mais pour qu'il en soit ainsi, il faudra que les parties en litige, patrons et ouvriers, sollicitent d'accord la médiation des conseils du travail, qui sont ainsi proposés à leur choix au même titre que le préfet, le juge de paix ou telle autre personnalité administrative. On peut donc affirmer qu'à la différence des conseils belges, les conseils français n'ont aucune attribution spéciale de conciliation et d'arbitrage. Et c'est précisément ce que lui reprochent les publicistes conservateurs. Pour nous, au contraire, nous estimons avec M. Fernand Payen (1) que les conseils français auraient échoué dans cette mission comme ont échoué les conseils belges et que Millerand a fort utilement profité de l'expérience de ceux-ci pour limiter l'activité de ceux-là à un rôle consultatif et administratif.

Ce rôle, que définit l'article 2 du décret, est singulièrement étendu et précis. L'article 2 charge les conseils du travail « *d'établir dans chaque région, pour les professions représentées dans le conseil, et autant que possible en provoquant des accords entre syndicats patronaux et ouvriers, un tableau constatant le taux normal et courant des salaires et la durée normale de la journée de travail. Ce tableau, établi dans les formes prévues sous les nos 1 et 2 de l'article 3 du décret du 10 août 1899, tiendra lieu, le cas échéant, aux administrations intéressées, des constatations prescrites aux dits articles.* »

Il ne s'agit plus là de simples attributions statistiques ou consultatives, comme celles du conseil supérieur du travail : le décret du 10 août 1899 stipule, en effet, que, dans les entreprises pour le compte de l'Etat, des départements et des

(1) Cf. Fernand Payen. *Les conseils de l'industrie et du travail en Belgique*. Paris, 1899.

Fernand Payen. *Revue des questions de droit industriel*. Nov. 1900. Bruxelles.

communes, ainsi que dans les fournitures qui leur sont faites, les contractants doivent se soumettre aux usages régionaux, en ce qui concerne le taux des salaires et les conditions du travail; les conseils du travail auront donc de ce chef, le droit de réglementer indirectement le taux des salaires et les conditions du travail dans les entreprises publiques.

Par là, ils exerceront une autorité certaine sur le sort des entreprises privées.

Cela seul suffirait à justifier le ministre du commerce de cet autre reproche qui lui est fait, d'avoir augmenté d'une nouvelle assemblée délibérante, les multiples conseils où se dépense en vaines paroles et vœux impuissants, l'activité réformatrice de la classe ouvrière.

Mais l'intérêt véritable du décret du 17 septembre est moins encore dans les attributions des conseils du travail que dans leur mode de recrutement (art. 5, 6 et 7). Seront seuls électeurs, dit le décret, les patrons et les ouvriers qui adhèrent à des syndicats régulièrement constitués selon la loi de 1884 et ayant leur siège dans la région. Il n'est pas besoin, pour montrer l'originalité de cette mesure, de rappeler qu'en Belgique *tous* les patrons et *tous* les ouvriers sont électeurs : les écrivains conservateurs n'ont point hésité à proclamer l'importance décisive et, pour tout dire, le scandale d'une pareille innovation (1).

Mais Millerand, en instituant cet électorat corporatif, était dans la logique de ses conceptions personnelles, comme il s'est plu à le rappeler lui-même dans son discours de Lens : « *En attribuant ce rôle à ces syndicats que M. Waldeck-Rousseau aura l'impérissable honneur d'avoir amenés à la vie légale, je n'ai fait qu'appliquer la politique nullement dissimulée, proclamée au contraire en toute circonstance, qui a été suivie en ce qui concerne les questions du travail, depuis mon arrivée au ministère du commerce.* » (Discours de Lens,

(1) Leroy-Beaulieu. *Loc. cit.*
Jules Roche. *La Petite Gironde*, n° du 25 septembre 1900.
Hector Depasse. *Nouvelle Revue*, 15 novembre 1900.

7 octobre. *La Lanterne*, n° du 10 octobre 1900). En effet, si l'on rapproche les différents décrets ou règlements d'administration publique émanés de l'initiative gouvernementale de Millerand, on devra reconnaître que tous procèdent de la même pensée : faire pénétrer dans le droit et sanctionner par les lois « la souveraineté économique des groupements professionnels » (1).

J'emploie à dessein cette formule de M. Paul Boncour, car elle précise fort exactement, dans un vigoureux raccourci, tout le programme social du ministère Millerand. Ce programme est-il, comme certains le prétendent (2), le développement naturel des idées qui inspirèrent M. Waldeck-Rousseau et les législateurs de 1884 ? Peu nous importe. Mais il est certainement ou il doit être le programme des socialistes qui se sont donné comme objet de substituer, selon la parole de Marx, « au gouvernement des hommes l'administration des choses », c'est-à-dire de remplacer la souveraineté politique de l'Etat par la souveraineté économique des travailleurs organisés.

ANATOLE DE MONZIE,
Avocat à la Cour d'appel.

---

(1) Paul Boncour. *Le Fédéralisme économique*. Paris 1900, avec préface de M. Waldeck-Rousseau.

(2) Paul Boncour. *Loc. cit.*

Ch. Chaumet. *La Petite Gironde*, n° du 26 septembre 1900.

La Fédération internationale des ouvriers gantiers

ET SES CONGRÈS

Le premier Congrès national des ouvriers gantiers de France, qui s'est tenu à la Bourse du travail de Paris, les 10, 11 et 12 septembre dernier, n'est pas la première manifestation de certains syndicats français de la ganterie, en faveur d'un mouvement fédératif.

En 1892, sur l'initiative de l'Union des gantiers de Bruxelles, un Congrès international des syndicats de gantiers des différents centres de production de l'Europe, se réunit dans cette ville et y fonda la Fédération internationale des ouvriers gantiers. A ce Congrès assistaient les représentants de la Fédération nationale des gantiers de l'Allemagne et de celle de l'Autriche, ceux des organisations scandinaves, Danemark, Suède et Norvège, ainsi que du Luxembourg, de l'Italie et de la France.

La France compte six centres importants pour la production des gants. Les plus considérables sont : Grenoble (Isère) et Millau (Aveyron). Viennent ensuite : Paris, Saint-Junien (Haute-Vienne), Chaumont (Haute-Marne) et Niort (Deux-Sèvres). Il est bon de dire aussi que la France est le pays d'Europe qui contient le plus de gantiers.

Au Congrès international de Bruxelles, les syndicats de Grenoble et de Paris se présentèrent seuls, au nom de la France, et s'affilièrent à la nouvelle Fédération internationale. Plus tard, les syndicats de Niort et de Chaumont y adhérèrent à leur tour.

Depuis le Congrès de Bruxelles, trois autres Congrès internationaux ont eu lieu, le second, en 1893, à Grenoble ; le troisième, en 1895, à Paris ; et le quatrième, en 1898, à Zurich.

Dans ces Congrès successifs, les délégués des Fédérations étrangères firent remarquer, avec beaucoup de raison, que la situation de la France dans la Fédération internationale manquait de solidité. En effet, tandis que les gantiers de l'Allemagne et de l'Autriche y étaient représentés par leurs fédérations nationales, comprenant l'ensemble des syndicats de ces deux nations ; que les pays scandinaves y avaient également tous leurs syndicats réunis ; que Bruxelles y figurait avec la totalité des ouvriers gantiers de cette ville et Luxembourg de même, la France n'y adhérait qu'incomplètement et n'apportait à cette Union internationale qu'une force insuffisante, par suite du manque de cohésion nationale de ses syndicats. Il en était de même de l'Italie où aucune organisation nationale n'était formée.

Au Congrès de Paris, les représentants de l'Allemagne insistèrent sur la formation de la Fédération nationale française et un projet dans ce sens sortit des délibérations particulières des délégués des sections françaises à ce Congrès. Pourtant ce projet n'aboutit pas, par suite de l'indifférence de la majorité des ouvriers gantiers de France pour l'organisation syndicale, et aussi à cause de l'esprit nationaliste dans certains centres, qui combattaient l'union professionnelle internationale, sans comprendre les avantages que les gantiers français en pouvaient tirer. Ces ardents nationalistes, cependant, ne firent rien pour créer une organisation nationale, bien qu'on ne leur demandât pas autre chose. Mais on sait que le chauvinisme a de ces contradictions.

L'organisation de la Fédération internationale consistait dans un secrétariat permanent, c'est-à-dire confié à un collègue entièrement occupé à l'administration, correspondances, etc., et à la rédaction du journal en langue française, lu par les fédérés parlant cette langue. Ce secrétariat était établi à Bruxelles et son titulaire était rétribué par une cotisation internationale. Au Congrès de Zurich, la Fédération des gantiers de l'Allemagne se présenta avec un projet de réorganisation qui transformait le secrétariat international en un point central chargé de recevoir les communications des sections et

de correspondre avec elles, en un seul mot ayant mission de suivre le mouvement international et d'en classer les événements pour en faire un rapport aux Congrès internationaux. Ce secrétariat restait fixé à Bruxelles et le journal de langue française, *le Gantier*, était remis à la section de Paris, afin que la propagande syndicale en France pût se faire avec plus de profit, pour la création de la Fédération nationale. De plus, ce journal réduisait son format et, au lieu de paraître mensuellement, paraissait deux fois par mois.

Ce projet fut adopté à l'unanimité par le Congrès. Le *Gantier* fut transporté à Paris et, depuis le 15 juin 1898, il a mené une active campagne en faveur de la formation de la Fédération française. Cette Fédération est aujourd'hui debout, mais ce n'est pas sans mal, et il reste encore beaucoup à faire pour la mettre sur le pied des autres organisations gantières de l'Europe.

L'indifférence stupéfiante de la plupart des travailleurs français pour l'organisation économique, n'est pas moindre chez les ouvriers gantiers que dans les autres corporations, et sans les incessants exemples que nous donnons dans notre organe des bons résultats produits à l'étranger par l'énergique solidarité de nos confrères des nations voisines, il est probable que notre Fédération nationale serait encore à l'état de projet.

Pourtant, à notre premier Congrès national, nous avons pu obtenir l'affiliation complète ou à peu près de notre Fédération française à la Fédération internationale. C'est là un succès important, étant données les résistances nationalistes qui se sont souvent dressées contre cette Fédération, pourtant toute d'intérêt professionnel. Mais sur la question d'élever les cotisations en rapport de la force à donner à l'organisation nationale, nous avons échoué. Comme la grosse majorité des travailleurs de France, les gantiers ne comprennent pas encore qu'une organisation ouvrière sérieuse ne peut fonctionner sans des ressources proportionnées au but poursuivi.

Le grand mal dont souffrent la plupart des syndicats français, l'indigence dans laquelle ils se débattent et qui les rend

si peu inquiétants pour les capitalistes, n'a pas encore eu le don de faire sentir aux gantiers la nécessité des mesures de prévoyance pécuniaire. Comme beaucoup d'autres travailleurs de notre pays, ils attendent de l'action politique seule, la fin de tous leurs maux. C'est une erreur qui pourra leur coûter cher. Les événements se chargeront de les détromper, mais nous espérons bien, avant cela, les amener à une plus juste compréhension de leurs devoirs sociaux.

Notre Fédération internationale a donc réussi à former la Fédération française et celle-ci deviendra, en se développant, une force considérable dans notre mouvement professionnel international. Il reste à former maintenant en Europe la Fédération nationale des gantiers de l'Italie et à entreprendre une campagne en Bohême pour amener les gantiers de ce pays à notre alliance internationale.

En Italie, nous avons de bons éléments, surtout à Milan où le syndicat des gantiers, pendant quelques années, a compté comme un des meilleurs de notre Fédération. Une coopérative de production y fut même créée et y prospéra, mais les événements de mai 1898, qui détruisirent les associations ouvrières, porta un coup funeste au syndicat des gantiers de Milan qui, pendant deux années, n'a vécu que péniblement. Aujourd'hui il est reformé et réaffilié à notre Fédération internationale et il arrivera certainement à grouper tous les gantiers italiens, dont le centre le plus important est à Naples, en une Fédération nationale qui viendra ajouter son contingent à ceux de notre Fédération européenne.

Mais où notre Fédération internationale a le plus à faire, c'est en Bohême, et il faudra encore bien du temps avant qu'elle arrive à conquérir les gantiers de ce pays. Les rivalités de races, le chauvinisme outré des Tchèques qui fait que leurs organisations ouvrières repoussent les camarades de l'étranger, sont un obstacle considérable à l'organisation internationale. Il va sans dire que les patrons exploitent à leur profit ce mauvais état d'esprit et qu'ils entretiennent amoureusement ce nationalisme forcené. Pourtant il existe à Prague un syndicat d'ouvriers gantiers, qui condamne une attitude aussi

arriérée. Ce syndicat est bien organisé et possède, en commun avec d'autres professions similaires, un journal corporatif, et il est affilié à la Fédération des gantiers de l'Autriche et, par cela même, à notre Fédération internationale. Il y a donc lieu d'espérer que la Bohême viendra à nous, dans un temps plus ou moins éloigné.

Il est à remarquer que, dans notre Fédération internationale, ce sont les pays du Nord qui sont les mieux organisés. En Danemark, en Suède et en Norvège, aucun ouvrier ne peut travailler s'il ne fait partie de la Fédération professionnelle. Il en résulte que tous les gantiers y sont syndiqués. En Allemagne la proportion des gantiers syndiqués est d'environ 90 p. 100. La Fédération des gantiers de l'Allemagne est une organisation modèle, fondée depuis plus de trente ans ; elle a son siège à Stuttgart. Elle possède des caisses syndicales importantes, de chômage, de voyage, de secours de maladie, d'invalidité, de retraite, etc. C'est certainement la meilleure organisation gantière de l'Europe et le pour cent de ses adhérents est le plus élevé des Fédérations ouvrières de l'Allemagne.

L'*Union* des ouvriers gantiers de Bruxelles est également très forte. Par suite d'un engagement pris par les patrons et les ouvriers, aucun ouvrier ne peut travailler s'il ne fait partie du syndicat ; cet engagement est affiché dans tous les ateliers. L'ouvrier est donc impitoyablement jeté sur le pavé, s'il n'appartient pas à l'organisation syndicale. A Luxembourg, l'organisation est aussi très solide et aucun ouvrier ne travaille s'il n'est pas syndiqué.

Il résulte de cette forte concentration syndicale, dans les pays que nous venons de nommer, que le taux des salaires y est le plus élevé. C'est, en effet, en Danemark que sont actuellement les plus hauts tarifs de coupe de la ganterie; en Suède et en Norvège, ils les suivent à peu près. Bruxelles vient ensuite avec un tarif uniforme atteint par quelques villes de l'Allemagne. Luxembourg atteint un tarif un peu moindre, qui correspond au tarif moyen de l'Allemagne.

La situation matérielle des gantiers dans ces différents pays

est supérieure à celle des gantiers de France. Cette infériorité de la France, au point de vue du salaire, n'est due qu'à son manque d'organisation syndicale.

Dans la ganterie, le travail se fait aux pièces, et les exigences pour le fini de la main-d'œuvre y sont de plus en plus grandes, étant donnés les progrès qui s'accomplissent dans cette industrie. Il en résulte que la production de l'ouvrier diminue de jour en jour. Comme on ne lui accorde aucune augmentation de salaire pour compenser le temps qu'il passe à des soins qui ne lui étaient pas demandés autrefois, si le gantier ne veut pas voir diminuer le prix de sa journée, il doit allonger celle-ci autant que c'est nécessaire, pour arriver à une somme de production qui lui assure les moyens de vivre. S'il ne veut faire qu'une journée normale, son salaire, en fait, se trouve diminué ; si au contraire il tient à ne pas voir diminuer son salaire, il doit faire gratuitement des heures supplémentaires.

Voilà la situation faite à l'ouvrier gantier, actuellement, en France et dans les pays où l'organisation syndicale est nulle. Elle a été, de même, offerte aux gantiers des pays du Nord, mais ils ne l'ont pas acceptée et se sont fait payer en conséquence du travail demandé, ce qui est tout naturel. Il faut espérer que l'organisation nationale en France remédiera à ces abus, dont l'ouvrier est seul responsable, par son manque d'organisation et de solidarité.

Dans l'Italie du Nord, à Milan, entre autres, les salaires ne sont pas supérieurs à ceux de la France, et, là aussi, nous avons à espérer des progrès sensibles par le groupement syndical. Les plus bas prix de coupe se trouvent à Naples et en Bohême. Notre Fédération internationale a soutenu plusieurs mouvements d'augmentation à Naples et dans quelques localités bohémiennes avec un certain succès, mais il faudra encore un travail de propagande avant que nous obtenions des résultats importants de ces deux côtés.

Le travail à domicile est pratiqué, dans la ganterie, d'une manière assez considérable. Ce genre de travail est pour les ouvriers une cause de surmenage qui nuit à leur santé, en

même temps qu'il est un obstacle à l'augmentation du salaire; nous en avons donné plus haut l'explication. La Fédération des gantiers de l'Allemagne s'est occupée, l'année dernière, de supprimer entièrement le travail à domicile, afin de couper court à l'abus des forces humaines, dont les patrons n'ont aucun souci, et, à la suite d'une campagne des plus énergiques, elle a réussi à faire rentrer à l'atelier tous les ouvriers et à réglementer la journée de travail. Celle-ci a été fixée à dix heures par jour, dans toutes les sections de la Fédération allemande et, au siège central, à Stuttgart, la journée de neuf heures a été établie, comme principe, ce qui veut dire que, dans quelques années, la journée de neuf heures sera effective dans tous les ateliers de ganterie de l'Allemagne, en attendant la journée de huit heures, réclamée dans le programme socialiste des revendications ouvrières.

En même temps, et comme conséquence de la diminution des heures de travail, qu'en fait elle obtenait, elle faisait augmenter les salaires dans de notables proportions, et l'ouvrier ne perdait pas ainsi le bénéfice qu'il retirait de ses heures supplémentaires.

Ce mouvement des gantiers de l'Allemagne est un véritable tour de force, accompli avec une énergie rare et une persévérance obstinée de la part du chef de cette Fédération. Il a duré de longs mois, occasionnant de longues grèves pendant lesquelles la solidarité pécuniaire des gantiers allemands ne s'est jamais démentie. On comprendra quelle a été la résistance patronale contre ce mouvement, quand on saura que, dans certaines localités, des patrons ont été forcés de s'engager à faire bâtir des ateliers, s'ils ne trouvaient pas à en louer. Cette belle victoire n'a pas été remportée seulement sur les patrons, elle l'a été aussi sur une forte minorité d'ouvriers enfoncés dans l'ornière de la routine et qui s'osbtinaient à n'en pas sortir. C'est donc une double victoire, matérielle et morale, et nous pensons qu'elle est une des plus considérables qu'aient jamais remportées les organisations ouvrières.

Il y a lieu de croire que la Fédération internationale des ouvriers gantiers ira sans cesse en augmentant comme impor-

tance. L'exemple des organisations du Nord finira par amener les autres à une meilleure compréhension de l'association syndicale. En France, particulièrement, les gantiers ont beaucoup à gagner à cette alliance internationale, s'ils veulent améliorer leurs conditions de travail. La Fédération française, qui vient de tenir son premier Congrès, aidera puissamment à cette amélioration, surtout si elle sait réagir contre l'imprévoyance pécuniaire, qui fait des cotisations syndicales de notre pays un sujet de dérision attristée pour les organisations de l'étranger.

La longue campagne de la Fédération allemande n'a été gagnée que par l'argent des fortes cotisations payées par ses membres. Si elle n'avait eu, pour la soutenir, que les maigres cotisations qu'on paie en France, les réformes accomplies seraient encore dans le domaine des rêves.

Comme moyens de propagande, notre Fédération internationale est assez bien fournie. Le journal corporatif, cette arme si précieuse et si négligée par les travailleurs français, la sert dans différentes langues. La Fédération allemande a pour organe le *Handschuhmacher* (le Gantier), lu également dans les centres scandinaves et qui paraît toutes les semaines. Le *Fach-Zeitung,* journal de la Fédération autrichienne, publié en commun avec des professions similaires, paraît deux fois par mois, et il en est de même du *Kozdelnick*, organe des gantiers fédérés de Prague, publié en langue tchèque. Le journal *le Gantier*, publié à Paris, est l'organe des centres de ganterie de langue latine, c'est-à-dire des gantiers de France et de Belgique, ainsi que, en partie, du Luxembourg et de Milan.

Bien qu'avant tout la Fédération internationale des ouvriers gantiers soit une association professionnelle, elle n'en a pas moins les meilleures dispositions au point de vue du progrès social. L'entente ouvrière internationale ne peut pas se borner à de simples intérêts corporatifs : elle produit quand même un heureux rapprochement moral entre les différentes nations fédérées, et c'est tout profit pour la cause de la paix entre les peuples.

Notre Fédération aura aussi une autre conséquence. La couleur politique de deux de ses principaux membres nous donne, d'ailleurs, l'orientation qui guide au moins deux des organisations qui la composent : celle de la Scandinavie est dirigée par notre collègue Knudsen, président du Parti ouvrier danois et député socialiste du Danemark, et celle de l'Allemagne a pour président notre collègue Otto Wasner, président du Parti socialiste du Wurtemberg. Ces deux noms indiquent clairement qu'un large esprit socialiste plane au-dessus de l'alliance internationale des ouvriers gantiers, bien que, jusqu'ici, elle se soit renfermée dans une neutralité complète, au point de vue politique.

Nous sommes heureux que le *Mouvement socialiste* nous ait demandé cet article, beaucoup trop court, et où les renseignements gagneraient à être plus développés. Nous pensons pourtant qu'ils peuvent être utiles au mouvement ouvrier de France. Il y a encore énormément à faire dans notre pays, au point de vue de l'éducation syndicale, surtout en ce qui concerne l'organisation internationale. Si ce rapide exposé peut être profitable à quelques esprits qui pensent, comme nous, que la force ouvrière organisée doit supprimer les frontières, notre temps n'aura pas été perdu.

A. VERHAERT,
Rédacteur du journal *le Gantier*.

Le Mouvement Ouvrier du Havre

Nous avons publié dans le numéro du 15 septembre de cette revue, une première étude sur le mouvement ouvrier au Havre, qui comprenait l'historique de la grève des ouvriers charpentiers et la série d'événements qui marquèrent celle des terrassiers, entraînant la grève de presque toutes les corporations.

Des événements imprévus nous ont empêché de continuer cette étude, que nous terminons aujourd'hui.

LA GRÈVE DES OUVRIERS CHARBONNIERS

La première grève qui suivit celle des terrassiers fut celle des charbonniers du port ; ils réclamaient avec raison la journée de huit heures, largement suffisante si l'on considère dans quelle atmosphère les hommes sont obligés d'effectuer leur dur labeur. Cette grève dura sept jours. Elle se termina le 2 août par un succès. Disons en passant qu'il existe au Havre une coopérative d'ouvriers charbonniers qui fonctionne très bien. La grève de cette corporation se déroula sans incidents graves, mais elle causa par suite de circonstances que nous allons relater plus loin, la grève de toutes les corporations maritimes, non seulement du port du Havre mais encore de tous les ports du pays. Les ouvriers charbonniers sont aujourd'hui syndiqués.

LA GRÈVE DES CORPORATIONS MARITIMES

Voici comment cette grève éclata :

Les chauffeurs et soutiers du steamer *La Bretagne* qui devait partir le samedi 4 août furent mis en demeure le lundi

précédent d'embarquer le charbon à bord et de remplacer les ouvriers charbonniers en grève. Par solidarité, ils se refusèrent au nombre de cinquante-deux à faire ce travail, auquel ils n'étaient nullement astreints par les lois qui régissent la matière. Ils objectèrent justement qu'ils étaient employés pour le service intérieur du paquebot et que le service qu'on réclamait d'eux n'était exigible que dans les ports d'escale où l'approvisionnement de charbon ne peut être fait que par eux.

Aussitôt, l'agent de la Compagnie générale transatlantique nommé Boyer, déposa à l'Inscription maritime — ce vestige des temps d'esclavage — une plainte contre les cinquante-deux travailleurs qui comparurent devant un tribunal maritime improvisé, composé du commissaire de la marine comme président, d'un armateur, du capitaine du port, d'un capitaine au long cours et d'un chef mécanicien.

Chose inouïe et à peine croyable, ils furent condamnés à quinze jours d'emprisonnement chacun, arrêtés séance tenante et conduits en voiture cellulaire à la maison d'arrêt.

Quinze jours de prison pour simple refus de travailler à terre, voilà ce à quoi sont exposés en vertu de lois qui datent de Colbert et qui ne furent jamais modifiées, tous les marins du commerce en général.

Ouvrons cependant une parenthèse pour rendre grâce à M. Boyer et aux singuliers juges qui obéirent à ses ordres : c'est en effet grâce à eux, mais bien involontairement, que les marins doivent d'avoir vu leur situation améliorée et leurs salaires augmentés.

Pour remercier M. Boyer dont la légèreté coûta quelques centaines de mille francs à sa compagnie, je proposai dans notre journal *Le Progrès*, d'ouvrir une souscription parmi les marins pour élever un monument à l'agent de la Compagnie générale transatlantique avec cette inscription sur le socle : *Au bienfaiteur des marins... malgré lui.*

On comprend aisément avec quelle stupeur fut accueilli un semblable jugement. Les journaux les plus réactionnaires crièrent à l'exagération, tous les chauffeurs et soutiers des transatlantiques dans le port abandonnèrent leurs navires le

jeudi 2 août et au nombre de 250 se réunirent à la Bourse du Travail.

Voyant cela, on relaxa les cinquante-deux marins, espérant arrêter la grève. On avait peur. Le commissaire de la marine avait communiqué au citoyen Marck, secrétaire de la Bourse du Travail, une lettre ainsi conçue :

« Le ministre de la marine vient de télégraphier qu'il a demandé au garde des sceaux, ministre de la justice, de réduire la condamnation de quinze jours de prison à seize francs d'amende, par mesure de conciliation et sur la proposition du ministre de l'intérieur.

« Nous envoyons ce soir même la décision gracieuse à soumettre au président de la République. »

Le Havre, 2 août 1900.

Le commissaire de l'Inscription maritime,

Signé : LEFLAMBE.

Mais les marins ne voulaient pas plus accepter les amendes contre leurs camarades non coupables que la prison. Le soir eut lieu une réunion au cours de laquelle on reforma le syndicat tombé en désuétude.

L'ordre du jour suivant fut voté :

Les marins du Havre, chauffeurs et soutiers, réunis le 2 août à la Bourse du Travail, après avoir pris connaissance de la mise en liberté de leurs camarades arrêtés sur un jugement inique d'un tribunal maritime odieux, après avoir pris également connaissance de la note du commissaire de l'inscription maritime, disant que la peine des cinquante-deux chauffeurs de *La Bretagne* était réduite de quinze jours de prison à seize francs d'amende, considérant cette réduction comme inique, décident de ne reprendre le travail que tout et autant que la peine sera complètement annulée, et qu'ils auront obtenu les salaires suivants : 90 francs sur le pont, 100 francs dans les soutes et 120 francs devant les feux, s'engagent tous à se syndiquer étroitement pour la défense de leurs intérêts et se séparent aux cris de :

Vivent les travailleurs de la mer !

Vivent les syndicats !

Vive la Révolution sociale !

L'affaire changeait de face. Les marins réclamaient 25 à 30 p. c. d'augmentation. Bientôt toutes les Compagnies furent en grève. Le mouvement du port était complètement arrêté. Les bateaux de la Compagnie Normande qui font le service du Havre à Honfleur, Trouville et Caen désarmèrent.

Le transatlantique postal *La Bretagne* ne put partir à son jour ordinaire le samedi, et la Compagnie générale transatlantique fut obligée de remettre le service de la poste dont elle est chargée à une compagnie allemande, ce qui lui coûta 3 ou 400,000 francs. De nombreuses bagarres se produisirent avec la police, quelques marins furent arrêtés.

Les compagnies proposaient des solutions transitoires, mais les marins, justement entêtés et persévérants, ne voulurent rien céder de leurs revendications.

Sur ces entrefaites, on apprit que le gouvernement de défense républicaine avait mis le personnel nécessaire à la chaufferie à la disposition de la Compagnie transatlantique pour assurer le départ du paquebot. On avait embarqué des marins de l'État pendant la nuit et la *Bretagne* était partie, protégée sur les quais par des centaines de soldats de toutes armes.

L'effervescence allait croissant, le mouvement gagnait les autres ports du pays ; le ministre de la marine délégua le contre-amiral Beyle pour arranger les choses entre les armateurs et leurs marins.

Disons que le contre-amiral Beyle se montra à la hauteur de sa tâche et d'une impartialité à laquelle il est bon de rendre hommage.

Après bien des pourparlers, nombre de réunions, l'entente suivante fut établie et signée par le contre-amiral Beyle pour les compagnies et par le citoyen Marck pour les marins :

Mousses. . . . . Fr.	35 »
Novices	50 »
Soutiers.	80 »
Matelots.	80 »
Chauffeurs	110 »
Seconds maîtres, maîtres de timonerie, capitaines d'armes.	120 »

Maîtres d'équipage, graisseurs, premiers chauffeurs, charpentiers, cuisiniers, boulangers.	132 50
Supplément de fonctions pour les marins.	5 »
Toutes les heures supplémentaires	» 50

Suppression complète de la coquerie (nourriture sous la tente) remplacée par la nourriture du bord ou par une indemnité en argent de 2 francs par jour pour la maistrance et de 1 fr. 50 pour les marins.

C'était un succès sans précédent.

Le résultat fut accueilli par les cris de : Vive la Bourse du Travail ! Vive le Syndicat ! Vive la Révolution sociale !

Parallèlement à celle des marins avait éclaté la grève du *personnel civil de la Compagnie transatlantique*. Ayant obtenu satisfaction presque complète, ce personnel avait repris le travail. Le syndicat de cette corporation fonctionne admirablement.

Grâce à l'énergie des marins du Havre, leurs camarades des autres ports ne tardèrent pas à obtenir les mêmes avantages.

Disons, pour terminer, que les compagnies doivent désormais compter avec le puissant syndicat des marins du port du Havre et passons à une autre grève, celle des

TRIEUSES DE CAFÉ

La plupart des femmes employées à ce travail ne gagnaient, en moyenne, que 4 ou 5 francs par semaine, et comme certains patrons émettaient la prétention de leur donner, au même taux que le bon, du mauvais café, elles se mirent en grève et se formèrent en syndicat. La grève ne dura que quelques jours et les grévistes reprirent le travail après avoir obtenu en partie gain de cause.

Voici ce qui fut décidé :

Le triage sera payé à raison de 4 centimes pour le café ayant moins de 6 p. 100 de déchet ; 5 centimes pour celui ayant plus de 6 p. 100 et moins de 12 p. 100; 6 centimes pour celui dépassant 12 p. 100 jusqu'à 18 p. 100.

Au delà de ce pourcentage, les prix seraient débattus à l'amiable entre patron et ouvrières.

Deux ouvrières seront chargées, dans chaque atelier, de tarifier le café à trier. Ces ouvrières seront désignées par le Syndicat.

Les ateliers de ville quitteront à six heures.

Il y aura des cribleuses dans les ateliers qui seront payées à raison de 2 fr. 50 par jour au lieu de 2 francs.

LES OUVRIERS DU PORT ET DES DOCKS-ENTREPÔTS

Pendant ce temps, les ouvriers du port et des docks-entrepôts multipliaient les réunions en faveur de la journée de huit heures et, comme la grève était imminente en cas de refus par les employeurs, ces derniers se décidèrent à l'accorder et elle fonctionne, à l'heure actuelle, à la satisfaction de tout le monde.

Les Havrais, qui croyaient reposer en paix après une série de grèves pareilles, n'en avaient pas fini, et se succédèrent, presque coup sur coup : la grève partielle des *ouvriers voiliers* et *ouvrières bâcheuses*, dont le résultat fut malheureusement négatif ; celle des *ouvriers de l'huilerie Desmarais*, qui obtinrent des satisfactions partielles ; celles des *peintres en carènes*, celle des *gaziers*, qui ne fut même pas déclarée, les ouvriers ayant eu gain de cause, de même que les *ouvriers auxiliaires du chemin de fer* ; celles des *tonneliers de la maison Dubois*, des *chaudronniers*, des *ouvriers préposés à l'enlèvement des ordures*, des *plâtriers*.

Mais une autre grève se préparait et menaçait les Havrais dans leur existence matérielle.

LA GRÈVE DES OUVRIERS BOULANGERS

Le mardi 14 août, les ouvriers boulangers se réunissaient à la Bourse du Travail, grâce à l'initiative d'un jeune porteur de pain de la corporation, et se formaient en syndicat.

Le jeudi suivant, ils présentaient les revendications suivantes au président du syndicat patronal :

1° Suppression totale de la nourriture chez tous les patrons sans exception ;

2° Tous les brigadiers et seconds seront payés à la semaine ;

3° Paie des brigadiers : 40 francs par semaine ;

4° Paie des seconds : 35 francs.

Pour une fournée de galettes sèches, 1 franc pour le brigadier et 1 franc pour le second, qu'elles soient deuxième, troisième ou quatrième;

5° La cinquième fournée et les suivantes seront payées 1 franc en supplément;

6° Les porteurs de pain, 5 francs en plus des salaires actuels par semaine;

7° Tout garçon auxiliaire, 6 fr. 50 par jour.

Il est bien entendu que les patrons devront continuer à fournir comme par le passé un pain de deux livres et deux petits pains par jour.

Inutile de dire que les patrons repoussèrent avec indignation des prétentions qui leur paraissaient exagérées et qui ne l'étaient point en réalité. La grève fut déclarée. Il y eut quelques incidents, des patrouilles de police et de soldats parcoururent la rue sous le prétexte de protéger la liberté du travail. Finalement, au bout de quelques jours, l'entente se fit sur les bases suivantes, qui accordaient une demi-satisfaction aux travailleurs :

35 francs pour les brigadiers par semaine, 30 francs pour les seconds faisant quatre fournées, pains ou galettes sèches.

La nourriture (?) chez les patrons, supprimée.

Paiement de salaires fait à la semaine.

Supplément de 1 franc par fournée supplémentaire à partir de la cinquième.

Un kilogramme de pain et deux petits pains tous les jours.

Quant aux porteurs de pain, ils seront augmentés proportionnellement à leur âge, à leur force et aux services qu'ils peuvent rendre.

Mais une autre grève se préparait, qui devait entraîner la grève générale de la métallurgie.

GRÈVE DES OUVRIERS DES ATELIERS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Elle dura peu de temps, les ouvriers ayant obtenu les sérieuses satisfactions que voici :

Ajusteurs du bord, frappeurs, ouvriers plombiers et manœuvres, chaudronniers première catégorie et maçons obtinrent une augmentation de 15 p. 100 sur les salaires existants.

Menuisiers, 12 p. 100.

Tapissiers, chaudronniers de cuivre et chaudronniers de deuxième catégorie, 10 p. 100 d'augmentation.

Voiliers, 5 p. 100.

Charpentiers, 6 fr. 50 au lieu de 6 francs.

Piqueurs de sel, minimum 2 fr. 25 au lieu de 1 fr. 50.

Peintres, serruriers, électriciens, forgerons, ouvriers des machines et de l'outillage, 10 p. 100.

Même avantage a été offert aux ajusteurs des ateliers, qui demandaient 12 p. 100.

Outre ces augmentations de salaire, la Compagnie Générale Transatlantique fit d'autres concessions, à savoir : installation de lavabos pour tous les ouvriers; fourniture de *gris* (vêtements de travail).

Les heures supplémentaires seront tiercées de six heures à huit heures du soir et doublées de huit heures du soir à six heures du matin.

Enfin, les dimanches et fêtes, les heures seront doublées.

En ce qui concerne les retards pour la prise du travail, la Compagnie consent à ne défalquer, à titre d'amende, qu'une demi-heure pour la journée au lieu d'une heure.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE

Cette grève fut fertile en événements. Le Havre fut pour ainsi dire en état de siège. Gendarmes, chasseurs, fantassins, dragons, logés dans les bâtiments municipaux, ne cessaient de parcourir la ville. Des bagarres éclataient à la porte de tous les chantiers entre grévistes et non grévistes, des charges se produisirent et on alla même un jour jusqu'à faire les sommations légales. Ce fut grâce à la présence d'esprit et au sang-froid du citoyen Renou, député de la Seine et de quelques citoyens qu'on pût, ce jour-là, éviter l'effusion du sang.

Le syndicat ne prit malheureusement pas la tête du mouvement.

Nous ne pouvons reproduire ici les revendications des grévistes qui variaient selon les ateliers; elles reposaient pour la plupart sur une augmentation de salaires ou la journée de huit heures.

Malheureusement, le manque de cohésion fit qu'on échoua

et qu'on fut obligé de reprendre le travail sans avoir rien obtenu.

J'écrivais à ce sujet dans le *Progrès* : « Il est bien certain que si la grève de la métallurgie eût éclaté au moment opportun, c'est-à-dire en même temps que celle des marins, si tous les ateliers se fussent entendus en vue d'un mouvement combiné et commun plutôt que de se suivre à la queue leu-leu, si le syndicat avait pu en prendre la direction au lieu de se trouver débordé, comme il le fut, les grévistes eussent obtenu gain de cause. »

Ajoutons que les travailleurs de la métallurgie semblent avoir adopté une nouvelle tactique : se syndiquer par catégories du métier pour se réunir ensuite en fédération de la métallurgie. Cette tactique présente des avantages, les revendications étant différentes, mais à la condition que la fédération relie bien toutes les catégories sans exception.

Ne terminons pas sans adresser ici un juste hommage aux *ouvriers charpentiers de navires* qui s'étaient mis en grève par solidarité avec leurs camarades de la métallurgie et maintinrent leurs revendications bien longtemps après eux, mais sans parvenir à gagner la bataille.

Le monde ouvrier paraissait tranquille : gendarmes, dragons, fantassins, chasseurs bouclaient leur sac pour le départ, lorsque, le mardi 11 septembre, éclata une nouvelle grève.

LA GRÈVE DES OUVRIERS CAMIONNEURS, SUIVEURS ET PARTIES SIMILAIRES

Cette grève, comme celle des marins, faillit à son tour arrêter le mouvement du port, par suite de l'impossibilité où se trouvaient les négociants de faire véhiculer leurs marchandises.

Réunis le jeudi à la Bourse du travail, les camionneurs décidèrent de présenter les revendications suivantes à leurs patrons et d'attendre leur réponse jusqu'au mardi suivant :

Onze heures de travail au lieu de douze.
Prix de la semaine de travail : trente-trois francs.

Supplément de trois francs pour le dimanche où ils seraient employés jusqu'à midi et de six francs quand leur service se prolongerait jusqu'à deux heures.

Ils demandent que la paye soit faite le samedi soir au lieu du dimanche matin.

Les patrons ayant opposé leur *veto,* la grève fut déclarée, mais elle ne dura que quelques jours et se termina à la satisfaction des travailleurs, sans que gendarmes et policiers aient eu à déployer leurs talents.

Le syndicat des ouvriers camionneurs, qui n'existait pas autrefois, marche aujourd'hui très bien.

Ainsi finit le formidable mouvement ouvrier du Havre, reproduit aussi fidèlement et aussi impartialement què possible et qui, quoi qu'en aient dit la bourgeoisie capitaliste et les journaux à sa solde, a été d'une utilité incontestable et d'un bel exemple pour le prolétariat du monde entier.

Bien des détails intéressants ont été omis, bien des dévouements oubliés dans cette étude forcément rendue un peu sèche par la nécessité d'être bref.

Le mouvement syndical a bénéficié de toutes ces grèves; de nombreux syndicats ont été formés en plus de ceux que j'ai cités plus haut : ceux des couturières, des blanchisseuses, des marchands de journaux, des cordonniers, des tapissiers, des tailleurs d'habits, etc.

H. Hanriot,
Directeur du *Progrès du Havre.*

Le Programme Agraire du P. O. F.

JUGÉ PAR LE P. O. F. LUI-MÊME

Nous avons récemment publié la critique décisive à laquelle Fr. Engels soumit, en 1894, l'opportuniste programme agraire du P. O. F. — Nous devons, en revanche, mettre sous les yeux de nos lecteurs la défense faite par le P. O. F. du susdit programme agricole, parue dans le *Socialiste*.

H. L.

I

Le *Socialiste,* 1er septembre 1894. — LE PROGRAMME AGRICOLE :

Au point de vue international, c'était le Parti Ouvrier Français qui, le premier, avait codifié, formulé la tactique à suivre. Il ne s'agissait pas de faire, évidemment, un programme s'appliquant à toutes les difficultés que présente la question de la culture dans les différentes contrées des Deux Mondes. La question était — et on l'a bien compris — de donner aux propagandistes une sorte de compèndium, de résumé de doctrine s'appliquant aux phénomènes agricoles exclusivement français. Et cependant, même avec ce caractère restreint, le programme agricole français a donné une formule pouvant s'appliquer à d'autres programmes en d'autres pays : nous voulons parler de la spécialisation de la tactique...

...Tandis que notre programme industriel précédait, de presque toute une évolution, la situation économique, le programme agricole s'adaptera de plus en plus aux phénomènes agricoles. Arrivé au moment même où la grande propriété dépossède brutalement le petit agriculteur de ce lopin de terre qui le maintenait, comme Fourier le voyait déjà, dans une gêne dont il ne voulait ni ne pouvait s'arracher, s'attachant désespérément à une illusion de

propriété, le programme agricole français a surtout montré aux petits propriétaires le danger qui les menaçait, et le seul moyen, sinon de les sauver, au moins de les maintenir, de les « conserver » en attendant qu'une transformation du milieu économique permît de l'adapter aux nouvelles conditions d'une façon durable. — C'est ce caractère conservateur du programme agricole qui complète le côté révolutionnaire du programme industriel. Mais qu'on ne prenne pas ce mot « conservateur » au sens ordinaire ; il est peut-être encore plus dangereux pour la société bourgeoise qu'une tactique franchement révolutionnaire.

(Article non signé)

II

Le Socialiste, 29 septembre 1894. — A Nantes :

... Dans l'impossibilité de contester le bien-fondé d'un seul des articles du programme agricole du Parti Ouvrier, on dirigea ses batteries d'un autre côté. On répandit des mers d'encre pour établir le caractère contradictoire de notre « attitude dans les campagnes » et de nos « prédications dans les villes ». On dénonça sur tous les tons le « double jeu » des socialistes, prêchant le collectivisme aux prolétaires de la grande industrie et se posant en défenseurs de la propriété paysanne.

C'est cette prétendue contradiction... qui a été résolue en quelques mots par le Congrès de Nantes. Il lui a suffi, pour cela, de rappeler, en matière de considérants, la raison d'être du socialisme : « Les producteurs ne sauraient être libres que lorsqu'ils seront en possession des moyens de production. »

A cette lumière, tout s'éclairait, et ce qui apparaissait, pour la confusion de nos adversaires, c'est la parfaite concordance de notre action.

Là où, par suite de la machine et de la vapeur, les moyens de production enlevés aux producteurs (mines, chemins de fer, usines) ont pris un développement qui exclut l'appropriation individuelle, nécessité de les restituer à ceux qui les mettent en valeur sous la seule forme à laquelle ils se prêtent : l'appropriation collective ou sociale.

Là où, au contraire, dans un milieu donné et pour un temps, le moyen de production, comme la terre, est encore en possession du producteur — c'est-à-dire du paysan — nécessité de défendre la forme individuelle d'appropriation qui empêche Jacques Bonhomme de devenir un prolétaire ou un salarié.

(*Signé :* Jules Guesde)

III

Le Socialiste, 24 novembre 1894. — ENCORE LE PROGRAMME AGRAIRE :

... Nous avons abordé une terre vierge, et nous ne prétendons pas l'avoir encore explorée complètement. En tout cas nous avons été en éclaireurs de l'armée socialiste. Mais on nous signale déjà des écueils en vue et beaucoup préféreraient ne pas s'aventurer, préférant rester sur le terrain conquis et suffisamment exploré. Cette prudence et ces avertissements partent d'un bon naturel, et il suffit de se rappeler, pour calmer un peu ces craintes, que beaucoup trouvaient dangereuse la campagne en faveur des petits commerçants ou boutiquiers. Or, si elle est reconnue légitime aujourd'hui, pourquoi s'opposer à l'autre ? Est-ce que les petits boutiquiers n'exploitent pas la « force travail des autres » ; est-ce qu'ils ne sont pas aussi « propriétaires ? »...

... Après ces déclarations, suffisamment nettes, que demande notre confrère ; veut-il que nous lui *(sic)* commencions par une déclaration de guerre contre les métayers ou les fermiers, « qui exploitent la force travail d'autrui ? » C'est très bien, mais alors pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Nous passerons au paysan-propriétaire, et nous lui dirons : « nous l'admettons bien comme exploité, mais nous allons l'empêcher d'employer le travail des autres » *(sic)*. Ce qui fait qu'il ne resterait plus que le prolétariat agricole, celui que nous avons le moins besoin de convaincre puisqu'il est déjà convaincu par les événements et par la fatalité économique qui le menace ; — soit comme ouvrier, soit comme domestique, il est obligé d'émigrer dans les villes, et là il se joint tout naturellement aux ouvriers industriels dont il ne forme plus qu'une fraction. Il faut convenir que cela ne vaudrait pas la peine d'avoir fait tant de fracas et de tintamarre autour du programme agricole et de la propagande dans les campagnes si tous nos efforts se réduisaient à cela. Il aurait simplement suffi de faire des éditions pour les campagnes de nos programmes déjà existants. En suivant cette tactique nous nous serions épargné beaucoup de peines et de soucis. »

... On s'apercevra, un jour ou l'autre, que cette question agricole et cette propagande amèneront de grands changements dans la tactique socialiste ; elle s'élargira, et il y aura, comme disait Vollmar, une division du travail ; et nous pourrions ajouter : « une division de programmes ». On a abordé un nouveau terrain, et on a cru que les anciennes armes suffiraient !... Si notre programme industriel a été excellent dans le milieu des villes, laissons-le là où il est si bien, et adpatons notre programme agricole

aux circonstances mêmes dans lesquelles se trouve l'agriculture dans les différents pays...

... L'on verra bientôt que parler de la journée de huit heures dans les campagnes est aussi une singulière sorte d'utopie, et pis que cela, un coup d'épée dans l'eau, toujours par la raison que la question de la réduction de la journée de travail est excellente sur le terrain industriel...

Nous ne cachons rien, nous mettons simplement chaque chose à sa place : notre programme industriel là où il y a de l'industrie, et notre programme agricole là où il y a de l'agriculture. — S'il y a un fait, c'est qu'une des armes que les journaux bourgeois emploient avec le plus de succès contre nous vis-à-vis du paysan, c'est notre programme industriel, voulant lui faire croire que nous prétendons le lui faire avaler de force. Ce n'est pas qu'il ait une particulière répugnance vis-à-vis du programme; non, il ne le comprend pas et il ne l'intéresse que médiocrement.

Si nous commençons à faire les difficiles et les dégoûtés devant la population agricole en bloc, choisissant ici, rejetant là, il arrivera cette chose bien simple que nous saisirons le vide... Si nous commençons à discuter sur les principes jusqu'à perte d'haleine, nous oublierons notre terrain, et nous serons repoussés des campagnes avec la maigre consolation d'être restés fidèles à un programme qui n'était pas fait pour elles.

(Signé : B.)

Nous aurons l'occasion de revenir ici même sur les caractères spécifiques du programme agraire du P. O. F. Il nous suffit, aujourd'hui, de signaler à la méditation de nos camarades, les quelques points suivants qui émergent des pages qui précèdent :

1° Le programme agricole du P. O. F. est un programme « *conservateur* »;

2° La journée de huit heures pour les travailleurs des campagnes est une « *utopie* », *un* « *coup d'épée dans l'eau* »;

3° « *...Si nous commençons à discuter sur les principes jusqu'à perdre haleine...* »

HUBERT LAGARDELLE

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

L'UNION DES OUVRIERS MÉCANICIENS DE LA SEINE (1)

I

1868-1871

Le Syndicat des mécaniciens ne fut définitivement constitué qu'en 1868; mais l'esprit de résistance et d'organisation s'était réveillé depuis deux ans déjà dans la corporation.

Dès 1866, les ouvriers de la maison Cail se mirent en grève et obtinrent que la journée normale de travail fut réduite à dix heures. La même année les ouvriers des ateliers Bariquand suivirent l'exemple de leurs camarades de la maison Cail, mais ils échouèrent. Les deux grèves furent soutenues par des souscriptions.

En 1867, l'Association de production des mécaniciens dont le siège était rue Morand, 7, prit l'initiative de l'organisation d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle. Le comité exécutif de cette délégation obtint, par l'intermédiaire de M. Devinck, industriel, une audience du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, dans laquelle furent exposées les revendications, bien modestes, de la délégation : 1. Abrogation de l'article 1781 du code civil qui permettait aux tribunaux, conseils de prud'hommes, de considérer comme seule vraie la déposition du patron en

(1) Nous remercions ici nos amis Amédée Simon et Saint-Martin, syndiqués de la première heure, des renseignements qu'ils nous ont donnés, et des documents qu'ils nous ont procurés.

matière de salaires; 2. Organisation des syndicats ouvriers qui devaient, dans la pensée des réclamants, éviter les grèves, faciliter la conciliation entre patrons et ouvriers, resserrer les liens de solidarité entre les ouvriers de chaque profession, provoquer à la formation des sociétés coopératives de production, etc., etc.; 3. Réorganisation complète des conseils de prud'hommes; augmentation du nombre des conseillers; élection des prud'hommes par tous les ouvriers électeurs politiques; 4. Suppression des livrets considérés comme vexatoires, inutiles, injustes, et onéreux pour les ouvriers.

Un mémoire fut rédigé et adressé au ministre compétent, pour appuyer la demande faite auprès de lui quelques jours auparavant dans ce but. La corporation des mécaniciens était représentée dans cette délégation par les citoyens Lerck qui en fut le secrétaire, Boullenger, Saunier, et Deschamps. Il semble que ces citoyens en rendant compte de leur mandat — nous n'avons pu nous procurer aucun document à ce sujet — aient provoqué l'organisation de la Chambre syndicale.

Les réunions préparatoires étaient tenues chez M. Binet 7, rue Dunis, les grandes réunions corporatives passage Raoul. Les statuts du syndicat furent définitivement adoptés le 27 septembre 1868. Le syndicat se proposait de maintenir le taux des salaires dont la moyenne était alors de 0 fr. 50 l'heure pour les ajusteurs et 0 fr. 60 pour les tourneurs et forgerons, et le prix des travaux aux pièces; un des articles des statuts laisse percer l'inquiétude des syndiqués à l'égard des articles 414, 415, 416, du code pénal cités intégralement dans les livrets des sociétaires. Il était recommandé d'user de la persuasion pour obtenir satisfaction auprès des patrons.

Néanmoins, les ouvriers de la maison Berthier, faubourg Saint-Antoine, fabricant de machines à coudre, au nombre de cent soixante, se concertèrent pour cesser le travail. Ils réclamaient le renvoi d'un contre-maître et la suppression du règlement. Une transaction intervint qui supprima le règlement mais maintint le contremaître. La maison Berthier ne put jamais se relever du coup que lui avait porté son personnel.

Les tourneurs de la maison Hurtu et Hautin se mirent aussi

en grève mais échouèrent. Enfin les ouvriers des ateliers de construction de la compagnie du chemin de fer d'Orléans eurent aussi leur conflit avec la direction. Dans une grande réunion, tenue avenue de Choisy, on dressa la liste des réclamations, une délégation de trois membres fut nommée, qui, après avoir pris conseil de Jules Ferry, parvint à obtenir des concessions de la compagnie d'Orléans. Les ouvriers reprirent aussitôt le travail.

La Chambre syndicale allouait à ses grévistes une indemnité de 20 francs par semaine ; elle assurait aussi l'assistance à tous ses adhérents pour les procès qu'ils avaient à soutenir devant le conseil de prud'hommes ou devant toute autre juridiction, s'ils avaient à défendre des intérêts corporatifs. Elle veillait de plus à l'application des contrats d'apprentissage, en évitant dans la mesure de ses moyens qu'on ne fît des jeunes gens, des spécialistes qui seraient gênés plus tard dans l'exercice de la profession et, par cela même, incapables de résister aux tentatives de diminution de salaires et encore moins de réclamer des augmentations. Le syndicat devait aussi organiser un enseignement professionnel théorique et pratique; il devait avoir une bibliothèque; mais les événements ne lui permirent pas d'exécuter méthodiquement ce plan.

Le 22 août, l'Assemblée générale désignait Murat pour représenter le syndicat au Congrès de l'Internationale tenu à Bâle du 6 au 13 septembre 1869. Murat, à ce Congrès, bien que le syndicat ne lui en ait pas donné mandat, combattit et vota contre toutes les résolutions collectivistes ; à son retour, il proposa l'adhésion du syndicat à l'Association Internationale des Travailleurs, qui fut adoptée à l'unanimité.

Dès lors, les ouvriers mécaniciens délaissèrent un peu leurs intérêts corporatifs pour se livrer à une lutte ardente contre l'Empire, les condamnés politiques étaient considérés comme grévistes, l'indemnité de résistance leur était allouée. La Chambre syndicale, qui au début de son organisation comptait 1,800 adhérents, prit en peu de temps une extension considérable : plus de 12,000 mécaniciens s'y firent inscrire; 6,000 payaient régulièrement la cotisation qui était fixée à 0 fr. 50

par mois. On peut juger de l'exactitude de ces chiffres par la situation de la caisse en 1870 :

Prêts à différentes chambres syndicales	3.600
En caisse (tous frais administratifs et indemnité de résistance déduits)	1.890
Total	5.490

Le 6 novembre 1870, l'Association de la métallurgie, conjointement avec le syndicat des mécaniciens, réunis salle Ba-ta-Clan, réclamaient du gouvernement la réquisition de tous les ateliers et des matières premières nécessaires à la transformation des fusils à percussion et à la fabrication d'armes à tir rapide. Les ouvriers ne demandaient cette réquisition qu'autant que leurs prix de revient seraient au-dessous de ceux payés par l'État. Ils offraient, en outre, toutes les garanties et mesures de contrôle que le ministre de la guerre jugerait prudent de prendre.

Le gouvernement de la défense nationale accepta cette offre : 5,000 francs provenant de souscriptions versées par la mairie du onzième, 10,000 au nom de Dorian, ministre, plus l'avoir du syndicat des mécaniciens, soit 5,290 francs (200 francs avaient été réservés pour la reconstitution du syndicat) alimentèrent les ateliers. Les armes du 130e bataillon de la garde nationale provenaient de cette association ouvrière qui cessa de travailler pour le compte du gouvernement de la Défense nationale le 18 mars 1871.

A cette date, elle se mit à la disposition de la Commune de Paris. Cela valut au syndicat des mécaniciens la confiscation de ses livres, qui furent transportés à Versailles et ne lui ont jamais été rendus. Le syndicat fut de ce fait dissous.

II

1873-1880

En 1873, les militants qui avaient échappé aux répressions du gouvernement de Versailles, aidés de jeunes néophytes, reconstituèrent le syndicat et firent adopter en assemblée des

membres de la corporation, le 7 septembre 1873, les statuts qui fixaient comme but de la Société, la constitution d'ateliers corporatifs. On devait de plus éviter à tout prix les grèves partielles ou générales en proposant aux patrons la médiation du syndicat ou la solution des différends par des tribunaux d'arbitrage composés mi-partie d'ouvriers, mi-partie de patrons.

La grande saignée de 1871 avait rendu les ouvriers timorés; il faut ajouter aussi que les organisateurs cachaient un peu leurs desseins, ils n'auraient pu obtenir sans cela l'autorisation administrative de fonder un syndicat ouvrier : il y avait alors des clauses qu'on ne pouvait introduire dans les statuts.

Néanmoins, le prolétariat organisé de cette époque était imbu de la théorie coopérative : la corporation suivait ce mouvement.

A défaut de luttes économiques, le syndicat se livrait à l'étude. Nous devons signaler un rapport — qui fut imprimé — signé Zimmermann, Dubreuil, Donnay. Ce rapport d'une lucidité remarquable, était une réponse à celui que rédigea M. Ducarre, au nom d'une commission parlementaire composée de 45 membres, qui avait mis trois ans pour arriver aux conclusions suivantes : 1) Les ouvriers syndiqués n'étaient qu'une minorité, qui attentaient à la liberté du travail; 2) La question syndicale n'existait pas et n'était guère soulevée qu'à Paris; 3) La tendance des chambres syndicales était le retour au régime des corporations, corps de métiers, jurandes, etc., en en supprimant toutefois les abus; 4) La partie la plus militante des syndicats est hostile aux machines.

Le rapport Zimmermann réfutait victorieusement toutes ces assertions. Si les ouvriers syndiqués n'étaient qu'une infime minorité, cela était dû aux tracasseries, aux persécutions patronales et gouvernementales, qui dissolvaient les syndicats, surtout en province; on attribuait aux ouvriers des idées qu'ils n'avaient pas à l'égard des machines; alors, comme aujourd'hui, les syndiqués n'étaient pas hostiles au machinisme, qui est un des plus puissants agents de la réduction des heures de travail et c'est dans ce sens qu'ils

orientaient leurs organisations. Zimmermann et ses collègues signalaient aussi la confusion volontaire de M. Ducarre qui attribuait aux membres de syndicats ouvriers des bénéfices sur les cotisations perçues, alors que toutes les fonctions étaient gratuites; mais cela était vrai pour les syndicats patronaux. C'est ainsi que le directeur de l'Union nationale, moyennant une contribution annuelle de 30 francs par membre, se chargeait de tous les frais et pourvoyait à tous les services, ce qui constituait une opération commerciale très lucrative.

La suite de ce rapport lu en assemblée générale du 2 août 1875, exaltait la théorie coopérative. Le syndicat n'était considéré que comme un groupement transitoire devant faire place à une vaste association coopérative.

La Chambre Syndicale prit part à l'organisation du premier congrès ouvrier qui se tint à Paris du 1er au 10 octobre, salle des Écoles, rue d'Arras. Vernet, son délégué à la commission d'organisation et désigné comme rapporteur, fit adopter le plan de discussion du congrès. Les délégués au Congrès furent : Albert Amand, Donnay, Delhomme; le syndicat des mécaniciens d'Angers était représenté par le citoyen Bernard, celui de Lyon par le citoyen Antoine Thévenet.

Au congrès, Donnay protesta contre le projet de loi Lockroy sur les chambres syndicales et déposa un projet de résolution en faveur de la liberté d'association sans restriction. Amand demandait pour les prud'hommes le droit de surveillance dans les ateliers. Delhomme parla en faveur de l'instruction gratuite laïque au premier et au deuxième degré et pour l'organisation de cours du soir.

Ces délégués votèrent la résolution du Congrès qui engageait la classe ouvrière à épargner pour racheter les ateliers, ou fonder des associations coopératives de production. C'était l'époque de temporisation et de déception aussi, qui ne dura pas, car deux ans plus tard les délégués du syndicat à la commission d'organisation du Congrès international, poursuivis par application de la loi de 1872 devant la dixième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, refusèrent le concours de tout défenseur et se rallièrent à la déclaration lue

par Guesde qui concluait à la reprise par la Société de tous les moyens de production. Albert Amand, Sylvain Briolle et J.-B. Boguet furent de cefait condamnés.

Albert Amand, délégué de la Chambre syndicale à l'Exposition universelle de 1878, fut un novateur dans le mode de rédaction des rapports. Il ne tint nullement compte des produits exposés, s'attachant surtout aux conséquences économiques de l'Exposition : augmentation du prix des denrées-loyers, tentative d'abaissement des salaires par suite du nombre d'ouvriers étrangers et provinciaux restés à Paris et augmentant l'armée de réserve du travail. Il fit un exposé de la situation politique et économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie. Il entra en relation avec les délégués ouvriers de ces nations. Sous forme de conclusions, il s'efforça de démontrer dans son rapport l'impuissance des coopératives de production, qui font de leurs associés autant d'égoïstes enlevés au mouvement et à l'organisation ouvrière. Il engagea la corporation à entrer dans la voie de la résistance, qui n'est pas un but mais améliore momentanément la situation du salarié, l'habitue surtout au sentiment de solidarité, à l'action commune, et développe enfin chez lui l'esprit d'association. L'émancipation de la classe ouvrière ne pouvait, selon Amand, être réalisée que par la reprise par la communauté de tous les moyens de production, terres, mines, outillage, etc.

Ce rapport fut lu en assemblée générale corporative le 4 mai 1879. Dès ce moment, la Chambre syndicale cherchait une voie nouvelle; la revision des statuts était à l'ordre du jour. Cette étude aboutit à une transformation complète de notre Association professionnelle.

III

1880-1886

Le 29 février 1880, une commission nommée à l'effet de rechercher le meilleur mode de réorganisation rendait compte de son mandat salle Molière, rue Saint-Martin. Cette commission fit adopter la création de groupes composés de moins de

vingt membres reliés dans chaque arrondissement par la section qui, à son tour, était représentée par un délégué au comité central, dont le siège était situé rue des Vinaigriers.

On n'attendit même pas le vote des statuts pour s'organiser, de nombreux groupes fonctionnaient auparavant; c'était un mouvement enthousiaste et l'arrivée des proscrits de 71 ne fut pas étrangère à cet élan. Au bout de cinq ou six mois, on évaluait le chiffre des adhérents à 6,000, mais on ne connut jamais le chiffre exact par suite de l'administration défectueuse de quelques sections. Avec cette nouvelle organisation on croyait éviter les poursuites gouvernementales et donner libre carrière aux velléités de résistance et aux aspirations socialistes qui se dessinaient alors dans la mécanique. La cotisation mensuelle fut élevée à un franc et pouvait être augmentée par décision de l'assemblée générale. On se préparait résolument à la résistance.

Le 10 mars 1881, une grève se produisit à Saint-Denis, comprenant les ouvriers des maisons Hotchkiss et Claparède. Ces grévistes réclamaient une augmentation de 5 centimes de l'heure et une majoration de 50 p. 100 pour les heures supplémentaires. Les grévistes ne se laissèrent entamer qu'à partir de la septième semaine. Au 4 mai, on comptait 15,985 journées de grévistes, qui représentaient la somme de 39,962 fr. 50. Il leur avait été payé 19,325 francs, on leur redevait 20,637 francs.

Une assemblée générale de l'Union des mécaniciens avait imposé ses adhérents d'une cotisation journalière de 25 centimes. Mais les versements s'opéraient difficilement. Certaines sections versèrent une avance de 40 p. 100 sur leur avoir le 11 avril; elles renouvelèrent cette avance le 23 du même mois. La cotisation supplémentaire fut versée pendant 39 jours, ce qui représentait une somme de 9 fr. 75 par sociétaire. Malheureusement beaucoup ne firent pas leur devoir et profitèrent de cette circonstance pour démissionner.

Néanmoins, cette grève ne fut pas stérile, les salaires augmentèrent, la moyenne qui était de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 de l'heure, s'éleva à 0 fr. 70. Ce fut la maison Warral, Ellwel et Middleton qui, la première, accorda l'augmentation de 10 centimes, ré-

clamée par les ouvriers qui y étaient occupés, sur une simple démarche ; beaucoup de patrons suivirent cet exemple.

Entre temps, l'Union des mécaniciens se faisait représenter au Congrès du Havre, où se produisit une scission. Son délégué suivit la minorité, qui organisa un deuxième congrès rue de Fécamp et vota les conclusions collectivistes, ainsi qu'au Congrès régional du Centre, tenu à Paris en 1881. L'Union, acceptant complètement les résolutions de ces congrès, adhéra au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (1), ce qui servit de prétexte à un grand nombre d'ouvriers de la profession pour refuser de se syndiquer. On constatait à ce moment une dépression sensible dans le nombre d'adhérents.

Afin de ramener les timorés, un groupe d'études sociales fut organisé afin de montrer que le syndicat ne s'occupait pas de politique. Cette tactique n'eut pas d'excellents résultats.

Pour réveiller la corporation, en 1883 l'Union organisa un Congrès national des syndicats de la mécanique et de la métallurgie, où les organisations de Lyon, Lille, Saint-Etienne, Grenoble, Troyes, Montpellier, Nantes, etc., étaient représentées. On adopta les statuts d'une fédération nationale qui ne fonctionna que plusieurs années après. Malgré toute l'activité déployée par le Conseil syndical, le nombre des démissionnaires, des exclus par suite de retard dans le paiement de leurs cotisations, augmentait toujours ; l'administration était par trop compliquée et on dut revenir à une organisation plus simple et plus centralisée.

IV

1886-1900

CAISSE DE CHOMAGE

En février 1886, l'Union fit encore appel à toute la corporation pour reviser les statuts. On introduisit dans ceux-ci le

(1) Cette adhésion fut retirée à la suite de la scission du Congrès de Châtellerault et, depuis, l'Union se tient en dehors de toute organisation politique.

principe de l'indemnité de chômage qui n'a jamais été abrogée depuis. A cette fin, la cotisation mensuelle fut élevée à 1 fr. 50. Cette charge nouvelle fut acceptée facilement; on comprit qu'il fallait resserrer les liens de solidarité pour que le syndicat puisse se développer. Exiger des cotisations des adhérents et ne rien leur donner en échange, c'est éloigner les indifférents de nos rangs.

Secourir les collègues frappés par le chômage, leur donner les moyens d'attendre quelques jours avant de s'offrir à n'importe quel prix, c'était un moyen de maintenir le taux des salaires, on ne pouvait, à moins d'agir avec cruauté, imposer *moralement* aux ouvriers chômeurs le refus de travail insuffisamment rémunéré et ne rien faire pour rendre ce refus moins pénible.

L'indemnité, fixée à 1 fr. 50 au début, fut élevée 4 ans après à 2 francs. A droit à cette indemnité tout sociétaire ayant fait un noviciat de six mois en payant régulièrement ses cotisations. L'indemnité de chômage lui est servie jusqu'à concurrence de huit semaines par an; il est tenu de se présenter trois fois par semaine au siège social, de signer sur un registre; il ne peut refuser le travail qui lui est offert, sous peine de se voir supprimer l'indemnité.

L'Union a versé à ses chômeurs, pendant les sept dernières années écoulées, les sommes suivantes :

Années	Francs
1893	3.840
1894	4.002
1895	2.410
1896	1.606
1897	1.138
1898	1.612
1899	2.763
Août 1900	1.624

Grâce à la caisse de chômage, au bureau d'embauchage qui lient matériellement les adhérents l'Union n'a plus connu ces fortes dépressions qui l'ont mise plusieurs fois en péril. Elle

est toujours apparue aux non syndiqués comme l'organe de la corporation ayant le plus de vitalité; c'est à son bureau que ces derniers venaient et viennent encore chercher des renseignements quand ils se trouvent dans une situation embarrassante. Depuis 1886, l'Union a toujours eu un secrétaire permanent, elle a actuellement son secrétaire et son trésorier : les citoyens Prost et Lauche.

Notre syndicat vit se dresser plusieurs fois contre lui d'autres organisations corporatives. La « Société professionnelle des ouvriers mécaniciens », qui avait à sa tête un homme remarquable par son intelligence, son savoir, Victor Delahaye qui fut délégué avec Jules Simon, Burdeau, Tolain, à la conférence de Berlin. Cette société poursuivait un but limité : réclamer et obtenir du gouvernement un crédit de plusieurs millions afin d'organiser un atelier coopératif où l'on construirait des locomotives, en appliquant la journée de 8 heures. La théorie coopérative était alors jugée sévèrement dans la corporation; aussi le nombre des adhérents de la Société professionnelle ne put jamais dépasser la centaine. Ils vinrent adhérer en 1890 avec leur secrétaire à l'Union, après avoir dissous leur pseudo-syndicat.

Quelques années après un autre syndicat sous le titre de « Cercle corporatif des ouvriers mécaniciens » était organisé; il ne réclamait de ses adhérents que la cotisation minime de 4 francs par an. Aux élections prud'hommales de 1897, le Cercle et l'Union avait chacun leur candidat. La lutte fut vive, si vive même, qu'on pouvait croire que tout rapprochement deviendrait impossible; c'était mal juger notre corporation. A la faveur du grand mouvement déterminé par la grève des mécaniciens anglais, à la suite d'un meeting organisé par l'Union de concert avec le Cercle, les bases de la fusion furent posées et scellées définitivement en février 1898. L'*unité* de l'organisation corporative était réalisée dans la mécanique.

Les résultats de cette fusion ont dépassé les prévisions les plus optimistes, le nombre des adhérents a décuplé. L'Union compte exactement 4,000 adhérents inscrits sur 30,771 ouvriers dont se compose la corporation, d'après les résultats statistiques

du dénombrement de la population publiés par le Dr Bertillon. (Marcsq frères, éditeurs).

L'encaisse était importante : 40,000 francs.

La cotisation fut abaissée à 1 franc par mois ; mais une cotisation supplémentaire de 0 fr. 10 centimes par jour est imposée aux adhérents lorsque le nombre de grévistes syndiqués dépassé soixante. Le titre aussi fut modifié : notre vieille association professionnelle est devenue l'*Union corporative des ouvriers mécaniciens*. C'est sous ce nouveau titre qu'elle a lutté avec succès en 1899 contre le patronat, obligeant les uns à céder en quelques heures, d'autres après un, deux, trois et jusqu'à quinze jours de lutte. Les salaires ont augmenté, plus de politesse est exigée des contre-maîtres, l'esprit d'association, les sentiments de solidarité et du devoir ont été développés par l'Union. Elle alloue 3 fr. 50 par jour à ses grévistes qui ont fait un stage de trois mois dans ses rangs, et elle aide dans une large mesure ceux qui sont étrangers à la corporation.

Souscriptions de l'Union aux grèves étrangères à la corporation	fr.	Secours attribués aux grévistes membres l'Union des Mécaniciens	fr.
1893	855 »	1893	194 »
1894	1.650 »	1894	»
1895	1.200 »	1895	456 »
1896	1.335 »	1896	»
1897	4.545 »	1897	596 »
1898	760 »	1898	705 »
1899	3.920 »	1899	18.982 »
1900 (août)	510 »	1900	6.652 »

L'Union a organisé depuis 1887 des cours professionnels très suivis, pour les jeunes gens en apprentissage et pour les adultes qui viennent compléter leurs connaissances techniques. On y enseigne le dessin, la mécanique, le traçage, le filetage et l'électricité; rien n'est négligé pour rendre ces cours intéressants et complets, car l'ouvrier qui possède son métier est par le savoir l'égal de celui qui le commande en atelier quand il ne lui est pas supérieur; il ne supporte pas les insolences et il met bien vite à la raison le contre-maître qui s'en écarte.

Ces cours ont formé une pléiade de maîtres-ouvriers qui enseignent dans les écoles communales et dans les écoles primaires supérieures.

De plus notre bibliothèque qui contient des ouvrages de technologie, d'histoire, de littérature et de sociologie, est mise gratuitement à la disposition des non sociétaires.

Notre conseil d'administration a encore innové en matière d'enseignement; il a fait appel, l'an passé, au poète Maurice Bouchor qui est venu tous les mois nous faire une causerie littéraire, et nous a fait entendre par ses collaborateurs de beaux vers.

Avec les connaissances indispensables à notre profession que peut acquérir tout adhérent, à nos cours il peut développer en lui, maintenant, le culte du Beau.

Un professeur de l'Université de Clermont-Ferrand, M. Hauser, a fait également une série de conférences sur les associations ouvrières depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours.

L'Union vient en aide aussi à ses adhérents malades. Tous les ans une fête est donnée au profit de la caisse de maladie, mais à nos yeux cette œuvre est bien imparfaite : si la caisse a de l'argent, les malades sont secourus ; si les fonds sont épuisés les malades sont délaissés ; aucune cotisation obligatoire n'est prévue par les statuts ; il est vrai que chaque atelier a sa société de secours mutuels indépendante, car le sentiment de la solidarité sous ce rapport est très développé chez les mécaniciens. Dans certains ateliers l'indemnité versée au malade s'élève jusqu'à 3 fr. 75 par jour, dimanche et fêtes compris, pendant trois mois.

Il nous paraîtrait préférable de réunir toutes ces caisses; on obtiendrait de meilleurs résultats et le malheureux ouvrier qui est malade et se trouve sans travail serait assisté, car un des inconvénients de ces mutualités d'ateliers et non des moindres est de ne secourir que ceux qui travaillent; ainsi l'ouvrier qui quitte un atelier perd tous ses droits à la caisse de secours. Nous devons ajouter que généralement la gestion de ces petites sociétés de secours mutuels est entre les mains des ouvriers : les patrons les ignorent et ne les subventionnent pas.

Nous espérons qu'avec le temps ces derniers vestiges de particularisme étroit disparaîtront.

Nous possédons aussi un organe corporatif : *Le Réveil des Mécaniciens*, qui publie des articles sur la législation du travail, les rapports du conseil d'administration sur sa gestion financière et morale, les procès-verbaux, il dénonce aussi les abus dont sont victimes les ouvriers dans les ateliers. Depuis six mois il est devenu le journal officiel de « la Fédération des ouvriers mécaniciens et similaires de France ».

Notre syndicat possède aussi un service de contentieux. Il procure défenseurs et avance les fonds nécessaires pour toute affaire litigieuse quelle que soit la juridiction : Prud'hommes, Tribunal de Commerce, Tribunal civil, Cour d'appel. Ces fonds doivent être remboursés si l'ouvrier syndiqué a gain de cause, par contre aucune somme ne lui est réclamée s'il est débouté. L'Union consacra quatre mille francs pour une affaire d'accident de travail où un malheureux collègue fut débouté en première instance et en appel.

Depuis l'application de la nouvelle loi sur les accidents du travail, la défense des intérêts de nos sociétaires blessés est confiée à Me Thevenet, ancien garde des sceaux, rapporteur de la dite loi devant le Sénat, c'est dire avec quel soin et quelle vigilance tous les intérêts moraux et matériels de notre corporation sont défendus.

Nous devons ajouter que nombreuses furent les démarches de notre syndicat pour obtenir le vote de cette loi : on nous apprit à la Commission sénatoriale que notre organisation était la seule qui se fût intéressée à cette réforme, qui marque un progrès considérable, bien qu'elle soit imparfaite et incomplète.

L'Union s'est fait représenter à tous les congrès nationaux et internationaux, à toutes les expositions. Jules Joffrin, J.-B. Dumay, Groussier, Poulain, anciens députés ou députés actuellement, Lauche, Lelorrain, Kugler, furent ses délégués. Ce dernier a rédigé un rapport très étudié, très documenté sur les conditions du travail en Amérique.

En juillet 1899 un congrès qui réunissait les délégués des

Chambres syndicales d'ouvriers mécaniciens de Lyon, Marseille, Angers, Le Havre, Paris, tenait ses séances à notre siège social — 66, rue Fontaine-au-Roi. — Il avait à son ordre du jour : « L'organisation d'une Fédération nationale des syndicats de notre profession. — La nomination des délégués du Conseil supérieur du travail par les syndicats. — L'obtention de la dispense du service militaire aux jeunes ouvriers mécaniciens, etc. » (1)

L'organisation de la Fédération est chose faite maintenant. Les mécaniciens syndiqués de Rives-sur-Fures (Isère), de Bordeaux, de Dax, de Rouen, de Chartres, de Tarbes, ont donné leur adhésion, d'autres sont promises. Cette jeune Fédération compte actuellement 5,034 adhérents. Elle marchera sur les traces de sa grande aînée d'Angleterre et de la Fédération française du livre. Qu'il nous suffise de dire que notre Fédération est animé d'un large esprit socialiste.

Pierre Coupat

---

(1) Le droit de se constituer en *fédération de métier* fut contesté aux mécaniciens, par une fédération rivale : la *fédération de la Métallurgie,* jusqu'au dernier congrès de la *Confédération générale du travail* tenu en septembre 1900, à la Bourse du Travail de Paris.

Ce congrès, par 133 voix contre 88, a adopté la résolution présentée par l'Union des Mécaniciens qui dit nettement : *Que pleine et entière liberté serait laissée aux syndicats de se grouper en fédérations de métiers ou d'industrie.*

Il faut ajouter que la vitalité des *fédérations de métiers,* les améliorations obtenues par elles dans les conditions de travail sont supérieures à celles réalisées par les *fédérations d'industries.* En ce qui nous concerne, la section de la *Fédération des mécaniciens* de Chartres imposait au bout de quinze jours de grève, à l'unique maison de constructions mécaniques de cette ville, une augmentation générale de 0 fr. 25 par jour : les cent ouvriers grévistes de cette maison eurent à répartir entre eux 2,931 fr. 25 versés par la Fédération.

A Angers, le syndicat de cette ville a obtenu la réduction de la journée de travail à dix heures par jour sans réduction de salaires, et une majoration de 50 p. 100 pour les heures supplémentaires à partir du 1er novembre 1900. Voilà le bilan de notre jeune Fédération.

LE SOCIALISME EN HOLLANDE (1)

Audi et alteram partem.

Citoyen Lagardelle,

Celui qui a attentivement suivi l'étude sur « Le socialisme en Hollande », parue dans les numéros 41 et 42 du *Mouvement Socialiste*, aura certainement été surpris de ce qu'elle ne correspond nullement à son titre. On pourrait appeler cet article une histoire du mouvement *pour le suffrage universel*, avec quelques particularités sur les syndicats qui ne suivent pas la voie politique, ou une histoire de la *démocratie en Hollande*, si l'on veut. Mais on ne saurait prétendre à faire passer cela pour une histoire du socialisme, c'est-à-dire de la lutte contre la propriété privée et pour la transformation de celle-ci en propriété communiste.

Même aux dernières pages, où l'on nous énumère — certainement comme une chose bien remarquable — quelles catégories de citoyens hollandais ont le droit de vote, on se demande si l'auteur n'aurait pas mieux fait de nous parler un peu du socialisme hollandais.

N'y aurait-il donc pas de socialisme du tout en Hollande ? Mais si ! On a pu y voir le développement d'un socialisme d'un caractère spécifique, d'un caractère communiste prononcé,

---

(1) Selon les coutumes de cette Revue, nous avons accepté de publier, en réponse à l'article de notre collaborateur Vliegen sur le *Socialisme en Hollande*, la lettre ci-dessus du citoyen Christian Cornélissen, qui porte sur des faits, et qui est toute courtoise.

(N. D. L. R.)

comme par exemple le mouvement belge porte un caractère coopératif.

Il est vrai, comme il est dit dans l'article de M. Vliegen, que le mouvement hollandais (je parle de l'ancienne *Fédération*) a eu pendant de longues années un programme ambigu, de même que tous les partis dans la plupart des autres pays. Ce programme ressemblait fortement au « programme de Gotha » de la social-démocratie allemande. La première partie, basée sur le socialisme, déclarait la vieille société intenable et inévitablement condamnée à disparaître, pour faire place à une société communiste. La deuxième partie partait d'un principe opposé, en prêchant qu'il faut tout de même tâcher de retaper la vieille société par toutes sortes de réformes. On peut dire que l'existence même de ce double programme préparait la scission future entre les éléments socialistes révolutionnaires et la démocratie bourgeoise, comme cela s'est produit partout.

En Hollande, la scission est venue après le Congrès de 1893. Les démocrates se sont séparés comme *Parti Ouvrier social-démocrate* du reste du parti, ils se sont dirigés de plus en plus dans la direction des petites réformes parlementaires, sur la base de la société actuelle et sous la formule internationale : « la conquête du pouvoir politique ». Après une deuxième scission avec ceux qui défendent la participation aux élections dans un but d'agitation, les éléments révolutionnaires ont concentré leurs forces sur la propagande communiste et révolutionnaire. En ce qui concerne la propagande pratique, ils sont entrés dans les syndicats, propageant surtout les grèves et la grève générale ; ils sont encore dans ces organisations des forces considérables. C'est pour cette dernière raison que le *Secrétariat national du Travail* en Hollande, dans lequel les syndicats hollandais sont fédérés — comme les syndicats français dans la Confédération générale du Travail — est toujours combattu par les social-démocrates hollandais, comme « anarchiste », bien que ce ne soit qu'une fédération de syndicats sans plus.

Observez bien, citoyen Lagardelle, que je ne parle pas d'un

mouvement électoral. Je ne le considère pas comme socialiste. Il faut avoir vu le sérieux avec lequel les travailleurs, par exemple dans les provinces septentrionales, arrivaient aux meetings en plein air avec leurs bannières, accompagnés parfois de chorales ou de fanfares; il faut avoir vu marcher les campagnards, hommes et femmes, allant à pied une heure, deux heures et même plus, pour assister à une réunion publique tenue dans une auberge, ou une grange, chantant en route leurs chansons révolutionnaires, comme autrefois ils venaient à l'église, la bible sous le bras — pour reconnaître qu'il s'agissait pour eux d'une nouvelle société, qui après tant de siècles de douleur et d'oppression donnerait la justice au genre humain, et qu'il ne s'agissait nullement de quelque réforme social-démocrate sur la base même de la société actuelle. Si l'on voulait reprocher quelque chose au mouvement socialiste hollandais, on pourrait dire peut-être qu'il a trop porté le caractère d'une religion, mais non assurément qu'il a été trop enclin aux petites réformes mesquines. Ce caractère de religion, on l'aperçoit aussi dans la coutume régnant toujours dans les cercles communistes hollandais, de célébrer l'anniversaire de la Commune, de la « semaine sanglante », ainsi que celui des martyrs de Chicago.

L'article du *Mouvement Socialiste* ne souffle pas un mot de tous ces traits caractéristiques. Le mouvement pour — et par — le suffrage universel, le mouvement démocrate, c'est tout ce qu'on y trouve.

C'est d'autant plus remarquable qu'il y a toujours eu en Hollande une sorte de concurrence et d'animosité entre le parti socialiste et l'Union pour le suffrage universel. Surtout dans le nord du pays, on trouvait d'une part les travailleurs des champs, d'autre part les paysans et bourgeois libre-penseurs, disciples de *Flürscheim* et de *Henry George*, etc., les mêmes éléments qui ont fait élire plus tard les députés social-démocrates dans le nord du pays.

En Frise, cet autre mouvement fut représenté longtemps par le soi-disant *Parti du Peuple* (Volkspartij) qui, spéculant sur le provincialisme, put tenir tête pendant quelques années

au courant socialiste. Vaincu par ce dernier, il sembla disparaître, mais ce fut pour continuer une existence nationale sous le nom de *Parti Ouvrier social-démocrate*, parti qui, avec un programme social-démocrate, a repris la lutte contre le socialisme. La transformation de la *Gazette de Sneek*, de *Sneek* en Frise à *Amsterdam* fut le signe de la nouvelle tactique.

Je comprends fort bien pourquoi M. Vliegen s'est arrêté si longtemps sur l'attitude de F. Domela Nieuwenhuis au parlement. Il nous rappelle que ce député prêchait au parlement « des réformes telles que l'abolition du monopole de la Banque néerlandaise, l'interdiction du truck system... la réglementation plus sérieuse du travail des enfants, etc. »

Je le comprends. Il veut nous donner à entendre qu'à l'heure actuelle, les députés social-démocrates font la même chose. On peut dire d'eux avec la même vérité ce que M. Vliegen dit de Nieuwenhuis : « Il n'a (ils n'ont) pas fait un seul discours sur la théorie du socialisme, bien que l'occasion lui (leur) fût présentée plusieurs fois. » Conséquence : Nous sommes donc les vrais représentants des vieilles traditions socialistes en Hollande. Mais cela est-il vrai ? Sommes-nous responsables, nous autres socialistes, de ce que Nieuwenhuis n'a pas fait au parlement ? Le camarade Nieuwenhuis est venu au mouvement par la voie du suffrage universel. Il s'est lentement développé en socialiste et en communiste révolutionnaire, poussé par le mouvement, comme nous tous. C'est ainsi qu'il a pu en arriver à suivre l'anarchisme de *Croll*, qu'il a autrefois fortement combattu, comme M. Vliegen nous le rappelle. Mais c'est un développement tout à fait personnel cela ! Ses fautes ont été des fautes du régime parlementaire et des fautes personnelles, mais non pas des fautes du socialisme hollandais.

Les communistes hollandais ne sont pas tous devenus socialistes par la voie du suffrage universel. Il y en a un grand nombre dans tout le pays qui ont été attirés de suite par la lutte pour le communisme ; il y en a d'autres qui se montraient dès le commencement des communistes anarchistes (je nomme

par exemple le rédacteur du journal *de Anarchist* : *J. Methœfer)* : d'autres mêmes qui révélaient bientôt des tendances individualistes comme la rédaction du *Arbeider*. Je fais abstraction encore du courant individualiste plus prononcé représenté par le journal *An-Archie* (un autre que *De Anarchist*).

M. Vliegen ne semble rien savoir de cela, il ne connaît que la démocratie petite bourgeoise, qu'il nous représente comme « le socialisme en Hollande ».

Mais faisons le bilan du mouvement hollandais :

Ne nous le dissimulons pas. C'est la réaction qui règne actuellement en Hollande, comme du reste partout. On est « orangiste » en Hollande, comme on est « nationaliste » en France, ou « jingo » (couleur khaki) en Angleterre. Le nombre des votes du dernier *referendum* dans le Parti Ouvrier social-démocrate (765 votes pour tout un pays, autrefois la ville d'Amsterdam seule donnait plus de voix) montre que les démocrates, les « parlementaires », sont aussi faibles que les « révolutionnaires ». Les restes de la *Fédération* ont ajouté quelques dizaines de membres aux forces des premiers, mais n'ont que peu augmenté leur influence.

Il y a plus. Parmi ceux qui s'affiliaient dans les derniers temps au Parti Ouvrier social-démocrate figurent surtout certains éléments qui, dans le passé, se seraient rangés parmi les radicaux. Ce sont ces jeunes pasteurs protestants, littérateurs, étudiants, instituteurs, qui font le vrai mouvement.

Je ne dis rien contre ces gens, qui, surtout lorsqu'ils continuent à s'entendre avec les radicaux et les libéraux avancés, auront probablement de l'avenir dans la politique. Seulement, qu'on ne confonde pas ce mouvement politique avec le socialisme.

Bien à vous,

Christian Cornélissen.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

La répartition des forces motrices à vapeur. — L'*Office du Travail* vient de publier le premier volume d'une statistique des forces motrices à vapeur et hydrauliques employées en 1899 dans l'industrie française (à l'exception des machines à vapeur utilisées sur les chemins de fer ou les bateaux).

Le recensement professionnel de 1896 dont nous avons exposé les résultats généraux dans le *Mouvement Socialiste* du 15 juillet 1900 (1) nous a fait connaître l'importance du personnel employé dans les établissements de chaque industrie; mais il ne pouvait nous procurer d'indication sur les forces inanimées utilisées par ce personnel, aucune question n'ayant été posée à ce sujet au moment du recensement général de la population.

Pour combler cette lacune, l'*Office du Travail* a procédé au dépouillement des fiches d'établissement qui lui ont été transmises par le Services des mines, la Direction des routes et de la navigation et la Direction de l'hydraulique agricole. Le volume que nous avons entre les mains est consacré à la statistique des *moteurs à vapeur*.

Le tableau suivant indique, pour chaque grande section

(1) Avec *errata* dans le numéro du 1er août, p. 180.

professionnelle, le nombre des établissements qui utilisent une force motrice à vapeur et la force totale utilisée.

	Établissements	Chevaux-vapeur
Culture et élevage	14.543	101.536
Industries extractives	631	177.218
Industries de transformation	31.419	1.091.821
Services et industries de l'État ou des communes	165	22.851
Manutention et transport	164	22.722
Commerce, Spectacles, Banques	368	15.903
Divers (1)	390	3.931
Totaux	47.680	1.435.982

Dans l'agriculture, 44 établissements (parmi lesquels 30 établissements de broyage de maïs et de battage de grains) utilisent plus de 50 chevaux-vapeur. Le nombre des établissements agricoles dans lesquels la force motrice à vapeur est utilisée, d'une façon permanente ou temporaire, est en réalité bien plus considérable que ne l'indique le tableau ci-dessus. En effet, dans le cas de machines non fixes fonctionnant successivement dans plusieurs établissements, la statistique ne nous fait pas connaître le nombre de ces établissements, mais seulement le nombre des entreprises dont l'industrie principale consiste à exploiter ces machines. Les établissements dont l'industrie principale est le « broyage du maïs et le battage de grains » sont au nombre de 13,072. Ils utilisent 89,648 chevaux-vapeur sur un total de 101,536 chevaux-vapeur employés dans l'agriculture.

Dix-sept départements emploient à des usages agricoles plus de 2,000 chevaux-vapeur, ce sont :

Dans la région de l'Ile de France : l'Oise, 3,282 chevaux-vapeur; l'Aisne, 2,782; la Seine-et-Marne, 3,450; le Loiret, 2,325; l'Eure, 2.480 et l'Eure-et-Loir, 2,307.

(1) Pêche, 9 chevaux-vapeur; écoles privées, 249; chambres de commerce, 1,082; laboratoires et pharmacies, 305; hôpitaux et asiles, 716, etc.

Dans la région centrale : la Saône-et-Loire, 2,642 chevaux-vapeur; l'Allier, 3,525; le Cher, 2,919; l'Indre, 2,721 et l'Indre-et-Loire, 2,504.

A l'Ouest : la Vienne, 3,625 chevaux-vapeur; les Deux-Sèvres, 2,140; la Vendée, 2,941 et la Charente-Inférieure, 2,153.

Dans le Midi : l'Hérault, 3,253 chevaux-vapeur et la Haute-Garonne, 2,814.

Ces dix-sept départements emploient un total de 47,864 chevaux-vapeur, soit à peu près la moitié des chevaux-vapeur utilisés dans l'agriculture. Les vingt départements qui emploient de 1,000 à 2,000 chevaux-vapeur sont presque tous contigus aux départements indiqués ci-dessus.

Dans l'industrie (industries extractives et industrie de transformation) les départements qui utilisent la plus grande force motrice sont :

Le *Nord*, avec 218,077 chevaux-vapeur. (Mines, 25,020; industries de l'alimentation : distilleries, sucreries, brasseries, etc., 24,377; industries textiles, 115,297; travail du fer, de l'acier et métaux divers, 24,337.)

La *Seine*, avec 118,095 chevaux-vapeur. *Paris*, 67,087. (Travail du fer, etc., 11.942; éclairage électrique, 14,957; air comprimé, force motrice, 8,196; magasins de nouveautés, 3,143; imprimeries, 3,281.) *Banlieue*, 56,644 chevaux-vapeur. (Industrie chimique, 8,367; travail du fer, etc., 6,807; distribution d'eau, 7,942; électricité, 9,450; tramways, 2,644.)

Le *Pas-de-Calais*, avec 88,594 chevaux-vapeur. (Mines, 59,536; industrie d'alimentation, 14,792.)

La *Loire*, avec 65,536 chevaux-vapeur. (Mines, 29,697; métallurgie, 13,091.)

La *Meurthe-et-Moselle*, avec 64,465 chevaux-vapeur. (Métallurgie, 45,848.)

La *Seine-Inférieure*, avec 60,200 chevaux-vapeur. (Industries textiles, 30,972.)

Les *Vosges*, avec 49,723 chevaux-vapeur. (Industries textiles, 40,507.)

La *Saône-et-Loire*, avec 46,447 chevaux-vapeur. (Mines, 14,716; travail du fer, etc., 24,390.)

Le *Rhône*, avec 39,944 chevaux-vapeur. (Industries textiles, 13,052.)

La *Somme*, avec 37,158 chevaux-vapeur. (Industries textiles, 20,943; industrie d'alimentation, 10,276.)

Ces dix départements utilisent dans l'industrie (industries extractives et de transformation) 768,239 chevaux-vapeur, soit 60 p. 100 de la force totale. Les départements qui utilisent pour ces industries moins de 10,000 chevaux-vapeur sont au nombre de soixante-quatre.

Dans l'industrie extractive, les mines de combustibles emploient la presque totalité de la force utilisée (159,302 chevaux-vapeur sur 177,218). Trente-sept mines de combustibles (sur un total de 225) utilisent à elles seules 120,092 chevaux-vapeur.

Les industries textiles utilisent 312,742 chevaux-vapeur, soit le tiers de la force utilisée dans les industries de transformation. Le travail du fer, de l'acier et des métaux divers utilise 165,983 chevaux-vapeur et la métallurgie, 88,885. Citons encore les industries de l'alimentation avec 164,906 chevaux-vapeur (sucreries, 54,472; minoteries, 45,149; les brasseries, 18,355), les industries chimiques, 64,193; les fabriques de papier, 32,947; les scieries mécaniques de bois, 34,903, et enfin les entreprises de distribution avec 26,680 et les entreprises de distribution d'électricité avec 59,403.

Le quart des établissements qui emploient de la force motrice à vapeur (agriculture et industrie) ne dispose pas de 5 chevaux-vapeur; les deux tiers n'emploient que 20 chevaux-vapeur au plus.

Des machines fournissant plus de 200 chevaux-vapeur n'existent que dans 2 p. 100 des établissements. Mais les grandes usines absorbent la plus grande part de la puissance totale des machines : la moitié, en effet, de cette puissance totale est concentrée dans les établissements de plus de 200 chevaux-vapeur, le quart dans ceux de plus de 1,000 chevaux-vapeur.

Le compte rendu énumère les industries suivant l'ordre et la classification générale adoptés lors du recensement pro-

fessionnel de 1896. Il en résulte que l'on peut comparer, dans chaque industrie ou chaque groupe d'industries, la force en chevaux-vapeur utilisée au nombre des ouvriers occupés. C'est ainsi que l'on trouve dans l'agriculture 1 cheval-vapeur 81 pour 100 personnes de la population active masculine et dans l'industrie 22 chevaux-vapeur 68 pour 100 personnes de la population active des deux sexes. Ces *indices* n'ont évidemment en eux-mêmes aucun intérêt. Mais il sera utile de les comparer aux *indices* que l'on pourra calculer lors des futurs recensements. Cette comparaison nous fournira une mesure de l'intervention croissante des forces mécaniques dans la production.

G. FAUQUET

BELGIQUE

Mariage princier. — Le prince Albert, futur roi de Belgique, vient de se marier. Des fêtes loyalistes organisées à grands frais par la ville de Bruxelles ont donné pendant quelques jours l'illusion que la Belgique entière voulait « vivre et mourir pour son roi ».

Les socialistes avaient décidé une manifestation. non pas hostile à la royauté, mais ils voulaient, sur le parcours de ce prince, réclamer le suffrage universel et l'amnistie.

Des pourparlers furent entamés de la part des autorités communales avec les socialistes et la manifestation fut ajournée.

Jusqu'à présent, d'aucuns espéraient encore que le prince se montrerait « bon prince », et ferait accorder l'amnistie aux condamnés politiques ainsi qu'aux déserteurs.

Jusqu'à présent rien.

Le parti ouvrier a mené pendant plusieurs années une campagne d'amnistie, principalement pour un anarchiste, Jules Moineau, ancien lieutenant de l'armée belge, condamné à vingt-cinq ans de travaux forcés pour avoir déposé une bombe qui *ne pouvait* pas éclater sur le seuil d'une maison bourgeoise.

Moineau n'a certes pas mérité la condamnation qu'il doit

subir. Il aurait déjà été gracié s'il avait voulu renoncer à ses convictions. Mais Moineau est resté fidèle à ses principes.

Les socialistes ont décidé de recommencer cette campagne d'amnistie avec plus d'ardeur que jamais.

Congrès des mineurs. — Le congrès national des mineurs, réuni à Seraing, a montré les progrès faits au point de vue de l'organisation syndicale parmi la population socialiste des houilleurs.

Les délégués représentaient 30,000 syndiqués environ.

Ce qu'il importe de signaler, c'est que les délégués de ce Congrès socialiste ont été reçus officiellement à la maison communale par le collège échevinal. Le bourgmestre (car en Belgique le ministre a déclaré catégoriquement que jamais il ne nommerait un bourgmestre socialiste) a souhaité la bienvenue aux mineurs.

Le Congrès a pris des résolutions très énergiques :

1° Augmentation des salaires d'après un tarif élaboré par les Fédérations régionales.

2° Obtention d'une *vraie* pension ouvrière pour les vieux houilleurs, et non pas d'une pension de *18 centimes* par jour, ainsi que vient de l'accorder le gouvernement belge.

3° Mesures d'hygiène à introduire ou à transformer pour les lavoirs, le service médical, l'ankylostomasie.

4° Changements aux règlements des mines.

5° Conquête du suffrage universel et rejet de la représentation proportionnelle.

6° Vœu en faveur de l'amnistie.

7° Création d'un journal mensuel corporatif.

Grèves. — 1° *Les Diamantaires à Anvers* se sont mis en grève pour obtenir la journée de huit heures.

Ce syndicat, qui comprend la presque totalité des ouvriers diamantaires, est neutre.

Les patrons refusent la journée de huit heures sous prétexte de la concurrence d'Amsterdam. Un d'eux vient cependant de céder et chez lui seul on ne chôme pas.

2° *Les verriers* du pays de Charleroi, qui ont l'un des syn-

dicats les plus puissants de Belgique, chôment depuis plusieurs semaines.

Les patrons ont déclaré qu'ils voulaient détruire l'organisation ouvrière. Les verriers demandaient à travailler moins d'heures et à permettre à un plus grand nombre d'ouvriers de travailler. Les grévistes sont 6,000. Les autorités sont naturellement au service des patrons et quelques traîtres qui continuent à travailler sont protégés par la police locale.

Il n'est pas douteux que les ouvriers n'obtiennent la victoire.

G. Vandermeeren

ITALIE

La campagne d'épuration morale et les socialistes. — Il est bien connu que les provinces de l'Italie méridionale ont été jusqu'ici, et sont encore le terrain plus favorable aux gouvernements les plus réactionnaires, et le rempart de la monarchie. La grande majorité des voix données à la réaction sont recueillies dans le midi ; et le nouveau roi a choisi sa résidence d'été non plus au nord comme son père, mais à Naples, où l'éclat d'une cour et l'empanachement d'une revue militaire peuvent encore emballer la population. L'analphabétisme, la misère économique et morale, l'éducation autoritaire donnée au peuple, sont les causes principales de son asservissement et de son avilissement, et le manque absolu d'une application rigoureuse et impartiale de la loi de par les fonctionnaires publics, à l'avantage des riches et des puissants, et au dommage des pauvres, ont déterminé la continuation des deux tristes phénomènes de la *maffia* et de la *camorra*.

Sur l'œuvre des gouvernements bourgeois à l'égard de ces fléaux sociaux, j'emprunte à un journal conservateur, le *Corriere della Sera*, qui écrivait après la grande victoire socialiste dont je vais parler tout à l'heure : « Dans le midi, les dominations féodales des Espagnols, les gouvernements absolus réduisirent la *camorra* surtout à Naples, à une institution de police. On permettait au peuple la fraude pourvu qu'il renonçât à la violence, et ainsi la *camorra* devenait

un moyen gouvernemental, une institution publique. Le midi rattaché à la mère-patrie, les gouvernements pensèrent qu'il suffisait pour extirper les maux semés par les tyrannies, d'octroyer quelque liberté *(pour les puissants!)*. Au contraire, ce peuple tomba bientôt entre les mains d'un petit nombre d'hommes. La *camorra,* en considérant qu'elle pouvait exploiter l'opinion politique, parce qu'elle élisait l'administrateur public, le député, et que ceux-ci pouvaient donner des faveurs, prend un caractère politique. Et la « clientèle », qui remplace les intérêts de tous par les intérêts de quelques-uns, se développa merveilleusement. Les gouvernements ont vu bientôt le mal, mais au lieu de le combattre dès le but, ils en ont favorisé le développement. »

L'œuvre d'épuration que n'ont pas accomplie les gouvernements bourgeois, et qu'ont tentée vainement des citoyens isolés, les socialistes l'ont entreprise avec succès. Ils ont compris qu'avant de pouvoir engager la bataille au nom de la lutte de classe contre la bourgeoisie, il fallait épurer cette bourgeoisie même des criminels qui maintiennent dans la vie publique les méthodes du Moyen-Age, et continuent la tradition active du féodalisme.

A Palerme, en Sicile, il y avait un nommé Palizzolo, député au Parlement, qui, aidé — en l'aidant à son tour — par la *maffia*, dominait et exploitait pour son profit personnel la ville. On chuchotait même à la Chambre, parmi les députés, qu'il avait sur la conscience plusieurs assassinats, mais personne n'osait le dénoncer. Les socialistes recueillirent des faits, des témoignages, des preuves, et à l'occasion du procès Notarbautolo, appuyèrent vigoureusement la dénonciation faite par le fils de l'assassiné contre le député Palizzolo, l'inspirateur du crime. Ces jours derniers, l'ex-député Palizzolo, en prison depuis plusieurs mois, a été déféré à la Cour d'assises pour complicité dans un autre assassinat, accompli il y a huit ans, en attendant qu'il y soit déféré aussi pour l'assassinat de Notarbautolo. Malgré cela, la *maffia* est encore si puissante qu'elle peut faire l'apologie de Palizzolo, et qu'elle a pu, sous l'abri et avec l'appui du gouvernement, vaincre les partis populaires

dans les élections administratives, à force de violation de lois, d'outrecuidance, et de violences qui ne sont même pas imaginables.

Plus heureux ont été les socialistes à Naples. Ils venaient de remporter une première victoire en aboutissant à faire arrêter et poursuivre deux agents de police qui par des coups de poing et de pied avaient tué un petit gars arrêté dans la rue. Un deuxième triomphe a été obtenu par eux ces jours-ci, et si éclatant qu'il n'y a pas eu dans la presse bourgeoise un seul journal qui n'ait été obliger d'avouer — les dents fermées — que les seuls défenseurs de la moralité publique sont les socialistes.

A Naples, le député Casale était le maître. Dans tous les corps élus, dans toutes les commissions il y était, en personne ou représenté par ses acolytes, et toutes choses s'arrangeaient à son gré. Pour de l'argent, il vendait les concessions de service de la ville, il donnait les subsides pécuniaires de la commune aux sociétés privées, il chargeait les employés municipaux, provinciaux et de tout genre; il accordait recommandations, faveurs aux pires sujets de la ville; aidait les criminels même par la complicité tacite de la police. Tous connaissaient l'œuvre d'intimidation, de corruption de Casale, mais personne ne bougeait; la *camorra* dont Casale était le chef, se chargeait de faire taire, même par les coups de couteau et de revolver, les quelques citoyens qui osaient dénoncer les tripotages de Casale.

Seuls les socialistes l'osèrent, *a viso aperto*, dans les colonnes de la *Propaganda* pendant la dernière lutte électorale, en dévoilant toutes les turpitudes de Casale dans la vie publique napolitaine. Casale joua d'audace et déposa au Parquet une plainte pour diffamation contre le gérant de la *Propaganda*.

La lutte parut très lourde pour les socialistes, dans le milieu même, si corrompu, de Casale; mais ils furent à la hauteur de la situation. La presse bourgeoise suivait les débats, prompte à donner de la voix après les socialistes « calomniateurs », si la preuve n'était pas évidente. Mais la preuve était écrasante pour Casale. Au milieu des débats, sous le poids

des dépositions des témoins présentés par les socialistes, il s'enfuit avec ses avocats; et avant même l'audition de tous les témoins, le procureur du roi proposa la clôture des débats parce que la preuve était obtenue ; après avoir flétri un conseiller de la Cour de Cassation, qui avait déposé que Casale était non pas honnête, mais « très honnête » *(non onesto, ma onestissimo)*, il demanda l'acquittement du gérant de la *Propagande*, et la condamnation de Casale aux frais du procès. Le Tribunal se prononça conformément.

La victoire, qui en vaut bien d'électorales, ne pouvait être plus magnifique pour les socialistes. Casale a donné tout de suite sa démission de député et des autres charges publiques ; il est rentré, a-t-il écrit, « dans la paix de la vie privée ». Et c'est à présent une fureur d'épuration nouvelle qui s'est emparée des organes bourgeois ! « Il faut prendre exemple des subversifs, et poursuivre leur œuvre, répètent-ils. » Et pleuvent à la Chambre des interpellations sans fin pour demander l'épuration de l'administration de Naples par la dissolution du Conseil communal et pour procéder disciplinairement contre ce pauvre conseiller de cassation. Mais cette fureur moralisatrice arrive trop tard pour duper qui que ce soit. Certainement avec la disparition de Casale, la *camorra* ne finira pas, de même que n'est pas finie la *maffia* à Palerme avec l'emprisonnement de Palizzolo ; et les deux plaies sociales continueront leur tâche parce que ni le gouvernement, ni les organes bourgeois ne tiendront leurs promesses actuelles ; toutefois la force vierge, splendide des nouvelles énergies socialistes est et sera plus vive que jamais pour agir à l'avenir.

La première université populaire s'est ouverte à Turin le 10 novembre. L'idée de la constitution, les Statuts de cette nouvelle institution ont été exclusivement l'œuvre d'ouvriers, qui ont obtenu ensuite l'aide de professeurs d'Université. Les inscriptions sont déjà au nombre de plus de 250. On a déjà commencé le travail de propagande à Milan pour ouvrir là aussi une université populaire.

A. Schiavi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'expansion économique de la Belgique, par Laurent Dechesne. (Bruxelles, Weisenbruch, 1900). — Le développement industriel de la Belgique pose à ce petit pays, le « paradis du capitalisme», des problèmes croissants : le placement des capitaux nationaux à l'étranger, la création d'un domaine colonial et l'élaboration d'une politique coloniale, l'agrandissement de la marine marchande, l'extension du commerce extérieur, etc... L'auteur examine : 1° ce qui a été fait ; 2° ce qui se fait ; 3° ce qu'il faut faire. L'auteur pense que le réveil de l'esprit national sera la conséquence de ce mouvement d'expansion économique. Il se peut que cela se produise, au sein même de la classe capitaliste. Quant à la classe ouvrière, elle attend du merveilleux développement capitaliste de la Belgique un accroissement constant du taux des salaires, une élévation continue du *standard of life*. Elle puisera dans cette expansion économique des forces nouvelles pour la défense et la lutte. Plus la vache capitaliste s'engraissera, et mieux on pourra la traire. *Jean Claës*

Les moyens pratiques du socialisme, par Eugène Fournière. *(Bibliothèque Ouvrière Socialiste*, 12, rue du Commandeur, Paris.) — La « crise de croissance » du socialisme s'opère avec « une grande difficulté et une extrême lenteur ». Fournière croit donc utile de préciser le but que nous poursuivons et les moyens que nous devons mettre en œuvre pour l'atteindre. — « En somme, dit-il, que voulons-nous, socialistes tous tant que nous sommes? Organiser la société de manière à y substituer la prévoyance au hasard, la justice à l'arbitraire, la liberté et l'égalité à l'oppression et à l'exploitation de l'homme par l'homme... La barricade et le bulletin de vote sont de bien chétifs outils pour une besogne aussi formidable... Il faut qu'à l'action politique du prolétariat organisé s'ajoute son action économique, sans que ces deux actions cessent de s'appuyer l'une sur l'autre et de se fortifier mutuellement. » « Les syndicats peuvent réaliser un progrès dont es conséquences extrêmes sont précisément que la classe ouvrière puisse à un moment donné se substituer au patronat, sans que la production subisse le moindre ralentissement ni le moindre déchet. » Les coopératives en même temps qu'elles sont des écoles d'administration pratique, pourront conquérir totalement

ou partiellement quantité d'industries, « surtout celles où le travail l'emporte comme valeur sur les capitaux et sur le matériel ».

E. Buré.

La vie ouvrière en France, par Fernand et Maurice Pelloutier (Schleicher, Paris, 1900). — Cette étude forme le huitième volume de la *Bibliothèque Internationale des Sciences Sociologiques*. Elle traite successivement de la durée du travail, du salaire, du travail des femmes, du travail des enfants, de la mortalité professionnelle, comment vit la classe ouvrière, de la mortalité dans les classes pauvres, du chômage et de la misère, de l'alcoolisme. — A dire vrai, cette œuvre, en dépit du nom de la bibliothèque à laquelle elle appartient, n'est pas précisément une étude « sociologique » : c'est une œuvre descriptive, intéressante à ce titre, pleine de faits instructifs, qui entraînent souvent, à eux seuls, l'émotion. Les souffrances du prolétariat, les misères du paupérisme sont étalées aux yeux par des exemples nombreux et forts.

A. B.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (novembre). — A signaler : un très complet article d'Edgard Milhaud sur le *Congrès socialiste de Mayence;* une étude de Ch. Rappoport sur la *Théorie des facteurs dominants dans l'histoire;* et la fin des remarquables observations de Sorel sur les *Aspects juridiques du socialisme.*

L'Étudiant Socialiste (1er décembre). — Un vibrant article mettant au point l'odyssée de Krüger; de belles pages, pleines de vérité et de vie, rappelant à la modestie les « intellectuels » qui viennent au socialisme, et enfin une adresse *Aux Etudiants Socialistes.*

L'Avenir Social (novembre). — Suite de l'*Enquête agricole* publiée par Vandervelde; un passage du livre récent de V. Stein : *La Question sociale au point de vue philosophique* (Alcan); Octors étudie le *Congrès Socialiste International considéré au point de vue économique:* un *Bulletin Syndical* très complet ; un *Bulletin Communal,* avec un article de Vinck sur le *Socialisme Communal au Congrès International de Paris;* et un *Bulletin Coopératif,* toujours bien renseigné.

Die Neue Zeit *(n° 4).* — *Cunow* publie un article sur la *Répartition du travail et le droit des femmes.* Dans une étude très documentée, *Hué* indique les causes de la crise actuelle du charbon. *Parvus* continue son étude sur la *Misère en Russie.*

N° 5. — La suite des articles de *Cunow* et de *Hué* et des chiffres sur les élections anglaises.

N° 6. — *Paul Hirsch* indique quelle doit être la politique communale des socialistes vis-à-vis de la question des habitations. Il considère la solution de ce problème de la part des communes

comme impossible. Dans un article très intéressant sur la *Crise du charbon et la nationalisation des mines*, *Kautsky* combat la nationalisation sous le régime bourgeois; il se rallie à l'opinion exprimée par *von Haller* dans une brochure traitant le même sujet. Signalons aussi une critique très belle de la *Puissance des Ténèbres*, de Tolstoï, par *Mehring*.

N° 7. — Deux articles, l'un de *Daeumig*, sur *Le service de trois ans dans la cavalerie*, l'autre du *Dr Hertz*, sur *La législation du peuple en Suisse*.

N° 8. — Ce numéro, très intéressant, contient un article de *Bebel* qui combat l'opinion émise par *Kautsky* dans le n° 6 de la *Neue Zeit* sur la *nationalisation des mines* : Bebel en est partisan résolu. Dans une polémique, « Lutte de classe et éthique » contre un bourgeois « socialiste », *Kautsky* établit que les facteurs éthiques du parti socialiste dérivent de la lutte de classe consciente du prolétariat. Une correspondance de New-York, de *J.-L. Franz*, étudie la dernière grève des mineurs en Amérique. Enfin, *Belfort-Bax* critique la politique coloniale des socialistes, qui croient à la nécessité d'une expansion du capitalisme.

Sozialistische Monatshefte (novembre). — Cette revue est toujours intéressante et d'actualité. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler des articles de *Claudio Treves* sur le *Socialisme en Italie;* de *David* et de *Bernstein* sur le Congrès International (ajoutons en passant que, bien que n'étant pas complètement d'accord sur tous les sujets, les deux s'accordent à combattre l'opinion « orthodoxe » de Kautsky (1); de *Woltmann* sur la Morale; de *Brantiag* sur le *Socialisme en Suède;* d'*Oppenheimer* sur un livre qui vient de paraître (*Mémoires d'un Révolutionnaire*, Stuttgart); de *Fanny Imle* sur le *Programme communal du Parti socialiste en Saxe*, et de *Fuchs*, directeur du *Sueddeutscher Postillon*, sur la *Caricature sous le deuxième Empire* (français).

Georges Weill

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Les Grèves : *Les théories contrariées par les faits* (*La Science Sociale*, octobre et novembre); deux articles pleins de fines remarques, notamment sur la conception que les ouvriers se font des grèves, et aussi sur le sens de la grève générale, par G. Sorel.

Les Élections anglaises (*Die Zeit*, nos du 17 et du 20 novembre), deux articles d'Edouard Bernstein.

L'Art et le Socialisme (*Die Zukunft*, 1er décembre), par Emile Vandervelde.

A. B.

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* du 15 novembre, p. 592 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES

TOME IV

JUILLET-DÉCEMBRE 1900

N° 37. — 1er Juillet

N° 38. — 15 Juillet

N° 39. — 1er Août

N° 40. — 15 Août

N° 41. — 1er Septembre

N° 42. — 15 Septembre

N° 43. — 1er Octobre

N° 44. — 15 Octobre

N° 45. — 1er Novembre

N° 46. — 15 Novembre

No 47. — 1er Décembre

No 48. — 15 Décembre

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3540. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, admr), 9, rue du Pont.



